



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 9 septembre 2020**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1206634002

Autoriser une dépense additionnelle de 4 596 076,12 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de deux (2) renouvellements annuels du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une période de deux ans, soit du 28 novembre 2020 au 27 novembre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 424 422,09 \$ à 40 020 498,21 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du greffe - 1204145001

Accorder un contrat à Acces Information Management of Canada ULC pour le service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 24 mois et 41 jours se terminant le 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 681 059,15 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 20-17840 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation sécurité et propreté - 1207157003

Accorder des contrats à la firme Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services d'entretien ménager de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 36 mois, à partir du 1er novembre 2020 avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune. Dépense totale de 9 661 405,52 \$ taxes incluses (contrat: 9 201 338,59 \$ + contingences : 460 066,93 \$) Appel d'offres public no 20-18064, (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1200206002

Accorder un contrat à Altel inc. d'une durée de 36 mois plus deux (2) options de prolongation pour la mise à jour du logiciel C-CURE de la version CC800 à la version CC9000, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 138 704,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18264) - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1208417001

Autoriser une dépense de 5 679 601,53 \$, taxes incluses, pour exercer les options de prolongation de deux périodes de prolongation de douze (12) mois chacune conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Bell Canada (CG15 0626), et pour l'ajout de services accessoires majorant ainsi le montant total du contrat de 14 241 490,86 \$ à 19 921 092,39 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1208179001

Accorder un contrat de fourniture de biens et de services à Aménagements Natur'Eau-Lac inc. pour la fourniture et la plantation de végétaux en vue de la restauration écologique au parc-nature du Bois-de-Saraguay - Dépense totale de 641 305,27 \$, taxes incluses (contrat : 534 421,05 \$ + contingences : 53 442,11 \$ + incidences : 53 442,11 \$). Appel d'offres public 20-18219. 4 soumissionnaires conformes.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1208872002

Conclure une entente cadre avec Pneus SP inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 256 354,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18237 - 1 soumissionnaire conforme

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1208542002

Accorder un contrat à la firme Excavation J.P.M. 2012 Inc. pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur Nord-Est de l'arrondissement Montréal-Nord d'une durée de 20 mois. Dépenses totales de 301 803,34 \$ taxes incluses incluant des contingences de 14 371,59 \$. AO public No 20-18189 - 4 soumissionnaires

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1207711013

Accorder un (1) contrat à l'entreprise Production Sécurité inc. pour les services de gardiennage dans des lieux d'élimination de la neige pour deux (2) saisons hivernales - Dépense totale de 470 600,67 \$, taxes incluses (contrat 392 167,22 \$, variations des quantités 58 825,08 \$ et contingences 19 608,36 \$) - Appel d'offres public 20-18348 - (1 soumissionnaire conforme).

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1208727001

Conclure une entente-cadre avec la firme Les Constructions Serbec Inc. pour la fourniture de pièces et de main-d'œuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 1 458 199,96 \$, taxes incluses (contrat de 1 041 571,40 \$ + contingences de 260 392,85 \$ + variation de quantités de 156 235,71 \$). - Appel d'offres public 20-18028 - (4 soumissionnaires conformes)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1208872003

Conclure une entente-cadre avec Lacbus de l'automobile inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (Secteur Sud-Ouest) d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 245 956,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18299 - 1 soumissionnaire conforme

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1204922005

Accorder dix contrats aux firmes « 9213-4675 Québec inc. », « Béluga Construction inc. », « 9154-6937 Québec inc.(Location Guay) » et « 9304-9179 Québec inc. » pour la location à taux horaire de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige, pour une durée d'une et de trois saisons hivernales, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale - Dépense totale de 2 324 573,47 \$, taxes incluses (contrats : 1 937 144,56 \$, variations des quantités 290 571,68 \$, contingences : 96 857,23 \$) - Appel d'offres public 20-18232 (12 soumissionnaires)

20.013 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1208852001

Autoriser une dépense additionnelle de 40 011,86 \$ et autoriser le transfert d'un montant de 22 994,00 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes au contrat, pour le déplacement de la conduite gazière sous le nouveau chemin dans le cadre du contrat accordé à Energir (anciennement Gaz Métro) (CG15 0612I) majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 280 628,40 \$ à 343 634,26 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.014 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1206810007

Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes incluses (contrat : 664 820,06 \$ + contingences : 99 723,01 \$) - Appel d'offres public IMM-15514 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.015 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1203438030

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 760 629,14 \$, taxes incluses (Contrat: 691 481,04 \$ et contingences: 69 148,10 \$) - Appel d'offres public SP20030-BF0000-C- (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.016 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1203438031

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc., pour la mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval - Dépense totale de 7 012 271,11 \$, taxes incluses (contrat : 6 374 791,92 \$ \$ + contingences : 637 479,19 \$) - Appel d'offres public IP20013-149611-C - 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.017 Contrat de construction

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1202968024

Accorder un contrat à Néolect Inc. pour l'installation de 60 détecteurs véhiculaires. Dépense totale de 396 217,42 \$, taxes incluses (contrat : 304 782,63 \$ + contingences : 30 478,26 \$ + incidences : 60 956,53 \$) - Appel d'offres public 461752 (1 seul soumissionnaire)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.018 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1208807002

Accorder un contrat à Gestion Pachar Inc., pour la réfection du débarcadère de l'aréna Maurice-Richard - Dépense totale de 321 563,37 \$, taxes incluses (contrat : 223 307,89 \$ + contingences : 44 661,58 \$ + incidences 53 593,89 \$) - Appel d'offres public 15277 (4 soumissionnaires)

20.019 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1208865002

Accorder un contrat de construction à L'Heureux, Mongeau, J.C Lauzon pour le remplacement du refroidisseur et divers travaux au bâtiment situé au 2580 St-Joseph, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 203 302,37 \$, taxes incluses (contrat: 842 766,75 \$ + contingences : 176 981,02 \$ + incidences : 183 554,60 \$) | Appel d'offres public (IMM-15456-1) - Neuf (9) soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.020 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1206810010

Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.021 Contrat de services professionnels

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1207000007

Autoriser une dépense additionnelle de 339 176,25 \$, taxes incluses (variation de quantités : 127 289,70 \$ + contingences : 211 886,55 \$), dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (CM19 0422) majorant ainsi le montant total du contrat de 800 973,34 \$ à 1 140 149,59 \$ taxes incluses

20.022 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.023 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1205942002

Exercer l'option de renouvellement annuel pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une durée de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) (CG18 0490), pour la période du 20 septembre 2020 au 19 septembre 2021, pour une somme maximale de 166 138,88 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.024 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1208693001

Conclure deux (2) ententes-cadres, avec les firmes Yves R. Hamel et Associés inc. et SNC-Lavalin Télécom inc., pour la prestation des services en ingénierie pour le câblage structuré et la radiocommunication, pour une période de 3 ans (du 24 septembre 2020 au 24 septembre 2023), avec une possibilité de prolongation annuelle, pour un maximum de 2 années consécutives - Dépense totale de 1 472 264,07 \$, taxes incluses (lot 1: Câblage structuré - 974 150,98 \$, taxes incluses; lot 2: Radiocommunication - 498 113,09 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public (20-18135) - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire Yves R. Hamel et Associés inc. a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.025 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1208516004

Accorder un contrat gré à gré à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, pour réaliser des tests de la capacité de production d'un Puits à Colonne Permanente (PCP) et un Puits d'Injection (PI) en les connectant à leur Unité de Recherche en Géothermie (URG) au centre Père-Marquette (0110), situé au 1600, rue de Drucourt, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 173 391,08 \$, (contrat : 139 544,00 \$, exonéré des taxes + contingences : 20 931,60 \$, exonéré des taxes + incidences : 12 915,48 \$, taxes incluses) | Appel de candidature (1 candidat).

20.026 Entente

CE Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1208169002

Approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'acquisition de milieux naturels dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.027 Entente

CG Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1204368010

Approuver l'entente de collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Direction régionale de santé publique de Montréal) pour la réalisation d'une Évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Réseau express vélo (REV).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.028 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition, une cession ou une vente d'immeuble par la Ville ou un organisme lié. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.029 Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1206037003

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal, pour la propriété sise au 7342 - 7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de quatorze (14) ans, soit du 21 décembre 2036 jusqu'au 21 décembre 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 570 000 \$ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1261-02

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.030 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1205372005

Approuver la deuxième convention d'amendement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC) inc., pour une période additionnelle de 2 ans à compter du 1er septembre 2020, un espace à bureaux situé au 2505, boulevard Rosemont, d'une superficie de 2 243,2 pi², à des fins de bureaux pour le programme d'aide aux employés pour le Service de sécurité incendie de Montréal. La dépense totale est de 135 010,82 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8157.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1206370001

Accorder un soutien financier totalisant 325 000 \$ à l'organisme Les Francofolies de Montréal inc, pour soutenir la 32e édition des Francos de Montréal 2020 - Approuver les conventions à cette fin

20.032 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles - 1205326002

Approuver l'entente et autoriser la réception d'une subvention provenant du Ministère de la sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en Suvre du partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles - Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel - Approuver l'entente relative au versement de la subvention à cet effet et autoriser le Directeur du SPVM à signer le protocole d'entente.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.033 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1207731001

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000\$ à la Foire Écosphère - Environnement et écohabitation pour la planification et la coordination des activités de l'édition montréalaise 2020 de la foire et approuver une convention à cet effet.

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.034 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1207731002

Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000\$ à l'Association québécoise zéro déchet pour la planification et la coordination des activités de l'édition 2020 du Festival zéro déchet et approuver une convention à cet effet.

20.035 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1207731003

Accorder un soutien financier non récurrent de 17 500\$ au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets pour la planification et la coordination des activités de l'édition 2020 de la Semaine québécoise de réduction des déchets et approuver une convention à cet effet.

20.036 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1207796012

Abroger la résolution CE20 0393 et accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en soutien à sa mission dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et de l'événement « TAG », pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.037 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.038 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.039 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.040 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1201009006

Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu du 1er alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du square Chaboillez.

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1208214010

Approuver une programmation d'activités culturelles et sportives spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 septembre au 20 novembre 2020.

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1206706001

Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Riopel Dion St-Martin Inc. (contrat #1: 2 001 571,03 \$, taxes incluses) pour réaliser les études préparatoires, les plans et devis, les expertises ainsi que la surveillance des travaux de construction liés au programme du maintien des actifs et à la réalisation des projets majeurs au parc Jean-Drapeau- Appel d'offres public #20200209PUBSP (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1206706002

Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Réal Paul Architecte inc. (contrat #2 : 2 212 981,31 \$, taxes incluses) pour réaliser les études préparatoires, les plans et devis, les expertises ainsi que la surveillance des travaux de construction liés au programme du maintien des actifs et à la réalisation des projets majeurs au parc Jean-Drapeau- Appel d'offres public #20200209PUBSP (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

30.005 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse - 1207181002

Approuver le renouvellement du mandat de Mme Jessica Condemi à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant en septembre 2023.

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de sécurité incendie de Montréal - 1206407027

(AJOUT) Renouveler, pour une trente-sixième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

Compétence d'agglomération : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos (AJOUT)

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Emprunt

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1208935002

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (Projet Sussex / Tupper)

40.002 Règlement - Subvention immeuble

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1200025003

Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les montants des subventions de certains immeubles pour le projet de la rue Saint-Patrick et pour ajouter le secteur Atlantic du Campus Outremont

40.003 Règlement - Subvention immeuble

CG Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1200025004

Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs des avenues Atlantic, Beaubien Ouest, Durocher, Hutchison et de l'Épée

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.004 Règlement - Autre sujet

CM Service de police de Montréal , Direction des enquêtes criminelles - 1192610003

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières -
1208078011

Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1er juillet 2020 au 31 juillet 2020, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	17
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	12
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	28

CE : 10.002

2020/09/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2020/09/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1206634002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 4 596 076,12 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de deux (2) renouvellements annuels du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une période de deux ans, soit du 28 novembre 2020 au 27 novembre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 424 422,09 \$ à 40 020 498,21 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 4 596 076,12 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de deux (2) renouvellements annuels du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une période de deux ans, soit du 28 novembre 2020 au 27 novembre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 424 422,09 \$ à 40 020 498,21 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-27 19:54

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1206634002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 4 596 076,12 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de deux (2) renouvellements annuels du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une période de deux ans, soit du 28 novembre 2020 au 27 novembre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 424 422,09 \$ à 40 020 498,21 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Le Système de Gestion des Interventions (SGI) est au cœur des activités opérationnelles du Service de sécurité Incendie de Montréal (SIM). Il permet la répartition des appels d'urgence ainsi que la gestion des opérations et des communications sur le territoire de l'île de Montréal. Il est actuellement utilisé par plus de 2 700 employés du SIM, 24 heures par jour et 365 jours par année. Il soutient la gestion de plus de 130 000 interventions par année. Il est composé principalement d'une solution pour les communications entre véhicules, déployée en 2004 et d'un système de répartition assisté par ordinateur (RAO), Artémis, mis en service en 2007.

Le SGI permet aussi d'acheminer aux intervenants du SIM plusieurs types d'informations essentielles relatives aux interventions, telles que le type de bâtiment, la présence de matières dangereuses, la présence et la localisation de personnes requérant de l'aide à l'évacuation et la localisation des bornes d'incendie.

Le contrat initial du SGI (CG06 0101) a été octroyé le 2 mars 2006 à EDS Canada Inc. qui en 2008 s'est fusionné avec Hewlett-Packard Canada Enterprise Co. En janvier 2017, Hewlett-Packard Canada Enterprise Co a changé sa raison sociale et est devenue ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (ESIT).

L'addenda 6 (CG17 0257), approuvé en juin 2017, du contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (ESIT) prévoit la possibilité de deux (2) renouvellements annuels du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). À cette fin, la Ville désire se prévaloir l'option d'exercer les deux renouvellements prévus à cet effet.

L'objectif du présent dossier décisionnel est d'autoriser une dépense additionnelle de 4 596 076,12 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de deux (2) renouvellements annuels du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une période de deux ans, soit du 28 novembre 2020 au 27 novembre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 424 422,09 \$ à 40 020 498,21 \$, taxes incluses.

La firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie a accepté le renouvellement le 27 mai 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0010- 30 janvier 2020 - Approuver l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses.

CG17 0257 - 15 juin 2017 - Approuver le projet d'addenda no 6 se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, et la mise à jour du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis de la version 2.0 à la version 2.4 ou la dernière version disponible commercialement avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une dépense additionnelle de 11 735 676,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 23 353 237,39 \$ à 35 088 914,28 \$, taxes incluses.

CG13 0323 - 29 août 2013 - Approuver le projet d'addenda 5 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec Hewlett-Packard Enterprise Canada Co (CG12 0401), pour une période de 48 mois, soit du 28 novembre 2013 au 27 novembre 2017 pour une dépense additionnelle de 8 908 840,40 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 444 396,99 \$ à 23 353 237,39 \$, taxes incluses.

CG12 0401 - 25 octobre 2012 - Approuver l'addenda 3 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans le cadre du contrat avec Hewlett-Packard Enterprise Canada Co. (HP) (CG12 0037), et l'addenda 4 du contrat d'entretien du SGI avec HP afin d'y ajouter le support de la solution Ortivus, pour une dépense additionnelle de 231 789,60 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 212 607,39 \$ à 14 444 396,99 \$, taxes incluses.

CG12 0037 - 23 février 2012 - Exercer l'option de renouvellement, pour une première année, du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme Hewlett-Packard Enterprise Canada Co., pour la période du 28 novembre 2012 au 27 novembre 2013, pour un montant de 1 585 211,73\$, taxes incluses

CG08 0422 – 28 août 2008 - Approuver l'addenda numéro 2 au contrat de service octroyé à EDS Canada Inc. (appel d'offres public 05-8330) relatif à l'application SGI du Service de sécurité incendie de Montréal, pour un montant additionnel maximal de 937 116,99 \$.

CG08 0051 - 28 février 2008 - Autoriser une dépense additionnelle de 701 444,94 \$, taxes incluses, pour l'augmentation des frais de télécommunication et de support du système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat octroyé à EDS Canada Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 10 988 833,73 \$ à 11 690 278,67 \$, taxes incluses (appel d'offres public 05-8330) / Approuver le projet d'addenda à cette fin.

CG06 0101 – 2 mars 2006 - Octroyer à la firme EDS Canada Inc. un contrat, au montant de 10 988 833,73 \$ suite à l'appel d'offres public 05-8330 pour la réalisation de la phase II du projet de remplacement du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal.

DESCRIPTION

Le contrat d'entretien comprend la maintenance, l'entretien et le support de l'ensemble de la solution technologique tout en assurant la disponibilité et le fonctionnement adéquat du SGI, 24 heures par jour et 365 jours par année.

L'entretien et le support du SGI couvrent principalement les deux types de services suivants :

- l'exploitation du système SGI;
- le support du SGI pour les incidents, les requêtes et leurs demandes d'intervention.

JUSTIFICATION

La firme ESIT supporte et entretient, depuis sa mise en service, les composantes du SGI, à titre d'intégrateur exclusif du fournisseur de la solution logiciel choisie.

Il est l'intégrateur pour toutes les actions de support, d'ajustements ou d'ajouts aux diverses composantes du SGI.

Le renouvellement des deux années permet de maintenir une solution fiable et répondant aux besoins de la Ville de Montréal.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie a renouvelé son accréditation le 16 août 2019, et cette dernière demeure valide jusqu'au 15 août 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de maintenance, d'entretien et de support se compose des coûts pour le support de base proprement dit indexé d'un taux annuel de 2 % (IPC) et d'une négociation compétitive avec le fournisseur ESIT. Pour plus de détails, se référer au tableau en pièces jointes du présent sommaire.

Le coût d'entretien de base incluant les ajouts fonctionnels et excluant le retrait des services repris par la Ville correspond au montant à payer :

1. La révision à la baisse des montants à payer par le Ville (écarts de 2020 (-1%) et 2021 (-5%)) s'explique par le transfert de services de la firme ESIT vers la Ville :
 - Guichet Unique;
 - Réseau LAN/WAN;
 - Poste RAO;
 - 80% de l'infrastructure.
2. L'écart de 2022 (3%) s'explique par de nouveaux ajouts fonctionnels ainsi que l'indexation annuelle du contrat.

Le montant maximal du renouvellement du contrat de maintenance et de support d'entretien est de 4 596 076,12 \$, taxes incluses.

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses):

Description	<u>Période :</u> 2020 (34 jours)	<u>Période:</u> 2021 (365 jours)	<u>Période:</u> 2022 (331 jours)	Total
Frais de maintenance, d'entretien et du support (BF).	202 810,08 \$	2 272 352,87 \$	2 120 913,17 \$	4 596 076,12 \$

La dépense de 4 596 076,12 \$, taxes incluses (4 196 830,11 \$ net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le SIM qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les renouvellements annuels du contrat de maintenance, d'entretien et de support avec ESIT permettent d'assurer le fonctionnement optimal du SGI et l'optimisation continue de la performance des opérations du SIM. L'utilisation du SGI contribue, par ailleurs, à une réduction du temps de réponse à un appel d'urgence et à l'amélioration des processus de répartition du SIM, ce qui a un impact majeur sur la sécurité des citoyens et celle des intervenants du SIM.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE : 9 septembre 2020;
- Approbation du dossier par le CM : 21 septembre 2020;
- Approbation du dossier par le CG : 24 septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Richard LIEBMANN, 30 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucia DELLA SALA
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-868-3912
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-30

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Tél : 5142806963
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Tél : 514-880-9577
Approuvé le : 2020-08-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2020-08-27



Le 16 août 2019

ESIT CANADA SERVICES AUX ENTREPRISES CIE.
A/S MONSIEUR DARIN S. AHING
5150, SPECTRUM WAY
MISSISSAUGA (ON) L4W 5G1

No de décision : 2019-DAMP-0704
N° de client : 3000174310

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous ESIT CANADA ENTERPRISE SERVICES CO., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ESIT CANADA SERVICES AUX ENTREPRISES CIE. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Réponse de DXC Technologies à la Ville de Montréal Enveloppe de prix

Proposition pour la prolongation du contrat de maintenance, d'entretien et support du SGI et la mise à niveau du RAO Artémis® à la version 2.4 ou la dernière version disponible commercialement

Jeudi le 25 mai 2017

V1.4.4



Note importante

Les renseignements (données) qui figurent dans le présent document/la présente soumission sont de nature confidentielle et appartiennent à **ESIT Canada Services aux Entreprises Cie** ou à ses sociétés affiliées (appelées collectivement ci-après « DXC ») et sont fournis à des fins d'évaluation seulement. En contrepartie de la réception de ce document et à moins d'avoir obtenu une autorisation contraire écrite de DXC le destinataire s'engage à protéger la nature confidentielle des renseignements contenus dans ledit document et à ne les reproduire ni les divulguer d'aucune façon à une partie étrangère au groupe responsable de leur évaluation. Il n'est pas obligatoire de protéger la nature confidentielle des renseignements ayant été portés à l'attention du destinataire, sans restrictions, avant que ce dernier ne reçoive le présent document, comme l'attestent les registres de l'entreprise, non plus que des renseignements qui deviennent de nature publique sans que la responsabilité du destinataire soit engagée et des renseignements que celui-ci reçoit légitimement de la part d'un tiers, sans restrictions.

L'information relative au prix incluse dans cette présentation est confidentielle et présentée à des fins d'évaluation et de discussion seulement.

DXC et ses représentants n'assument aucune responsabilité à l'égard du destinataire ou de l'un de ses représentants quant à l'utilisation des renseignements fournis. Seul un accord définitif écrit, établi par entente mutuelle et signé par les représentants autorisés des parties lie HP ou ses sociétés affiliées.

Dans le contexte de cette proposition, le terme « solution » renvoie aux produits et services proposés. Il est possible que l'on ait à demander de plus amples renseignements à Ville de Montréal pour élaborer la configuration qui convient le mieux au projet; c'est pourquoi le terme « solution » ne sous-entend pas que les produits ou services proposés aux présentes répondront aux exigences de Ville de Montréal.

Les termes « partenaire » et « partenariat » utilisés dans cette proposition ne sous-entendent pas un partenariat en règle, un partenariat juridique ou un partenariat contractuel; ils renvoient plutôt à une relation mutuellement avantageuse qui découle d'un travail d'équipe entre les parties.

Pour toute préoccupation, toute question ou tout problème concernant cette déclaration de confidentialité, veuillez communiquer avec votre représentant.



Validité

Cette proposition est valable pour une période de soixante (60) jours à compter de la date de dépôt.



Révisions

Version	Date	Type de modification	Description de la modification
1.0	2017/05/01	Création	Version finale validée et soumises à la Ville
1.1	2017/05/02	Ajout	Ajout de la section Révisions Ajout du numéro de version sur la page titre et dans l'entête corrigée. Tableau III : ajout de l'année 3
		Correction	Tableau I : correction des lignes Artémis Caserne et Option A.5 – Artémis Caserne.
1.2	2017/05/16		Section 1.1 : définition des années en termes de dates de début et fin. Tableau III renommé à II et ajout des tarifs pour les années optionnelles 4 et 5. Section 1.2 : Ajout des banques d'heures 6.2.1.3-A et 6.2.1.3-B. Ajout d'une remise pour l'option 6.2.1.3-A. Section 1.3 : Récapitulatif des couts de support et maintenance de la solution SGI avec Artémis en V2.4 et options.
			Section 1.1 : l'IPC sera utilisé comme ajustement annuel au lieu d'un taux fixe de 2%. Section 1.1 : retrait des banques d'heures 6.2.1.3-A et 6.2.1.3-B Tableau I : ajout de colonnes à la demande du client, correction du montant associé au REC. Tableau II Banques d'heures renommé à III et retiré de la section 1.1 et ajouté à la section 1.2; utilisation les tarifs de l'année 3 pour des fins de calcul budgétaire. Tableau IV et V : ajout du cout du Dell630 à l'option B3-RAC et au jalon de paiement. Tableau V : répartir jalon sur 2017,2018 et 2019.
1.3	2017/05/19	Ajout	Section 1.2 : note d'ESRI sur l'achat des licences en 2017 et prêt d'une licence staging Section 1.3 : ajout crédit ESRI.
		Correction	Tableaux I et XI : Correction des couts de maintenance du contrat de base Tableau IV, V, VI : correction cout achat licence linux Tableau IV, V, VIII, IX, X, XI : Ajustement des prix pour les options retenues et non retenues Tableau IV, V : Ajustement des prix pour une équipe dédiée réduite en phase 2 Tableau III, IV, V : Ajustement de la banque d'heure SAC
1.4	2017/05/23	Correction	Retrait de l'option ArtémisWeb Tableau IV : ajouter référence dans titre
1.4.1	2017/05/24	Correction	Tableau III : corriger calcul analyse/assistance pilot Tableau IV, V : corriger totaux pour chiffres arrondis
1.4.2	2017/05/25	Ajout	Section 1.3 : condition « plafond » à l'augmentation de 10% de la maintenance des logiciels tiers. Tableau XI : crédit maintenance ESRI pour licence Basic
1.4.3	2017/05/25	Correction	Tableau I et XI : retrait de « demande de service (clause 6.1.6) » Tableau V : ajout de « demande de service (clause 6.1.6) »
1.4.4	2017/05/25	Ajout	Tableau IV : ajout banques d'heures et demande de service
		Correction	Tableau V : correction montant année 2020 de demande de service



Table des matières

1. Enveloppe de prix	8
1.1. Section A – prolongation du contrat support et maintenance de la solution SGI.....	8
1.2. Section B – Mise à niveau du RAO Artémis® à la version 2.4.....	12
1.2.1. Pénalité.....	13
1.2.2. Tableau des prix pour la mise à niveau à V2.4.....	14
1.3. Section C – Récapitulatif des coûts de support et maintenance de la solution SGI avec Artémis en V2.4 plus options	22



Sommaire exécutif

La Ville de Montréal (« Ville »), modèle de référence urbain et plaque tournante pour le commerce nord-américain, offre à ses citoyens une qualité de vie qui en fait l'envie de tous. Afin de continuer d'offrir cette qualité de vie à ses citoyens, la Ville a entamé depuis quelques années une révision de ses structures organisationnelles pour poursuivre l'amélioration de la prestation des services liés aux technologies de l'information. Cette révision replace le STI comme interlocuteur privilégié de DXC dans le contexte de son contrat de support et d'entretien de la solution SGI implantée au SIM.

Du côté technologique, la solution SGI, dont le noyau repose sur le RAO Artémis, a été mise en service en 2007 et se retrouve aujourd'hui dans un environnement en fin de vie utile, ne permettant plus d'évolution au niveau des produits et devenant un frein pour le SIM dans l'optimisation de ses processus opérationnels.

Cette proposition de DXC qui comporte une prolongation du contrat de support et maintenance de la solution SGI et un projet de mise à niveau du RAO Artémis à la dernière version commerciale, se veut une réponse aux objectifs et priorités du STI et du SIM, soit :

- Mettre en place les nouveaux processus de gouvernance en ligne avec les nouvelles structures organisationnelles;
- Éliminer les risques opérationnels et assurer la continuité et pérennité des opérations du SIM en déployant la mise à jour de Artémis V2.4 dans un environnement actualisé;
- Stabiliser dans un délai raisonnable la solution SGI en déployant la version 2.4 du RAO en 2 phases : une première mise en service iso-fonctionnelle après 12 mois d'efforts suivi du déploiement des nouvelles fonctionnalités dans la phase 2;
- Intégrer le SGI autant que possible dans l'infrastructure standard de la Ville en déployant dans les sites technologiques de la Ville, la nouvelle infrastructure matérielle requise;



- Permettre à la Ville de bénéficier de son investissement en prolongeant le contrat de support en vigueur et en incorporant une mise à jour annuelle à la dernière version commerciale.

DXC, partenaire de la Ville, de la STI et du SIM depuis près de 25 ans a inclus dans sa proposition des mesures concrètes pour assurer le respect des échéanciers et des résultats, soit:

- Une présence accrue de son partenaire SIS sur site à Montréal pour assurer le suivi des activités critiques et favoriser le transfert de connaissance.
- Une approche en 2 phases qui permet de mettre en service rapidement une version préconfigurée à iso-fonctionnalité en phase 1, puis de prendre le temps nécessaire pour revoir et choisir les nouvelles fonctions de V2.4 pendant la phase 2.
- La mise en place d'une équipe dédiée au projet pour le déroulement de la phase 1.
- La participation ponctuelle des experts de l'équipe de support et maintien dans le but de rendre disponible, au projet, le savoir, l'expertise et le savoir-faire.

Finalement, DXC propose la prolongation du contrat de support et maintenance avec toute la souplesse demandée et voulue permettant d'adapter l'offre de service en contexte de l'évolution de l'environnement du SIM.



1. Enveloppe de prix

Ce document présente l'enveloppe de prix pour la réponse de DXC à la demande de proposition contenue dans le document intitulé « Demande de proposition ESIT 20170302 v1 Finale.doc ».

Les sections suivantes contiennent le détail et les grilles de prix pour les sections A- Prolongation de contrat et B- Mise à jour de Artémis® à la version 2.4. Pour des fins de simplification de ce document, et puisqu'en date d'aujourd'hui, la dernière version commerciale est la version 2.4, l'expression Artémis® V2.4 peut être interchangée avec dernière version commerciale et vice-versa.

Puisque cette offre est une offre forfaitaire, il en est entendu que la Ville fera une sélection des options qu'elle désire retenir avant la signature du contrat.

1.1. Section A – prolongation du contrat support et maintenance de la solution SGI

Cette section contient le détail demandé pour la prolongation du contrat de support et maintenance du SGI pour une période initiale de 36 mois ainsi pour 2 options de 12 mois chacune.

Le prix total de DXC est la prolongation des services offert actuellement en tenant compte de la reprise par la Ville du helpdesk de niveau 1.

Les hypothèses suivantes ont servi à déterminer les prix et crédits du support de base et des options :

- Les prix sont en dollars canadiens, forfaitaires et avant taxes, sauf pour les banques d'heures (6.2.1.3-A t 6.2.1.3-B) qui sont budgétaire et avant taxes.
- Les années de renouvellement sont les suivantes :
 - Année 1 : 28 novembre 2017 au 27 novembre 2018
 - Année 2 : 28 novembre 2018 au 27 novembre 2019
 - Année 3 : 28 novembre 2019 au 27 novembre 2020
 - Année 4 – option : 28 novembre 2020 au 27 novembre 2021
 - Année 5 – option : 28 novembre 2021 au 27 novembre 2022
- L'IPC sera mesuré entre novembre de l'année précédente et novembre de l'année courante, puis appliqué à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante. Pour des fins de calculs budgétaires, l'IPC a été estimé à 2% par année.
- Les options de reprise de service demandées par la Ville ont été estimées et détaillées pour permettre à la Ville de bien cerner les crédits reliés à chaque option.
- Les terminaisons de service qui exigent une période de notification et celle-ci se retrouve dans la colonne Note.
- La reprise du guichet unique par la Ville est accompagnée d'un coût d'implantation qui couvre les activités de transfert de connaissance et d'accompagnement décrits à la section



3.1.1 du document de solution. Le crédit pour la reprise du service viendra en effet une fois les activités complétées.

- Les crédits reliés aux reprises des services par la Ville prendront effet à la date à laquelle la Ville sera prête à assumer ces services et qui aura été convenue avec DXC.

Le tableau I présenté à la page suivante, donne le détail des prix reliés à la prolongation du contrat de support et des options demandées.



Tableau I : Prix de la prolongation du contrat support et maintenance de la solution SGI

Item	Prolongation 36 mois				Option 1 - 12 mois		Option 2 - 12 mois		Notes
	2017 28/11/2017 au 31/12/2017	2018	2019	2020 1/1/2020 au 27/11/2020	2020 28/11/2017 au 31/12/2017	2021 1/1/2022 au 27/11/2022	2021 28/11/2017 au 31/12/2017	2022 1/1/2022 au 27/11/2022	
Contrat de maintenance, d'entretien et de support (clause 6.1.1)									
Base support	\$126,786.51	\$1,410,788.08	\$1,439,003.84	\$1,333,237.05	\$134,546.86	\$1,359,901.81	\$137,237.80	\$1,387,099.84	
Guichet unique	\$2,674.74	\$29,762.52	\$30,357.77	\$28,126.47	\$2,838.45	\$28,689.00	\$2,895.22	\$29,262.78	
REC	\$20,273.19	\$225,585.36	\$230,097.07	\$213,184.94	\$21,514.08	\$217,448.63	\$21,944.36	\$221,797.61	Un préavis de 45 jours est nécessaire pour ne pas renouveler ou annuler le service
VALCOM	\$2,264.43	\$25,196.90	\$25,700.84	\$23,811.83	\$2,403.03	\$24,288.06	\$2,451.09	\$24,773.82	
WIFI (** crédit car non renouvelé)	\$1,009.80	\$11,236.30	\$11,461.03	\$10,618.64	\$1,071.61	\$10,831.01	\$1,093.04	\$11,047.63	Service non renouvelé car équipement en fin de vie
Artémis Caserne	\$7,713.49	\$85,830.06	\$87,546.66	\$81,111.98	\$8,185.61	\$82,734.22	\$8,349.33	\$84,388.91	
Sous-total 1	\$160,722.16	\$1,788,399.22	\$1,824,167.21	\$1,690,090.91	\$170,559.64	\$1,723,892.73	\$173,970.84	\$1,758,370.59	
Guichet unique (clause 6.1.1)	-\$2,674.74	-\$29,762.52	-\$31,250.65	-\$28,953.72	-\$2,921.94	-\$29,532.80	-\$2,980.37	-\$30,123.45	Coûts de MES 6600\$
Option A.1 - REC, WIFI (clause 6.1.2.1)	-\$21,282.99	-\$236,821.66	-\$241,558.10	-\$223,803.58	-\$22,585.68	-\$228,279.65	-\$23,037.40	-\$232,845.24	Un préavis de 45 jours est nécessaire pour ne pas renouveler ou annuler le service
Option A.2 - postes RAO CCSI (clause 6.1.2.2)	-\$1,313.73	-\$14,618.18	-\$15,349.09	-\$14,220.93	-\$1,435.14	-\$14,505.35	-\$1,463.84	-\$14,795.46	
Option A.3 - Infrastructure (clause 6.1.2.3)	-\$3,191.63	-\$35,514.18	-\$37,289.89	-\$34,549.08	-\$3,486.60	-\$35,240.06	-\$3,556.34	-\$35,944.87	Transfert prévu avec le projet Mise à niveau Artémis® v2.4

Option A.4 - Système d'alerte en caserne (clause 6.1.2.4)									
Option A.5 - Artémis Caserne (clause 6.1.2.5)	-\$7,713.49	-\$85,830.06	-\$90,121.57	-\$83,497.63	-\$8,426.37	-\$85,167.58	-\$8,594.89	-\$86,870.93	
Sous-total 2	-\$36,176.58	-\$402,546.60	-\$415,569.30	-\$385,024.94	-\$38,855.73	-\$392,725.44	-\$39,632.84	-\$400,579.95	
Total	\$124,545.58	\$1,385,852.62	\$1,408,597.91	\$1,305,065.97	\$131,703.91	\$1,331,167.29	\$134,338.00	\$1,357,790.64	

En plus des grilles de prix demandées en réponse par la Ville, le tableau II présente le prix des ressources DXC d'appoints du contrat en vigueur pour lesquels une augmentation annuelle de 2%, au lieu de l'IPC, a été appliquée pour des fins de calculs budgétaire.

Tableau II : prix des ressources d'appoint DXC

Prix des ressources d'appoints							
	Descriptions	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Taux Horaire	Taux Horaire	Taux Horaire	Taux Horaire	Taux Horaire	Taux Horaire
1	Développement						
	Programmeur	111.16 \$	113.38 \$	115.65 \$	117.96 \$	120.32 \$	122.73 \$
	Analyste	137.63 \$	140.38 \$	143.19 \$	146.05 \$	148.97 \$	151.95 \$
	Chargé de projet	211.74 \$	215.97 \$	220.29 \$	224.70 \$	229.19 \$	233.77 \$
2	Support Télécommunications						
	Architecte	211.74 \$	215.97 \$	220.29 \$	224.70 \$	229.19 \$	233.77 \$
	Support Niveau 2	200.09 \$	204.09 \$	208.17 \$	212.34 \$	216.58 \$	220.91 \$
	Spécialiste réseau FW et sécurité	188.44 \$	192.21 \$	196.05 \$	199.98 \$	203.97 \$	208.05 \$
3	Support technique						
	Administrateur système	137.63 \$	140.38 \$	143.19 \$	146.05 \$	148.97 \$	151.95 \$
	Support - Autres	164.10 \$	167.38 \$	170.73 \$	174.14 \$	177.62 \$	181.18 \$

1.2. Section B – Mise à niveau du RAO Artémis® à la version 2.4

Cette section contient le détail demandé pour la Mise à niveau du RAO Artémis® à la version 2.4.

Les hypothèses suivantes ont servi à déterminer les prix et crédits du support de base et des options :

- Les prix sont en dollars canadiens, forfaitaires et avant taxes, sauf pour les prix de maintenance additionnelle qui n'ont pas été inclus et qui sont présentés à titre informatifs et budgétaire.
- Les modules GéoArtemis®, Artémis®Web, SIS Supervision sont maintenant requis est inclus dans la version 2.4 du RAO Artémis®. Les efforts pour configurer et déployer à iso-fonctionnalité ont donc été inclus dans la phase 1.
- Les banques d'heures 6.2.1.3-A et 6.2.1.3-B sont présentées comme des options du projet Mise à niveau d'Artémis à V2.4. Elles se veulent une estimation préliminaire et devront être réévaluées une fois le choix des solutions arrêtées par la Ville. De plus, l'impact au projet, si



nécessaire, devra être évalué avant d'intégrer les travaux dans la planification des demandes de changements.

- Les jalons de paiement sont facturés une fois tous les livrables qui les composent sont complétés et acceptés.
- Les frais de maintenance et support additionnels, démontrés au tableau X devront être ajoutés à la facture mensuelle du contrat de support et maintenance de la solution SGI par le biais d'une demande de changement une fois la mise en production complétée. Pour les frais de maintenance logiciel, ils seront ajoutés à la facture mensuelle à la date d'achat, sauf pour les logiciels ESRI qui comprennent dans le prix d'achat, la 1^{ère} année de maintenance. Les frais de maintenance logicielle sont assujettis à une augmentation annuelle de 10%.
- Pour respecter les droits de licences d'ESRI, avec un engagement de faire émettre le bon de commande en 2017 pour toutes les licences ESRI du projet, ESRI mettra à notre disposition sans frais additionnels une licence supplémentaire Advance Enterprise de type « staging » pour nous permettre de préparer l'environnement de production v2.4.

1.2.1. Pénalité

Aucune provision pour pénalité n'a été incluse dans le prix ou n'a été planifié. Malgré la demande de la Ville de prévoir une clause de pénalité, DXC est d'avis que les causes des retards dans les projets antérieurs ont été mitigées suffisamment pour exclure l'ajout d'une clause de pénalité. De plus, certains retards peuvent être reliés directement à des délais plus longs pour obtenir l'approbation de livrables-clé du côté client, ce qui dans une clause de pénalité, engendrerait non pas un crédit, mais des frais supplémentaires du côté de la Ville.

Les projets antérieurs accusant des retards dus à des **défis technologiques non anticipés demandant plus d'efforts de développement**, étaient des projets nécessitant des développements ou adaptations importantes pour satisfaire les besoins du client ou devenir compatibles dans l'environnement technologique du SIM. Dans le cadre de ce projet, la version 2.4 est exploitée activement en France depuis maintenant 3 ans et aucun développement au niveau du noyau d'Artémis® n'est nécessaire pour implanter à Montréal. Des adaptations ont été prévues au niveau des interfaces externes au RAO et les travaux ne sont pas sur le chemin critique.

Certains retards de projets antérieurs ont été reliés à des **conflits de priorités opérationnelles versus projets**, due au partage des ressources entre le projet et le support et maintien de la solution SGI. Dans le cadre de la phase 1 du projet qui constitue la mise en place de la nouvelle infrastructure et de la version V2.4 d'Artémis et de loin la partie la plus névralgique du projet, une équipe dédiée DXC agrémentée de ressources d'appoint permettra de livrer en temps le projet sans mettre la risque le côté opérationnel. L'exception est le spécialiste technique qui demeure assigné partiellement du côté support et maintien de la solution SGI pour des activités qui sont surtout de niveau configuration et développement qu'opérationnel.

Finalement, des retards causés par des **délais dans l'approbation des livrables ou délais dans la prises de décision** au niveau de la Ville sont survenus dans des projets antérieurs. Les projets en questions apportaient une solution nouvelle qui nécessitait des choix au niveau opérationnel du client et des adaptations qui n'avaient pas été prévues au départ. La mise à niveau à V2.4 est pour la phase 1 iso-fonctionnelle avec une pré-configuration limitant les choix et adaptations opérationnelles. En plus, avec un client déjà fonctionnel sur Artémis® et une



présence de DXC et SIS aux réunions du comité de gouvernance, l'échange d'information, la prise de décision et l'approbation des livrables, malgré une planification agressive, devrait respecter les échéanciers.

1.2.2. Tableau des prix pour la mise à niveau à V2.4

Le tableau III présente les banques d'heures budgétaires en prévision d'adaptation ou de développements dus à l'implantation d'un Nouveau système d'alerte en caserne et de l'implantation d'un réseau UTMS/LTE.

Tableau III : banque d'heures

Item	Activités/livrables	Taux horaire (1)	Heures prévues	Total
Banque d'heures des clauses 6.2.1.3 – A Interface système d'alerte en caserne	Équipe DXC et SIS			
	Dossier d'architecture de l'interface Artémis – Système d'Alerte en Caserne			\$ 50,000.00
Sous-total 3A				\$ 50,000.00
Banque d'heures des clauses 6.2.1.3 – B Projet UMTS/LTE	Équipe DXC			
	Analyse/assistance pilote	\$ 150.00	60	\$ 9,000.00
	Assistance réseau	\$ 150.00	60	\$ 9,000.00
	Essais Artémis Mobile	\$ 150.00	60	\$ 9,000.00
	Images	\$ 150.00	30	\$ 4,500.00
	Transfer de connaissance et accompagnement pour le guichet unique	\$ 150.00	44	\$ 6,600.00
Sous-total 3B				\$ 38,100.00
Note : (1) Les taux horaires pour 6.1.2.3-A et 6.1.2.3-B sont des taux moyens basés sur les taux de l'année 3 des ressources d'appoints (tableau III) pour DXC et pourraient être révisés selon l'année de réalisation. Aucun déplacement n'est inclus pour l'équipe SIS.				

Tableau IV : Prix forfaitaire de la mise à niveau du RAO Artémis® à la version 2.4 et des options demandées par la Ville

Item	Prix forfaitaire	Notes
Mise à niveau système RAO – Première étape iso-fonctionnelle (clause 6.2.1)	\$ 2,194,357.41	banques d'heures des clauses 6.2.1.3, A et B, non incluses. Phase 0 de démarrage incluse. Crédit de SIGTA inclus
Mise à niveau système RAO – Deuxième étape, options de base de la dernière version commerciale disponible (clause 6.2.1)	\$ 139,695.38	banques d'heures des clauses 6.2.1.3, A et B, non incluses.



Item	Prix forfaitaire	Notes
Option B.1 – licences tiers (clause 6.2.2.1)	\$ 15,898.42	Inclus les licences logiciels du tableau VI.
Option B.2 – GéoArtémis (clause 6.2.2.2-A)	\$ 161,792.13	Inclus seulement les licences logiciel du tableau VII. Les licences Artémis® et effort de configuration et déploiement sont inclus dans 6.2.1.
Option B.2 - GéoArtemis® (clause 6.2.2.2-B)		S.O.
Option B.3 – RAC (clause 6.2.2.3)		Option non retenue
Option B.4 - Smartémis® (clause 6.2.2.4-A)		S.O.
Option B.4 - Smartémis® (clause 6.2.2.4-B)	\$ 598,614.68	
Option B.5 - Artémis®WEB (clause 6.2.2.5)		Option non retenue
Option B.6 - Artémis Archivage et historique (clause 6.2.2.6)		Option non retenue
Option B.7 - Profil poste (clause 6.2.2.7)	\$ 12,927.50	
Option B.8 - Interface Artémis-RAO911 (clause 6.2.2.8)		Option non retenue. Cette option pourrait être ajoutée au projet au coût de 630 000\$
Option B.9 - Supervision (clause 6.2.2.9)		Licence, configuration de base et déploiement inclus dans 6.2.1
Option B.10 - Opt ach. et ETA élevé	\$ 180,430.09	
Option B.11 - Gestion algorithmes	\$ 97,254.70	
Option B.12 - Serveurs Dell (4)	\$ 63,808.99	Selon les spécifications recommandées par SIS
Banque d'heures (clause 6.2.1.3 A et B)	\$ 88,100.00	
Demande de services (clause 6.1.6)	\$ 450,000.00	
Total	\$ 4,002,879.30	

Le tableau V présente les jalons de paiement et les livrables associés. Tout au long du projet, le suivi des livrables permettra de faire état de l'avancement des travaux et de la facturation. Les jalons de facturation seront révisés selon les choix retenus de la Ville et le calendrier de projet mis à jour et accepté.



Tableau V : Jalons de facturation

Jalon de facturation	Prix forfaitaire			
	2017	2018	2019	2020
Phase 1 - V2.4 iso-fonctionnalité				
Jalon 1 – Livraison de la version Vanille et licences module Artémis® Livrables associés: PH0-PLN-001, PH0-PLN-002, PH1-INT-001, PH1-LIC-001, PH1-LIC-002	\$135,000.00	\$308,969.09		
Jalon 2 – Validation des spécifications détaillées Livrables associés: PH1-ANL-005, PH1-ANL-009, PH1-ANL-006		\$656,777.94		
Jalon 3 - Livraison/installation de la maquette V2.4 à Montréal Livrables associé : PH1-ANL-003, PH1-ANL-004, PH1-INT-002, PH1-ANL-008, PH1-ENV-001 (Architecture logiciel), PH1-ENV-002 (Architecture logicielle), PH1-FOR-001		\$437,851.96		
Jalon 4 - Validation par le SIM de la version 2.4 Livrables associés: PH1-INT-003, PH1-VAL-001, PH1-INT-004, PH1-INT-005, PH1-DOC-002		\$366,381.23		
Jalon 5- Mise en production des fonctions 2.4 Livrables associés: PH1-DPL-001, PH1-FOR-002, PH1-FOR-003, PH1-FOR-004, PH1-ENV-003, PH1-ENV-004, PH1-ENV-008, PH1-DPL-002		\$289,377.19		
Phase 2				
Nouvelle fonctionnalités V2.4				
Jalon 1 – Validation des spécifications détaillées Livrables associés: PH2-ANL-201, PH2-ANL-202		\$26,965.25		
Jalon 2 – Mise en production des fonctions de V2.4 Livrables associés: PH1-ENV-005, PH1-ENV-006, PH1-ENV-007, PH2-INT-201, PH2-ANL-204, PH2-VAL-201, PH2-INT-202, PH2-INT-203, PH2-DPL-201, PH2-DPL-202			\$112,730.12	
Option				
Option B.1 – Fourniture logiciel				
Jalon 1 – Livraison des licences logiciel	\$15,898.42			
Option B.2 - GéoArtemis®				
Jalon 1 – Livraison des licences logiciel MAJ	\$79,887.64			
Jalon 1 – Livraison des licences logiciel restante		\$81,904.50		
Option B.3 – RAC – option non retenue				
Jalon 1 – Livraison des licences logiciel et serveur				
Jalon 2 – Architecture et procédure opérationnelle Livrables associés: PH2-ANL-303, PH2-ANL-304, PH2-ANL-305, PH2-DOC-302.				
Jalon 3 – Déploiement de la solution RAC en production Livrables associés: PH2-DPL-301, PH2-VAL-301 PH2-ENV-301, PH2-ENV-302, PH2-INT-302, PH2-DOC-301				



Option B.4 - Smartémis®				
Jalon 1 – Validation des spécifications détaillées Livrables associés : PH2-ANL-401		\$179,584.40		
Jalon 2 - Validation par le SIM de Smartémis® Livrables associés: PH2-INT-401, PH2-ANL-404, PH2-FOR-401			\$299,307.34	
Jalon 3 – Déploiement de la solution Smartémis® en production Livrables associés: PH2-VAL-401, PH2-DPL-401, PH2-DPL-401			\$119,722.94	
Option B.5 - Artémis®WEB				
Jalon 1 – Déploiement de la solution Artémis®Web – configuration client – en production Livrables associés: PH2-ANL-505, PH2-VAL-501, PH2-DOC-502, PH2-DOC-501				
Option B.6 - Artémis Archivage et historique – option non retenue				
Jalon 1 – Déploiement de la solution Artémis Archivage et historique en production Livrables associés: PH2-DPL-601, PH2-DOC-601, PH2-DOC-602, PH2-FOR-602				
Option B.7 - Profil poste				
Jalon 1 – Déploiement du profil poste en production Livrables associés: profil poste, image poste répartiteur, mise en service du profil poste : tous ses livrables seront pris en compte lors de l'analyse de l'option B2.			\$12,927.50	
Option B.8 - Interface Artémis-RAO911– option non retenue				
Jalon 1 – Validation des spécifications détaillées Livrables associés: PH2-ANL-801				
Jalon 2 - Validation par le SIM de l'interface Artémis – RAO 911 Livrables associés: PH2-INT-801, PH2-ANL-804				
Jalon 3 – Déploiement de l'interface Artémis – RAO 911 en production Livrables associés: PH2-VAL-801, PH2-DPL-801, PH2-DPL-802, PH2-ANL-807, PH2-DOC-801, PH2-DOC-802				
Option B.9 – Supervision - Inclus dans 6.2.1				
Option B.10 - Opt ach. et ETA élevé				
Jalon 1 – Validation des spécifications détaillées Livrables associés: PH2-ANL-1001			\$54,129.03	
Jalon 2 - Validation par le SIM de la solution Opt ach et ETA élevé Livrables associés: PH2-INT-1001, PH2-ANL-1004			\$90,215.04	
Jalon 3 – Déploiement de la solution Opt ach et ETA élevé Livrables associés: PH2-VAL-1001, PH2-DPL-1001, PH2-DPL-1002			\$36,086.02	
Option B.11 - Gestion algorithmes				
Jalon 1 – Déploiement de la solution gestion des algorithmes en production Livrables associés: PH2-ANL-1101, PH2-INT-1101, PH2-DOC-1101, PH2-DPL-1101, PH2-DPL-1102, PH2-DOC-1102		\$97,254.70		



Option B.12 - Serveurs Dell (4)				
Jalon 1 – livraison des serveurs	\$63,808.99			
Option B.13 - Banques d'heure				
6.2.1.3 – B – LTE – Jalon à déterminer	\$8,500.00	\$29,600.00		
6.2.1.3 - A - Interface ARTÉMIS - Nouveau système d'alerte en caserne – Jalon à déterminer		\$50,000.00		
Demande de services				
Demande de services (clause 6.1.6)	\$13,750.00	\$150,000.00	\$150,000.00	\$136,250.00
Total	\$316,845.05	\$2,674,666.26	\$875,117.99	\$136,250.00

Le tableau suivant présente le détail par produit des licences nécessaires pour l'architecture suggéré pour Artémis® version 2.4. Les frais de maintenance des logiciels est présenté à titre indicatif seulement et n'est pas inclus dans le prix du projet Mise à niveau à la version 2.4 de Artémis® ou dans le prix de la prolongation du contrat du support et maintenance de la solution SGI.

Tableau VI : prix d'achat des licences pour option B1

Quantité	Licenses	Prix	Notes
12	Oracle Linux 5	\$ 0.00	
63	Oracle Linux 6	\$ 0.00	
62	Packs de licences deux coeurs Windows 2016	\$ 10,650.93	
13	Packs de 5 CAL utilisateur	\$ 3,854.24	
2	VSPH6 ESS KIT 3 HOSTS MAX 2PROC PER HOST NON Returnable	\$ 1,393.26	
	Sous-total	\$ 15,898.43	
Maintenance		Prix annuel	Notes
12	Oracle Linux 5	\$ 11,372.55	
63	Oracle Linux 6	\$ 59,703.59	
62	Packs de licences deux coeurs Windows 2016	\$ 2,129.72	
13	Packs de 5 CAL utilisateur	\$ 771.45	
2	SUB ONLY VSPHERE 6 ESSENTIALS KIT 1YR NON Returnable - 5YR	\$ 853.94	
	Sous-total	\$ 74,831.25	



Tableau VII : prix d'achat des licences pour option B2 - GéoArtemis®

Quantité	Licences pour GEOARTEMIS	Prix	Notes
1	ArcGIS Standard- Desktop	\$ -	s/o - existant
1	ArcGIS for Server Enterprise Basic Up to Four Cores Staging Server	\$ -	s/o - existant
1	ArcGIS for Server Enterprise Basic Up to Four Cores	\$ -	s/o - existant
1	ArcGIS Network Analyst- Desktop	\$ 5,185.39	
1	ArcGIS Enterprise Advanced - Production (migration de Basic) - environnement production et relève en actif-passif	\$ 53,258.43	Possible si bon de commande pour ESRI émis en 2017
1	ArcGIS Enterprise Advanced- Staging (migration de Basic) - environnement pré-production	\$ 26,629.21	Possible si bon de commande pour ESRI émis en 2017
2	ArcGIS Enterprise Advanced- Staging - environnement Formation/UAT et développement	\$ 73,483.15	
1	ArcGIS Network Analyst- Server- Production	\$ -	Inclus avec ArcGIS Enterprise Advanced
1	ArcGIS Network Analyst Server- Staging	\$ -	Inclus avec ArcGIS Enterprise Advanced
1	EDN Professional	\$ 3,235.96	
	Sous-total	\$ 161,792.14	
Maintenance pour Licences de GÉOARTÉMIS		Prix annuel	Notes
1	ArcGIS Network Analyst- Desktop	\$ 1,348.31	
1	ArcGIS Enterprise Advanced - Production (migration de Basic) - environnement production et relève en actif-passif	\$ 19,235.96	
1	ArcGIS Enterprise Advanced- Staging (migration de Basic) - environnement pré-production	\$ 9,617.98	
2	ArcGIS Enterprise Advanced- Staging - environnement Formation/UAT et développement	\$ 19,235.96	
1	ArcGIS Network Analyst- Server- Production	\$ -	Inclus avec ArcGIS Enterprise Advanced
1	ArcGIS Network Analyst Server- Staging	\$ -	Inclus avec ArcGIS Enterprise Advanced
1	EDN Professional	\$ 3,235.96	
	Sous-total	\$ 52,674.17	



Tableau VIII : prix d'achat des licences pour option B3 – RAC – Option non retenue

Quantité	Licences pour solution RAC	Prix	Notes
2	Oracle Linux 5		
13	Oracle Linux 6		
10	Packs de licences deux coeurs Windows 2016		
2	Packs de 5 CAL utilisateur		
1	ArcGIS GIS Server Advanced (Windows) Up to Four Cores License - Production		
	Sous-total		
Maintenance pour Licences pour solution RAC		Prix annuel	Notes
2	Oracle Linux 5		
13	Oracle Linux 6		
1	ArcGIS GIS Server Advanced (Windows) Up to Four Cores License - Production		
	Sous-total		

Tableau IX : prix d'achat des licences pour option B6 – Option non retenue

Quantité	Licenses	Prix	Notes
1	SAP BusinessObjects Business Intelligence Platform (5 users) XI 4.1		
1	SAP BusinessObjects Web Intelligence (5 users)		
	Sous-total		
Maintenance		Prix annuel	Notes
1	SAP BusinessObjects Business Intelligence Platform (5 users) XI 4.1		
1	SAP BusinessObjects Web Intelligence (5 users)		
	Sous-total		

Le tableau X présente les frais de maintenance additionnelle de référence selon les tarifs 2017. Il faut se référer au tableau XI pour retrouver les frais totaux par années de support, qui devront être ajoutés, par le biais d'une demande de changement, au contrat de support et maintenance de la solution SGI pour la version 2.4 de Artémis® une fois la solution acceptée et implantée et pour les options que la Ville aura retenues, une fois acceptée et implantée. Les frais de support et maintenance ne tiennent pas compte des frais de maintenance des logiciels tiers qui sont présenté aux tableaux VI, VII, VIII et IX.



Tableau X : Frais de maintenance et support annuels de référence selon les tarifs 2017, à être ajoutés au contrat de maintenance et support du SGI.

Item	Maintenance et support annuels en prix 2017	Notes
Mise à niveau système RAO – Première étape iso-fonctionnelle (clause 6.2.1)	\$ 82,815.00	A être ajouté à la facture de support et maintenance.
Mise à niveau système RAO – Deuxième étape, options de base de la dernière version commerciale disponible (clause 6.2.1)	inclus dans 6.2.1	inclus dans 6.2.1
Option B.1 (clause 6.2.2.1)	\$ 127,505.42	Maintenance logiciel pour v2.4 incluant B2.
Option B.2 (clause 6.2.2.2-A)		Inclus dans 6.2.1
Option B.2 - GéoArtemis® (clause 6.2.2.2-B)	S.O.	
Option B.3 - RAC (clause 6.2.2.3)		Option non retenue
Option B.4 - Smartémis® (clause 6.2.2.4-A)	S.O.	
Option B.4 - Smartémis® (clause 6.2.2.4-B)	\$ 110,712.68	
Option B.5 - Artémis®WEB (clause 6.2.2.5)		Option non retenue
Option B.6 - Artémis Archivage et historique (clause 6.2.2.6)		Option non retenue
Option B.7 - Profil poste (clause 6.2.2.7)	\$ 3,076.92	
Option B.8 - Interface Artémis-RAO911 (clause 6.2.2.8)		Option non retenue. Pourrait être ajoutée au coût annuel de \$42 582,05.
Option B.9 – Supervision (clause 6.2.2.9)		Inclus dans 6.2.1
Option B.10 - Opt ach. Et ETA élevé	\$ 11,020.75	
Option B.11 - Gestion algorithmique	\$ 6,606.24	
Option B.12 - Serveurs Dell		Inclus dans le prix d'achat pour un terme de 5 ans.
Sous-total 2	\$ 341,737.01	



1.3. Section C – Récapitulatif des coûts de support et maintenance de la solution SGI avec Artémis en V2.4 plus options

Cette section présente le tableau XI qui contient les coûts de support et maintenance sur les 36 mois de prolongation du contrat de support et maintenance du SGI et les 2 périodes optionnelles de 12 mois avec les hypothèses suivantes :

1. Les options de reprises de services par la Ville ne sont pas exécutées, sauf dans le cas de la maintenance WIFI qui arrive en fin de vie au cours de la première année de prolongation et qui ne sera donc pas renouvelé dès l'année 1.
2. Le projet Artémis V2.4 est exécuté selon la planification préliminaire de l'annexe H.
3. Toutes les options retenues de la phase 2 du projet V2.4 sont exécutées selon la planification préliminaire de l'annexe H.
4. Les coûts de maintenance des logiciels tiers sont présentés dans le tableau XI et assujettis à une augmentation plafond annuelle de 10%. Les prix seront révisés annuellement selon le marché.
5. Un IPC de 2% a été utilisé pour des fins de calculs budgétaires.
6. Les frais de maintenance des logiciels viennent à effet dès l'achat des licences, sauf pour ceux d'ESRI qui viennent à effet 12 mois après l'achat.
7. Un crédit pour les frais de maintenance ESRI sur les licences migrées de Basic à Enterprise Advanced sera applicable au niveau du contrat de support de base à partir du 28 novembre 2018, si la mise en service d'Artémis v2.4 a été complétée.
8. Les frais de garantie prolongée de 5 ans des serveurs Dell sont inclus dans le prix d'achat initial et ne sont pas inclus dans le tableau XI.



Tableau XI : Récapitulatif des prix de support et maintenance de la solution SGI incluant le projet V2.4 et ses options.

Item	Prolongation 36 mois				Option 1 - 12 mois		Option 2 - 12 mois		Notes
	2017 28/11/2017 au 31/12/2017	2018	2019	2020 1/1/2020 au 27/11/2020	2020 28/11/2017 au 31/12/2017	2021 1/1/2022 au 27/11/2022	2021 28/11/2017 au 31/12/2017	2022 1/1/2022 au 27/11/2022	
Contrat de maintenance, d'entretien et de support (clause 6.1.1)									
Base support	\$126,786.51	\$1,410,788.08	\$1,439,003.84	\$1,333,237.05	\$134,546.86	\$1,359,901.81	\$137,237.80	\$1,387,099.84	
Guichet unique	\$2,674.74	\$29,762.52	\$30,357.77	\$28,126.47	\$2,838.45	\$28,689.00	\$2,895.22	\$29,262.78	Frais de MES 6600\$
REC	\$20,273.19	\$225,585.36	\$230,097.07	\$213,184.94	\$21,514.08	\$217,448.63	\$21,944.36	\$221,797.61	Un préavis de 45 jours est nécessaire pour ne pas renouveler ou annuler le service
VALCOM	\$2,264.43	\$25,196.90	\$25,700.84	\$23,811.83	\$2,403.03	\$24,288.06	\$2,451.09	\$24,773.82	
WIFI (** crédit car non renouvelé)	\$1,009.80	\$11,236.30	\$11,461.03	\$10,618.64	\$1,071.61	\$10,831.01	\$1,093.04	\$11,047.63	Service non renouvelé car équipement en fin de vie
Artémis Caserne	\$7,713.49	\$85,830.06	\$87,546.66	\$81,111.98	\$8,185.61	\$82,734.22	\$8,349.33	\$84,388.91	
Sous-total 1	\$160,722.16	\$1,788,399.22	\$1,824,167.21	\$1,690,090.91	\$170,559.64	\$1,723,892.73	\$173,970.84	\$1,758,370.59	
Crédit pour maintenance WIFI non renouvelée	-\$1,009.80	-\$11,236.30	-\$11,461.03	-\$10,618.64	-\$1,071.61	-\$10,831.01	-\$1,093.04	-\$11,047.63	
Crédit pour maintenance ESRI – support basic (2)		-\$797.08	-\$8,869.41	-\$8,217.50	-\$829.28	-\$8,381.85	-\$828.26	-\$8,549.49	Crédit applicable si Artémis V24 déployé selon le plan suggéré
Sous-total 2	\$159,712.36	\$1,776,365.84	\$1,803,836.77	\$1,671,254.77	\$168,658.75	\$1,704,679.87	\$172,049.54	\$1,738,773.47	
Artémis V2.4 incluant:									
B2 - GéoArtémis		\$17,128.90	\$86,160.73	\$79,827.91	\$8,056.03	\$81,424.47	\$8,217.15	\$83,052.96	MES 18/10/2018
B9 - Artémis Supervision									
B3 - RAC									option non retenue
B4 - Smartémis			\$61,752.21	\$106,719.34	\$10,769.84	\$108,853.73	\$10,985.24	\$111,030.80	MES 17/06/2019
B5 - ArtémisWeb									option non retenue

Réponse de DXC à la Ville de Montréal – Enveloppe de prix V1.4.4
25 mai 2017

B6 - Artémis Archivage et historique									option non retenue
B7 - Gestion profils et fin de session			\$2,598.85	\$2,965.94	\$299.31	\$3,025.26	\$305.30	\$3,085.76	MES 04/03/2019
B8 - Interface RAO-911									option non retenue
B10 - Optimisation ach. et ETA			\$3,312.40	\$10,623.24	\$1,072.07	\$10,835.70	\$1,093.51	\$11,052.42	MES 16/09/2019
B11 - Gestion des algo		\$5,855.96	\$6,873.13	\$6,367.96	\$642.64	\$6,495.32	\$655.49	\$6,625.22	MES16/02/2018
Sous-total 3 (options)	\$0.00	\$22,984.86	\$160,697.32	\$206,504.39	\$20,839.89	\$210,634.48	\$21,256.69	\$214,847.16	
Logiciel tiers (1)									
B1 - logiciel tier V2.4	\$6,859.53	\$82,314.38	\$90,545.81	\$90,470.36	\$9,130.04	\$99,517.39	\$10,043.04	\$109,469.13	Achat : 28/11/2017 MES à la date d'achat sauf pou ERSI qui inclus l'année 1.
B2 - GéoArtémis		\$5,311.31	\$63,735.75	\$63,682.63	\$6,426.69	\$70,050.90	\$7,069.36	\$77,055.99	
B9 - Artémis Supervision									
Logiciel tiers pour B3 - RAC									* option non retenue
Logiciel tiers pour B6									* option non retenue
Sous-total 4 (licences tierces)	\$6,859.53	\$87,625.69	\$154,281.56	\$154,152.99	\$15,556.73	\$169,568.29	\$17,112.40	\$186,525.12	
Total Annuel	\$166,571.89	\$1,886,976.39	\$2,118,815.65	\$2,031,912.15	\$205,055.37	\$2,084,882.64	\$210,418.63	\$2,140,145.75	
Notes : (1) Les coûts de maintenance des logiciels tiers présentés dans le tableau XI et assujettis à une augmentation annuelle de 10% (2) Crédit sur la maintenance ESRI pour les licences niveau Basic mise à jour à Enterprise Advanced. MES : Mise en service									



Service des technologies de l'information
Direction Sécurité Publique et Justice
801 rue Brennan 2ième étage
Montréal (Québec) H3C 0G4A

Le 22 mai 2020

Kristen Leroux
GM/Director, Public & Federal Market Canada
DXC Technology
Kristen.leroux@dx.com
C: 1 (343)-996-1304

Objet : Renouvellement du contrat de support prévue à l'article 1.6 de l'addenda 6

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 28 novembre 2020 au 27 novembre 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier par courriel à Lucia Della Sala (lucia.dellasala@montreal.ca) **au plus tard le 29 mai 2020** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Veuillez agréer Kristen Leroux, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

05.27.20

Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Lucia Della Sala
Conseillère en analyse et contrôle de gestion
Direction – Sécurité Publique et Justice
Service des technologies de l'information (STI)
801 rue Brennan, 2e étage, Montréal, Canada H3C 0G4
Téléphone : 514-868-3912
lucia.dellasala@montreal.ca

LN91Fbssp

Dossier # : 1206634002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 4 596 076,12 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de deux (2) renouvellements annuels du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une période de deux ans, soit du 28 novembre 2020 au 27 novembre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 424 422,09 \$ à 40 020 498,21 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1206634002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
 Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-03

Gilles BOUCHARD
 conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514 872-7652
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1204145001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Acces Information Management of Canada ULC pour le service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 24 mois et 41 jours se terminant le 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 681 059,15 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 20-17840 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Acces Information Management of Canada ULC pour une période de 24 mois et 41 jours, le contrat pour le service d'entreposage des documents semi-actifs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 681 059,15 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17840 et au tableau des prix reçus ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-08-26 11:38

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1204145001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Acces Information Management of Canada ULC pour le service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 24 mois et 41 jours se terminant le 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 681 059,15 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 20-17840 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du greffe a, entre autres, pour mission la gestion des documents de la Ville. Sa Division de la gestion documentaires et des archives offre donc aux unités administratives centrales, la possibilité de conserver leurs documents en entrepôt (semi-actif). Cette pratique permet de réduire les espaces de bureau.

Depuis 2008, la gestion des documents semi-actifs est confiée à une entreprise externe. Quelques 45 000 boîtes sont conservées. Entre autres, le réaménagement des espaces de bureaux au Service des finances, le déménagement de l'Hôtel de ville ont entraîné une hausse des documents semi-actifs. À moyen terme, la transformation numérique des activités de la Ville entraînera une diminution des besoins de conservation des espaces de bureaux.

En 2013, le Service du greffe a procédé à l'appel d'offres 13-12881 visant à obtenir des services d'entreposages de documents semi-actifs. Le contrat a été octroyé à Docu-Dépôt Inc. (CE13 0970), pour une période de 60 mois et prolongé deux fois de 12 mois, selon l'option prévue au contrat, en 2018 et 2019.

Ce contrat se termine le 20 novembre 2020. Les options de renouvellement sont épuisées.

Le présent appel d'offres était sur le marché du 11 mai 2020 au 23 juillet 2020 et publié dans le Journal de Montréal et sur SEAO.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0343 – 22 août 2019 – Exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Docu-Dépôt Inc. (CG13 0265) pour la fourniture d'un service d'entreposage de

documents semi-actifs pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 168 371,12 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant du contrat de 869 313 \$ à 1 037 684,12 \$

CG18 0225 – 26 avril 2018 – Autoriser la prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 154 535,46 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Docu-Dépôt Inc. (CG13 0265), majorant ainsi les montants autorisés de 714 777,54 \$ à 869 313 \$, taxes incluses

CG13 0265 – 4 juillet 2013 – Accorder un contrat à Docu-Dépôt Inc. pour le service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 714 777,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12881 (2 soum.)

CE11 1026 – 6 juillet 2011 – Autoriser une dépense de 225 000 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de service d'entreposage de documents semi-actifs de la Direction du greffe (CE08 2092), pour une période de 24 mois se terminant le 21 novembre 2013, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, majorant ainsi le montant du contrat à la firme Docu-Dépôt Inc. de 273 244,66 \$ à 498 244,66 \$, taxes incluses;

CE11 0404 – 29 mars 2011 – Autoriser une dépense additionnelle de 55 000 \$ pour couvrir les frais de services dans le cadre du contrat accordé à Docu-Dépôt Inc. (CE08 2092), majorant ainsi le montant total du contrat de 218 244,66 \$ à 273 244,66 \$, taxes incluses;

CE08 2092 – 19 novembre 2008 – Accorder à Docu Dépôt Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 36 mois, aux prix unitaires de sa soumission, soit au prix total approximatif de 218 244,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10869 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.

DESCRIPTION

Actuellement, quelques 45 000 boîtes provenant de diverses unités administratives de la Ville sont entreposées. Les principaux utilisateurs sont le Service du greffe, le Service des affaires juridiques, le Service des finances et le Service du capital humain qui consomment 84% du service.

Les entreprises offrant des services d'entreposage de documents semi-actifs offrent les services suivants :

- Le transport des boîtes vers l'entrepôt;
- L'entreposage des documents;
- La livraison des documents à consulter et leur retour à l'entrepôt;
- La destruction des documents à la fin de leur période de conservation.

Le Service du greffe centralise et coordonne les opérations reliées à cette activité. Il fait le suivi des demandes de service, compile les statistiques reliées aux activités et aux coûts et contrôle les factures. Il s'assure que les activités d'entreposage sont de qualité, correspondent aux besoins des services et qu'ils sont utilisés judicieusement.

Les arrondissements et le SPVM gèrent eux-mêmes leurs documents semi-actifs. Ils pourront se prévaloir des coûts unitaires soumis par l'adjudicataire.

Le contrat est de 24 mois et 41 jours sans possibilité de prolongation. Cette période est choisie pour être synchronisé avec l'année financière.

La décision attendue vise l'octroi du contrat de fourniture de services d'entreposage des documents semi-actifs à la compagnie Access Information Management of Canada ULC.

Access Information Management of Canada ULC a fait l'acquisition de Docu-Dépôt inc., l'adjudicataire précédent, en 2019. L'intégration des activités de Docu-Dépôt par Access Information Management of Canada qui s'est faite graduellement est maintenant complète.

JUSTIFICATION

Dans un souci d'économie d'espace et de coûts d'entreposage, les documents qui ne sont consultés qu'occasionnellement sont conservés dans un entrepôt plutôt que dans les dispendieux espaces à bureaux.

Le Service du greffe s'assure d'une gestion optimale en :

- Appliquant le calendrier de conservation;
- Centralisant l'entreposage, les rappels et les retours de documents.

Les documents semi-actifs doivent être conservés pour des raisons administratives et légales.

L'impartition du service d'entreposage de boîtes de ces documents constitue l'option la plus économique de conservation des documents semi-actifs des unités administratives de la Ville.

Afin de réduire les coûts, des documents sont régulièrement détruits conformément au calendrier des délais de conservation approuvé Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Les durées de conservation satisfont aux besoins d'enquête et de vérification.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Acces Information Management of Canada ULC	681 059,15 \$		681 059,15 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	682 405,24 \$		682 405,24\$
Coût moyen des soumissions conformes (<i>Total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i>)			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (<i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (<i>La plus haute conforme – la plus basse conforme</i>)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (<i>((La plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>)			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>La plus basse conforme – estimation</i>)			1 346,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>(La plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>)			0,19 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service du greffe a effectué un estimé préalable de la dépense pour la durée totale du contrat s'élevant à 682 405,24 \$ pour les services requis et des frais de sortie en 2022 advenant la remise des documents à un nouvel adjudicataire à la fin du contrat.

La facturation des services rendus par l'adjudicataire se fait en fonction du volume

d'entreposage et selon la fréquence et le type de services offerts.

L'estimation des besoins est basée sur l'historique de consommation au cours des quarante-huit (48) mois de la période de janvier 2016 à décembre 2019. Elle tient compte de l'accroissement et permet d'accepter des fluctuations importantes de documents, comme par exemple des envois massifs dans les cas de réaménagement de locaux.

La soumission de la compagnie Acces Information Management of Canada ULC est de 681 059,15 \$ taxes incluses pour une période de 24 mois et 41 jours.

Montant de l'offre: 592 354,12 \$ + TPS (5 %) 29 617,71 \$ + TVQ 59 087,32 \$ = 681 059,15 \$

L'offre inclut un montant de 321 527,39 \$ taxes incluses prévu pour les frais de sortie des documents en 2022. Cette somme ne sera dépensée que s'il y a un changement d'adjudicataire lors du prochain appel d'offre.

Le Service du greffe ne disposant pas de ces crédits, ceux-ci feront l'objet d'une demande de crédits additionnels lors de l'octroi du prochain contrat à un nouvel adjudicataire, le cas échéant.

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'Agglomération. (Réf. Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

Les fonds requis sont disponibles au budget de fonctionnement du Service du greffe pour 2021 et 2022 sauf pour la portion des coûts relatifs aux frais de sortie advenant un changement d'adjudicataire à la fin du présent contrat en 2022 (321 527,39 \$ taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Division contribue à la diminution des gaz à effet de serre en centralisant les demandes des services en gestion de documents semi-actifs pour réduire les déplacements et les coûts reliés au transport des boîtes, des livraisons et des retours de dossiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien au plus bas niveau des coûts de conservation des documents pour les unités administratives de la Ville.

Ne pas octroyer le contrat obligera la Ville à se tourner vers une solution plus coûteuse et moins efficiente (nouveaux locaux, mobilier et aménagement spécialisé des locaux, embauche de personnel additionnel, achat d'une voiture de service, électricité, sécurité, etc.)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2020 – Octroi du contrat par le conseil d'agglomération

21 novembre 2020 – Début du nouveau contrat avec la firme Acces Information Management of Canada ULC.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'obligation de procéder par appel d'offres public pour tout achat de plus de 100 000 \$ est inscrite dans la Loi des Cités et Villes (art. 573). De plus, le document comprend les dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats;

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Madalina ROSCA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric BERGERON
Analyste en gestion de documents & archives

Tél : 514-872-7732

ENDOSSÉ PAR

Marc LEBEL
C/d greffe

Tél :

Le : 2020-07-31

514-872-9290

Télécop. : 514 872-5655

Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2020-08-26

Dossier # : 1204145001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Objet :	Accorder un contrat à Acces Information Management of Canada ULC pour le service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 24 mois et 41 jours se terminant le 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 681 059,15 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 20-17840 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-17840 - Intervention GDD.pdf



20-17840 - DetCah SEO - liste des commandes.pdf



20-17840 pv.pdf



20-17840 - TCP 17082020.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Madalina ROSCA
 Agente d'approvisionnement niv.II
Tél : 514 868 3727

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-19

Lina PICHE
 Chef de Section
Tél : 514 913-5566
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-17840 No du GDD : 1204145001

Titre de l'appel d'offres : Services d'entreposage de documents semi-actifs de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 5 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Ouverture originalement prévue le : 11 - 6 - 2020 Date du dernier addenda émis : 17 - 7 - 2020

Ouverture faite le : 23 - 7 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 72 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6 Nbre de soumissions reçues : 1 % de réponses : 16,67

Nbre de soumissions rejetées : 0 % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs Date d'échéance initiale : 20 - 11 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 20 - 11 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
Access Information Management of Canada ULC	* 681 059,15 \$	✓	N/A

Information additionnelle

Désistements : sur les six (6) preneurs du cahier des charges, un (1) a déposé une soumission, un (1) n'aurait pas la capacité pour répondre au volume de documents de la Ville; deux (2) mentionnent que la durée du contrat ne pas intéressante pour eux; un (1) aurait laissé le soin de soumissionner à une filiale et une (1) firme n'a pas donnée suite à notre demande.

*** Note concernant une possible réduction du prix** : Nous avons discuté avec le seul soumissionnaire conforme de la possibilité d'une réduction de prix, après cette discussion, le fournisseur n'est pas en mesure de baisser ses prix, car il maintient déjà les prix actuels.

Note concernant le montant soumis : La différence entre les prix inscrits sur le procès-verbal et ceux inscrits au tableau des prix est due à une erreur de calcul corrigée concernant les deux premières lignes du Bordereau ainsi que le retrait de la ligne 26, « CUEILLETTE ET PRISE EN CHARGE INITIALE DES BOÎTES », qui ne serait payable qu'en cas de changement d'adjudicataire au début du contrat octroyé selon le présent appel d'offres; alors, le montant fixe de cette ligne ne sera pas payé par la Ville et est réduit du montant total du contrat à octroyer.

Préparé par : Andres Larmat

Le 17 - 8 - 2020

No de l'appel d'offres
20-17840

Agent d'approvisionnement
Andres Larmat

Conformité	Oui
------------	-----

								Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA ULC	0	SERVICES D'ENTREPOSAGE DE DOCUMENTS SEMI-ACTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	1	Entreposage des contenants	63955,59	pieds cube / mois	0,13 \$	210 745,69 \$	242 304,86 \$
			2	Entreposage en chambre forte «voûte»	1,14	pieds cube / mois	1,95 \$	56,35 \$	64,79 \$
			3	Prise en charge de nouveaux contenants (mise en entrepôt)	6185	boite	3,60 \$	47 032,47 \$	54 075,58 \$
			4	Cueillette de contenants (déplacement à une adresse de la Ville)	134	cueillette	3,12 \$	883,11 \$	1 015,36 \$
			5	Livraisons normales (déplacement à une adresse de la Ville)	267	livraison	11,50 \$	6 485,82 \$	7 457,07 \$
			6	Livraisons urgentes (déplacement à une adresse de la Ville)	49	livraison	23,50 \$	2 432,31 \$	2 796,55 \$
			7	Rappel normal de boite	739	boite	3,12 \$	4 870,29 \$	5 599,61 \$
			8	Rappel normal de dossier	1038	dossier	2,25 \$	4 933,28 \$	5 672,03 \$
			9	Rappel urgent de boite	35	boite	8,75 \$	646,89 \$	743,76 \$
			10	Rappel urgent de dossier	34	dossier	9,75 \$	700,23 \$	805,09 \$
			11	Retour normal de boite	728	boite	3,12 \$	4 797,79 \$	5 516,26 \$
			12	Retour normal de dossier	1121	dossier	2,25 \$	5 327,75 \$	6 125,58 \$
			13	Insertion de nouveaux documents dans des dossiers entreposés	173	dossier	4,12 \$	1 505,56 \$	1 731,02 \$
			14	Destruction par déchiquetage des contenants entreposés	2709	boite	3,85 \$	22 030,55 \$	25 329,62 \$
			15	Recyclage des contenants entreposés	0	boite	1,95 \$	- \$	- \$
			16	Rappel permanent (retrait) de contenant de l'entrepôt	40	boite	- \$	- \$	- \$
			17	Rappel permanent (retrait) de dossier de l'entrepôt	200	dossier	- \$	- \$	- \$
			18	Numérisation et transmission par courriel de documents à la Ville	6	page	0,09 \$	1,14 \$	1,31 \$
			19	Entreposage de documents numériques (documents numérisés)	90	mégaoctet / mois	0,07 \$	159,69 \$	183,60 \$



ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA	0	SERVICES D'ENTREPOSAGE DE	20	Recherche (dossier mal classé, commande mal placée, etc.)	160	minute	0,10 \$	33,80 \$	38,86 \$
		DOCUMENTS SEMI-ACTIFS DE	21	Main d'œuvre d'appoint à la demande de la Ville	89	minute	0,10 \$	18,80 \$	21,61 \$
			22	Délai d'attente anormal des livreurs sur les lieux de livraison	175	minute	0,10 \$	36,97 \$	42,50 \$
			23	Vente de boîte de 1,2 pied cube	1	boîte	2,75 \$	5,81 \$	6,68 \$
			24	Licence d'utilisation du système de gestion d'inventaire	3	licence / mois	- \$	- \$	- \$
			25	Remise des contenants à la fin du contrat à un nouvel adjudicataire ou à la Ville, avec livraison sur l'île de Montréal	65799,96	pied cube	4,25 \$	279 649,83 \$	321 527,39 \$
			26	CUEILLETTE ET PRISE EN CHARGE INITIALE DES BOÎTES (payable qu'en cas de changement d'adjudicataire au début du contrat octroyé selon le présent appel d'offres)	1	Global	- \$	- \$	- \$
Total (ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA ULC)								592 354,12 \$	681 059,15 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-17840

Numéro de référence : 1370560

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services d'entreposage de documents semi-actifs de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Access Information Management of Canada ULC 2301 Cannes brules Montréal, QC, h8n 3g1 https://www.accesscorp.com	Monsieur Nathalie Auger Téléphone : 514 271-3223 Télécopieur : 514 366-5111	Commande : (1755457) 2020-06-15 13 h 56 Transmission : 2020-06-15 13 h 56	3315131 - 20-17840 - Addenda 1 2020-06-15 13 h 56 - Téléchargement 3320107 - 20-17840 - Addenda 2 - Report de date 2020-06-15 13 h 56 - Téléchargement 3332219 - 20-17840 - Addenda 3 - Report de date 2020-06-15 13 h 56 - Téléchargement 3347950 - 20-17840 - Addenda 4 - Report de date 2020-07-14 13 h 37 - Courriel 3350127 - 20-17840 - Addenda 5 2020-07-17 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Docu-Depot Inc 2301 Cannes brules Montréal, QC, h8n 3g1	Monsieur Nathalie Auger Téléphone : 514 271-3223 Télécopieur : 514 366-5111	Commande : (1741601) 2020-05-13 16 h 15 Transmission : 2020-05-13 16 h 15	3315131 - 20-17840 - Addenda 1 2020-05-19 8 h 50 - Courriel 3320107 - 20-17840 - Addenda 2 - Report de date 2020-05-26 12 h 05 - Courriel 3332219 - 20-17840 - Addenda 3 - Report de date 2020-06-15 9 h 24 - Courriel 3347950 - 20-17840 - Addenda 4 - Report de date 2020-07-14 13 h 37 - Courriel 3350127 - 20-17840 - Addenda 5 2020-07-17 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Gagnon 2875 Curé Labelle 110 Prévost, QC, J0R 1T0	Monsieur Sylvain Gagnon Téléphone : 450 327-6304 Télécopieur :	Commande : (1754786) 2020-06-12 11 h 46 Transmission : 2020-06-12 11 h 46	3315131 - 20-17840 - Addenda 1 2020-06-12 11 h 46 - Téléchargement 3320107 - 20-17840 - Addenda 2 - Report de date 2020-06-12 11 h 46 - Téléchargement 3332219 - 20-17840 - Addenda 3 - Report de date 2020-06-15 9 h 24 - Courriel

			3347950 - 20-17840 - Addenda 4 - Report de date 2020-07-14 13 h 37 - Courriel 3350127 - 20-17840 - Addenda 5 2020-07-17 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ImageNexx Inc. 151, boulevard de Mortagne, Local D et E Boucherville, QC, J4B 6G4	Monsieur Pierre Lefebvre Téléphone : 888 433-1285 Télécopieur :	Commande : (1741164) 2020-05-13 9 h 56 Transmission : 2020-05-13 9 h 56	3315131 - 20-17840 - Addenda 1 2020-05-19 8 h 50 - Courriel 3320107 - 20-17840 - Addenda 2 - Report de date 2020-05-26 12 h 05 - Courriel 3332219 - 20-17840 - Addenda 3 - Report de date 2020-06-15 9 h 24 - Courriel 3347950 - 20-17840 - Addenda 4 - Report de date 2020-07-14 13 h 37 - Courriel 3350127 - 20-17840 - Addenda 5 2020-07-17 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Iron Mountain 1655 Fleetwood Laval, QC, H7N 4B2	Monsieur Eric Mueller Téléphone : 514 409-0096 Télécopieur :	Commande : (1740294) 2020-05-12 8 h 29 Transmission : 2020-05-12 8 h 29	3315131 - 20-17840 - Addenda 1 2020-05-19 8 h 50 - Courriel 3320107 - 20-17840 - Addenda 2 - Report de date 2020-05-26 12 h 05 - Courriel 3332219 - 20-17840 - Addenda 3 - Report de date 2020-06-15 9 h 24 - Courriel 3347950 - 20-17840 - Addenda 4 - Report de date 2020-07-14 13 h 37 - Courriel 3350127 - 20-17840 - Addenda 5 2020-07-17 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Xerox 3400 boulevard de Maisonneuve Ouest suite 900 Montréal, QC, H3Z3G1	Monsieur Mathieu Charbonneau Téléphone : 514 939-4262 Télécopieur : 514 939-8128	Commande : (1743058) 2020-05-19 9 h 12 Transmission : 2020-05-19 9 h 12	3315131 - 20-17840 - Addenda 1 2020-05-19 9 h 12 - Téléchargement 3320107 - 20-17840 - Addenda 2 - Report de date 2020-05-26 12 h 05 - Courriel 3332219 - 20-17840 - Addenda 3 - Report de date 2020-06-15 9 h 24 - Courriel 3347950 - 20-17840 - Addenda 4 - Report de date 2020-07-14 13 h 37 - Courriel 3350127 - 20-17840 - Addenda 5 2020-07-17 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

Dossier # : 1204145001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Objet :	Accorder un contrat à Acces Information Management of Canada ULC pour le service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 24 mois et 41 jours se terminant le 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 681 059,15 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 20-17840 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1204145001 - Acces Information Management.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
 Préposé au budget
 514 872-4065
Tél : Co-Auteur
 Ronald ST-Vil
 Conseiller budgétaire
 514-872-2999

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-24

Jean-François DOYLE
 Chef de section - conseil et soutien financiers

Tél : (514) 872-7840

Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien
 Financier-Point De Service Hdv



Dossier # : 1207157003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats à la firme Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services d'entretien ménager de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 36 mois, à partir du 1er novembre 2020 avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune. Dépense totale de 9 661 405,52 \$ taxes incluses (contrat: 9 201 338,59 \$ + contingences : 460 066,93 \$) Appel d'offres public no 20-18064, (6 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder à la firme ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, le contrat d'entretien sanitaire, de désinfection et de grand ménage pour divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal au prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées au regard de chacune d'elles, conformément aux documents d'appel d'offres public n° 20-18064;

FIRMES	LOTS	MONTANT (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc	#1	460 125,74 \$
Service d'entretien Alphanet inc	#11	182 882,85 \$

2. d'autoriser une dépense de 460 066,93 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération

4. d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, le contrat d'entretien sanitaire, de désinfection et de grand ménage pour divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal au prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées au regard de chacune d'elles,

conformément aux documents d'appel d'offres public n° 20-18064;

FIRMES	LOTS	MONTANT (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	#2	733 226,83 \$
Service d'entretien Alphanet inc	#3	563 657,88 \$
Service d'entretien Alphanet inc	#4	667 234,62 \$
Service d'entretien Alphanet inc	#5	1 155 188,03 \$
Service d'entretien Alphanet inc	#6	660 993,41 \$
Service d'entretien Alphanet inc	#7	989 712,95 \$
Service d'entretien Alphanet inc	#8	965 310,38 \$
Service d'entretien Alphanet inc	#9	844 624,29 \$
Service d'entretien Alphanet inc	#10	1 083 186,26 \$
Service d'entretien Alphanet inc	#12	895 195,35 \$

5. d'autoriser une dépense de 460 066,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-21 13:00

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1207157003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats à la firme Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services d'entretien ménager de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 36 mois, à partir du 1er novembre 2020 avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune. Dépense totale de 9 661 405,52 \$ taxes incluses (contrat: 9 201 338,59 \$ + contingences : 460 066,93 \$) Appel d'offres public no 20-18064, (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'octroi de contrats d'une durée de 36 mois pour l'entretien ménager de quarante-trois (43) bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Il s'agit de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Dans l'appel d'offres public n° 20-18064 effectué par le Service de l'approvisionnement, les bâtiments ont été regroupés en douze (12) lots selon leur emplacement géographique.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 35 jours francs tenu du 27 mai 2020 au 2 juillet 2020, et publié le 27 mai 2020 dans le journal *Le Journal de Montréal* et SÉAO, cinq (5) addendas ont été émis.

No addenda	Date	Portée
1	28 mai 2020	Ajout de plans
2	12 juin 2020	Corrections dans le bordereau de prix
3	19 juin 2020	Réponses aux questions de fournisseurs, modification mineure au devis et au bordereau de prix
4	22 juin 2020	Modification mineure au bordereau de prix
5	26 juin 2020	Réponses aux questions de fournisseurs, retrait d'un bâtiment au bordereau de prix

Les soumissions reçues étant accompagnées d'un cautionnement de soumission, celles-ci

sont valides pour une période de 180 jours, soit jusqu'au 29 décembre 2020.

Ce contrat débute le 1er novembre 2020 et se terminerait le 31 octobre 2023. Il comporte 2 prolongations optionnelles de 12 mois chacune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0600 -29 octobre 2015- Accorder des contrats aux firmes GSF Canada inc., Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 6 665 368,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14383 (5 soum.)

CE19 0632- 24 avril 2019- Accorder à Service d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour les lots 10 et 12, pour l'entretien ménager de divers immeubles du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois à compter du 1er mai 2019, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale totale de 313 399,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17120

DESCRIPTION

Le contrat, prévu pour une période de 36 mois, comprend l'entretien régulier, la désinfection et le grand ménage printanier de 43 bâtiments du SPVM dont entre autres : des postes de quartier, des centres opérationnels et des bureaux administratifs. L'entretien régulier de ces bâtiments consiste principalement à ramasser les rebuts et à nettoyer le mobilier, les murs, les planchers ainsi que les appareils sanitaires. Ceci inclut également un grand ménage printanier pour les revêtements de sol, les murs, etc.

Dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, les fournisseurs fourniront, en plus des heures d'entretien habituelles, un service de désinfection visant les surfaces fréquemment touchées (robinets de lavabo, installations sanitaires, interrupteurs de lumière, poignées de porte, etc.) selon les recommandations de Santé Canada.

JUSTIFICATION

L'estimation de ces travaux a été réalisée par les professionnels internes au SGPI et est basée selon les coûts d'entretien ménager actuels majorés, afin de refléter l'évolution des indices des prix à la consommation. Le coût total des contrats à être octroyés est de 9 183 194,42 \$, taxes incluses.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, douze (12) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et six (6) ont présenté des soumissions soit 50 % d'entre elles :

- Service d'entretien Alphanet inc.
- Service d'entretien ménager Vimont inc.
- Modern concept d'entretien inc.
- Conciergerie SPEICO inc.
- Axia Services
- GSF Canada inc.

Pour les six (6) entreprises qui n'ont pas déposé, voici les motifs de désistement :

- Deux (2) firmes: manque de temps
- Une firme est la maison-mère d'un des soumissionnaires
- Une firme ne peut fournir la garantie de soumission ou d'exécution
- Deux (2) firmes n'ont pas fourni de réponse

Le 17 août 2020, la firme Service d'entretien ménager Vimont Inc. a été inscrite sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant: Cette inscription faisait suite à la décision du Comité exécutif (CE20 1202) dont la séance s'est tenue le 12 août dernier.

L'entreprise adjudicataire de ces contrats ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor. Par ailleurs, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Tel qu'exigé lors d'un contrat public conclu à la suite d'un appel d'offres qui s'élève au-dessus de 1 M\$, l'entreprise adjudicataire a son attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

LOT n°1

Le lot n°1 comprend l'entretien ménager des PDQ #1 (3162), PDQ #3 (456), PDQ #4 (3165) et PDQ #5 (3299)

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 460 125,74 \$ taxes incluses, soit 6,76 % inférieur à l'estimation.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	460 125,74 \$	23 006,29 \$	483 132,03 \$
GSF Canada inc.	505 617,80 \$	25 280,89 \$	530 898,69 \$
Modern concept d'entretien inc.	525 146,96 \$	26 257,35 \$	551 404,31 \$
Conciergerie SPEICO inc.	656 744,10 \$	32 837,21 \$	689 581,31 \$
Dernière estimation réalisée	493 489,65 \$	24 674,48 \$	518 164,13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-33 363,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-6,76 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			45 492,05 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100			9,89 %

Contingences

L'appel d'offres ne prévoit pas de contingences au bordereau de prix, mais il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 23 006,29 \$ équivalant à 5 % de la valeur de la soumission, après taxes, pour des travaux contingents couvrant des situations

imprévues comme une résurgence de la pandémie de la COVID-19, pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

Dépense totale

La dépense totale est donc de 483 132,03 \$ taxes incluses, soit la soumission de Service d'entretien Alphanet inc. au montant de 460 125,74 \$ taxes incluses, plus des contingences de 23 006,29 \$ (5% de la soumission calculé après taxes).

LOT n°2

Le lot n°2 comprend l'entretien ménager des PDQ #7 (3167), PDQ #10 (3298) et le Centre opérationnel Ouest (3686)

Bien que la firme Service d'entretien ménager Vimont Inc a eu la plus basse soumission conforme, son inscription sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant donne à la Ville de Montréal, la discrétion de ne pas lui accorder le contrat.

En conséquent, selon la clause 5.2 de la Directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-18-003), nous recommandons le deuxième plus bas soumissionnaire soit: Service d'entretien Alphanet Inc.

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 733 226,83 \$ taxes incluses, soit 15,54 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique par des coûts de désinfection inférieurs à ce qui était attendu. En effet, l'estimation des coûts de désinfection se basait sur le taux horaire obtenu au printemps auprès de nos fournisseurs, en début de pandémie: le calcul ne tenait pas compte des économies en gros réalisées lors d'un contrat plus imposant.

La différence de 160 862,05 \$ (21,94%) avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme s'explique sans doute par une moins bonne connaissance des immeubles de la Ville de Montréal par ce fournisseur.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service d'entretien ménager Vimont Inc	733 045,30 \$	36 652,27 \$	769 697,57 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	733 226,83 \$	36 661,34 \$	769 888,17 \$
GSF Canada inc.	894 088,88 \$	44 704,44 \$	938 793,32 \$
Modern concept d'entretien inc.	927 395,34 \$	46 369,77 \$	973 765,11 \$
Conciergerie SPEICO inc.	1 185 469,97 \$	59 273,50 \$	1 244 743,47 \$
Dernière estimation réalisée	868 161,26 \$	43 408,06 \$	911 569,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-134 934,43 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-15,54 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			160 862,05 \$
			21,94 %

Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) $\frac{((\text{deuxième plus basse conforme} - \text{plus basse}) / \text{plus basse}) \times 100}{}$

Contingences

L'appel d'offres ne prévoit pas de contingences au bordereau de prix, mais il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 36 661,34 \$ équivalant à 5 % de la valeur de la soumission, après taxes, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues comme une résurgence de la pandémie de la COVID-19 pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

Dépense totale

La dépense totale est donc de 769 888,17 \$ taxes incluses, soit la soumission de Service d'entretien Alphanet inc. au montant de 733 226,83 \$ taxes incluses, plus des contingences de 36 661,34 \$ (5 % de la soumission calculé après taxes).

LOT n°3

Le lot n°3 comprend l'entretien ménager des PDQ #9 (8777), PDQ #11 (3242), PDQ #15 (3243) et PDQ #26 (8198)

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 563 657,88 \$ taxes incluses, soit 16,45 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique par des coûts de désinfection inférieurs à ce qui était attendu. En effet, l'estimation des coûts de désinfection se basait sur le taux horaire obtenu au printemps auprès de nos fournisseurs, en début de pandémie: le calcul ne tenait pas compte des économies en gros réalisées lors d'un contrat plus imposant.

La différence de 125 833,57 \$ (22,32%) avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme s'explique sans doute par une moins bonne connaissance des immeubles de la Ville de Montréal par ce fournisseur.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	563 657,88 \$	28 182,89 \$	591 840,77 \$
GSF Canada inc.	689 491,45 \$	34 474,57 \$	723 966,02 \$
Modern concept d'entretien inc.	707 797,11 \$	35 389,86 \$	743 186,97 \$
Conciergerie SPEICO inc.	882 745,99 \$	44 137,30 \$	926 883,29 \$
Dernière estimation réalisée	674 635,57 \$	33 731,78 \$	708 367,35 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-110 977,69 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $\frac{((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100}{}$			-16,45 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			125 833,57 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) $\frac{((\text{deuxième plus basse conforme} - \text{plus basse}) / \text{plus basse}) \times 100}{}$			22,32 %

Contingences

L'appel d'offres ne prévoit pas de contingences au bordereau de prix, mais il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 28 182,89 \$ équivalant à 5 % de la valeur de la soumission, après taxes, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues, telle qu'une résurgence de la pandémie de COVID-19 pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

Dépense totale

La dépense totale est donc de 591 840,77 \$ taxes incluses, soit la soumission de Service d'entretien Alphanet inc. au montant de 563 657,88 \$ taxes incluses, plus des contingences de 28 182,89 \$ (5 % de la soumission calculé après taxes).

LOT n°4

Le lot n°4 comprend l'entretien ménager des PDQ #8 (3169), PDQ #13 (3172), PDQ #16 (3132), Cour municipale, point de service sud (8192) et la Patrouille nautique (3208)

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 667 234,62 \$ taxes incluses, soit 16,43 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique par des coûts de désinfection inférieurs à ce qui était attendu. En effet, l'estimation des coûts de désinfection se basait sur le taux horaire obtenu au printemps auprès de nos fournisseurs, en début de pandémie: le calcul ne tenait pas compte des économies en gros réalisées lors d'un contrat plus imposant.

La différence de 147 937,40 \$ (22,17%) avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme s'explique sans doute par une moins bonne connaissance des immeubles de la Ville de Montréal par ce fournisseur.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	667 234,62 \$	33 361,73 \$	700 596,35 \$
GSF Canada inc.	815 172,03 \$	40 758,60 \$	855 930,63 \$
Modern concept d'entretien inc.	856 847,70 \$	42 842,39 \$	899 690,09 \$
Conciergerie SPEICO inc.	1 067 054,53 \$	53 352,73 \$	1 120 407,26 \$
Dernière estimation réalisée	798 430,11 \$	39 921,51 \$	838 351,62 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-131 195,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			-16,43 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			147 937,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100)			22,17 %

Contingences

L'appel d'offres ne prévoit pas de contingences au bordereau de prix, mais il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 33 361,73 \$ équivalant à 5 % de la valeur de la soumission, après taxes, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues comme une résurgence de la pandémie de la COVID-19 pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

Dépense totale

La dépense totale est donc de 700 596,36 \$ taxes incluses, soit la soumission de Service d'entretien Alphanet inc. au montant de 667 234,62 \$ taxes incluses, plus des contingences de 33 361,73 \$ (5 % de la soumission calculé après taxes).

LOT n°5

Le lot n°5 comprend l'entretien ménager des PDQ #12 (3136), PDQ #21 (3247), Centre opérationnel Sud (3688) et le C.R.R.É, intervention sud (3725)

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 1 155 188,03 \$ taxes incluses, soit 14,40 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique par des coûts de désinfection inférieurs à ce qui était attendu. En effet, l'estimation des coûts de désinfection se basait sur le taux horaire obtenu au printemps auprès de nos fournisseurs, en début de pandémie: le calcul ne tenait pas compte des économies en gros réalisées lors d'un contrat plus imposant.

La différence de 239 957,25 \$ (20,77%) avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme s'explique sans doute par une moins bonne connaissance des immeubles de la Ville de Montréal par ce fournisseur.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	1 155 188,03 \$	57 759,40 \$	1 212 947,43 \$
GSF Canada inc.	1 395 145,28 \$	69 757,26 \$	1 464 902,54 \$
Modern concept d'entretien inc.	1 441 301,66 \$	72 065,08 \$	1 513 366,74 \$
Axia Services	1 741 755,70 \$	87 087,79 \$	1 828 843,49 \$
Conciergerie SPEICO inc.	1 842 032,85 \$	92 101,64 \$	1 934 134,49 \$
Dernière estimation réalisée	1 349 572,18 \$	67 478,61 \$	1 417 050,79 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-194 384,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			-14,40 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			239 957,25 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100)			20,77 %

Contingences

L'appel d'offres ne prévoit pas de contingences au bordereau de prix, mais il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 57 759,40 \$ équivalant à 5 % de la valeur

de la soumission, après taxes, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues comme une résurgence de la pandémie de la COVID-19 pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

Dépense totale

La dépense totale est donc de 1 212 947,43 \$ taxes incluses, soit la soumission de Service d'entretien Alphanet inc. au montant de 1 155 188,03 \$ taxes incluses, plus des contingences de 57 759,40 \$ (5% de la soumission calculé après taxes).

LOT n°6

Le lot n°6 comprend l'entretien ménager des PDQ #33 (8153), PDQ #38 (2547), Unité Éclipse (3261) et la Cavalerie du SPVM (3684)

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 660 993,41 \$ taxes incluses, soit 16,62 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique par des coûts de désinfection inférieurs à ce qui était attendu. En effet, l'estimation des coûts de désinfection se basait sur le taux horaire obtenu au printemps auprès de nos fournisseurs, en début de pandémie: le calcul ne tenait pas compte des économies en gros réalisées lors d'un contrat plus imposant.

La différence de 147 775,24 \$ (22,36%) avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme s'explique sans doute par une moins bonne connaissance des immeubles de la Ville de Montréal par ce fournisseur.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	660 993,41 \$	33 049,67 \$	694 043,08 \$
GSF Canada inc.	808 768,65 \$	40 438,43 \$	849 207,08 \$
Modern concept d'entretien inc.	855 731,15 \$	42 786,56 \$	898 517,71 \$
Conciergerie SPEICO inc.	1 064 795,90 \$	53 239,80 \$	1 118 035,70 \$
Dernière estimation réalisée	792 769,20 \$	39 638,46 \$	832 407,66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-131 775,79 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			-16,62 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			147 775,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100)			22,36 %

Contingences

L'appel d'offres ne prévoit pas de contingences au bordereau de prix, mais il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 33 049,67 \$ équivalant à 5 % de la valeur de la soumission, après taxes, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues comme une résurgence de la pandémie de la COVID-19 pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

Dépense totale

La dépense totale est donc de 694 043,08 \$ taxes incluses, soit la soumission de Service d'entretien Alphanet inc. au montant de 660 993,41 \$ taxes incluses, plus des contingences de 33 049,67 \$ (5 % de la soumission calculé après taxes).

LOT n°7

Le lot n°7 comprend l'entretien ménager des PDQ #27 (3253), PDQ #30 (3255), PDQ #31 (757) et le Centre opérationnel nord-environnement (3685)

Bien que la firme Service d'entretien ménager Vimont Inc a eu la plus basse soumission conforme, son inscription sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant donne à la Ville de Montréal, la discrétion de ne pas lui accorder le contrat.

En conséquent, selon la clause 5.2 de la Directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-18-003), nous recommandons le deuxième plus bas soumissionnaire soit: Service d'entretien Alphanet Inc.

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 989 712,95 \$ taxes incluses, soit 16,99 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique par des coûts de désinfection inférieurs à ce qui était attendu. En effet, l'estimation des coûts de désinfection se basait sur le taux horaire obtenu au printemps auprès de nos fournisseurs, en début de pandémie: le calcul ne tenait pas compte des économies en gros réalisées lors d'un contrat plus imposant.

La différence de 246 672,48 \$ (25,38%) avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme s'explique sans doute par une moins bonne connaissance des immeubles de la Ville de Montréal par ce fournisseur.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service d'entretien ménager Vimont Inc	971 750,30 \$	48 587,52 \$	1 020 337,82 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	989 712,95 \$	49 485,65 \$	1 039 198,60 \$
GSF Canada inc.	1 218 422,79 \$	60 921,14 \$	1 279 343,93 \$
Axia Services	1 221 518,64 \$	61 075,93 \$	1 282 594,57 \$
Modern concept d'entretien inc.	1 292 798,01 \$	64 639,90 \$	1 357 437,91 \$
Conciergerie SPEICO inc.	1 808 773,52 \$	90 438,68 \$	1 899 212,20 \$
Dernière estimation réalisée	1 192 279,14 \$	59 613,96 \$	1 251 893,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-202 566,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-16,99 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			246 672,48 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100)			25,38 %

Contingences

L'appel d'offres ne prévoit pas de contingences au bordereau de prix, mais il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 49 485,65 \$ équivalant à 5 % de la valeur de la soumission, après taxes, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues comme une résurgence de la pandémie de la COVID-19 pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

Dépense totale

La dépense totale est donc de 1 039 198,60 \$ taxes incluses, soit la soumission de Service d'entretien Alphanet inc. au montant de 989 712,95 \$ taxes incluses, plus des contingences de 49 485,65 \$ (5 % de la soumission calculé après taxes).

LOT n°8

Le lot n°8 comprend l'entretien ménager des PDQ #35 (3259), 2580 Saint-Joseph (3665) et l'approvisionnement et services du SPVM (3682)

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 965 310,38 \$ taxes incluses, soit 18,27 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique par des coûts de désinfection inférieurs à ce qui était attendu. En effet, l'estimation des coûts de désinfection se basait sur le taux horaire obtenu au printemps auprès de nos fournisseurs, en début de pandémie: le calcul ne tenait pas compte des économies en gros réalisées lors d'un contrat plus imposant.

La différence de 236 848,73 \$ (24,54%) avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme s'explique sans doute par une moins bonne connaissance des immeubles de la Ville de Montréal par ce fournisseur.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	965 310,38 \$	48 265,52 \$	1 013 575,90 \$
GSF Canada inc.	1 202 159,11 \$	60 107,96 \$	1 262 267,07 \$
Modern concept d'entretien inc.	1 289 150,12 \$	64 457,51 \$	1 353 607,63 \$
Conciergerie SPEICO inc.	1 912 589,45 \$	95 629,47 \$	2 008 218,92 \$
Dernière estimation réalisée	1 181 138,82 \$	59 056,94 \$	1 240 195,76 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-215 828,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-18,27 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			236 848,73 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100)			24,54 %

Contingences

L'appel d'offres ne prévoit pas de contingences au bordereau de prix, mais il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 48 265,52 \$ équivalant à 5 % de la valeur de la soumission, après taxes, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues comme une résurgence de la pandémie de la COVID-19 pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

Dépense totale

La dépense totale est donc de 1 013 575,90 \$ taxes incluses, soit la soumission de Service d'entretien Alphanet inc. au montant de 965 310,38 \$ taxes incluses, plus des contingences de 48 265,52 \$ (5 % de la soumission calculé après taxes).

LOT n°9

Le lot n°9 comprend l'entretien ménager des PDQ #23 (3249), PDQ #44 (8160), PDQ #48 (8185) et le Centre de sécurité routière (8719)

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 844 624,29 \$ taxes incluses, soit 16,52 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique par des coûts de désinfection inférieurs à ce qui était attendu. En effet, l'estimation des coûts de désinfection se basait sur le taux horaire obtenu au printemps auprès de nos fournisseurs, en début de pandémie: le calcul ne tenait pas compte des économies en gros réalisées lors d'un contrat plus imposant.

La différence de 196 420,27 \$ (23,26%) avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme s'explique sans doute par une moins bonne connaissance des immeubles de la Ville de Montréal par ce fournisseur.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	844 624,29 \$	42 231,21 \$	886 855,50 \$
GSF Canada inc.	1 041 044,55 \$	52 052,23 \$	1 093 096,78 \$
Axia services	1 096 234,46 \$	54 811,72 \$	1 151 046,18 \$
Modern concept d'entretien inc.	1 102 768,89 \$	55 138,44 \$	1 157 907,33 \$
Conciergerie SPEICO inc.	1 392 486,85 \$	69 624,34 \$	1 462 111,19 \$
Dernière estimation réalisée	1 011 797,06 \$	50 589,85 \$	1 062 386,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-167 172,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			-16,52 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			196 420,27 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100)			23,26 %

Contingences

L'appel d'offres ne prévoit pas de contingences au bordereau de prix, mais il est

recommandé d'ajouter une somme maximale de 42 231,21 \$ équivalant à 5 % de la valeur de la soumission, après taxes, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues comme une résurgence de la pandémie de la COVID-19 pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

Dépense totale

La dépense totale est donc de 886 855,50 \$ taxes incluses, soit la soumission de Service d'entretien Alphanet inc. au montant de 844 624,29 \$ taxes incluses, plus des contingences de 42 231,21 \$ (5 % de la soumission calculé après taxes).

LOT n°10

Le lot n°10 comprend l'entretien ménager des PDQ #39 (3178), PDQ #42 (3179), PDQ #46 (3181) et le Centre opérationnel Est (3687)

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 1 083 186,26 \$ taxes incluses, soit 14,43 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique par des coûts de désinfection inférieurs à ce qui était attendu. En effet, l'estimation des coûts de désinfection se basait sur le taux horaire obtenu au printemps auprès de nos fournisseurs, en début de pandémie: le calcul ne tenait pas compte des économies en gros réalisées lors d'un contrat plus imposant.

La différence de 214 079,67 \$ (19,76%) avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme s'explique sans doute par une moins bonne connaissance des immeubles de la Ville de Montréal par ce fournisseur.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	1 083 186,26 \$	54 159,31 \$	1 137 345,57 \$
GSF Canada inc.	1 297 265,93 \$	64 863,30 \$	1 362 129,23 \$
Modern concept d'entretien inc.	1 355 469,84 \$	67 773,49 \$	1 423 243,33 \$
Axia services	1 694 475,11 \$	84 723,76 \$	1 779 198,87 \$
Conciergerie SPEICO inc.	1 746 842,34 \$	87 342,12 \$	1 834 184,46 \$
Dernière estimation réalisée	1 265 835,70 \$	63 291,79 \$	1 329 127,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-182 649,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			-14,43 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			214 079,67 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100)			19,76 %

Contingences

L'appel d'offres ne prévoit pas de contingences au bordereau de prix, mais il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 54 159,31 \$ équivalant à 5% de la valeur

de la soumission, après taxes, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues comme une résurgence de la pandémie de la COVID-19 pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

Dépense totale

La dépense totale est donc de 1 137 345,57 \$ taxes incluses, soit la soumission de Service d'entretien Alphanet inc. au montant de 1 083 186,26 \$ taxes incluses, plus des contingences de 54 159,31 \$ (5 % de la soumission calculé après taxes).

LOT n°11

Le lot n°11 comprend l'entretien ménager des PDQ #45 (3299) et le PDQ #49 (3267).

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 182 882,85 \$ taxes incluses, soit 15,87 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique par des coûts de désinfection inférieurs à ce qui était attendu. En effet, l'estimation des coûts de désinfection se basait sur le taux horaire obtenu au printemps auprès de nos fournisseurs, en début de pandémie: le calcul ne tenait pas compte des économies en gros réalisées lors d'un contrat plus imposant.

La différence de 38 151,29 \$ (20,86%) avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme s'explique sans doute par une moins bonne connaissance des immeubles de la Ville de Montréal par ce fournisseur.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	182 882,85 \$	9 144,14 \$	192 026,99 \$
GSF Canada inc.	221 034,14 \$	11 051,71 \$	232 085,85 \$
Modern concept d'entretien inc.	234 793,64 \$	11 739,68 \$	246 533,32 \$
Conciergerie SPEICO inc.	284 481,21 \$	14 224,06 \$	298 705,27 \$
Dernière estimation réalisée	217 393,60 \$	10 869,68 \$	228 263,28 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-34 510,76 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			-15,87 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			38 151,29 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100)			20,86 %

Contingences

L'appel d'offres ne prévoit pas de contingences au bordereau de prix, mais il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 9 144,14 \$ équivalant à 5% de la valeur de la soumission, après taxes, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues comme une résurgence de la pandémie de COVID-19 pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

Dépense totale

La dépense totale est donc de 192 026,99 \$ taxes incluses, soit la soumission de Service d'entretien Alphanet inc. au montant de 182 882,85 \$ taxes incluses, plus des contingences de 9 144,14 \$ (5% de la soumission calculé après taxes).

LOT n°12

Le lot n°12 comprend l'entretien ménager de l'édifice Shell (1106) et du Centre de formation (8240)

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 895 195,35 \$ taxes incluses, soit 19,43 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique par des coûts de désinfection inférieurs à ce qui était attendu. En effet, l'estimation des coûts de désinfection se basait sur le taux horaire obtenu au printemps auprès de nos fournisseurs, en début de pandémie: le calcul ne tenait pas compte des économies en gros réalisées lors d'un contrat plus imposant.

La différence de 240 807,53 \$ (26,90%) avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme s'explique sans doute par une moins bonne connaissance des immeubles de la Ville de Montréal par ce fournisseur.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	895 195,35 \$	44 759,77 \$	939 955,12 \$
GSF Canada inc.	1 136 002,88 \$	56 800,14 \$	1 192 803,02 \$
Axia Services	1 146 470,96 \$	57 323,55 \$	1 203 794,51 \$
Modern concept d'entretien inc.	1 170 402,55 \$	58 520,13 \$	1 228 922,68 \$
Conciergerie SPEICO inc.	1 588 160,74 \$	79 408,04 \$	1 667 568,78 \$
Dernière estimation réalisée	1 111 013,77 \$	55 550,69 \$	1 166 564,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-215 818,42 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-19,43 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			240 807,53 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100			26,90 %

Contingences

L'appel d'offres ne prévoit pas de contingences au bordereau de prix, mais il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 44 759,77 \$ équivalant à 5 % de la valeur de la soumission, après taxes, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues comme une résurgence de la pandémie de la COVID-19 pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

Dépense totale

La dépense totale est donc de 939 955,12 \$ taxes incluses, soit la soumission de Service d'entretien Alphanet inc. au montant de 895 195,35 \$ taxes incluses, plus des contingences de 44 759,77 \$ (5 % de la soumission calculé après taxes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de ce contrat totalise la somme de 9 201 338,59 \$ est répartie ainsi :

Fournisseur	2020	2021	2022	2023	Total avec taxes
Les services d'entretien Alphanet inc.	511 185,48 \$	3 067 112,86 \$	3 067 112,86 \$	2 555 927,39 \$	9 201 338,59 \$

Pour l'année 2020, la dépense est pour 2 mois, tandis que pour l'année 2023, elle est sur 10 mois.

Le montant des contingences est de 460 066,93 \$, ce qui représente 5 % du contrat.

Ce contrat inclut une option de renouvellement, soit deux périodes additionnelles de douze mois chacune, aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au contrat. En tenant compte des augmentations de coûts, liées au taux du Comité paritaire pour les employés assujettis au Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics, nous estimons à environ :

- Pour la première prolongation (2023-2024) : 3 146 857 80 \$ taxes incluses
- Pour la deuxième prolongation (2024-2025) : 3 228 676,10 \$ taxes incluses

Le coût total de ce contrat est entièrement financé par le budget de fonctionnement de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du SGPI. Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément aux clauses du devis technique, l'adjudicataire a mis en place et maintiendra des méthodes d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat est requis pour assurer la salubrité des édifices et le support aux opérations. L'entretien sanitaire, le grand ménage et la désinfection de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal ont toujours été confiés à l'entreprise privée. Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer la prolongation du contrat compromettrait la salubrité des lieux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce contrat comprend de nombreuses heures de désinfection supplémentaires pour les bâtiments du SPVM. De plus, 5% de contingences est prévu dans ce sommaire décisionnel afin de pallier aux imprévus provoqués par une résurgence de la COVID-19 dans les prochains mois. Il y a toujours une éventualité que la pandémie puisse prendre des proportions qui nécessiteraient des désinfections supplémentaires: il serait possible que le montant de ce contrat ne pourrait couvrir la période prévue de 36 mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er novembre 2020

Fin du contrat : 31 octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - contrôle de gestion

Tél : 514 872-5084
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Jordy REICHSON
c/d securite

Tél :
Télécop. :

Le : 2020-08-04

514-872-0047

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carole GUÉRIN

Chef de division propreté

Tél : 514 872-8196

Approuvé le : 2020-08-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE

Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2020-08-11

Dossier # : 1207157003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté

Objet :

Accorder des contrats à la firme Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services d'entretien ménager de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 36 mois, à partir du 1er novembre 2020 avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune. Dépense totale de 9 661 405,52 \$ taxes incluses (contrat: 9 201 338,59 \$ + contingences : 460 066,93 \$) Appel d'offres public no 20-18064, (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[20-18064 Intervention.pdf](#)[20-18064 DetCah.pdf](#)[20-18064 pv.pdf](#) [18064 TPC.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
 Agent d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
 C/S app.strat.en biens
Tél : 514-243-1825
Division : Direction -Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18064 No du GDD : 1207157003

Titre de l'appel d'offres : Entretien ménager de bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 5 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Ouverture originalement prévue le : 2 - 7 - 2020 Date du dernier addenda émis : 26 - 6 - 2020

Ouverture faite le : 2 - 7 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12 Nbre de soumissions reçues : 6 % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0 % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs Date d'échéance initiale : 29 - 12 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 29 - 12 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Voir liste plus bas

Information additionnelle

Bien que la firme **Service d'entretien ménager Vimont inc.** est la plus basse soumission conforme pour les lots 2 et 7, son inscription sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant donne à la Ville de Montréal la discrétion de ne pas lui accorder le contrat.

En conséquent, selon le point 5.2 de l'encadrement administratif (C-RM-APP-D-18-003), nous recommandons le deuxième plus bas soumissionnaire pour les lots 2 et 7 soit **Service d'entretien Alphanet inc.**

6 désistements: (2) manque de temps, (2) pas de réponse, (1) firme principale d'un soumissionnaire, (1) pas en mesure de fournir cautionnement

Préparé par : Badre Eddine Sakhi

Le 6 - 8 - 2020

Lot 1	Montant soumis (TTI)	√
Services d'entretien Alphanet inc.	460 125,74 \$	√
GSF Canada inc.	505 617,80 \$	
Modern concept d'entretien inc.	525 146,96 \$	
Conciergerie SPEICO inc.	656 744,10 \$	
Lot 2	Montant soumis (TTI)	√
Service d'entretien ménager Vimont inc.	733 045,30 \$	
Services d'entretien Alphanet inc.	733 226,83 \$	√
GSF Canada inc.	894 088,88 \$	
Modern concept d'entretien inc.	927 395,34 \$	
Conciergerie SPEICO inc.	1 185 469,97 \$	
Lot 3	Montant soumis (TTI)	√
Services d'entretien Alphanet inc.	563 657,88 \$	√
Service d'entretien ménager Vimont inc.	590 685,44 \$	
Modern concept d'entretien inc.	707 797,11 \$	
Conciergerie SPEICO inc.	882 745,99 \$	
GSF Canada inc.	689 491,45 \$	
Lot 4	Montant soumis (TTI)	√
Services d'entretien Alphanet inc.	667 234,62 \$	√
GSF Canada inc.	815 172,03 \$	
Modern concept d'entretien inc.	856 847,70 \$	
Conciergerie SPEICO inc.	1 067 054,53 \$	
Lot 5	Montant soumis (TTI)	√
Services d'entretien Alphanet inc.	1 155 188,03 \$	√
GSF Canada inc.	1 395 145,28 \$	
Modern concept d'entretien inc.	1 441 301,66 \$	
Axia Services	1 741 755,70 \$	
Conciergerie SPEICO inc.	1 842 032,85 \$	
Lot 6	Montant soumis (TTI)	√
Services d'entretien Alphanet inc.	660 993,41 \$	√
GSF Canada inc.	808 768,65 \$	
Modern concept d'entretien inc.	855 731,15 \$	
Conciergerie SPEICO inc.	1 064 795,90 \$	
Lot 7	Montant soumis (TTI)	√
Service d'entretien ménager Vimont inc.	971 750,30 \$	
Services d'entretien Alphanet inc.	989 712,95 \$	√
GSF Canada inc.	1 218 422,79 \$	

Axia Services	1 221 518,64 \$	
Modern concept d'entretien inc.	1 292 798,01 \$	
Conciergerie SPEICO inc.	1 808 773,52 \$	
Lot 8	Montant soumis (TTI)	√
Services d'entretien Alphanet inc.	965 310,38 \$	√
Service d'entretien ménager Vimont inc.	965 414,86 \$	
GSF Canada inc.	1 202 159,11 \$	
Modern concept d'entretien inc.	1 289 150,12 \$	
Conciergerie SPEICO inc.	1 912 589,45 \$	
Lot 9	Montant soumis (TTI)	√
Services d'entretien Alphanet inc.	844 624,29 \$	√
GSF Canada inc.	1 041 044,55 \$	
Axia Services	1 096 234,46 \$	
Modern concept d'entretien inc.	1 102 768,89 \$	
Conciergerie SPEICO inc.	1 392 486,85 \$	
Lot 10	Montant soumis (TTI)	√
Services d'entretien Alphanet inc.	1 083 186,26 \$	√
GSF Canada inc.	1 297 265,93 \$	
Modern concept d'entretien inc.	1 355 469,84 \$	
Axia Services	1 694 475,11 \$	
Conciergerie SPEICO inc.	1 746 842,34 \$	
Lot 11	Montant soumis (TTI)	√
Services d'entretien Alphanet inc.	182 882,85 \$	√
GSF Canada inc.	221 034,14 \$	
Modern concept d'entretien inc.	234 793,64 \$	
Conciergerie SPEICO inc.	284 481,21 \$	
Lot 12	Montant soumis (TTI)	√
Services d'entretien Alphanet inc.	895 195,35 \$	√
Service d'entretien ménager Vimont inc.	899 183,26 \$	
GSF Canada inc.	1 136 002,88 \$	
Axia Services	1 146 470,96 \$	
Modern concept d'entretien inc.	1 170 402,55 \$	
Conciergerie SPEICO inc.	1 588 160,74 \$	

Numéro d'appel d'offres			20-18064										
Titre de l'appel d'offres			Entretien ménager de bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal										
Mode d'adjudication			Plus bas soumissionnaire conforme										
Règle d'adjudication			Contrat attribué partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires										
Soumissionnaires (6)							Services d'entretien Alphanet inc.	Modern concept d'entretien inc.	Conciergerie SPEICO inc.	Axia Services	GSF Canada inc.	*** Service d'entretien ménager Vimont inc.	
# LOT	# item	# Ouvrage	Description bâtiment et adresse	tâches	Quantité prév 36 mois (A1)	Heures	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	
1	1	3165	POSTE DE QUARTIER NO 4 (ROK)	4139 Boulevard des Sources	entretien régulier	2 457	Heures	28,00 \$	32,67 \$	38,70 \$		31,72 \$	
			superficie en pi² :	4305	grand ménage	4 305	pi²	0,38 \$	0,36 \$	0,88 \$		0,15 \$	
					Désinfection	491	Heures	26,00 \$	30,50 \$	31,92 \$		32,00 \$	
	2	3299	POSTE DE QUARTIER NO 5	401 Boulevard Saint-Jean	entretien régulier	2 529	Heures	28,00 \$	32,66 \$	38,63 \$		31,72 \$	
			superficie en pi² :	4 695	grand ménage	4 695	pi²	0,38 \$	0,30 \$	0,88 \$		0,15 \$	
					Désinfection	506	Heures	26,00 \$	30,47 \$	31,92 \$		32,00 \$	
	3	0456	POSTE DE QUARTIER NO 3	14680 Boulevard de Pierrefonds	entretien régulier	3 276	Heures	28,00 \$	32,53 \$	39,32 \$		31,72 \$	
			superficie en pi² :	7710	grand ménage	7 710	pi²	0,38 \$	0,32 \$	0,88 \$		0,15 \$	
					Désinfection	655	Heures	26,00 \$	30,51 \$	31,92 \$		32,00 \$	
	4	3162	POSTE DE QUARTIER NO 1	2883 Boulevard Saint-Charles	entretien régulier	3 003	Heures	28,00 \$	32,57 \$	38,97 \$		31,72 \$	
			superficie en pi² :	6271	grand ménage	6 271	pi²	0,38 \$	0,24 \$	0,88 \$		0,15 \$	
					Désinfection	601	Heures	26,00 \$	30,51 \$	31,92 \$		32,00 \$	
total Lot # 1 taxes incluses :							460 125,74 \$	525 146,96 \$	656 744,10 \$	505 617,80 \$			

# LOT	# item	# Ouvrage	Description bâtiment et adresse		tâches	Quantité prévisionnelle durée 36 mois (A1)	Heures	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)
2	1	3167	POSTE DE QUARTIER NO 7 NORD, COUR MUNICIPALE	1761 Rue Grenet & 820, Rue Saint-Germain	entretien régulier	3 348	Heures	25,00 \$		32,52 \$	38,17 \$		32,03 \$
			superficie en pi² :	8638	grand ménage	8 638	pi²	0,38 \$		0,25 \$	0,88 \$		0,35 \$
					Désinfection	670	Heures	26,00 \$		30,48 \$	31,92 \$		32,00 \$
	2	3298	POSTE DE QUARTIER NO 10	11756 Boulevard O'Brien	entretien régulier	3 003	Heures	25,00 \$		32,57 \$	38,36 \$		32,03 \$
			superficie en pi² :	6134	grand ménage	6 134	pi²	0,38 \$		0,34 \$	0,88 \$		0,20 \$
					Désinfection	601	Heures	26,00 \$		30,50 \$	31,92 \$		32,00 \$
	3	3686	CENTRE OPERATIONNEL OUEST	2805 Boulevard Thémers (SLR)	entretien régulier	13 182	Heures	25,50 \$		32,95 \$	38,32 \$		32,03 \$
			superficie en pi² :	45165	grand ménage	45 165	pi²	0,18 \$		0,25 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	2 636	Heures	26,00 \$		30,43 \$	31,92 \$		32,00 \$
	total Lot # 2 taxes incluses :							733 226,83 \$	927 395,34 \$	1 185 469,97 \$	894 088,88 \$	733 045,30 \$	

# LOT	# item	# Ouvrage	Description bâtiment et adresse		tâches	Quantité prévisionnelle durée 36 mois (A1)	Heures	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)
3	1	3242	POSTE DE QUARTIER NO 11	6255 Avenue Somerset	entretien régulier	3 276	Heures	24,50 \$		32,53 \$	38,76 \$		31,61 \$
			superficie en pi² :	7234	grand ménage	7 234	pi²	0,36 \$		0,24 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	655	Heures	26,00 \$		30,51 \$	31,92 \$		32,00 \$
	2	3243	POSTE DE QUARTIER NO 15 OUEST (COMM.)	1625 Avenue de l'Église	entretien régulier	3 276	Heures	24,50 \$		32,53 \$	38,21 \$		31,61 \$
			superficie en pi² :	7448	grand ménage	7 448	pi²	0,36 \$		0,24 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	655	Heures	26,00 \$		30,51 \$	31,92 \$		32,00 \$
	3	8777	POSTE DE QUARTIER NO 9	5501 Westminder	entretien régulier	3 959	Heures	24,50 \$		32,45 \$	37,92 \$		31,61 \$
			superficie en pi² :	6060	grand ménage	6 060	pi²	0,36 \$		0,22 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	792	Heures	26,00 \$		30,49 \$	31,92 \$		32,00 \$
	4	8198	POSTE DE QUARTIER NO 28	7405 Mountbnight	entretien régulier	4 914	Heures	24,50 \$		32,38 \$	38,36 \$		31,61 \$
			superficie en pi² :	9000	grand ménage	9 000	pi²	0,36 \$		0,23 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	983	Heures	26,00 \$		30,51 \$	31,92 \$		32,00 \$
total Lot # 3 taxes incluses :								563 657,88 \$	707 797,11 \$	882 745,99 \$	689 491,45 \$	590 685,44 \$	

# LOT	# item	# Ouvrage	Description bâtiment et adresse		tâches	Quantité prévisionnelle durée 36 mois (A1)	Heures	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)
4	1	3169	POSTE DE QUARTIER NO 8	170, 15e Avenue	entretien régulier	3 003	Heures	24,50 \$		32,57 \$	38,36 \$		31,59 \$
			superficie en pi² :	6300	grand ménage	6 300	pi²	0,36 \$		0,36 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	601	Heures	26,00 \$		30,50 \$	31,92 \$		32,00 \$
	2	8192	COUR MUNICIPALE - POINT DE SERVICE SUD	7777 Newman	entretien régulier	2 960	Heures	24,50 \$		32,70 \$	41,64 \$		31,59 \$
			superficie en pi² :	9350	grand ménage	9 350	pi²	0,27 \$		0,37 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	592	Heures	25,00 \$		29,45 \$	31,92 \$		32,00 \$
	3	3172	POSTE DE QUARTIER NO 13 SUD (OPÉR.)	8745 Boulevard LaSalle	entretien régulier	6 162	Heures	25,00 \$		32,30 \$	38,33 \$		31,59 \$
			superficie en pi² :	12 962	grand ménage	12 962	pi²	0,31 \$		0,37 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	1 232	Heures	26,00 \$		30,68 \$	31,92 \$		32,00 \$
	4	3132	POSTE DE QUARTIER NO 16, COUR MUNICIPALE	750 Willbroad & 4 555, avenue de Verdun	entretien régulier	3 348	Heures	24,50 \$		32,52 \$	38,71 \$		31,59 \$
			superficie en pi² :	7484	grand ménage	7 484	pi²	0,36 \$		0,32 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	670	Heures	26,00 \$		30,48 \$	31,92 \$		32,00 \$
5	3208	PATROUILLE NAUTIQUE	1800 ch. Des Iroquois		entretien régulier	2 730	Heures	24,50 \$		32,62 \$	38,54 \$		31,59 \$
			superficie en pi² :	2712	grand ménage	2 712	pi²	0,40 \$		0,53 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	546	Heures	25,00 \$		30,50 \$	31,92 \$		32,00 \$
total Lot # 4 taxes incluses :								667 234,62 \$	856 847,70 \$	1 067 054,53 \$	815 172,03 \$		

# LOT	# item	# Ouvrage	Description bâtiment et adresse		tâches	Quantité prévisionnelle durée 36 mois (A1)	Heures	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)
	1	3136	POSTE DE QUARTIER NO 12	19 Rue Stanton (WMT)	entretien régulier	2 457	Heures	25,00 \$		32,67 \$	38,78 \$		32,20 \$
			superficie en pi² :	4413	grand ménage	4 413	pi²	0,36 \$		0,40 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	491	Heures	26,00 \$		30,50 \$	31,92 \$		32,00 \$

5	2	3247	POSTE DE QUARTIER NO 21	1669 rue Berni	entretien régulier	4 914	Heures	25,00 \$	32,38 \$	38,02 \$	36,00 \$	32,20 \$
			superficie en pi² :	6006	grand ménage	10 837	pi²	0,36 \$	0,26 \$	0,88 \$	1,00 \$	0,15 \$
					Désinfection	982	Heures	26,00 \$	30,51 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$
	3	3688	CENTRE OPERATIONNEL SUD	980 Rue Guy	entretien régulier	12 558	Heures	26,00 \$	32,67 \$	38,19 \$	36,00 \$	32,20 \$
			superficie en pi² :	52605	grand ménage	52 605	pi²	0,15 \$	0,25 \$	0,88 \$	0,65 \$	0,15 \$
					Désinfection	2 511	Heures	26,00 \$	30,52 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$
	4	3725	C R R E SMP INTERVENTION SUD	951 Rue William	entretien régulier	10 374	Heures	26,00 \$	32,79 \$	37,59 \$	36,00 \$	32,20 \$
			superficie en pi² :	29525	grand ménage	29 525	pi²	0,30 \$	0,29 \$	0,88 \$	0,65 \$	0,15 \$
					Désinfection	2 074	Heures	26,00 \$	30,52 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$

total Lot # 5 taxes incluses : 1 155 188,03 \$ 1 441 301,66 \$ 1 842 032,85 \$ 1 741 755,70 \$ 1 395 145,28 \$

# LOT	# item	# Ouvrage	Description bâtiment et adresse	tâches	Quantité prévisionnelle durée 36 mois (A1)	Heures	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)
6	1	8153	POSTE DE QUARTIER NO 33	570 Avenue Beaumont	entretien régulier	3 003	Heures	22,00 \$	32,57 \$	38,37 \$		31,59 \$
			superficie en pi² :	6294	grand ménage	6 294	pi²	0,05 \$	0,42 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	601	Heures	22,00 \$	30,50 \$	31,92 \$		32,00 \$
	2	3261	UNITÉ ECLIPSE	209 Avenue Laurier E	entretien régulier	1 755	Heures	25,00 \$	33,04 \$	39,71 \$		31,59 \$
			superficie en pi² :	4488	grand ménage	4 488	pi²	0,38 \$	0,49 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	351	Heures	25,00 \$	29,46 \$	31,92 \$		32,00 \$
	3	3684	CAVALERIE DU SP/M	1515 Voie Camille-Haude	entretien régulier	3 822	Heures	25,00 \$	32,46 \$	39,40 \$		31,59 \$
			superficie en pi² :	10198	grand ménage	10 198	pi²	0,30 \$	0,32 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	764	Heures	25,00 \$	30,43 \$	31,92 \$		32,00 \$
	4	2547	PDQ NO 38 (OPER.)	1033 Rue Rachel E	entretien régulier	9 419	Heures	26,00 \$	32,87 \$	38,27 \$		31,59 \$
			superficie en pi² :	22668	grand ménage	22 668	pi²	0,31 \$	0,31 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	1 884	Heures	25,00 \$	30,52 \$	31,92 \$		32,00 \$

total Lot # 6 taxes incluses : 660 993,41 \$ 855 731,15 \$ 1 064 795,90 \$ 808 768,65 \$

# LOT	# item	# Ouvrage	Description bâtiment et adresse	tâches	Quantité prévisionnelle durée 36 mois (A1)	Heures	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)
7	1	757	POSTE DE QUARTIER NO 31	7920 Boulevard Saint-Laurent	entretien régulier	3 003	Heures	25,00 \$	32,57 \$	38,37 \$	28,57 \$	32,03 \$
			superficie en pi² :	7018	grand ménage	7 018	pi²	0,35 \$	0,36 \$	0,88 \$	0,80 \$	0,15 \$
					Désinfection	601	Heures	26,00 \$	30,50 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$
	2	3253	POSTE DE QUARTIER NO 27 EST	1805 Rue Fleury	entretien régulier	3 276	Heures	25,00 \$	32,53 \$	38,21 \$	28,57 \$	32,03 \$
			superficie en pi² :	7750	grand ménage	7 750	pi²	0,35 \$	0,25 \$	0,88 \$	0,70 \$	0,15 \$
					Désinfection	655	Heures	26,00 \$	30,51 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$
	3	3255	POSTE DE QUARTIER NO 30 EST	8930 Boulevard Pie-IX	entretien régulier	3 003	Heures	25,00 \$	32,57 \$	38,37 \$	28,57 \$	32,03 \$
			superficie en pi² :	6439	grand ménage	6 439	pi²	0,35 \$	0,25 \$	0,88 \$	0,78 \$	0,15 \$
					Désinfection	601	Heures	26,00 \$	30,50 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$
	4	3685	CONORD Environnement	855 Boulevard Crémazie E	entretien régulier	16 458	Heures	26,00 \$	33,19 \$	38,86 \$	28,57 \$	32,03 \$
			superficie en pi² :	135478	grand ménage	135 478	pi²	0,11 \$	0,25 \$	0,88 \$	0,23 \$	0,15 \$
					Désinfection	3 292	Heures	26,00 \$	30,23 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$

total Lot # 7 taxes incluses : 989 712,95 \$ 1 292 798,01 \$ 1 808 773,52 \$ 1 221 518,64 \$ 1 218 422,79 \$ 971 750,30 \$

# LOT	# item	# Ouvrage	Description bâtiment et adresse	tâches	Quantité prévisionnelle durée 36 mois (A1)	Heures	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)
8	1	3259	POSTE DE QUARTIER NO 35 OUEST (OPER.)	920 Rue Bélanger E	entretien régulier	3 003	Heures	25,00 \$	32,57 \$	38,37 \$		31,96 \$
			superficie en pi² :	7438	grand ménage	7 438	pi²	0,35 \$	0,26 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	601	Heures	25,00 \$	30,50 \$	31,92 \$		32,00 \$
	2	3665	LE "2500" ST-JOSEPH	2580 Boulevard Saint-Joseph	entretien régulier	14 391	Heures	25,00 \$	32,80 \$	42,83 \$		31,96 \$
			superficie en pi² :	95246	grand ménage	95 246	pi²	0,15 \$	0,26 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	2 878	Heures	25,00 \$	30,17 \$	31,92 \$		32,00 \$
	3	3682	SPOM APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES	5000 Rue d' Iberville (MTL)	entretien régulier	7 781	Heures	25,00 \$	33,36 \$	38,89 \$		31,96 \$
			superficie en pi² :	74805	grand ménage	74 805	pi²	0,15 \$	0,26 \$	0,88 \$		0,15 \$
					Désinfection	1 556	Heures	25,00 \$	31,00 \$	31,92 \$		32,00 \$

total Lot # 8 taxes incluses : 965 310,38 \$ 1 289 150,12 \$ 1 912 589,45 \$ 1 202 159,11 \$ 965 414,86 \$

# LOT	# item	# Ouvrage	Description bâtiment et adresse	tâches	Quantité prévisionnelle durée 36 mois (A1)	Heures	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)
9	1	8719	CENTRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	2260 rue Bennett	Entretien régulier	2 730	Heures	25,00 \$	32,74 \$	38,59 \$	28,29 \$	32,03 \$
			superficie en pi² :	6400	Grand ménage	6 400	pi²	0,20 \$	0,25 \$	0,88 \$	0,59 \$	0,15 \$
					Désinfection	546	Heures	26,00 \$	29,46 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$
	2	3249	POSTE DE QUARTIER NO 23	4555 Rue Hochelaga	entretien régulier	13 377	Heures	25,00 \$	32,63 \$	37,92 \$	28,29 \$	32,03 \$
			superficie en pi² :	54356	grand ménage	54 356	pi²	0,20 \$	0,35 \$	0,88 \$	0,59 \$	0,15 \$
					Désinfection	2 675	Heures	26,00 \$	30,51 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$
	3	8160	POSTE DE QUARTIER NO 44	4807 Rue Molson	entretien régulier	3 276	Heures	24,50 \$	32,53 \$	38,21 \$	28,29 \$	32,03 \$
			superficie en pi² :	8130	grand ménage	8 130	pi²	0,35 \$	0,42 \$	0,88 \$	0,77 \$	0,15 \$
					Désinfection	655	Heures	26,00 \$	30,51 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$
	4	8185	POSTE DE QUARTIER NO 48	6680 Rue Sherbrooke E	entretien régulier	3 276	Heures	24,50 \$	32,53 \$	38,21 \$	28,29 \$	32,03 \$
			superficie en pi² :	8210	grand ménage	8 210	pi²	0,35 \$	0,42 \$	0,88 \$	0,77 \$	0,15 \$
					Désinfection	655	Heures	26,00 \$	30,51 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$

total Lot # 9 taxes incluses : 844 624,29 \$ 1 102 768,89 \$ 1 392 486,85 \$ 1 096 234,46 \$ 1 041 044,55 \$

# LOT	# item	# Ouvrage	Description bâtiment et adresse		tâches	Quantité prévisionnelle durée 36 mois (A1)	Heures	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	
10	1	317B	POSTE DE QUARTIER NO 39 EST ET RELEVÉ 911	6100 Boulevard Henri-Bourassa	entretien régulier	4 914	Heures	25,00 \$	33,59 \$	38,76 \$	36,00 \$	31,89 \$	
			superficie en pi² :	17480	grand ménage	17 480	pi²	0,30 \$	0,27 \$	0,88 \$	1,00 \$	0,15 \$	
					Désinfection	983	Heures	26,00 \$	30,51 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$	
	2	3179	POSTE DE QUARTIER NO 42 COUR MUNICIPALE	6181 Rue Lacordaire & 8370, boul. Lacordaire	entretien régulier	3 348	Heures	25,00 \$	32,52 \$	35,20 \$	36,00 \$	31,89 \$	
			superficie en pi² :	7546	grand ménage	7 546	pi²	0,30 \$	0,42 \$	0,88 \$	1,00 \$	0,15 \$	
					Désinfection	670	Heures	26,00 \$	30,48 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$	
	3	3181	POSTE DE QUARTIER NO 46 EST	6850 Boulevard Joseph-Renaud (ANU)	entretien régulier	3 003	Heures	25,00 \$	32,57 \$	38,37 \$	36,00 \$	31,89 \$	
			superficie en pi² :	6030	grand ménage	6 030	pi²	0,35 \$	0,41 \$	0,88 \$	1,00 \$	0,15 \$	
					Désinfection	601	Heures	26,00 \$	30,50 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$	
	4	3687	CENTRE OPÉRATIONNEL EST	7700 Boulevard Langelier	entretien régulier	17 004	Heures	26,00 \$	32,76 \$	38,01 \$	36,00 \$	31,89 \$	
			superficie en pi² :	70820	grand ménage	70 820	pi²	0,20 \$	0,22 \$	0,88 \$	0,75 \$	0,15 \$	
					Désinfection	3 401	Heures	26,00 \$	30,45 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$	
total Lot # 10 taxes incluses :								1 083 186,26 \$	1 355 469,84 \$	1 746 842,34 \$	1 694 475,11 \$	1 297 265,93 \$	

# LOT	# item	# Ouvrage	Description bâtiment et adresse		tâches	Quantité prévisionnelle durée 36 mois (A1)	Heures	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	
11	1	3267	POSTE DE QUARTIER NO 49 COUR MUNICIPALE	1498 Boulevard Saint-Jean-Baptiste & 500 boul. St-Jean-Baptiste	entretien régulier	2 529	Heures	25,00 \$	32,66 \$	38,70 \$		31,39 \$	
			superficie en pi² :	4380	grand ménage	4 380	pi²	0,40 \$	0,39 \$	0,88 \$		0,15 \$	
					Désinfection	506	Heures	26,00 \$	30,47 \$	31,92 \$		32,00 \$	
	2	3299	POSTE DE QUARTIER NO 45	6200 Boulevard Maurice-Duplessis	entretien régulier	2 457	Heures	24,50 \$	32,67 \$	38,77 \$		31,39 \$	
			superficie en pi² :	4133	grand ménage	4 133	pi²	0,36 \$	0,47 \$	0,88 \$		0,15 \$	
					Désinfection	491	Heures	26,00 \$	30,50 \$	31,92 \$		32,00 \$	
total Lot # 11 taxes incluses :								182 882,85 \$	234 793,64 \$	284 481,21 \$		221 034,14 \$	

# LOT	# item	# Ouvrage	Description bâtiment et adresse		tâches	Quantité prévisionnelle durée 36 mois (A1)	Heures	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	Prix unitaire (B1)	
12	1	8240	CENTRE DE FORMATION	8491 Ernest-Cormier	entretien régulier	5 850	Heures	25,00 \$	33,49 \$	37,55 \$	28,11 \$	31,92 \$	25,50 \$
			superficie en pi² :	30000	grand ménage	30 000	pi²	0,15 \$	0,21 \$	0,88 \$	0,49 \$	0,15 \$	0,10 \$
					Désinfection	1 170	Heures	25,00 \$	29,46 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$	25,50 \$
	2	1106	ÉDIFICE SHELL SPVM	10351 rue Sherbrooke Est	entretien régulier	18 564	Heures	26,00 \$	32,45 \$	37,59 \$	28,11 \$	31,92 \$	25,50 \$
			superficie en pi² :	86650	grand ménage	86 650	pi²	0,04 \$	0,20 \$	0,88 \$	0,35 \$	0,15 \$	0,10 \$
					Désinfection	3 713	Heures	26,00 \$	30,78 \$	31,92 \$	36,00 \$	32,00 \$	25,50 \$
total Lot # 12 taxes incluses :								895 195,35 \$	1 170 402,55 \$	1 588 160,74 \$	1 146 470,96 \$	1 136 002,88 \$	899 183,26 \$

Note importante :

*** Bien que la firme **Service d'entretien ménager Vimont Inc** est la plus basse soumission conforme pour le lot 2 et 7, son inscription sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant donne à la Ville de Montréal la discrétion de ne pas lui accorder le contrat. En conséquence, selon le point 5.2 de l'encadrement administratif (C-RM-APP-D-18-003), nous recommandons le deuxième plus bas soumissionnaire pour les lots 2 et 7 soit **Service d'entretien Alphanet Inc.**

12 lots 20-18064	Services d'entretien Alphanet inc.	Modern concept d'entretien inc.	Conciergerie SPEICO inc.	Axia Services	GSF Canada inc.	Service d'entretien ménager Vimont inc.
Lot 1	460 125,74 \$	525 146,96 \$	656 744,10 \$		505 617,80 \$	
Lot 2	733 226,83 \$	927 395,34 \$	1 185 469,97 \$		894 088,88 \$	733 045,30 \$
Lot 3	563 657,88 \$	707 797,11 \$	882 745,99 \$		689 491,45 \$	590 685,44 \$
Lot 4	667 234,62 \$	856 847,70 \$	1 067 054,53 \$		815 172,03 \$	
Lot 5	1 155 188,03 \$	1 441 301,66 \$	1 842 032,85 \$	1 741 755,70 \$	1 395 145,28 \$	
Lot 6	660 993,41 \$	855 731,15 \$	1 064 795,90 \$		808 768,65 \$	
Lot 7	980 712,95 \$	1 292 798,01 \$	1 808 773,52 \$	1 221 518,64 \$	1 218 422,79 \$	971 750,30 \$
Lot 8	965 310,38 \$	1 289 150,12 \$	1 912 589,45 \$		1 202 159,11 \$	965 414,86 \$
Lot 9	844 624,29 \$	1 102 768,89 \$	1 392 486,85 \$	1 096 234,46 \$	1 041 044,55 \$	
Lot 10	1 083 186,26 \$	1 355 469,84 \$	1 746 842,34 \$	1 694 475,11 \$	1 297 265,93 \$	
Lot 11	182 882,85 \$	234 793,64 \$	284 481,21 \$		221 034,14 \$	
Lot 12	895 195,35 \$	1 170 402,55 \$	1 588 160,74 \$	1 146 470,96 \$	1 136 002,88 \$	899 183,26 \$

	Services d'entretien Alphanet inc.	Modern concept d'entretien inc.	Conciergerie SPEICO inc.	Axia Services	GSF Canada inc.	Service d'entretien ménager Vimont inc.
PRIX POUR SERVICE SUR DEMANDE	\$/pi²	\$/pi²	\$/pi²	\$/pi²	\$/pi²	\$/pi²
Décapage de plancher	0,75 \$	0,42 \$	0,36 \$	0,50 \$	0,34 \$	0,45 \$

PRIX LINÉAIRE POUR TAPIS D'ENTRÉE	\$/pied linéaire	\$/pied linéaire	\$/pied linéaire	\$/pied linéaire	\$/pied linéaire	\$/pied linéaire
Largeur: 3 pieds	1,50 \$	31,90 \$	11,10 \$	24,00 \$	8,85 \$	10,35 \$
Largeur: 4 pieds	2,00 \$	42,54 \$	19,38 \$	32,00 \$	11,73 \$	13,80 \$
Largeur: 5 pieds	2,50 \$	63,80 \$	21,22 \$	40,00 \$	15,00 \$	17,25 \$
Largeur: 6 pieds	3,00 \$	63,80 \$	22,77 \$	48,00 \$	17,60 \$	20,70 \$

Le 21 novembre 2018

SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.
A/S MONSIEUR ALEJANDRO FIGUEROA
640, BOUL GUIMOND
LONGUEUIL (QC) J4G 1P8

N° de décision : 2018-CPSM-1061829

N° de client : 3000434450

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **28 octobre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5G1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18064
Numéro de référence : 1376169
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Entretien ménager de bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
4182901 CANADA INC. 1520, 1 Avenue Sainte-Catherine, QC, J5C 1C5	Monsieur Duarte Almeida Téléphone : 450 638-4692 Télécopieur : 450 638-9395	Commande : (1748451) 2020-05-29 11 h 51 Transmission : 2020-05-29 11 h 51	3321989 - 20-18064 Addenda # 1 2020-05-29 11 h 51 - Téléchargement 3331854 - 20-18064 Addenda # 2 (devis) 2020-06-12 14 h 28 - Télécopie 3331855 - 20-18064 Addenda # 2 (bordereau) 2020-06-12 14 h 27 - Téléchargement 3335869 - 20-18064 Addenda # 3 (devis) 2020-06-19 12 h 05 - Télécopie 3335870 - 20-18064 Addenda # 3 (bordereau) 2020-06-19 12 h 04 - Téléchargement 3336842 - 20-18064 Addenda # 4 (devis) 2020-06-22 14 h 40 - Télécopie 3336843 - 20-18064 Addenda # 4 (bordereau) 2020-06-22 14 h 39 - Téléchargement 3339116 - 20-18064 Addenda # 5 (devis) 2020-06-26 11 h 50 - Télécopie 3339117 - 20-18064 Addenda # 5 (bordereau) 2020-06-26 11 h 18 - Téléchargement 3344651 - 20-18064 Enregistrement ouverture publique 2020-07-08 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
AXIA SERVICES. 13025, Jean Grou Montréal, QC, H1A 3N6	Monsieur Jean-Emmanuel Arsenault Téléphone : 514 642-3250 Télécopieur : 514 642-3430	Commande : (1747989) 2020-05-28 14 h 51 Transmission : 2020-05-28 14 h 51	3321989 - 20-18064 Addenda # 1 2020-05-28 14 h 51 - Téléchargement 3331854 - 20-18064 Addenda # 2 (devis) 2020-06-12 14 h 27 - Courriel 3331855 - 20-18064 Addenda # 2 (bordereau) 2020-06-12 14 h 27 - Téléchargement 3335869 - 20-18064 Addenda # 3 (devis) 2020-06-19 12 h 04 - Courriel 3335870 - 20-18064 Addenda # 3 (bordereau) 2020-06-19 12 h 04 - Téléchargement 3336842 - 20-18064 Addenda # 4 (devis) 2020-06-22 14 h 38 - Courriel 3336843 - 20-18064 Addenda # 4 (bordereau) 2020-06-22 14 h 38 - Téléchargement 3339116 - 20-18064 Addenda # 5 (devis) 2020-06-26 11 h 18 - Courriel 3339117 - 20-18064 Addenda # 5 (bordereau) 2020-06-26 11 h 18 - Téléchargement 3344651 - 20-18064 Enregistrement ouverture publique 2020-07-08 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conciergerie SPEICO Inc 7651 rue Cordner arr. LaSalle Montréal, QC, H8N 2X2 http://speico.com	Monsieur Carlos Gomes Téléphone : 514 364-0777 Télécopieur : 514 364-6779	Commande : (1749618) 2020-06-02 10 h 52 Transmission : 2020-06-02 10 h 52	3321989 - 20-18064 Addenda # 1 2020-06-02 10 h 52 - Téléchargement 3331854 - 20-18064 Addenda # 2 (devis) 2020-06-12 14 h 27 - Courriel 3331855 - 20-18064 Addenda # 2 (bordereau) 2020-06-12 14 h 27 - Téléchargement 3335869 - 20-18064 Addenda # 3 (devis) 2020-06-19 12 h 04 - Courriel 3335870 - 20-18064 Addenda # 3 (bordereau) 2020-06-19 12 h 04 - Téléchargement 3336842 - 20-18064 Addenda # 4 (devis) 2020-06-22 14 h 38 - Courriel 3336843 - 20-18064 Addenda # 4 (bordereau) 2020-06-22 14 h 38 - Téléchargement 3339116 - 20-18064 Addenda # 5 (devis) 2020-06-26 11 h 18 - Courriel 3339117 - 20-18064 Addenda # 5 (bordereau) 2020-06-26 11 h 18 - Téléchargement 3344651 - 20-18064 Enregistrement ouverture publique 2020-07-08 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Entretiens et Investigations Sécures Inc. 269 Du Trécaré Varennnes, QC, J3X1Y8	Monsieur JOEL MESSIER Téléphone : 438 863-0429 Télécopieur :	Commande : (1748656) 2020-05-29 17 h 47 Transmission : 2020-05-29 20 h 03	3321989 - 20-18064 Addenda # 1 2020-05-29 17 h 47 - Messagerie 3331854 - 20-18064 Addenda # 2 (devis) 2020-06-12 14 h 27 - Courriel 3331855 - 20-18064 Addenda # 2 (bordereau) 2020-06-12 14 h 27 - Téléchargement 3335869 - 20-18064 Addenda # 3 (devis) 2020-06-19 12 h 04 - Courriel

08/07/2020		SEAO : Liste des commandes	
			3335870 - 20-18064 Addenda # 3 (bordereau) 2020-06-19 12 h 04 - Téléchargement 3336842 - 20-18064 Addenda # 4 (devis) 2020-06-22 14 h 38 - Courriel 3336843 - 20-18064 Addenda # 4 (bordereau) 2020-06-22 14 h 38 - Téléchargement 3339116 - 20-18064 Addenda # 5 (devis) 2020-06-26 11 h 18 - Courriel 3339117 - 20-18064 Addenda # 5 (bordereau) 2020-06-26 11 h 18 - Téléchargement 3344651 - 20-18064 Enregistrement ouverture publique 2020-07-08 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
GDI Services (Québec) SEC. 695 90e Avenue Montréal, QC, H8R 3A4 http://www.gdi.com	Madame Marine Retailleau Téléphone : 514 368-1504 Télécopieur : 514 368-1691	Commande : (1748017) 2020-05-28 15 h 31 Transmission : 2020-05-28 15 h 31	3321989 - 20-18064 Addenda # 1 2020-05-28 15 h 31 - Téléchargement 3331854 - 20-18064 Addenda # 2 (devis) 2020-06-12 14 h 27 - Courriel 3331855 - 20-18064 Addenda # 2 (bordereau) 2020-06-12 14 h 27 - Téléchargement 3335869 - 20-18064 Addenda # 3 (devis) 2020-06-19 12 h 04 - Courriel 3335870 - 20-18064 Addenda # 3 (bordereau) 2020-06-19 12 h 04 - Téléchargement 3336842 - 20-18064 Addenda # 4 (devis) 2020-06-22 14 h 39 - Courriel 3336843 - 20-18064 Addenda # 4 (bordereau) 2020-06-22 14 h 39 - Téléchargement 3339116 - 20-18064 Addenda # 5 (devis) 2020-06-26 11 h 18 - Courriel 3339117 - 20-18064 Addenda # 5 (bordereau) 2020-06-26 11 h 18 - Téléchargement 3344651 - 20-18064 Enregistrement ouverture publique 2020-07-08 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GloboTask 10 Hammill ct Montréal, QC, K2H 1A9 http://globotask.ca	Monsieur Pierre Jasmin Téléphone : 613 501-8071 Télécopieur :	Commande : (1756271) 2020-06-16 19 h 03 Transmission : 2020-06-16 19 h 03	3321989 - 20-18064 Addenda # 1 2020-06-16 19 h 03 - Téléchargement 3331854 - 20-18064 Addenda # 2 (devis) 2020-06-16 19 h 03 - Téléchargement 3331855 - 20-18064 Addenda # 2 (bordereau) 2020-06-16 19 h 03 - Téléchargement 3335869 - 20-18064 Addenda # 3 (devis) 2020-06-19 12 h 04 - Courriel 3335870 - 20-18064 Addenda # 3 (bordereau) 2020-06-19 12 h 04 - Téléchargement 3336842 - 20-18064 Addenda # 4 (devis) 2020-06-22 14 h 38 - Courriel 3336843 - 20-18064 Addenda # 4 (bordereau) 2020-06-22 14 h 38 - Téléchargement 3339116 - 20-18064 Addenda # 5 (devis) 2020-06-26 11 h 18 - Courriel 3339117 - 20-18064 Addenda # 5 (bordereau) 2020-06-26 11 h 18 - Téléchargement 3344651 - 20-18064 Enregistrement ouverture publique 2020-07-08 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GSF Canada inc 4705, Louis B. Mayer Laval, QC, H7P 6G5 http://www.gsf-canada.com	Monsieur Daniel Carrier Téléphone : 450 686-0555 Télécopieur :	Commande : (1747644) 2020-05-28 9 h 03 Transmission : 2020-05-28 9 h 03	3321989 - 20-18064 Addenda # 1 2020-05-28 10 h 57 - Messagerie 3331854 - 20-18064 Addenda # 2 (devis) 2020-06-12 14 h 27 - Courriel 3331855 - 20-18064 Addenda # 2 (bordereau) 2020-06-12 14 h 27 - Téléchargement 3335869 - 20-18064 Addenda # 3 (devis) 2020-06-19 12 h 04 - Courriel 3335870 - 20-18064 Addenda # 3 (bordereau) 2020-06-19 12 h 04 - Téléchargement 3336842 - 20-18064 Addenda # 4 (devis) 2020-06-22 14 h 38 - Courriel 3336843 - 20-18064 Addenda # 4 (bordereau) 2020-06-22 14 h 38 - Téléchargement 3339116 - 20-18064 Addenda # 5 (devis) 2020-06-26 11 h 18 - Courriel 3339117 - 20-18064 Addenda # 5 (bordereau) 2020-06-26 11 h 18 - Téléchargement 3344651 - 20-18064 Enregistrement ouverture publique 2020-07-08 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Modern Concept d'entretien inc. 695, 90e Avenue Montréal, QC, H8R 3A4 http://www.moderncanada.ca	Madame Almira Torio Téléphone : 514 351-7744 Télécopieur : 514 351-5793	Commande : (1759561) 2020-06-25 8 h 29 Transmission : 2020-06-25 8 h 29	3321989 - 20-18064 Addenda # 1 2020-06-25 8 h 29 - Téléchargement 3331854 - 20-18064 Addenda # 2 (devis) 2020-06-25 8 h 29 - Téléchargement 3331855 - 20-18064 Addenda # 2 (bordereau) 2020-06-25 8 h 29 - Téléchargement 3335869 - 20-18064 Addenda # 3 (devis) 2020-06-25 8 h 29 - Téléchargement 3335870 - 20-18064 Addenda # 3 (bordereau) 2020-06-25 8 h 29 - Téléchargement

08/07/2020		SEAO : Liste des commandes	
			3336842 - 20-18064 Addenda # 4 (devis) 2020-06-25 8 h 29 - Téléchargement 3336843 - 20-18064 Addenda # 4 (bordereau) 2020-06-25 8 h 29 - Téléchargement 3339116 - 20-18064 Addenda # 5 (devis) 2020-06-26 11 h 18 - Courriel 3339117 - 20-18064 Addenda # 5 (bordereau) 2020-06-26 11 h 18 - Téléchargement 3344651 - 20-18064 Enregistrement ouverture publique 2020-07-08 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Service d'entretien Alphanet 640, boul. Guilmond Longueuil, QC, J4G1P8	Monsieur Alejandro Figueroa Téléphone : 450 651-1490 Télécopieur : 450 651-2614	Commande : (1748112) 2020-05-28 18 h 09 Transmission : 2020-05-28 18 h 09	3321989 - 20-18064 Addenda # 1 2020-05-28 18 h 09 - Téléchargement 3331854 - 20-18064 Addenda # 2 (devis) 2020-06-12 15 h 11 - Télécopie 3331855 - 20-18064 Addenda # 2 (bordereau) 2020-06-12 14 h 27 - Téléchargement 3335869 - 20-18064 Addenda # 3 (devis) 2020-06-19 12 h 05 - Télécopie 3335870 - 20-18064 Addenda # 3 (bordereau) 2020-06-19 12 h 04 - Téléchargement 3336842 - 20-18064 Addenda # 4 (devis) 2020-06-22 14 h 39 - Télécopie 3336843 - 20-18064 Addenda # 4 (bordereau) 2020-06-22 14 h 39 - Téléchargement 3339116 - 20-18064 Addenda # 5 (devis) 2020-06-26 11 h 19 - Télécopie 3339117 - 20-18064 Addenda # 5 (bordereau) 2020-06-26 11 h 18 - Téléchargement 3344651 - 20-18064 Enregistrement ouverture publique 2020-07-08 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Service D'entretien Carlos Inc. 8610, du Creusot Montréal, QC, H1P 2A7	Monsieur Walther Carlos Téléphone : 514 727-3415 Télécopieur : 514 722-3038	Commande : (1747636) 2020-05-28 8 h 54 Transmission : 2020-05-28 8 h 54	3321989 - 20-18064 Addenda # 1 2020-05-28 10 h 56 - Messagerie 3331854 - 20-18064 Addenda # 2 (devis) 2020-06-12 14 h 27 - Courriel 3331855 - 20-18064 Addenda # 2 (bordereau) 2020-06-12 14 h 27 - Téléchargement 3335869 - 20-18064 Addenda # 3 (devis) 2020-06-19 12 h 04 - Courriel 3335870 - 20-18064 Addenda # 3 (bordereau) 2020-06-19 12 h 04 - Téléchargement 3336842 - 20-18064 Addenda # 4 (devis) 2020-06-22 14 h 38 - Courriel 3336843 - 20-18064 Addenda # 4 (bordereau) 2020-06-22 14 h 38 - Téléchargement 3339116 - 20-18064 Addenda # 5 (devis) 2020-06-26 11 h 18 - Courriel 3339117 - 20-18064 Addenda # 5 (bordereau) 2020-06-26 11 h 18 - Téléchargement 3344651 - 20-18064 Enregistrement ouverture publique 2020-07-08 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services d'entretien Bee Clean 180 Montée de Liesse St. Laurent Montréal, QC, H4T 1N7 http://www.bee-clean.com	Monsieur Jason Bélair Téléphone : 514 904-1216 Télécopieur : 514 904-1215	Commande : (1748327) 2020-05-29 9 h 56 Transmission : 2020-05-29 9 h 56	3321989 - 20-18064 Addenda # 1 2020-05-29 9 h 56 - Téléchargement 3331854 - 20-18064 Addenda # 2 (devis) 2020-06-12 14 h 27 - Courriel 3331855 - 20-18064 Addenda # 2 (bordereau) 2020-06-12 14 h 27 - Téléchargement 3335869 - 20-18064 Addenda # 3 (devis) 2020-06-19 12 h 04 - Courriel 3335870 - 20-18064 Addenda # 3 (bordereau) 2020-06-19 12 h 04 - Téléchargement 3336842 - 20-18064 Addenda # 4 (devis) 2020-06-22 14 h 38 - Courriel 3336843 - 20-18064 Addenda # 4 (bordereau) 2020-06-22 14 h 38 - Téléchargement 3339116 - 20-18064 Addenda # 5 (devis) 2020-06-26 11 h 18 - Courriel 3339117 - 20-18064 Addenda # 5 (bordereau) 2020-06-26 11 h 18 - Téléchargement 3344651 - 20-18064 Enregistrement ouverture publique 2020-07-08 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Vimont Inc. 940 rue Michelin suite 4 Laval, QC, H7L5C1	Monsieur Juan Jose Romero Téléphone : 450 663-9998 Télécopieur : 450 967-7345	Commande : (1747409) 2020-05-27 15 h 03 Transmission : 2020-05-27 17 h 59	3321989 - 20-18064 Addenda # 1 2020-05-28 10 h 57 - Messagerie 3331854 - 20-18064 Addenda # 2 (devis) 2020-06-12 14 h 27 - Courriel 3331855 - 20-18064 Addenda # 2 (bordereau) 2020-06-12 14 h 27 - Téléchargement 3335869 - 20-18064 Addenda # 3 (devis) 2020-06-19 12 h 04 - Courriel 3335870 - 20-18064 Addenda # 3 (bordereau) 2020-06-19 12 h 04 - Téléchargement 3336842 - 20-18064 Addenda # 4 (devis) 2020-06-22 14 h 39 - Courriel

3336843 - 20-18064 Addenda # 4 (bordereau)
2020-06-22 14 h 39 - Téléchargement
3339116 - 20-18064 Addenda # 5 (devis)
2020-06-26 11 h 18 - Courriel
3339117 - 20-18064 Addenda # 5 (bordereau)
2020-06-26 11 h 18 - Téléchargement
3344651 - 20-18064 Enregistrement ouverture publique
2020-07-08 14 h 19 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d’être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

Dossier # : 1207157003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Objet :	Accorder des contrats à la firme Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services d'entretien ménager de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 36 mois, à partir du 1er novembre 2020 avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune. Dépense totale de 9 661 405,52 \$ taxes incluses (contrat: 9 201 338,59 \$ + contingences : 460 066,93 \$) Appel d'offres public no 20-18064, (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1207157003 Alphanet.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
 Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-18

Jean-François DOYLE
 Chef de section
Tél : 514 872-7840
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1200206002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Altel inc. d'une durée de 36 mois plus deux (2) options de prolongation pour la mise à jour du logiciel C-CURE de la version CC800 à la version CC9000, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 138 704,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18264) - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Altel inc. d'une durée de 36 mois plus deux (2) options de prolongation pour la mise à jour du logiciel C-CURE de la version CC800 à la version CC9000, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 138 704,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18264) - (1 soumissionnaire).
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100,00 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-26 13:35

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1200206002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Altel inc. d'une durée de 36 mois plus deux (2) options de prolongation pour la mise à jour du logiciel C-CURE de la version CC800 à la version CC9000, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 138 704,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18264) - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Le SPVM est le deuxième service de police municipal en importance au Canada. Il dessert l'ensemble de l'île de Montréal et utilise le logiciel C-CURE800 de la compagnie Software House pour la gestion des accès de l'ensemble de ses locaux.

C-CURE est un logiciel de sécurité contrôlant du matériel électronique de gestion de portes, de minuteries, d'alarmes et d'événements; il est développé par la compagnie Software House comprenant du matériel électronique destiné au contrôle de l'ouverture de portes à l'aide de cartes magnétiques et d'un logiciel qui contrôle tout ce matériel.

La version C-CURE800 n'est plus supportée par Software House. Une mise à jour vers la version C-CURE9000 est essentielle pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité des accès aux locaux du SPVM.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 20-18264, en date du 22 juin 2020. Cet appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le Journal de Montréal.

Un délai de 21 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. Dans le cadre de cet appel d'offres, aucun addenda n'a été publié.

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 14 juillet 2020. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours, suivant leur ouverture.

La Ville a reçu une (1) soumission et elle est déclarée conforme tant administrativement que techniquement.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à Altel inc. d'une durée de 36 mois plus deux (2) options de prolongation pour la mise à jour du logiciel C-CURE de la version CC800 à la version CC9000, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 138 704,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18264) - (1 soumissionnaire).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne un (1) lot et la nature du service comprend :

- la mise à jour du logiciel C-CURE de la version CC800 à CC9000 pour le SPVM;
- le support du logiciel;
- une banque d'heures pour de l'assistance téléphonique à l'extérieur des heures de bureau et/ou pour une procédure d'intervention d'un technicien sur un site en cas de besoin;
- la durée du contrat est de trois (3) ans avec deux (2) options de prolongations d'une (1) année chacune.

L'adjudicataire devra travailler en étroite collaboration avec les équipes du SPVM. La méthodologie de travail proposée par la firme devra donc tenir compte de ce contexte participatif. De plus, la méthodologie devra prévoir les activités nécessaires à l'atteinte de la mise à jour du logiciel attendue.

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure un faible d'intérêt du marché avec un total de trois (3) preneurs du cahier des charges, dont une municipalité. De ce nombre, une (1) firme a déposé une soumission, soit 50% des preneurs. Le Service de l'approvisionnement a demandé les raisons de désistement au deuxième preneur, mais n'a reçu aucune réponse.

L'évaluation des soumissions a été effectuée le 31 juillet 2020 par un comité technique du Service des technologies de l'information. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

SOUSSIONS CONFORMES	Prix de base / contrat de 3 ans (taxes incluses)	Options de prolongation (2 options d'une année chacune)	TOTAL (taxes incluses)
Altel Inc.	138 704,69 \$	34 584,48 \$	173 289,17 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	203 093,40 \$	0 \$	203 093,40 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(29 804,23 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(14.68%)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	

La dépense sur le contrat de trois (3) ans, objet du présent dossier, sera de 138 704,69 \$, taxes incluses. En ajoutant les deux (2) options de prolongation d'un (1) an, prévues au contrat, la dépense sur la durée de cinq (5) ans représente une somme de 173 289,17 \$, taxes incluses.

Voici les explications des écarts :

L'estimation de cet appel d'offres, soit 203 093,40 \$, taxes incluses, est basée sur une soumission datée du mois de février 2020. La soumission de l'adjudicataire est inférieure à notre estimation, cet écart (14,68%) s'explique notamment par l'intérêt de l'adjudicataire de gagner cet appel d'offres.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres.

Après vérification, Altel inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sur le contrat de trois (3) ans sera de 138 704,69 \$, taxes incluses.

Item	2020	2021	2022	2023	Total
Budget de fonctionnement (BF)					
Entretien		7 619,01 \$	7 619,01 \$	7 619,01 \$	22 857,03 \$
Banque d'heures (50 heures/année)		5 691,26 \$	5 691,26 \$	5 691,26 \$	17 073,78 \$
Sous-total du BF		13 310,27 \$	13 310,27 \$	13 310,27 \$	39 930,81 \$
PTI					
Migration CC9000	98 773,88 \$				98 773,88 \$
Sous-total du PTI	98 773,88 \$				98 773,88 \$
Total (BF + PTI)	98 773,88 \$	13 310,27 \$	13 310,27 \$	13 310,27 \$	138 704,69 \$

Dépenses capitalisables (PTI)

La dépense de 98 773,88 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2020 du Service des TI dans le cadre du projet 68305-03 - Modernisation des systèmes, volet Rehaussement C-CURE. Le montant maximal de 90 193,72 \$, net de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le SPVM qui est de compétence d'agglomération.

Dépenses non capitalisables (BF)

La dépense de 39 930,81 \$, taxes incluses (36 462,15 \$ net de taxes), pour les trois (3) premières années du contrat suite à la migration du logiciel, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le SPVM qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour du logiciel C-CURE vers la version CC900 permet d'assurer une sécurité des accès des différents locaux du SPVM et ainsi assurer la sécurité des employés (civils et policiers).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE : 9 septembre 2020;
- Approbation du dossier par le CM : 21 septembre 2020;
- Approbation du dossier par le CG : 24 septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 17 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ère) analyse - contrôle de gestion

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-10

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciaire et cour municipale

Tél : 514-872-1239
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Tél : 514-880-9577
Approuvé le : 2020-08-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2020-08-24

Dossier # : 1200206002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Objet :	Accorder un contrat à Altel inc. d'une durée de 36 mois plus deux (2) options de prolongation pour la mise à jour du logiciel C-CURE de la version CC800 à la version CC9000, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 138 704,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18264) - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-18264 TCP.pdf20-18264 Intervention VF1.pdf20-18264 pv.pdf



20-18264 SEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-14

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
c/s acquisition
Tél : 514-872-5396
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18264 No du GDD : 1200206002

Titre de l'appel d'offres : Mise a jour du logiciel C•CURE de la version CC800 a CC9000 pour le SPVM

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 6 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Ouverture originalement prévue le : 14 - 7 - 2020 Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : 14 - 7 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3 Nbre de soumissions reçues : 1 % de réponses : 33.33

Nbre de soumissions rejetées : 0 % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs Date d'échéance initiale : 10 - 1 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 10 - 1 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Altel inc.	138 704.69	√	

Information additionnelle

Aucun avis de désistement n'a été reçu dans le cadre de cet appel d'offres

Préparé par : Bernard Boucher

Le 10 - 8 - 2020

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18264

Agent d'approvisionnement
Bernard Boucher

Conformité	Oui
------------	-----

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Altel inc.									120 639.00 \$	138 704.69 \$



Liste des commandes

Numéro : 20-18264

Numéro de référence : 1383772

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Mise à jour du logiciel C•CURE de la version CC800 à la version CC9000 pour le SPVM

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Altel Inc 3150 Boul. le Corbusier Laval, QC, H7L 4S8	Madame Rosemarie Page Téléphone : 450 682-9788 Télécopieur : 450 682-9732	Commande : (1758705) 2020-06-22 16 h 22 Transmission : 2020-06-22 16 h 22	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	Commande : (1759153) 2020-06-23 13 h 50 Transmission : 2020-06-23 13 h 50	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Québec 50 Rue Marie de l'Incarnation 2e étage Québec, QC, G1N 3E7 http://www.ville.quebec.qc.ca	Monsieur Claude Morrissette Téléphone : 418 641-6411 Télécopieur : 418 641-6511	Commande : (1760671) 2020-06-29 8 h 52 Transmission : 2020-06-29 8 h 52	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Dossier # : 1200206002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Objet :	Accorder un contrat à Altel inc. d'une durée de 36 mois plus deux (2) options de prolongation pour la mise à jour du logiciel C-CURE de la version CC800 à la version CC9000, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 138 704,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18264) - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1200206002 Mise a jour logiciel C CURE.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
 Préposé au budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-12

Gilles BOUCHARD
 Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208417001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 5 679 601,53 \$, taxes incluses, pour exercer les options de prolongation de deux périodes de prolongation de douze (12) mois chacune conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Bell Canada (CG15 0626), et pour l'ajout de services accessoires majorant ainsi le montant total du contrat de 14 241 490,86 \$ à 19 921 092,39 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 5 679 601,53 \$, taxes incluses, pour l'ajout de services accessoires, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Bell Canada (CG15 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 14 241 490,86 \$ à 19 921 092,39 \$, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-26 13:41

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1208417001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 5 679 601,53 \$, taxes incluses, pour exercer les options de prolongation de deux périodes de prolongation de douze (12) mois chacune conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Bell Canada (CG15 0626), et pour l'ajout de services accessoires majorant ainsi le montant total du contrat de 14 241 490,86 \$ à 19 921 092,39 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

En octobre 2015, suite à l'appel d'offres 15-14367, une entente-cadre a été octroyée à Bell Canada pour une durée de soixante (60) mois pour la fourniture de services de téléphonie filaire pour l'ensemble du territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal. Cette entente, se terminant le 31 octobre 2020 et comporte deux périodes de prolongation de douze (12) mois chacune.

La présente demande de renouvellement de deux (2) ans respecte, d'une part, l'intégrité des termes du contrat octroyé suite à l'appel d'offres public 15-14367 et d'autre part, est requise pour maintenir la continuité des opérations de la Ville.

Les services accessoires demandés sont issus de services en place transférés lors de l'intégration des services de certains arrondissements et services.

L'objectif du présent dossier vise à exercer les options de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de \$5 679 601,53 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire, dans le cadre de l'entente-cadre octroyée à Bell Canada (CG15 0626), pour une période deux périodes de prolongation de douze (12) mois chacune, soit du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 241 490,86 \$ à 19 921 092,39 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1905 - 11 décembre 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 997 284,05 \$, pour une variation des quantités de l'ordre de 16,3 %, ainsi que pour le remplacement de certains biens prévus au catalogue, dans le cadre du contrat avec Bell Canada (CG15 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 244 206,81 \$ à 14 241 490,86 \$, taxes incluses.

CG18 0414 – 23 août 2018 - Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats accordés à Bell Canada (CG15 0626) – Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) – Location de circuits.

CG17 0465 – 28 Septembre 2017 - Autoriser l'ajout de services aux catalogues de services des contrats accordés à Bell Canada pour la location de circuits et la transmission de données (CG16 0115) et le service de téléphonie filaire (CG15 0626).

CG16 0115 – 25 février 2016 – Conclure huit ententes-cadres, d'une durée de trois ans, avec Bell Canada et Société TELUS Communications pour la location de circuits en transmission de données- Appel d'offres public 15-14657 (4 soum.).

CG15 0626 – 2 novembre 2015 – Conclure une entente-cadre avec Bell Canada pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire, d'une durée de soixante mois, débutant le 1^{er} novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2020 – Appel d'offres public 15-14367 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Sommaire des modifications accessoires:

Les services à inclure au contrat de téléphonie ont été mis en place lors de l'introduction initiale de ceux-ci et ont été transférés lors de la migration des arrondissements .

Ces services servent à l'exploitation des solutions de téléphonie et sont accessoires au contrat octroyé.

1. Services étoiles:

Les services étoiles regroupent les services de téléréponse, appel en attente, afficheur ainsi que d'autres services disponibles sans équipement supplémentaire. Ces services ne sont pas prévus pour les lignes de type 1FL (*one flat line* - ligne affaires régulière).

À la planification du contrat, les lignes de type 1FL étaient prévues en petite quantité pour les systèmes d'alarme. Dans certains arrondissements, ce type de ligne est en place depuis de nombreuses années. Afin de maintenir les numéros de téléphone, la présente demande vise à permettre de garder le service tel quel.

Le coût des services étoiles est de 50 885,13 \$ la période du contrat et 20 354,06 \$ pour la prolongation, pour un total de 71 239,19 \$, taxes incluses.

2. Millage point à point:

Des connexions inter-bâtiments ont été mises en place dans 4 services/arrondissements à la demande de ceux-ci lors du branchement, précédant de plusieurs années l'intégration des services par le Service des TI. Ce service permet, notamment, de relier le service téléphonique entre les bâtiments à proximité.

Ce service, désigné comme "millage point à point", a été migré tel quel lors de l'intégration des services au contrat afin d'assurer la continuité des opérations et maintenir la qualité des

services en place.

Le coût des services point à point est de 133 707,00 \$ pour la période du contrat et 53 482,80 \$ pour la prolongation, pour un total de 187 189,80 \$, taxes incluses.

Le coût total de l'ajout accessoire (services étoiles et millage point à point) est de 184 592,13 \$ pour la période du contrat et 73 836,86 \$ pour la prolongation, pour un total de 258 428,99 \$, taxes incluses.

Prolongation

Afin de couvrir la période d'octroi du nouveau contrat et de transition, la Ville souhaite exercer ses deux options de prolongation d'un an comme prévu dans l'entente initiale.

C'est pourquoi nous demandons d'autoriser un budget additionnel sur la base des montants prévus au bordereau de la cinquième année du contrat pour chacune des années visées.

Étant donnée la mise en place de la stratégie d'optimisation de ses actifs technologiques du Service des TI, nous prévoyons que les quantités seront suffisantes pour couvrir les besoins.

Ainsi, nous demandons que le montant de 2 710 586,27 \$ soit autorisé annuellement pour un total correspondant à 5 421 172,54 \$, taxes incluses, afin d'exercer les deux périodes de prolongation de douze (12) mois chacune .

JUSTIFICATION

L'approbation des demandes ci-dessus permet de maintenir le service de téléphonie jusqu'à l'octroi d'un nouveau contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Évaluation de l'ensemble des modifications accessoires

	Coûts	% Variation quantités et accessoires
Valeur initiale du contrat	12 244 206,81 \$	
Ajout 1198113006 - CE19 1905	1 997 284,05 \$	16,31%
Total après 1198113006 - CE19 1905	14 241 490,86 \$	
Ajout accessoire 2015-2020	184 592,13 \$	1,51%
<i>Prolongation an 1</i>	<i>2 710 586,27 \$</i>	
<i>Prolongation an 2</i>	<i>2 710 586,27 \$</i>	
<i>Ajouts accessoires prolongation 2020-2022</i>	<i>73 836,86 \$</i>	<i>0,60 %</i>
Total (prolongation+ajouts 2020-2022)	5 495 009,40 \$	
Majoration de contrat	5 679 601,53 \$	
Total entente avec prolongations et ajouts accessoires	19 921 092,39 \$	18,42%

Besoins budgétaires pour la prolongation et la modification accessoire 2020-2022

	2020 (2 mois)	2021	2022 (10 mois)	Total
Prolongation du contrat 15-14367	451 764,38 \$	2 710 586,27 \$	2 258 821,89 \$	5 421 172,54 \$
Ajouts accessoires	6 153,07 \$	36 918,43 \$	30 765,36 \$	73 836,86 \$
Total	457 917,45 \$	2 747 504,70 \$	2 289 587,25 \$	5 495 009,40 \$

La dépense de 5 495 009,40 \$, taxes incluses (5 017 676.01 \$ net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

La dépense de 184 592,13 \$ pour les années 2015 à 2020 a déjà été imputée aux dépenses de fonctionnement du Service des technologies de l'information et ne requiert pas de crédits supplémentaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements demandés permettront à la Ville de maintenir le service en téléphonie jusqu'à la mise en application du prochain contrat (incluant la période de transition entre le fournisseur sortant et le nouvel adjudicataire).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :
 Approbation du dossier par le CE : 9 septembre 2020;
 Approbation du dossier par le CM : 21 septembre 2020;
 Approbation du dossier par le CG : 24 septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Carolina RODRIGUEZ)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel THÉORET
Conseillère analyse - Contrôle de gestion

Tél : 514-795-5222
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-17

Maxime CADIEUX
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-464-3926
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail

Tél :
Approuvé le : 2020-08-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2020-08-24

Dossier # : 1208417001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Autoriser une dépense de 5 679 601,53 \$, taxes incluses, pour exercer les options de prolongation de deux périodes de prolongation de douze (12) mois chacune conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Bell Canada (CG15 0626), et pour l'ajout de services accessoires majorant ainsi le montant total du contrat de 14 241 490,86 \$ à 19 921 092,39 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Sur la foi des informations obtenues par le Service des technologies de l'information, nous sommes d'avis que ces modifications peuvent être considérées comme étant accessoires au contrat principal au sens de l'article 573.3.0.4 de la LCV.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
 Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-26

Sandra PALAVICINI
 avocate, droit contractuel
Tél : (514) 872-1200
Division : Droit contractuel

--	--	--

Demande de changement au contrat

# de contrat	15-14367	# de demande	15-14367-04
--------------	----------	--------------	-------------

Date de la demande	2020-07-20
--------------------	------------

Initiateur de la demande	Bell Canada et Ville de Montréal
--------------------------	----------------------------------

Titre de la demande	Ajouts accessoires au bordereau
---------------------	---------------------------------

Description

Les services à introduire au bordereau du contrat de téléphonie ont été mis en place par les services et les arrondissements et ont été transférés au service des TI lors de la migration des arrondissements.

Impact au contrat

Outre les ajouts au bordereau, aucun impact n'est prévu sur les exigences contractuelles.

- Ces changements n'affectent pas la nature des services exigés au contrat.
- Les sommes nécessaires sont prévues dans la demande budgétaire de prolongation du contrat.
- Toutes les conditions prévues au contrat s'appliquent sur ces nouveaux items (DPO et clauses contractuelles).

Ajouts au bordereau

Service professionnels	USOC	Prix	MACD	Notes
Service requis sur ligne d'affaire 1FL				
Service Appel en attente	BSVC1	10,00 \$	Aucun frais d'activation ou retrait si les services sont jumelés à une ligne 1FL à activer ou désactiver, 1 frais MACD par demande	
Affichage d'appel en attente	BVC16	19,80 \$		
Afficheur nom/numéro	BCDND	13,20 \$		
Conférence à trois	BSVC5	10,00 \$		
Renvoi automatique d'appel	BSCV2	10,00 \$		
Télé réponse	BSVC3	12,00 \$		
Forfait multifonctions :		23,95 \$		

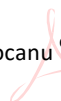
--	--	--

Demande de changement au contrat

Messagerie vocale, Afficheur, Renvoi d'appel, Transfert d'appel, Appel en attente, Conférence à trois			subséquente de une ou plusieurs fonctions	
Appel personnalisé - initial	BSV4A	10,00 \$	ajoutée/retirés à \$26	
Appel personnalisé - supplémentaire	BSVC4	10,00 \$		
Fonction recherche de ligne	B32	6,75 \$		

Millage radio ou point à point en place

0.4 KM-VOIE INTERCOMMUNICATION	1LPBY	80,70 \$	Ces services ne peuvent être ajoutés sur de nouveaux emplacements	Prix maximum total par USOC identifié pour les services en place sur les comptes: 5141250009 504-Anjou/Dir.S.admin 5141290050 001-MTN-Ress Fin & matérielles/1FL 5143978561 191-Service de l'eau/Soutien aux opérations 5146241016 272-Arrondissement Pierrefonds/PIR - Ressources financières Le total de ces services ne peut excéder \$1938.20/ mois Le retrait des service entraîne l'élimination de la charge correspondante.
0.4 KM-VOIE LOC RADIO MOB PRIV	1L8BY	58,65 \$		
0.4 KM-VOIE SIGN LOCALE A	1LABY	798,25 \$		
0.4 KM-VOIE SIGN LOCALE B	1L3BY	255,75 \$		
0.4 KM-VOIE SIGNAL LOCALE C	1LMBY	256,65 \$		
FRAIS DE LIAISON POUR CHAQUE VOIE D'INTERCOMMUNICATION INTER CIRCONSCRIPTIONS ET CHAQUE EXTRÉMITÉ SUR LE TERRITOIRE DE BELL	LNZ	212,40 \$		
LIGNE LOCALE DE VOIE D'INTERCOMMUNICATION INTER CIRCONSCRIPTIONS 0.4 KM	1LPCY	161,40 \$		
MILLAGE VOIE INTERCOM INTER CIRCONSCRIPTIONS	1MZN2	114,40 \$		

Signatures			
Ville de Montréal		Bell Canada	
Signature	 Signature numérique de Gianina Mocanu Date : 2020.08.05 20:50:06 -04'00'	Signature	
Nom	Gianina Mocanu	Nom	Zied Hammami
Titre	Directrice – Centre d'expertise Connectivité	Titre	Directeur des ventes
Date		Date	25 août 2020

Dossier # : 1208417001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Autoriser une dépense de 5 679 601,53 \$, taxes incluses, pour exercer les options de prolongation de deux périodes de prolongation de douze (12) mois chacune conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Bell Canada (CG15 0626), et pour l'ajout de services accessoires majorant ainsi le montant total du contrat de 14 241 490,86 \$ à 19 921 092,39 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1208417001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Carolina RODRIGUEZ
 Préposé(e) au budget
Tél : 514 872-4014

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Gilles BOUCHARD
 Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208179001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de fourniture de biens et de services à Aménagements Natur'Eau-Lac inc. pour la fourniture et la plantation de végétaux en vue de la restauration écologique au parc-nature du Bois-de-Saraguay - Dépense totale de 641 305,27 \$, taxes incluses (contrat : 534 421,05 \$ + contingences : 53 442,11 \$ + incidences : 53 442,11 \$). Appel d'offres public 20-18219. 4 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Aménagements Natur'Eau-Lac inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture de biens et de services pour la fourniture et la plantation de végétaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 534 421,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #20-18219;
2. d'autoriser une dépense de 53 442,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépenses de 53 442,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant total maximal de 641 305,27 \$.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-26 13:28

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1208179001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de fourniture de biens et de services à Aménagements Natur'Eau-Lac inc. pour la fourniture et la plantation de végétaux en vue de la restauration écologique au parc-nature du Bois-de-Saraguay - Dépense totale de 641 305,27 \$, taxes incluses (contrat : 534 421,05 \$ + contingences : 53 442,11 \$ + incidences : 53 442,11 \$). Appel d'offres public 20-18219. 4 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la lutte à l'agrigle du frêne dans les zones boisées des grands parcs, des travaux d'abattage de frênes ont été effectués à l'hiver 2019 au parc-nature du Bois-de-Saraguay. Le secteur des travaux actuels, une portion du lot 4 992 626 localisé au sud du parc-nature près de la voie ferrée et du chemin de l'emprise Hydro-Québec, comportait une densité importante de frênes et de nerprun, une espèce végétale exotique envahissante, et quelques autres arbres dangereux ou déperissants. Par conséquent, les abattages ont été effectués mécaniquement en conservant que quelques 480 arbres sur 7,5 ha. De plus, préalablement aux travaux de restauration écologique du milieu, le déchiquetage mécanisé des souches et des racines a été réalisé afin de compléter les travaux de maîtrise du nerprun et contrer les rejets de souches de frênes. Le présent mandat vise la plantation de végétaux pour recréer une forêt.

Le marché a été sollicité par un appel d'offres public par le Service de l'approvisionnement qui a été publié le 17 juin 2020 dans le quotidien le Journal de Montréal, ainsi que le 18 juin 2020 dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). La période de réception des soumissions a débuté le 17 juin 2020 et s'est clôturée le 21 juillet 2020. Les soumissionnaires ont disposé de 33 jours pour préparer et déposer leur soumission. À la suite des questions des soumissionnaires, quatre addendas ont été publiés les 30 juin et 6-13-15 juillet 2020. Les addendas ont visé des précisions concernant le devis et ils ont été envoyés à tous les preneurs du cahier des charges dans les délais prescrits.

Addenda 1 : Le devis précise des formations pour les ouvriers sylvicoles qui feront la

plantation des végétaux. Il a été demandé si l'ajout de technicien en aménagement paysager était acceptable ce qui fut accepté.

Addenda 2 : La question concernait la demande d'utiliser une mini-excavatrice pour effectuer les trous de plantation. La réponse a été de procéder de façon manuelle tel qu'indiqué dans le devis.

Addenda 3 : Cet addenda a pour but de modifier la réponse à l'addenda 2 et donc d'accepter l'utilisation d'une mini-excavatrice pour effectuer les trous de plantation en précisant certains aspects pour éviter des plants alignés et compaction de sol.

Addenda 4 : Cet addenda comportait plusieurs questions

- Les clauses particulières comportaient un article en rapport avec la classe SIMDUT. Cette clause a été retirée.

- Le devis indiquait de fournir avec la soumission la demande de réservation de végétaux. Cette demande a été retirée car il n'est pas possible de réserver des végétaux sans bon de commande.

- Une question visait une précision sur la définition d'un arbre feuillu en regard du calibre des végétaux demandé pour la plantation.

- Une question portait sur une précision concernant le protecteur de tronc demandé, soit de préciser le produit. Le produit était décrit dans le devis mais il n'y avait pas la mention de la marque du produit. Il a été indiqué que la Ville ne pouvait fournir de nom de marque du produit mais que la définition du devis décrivait le produit. Il était également demandé si le protecteur de tronc devait être appliqué pour les plants en multi-cellules et la réponse a été affirmative.

- Il a été demandé si les végétaux pouvaient être inspectés à la pépinière avant la livraison au chantier. Il a été répondu que, tel qu'indiqué dans le devis, les végétaux seraient inspectés au chantier. (À noter que l'inspection à la pépinière est une pratique pour les végétaux de gros calibres, ce qui n'est pas le cas pour le projet.)

- Une précision a été demandée concernant l'arrosage des plants et il a été mentionné qu'il n'y a pas d'arrosage demandé mais l'entrepreneur doit s'assurer que les végétaux sont suffisamment humidifiés avant leur plantation.

- Une précision a été demandée concernant le calibre des multi-cellules et le nombre de végétaux pour cette catégorie.

- Une question concernait si la demande de fournir avec la soumission le plan de SST et celui du Covid-19 de l'entreprise était telle que demandé dans le devis et la réponse a été affirmative.

L'octroi des contrats se fera au plus bas soumissionnaire conforme. Cette façon de procéder assure à la Ville de Montréal l'obtention du meilleur prix pour travaux demandés.

Selon les termes de la Régie de l'appel d'offres, la durée de validité des soumissions est de 180 jours ouvrables suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des soumissions. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 17 janvier 2021 à 14 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC # 1312902 - Octroyer un contrat à l'entreprise Les Conseillers Forestiers de l'Outaouais (9070-1863 Qc inc.) pour l'abattage mécanisé de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay pour une somme de 86 903,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-17289 - 3 soumissionnaires.

BC # 1383544 - Accorder un contrat de services techniques à Les Conseillers Forestiers de l'Outaouais pour réaliser les « Travaux de déchiquetage mécanisé de souches et de racines au parc-nature du Bois-de-Saraguay », pour une somme maximale de 93 321,82 \$ taxes et contingences incluses. - Demande de soumission gré à gré N° 19-6456 - (un soumissionnaire).

BC # 1412412 - Accorder un contrat de services techniques à Aménagements Natur'Eau-Lac

inc. pour la fourniture et l'installation d'une clôture d'exclusion de couleuvres au parc-nature du Bois-de-Saraguay, pour une somme maximale de 24 663,26 \$, taxes et contingences incluses – Demande de prix (gré à gré) - (deux soumissionnaires conformes). Contrat 20-6505

DESCRIPTION

Le contrat de fournitures, biens et services comprend :

- (1) Fournitures de végétaux (arbres et arbustes) : 15 685
- (2) Débroussaillage mécanisé, opération préalable à la plantation

(3) Plantation manuelle des végétaux afin de recréer une forêt sur 6,5 ha et ajout d'îlots d'arbustes dans la friche herbacée créée de 1 ha

(4) Démantèlement d'une clôture d'exclusion pour couleuvres. En raison de la présence de couleuvres à statut précaire à protéger, une clôture d'exclusion été installée préalablement pour les empêcher d'accéder à la zone de restauration. Une opération de capture et relocalisation de couleuvres présentes dans la zone des travaux a été effectuée simultanément.

Le devis technique décrit précisément les méthodologies à utiliser et précise les espèces végétales d'arbres et d'arbustes et les calibres à planter.

Les services seront rémunérés à forfait, comprenant la totalité des dépenses, sur présentation de factures dûment acceptées à la suite de l'approbation des livrables. Les livrables comprennent un rapport de la rencontre de démarrage et des rapports hebdomadaires de réalisation de travaux.

Pour s'assurer de la conformité du déroulement du contrat, une rencontre de démarrage est prévue.

Les honoraires sont payables sur acceptation des livrables par la Ville de Montréal.

L'échéancier est établi en fonction des périodes propices de plantation et de la disponibilité des végétaux à planter.

JUSTIFICATION

Les soumissions ont été analysées administrativement par le Service de l'Approvisionnement et techniquement par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Il y a eu huit preneurs du cahier des charges; quatre ont déposé une soumission (50 %) et deux preneurs (25 %) ont envoyé leur avis de non-participation compte tenu d'un manque de temps pour regarder l'appel d'offres, malgré le respect du temps alloué sur le marché. Sur les quatre soumissions reçues analysées, les quatre ont été jugées conformes.

L'adjudicataire recommandé par l'Approvisionnement est Aménagements Natur'Eau-Lac inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Entrepreneurs	Montant soumission taxes incluses	Contingences taxes incluses	Incidences taxes incluses	Montant total taxes incluses
Aménagements Natur'Eau-Lac inc.	534 421,05 \$	53 442,11 \$	53 442,11 \$	641 305,27 \$
Aménagement Côte Jardin inc.	593 689,51 \$	59 368,95 \$	59 368,95 \$	712 427,41 \$

Urbex Construction inc.	884 665,36 \$	88 466,54 \$	88 466,54 \$	1 061 598,44 \$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) inc.	941 645,25 \$	94 164,53 \$	94 164,53 \$	1 129 974,31 \$
Estimation réalisée à l'interne	588 077,01 \$	58 807,70 \$	58 807,70 \$	705 692,41 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				- 64 387,14 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation</i>) x 100				- 9,12 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)				71 122,14 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>) / <i>adjudicataire</i>) x 100				11,09 %

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation est de - 64 387,14 \$ (- 9,12 %) en faveur de la Ville de Montréal. La différence s'explique particulièrement au point de vue des frais indirects (administration, déplacements, etc.) répartis dans les divers items des activités reliées au mandat dans la soumission, qui sont plus élevés dans l'estimation.

Natur'Eau-Lac inc. n'a pas à présenter une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). D'autre part, cette entreprise ne figure ni sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal ni sur le Registre des entreprises non admissibles de l'AMF (RENA).

L'Adjudicataire recommandé a l'expertise pour le mandat qui lui sera confié. Nous sommes assurés que le contrat pourra être mené à terme de façon adéquate puisqu'il possède l'expertise pour accomplir la tâche qui lui est demandée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat s'élève à **641 305,27 \$** (taxes incluses), incluant des contingences de 53 442,11 \$ et des incidences de 53 442,11 \$ sera assumé comme suit : un montant maximal de 585 597,18 \$ net de ristourne sera financé par le règlement

d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 19-024 Plan d'action agrile du frêne CG19 0491(agglomération) (projet 34700 - Plan de la Forêt urbaine) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PTI 2020-2022 et il est réparti comme suit pour chaque année :

Projet	2020	2021	2022	Total
34700 - Plan de la forêt urbaine	585 597,18 \$	-	-	585 597,18 \$

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de plantation qui seront effectués contribuent à la priorité suivante du Plan Montréal durable 2016-2020 : « Verdir, augmenter et assurer la pérennité des ressources ». Dans cette perspective, l'ajout de végétaux au parc-nature du Bois-de-Saraguay après l'intervention d'abattage de frênes et de maîtrise du nerprun, une espèce végétale envahissante, favorisera la biodiversité et contribuera à augmenter la canopée tout en recréant une forêt.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ensemble des actions effectuées dans ce secteur du parc-nature est relié à l'Autorisation délivrée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, et répond également aux conditions émises par le Service de la mise en valeur du territoire pour ce projet du fait du statut de site patrimonial du parc-nature du Bois-de-Saraguay. Dans les documents transmis pour recevoir les autorisations pour réaliser le projet, il est indiqué que le SGPMRS assurera, à titre de mesure d'atténuation et de bonification du milieu forestier, la restauration du site par la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes.

Les travaux de restauration écologique permettront de recréer des forêts d'érablières, d'éviter le retour d'espèces végétales envahissantes et de retrouver un paysage visuel de qualité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En fonction de la disponibilité des végétaux en pépinière, les travaux pourront se poursuivre en 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La rencontre de démarrage aura lieu à la suite de l'octroi du contrat.

Les travaux débuteront immédiatement selon les spécifications indiquées dans le devis technique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie COMTOIS
conseillère en planification

Tél : 514 280-8666
Télocop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-17

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine

Tél : 514-872-7147
Télocop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2020-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2020-08-26

Dossier # : 1208179001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Objet :	Accorder un contrat de fourniture de biens et de services à Aménagements Natur'Eau-Lac inc. pour la fourniture et la plantation de végétaux en vue de la restauration écologique au parc-nature du Bois-de-Saraguay - Dépense totale de 641 305,27 \$, taxes incluses (contrat : 534 421,05 \$ + contingences : 53 442,11 \$ + incidences : 53 442,11 \$). Appel d'offres public 20-18219. 4 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-18219 Liste des commandes.pdf



20-18219 Procès-verbal.pdf



20-18219 TCP Intervention GDD.pdf



20-18219 Intervention approvisionnements.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
 Agente d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-19

Lina PICHE
 Chef de Section - Direction Acquisition
Tél : 514-868-5740
Division : Direction - Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18219 No du GDD : 1208179007

Titre de l'appel d'offres : Fournitures et plantation de végétaux, restauration écologique - Parc-nature du Bois-de-Saraguay

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 - 6 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Ouverture originalement prévue le : 21 - 7 - 2020 Date du dernier addenda émis : 15 - 7 - 2020

Ouverture faite le : 21 - 7 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Date du comité de sélection : - - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8 Nbre de soumissions reçues : 4 % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0 % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs Date d'échéance initiale : 17 - 1 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 17 - 1 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

La recommandation d'octroi de contrat vise la firme cochée

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	en entier
Aménagements Natur'eua-Lac inc	534 421,05 \$	✓	
Aménagement Côté Jardin inc	593 689,51 \$		
Urbex Construction inc	884 665,36 \$		
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée	941 645,25 \$		

Information additionnelle

Le soumissionnaire recommandé dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas rendus non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Des preneurs des documents n'ont pas soumissionnés compte tenu d'un manque de temps pour regarder l'appel d'offres, malgré qu'il a été sur le marché 33 jours.

Préparé par : Daniel Léger

Le 12 - 8 - 2020

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18219

Agent d'approvisionnement
Daniel Léger

Conformité

(Tous)

										Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires		Montant sans taxes	Montant taxes incluses
									(vide)	- \$	- \$
Total ()										- \$	- \$
Aménagements Natur'eau-lac inc											
Total (Aménagements Natur'eau-lac inc)										464 815,00 \$	534 421,05 \$
Aménagement Côté Jardin inc											
Total (Aménagement Côté Jardin inc)										516 364,00 \$	593 689,51 \$
Urbex Construction inc											
Total (Urbex Construction inc)										769 441,50 \$	884 665,36 \$
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée											
Total (Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée)										819 000,00 \$	941 645,25 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18219

Numéro de référence : 1381723

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et plantation de végétaux, restauration écologique - Parc-nature du Bois-de-Saraguay

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
2633-2312 Québec Inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction 77 Omer DeSerres suite 7A Blainville, QC, J7C5N3	<u>Madame Brigitte Clermont</u> Téléphone : 450 434-0038 Télécopieur :	Commande : (1761296) 2020-06-30 8 h 15 Transmission : 2020-06-30 8 h 15	3340437 - 20-18219 Addenda_1, Questions / réponses 2020-06-30 8 h 39 - Courriel 3343238 - 20-18219 addenda 2 2020-07-06 18 h 23 - Courriel 3347162 - 20-18219 addenda 3 2020-07-13 10 h 35 - Courriel 3348396 - 20-18219 addenda 4 2020-07-15 8 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courriel électronique Mode privilégié (plan) : Courriel électronique
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2	<u>Monsieur Jean-Patrick Blanchette</u> Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	Commande : (1763440) 2020-07-06 16 h 28 Transmission : 2020-07-06 16 h 28	3340437 - 20-18219 Addenda_1, Questions / réponses 2020-07-06 16 h 28 - Téléchargement 3343238 - 20-18219 addenda 2 2020-07-06 18 h 23 - Courriel 3347162 - 20-18219 addenda 3 2020-07-13 10 h 35 - Courriel 3348396 - 20-18219 addenda 4 2020-07-15 8 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courriel électronique Mode privilégié (plan) : Courriel électronique
Aménagements Natur'Eau-Lac 164 Miquelon Saint-Camille, QC, J0A 1G0	<u>Monsieur Jonathan Bolduc</u> Téléphone : 819 570-8247 Télécopieur : 819 821-3026	Commande : (1758351) 2020-06-22 10 h 47 Transmission : 2020-06-22 10 h 47	3340437 - 20-18219 Addenda_1, Questions / réponses 2020-06-30 8 h 39 - Courriel 3343238 - 20-18219 addenda 2 2020-07-06 18 h 23 - Courriel

			3347162 - 20-18219 addenda 3 2020-07-13 10 h 35 - Courriel 3348396 - 20-18219 addenda 4 2020-07-15 8 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Entreprises rose neige 1055 armand-Bombardier Terrebonne, QC, J6Y 1S9	Monsieur Louis- Charles Goudreau Téléphone : 450 979-4068 Télécopieur :	Commande : (1757405) 2020-06-18 14 h 53 Transmission : 2020-06-18 14 h 53	3340437 - 20-18219 Addenda_1, Questions / réponses 2020-06-30 8 h 38 - Courriel 3343238 - 20-18219 addenda 2 2020-07-06 18 h 23 - Courriel 3347162 - 20-18219 addenda 3 2020-07-13 10 h 35 - Courriel 3348396 - 20-18219 addenda 4 2020-07-15 8 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pépinière Jardin 2000 inc 2000 chemin de la Belle-Rivière Sainte-Julie, QC, J3E 1Y2 http://www.pepinieriejardin2000.com	Monsieur Marc- Antoine Veilleux Téléphone : 450 649-2622 Télécopieur : 450 649-9800	Commande : (1766794) 2020-07-14 13 h 49 Transmission : 2020-07-14 14 h 18	3340437 - 20-18219 Addenda_1, Questions / réponses 2020-07-14 13 h 49 - Téléchargement 3343238 - 20-18219 addenda 2 2020-07-14 13 h 49 - Téléchargement 3347162 - 20-18219 addenda 3 2020-07-14 13 h 49 - Téléchargement 3348396 - 20-18219 addenda 4 2020-07-15 8 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Strathmore Landscape 2288 Canne Brûlée (Lasalle) Montréal, QC, H8N 2Z2 http://www.strathmore.pro	Monsieur Gordon Milligan Téléphone : 514 992-8010 Télécopieur : 866 844-4365	Commande : (1757495) 2020-06-18 16 h 43 Transmission : 2020-06-18 16 h 43	3340437 - 20-18219 Addenda_1, Questions / réponses 2020-06-30 8 h 39 - Télécopie 3343238 - 20-18219 addenda 2 2020-07-06 18 h 24 - Télécopie 3347162 - 20-18219 addenda 3

			2020-07-13 10 h 36 - Télécopie 3348396 - 20-18219 addenda 4 2020-07-15 8 h 21 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Terrassement Technique 410 route 104 Mont-Saint-Grégoire, QC, J0J 1K0	<u>Monsieur Sylvain Labrecque</u> Téléphone : 450 346-0484 Télécopieur : 450 346-9299	Commande : (1757618) 2020-06-19 8 h 05 Transmission : 2020-06-19 8 h 05	3340437 - 20-18219 Addenda_1, Questions / réponses 2020-06-30 8 h 39 - Courriel 3343238 - 20-18219 addenda 2 2020-07-06 18 h 23 - Courriel 3347162 - 20-18219 addenda 3 2020-07-13 10 h 35 - Courriel 3348396 - 20-18219 addenda 4 2020-07-15 8 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Urbex Construction Inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com	<u>Monsieur Marc- André Bastien</u> Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	Commande : (1759801) 2020-06-25 13 h 48 Transmission : 2020-06-25 13 h 48	3340437 - 20-18219 Addenda_1, Questions / réponses 2020-06-30 8 h 39 - Courriel 3343238 - 20-18219 addenda 2 2020-07-06 18 h 23 - Courriel 3347162 - 20-18219 addenda 3 2020-07-13 10 h 35 - Courriel 3348396 - 20-18219 addenda 4 2020-07-15 8 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes. ☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes. ☐ Organisme public.			

Dossier # : 1208179001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Objet :	Accorder un contrat de fourniture de biens et de services à Aménagements Natur'Eau-Lac inc. pour la fourniture et la plantation de végétaux en vue de la restauration écologique au parc-nature du Bois-de-Saraguay - Dépense totale de 641 305,27 \$, taxes incluses (contrat : 534 421,05 \$ + contingences : 53 442,11 \$ + incidences : 53 442,11 \$). Appel d'offres public 20-18219. 4 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1208179001 GP.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
 Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

François FABIEN
 conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208872002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Pneus SP inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 256 354,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18237 - 1 soumissionnaire conforme

Il est recommandé:

- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, par laquelle "Pneus SP inc." , plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande la fourniture de services d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 256 354,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18237;
- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-08-28 10:01

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208872002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Pneus SP inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 256 354,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18237 - 1 soumissionnaire conforme

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2017, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'entretien et à la réparation des véhicules qui sont mis à la disposition des différentes unités d'affaires de la Ville.

Dans le but de conclure un contrat pour l'entretien et la réparation des véhicules du secteur Nord-est du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), l'appel d'offres public 20-18237 s'est tenu du 27 mai au 2 juillet 2020.

L'appel d'offres a été publié le 27 mai 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que dans le Système Électronique des Appels d'offres du gouvernement du Québec, SÉAO.

Le délai de réception des soumissions a été de 37 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Aucun addenda n'a été émis durant la période de sollicitation.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 20-18237, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier décisionnel est présenté aux membres du conseil d'agglomération pour

l'obtention d'une approbation pour les premiers vingt-quatre mois du contrat. Un dossier décisionnel sera ainsi présenté à chacune des prolongations de douze mois, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0340 - 24 août 2017 : Conclure une entente cadre d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, avec Lacbus de l'automobile inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15595 (1 soum.)

CE16 0293 - 24 Février 2016 : Accorder un contrat à "Pneus SP inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois, avec possibilité de prolongations, pour une somme maximale de 293 365,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14345 - 8 soumissionnaires

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'une entente cadre, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour 23 véhicules légers du SPVM (secteur Nord-est). Le lien contractuel entre la Ville et l'adjudicataire est d'une durée maximale de 4 ans. Chaque demande de prolongation de contrat sera soumise aux instances pour fins d'approbation.

Le parc de véhicules du secteur Nord-est du SPVM se compose de 23 véhicules (automobiles et fourgonnettes) de marque et modèles différents.

L'appel d'offres fut constitué de 7 articles, lesquels font référence au type de services demandés et au prix coûtant des pièces :

• Article 1 : taux horaire pour des services d'entretien et de réparations diverses								
• Article 2 : tarification fixe pour des services d'inspection de type « entretien préventif » d'une durée approximative de 60 minutes (incluant une vidange d'huile)								
• Article 3 : tarification fixe pour des services d'inspection générale d'une durée approximative de 30 minutes (incluant une vidange d'huile)								
• Article 4 : taux d'escompte basé sur le prix de détail suggéré du fabricant pour les pièces d'origine de marque Chrysler (Dodge)								
• Article 5 : taux d'escompte basé sur le prix de détail suggéré du fabricant pour les pièces d'origine de marque Ford (Motorcraft)								
• Article 6 : taux d'escompte basé sur le prix de détail suggéré du fabricant pour les pièces d'origine de marque GM (Chevrolet)								
• Article 7 : Montant estimé des achats								

d'autres pièces								
-----------------	--	--	--	--	--	--	--	--

La formule de prix prévue aux articles 1, 2 et 3 est ferme pour la première année du contrat. Les prix de ces articles seront par la suite indexés à un taux fixe de 2 % par année. Les taux d'escompte soumis par l'adjudicataire aux autres articles sont, quant à eux, fixes pour toute la durée du contrat incluant les années de prolongation.

JUSTIFICATION

Les ateliers de mécanique du SMRA situés à proximité du secteur Nord Est ne possèdent pas la capacité pour prendre en charge la maintenance de 23 véhicules légers appartenant au SPVM.

La conclusion d'une entente cadre permet d'assurer la facilité d'accès et de rapidité aux services de mécanique automobile tout en réduisant les délais d'immobilisation des véhicules dédiés à la sécurité publique.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 20-18237 pour lequel il y a eu 6 preneurs du cahier des charges et un seul soumissionnaire conforme:

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Préciser)	TOTAL (taxes incluses)
Pneus SP inc.	256 354,58 \$		256 354,58 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	245 684,33 \$		245 684,33 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			10 670,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			4,34 %

Pour estimer la dépense de cette entente, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur l'historique des consommations des années antérieures. Le montant du contrat à octroyer est supérieur à l'estimation de 4,34 % (10 670,25 \$). L'écart entre le coût de l'adjudicataire et le montant de l'estimation est acceptable.

Un preneur du cahier des charges qui n'a pas présenté de soumission a donné comme motif de désistement qu'il ne pouvait pas répondre au kilométrage exigé. Quatre preneurs du cahier des charges n'ont pas fourni de motif pour ne pas avoir présenté une soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette entente de 256 354,58 \$, taxes incluses \$, sera financé par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Chacun des mandats confiés à la firme fera l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat cadre.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début contrat : 24 septembre 2020

- Fin du contrat : 23 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia SANCHEZ
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-19

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Serge BRANCONNIER
Chef de division ateliers mécaniques

Tél : 514 872-1084

Approuvé le : 2020-08-21

Dossier # : 1208872002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division sécurité publique
Objet :	Conclure une entente cadre avec Pneus SP inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 256 354,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18237 - 1 soumissionnaire conforme

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-18237 Intervention «SMRA».pdf20-18237 pv.pdf20-18237 DetCah.pdf



20-18237 Tableau de vérification.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18237 No du GDD : 1208872002

Titre de l'appel d'offres : Service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules pour le service de police de la Ville de Montréal, Secteur Nord-Est

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 5 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Ouverture originalement prévue le : 2 - 7 - 2020 Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : 2 - 7 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 37 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6 Nbre de soumissions reçues : 1 % de réponses : 16,67

Nbre de soumissions rejetées : 0 % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs Date d'échéance initiale : 29 - 12 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 29 - 12 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ☒ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	☒	# Lot
PNEUS SP INC.	256 354,58 \$	☒	

Information additionnelle

En référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart significatif dans l'estimation établie par la municipalité. Bien qu'il y a un (1) seul soumissionnaire, l'écart de 4,34 % n'est pas d'écart significatif.

Les cinq (5) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :

- Quatre (4) n'ont donné aucune réponse
- Un (1) ne peut répondre au kilométrage exigé

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 21 - 8 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18237

Titre : Service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules pour le service de police de la Ville de Montréal, Secteur Nord-Est

Date d'ouverture des soumissions : 2 juillet 2020

Durée de validation des soumissions : 180 jours

Numéro d'item	Description	Quantité prévisionnelle 2 ans	PNEUS SP INC.	
1	Année 1 - Taux horaire facturé par l'atelier mécanique (main d'oeuvre)	2500	58,95 \$	147 375,00 \$
2	1).Inspection P.E.P. (Programme d'entretien préventif véhicule de moins de 3000 kg.) et Vidange d'huile et remplacement du filtre à huile (jusqu'à concurrence de 5 litres d'huiles) (Le temps standard est d'une (1) heure pour une inspection PEP et incluant la vidange)	140	76,00 \$	10 640,00 \$
3	Inspection A, Vidange d'huile et remplacement du filtre à huile (jusqu'à concurrence de 5 litres d'huiles) (Le temps standard est de trente (30) minutes pour une inspection A, incluant la vidange)	100	53,00 \$	5 300,00 \$
4	Pièces d'origines de marque Chrysler (Dodge)	42 250,00 \$	9%	38 447,50 \$
5	Pièces d'origines de marque Ford (Motorcraft)	14 300,00 \$	9%	13 013,00 \$
9	Pièces d'origines de marque GM (Chevrolet)	2 600,00 \$	10%	2 340,00 \$
10	Montant estimé des achats d'autres pièces		30%	5 850,00 \$
Total avant taxes				222 965,50 \$
TPS 5 %				11 148,28 \$
TVQ 9,975 %				22 240,81 \$
Montant total				256 354,58 \$
Signature		Oui		
Achat SEAO		Oui		
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)		Aucun		
Numéro NEQ		1170997309		
Numéro VDM		143756		
Vérification au REQ		Oui		
Vérification au RENA		Oui		
Vérification la liste des personnes écartées		Oui		
Liste des firmes à rendement insatisfaisant et LNPC		Oui		
Liste des sous-contractants jointe à la soumission		Oui - Aucun		

Remarque : (1) En référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un **écart significatif** dans l'estimation établie par la municipalité. **Bien qu'il y a un (1) seul soumissionnaire, l'écart de 4,34 % n'est pas d'écart significatif.**

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette

Date : 14 juillet 2020



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#) **COMMANDES** **PANIER**

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 20-18237

Numéro de référence : 1375869

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules pour le service de police de la Ville de Montréal, Secteur Nord-Est

☐	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	CENTRE MECANIQUE LF 7505 HENRI BOURASSA EST H1E1N9 Montréal, QC, H1E1N9 NEQ : 1144012938	Monsieur FRANK D'ALESSANDRO Téléphone : 514 881-9179 Télécopieur : 514 881-9180	Commande : (1748522) 2020-05-29 13 h 31 Transmission : 2020-05-29 13 h 51	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE 3350 RUE WELLINGTON Montréal, QC, H4G1T5 NEQ : 1142045427	Monsieur CLAUDE MATTON Téléphone : 514 761-4801 Télécopieur : 514 761-0471	Commande : (1747960) 2020-05-28 14 h 26 Transmission : 2020-05-28 14 h 26	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Garage Yvon Vanier inc 9600, rue La Martinière Montréal, QC, H1E 5Y5 NEQ : 1164145725	Madame Jacinthe Gagné Téléphone : 514 648-4390 Télécopieur : 514 494-3429	Commande : (1747834) 2020-05-28 11 h 41 Transmission : 2020-05-28 11 h 41	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	MÉCANICENTRE MONTRÉAL-NORD INC. 4841 FOREST Montréal, QC, H1H2P7	Monsieur HUSSEIN IDRIS Téléphone : 514 323-1414 Télécopieur : 514	Commande : (1747467) 2020-05-27 16 h 17 Transmission	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

	NEQ : 1142545111	323-0462	:	2020-05-27 16 h 17
☐	Pneus SP 9135 Edison Montréal, QC, h1j1t4 NEQ : 1170997309	Monsieur Pierre Dupras Téléphone : 514 354-7444 Télécopieur : 514 351-0633	Commande : (1747250) 2020-05-27 12 h 10 Transmission : 2020-05-27 12 h 10	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Trois Diamants Autos (1987) Ltée 3035, Chemin Gascon Mascouche, QC, j7l3x7 NEQ : 1144086940	Monsieur DANIEL LAFOND Téléphone : 450 477-6348 Télécopieur : 450 477-6962	Commande : (1747270) 2020-05-27 12 h 25 Transmission : 2020-05-27 12 h 25	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d’être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

Sélectionner

Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#)

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#)

[Registre des entreprises non admissibles](#)

[Autorité des marchés publics](#)

[Autorité des marchés financiers](#)

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires









© 2003-2020 Tous droits réservés

**Dossier # : 1208542002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Excavation J.P.M. 2012 Inc. pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur Nord-Est de l'arrondissement Montréal-Nord d'une durée de 20 mois. Dépenses totales de 301 803,34\$ taxes incluses incluant des contingences de 14 371,59\$. AO public No 20-18189 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Excavation J.P.M 2020 Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur Nord-Est de l'Arrondissement Montréal-Nord d'une durée de 20 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **287 431,75\$, taxes incluses**, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# de l'appel d'offres) ;
2. d'autoriser une dépense de **14 371,59 \$, taxes incluses**, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre, pour un montant de **301 803,34\$**.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-31 11:39

Signataire : _____ Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1208542002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Excavation J.P.M. 2012 Inc. pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur Nord-Est de l'arrondissement Montréal-Nord d'une durée de 20 mois. Dépenses totales de 301 803,34\$ taxes incluses incluant des contingences de 14 371,59\$. AO public No 20-18189 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil municipal a prolongé au 31 décembre 2022 l'application de la déclaration de compétence concernant l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements, le 24 août dernier (CM20 0761). Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les services et contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de la Ville de Montréal.

Le secteur nord-est de l'arrondissement Montréal-Nord présente des problématiques de propreté et de salubrité notamment la présence de dépôts illégaux de matières résiduelles et le non-respect des horaires des collectes. Afin de répondre à cette situation l'arrondissement en concertation avec le groupe RaCiNe (Rassemblement des citoyens du Nord-Est) a élaboré un plan d'action de propreté qui comprend un plan de réaménagement de trois avenues du secteur : Jubinville, Lapierre et Matte.

Par ailleurs, les enjeux de salubrité précités impactent également le déploiement des collectes de matières organiques dans les multilogements de ce secteur. Rappelons que le déploiement de ces collectes est l'une des actions prioritaires du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 (PDGMR), adopté par le conseil d'agglomération le 27 août 2020. Considérant le contexte bien particulier et les objectifs de valorisation des matières organiques de la Ville, le Service de l'environnement appuie ce plan de réaménagement, lequel vise alors deux objectifs en lien avec la gestion des matières résiduelles:

- l'amélioration de la propreté des rues;
- l'implantation de la collecte des matières organiques dans ce secteur.

Plus spécifiquement, la Direction de la gestion de matières résiduelles du Service de l'environnement et l'arrondissement de Montréal-Nord ont convenu d'élaborer et de mettre en œuvre un projet pilote d'installation de conteneurs semi-enfouis comme outil de collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des résidus alimentaires pour un secteur en entier. C'est ainsi qu'en juin 2019, une consultation citoyenne a été réalisée auprès de cinq cent quatre-vingts (580) unités d'habitation du secteur nord-est de l'Arrondissement Montréal-Nord. 90% des deux cent sept (207) personnes sondées étaient favorables à un projet d'implantation de conteneurs semi-enfouis.

Une fois installés, les citoyens du secteur pourront disposer de leurs matières résiduelles en tout temps dans six (6) points d'apports volontaires (îlots de conteneurs) réparties sur les trois avenues du secteur visé. Le projet pilote inclut l'installation de deux îlots de trois conteneurs semi-enfouis (ordures ménagères, matières recyclables et matières organiques) dans chacune des avenues visées pour un total de dix-huit (18) conteneurs semi-enfouis au global. Une signalétique appropriée incluant le nom de matières acceptées dans chacun des conteneurs sera installée afin d'assurer la bonne utilisation de ces nouveaux outils de collecte. Les collectes en bordure de rue des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants, de résidus verts et d'arbres de Noël seront maintenues et réalisées tel qu'actuellement.

Ce projet pilote permettra au Service de l'Environnement d'évaluer l'impact de ce nouveau mode de collecte sur les coûts de collecte, la propreté, et la performance de tri du secteur. Il permettra également d'accroître les connaissances sur les besoins logistiques et opérationnels de ces équipements lorsqu'ils sont utilisés pour le dépôt de matières organiques. Si les résultats du projet pilote sont concluants, ce nouveau mode de collecte pourra être implanté dans d'autres secteurs ayant des enjeux comparables.

Processus d'appel d'offres N° 20-18189

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé comme suit :

- L'appel d'offres public N° 20-18189 a été lancé le 22 juillet 2020.
- L'appel d'offres a été annoncé dans le Journal de Montréal (22 juillet 2020) et publié dans le SÉAO.
- L'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 août 2020 à 13h30.
- Les soumissionnaires ont eu vingt-deux (22) jours pour préparer leur dossier.
- Les soumissions ont un délai de validité de cent quatre-vingts (180) jours calendrier.
- Trois (3) addendas ont été produits dans ce dossier pour répondre aux questions des preneurs de cahier des charges (précisions d'ordre technique et contractuel)
- Il y a eu neuf (9) preneurs de cahier des charges et quatre (4) soumissionnaires.
- Une seule soumission a été jugée non conforme en raison d'un document manquant (lettre d'engagement pour la garantie d'exécution demandée dans la régie à la clause: 4.02.02)

Cinq (5) preneurs de cahier des charges sur neuf (9) sont des fournisseurs de conteneurs semi-enfouis et les quatre (4) autres sont des entrepreneurs généraux. Seuls des détenteurs des licences RBQ (Régie du Bâtiment du Québec) exigées dans le devis

technique pouvaient soumissionner en incluant les conteneurs de leur choix dans leur soumission.

Seuls deux (2) fournisseurs de conteneurs semi-enfouis ont été inclus comme fournisseur d'équipement dans les soumissions présentées (Molok et Durabac). Les trois (3) autres fournisseurs de conteneurs semi-enfouis (Ecoloxia, Laurin Conteneur et Les Conteneurs Totem Inc.) qui ont commandé le cahier des charges ne font pas partie des soumissions reçues. Aucun de ces trois fournisseurs n'a fourni d'explications au Service de l'approvisionnement sur le fait qu'ils n'aient pas déposé d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0407 27 août 2020

Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025.

CM20 0761 24 août 2020

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2022, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CG19 0479 24 octobre 2019

Exercer l'option de prolongation de deux fois 12 mois prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six arrondissements et cinq villes liées, pour une période maximale de 24 mois.

CG15 0563 24 septembre 2015

Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte, ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes, pour des durées de 58 ou 59 mois.

CM14 1126 25 nov. 2014

Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1^{er} janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Sous la compétence du conseil municipal, le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat à la firme Excavation J.P.M. 2020 Inc. pour l'achat et l'installation de 18 conteneur semi-enfouis dans le secteur nord-est de l'arrondissement Montréal-Nord. L'installation des dix-huit (18) conteneurs se fera en deux phases. Six (6) conteneurs seront installés à l'Automne 2020 sur l'avenue Jubinville et les douze (12) autres seront installés sur les avenues Matte et Lapierre à partir du printemps 2021 jusqu'à la date limite d'installation des conteneurs le 30 juillet 2021. Une vérification de la qualité des travaux sera effectuée une année après (au plus tard le 30 juillet 2022) pour s'assurer de la qualité de ces derniers et demander des correctifs au besoin.

Détails du projet pilote de l'arrondissement Montréal-Nord:

Les conteneurs semi-enfouis sont des outils de collecte "fixes" et leur installation nécessite des travaux d'excavation et de réfection.

Ce projet propose l'installation de six (6) îlots de trois (3) conteneurs semi-enfouis pour un total de dix-huit (18) conteneurs sur trois (3) rues du secteur Nord-Est de l'arrondissement

Montréal-Nord (2 îlots de 3 conteneurs semi-enfouis par rue). Les conteneurs auront un habillage semblable à ceux déjà installés dans l'arrondissement de Montréal-Nord (lattes en plastique effet "bois"). Les couvercles reprendront les couleurs des outils de sensibilisation utilisés à la Ville de Montréal (Noir pour les ordures ménagères, Vert pour les matières recyclables et Brun pour les matières organiques). Les volumes des conteneurs semi-enfouis et leur nombre ont été sélectionnés selon une estimation effectuée par le Service de l'Environnement en lien avec les quantités de matières résiduelles générées pour les trois flux. Au total, sur les trois rues les dix-huit (18) conteneurs suivants seront installés:

- Six conteneurs - Ordures ménagères - 5000L
- Six conteneurs - Matières recyclables - 5000L
- Six conteneurs - Matières organiques - 1300L

Choix des conteneurs semi-enfouis à chargement par grue

Les conteneurs semi-enfouis sont des outils de collecte fixes dont une partie du conteneur est sous la terre et seul environ un tiers du conteneur est visible à la surface, ce qui diminue considérablement l'empreinte au sol et l'encombrement dans la rue en comparaison avec des conteneurs à chargement avant. Aussi, ce type de conteneurs est généralement bien intégré dans les aménagements urbains puisqu'il est possible d'en choisir le revêtement et la couleur.

Il existe deux types de conteneurs semi-enfouis; les conteneurs à chargement par grue et les conteneurs à chargement avant. Le Service de l'Environnement a choisi les conteneurs à chargement par grue sur l'analyse de données provenant de diverses sources dont une étude octroyée à la firme de conseil Chamard intitulée "Portrait des équipements de collecte, de type conteneurs semi-enfouis, adaptés pour la collecte des matières organiques", la consultation des fiches techniques disponible sur internet des soumissionnaires potentiels, et des échanges avec un responsable de l'OMHM (Office Municipale d'habitation de Montréal) qui a déjà fait installer des dizaines de conteneurs semi-enfouis sur le territoire de Montréal.

Le conteneur semi-enfoui à chargement par grue a été sélectionné, car il permet une collecte plus sécuritaire puisque le camion reste immobilisé pendant la levée en comparaison aux conteneurs semi-enfouis à chargement avant pour lesquels il est nécessaire d'effectuer plusieurs manoeuvres de va-et-vient. Aussi, la collecte de matières organiques en conteneur semi-enfoui n'est possible que sur de petits volumes (Inférieur à 1500L) dû à la densité de ces matières. Aucun manufacturier connu ne propose de conteneurs semi-enfouis à chargement avant pour un volume inférieur à 3000L. Enfin, la collecte par grue permet de collecter des matières dans des espaces restreints, ce que ne permet pas la collecte en chargement avant.

La préhension par "crochet" a été choisie, car c'est le mode de préhension utilisé pour collecter les cent vingt-cinq (125) conteneurs semi-enfoui à chargement par grue déjà collectés sur le territoire. Homogénéiser le type de préhension permet d'inclure tous les conteneurs semi-enfouis dans les mêmes routes de collecte afin d'optimiser les routes de collecte et, par ce fait, de réduire les coûts et les émissions de GES associés.

Services de collecte/transport des matières résiduelles en conteneurs

Certains conteneurs visés par ce sommaire décisionnel sont déjà inclus dans les contrats de collecte et transport en vigueur et d'autres feront partie de nouveaux services. Le Service de l'Environnement a planifié les futurs contrats de collecte et transport de matières résiduelles en conséquence.

JUSTIFICATION

Conformité des adjudicataires

L'analyse des soumissions par le Service de l'approvisionnement a révélé que trois (3) soumissionnaires sur (4) étaient conformes. La firme Stradco Construction Inc., plus bas soumissionnaire a omis de fournir la lettre d'engagement pour la garantie d'exécution demandé dans la régie à la clause: 4.02.02

Résultats des analyses

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des soumissions reçues:

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Excavation JPM 2012 inc.	287 431,75 \$	14 371,59 \$	301 803 \$
Excavation dupras Inc:	298 332,53 \$	14 916,63 \$	313 249 \$
Urbex Construction Inc.	376 117,72 \$	18 805,89 \$	394 924 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			252 784 \$
Écart entre la soumission conforme la plus basse et la dernière estimation (\$)			(49 019 \$)
% de différence entre la plus basse des soumissions conformes par rapport à la dernière estimation (%)			19,39 %
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse soumission conforme (\$)			11 446 \$
% de différence entre la deuxième plus basse des soumissions conformes par rapport à la plus basse des soumissions conformes (%)			3,79 %

Le plus bas soumissionnaire conforme est **Excavation J.P.M 2012 Inc..**

Le bordereau de prix comprend un (1) seul lot scindé en deux items :

- Item 1. L'achat et l'installation de conteneurs semi-enfouis (environ 75% du prix)
- Item 2. Travaux de réfection (environ 25% du prix)

Des contingences ont été ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 14 371,59 \$ taxes incluses, correspondant 5% du montant du contrat taxes incluses.

Estimation

Le calcul d'estimation de l'item 1 (achat et installation de conteneurs semi-enfouis) a été basé sur la moyenne des coûts disponibles dans les documents sources consultées pour le choix des équipements (Voir section "Description").

Les quantités liées aux travaux de réfection (item 2) ont été validées par une ingénieure de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de Montréal-Nord. Les

coûts liés à la réfection ont été fournis par le Service des infrastructures du réseau routier de la Direction des infrastructures de la Division de la conception des travaux.

Un facteur d'ajustement de 10% a été ajouté pour le contexte lié à la COVID-19 (manque de main d'oeuvre, mesures d'hygiène plus importantes, nombre élevé de chantiers) sur l'achat et l'installation des conteneurs semi-enfouis (item 1) et les travaux de réfection (item 2). Enfin, et un facteur d'ajustement de 20% a été ajouté aux coûts de réfection considérant que les coûts des travaux construction sont généralement plus élevés à Montréal (circulation, espaces restreints, travail clérical plus important).

Conformité des adjudicataires

Après vérification, ces entreprises ne figurent pas sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Commission d'examen des contrats

Ce dossier n'a pas besoin d'être soumis par la commission d'examen des contrats puisqu'il s'agit d'un contrat de biens et services de moins de 2 millions de dollars.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour ce dossier est de 301 803,34\$.

La durée du contrat est de 20 mois environ. L'installation des dix-huit (18) conteneurs se fera en deux phases. Six (6) conteneurs seront installés à l'Automne 2020 et les douze (12) autres seront installés à partir du printemps 2021 jusqu'à la date limite d'installation des conteneurs le 30 juillet 2021. Le contrat se terminera une (1) année après la date d'installation des derniers conteneurs (durée de la garantie d'exécution) pour assurer la vérification de la qualité.

Les coûts seront répartis sur deux (2) années financières tel que le présente le tableau ci-dessous:

Répartition des coûts dans le temps (Coûts en dollars incluant les taxes et la contingence):

Année	2020	2021	Total
Contrat de base	95 811 \$	191 621 \$	287 432 \$
Contingences	4 791 \$	9 581 \$	14 372 \$
Total - taxes incluses	100 601 \$	201 202 \$	301 803 \$

Contingences

Une partie du travail visé par ce projet est la réfection du site après l'installation des conteneurs semi-enfouis. L'ingénieure en charge du projet à Montréal-Nord (de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de Montréal-Nord) a estimé les quantités pour la première rue implantés (Jubinville) mais les plans pour les deux autres rues ne sont pas encore finalisés. Il a donc été estimé que les quantités de matériaux requises pour la réfection des quatre îlots des rues Lapierre et Matte sont comparables à celle de la rue Jubinville. Comme les quantités peuvent être différentes selon les emplacements, une contingence de 5% (14 371,59\$) est prévue sur le montant total (item 1 + item 2).

Cette dépense est financée par le règlement d'emprunt mentionné au dossier CM20 0418 à

même le budget de PTI du Service de l'environnement. Le solde disponible est de 2 M\$. Elle sera entièrement assumée par la ville centrale.

Pour tous les détails, voir la pièce jointe « Aspects financiers ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet pilote est en cohérence avec l'orientation du plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 visant à détourner l'ensemble des matières organiques de l'enfouissement et à développer des méthodes, et la logistique, pour assurer la mise en place des collectes dans les immeubles de neuf logements et plus d'ici 2025.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n'est pas octroyé, l'implantation de la collecte des matières organiques à Montréal-Nord sera repoussée et la Ville ne pourra pas évaluer l'option des semi-enfouis pour la collecte des matières organiques en milieu dense. De plus, cela viendra impacter le calendrier de réalisation de la mesure 2.1.1 du PDGMR 2020-2025 - Mettre en place une méthode et une logistique de collecte dans les immeubles de neuf logements et plus (100 % en 2025).

Enfin, les enjeux de propreté et de salubrité relevés par l'arrondissement Montréal-Nord ne seront pas adressés et les citoyens continueront à subir ces nuisances.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier initial du projet pilote prévoyait l'installation des conteneurs semi-enfouis en août 2020. L'arrivée de la pandémie de COVID -19 en mars 2020 a demandé au service de l'Environnement de réévaluer la priorité de chacun de ses projets avant de continuer leur implantation. Cette phase de validation a imputé un délai d'environ 2 mois à l'échéancier initial du projet-pilote.

De plus, considérant les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les entrepreneurs généraux (manque de main d'oeuvre, mesures d'hygiènes plus importantes, nombre élevé de chantiers), l'estimation professionnelle pour ce contrat a été rehaussée de 10%.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une signalétique appropriée incluant le nom de matières acceptées dans chacun des conteneurs sera installée afin d'assurer la bonne utilisation de ces nouveaux outils de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 09 septembre 2020

Début du contrat: 09 septembre 2020

Fin du contrat: 30 juillet 2022 - (la garantie d'exécution s'étend un an après la réalisation des derniers travaux d'installation)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marlene DUFOUR)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jeanne PARISEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Yves EKILA, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marion CORDIER
Conseillère en planification

Tél : 514-280-0918
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Frédéric SAINT-MLEUX
chef de section - planification et
developpement gmr

Tél : 514-280-4039
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM
Tél : 514 872-3935
Approuvé le : 2020-08-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-08-28

Année	2020	2021	Total
Contrat de base	95 811 \$	191 621 \$	287 432 \$
Contingences	4 791 \$	9 581 \$	14 372 \$
Total - taxes incluses	100 601 \$	201 202 \$	301 803 \$

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**Direction de la Gestion des matières résiduelles et infrastructures**

Évaluation du coût d'un contrat pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis - arrondissement Montréal Nord
GDD 1208542002

Description	2020	2021	Total
Fourniture et installation de CSE et accessoires	61 640.00 \$	123 280.00 \$	184 920.00 \$
Travaux de réfection	21 691.67 \$	43 383.33 \$	65 075.00 \$
Total avant taxes	83 331.67 \$	166 663.33 \$	249 995.00 \$
Contingence de 5%	4 166.58 \$	8 333.17 \$	12 499.75 \$
Total avec contingence - avant taxes	87 498.25 \$	174 996.50 \$	262 494.75 \$
Total taxes incluses	100 601.11 \$	201 202.23 \$	301 803.34 \$
Total taxe nette	91 862.23 \$	183 724.45 \$	275 586.68 \$

Les coûts seront imputés au projet 50050 du Plan Triennal d'Immobilisation (PTI).

Clés comptables à créer:

Dossier # : 1208542002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à la firme Excavation J.P.M. 2012 Inc. pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur Nord-Est de l'arrondissement Montréal-Nord d'une durée de 20 mois. Dépenses totales de 301 803,34\$ taxes incluses incluant des contingences de 14 371,59\$. AO public No 20-18189 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[20-18189_pv.pdf](#)



[20-18189_SEAO_Liste_des_commandes.pdf](#)



[20-18189_Intervention.pdf](#)



[20-18189_TCP.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marlene DUFOUR
 Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7269

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-26

Denis LECLERC
 Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition de biens

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18189 No du GDD : 1208542002

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières résiduelles à Montréal-Nord

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 7 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : 7 - 8 - 2020

Ouverture faite le : 13 - 8 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9 Nbre de soumissions reçues : 4 % de réponses : 44,44

Nbre de soumissions rejetées : 1 % de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

STRADCO CONSTRUCTION INC. N'a pas fourni la lettre d'engagement de garantie d'exécution demandée dans les documents d'AO

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs Date d'échéance initiale : 9 - 2 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 9 - 2 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
EXCAVATION J.P.M. 2012 INC.	287 431,75 \$	✓	1
EXCAVATION P. DUPRAS INC.	298 332,53 \$		1
CONSTRUCTION URBEX INC.	376 117,72 \$		1

Information additionnelle

9 preneurs du cahier des charges, 4 soumissionnaires. Le plus bas soumissionnaire est jugé non-conforme car il n'a pas remis la lettre d'engagement de la garantie d'exécution tel que demandée dans les documents d'AO. 3 autres soumissionnaires conformes. 2 des preneurs du cahier des charges ont répondu au formulaire de non-participation: Raison: Ce sont des manufacturiers, donc ne détiennent pas la licence RBQ qui demandée dans les documents d'AO. Il y a eu 3 addenda durant la publication de l'appel d'offres.

Préparé par : Marlène Dufour

Le 25 - 8 - 2020



No de l'appel d'offres
20-18189

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Excavation J.P.M 2012 inc	LOT1	Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières résiduelles à Montréal-Nord	1,1	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 5000L -destiné aux ordures ménagères avec un couvercle noirs et un sac de levage adapté aux CSE 5000L incluant un fond de rétention des lixiviats	6	Nombre	1	10 960,00 \$	65 760,00 \$	75 607,56 \$
			1,2	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 5000L -destiné au matières recyclables avec des couvercles verts et un sac de levage adapté aux CSE 5000L	6	Nombre	1	10 960,00 \$	65 760,00 \$	75 607,56 \$
			1,3	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 1300L -destiné aux résidus alimentaires avec un couvercle marron et un sac de levage adapté aux CSE 1300L incluant un fond de rétention des lixiviats	6	Nombre	1	8 900,00 \$	53 400,00 \$	61 396,65 \$
			2,1	Réfection du trottoir - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-1101 Trottoir monolithique en béton	125	m²	1	285,00 \$	35 625,00 \$	40 959,84 \$



No de l'appel d'offres
20-18189

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Excavation J.P.M 2012 inc	LOT1	Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières	2,2	Réfection du trottoir - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-1302 trottoir temporaire en enrobé	60	m²	1	285,00 \$	17 100,00 \$	19 660,73 \$
			2,3	Réfection du cours d'eau - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-7203 Réparation de cours d'eau – Chaussée souple locale	40	m²	1	200,00 \$	8 000,00 \$	9 198,00 \$
			2,4	Regard à niveler - selon le document normalisé DTNI-1A II-1A-16403 Section de cheminée de regard à remplacer	2	ML	1	675,00 \$	1 350,00 \$	1 552,16 \$
			2,5	Regard à niveler - selon le document normalisé DTNI-1A II-1A-16502 cadre fixe et tampon de regard à remplacer	2	Nombre	1	1 500,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
Total (Excavation J.P.M 2012 inc)									249 995,00 \$	287 431,75 \$

Excavation P. Dupras inc.



No de l'appel d'offres
20-18189

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Excavation P. Dupras inc.	LOT1	Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières résiduelles à Montréal-Nord	1,1	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 5000L -destiné aux ordures ménagères avec un couvercle noirs et un sac de levage adapté aux CSE 5000L incluant un fond de rétention des lixiviats	6	Nombre	1	12 492,00 \$	74 952,00 \$	86 176,06 \$
			1,2	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 5000L -destiné au matières recyclables avec des couvercles verts et un sac de levage adapté aux CSE 5000L	6	Nombre	1	11 690,00 \$	70 140,00 \$	80 643,47 \$
			1,3	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 1300L -destiné aux résidus alimentaires avec un couvercle marron et un sac de levage adapté aux CSE 1300L incluant un fond de rétention des lixiviats	6	Nombre	1	11 849,00 \$	71 094,00 \$	81 740,33 \$
			2,1	Réfection du trottoir - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-1101 Trottoir monolithique en béton	125	m²	1	206,00 \$	25 750,00 \$	29 606,06 \$



No de l'appel d'offres
20-18189

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Excavation P. Dupras inc.	LOT1	Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières	2,2	Réfection du trottoir - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-1302 trottoir temporaire en enrobé	60	m²	1	116,00 \$	6 960,00 \$	8 002,26 \$
			2,3	Réfection du cours d'eau - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-7203 Réparation de cours d'eau – Chaussée souple locale	40	m²	1	116,00 \$	4 640,00 \$	5 334,84 \$
			2,4	Regard à niveler - selon le document normalisé DTNI-1A II-1A-16403 Section de cheminée de regard à remplacer	2	ML	1	550,00 \$	1 100,00 \$	1 264,73 \$
			2,5	Regard à niveler - selon le document normalisé DTNI-1A II-1A-16502 cadre fixe et tampon de regard à remplacer	2	Nombre	1	2 420,00 \$	4 840,00 \$	5 564,79 \$
Total (Excavation P. Dupras inc.)									259 476,00 \$	298 332,53 \$

Contruction Urbex inc.



No de l'appel d'offres
20-18189

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Contruction Urbex inc.	LOT1	Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières résiduelles à Montréal-Nord	1,1	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 5000L -destiné aux ordures ménagères avec un couvercle noirs et un sac de levage adapté aux CSE 5000L incluant un fond de rétention des lixiviats	6	Nombre	1	15 506,00 \$	93 036,00 \$	106 968,14 \$
			1,2	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 5000L -destiné au matières recyclables avec des couvercles verts et un sac de levage adapté aux CSE 5000L	6	Nombre	1	14 441,00 \$	86 646,00 \$	99 621,24 \$
			1,3	Fourniture de conteneurs semi-enfouis (CSE) - Volume 1300L -destiné aux résidus alimentaires avec un couvercle marron et un sac de levage adapté aux CSE 1300L incluant un fond de rétention des lixiviats	6	Nombre	1	12 805,00 \$	76 830,00 \$	88 335,29 \$
			2,1	Réfection du trottoir - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-1101 Trottoir monolithique en béton	125	m²	1	356,00 \$	44 500,00 \$	51 163,88 \$



No de l'appel d'offres
20-18189

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Contruction Urbex inc.	LOT1	Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières	2,2	Réfection du trottoir - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-1302 trottoir temporaire en enrobé	60	m²	1	178,00 \$	10 680,00 \$	12 279,33 \$
			2,3	Réfection du cours d'eau - selon document normalisé DTNI-3A II-3A-7203 Réparation de cours d'eau – Chaussée souple locale	40	m²	1	149,00 \$	5 960,00 \$	6 852,51 \$
			2,4	Regard à niveler - selon le document normalisé DTNI-1A II-1A-16403 Section de cheminée de regard à remplacer	2	ML	1	2 962,00 \$	5 924,00 \$	6 811,12 \$
			2,5	Regard à niveler - selon le document normalisé DTNI-1A II-1A-16502 cadre fixe et tampon de regard à remplacer	2	Nombre	1	1 777,00 \$	3 554,00 \$	4 086,21 \$
Total (Contruction Urbex inc.)									327 130,00 \$	376 117,72 \$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructa](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18189
Numéro de référence : 1393572
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et installation de conteneurs semi-enfouis pour la collecte de matières résiduelles à Montréal-Nord

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ecoloxia inc. 1000 Rue Cormier suite 300 Drummondville, QC, J2C 2N6 http://www.ecoloxia.ca	Monsieur Pascal Perron Téléphone : 819 850-0089 Télécopieur :	Commande : (1773635) 2020-08-05 11 h 30 Transmission : 2020-08-05 12 h 50	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-08-05 11 h 30 - Téléchargement 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-05 11 h 30 - Téléchargement 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation JPM 2012 inc. 218 rue roy Saint-Eustache, QC, J7r5r6	Monsieur Tristan Leewarden Téléphone : 450 983-5266 Télécopieur :	Commande : (1774650) 2020-08-07 9 h 58 Transmission : 2020-08-07 9 h 58	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-08-07 9 h 58 - Téléchargement 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-07 9 h 58 - Téléchargement 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
EXCAVATION P.DUPRAS INC 356 James-Porteous Sainte-Thérèse, QC, J7E 3Z7 http://www.excavationpdupras.ca	Monsieur PATRICK DUPRAS Téléphone : 450 420-2353 Télécopieur : 450 420-2354	Commande : (1771525) 2020-07-30 12 h 46 Transmission : 2020-07-30 12 h 46	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-07-30 12 h 46 - Téléchargement 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-04 13 h 26 - Courriel 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LAURIN CONTENEURS INC 487 rue PRINCIPALE Laval, QC, H7X 1c4 http://www.laurinconteneurs.com	Monsieur Eric Galego Téléphone : 514 347-5136 Télécopieur :	Commande : (1770614) 2020-07-27 16 h 02 Transmission : 2020-07-27 16 h 02	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-07-28 14 h 38 - Courriel 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-04 13 h 26 - Courriel 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Contenants Durabac inc. 22, Chemin Milton Granby, QC, J2J 0P2 http://www.durabac.ca	Monsieur Jimmy Desjardins Téléphone : 450 378-1723 Télécopieur : 450 378-1720	Commande : (1769774) 2020-07-23 10 h 20 Transmission : 2020-07-23 10 h 20	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-07-28 14 h 38 - Courriel 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-04 13 h 26 - Courriel 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Conteneurs Totem Inc. 6300 Avenue Auteuil 505 Brossard, QC, J4Z3P2	Monsieur Paul Ouahmane Téléphone : 1800 332-1076 Télécopieur :	Commande : (1770674) 2020-07-28 Transmission : 2020-07-28	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-07-28 14 h 38 - Courriel 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-04 13 h 26 - Courriel 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Molok North America Ltée 1, rue Alphonse-Lessard Potton, QC, JOE 1X0	Monsieur Jacques Hebert Téléphone : 514 927-3655 Télécopieur :	Commande : (1770346) 2020-07-27 8 h 51 Transmission : 2020-07-27 8 h 51	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-07-28 14 h 38 - Courriel 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-04 13 h 25 - Courriel 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stradco Construction inc. 3145 Delaunay, suite 101 Laval, QC, H7L5A4	Monsieur Elio Barrasso Téléphone : 450 934-0630 Télécopieur :	Commande : (1770926) 2020-07-28 14 h 43 Transmission : 2020-07-28 14 h 46	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-07-28 14 h 43 - Téléchargement 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-04 13 h 25 - Courriel 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-07 13 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Urbex Construction Inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	Commande : (1775554) 2020-08-10 16 h 47 Transmission : 2020-08-10 16 h 47	3353720 - 20-18189_Addenda1 2020-08-10 16 h 47 - Téléchargement 3356272 - 20-18189_Addenda 2 2020-08-10 16 h 47 - Téléchargement 3358270 - 20-18189_Addenda 3 2020-08-10 16 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

Dossier # : 1208542002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à la firme Excavation J.P.M. 2012 Inc. pour l'achat et l'installation de 18 conteneurs semi-enfouis dans le secteur Nord-Est de l'arrondissement Montréal-Nord d'une durée de 20 mois. Dépenses totales de 301 803,34\$ taxes incluses incluant des contingences de 14 371,59\$. AO public No 20-18189 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1208542002 _aspects financiers.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-27

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-0165
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1207711013

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à l'entreprise Production Sécurité inc. pour les services de gardiennage dans des lieux d'élimination de la neige pour deux (2) saisons hivernales - Dépense totale de 470 600,67 \$, taxes incluses (contrat 392 167,22 \$, variations des quantités 58 825,08 \$ et contingences 19 608,36 \$) - Appel d'offres public 20-18348 - (1 soumissionnaire conforme).

Il est recommandé :

1. d'accorder à l'entreprise Production Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les services de gardiennage dans des lieux d'élimination de la neige pour deux (2) saisons hivernales, pour la somme maximale de 392 167,22 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres public;
2. d'autoriser une dépense de 19 608,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 58 825,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-27 19:44

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1207711013

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à l'entreprise Production Sécurité inc. pour les services de gardiennage dans des lieux d'élimination de la neige pour deux (2) saisons hivernales - Dépense totale de 470 600,67 \$, taxes incluses (contrat 392 167,22 \$, variations des quantités 58 825,08 \$ et contingences 19 608,36 \$) - Appel d'offres public 20-18348 - (1 soumissionnaire conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contrepartie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.

Le SCA a lancé l'appel d'offres 20-18348 dans le but de renouveler le contrat de gardiennage dans les lieux d'élimination de la neige (LEN) suivants : Angrignon, Carrière St-Michel et Château-Pierrefonds.

Le lancement a eu lieu le 29 juillet 2020 et l'ouverture a eu lieu le 21 août 2020 pour un total de 21 jours. Un avis a été publié dans SEAO et le Journal de Montréal. Aucun addenda n'a été produit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 1107 - 5 août 2020 - Approuver les évaluations de rendement insatisfaisant de Neptune Security Services inc. dans le cadre du contrat 19-17819 pour les services de gardiennage (lot 1) et de signalisation (lot 2) dans des lieux d'élimination de neige pour deux saisons hivernales afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans.

CM20 0651 - 15 juin 2020 - Résilier deux contrats d'une valeur totale de 579 977,21\$ accordés à l'entreprise Neptune Security Services inc., approuvés par la résolution CM19 1106, pour des services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige - Appel d'offres public 19-17819.

CM19-1106 - 22 octobre 2019 - Accorder deux (2) contrats à l'entreprise Neptune Security Services inc. pour les services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige pour deux (2) saisons hivernales - Dépense maximale totale de 579 977,21\$ (taxes, variations des quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17819 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'attribution d'un contrat concernant les services de gardiennage visant principalement à contrôler l'arrivée des camions de transport de neige et à procéder à leur enregistrement avant leur entrée dans les lieux d'élimination de la neige suivants : Angrignon, Carrière St-Michel et Château Pierrefonds.

Ce contrat est d'une durée de deux (2) ans avec une option d'une année de prolongation.

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été acheté 5 fois sur le site de SEAO.

Pour l'ensemble de l'appel d'offres, le taux global des soumissions est de 20% (1 soumissionnaire sur 5 preneurs de cahier des charges).

Précisons que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA et est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

La conformité administrative de la soumission est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

Le résultat de l'analyse des soumissions se retrouve ci-dessous. Le prix soumissionné est de 14% sous l'estimation de la Ville.

Service de gardiennage pour 3 LEN

SOUMISSION CONFORME	PRIX SOUMIS (taxes incluses)		TOTAL (taxes incluses)
Production Sécurité inc.	389 247,86 \$		389 247,86 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	454 381,20 \$		454 381,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	(65 133,34) \$
		(%)	-14,33%

L'écart entre l'adjudicataire et l'estimé est de -14% et pourrait s'expliquer par la volonté de l'adjudicataire d'acquiescer des contrats dans le marché montréalais.

Valeurs de la prolongation :

Le contrat prévoit une option de renouvellement pour une saison hivernale. La décision relative à ce renouvellement se prend dans les mois précédant la fin du contrat. La valeur de ce renouvellement, excluant les ajustements de prix, les variations de quantités et les contingences, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Adjudicataire	Valeur de la prolongation (TTC)
Production Sécurité inc.	194 623,93 \$

TTC : Toutes taxes comprises

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme a été majoré pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (15 % de variation de quantités et 5 % de contingences). Le montant total demandé est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe

Adjudicataire	no Lot	Montant, avant variations quantités et contingences (TTC)	Variations quantités (15 %)	Contingences (5%)	Montant (variations, contingences et TTC)
Production Sécurité inc.	LOT - 1 - Service de gardiennage et de supervision pour différents lieux d'élimination de la neige	392 167,22 \$	58 825,08 \$	19 608,36 \$	470 600,67 \$

TTC : Toutes taxes comprises

Les crédits prévus pour ces contrats sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

Avant l'ouverture des soumissions, la valeur estimative de la prolongation de ce contrat était de 227 190,60 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

sans-objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat est essentiel pour assurer le contrôle des quantités de neiges entreposées à l'intérieur des lieux d'élimination.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En matière de Covid, l'adjudicataire a l'obligation de respecter toutes les normes de la CNESST.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans-objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marlene DUFOUR)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro
Christianne CYRENNE, LaSalle
Marco ST-PIERRE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Benjamin PUGI
Ingenieur junior

Tél : 514-872-3302
Télécop. :

Le : 2020-08-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin SAVARD
Directeur
Tél : 514.872.4757
Approuvé le : 2020-08-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin SAVARD
Directeur
Tél : 514.872.4757
Approuvé le : 2020-08-27

Coût - Octroi des contrats - GDD 1207711013

Adjudicataire	no Lot	Montant, avant variations quantités et contingences (TTC)	Variations quantités (15 %)	Contingences (5%)	Montant (variations, contingences et TTC)	Valeur de la prolongation (TTC)
Production Sécurité inc.	LOT - 1 - Service de gardiennage et de supervision pour différents lieux d'élimination de la neige	392 167,22 \$	58 825,08 \$	19 608,36 \$	470 600,67 \$	194 623,93 \$

TTC : Toutes taxes comprises

LEN: Carrière Saint-Michel / Angrignon / Châteaux-Pierrefonds				
Lot :	LOT - 1 - Service de gardiennage et de supervision pour différents lieux d'élimination de la neige		Adjudicataire: Production Sécurité inc.	
Coût - Saison hivernale				
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL
2020-2021	169 275,00 \$	8 463,75 \$	16 885,18 \$	194 623,93 \$
2021-2022*	171 814,13 \$	8 590,71 \$	17 138,46 \$	197 543,29 \$
TOTAL	341 089,13 \$			392 167,22 \$

Répartition	
Automne (33%)	Hiver (67%)
64 225,90 \$	130 398,00 \$
65 189,29 \$	132 354,00 \$
117 650,17 \$	274 517,06 \$

Coût - Annuel					
Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) *
2020	64 225,90 \$	0,00 \$	0,00 \$	64 225,90 \$	58 646,80 \$
2021	195 587,32 \$	29 193,59 \$	9 731,20 \$	234 512,11 \$	214 140,81 \$
2022	132 354,00 \$	29 631,40 \$	9 877,16 \$	171 862,56 \$	156 933,52 \$
TOTAL	392 167,22 \$	58 825,05 \$	19 608,36 \$	470 600,63 \$	429 721,13 \$

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante
* Majoré de l'IPC (indice des prix à la consommation) de 1.5% tel qu'indiqué au contrat.

TTC : Toutes taxes comprises
LEN : Lieux d'élimination de la neige

Dossier # : 1207711013

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un (1) contrat à l'entreprise Production Sécurité inc. pour les services de gardiennage dans des lieux d'élimination de la neige pour deux (2) saisons hivernales - Dépense totale de 470 600,67 \$, taxes incluses (contrat 392 167,22 \$, variations des quantités 58 825,08 \$ et contingences 19 608,36 \$) - Appel d'offres public 20-18348 - (1 soumissionnaire conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-18348 pv.pdf20-18348 SEO Liste des commandes.pdf20-18348 TCP.pdf



20-18348 Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marlene DUFOUR
 Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7269

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-27

Denis LECLERC
 Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition de biens

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ☒ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	☒	# Lot
Production Sécurité inc.	389 247,86 \$	☒	1

Information additionnelle

5 preneurs de cahier de charge, 1 soumission reçu conforme administrativement. Formulaire de non-participation: 1x n'a pas remis la soumission à temps et 1x difficulté à obtenir une caution. Aucun addenda a été soumis durant la publication de l'appel d'offres.

Préparé par : Le - -



No de l'appel d'offres
20-18348

Agent d'approvisionnement
Marlène Dufour

Conformité

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Production Sécurité Inc.	LOT1	Service de gardiennage pour différents lieux d'élimination de la neige	1	Service de gardiennage pour le lieu d'élimination de la neige Carrière Saint-Michel (heures garanties 1200)	3000	Taux horaires	2	27,75 \$	166 500,00 \$	191 433,38 \$
			2	Service de gardiennage pour le lieu d'élimination de la neige Angrignon (heures garanties 600)	1500	Taux horaires	2	27,75 \$	83 250,00 \$	95 716,69 \$
			3	Service de gardiennage pour le lieu d'élimination de la neige Château Pierrefonds Sutoroute 13 (heures garanties 400)	800	Taux horaires	2	27,75 \$	44 400,00 \$	51 048,90 \$
			4	Superviseur pour les lieux d'élimination de la neige (heures garanties 320 heures)	800	Taux horaires	2	27,75 \$	44 400,00 \$	51 048,90 \$
Total (Production Sécurité Inc.)									338 550,00 \$	389 247,86 \$

Liste des commandes

Numéro : 20-18348
Numéro de référence : 1394915
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Service de gardiennage dans des lieux d'élimination de neige pour deux saisons hivernales.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
1182580-1 344 sautesnes Gatineau, QC, J8R3N5	Monsieur GAS Golden Arrows Security Company Téléphone : 819 329-5588 Télécopieur : 819 744-1450	Commande : (1775605) 2020-08-11 Transmission : 2020-08-11	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
agence de sécurité 11450 cote de liesse Dorval, QC, h9p1a9	Monsieur Jean-Patrick Larivière Téléphone : 514 815-0898 Télécopieur :	Commande : (1772065) 2020-08-03 9 h 34 Transmission : 2020-08-03 9 h 34	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Sûreté Inc 193A Boul. Arthur-Sauvé Saint-Eustache, QC, J7P2A7	Monsieur Jonathan Lebeault Téléphone : 450 983-7070 Télécopieur : 450 983-7070	Commande : (1773927) 2020-08-05 17 h 38 Transmission : 2020-08-05 17 h 38	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Kono Sécurité 4295 rue Andre-Laurendeau Unité 2 Montréal, QC, H1Y 3R6	Madame Pascale Savard Téléphone : 514 884-9398 Télécopieur :	Commande : (1777202) 2020-08-13 16 h 01 Transmission : 2020-08-13 16 h 01	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Production Sécurité 28 chemin de la Côte Saint-Louis Ouest, bureau 211 Blainville, QC, J7C 1B8 http://productionsecurite.ca	Monsieur Eric Cantin Téléphone : 514 542-4241 Télécopieur : 438 800-2725	Commande : (1772309) 2020-08-03 13 h 13 Transmission : 2020-08-03 13 h 13	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

Dossier # : 1207711013

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un (1) contrat à l'entreprise Production Sécurité inc. pour les services de gardiennage dans des lieux d'élimination de la neige pour deux (2) saisons hivernales - Dépense totale de 470 600,67 \$, taxes incluses (contrat 392 167,22 \$, variations des quantités 58 825,08 \$ et contingences 19 608,36 \$) - Appel d'offres public 20-18348 - (1 soumissionnaire conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1207711013 Production Sécurité LEN.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
 Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-5551

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-26

Jean-François DOYLE
 Chef de section
Tél : 514 872-7840
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208727001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Les Constructions Serbec Inc. pour la fourniture de pièces et de main-d'oeuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 1 458 199,96 \$, taxes incluses (contrat de 1 041 571,40 \$ + contingences de 260 392,85 \$ + variation de quantités de 156 235,71 \$). - Appel d'offres public 20-18028 - (4 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Les Constructions Serbec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les pièces et la main-d'oeuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie, pour une somme maximale de 1 458 199,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18028;
2. d'autoriser une dépense de 260 392,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 156 235,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler. Cette dépense sera assumée à 70,07 % par l'agglomération, pour un montant de 1 021 796,18 \$.

Signé par Diane DRH **Le** 2020-08-27 14:33
BOUCHARD

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208727001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Les Constructions Serbec Inc. pour la fourniture de pièces et de main-d'oeuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 1 458 199,96 \$, taxes incluses (contrat de 1 041 571,40 \$ + contingences de 260 392,85 \$ + variation de quantités de 156 235,71 \$). - Appel d'offres public 20-18028 - (4 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture de pièces et de main d'œuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie pour 457 bâtiments de la Ville de Montréal. Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants pour lesquels cette activité est actuellement effectuée par l'entreprise privée et encadrée par le personnel de la Direction gestion immobilière et exploitation. L'appel d'offres a été effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 30 jours, tenu du 15 juin 2020 au 16 juillet 2020, et publié le 15 juin 2020 dans le Journal de Montréal, le site Internet de la Ville et le système électronique SÉAO, un addenda a été émis, soit :

- Addenda #1 - 26 juin 2020: réponse à une interrogation.

La soumission reçue, étant accompagnée d'une garantie de soumission, est valide pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1292 – 8 août 2018 – Conclure une entente-cadre avec Construction L. Morin inc. pour la fourniture de pièces et de main d'œuvre pour l'entretien, la réparation et de menus travaux en menuiserie, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 432 363,49 \$, taxes incluses (contrat de 375 968,25 \$ et contingences de 56 395,24 \$).

DESCRIPTION

Cette entente-cadre consiste à fournir les pièces et la main d'œuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie des bâtiments décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour 345 immeubles de l'agglomération, 44 d'arrondissements et 68 des services centraux.

La durée de cette entente-cadre est de 36 mois ou jusqu'à concurrence du montant de la soumission, soit de 1 041 571,40 \$. Ce montant ne couvrant que les coûts reliés à la main-d'œuvre, des contingences et une variation de quantités sont donc recommandées.

À cet effet, des contingences de 260 392,85 \$ taxes incluses, équivalant à 25,00 % de la valeur de la soumission avant taxes, sont recommandées. Ce taux est déterminé en fonction de la quantité de bâtiments, de l'éventail des services requis ainsi que de l'imprévisibilité des travaux à effectuer. Les contingences permettront de pourvoir à l'achat de matériaux et à la location d'équipements spécialisés et, si nécessaire, de divers matériaux supplémentaires (feuilles de contreplaqué, feuilles de placoplâtre, montants de bois, etc.). Avant taxes, cela représente annuellement 75 492,60 \$, soit un total de 226 477,80 \$ pour la durée du contrat.

D'autre part, un budget de variation de quantités de 156 235,71 \$ taxes incluses, équivalant à 15,00 % de la valeur de la soumission avant taxes, est recommandé afin de répondre aux variations dues aux conditions des travaux à effectuer et à l'impossibilité de prévoir la nature et l'ampleur des tâches à réaliser.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, 8 firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres (voir l'intervention de l'approvisionnement pour la liste complète). 50% d'entre elles ont présenté une soumission, soit les 4 firmes suivantes:

- Les Constructions Serbec Inc.
- Construction L. Morin
- Av-Tech Inc.
- 2862-5622 Québec Inc. (Le Groupe St-Lambert)

Les raisons de désistement de 2 firmes sont l'impossibilité de fournir la garantie de soumission demandée ainsi que de répondre aux exigences et conditions d'exécution technique. Les 2 autres firmes ont fait l'achat du cahier de charges à titre indicatif seulement.

Suite à la vérification de la conformité administrative des soumissionnaires, les 4 firmes répondent aux critères d'admissibilité concernant, entre autres, le REQ, le RENA, la CNESST et la RBQ (voir l'intervention de l'approvisionnement pour l'analyse complète).

L'entreprise adjudicataire de ce contrat a une attestation de l'AMP l'autorisant à contracter avec un organisme public.

Suite à l'analyse de conformité technique (voir pièce jointe "AO20-18028_Analyse_conformite_technique.pdf"), l'adjudicataire répond aux critères d'admissibilité, soit entre autres, d'avoir exécuté 2 contrats similaires au cours des 5 dernières années, de fournir une liste des équipements et des véhicules qu'il possède et qu'il prévoit utiliser durant le contrat ainsi que de fournir une liste des employés accompagnée de la preuve qu'ils détiennent un certificat de "compétence/compagnon" de la Commission de la Construction du Québec.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1 041 571,40 \$	416 628,56 \$	1 458 199,96 \$
Construction L. Morin	1 219 654,80 \$	487 861,92 \$	1 707 516,72 \$
Av-Tech Inc.	1 452 410,19 \$	580 964,08 \$	2 033 374,27 \$
2862-5622 Québec Inc. (Le Groupe St-Lambert)	1 524 568,50 \$	609 827,40 \$	2 134 395,90 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 101 000,60 \$	440 400,24 \$	1 541 400,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			- 59 429, 20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-5,40%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			178 083,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			17,10%

L'analyse des soumissions révèle que le deuxième plus bas soumissionnaire a fourni un prix unitaire pour les travaux exécutés dans les heures normales de travail de 18,00 % plus élevé que la valeur du plus bas soumissionnaire, expliquant ainsi l'écart de l'ordre de 17,10 % avec le plus bas soumissionnaire. Cet écart pourrait être expliqué par un carnet de commandes rempli du deuxième plus bas soumissionnaire, l'incitant ainsi à proposer des prix supérieurs au marché.

L'estimation de ces travaux a été réalisée par les professionnels internes et est basée selon les coûts actuels. Le coût total de l'entente à conclure est de 1 041 571,40 \$, taxes incluses, soit de 5,40 % inférieur à l'estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de l'entente-cadre à conclure, répartie sur une période de 36 mois, totalise la somme de 1 458 199,96 \$ taxes incluses et se détaille comme suit:

- Entente : 1 041 571,40 \$;
- Contingences (25,00 %) : 260 392,85 \$;
- Variation de quantités (15,00 %) : 156 235,71 \$.

Cette dépense sera imputée au budget du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et, en fonction des superficies occupées dans les bâtiments, celle-ci sera assumée proportionnellement par la ville centre (service de la gestion et de la planification immobilière), l'agglomération et les arrondissements. Comme démontré dans le fichier "AO20_18028_Repartition_depense.pdf" en pièce jointe, le pourcentage de la dépense assumée par la ville centre est de 17,04 %, de 70,07 % par l'agglomération et de 12,89 % par les arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adjudicataire s'engage à exécuter, dans la mesure du possible, le contrat selon les principes de développement durable indiqués au plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal en limitant les impacts économiques et environnementaux de ses activités, de même que de ses produits et services. Cela se traduit principalement par la pratique de méthodes de travail ainsi que l'utilisation de produits et de matériaux respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour assurer le maintien en bon état de l'ensemble des bâtiments, ceux-ci ont toujours nécessité ce type de travaux, car ils sont nécessaires à la continuité de la prestation de services de la Ville de Montréal.

Un report d'octroi ou un refus de conclure l'entente-cadre affecterait la poursuite des opérations, la pérennité des équipements ainsi que des bâtiments tout en compromettant la sécurité des occupants. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel. Les coûts engendrés par ces contrats de gré à gré ne peuvent être quantifiés, les travaux n'étant réalisés que suite à des requêtes d'intervention.

Depuis la fin de la dernière entente-cadre, la DGIE a dû lancer plusieurs autres appels d'offres, notamment concernant l'entretien d'ascenseurs, de génératrices, de compresseurs, etc. Par conséquent, cela a retardé légèrement le lancement de ce présent appel d'offres.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a pas d'impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de l'entente-cadre : septembre 2020

- Entrée en vigueur de l'entente-cadre : 1er octobre 2020
- Fin de l'entente-cadre (au plus tard) : 1er octobre 2023, ou jusqu'à concurrence du montant total de l'entente-cadre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mai Lan NGUYEN
Architecte

Tél : 514-872-3754

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-26

Anis GASMI
Chef de section

Tél : 514-872-5589
Janos Courville
Chef de division
438-220-1854

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

François BUTEAU
Directeur

Tél : 514-872-0087

Approuvé le : 2020-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise BRADETTE
Directrice

Tél : 514-872-8484

Approuvé le : 2020-08-27

Les Constructions Serbec Inc.	
Références (2 contrats; 5 ans dans le domaine)	Confirmée
Liste employés	Oui
Liste d'équipements et véhicules	Oui
Attestation CNESST	Oui

Liste de véhicules	Utilisation prévue pour le contrat
1 Hyundai Sante Fe	
1 Chevrolet Cruze	
1 Nissan Leaf	
1 Ford Transit	
2 Ford Transit 150	
1 Ford Van	X
2 Ford F150	
1 Ford F250	

Liste employés	Cartes CCQ	ASP (incluant espaces clos)	Amiante
Alexandre Girard	5044-6145	Oui	Oui
Chad Boudreau	3733-8001	Oui (≠ espace clos)	Oui
François-Xavier Bilodeau	4166-6256	Oui	Oui
Gabriel Asselin	7340-7827	Oui (≠ espace clos)	Oui
Marc-André Hamel	4606-7716	Oui	Oui
Maxime Bourdages	8405-1440	Oui	Oui
Yannick Lejeune	1910-6806	Oui (≠ espace clos)	Oui
Olivier Beaulieu	1252-1605 Apprenti	Oui (≠ espace clos)	Oui

Compétence	Nombre bâtiments	Superficie occupée (m²)	% de la superficie totale occupée	Répartition de la dépense avant contingences	Répartition de la dépense après contingences	Répartition de la dépense après variation des qnt.	Répartition finale
Bâtiments d'agglomération	345	873 675,00	70,07%	729 854,42 \$	912 318,02 \$	839 332,58 \$	1 021 796,18 \$
Bâtiments d'arrondissement	44	160 663,00	12,89%	134 215,35 \$	167 769,19 \$	154 347,66 \$	187 901,50 \$
Bâtiments centraux	68	212 479,00	17,04%	177 501,63 \$	221 877,04 \$	204 126,87 \$	248 502,28 \$
Totaux	457	1 246 817,00	100,00%	1 041 571,40 \$	1 301 964,25 \$	1 197 807,11 \$	1 458 199,96 \$
Coût du contrat selon la soumission (taxes incluses) :				1 041 571,40 \$			

Le 30 septembre 2019

LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.
A/S MONSIEUR PIERRE BOURDON
7979, 14E AV
MONTRÉAL (QC) H1Z 3M1

No de décision : 2019-DAMP-0883
N° de client : 3000705540

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **29 septembre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Dossier # : 1208727001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Les Constructions Serbec Inc. pour la fourniture de pièces et de main-d'oeuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 1 458 199,96 \$, taxes incluses (contrat de 1 041 571,40 \$ + contingences de 260 392,85 \$ + variation de quantités de 156 235,71 \$). - Appel d'offres public 20-18028 - (4 soumissionnaires conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[20-18028 Intervention.pdf](#) [20-18028 TCPx.pdf](#) [20-18028 pv.pdf](#) [20-18028 DetCah.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
 Agent d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-26

Denis LECLERC
 C/S app.strat.en biens
Tél : (514) 872-5241
Division : Direction -Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18028 No du GDD : 1208727001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de pièces et de main-d'oeuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 6 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Ouverture originalement prévue le : 16 - 7 - 2020 Date du dernier addenda émis : 26 - 6 - 2020

Ouverture faite le : 16 - 7 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8 Nbre de soumissions reçues : 4 % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0 % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs Date d'échéance initiale : 12 - 1 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 12 - 1 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1 041 571,40 \$	✓	
CONSTRUCTION L. MORIN INC.	1 219 654,80 \$		
AV-TECH INC	1 452 410,19 \$		
2862-5622 QUÉBEC INC. (LE GROUPE STLAMBERT)	1 524 568,50 \$		

Information additionnelle

4 désistements : (1) pas en mesure de fournir de cautionnement, (1) pas en mesure de répondre aux exigences et conditions d'exécution technique, (2) achat de cahier des charges à titre informatif

Préparé par : Badre Eddine Sakhi Le 26 - 8 - 2020

Numéro d'appel d'offres		20-18028						
Titre de l'appel d'offres		Acquisition de pièces et de main-d'oeuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie						
Mode d'adjudication		Plus bas soumissionnaire conforme						
Règle d'adjudication		Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire						
Description	Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle pour 36 mois	Unité de mesure	LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	CONSTRUCTION L. MORIN INC.	AV-TECH INC.	2862-5622 QUÉBEC INC. (LE GROUPE ST-LAMBERT)

Acquisition de pièces et de main-d'oeuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie pour une période de 36 mois	1	Travaux exécutés du lundi au vendredi, entre 7h30 et 17h	12 000	Taux horaire	67,29 \$	80,00 \$	94,00 \$	100,00 \$
	2	Travaux exécutés en dehors des heures normales de travail	840	Taux horaire	117,18 \$	120,00 \$	161,00 \$	150,00 \$

Sous total	905 911,20 \$	1 060 800,00 \$	1 263 240,00 \$	1 326 000,00 \$
TPS	45 295,56 \$	53 040,00 \$	63 162,00 \$	66 300,00 \$
TVQ	90 364,64 \$	105 814,80 \$	126 008,19 \$	132 268,50 \$
MTTC	1 041 571,40 \$	1 219 654,80 \$	1 452 410,19 \$	1 524 568,50 \$

Analyse administrative des soumissionnaires				LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	CONSTRUCTION L. MORIN INC.	AV-TECH INC.	2862-5622 QUÉBEC INC. (LE GROUPE ST-LAMBERT)
NEQ		Requis		1167832824	1169852200	1174192535	1143585801
Date d'immatriculation				2011-11-30	2014-02-24	2019-01-03	1995-03-13
Signature			Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles (RGCI)			Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LRFI)			Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Caution soumission			Oui	487445-64-20	2126-7626	7710110-20-088	2031-2020-003
Validation de conformité - CNESST			Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
RBQ			Oui	1844-5973-00	5685-9309-01	2163-9141-93	8100-0374-60
AMP			Oui	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Non-conforme							
Correction - Erreur de calcul							
Plus bas soumissionnaire conforme							

Vérifié par : Badre Sakhi Date : 27 juillet 2020



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18028
Numéro de référence : 1382132
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de pièces et de main-d'oeuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie

☐ Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐ Audea inc. 12500 boul. Industriel Montréal-Est, QC, H1B 5P5 NEQ : 1163883631	Monsieur Nicolas Hamelin Téléphone : 514 640-5224 Télécopieur : 514 640-5420	Commande : (1755880) 2020-06-16 10 h 20 Transmission : 2020-06-16 10 h 20	3339457 - 20-18028 Addenda # 1 2020-06-26 16 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Av-Tech INC.. 8002 Jarry Est Montréal, QC, H1J 1H5 NEQ : 1174192535	Monsieur William Tourniayre Téléphone : 514 493-1162 Télécopieur :	Commande : (1757223) 2020-06-18 11 h 20 Transmission : 2020-06-18 11 h 20	3339457 - 20-18028 Addenda # 1 2020-06-26 16 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier 235 montée Lesage Rosemère, QC, J7A 4Y6 http://www.swlauriersb.qc.ca NEQ :	Monsieur Dawson Graham Téléphone : 450 621-5600 Télécopieur : 450 621-7757	Commande : (1758719) 2020-06-22 16 h 44 Transmission : 2020-06-22 16 h 44	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐ Construction L.Morin 225, rue Joseph-M. Parent Bureau 4 et 5 Notre-Dame-des-Prairies, QC, j6E 0S1 NEQ : 1169852200	Monsieur Lafleche Morin Téléphone : 450 394-0668 Télécopieur : 450 394-0669	Commande : (1756037) 2020-06-16 13 h 22 Transmission : 2020-06-16 13 h 30	3339457 - 20-18028 Addenda # 1 2020-06-26 16 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Gestion PFB 12480 April 100 Montréal, QC, H1B 5N5 http://www.gestionpfb.ca NEQ : 1166064833	Monsieur Philippe Bourdon Téléphone : 514 543-1028 Télécopieur : 514 379-1176	Commande : (1756112) 2020-06-16 14 h 23 Transmission : 2020-06-16 14 h 23	3339457 - 20-18028 Addenda # 1 2020-06-26 16 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Le Groupe St-Lambert 9475, rue Meilleur, suite 401 Montréal, QC, H2N 2C5 http://grplambert.com/ NEQ : 1143585801	Monsieur Javier Fernandez Téléphone : 514 271-6363 Télécopieur : 514 271-0346	Commande : (1757587) 2020-06-19 7 h 42 Transmission : 2020-06-19 7 h 42	3339457 - 20-18028 Addenda # 1 2020-06-26 16 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Les Constructions Serbec Inc 7979, 14e avenue Montréal, QC, H1Z 3M1 http://www.serbec.com NEQ : 1167832824	Monsieur Pierre Bourdon Téléphone : 514 381-6055 Télécopieur : 514 729-2574	Commande : (1757962) 2020-06-19 14 h 11 Transmission : 2020-06-19 14 h 11	3339457 - 20-18028 Addenda # 1 2020-06-26 16 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Les rénovations Daniel Bouchard Inc 144 rue de la Fabrique Sainte-Sophie, QC, J5J 1J6 NEQ : 1163258016	Monsieur Philippe Proulx Téléphone : 514 794-6852 Télécopieur :	Commande : (1756555) 2020-06-17 11 h 01 Transmission : 2020-06-17 11 h 01	3339457 - 20-18028 Addenda # 1 2020-06-26 16 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
☐ Fournisseur ayant demandé d’être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
☐ Organisme public.			



Dossier # : 1208872003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Lacbus de l'automobile inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (Secteur Sud-Ouest) d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 245 956,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18299 - 1 soumissionnaire conforme

Il est recommandé:

- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, par laquelle « Lacbus de l'automobile inc. », plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville sur demande de services d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers; pour une somme maximale de 245 956,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18299
- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-08-28 15:55

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208872003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Lacbus de l'automobile inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (Secteur Sud-Ouest) d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 245 956,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18299 - 1 soumissionnaire conforme

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit l'entretien et à la réparation des véhicules qui sont mis à la disposition des différentes unités d'affaires de la Ville.

Dans le but de conclure un contrat pour l'entretien et la réparation des véhicules du Secteur Sud-Ouest du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), l'appel d'offres public 20-18299 s'est tenu du 29 juin au 4 août 2020. L'appel d'offres a été publié le 29 juin 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que dans le système électronique du gouvernement du Québec, SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 37 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission.

Trois addendas furent émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no. 1 émis le 15 juillet 2020: pour apporter des modifications au bordereau de prix détaillé, changer le libellé «Quantité prévisionnelle annuelle» pour «Quantité prévisionnelle/2 ans ».
- Addenda no. 2 émis le 16 juillet 2020: pour modifier une information inscrite à la lettre d'avis d'appel d'offres concernant l'ouverture de soumissions.

- Addenda no. 3 émis le 21 juillet 2020: pour modifier une information à propos du bordereau de soumission.

Le présent dossier décisionnel est présenté aux membres du conseil d'agglomération pour l'obtention d'une approbation pour les premiers vingt-quatre mois du contrat. Un dossier décisionnel sera ainsi présenté à chacune des prolongations de douze mois, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0340 - 24 août 2017 : Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, avec Lacbus de l'automobile inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15595 (1 soum.)

CE16 0293 - 24 Février 2016 : Accorder un contrat à "Pneus SP inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois, avec possibilité de prolongations, pour une somme maximale de 293 365,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14345 - 8 soumissionnaires

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour 37 véhicules légers du SPVM (secteur Sud-Ouest). Le lien contractuel entre la Ville et l'adjudicataire est d'une durée maximale de 4 ans. Chaque demande de prolongation de contrat sera soumise aux instances pour fin d'approbation.

L'appel d'offres a été constitué de 7 articles lesquels font référence au type de services demandés et au prix coûtant des pièces :

- Article 1 : taux horaire pour des services d'entretien et de réparations diverses
- Article 2 : tarification fixe pour des services d'inspection de type « entretien préventif » d'une durée approximative de 60 minutes (incluant une vidange d'huile)
- Article 3 : tarification fixe pour des services d'inspection générale d'une durée approximative de 30 minutes (incluant une vidange d'huile)
- Article 4 : taux d'escompte basé sur le prix de détail suggéré du fabricant pour les pièces d'origine de marque Chrysler (Dodge)
- Article 5 : taux d'escompte basé sur le prix de détail suggéré du fabricant pour les pièces d'origine de marque Ford (Motorcraft)
- Article 6 : taux d'escompte basé sur le prix de détail suggéré du fabricant pour les pièces d'origine de marque GM (Chevrolet)
- Article 7 : Montant estimé des achats d'autres pièces

La formule de prix prévue aux articles 1, 2 et 3 est ferme pour la première année du contrat. Les prix de ces articles seront par la suite indexés à un taux fixe de 2 % par année. Les taux d'escompte soumis par l'adjudicataire aux autres articles sont, quant à eux, fixes pour toute la durée du contrat incluant les années de prolongation.

JUSTIFICATION

Les ateliers de mécanique du SMRA situés à proximité du secteur Sud-Ouest ne possèdent pas la capacité pour prendre en charge la maintenance de 37 véhicules légers appartenant au SPVM.

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'accès et de rapidité aux

services de mécanique automobile tout en réduisant les délais d'immobilisation des véhicules dédiés à la sécurité publique.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 20-18299 pour lequel il y a eu un seul soumissionnaire conforme:

SOUSSION CONFORME	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES	TOTAL (taxes incluses)
Lacbus de l'automobile inc.	245 956,82 \$		245 956,82 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	232 940,50 \$		232 940,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation)</i>			13 016,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			5,59 %

Pour estimer la dépense de ce contrat, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur l'historique des consommations des années antérieures. Le montant du contrat à octroyer est supérieur à l'estimation de 5,59 % (13 016,32 \$). L'écart entre le coût de l'adjudicataire et le montant de l'estimation est acceptable.

Deux preneurs du cahier des charges n'ont pas fourni de motif pour ne pas avoir présenté une soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 245 956,82 \$, taxes incluses, sera financé par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Chacun des mandats confiés à la firme fera l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cet octroi de contrat ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 24 septembre 2020.

Fin du contrat: 23 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia SANCHEZ
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-27

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge BRANCONNIER
Chef de division ateliers mécaniques
Tél : 514 872-1084
Approuvé le : 2020-08-28

Dossier # : 1208872003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division sécurité publique
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Lacbus de l'automobile inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (Secteur Sud-Ouest) d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 245 956,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18299 - 1 soumissionnaire conforme

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-18299 Intervention «SMRA» V2.pdf20-18299 Tableau de vérification.pdf



20-18299 DetCah.pdf20-18299 pv.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
 Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-27

Denis LECLERC
 Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement ,
 Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18299 No du GDD : 1208872003

Titre de l'appel d'offres : Service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules pour le service de police de la Ville de Montréal, Secteur Sud-Ouest

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 29 - 6 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Ouverture originalement prévue le : 4 - 8 - 2020 Date du dernier addenda émis : 21 - 7 - 2020

Ouverture faite le : 4 - 8 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 37 jrs

Date du comité de sélection : - - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3 Nbre de soumissions reçues : 1 % de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 0 % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs Date d'échéance initiale : 31 - 1 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 31 - 1 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	245 956,82 \$	✓	

Information additionnelle

La différence entre le montant indiqué au procès-verbal et celui au tableau des prix, s'explique de deux façons. En premier lieu, il n'y a pas de page sommaire, donc, le montant inscrit correspond au montant indiqué au bordereau de prix détaillé et correspond au montant « sans taxes ». Ensuite, il y a une erreur de calcul .

En référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart significatif dans l'estimation établie par la municipalité. Bien qu'il y a un (1) seul soumissionnaire, l'écart de 5,59 % n'est pas d'écart significatif.

Les deux (2) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :

- Un (1) n'a donné aucune réponse
- Un (1) l'a acheté pour information

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 27 - 8 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18299

Titre : Service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules pour le service de police de la Ville de Montréal, Secteur Sud-Ouest

Date d'ouverture des soumissions : 4 août 2020

Durée de validation des soumissions : 180 jours

Numéro d'item	Description	Quantité prévisionnelle 2 ans	PIÈCES D'AUTOS LACBUS 9037-8019 QUÉBEC INC.	
1	Année 1 - Taux horaire facturé par l'atelier mécanique (main d'oeuvre)	2000	68,00 \$	136 000,00 \$
2	1).Inspection P.E.P. (Programme d'entretien préventif véhicule de moins de 3000 kg.) et Vidange d'huile et remplacement du filtre à huile (jusqu'à concurrence de 5 litres d'huiles) (Le temps standard est d'une (1) heure pour une inspection PEP et incluant la vidange)	85	100,00 \$	8 500,00 \$
3	Inspection A, Vidange d'huile et remplacement du filtre à huile (jusqu'à concurrence de 5 litres d'huiles) (Le temps standard est de trente (30) minutes pour une inspection A, incluant la vidange)	25	70,00 \$	1 750,00 \$
4	Pièces d'origines de marque Chrysler (Dodge)	49 600,00 \$	6%	46 624,00 \$
5	Pièces d'origines de marque Ford (Motorcraft)	7 800,00 \$	2%	7 644,00 \$
9	Pièces d'origines de marque GM (Chevrolet)	2 200,00 \$	6%	2 068,00 \$
10	Montant estimé des achats d'autres pièces			11 336,00 \$
Total avant taxes				213 922,00 \$
TPS 5 %				10 696,10 \$
TVQ 9,975 %				21 338,72 \$
Montant total				245 956,82 \$
Signature			Oui	
Achat SEAO			Oui	
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			Aucun	
Numéro NEQ			1145942372	
Numéro VDM			148713	
Vérification au REQ			Oui	
Vérification au RENA			Oui	
Vérification la liste des personnes écartées			Oui	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant et LNPN			Oui	
Liste des sous-contractants jointe à la soumission			Oui - Aucun	

Remarque : (1) En référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un **écart significatif** avec l'estimation établie par la municipalité. **Bien qu'il y a un (1) seul soumissionnaire, l'écart de 5,58% n'est pas d'écart significatif.**

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette

Date : 5 août 2020



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#) **COMMANDES** **PANIER**

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 20-18299

Numéro de référence : 1385214

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules pour le service de police de la Ville de Montréal, Secteur Sud-Ouest

☐	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Administration régionale Kativik . P.O. Box 9 Kuujuaq, QC, J0M 1C0 http://www.krg.ca NEQ :	Monsieur Sean Aitchison Téléphone : 819 964-2961 Télécopieur : 819 964-2385	Commande : (1766881) 2020-07-14 15 h 15 Transmission : 2020-07-14 15 h 15	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE 3350 RUE WELLINGTON Montréal, QC, H4G1T5 NEQ : 1142045427	Monsieur CLAUDE MATTON Téléphone : 514 761-4801 Télécopieur : 514 761-0471	Commande : (1767662) 2020-07-16 10 h 04 Transmission : 2020-07-16 10 h 04	3348384 - Addenda no 1 (modification) 2020-07-16 10 h 04 - Téléchargement 3349443 - Addenda no 2 (Modification ouverture des soumissions) 2020-07-16 15 h 44 - Courriel 3350992 - Addenda no 2 (Bordereau numérique) (devis) 2020-07-21 10 h 49 - Courriel 3350993 - Addenda no 2 (Bordereau numérique) (bordereau) 2020-07-21 10 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :

		Messagerie (Purolator)	
☐	Pieces d'autos Lacbus Inc. 3897 rue Bannantyne, suite 100 arr. Verdun Montréal, QC, H4G 1B7 NEQ : 1145942372	Monsieur François Bussiere Téléphone : 514 767- 8399 Télécopieur : 514 767- 2714	Commande : (1766543) 2020-07-14 9 h 37 Transmission : 2020-07-14 9 h 37 3348384 - Addenda no 1 (modification) 2020-07-15 6 h 02 - Courriel 3349443 - Addenda no 2 (Modification ouverture des soumissions) 2020-07-16 15 h 44 - Courriel 3350992 - Addenda no 2 (Bordereau numérique) (devis) 2020-07-21 10 h 49 - Courriel 3350993 - Addenda no 2 (Bordereau numérique) (bordereau) 2020-07-21 10 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d’être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

Sélectionner

Annuler

Le site officiel des appels d’offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l’éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#)

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC: Signaler un acte répréhensible](#)

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#)

[Registre des entreprises non admissibles](#)

[Autorité des marchés publics](#)

[Autorité des marchés](#)

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires







10/11

<https://www.seao.ca/OpportunityPublication/listecommandes.aspx?ItemId=2694c727-3b98-47fb-9fe1-576adc883f17&SaisirResultat=1> [2020-08-05 12:33:10]



Dossier # : 1204922005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder dix contrats aux firmes « 9213-4675 Québec inc. », « Béluga Construction inc. », « 9154-6937 Québec inc.(Location Guay) » et « 9304-9179 Québec inc. » pour la location à taux horaire de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige, pour une durée d'une et de trois saisons hivernales, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale – Dépense totale de 2 324 573,47 \$, taxes incluses (contrats : 1 937 144,56 \$, variations des quantités 290 571,68 \$, contingences : 96 857,23 \$) – Appel d'offres public 20-18232 (12 soumissionnaires)

Il est recommandé au Comité exécutif:

1) d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, le contrat pour la location à taux horaire de divers équipements opérés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18232.

Firme	Lot	Montants
9213-4675 Québec Inc.	Lot 1 Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Butler	150 706,70 \$
9213-4675 Québec Inc.	Lot 2 Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Butler	170 773,06 \$
Béluga Construction inc.	Lot 3 Location d'un (1) bouteur LGP avec opérateur LEN : Château Pierrefonds	241 493,03 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	Lot 5 Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Fullum	199 284,01 \$
	Lot 6 Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Fullum	199 284,01 \$

	Lot 7 Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Jules Poitras # 1	199 284,01 \$
--	--	---------------

2) d'autoriser une dépense de 48 367,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3) d'autoriser une dépense de 145 103,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

Il est recommandé au Conseil municipal :

1) d'accorder à la firme « 9304-9179 Québec inc. », plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 13, pour une période de 12 mois, le contrat pour la location de deux (2) souffleuses haute puissance avec opérateur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 401,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents l'appel d'offres public 20-18232.

2) d'accorder au seul soumissionnaire « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) », ce dernier ayant présenté une soumission conforme aux lots 4, 9 et 10, pour une période de 36 mois, les contrats pour la location à taux horaire de rétrocaveuses opérées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18232.

Firme	Lot	Montants
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	Lot 4 Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : De la Salle	198 782,35 \$
	Lot 9 Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Millen	198 782,35 \$
	Lot 10 Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Millen	198 782,35 \$

3) d'autoriser une dépense de 48 489,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4) d'autoriser une dépense de 145 468,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

5) d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-29 11:35

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1204922005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder dix contrats aux firmes « 9213-4675 Québec inc. », « Béluga Construction inc. », « 9154-6937 Québec inc.(Location Guay) » et « 9304-9179 Québec inc. » pour la location à taux horaire de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige, pour une durée d'une et de trois saisons hivernales, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale – Dépense totale de 2 324 573,47 \$, taxes incluses (contrats : 1 937 144,56 \$, variations des quantités 290 571,68 \$, contingences : 96 857,23 \$) – Appel d'offres public 20-18232 (12 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la gestion des appels d'offres et des octrois de contrats en lien avec l'élimination de la neige. Les arrondissements sont quant à eux responsables de la supervision et du contrôle des activités dans les lieux d'élimination de la neige (LEN).

Le 8 juin 2020, le SCA lançait l'appel d'offres 20-18232 pour la location de divers équipements opérés pour différents LEN.

Un avis a été publié dans SEOA ainsi que dans le quotidien Le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions était prévue le 14 juillet 2020. Le délai de réception des soumissions était de 35 jours.

Deux addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 15 juin 2020 : pour apporter quelques modifications aux documents de l'appel d'offres notamment en ce qui concerne la date de fin de la période de location; et
- Addenda no 2 émis le 6 juillet 2020 : pour répondre aux questions des preneurs du cahier des charges.

Le délai de validité des soumissions était de 180 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

La conformité administrative des soumissions reçues est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

L'appel d'offres a été constitué de 13 lots pour un total de 14 équipements lesquels seront

répartis dans divers LEN de la Ville. Ce sommaire décisionnel ne concerne que l'octroi de 10 des 13 lots car la dépense de ces contrats est supérieure à 150 000 \$ (lot 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 13) ou n'a qu'une seule soumission pour une dépense qui excède 100 000 \$ (lot 4, 9 et 10). Les contrats des lots 8, 11 et 12 seront quant à eux octroyés par décision déléguée car la dépense de ces contrats est inférieure à 150 000 \$.

Les contrats sont octroyés selon le meilleur scénario économique qui est déterminé en tenant compte de l'ensemble des offres reçues et du nombre de garantie de soumissions déposé par chacun des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0281- 23 mars 2020 - Autoriser une dépense additionnelle de 10 702 527,15 \$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige, service de remorquage) de 362 282 084,56 \$ à 372 984 611,70 \$, taxes incluses.

CM19 0894 – 19 août 2019

Autoriser une dépense additionnelle de 899 129,54 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Transport Camille Dionne inc., Location Guay inc., JMV environnement inc. et Y. & R. Paquette inc pour la location de divers équipements mécaniques utilisés dans des lieux d'élimination de la neige (Appels d'offres 14-13545 15-14613 et 16-15515) majorant ainsi le montant total des contrats de 4 407 131,56\$ à 5 306 261,10\$ taxes incluses

CM19 0545 – 13 mai 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 049 631,84 \$, majorant ainsi le montant total des contrats pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige et de location de machinerie de 19 322 185,75 \$ à 21 371 817,58 \$, taxes incluses.

CM18 0978 – 20 août 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 795 552,66\$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à De Luca M Excavation Ltée (9082 -8179 Québec inc.), Gaston Constant inc., Location Guay inc., Transport Camille Dionne inc., Construction J.Richard Gauthier inc., Les Entreprises Daniel Robert inc., Blais Jean-Louis, Location Guay inc., Entretien St-Louis, JMV Environnement inc. et Pépinière et paysagiste Marina inc. pour la location de divers équipements mécaniques pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige (Appels d'offres 14-13973, 15-14613, 16-15515, 17-16322, 17-16454) majorant ainsi le montant total des contrats de 3 566 941,99 \$ à 5 362 494,65\$, taxes incluses.

CM18 0393 – 26 mars 2018 : Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40\$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige) de 153 638 501,68 \$ à 176 052 277,09, taxes incluses.

CM17 1229 - 25 septembre 2017 – Accorder six contrats de location de divers équipements mécaniques avec opérateurs pour les lieux d'élimination de la neige de Millen, Sauvé et Carrière Saint-Michel, pour des durées variant entre un (1) an et trois (3) ans avec option de prolongation d'une saison hivernale, aux plus bas soumissionnaires conformes suivants : 9154-6937 Québec Inc. – Location Guay inc.; Blais Jean-Louis; Les Entreprises Daniel Robert inc. Réhabilitation Du O inc. Dépense totale 803 815,21\$ taxes incluses. Appel d'offres public n° 17-16322. – 11 Soumissionnaires.

CE16 1597 – 12 octobre 2016 - Octroyer quatre (4) contrats de location de machinerie avec opérateurs, pour un montant total de 839 901,21 \$ taxes incluses, pour les périodes de déneigement 2016-2017 et 2017-2018 avec option de prolongation de deux (2) périodes individuelles d'un an aux plus bas soumissionnaires suivants : 9154-6937 Québec Inc. Location Guay Inc. (114 188,25 \$ - 1 rétrocaveuse opérée), JMV Environnement Inc. (109

230,85 \$ - 1 rétrocaveuse opérée), Pépinière et Paysagiste Marina Inc. (273 917,36 \$ - 1 rétrocaveuse et 1 tracteur-chargeur opérés), 9154-6937 Québec Inc. Location Guay Inc. (342 564,75 \$ - 3 rétrocaveuses opérées). Appel d'offres public 16-15515.

CE15 1832 – 14 octobre 2015 - Octroyer neuf contrats de location de machinerie avec opérateur, pour un montant total de 1 640 467.64\$ (taxes incluses), pour trois ans avec deux années d'options aux plus bas soumissionnaires conformes suivants : 9154-6937 Québec Inc. (505 891.08\$ - 4 rétrocaveuses opérées), JMV Environnement Inc. (110 237.71\$ - 1 tracteur-chargeur opéré), Transport Camille Dionne (1991) Inc. (465 060.89\$ - 2 béliers mécaniques et 1 mini-pelle excavatrice opérés), 9082-8179 Québec Inc. (126 656.09\$ - 1 rétrocaveuse opérée), Gaston Contant Inc. (365 864.09\$ - 2 tracteurs-chargeurs opérés), et pour 1 an avec quatre années d'options au montant total de 66 777.48\$ (taxes incluses, 1 tracteur-chargeur) à Excavation Vidolo Ltée, plus bas soumissionnaire conforme – Appel d'offres public 15-14613.

CA14 13 0199 – 7 juillet 2014 - Soumission - Location de souffleuses à haute puissance avec opérateurs pour le dépôt à neige Langelier - Appel d'offres numéro 14-13545 - Y & R PAQUETTE INC. - Pour une durée de cinq ans - Au montant annuel de 342 050,62 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de dix contrats pour la location à taux horaire de 11 équipements opérés pour divers LEN de la Ville : 1 bouteur, 8 rétrocaveuses et 2 souffleuses haute puissance.

La durée des contrats est de trois saisons hivernales (2020 à 2023) à l'exception du lot 13 dont la durée est d'une saison hivernale (2020-2021). Chacun des dix contrats comprend une option facultative de renouvellement d'une saison hivernale.

JUSTIFICATION

La Ville ne possède pas la main-d'œuvre et les équipements requis pour répondre aux besoins opérationnels des LEN, de là la nécessité de faire appel à des fournisseurs externes. Pour l'ensemble de l'appel d'offres, le taux global des soumissions reçues est de 60% : 12 soumissionnaires sur 20 preneurs du cahier des charges ont présenté une offre à la Ville. Par contrat, le nombre de soumission reçue varie de 1 à 3, selon les lots.

La conformité administrative des soumissions est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

Aucun des adjudicataires recommandés n'est tenu de détenir une autorisation de contracter émise par l'Autorité des marchés publics (AMP) pour soumissionner.

Aucun des adjudicataires recommandés n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RÉNA) et chacun d'entre eux est en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle.

Le résultat de l'analyse des soumissions est présenté ci-dessous. Dans le cadre de cet appel d'offres, les soumissionnaires pouvaient soumettre des prix pour tous les contrats ou seulement pour certains d'entre eux, mais il ne peut leur être octroyé plus de contrats qu'ils ne présentaient de garanties de soumission.

Pour estimer la valeur des contrats, le SCA a déterminé le coût unitaire payé en 2019 sur des contrats de même type et a fait un ajustement des prix pour tenir compte de différentes variables dont l'indice des prix à la consommation et le coût du carburant. Sur 8 des 10

contrats à octroyer, le prix des soumissions retenues est supérieur à l'estimation de 12,73% à 31,55 %. Deux principaux facteurs sont susceptibles d'expliquer cet écart :

- une rareté de la main-d'œuvre qualifiée laquelle crée une pression à la hausse sur les salaires des opérateurs de machinerie lourde; et
- une augmentation des coûts d'opération liée notamment au coût d'achat des équipements, à la maintenance des appareils, aux assurances, etc.

Ces mêmes facteurs pourraient expliquer la présence d'un seul soumissionnaire aux lots 4, 9 et 10. Considérant que les prix proposés par le soumissionnaire de ces lots accusaient un écart important avec l'estimation, le SCA s'est prévalu des dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission sans toutefois changer les obligations. Suite à cette négociation, l'écart entre les contrats et l'estimation est passé de 31,55 % à 31,21%. Le soumissionnaire soutient offrir des prix justes et concurrentiels considérant les enjeux ci-haut mentionnés.

Lot 1

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9213-4675 Québec Inc.	124 345,46 \$	124 345,46 \$
9154-6937 Québec Inc. Location Guay	164 425,75 \$	164 425,75 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	124 994,78 \$	124 994,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$) (%)	(649,32) \$ -0,52%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	(\$) (%)	40 080,29 \$ 32,23%

Lot 2

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9213-4675 Québec Inc.	140 901,86 \$	140 901,86 \$
9154-6937 Québec Inc. Location Guay	164 425,75 \$	164 425,75 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	124 994,78 \$	124 994,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$) (%)	15 907,08 \$ 12,73%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	(\$) (%)	23 523,89 \$ 16,70%

Lot 3

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Béluga Construction inc.	199 251,68 \$	199 251,68 \$
L.A. Hébert inc.	234 020,12 \$	234 020,12 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	156 011,00 \$	156 011,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$) (%)	43 240,68 \$ 27,72%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	(\$) (%)	34 768,44 \$ 17,45%

Lot 4

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	164 011,84 \$	164 011,84 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	124 994,78 \$	124 994,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$) (%)	39 017,06 \$ 31,21%

Lot 5

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	164 425,75 \$	164 425,75 \$
9213-4675 Québec inc.	176 084,21 \$	176 084,21 \$
Les Pavages Dancar (2009) inc.	185 327,63 \$	185 327,63 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	124 994,78 \$	124 994,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$) (%)	39 430,97 \$ 31,55%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	(\$) (%)	11 658,46 \$ 7,09%

Lot 6

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	164 425,75 \$	164 425,75 \$
9213-4675 Québec inc.	176 084,21 \$	176 084,21 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	124 994,78 \$	124 994,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$) (%)	39 430,97 \$ 31,55%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	(\$) (%)	11 658,46 \$ 7,09%

Lot 7

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	164 425,75 \$	164 425,75 \$
3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant 19C	252 600,08 \$	252 600,08 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	124 994,78 \$	124 994,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$) (%)	39 430,97 \$ 31,55%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	(\$) (%)	88 174,33 \$ 53,63%

Lot 9

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	164 011,84 \$	164 011,84 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	124 994,78 \$	124 994,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$) (%)	39 017,06 \$ 31,21%

Lot 10

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	164 011,84 \$	164 011,84 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	124 994,78 \$	124 994,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$) (%)	39 017,06 \$ 31,21%

Lot 13

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
9304-9179 Québec inc.	472 834,69 \$	472 834,69 \$
Groupe Contant inc.	598 329,00 \$	598 329,00 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	455 772,94 \$	455 772,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$) (%)	17 061,75 \$ 3,74%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	(\$) (%)	125 494,31 \$ 26,54%

La location d'équipements avec opérateur est un marché relativement restreint où seules quelques entreprises sont en mesure de répondre aux besoins de la Ville ce qui pourrait expliquer les écarts de prix entre la soumission de l'adjudicataire recommandé et le deuxième plus bas soumissionnaire des lots 1, 2, 3, 7 et 13.

Valeur de la prolongation des contrats

Chacun des contrats prévoit une option de renouvellement pour une saison hivernale. La décision relative à ces renouvellements se prend dans les mois précédant la fin de la dernière année du contrat. La valeur de ces renouvellements, excluant les ajustements de prix, les variations de quantités et les contingences, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Adjudicataires	no Lot	Description	Valeur de la prolongation (TTC)
9213-4675 Québec inc.	1	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Butler	41 448,49 \$
9213-4675 Québec inc.	2	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Butler	46 967,29 \$
Béluga Construction inc.	3	Location d'un bouteur LGP avec opérateur - LEN Château Pierrefonds	66 417,23 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	4	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN De la Salle	54 670,61 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	5	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Fullum	54 808,58 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	6	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Fullum	54 808,58 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	7	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Jules-Poitras #1	54 808,58 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	9	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Millen	54 670,61 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	10	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Millen	54 670,61 \$
9304-9179 Québec inc.	13	Location de 2 souffleuses haute puissance avec opérateur - LEN Langelier	472 834,69 \$

TTC = toutes taxes incluses

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces contrats de 2 324 573,47 \$, taxes, variation des quantités et contingences incluses, sera financé par le budget de fonctionnement du SCA.

Le détail des coûts de chacun des contrats figure en pièce jointe.

Le coût de chacun des contrats a été majoré pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (15 % de variation de quantités et 5 % de contingences).

Avant l'ouverture des soumissions, la valeur estimative de la prolongation de ces contrats était de 841 096,04 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas octroyer ces contrats risquerait de ralentir les opérations d'élimination de la neige lesquelles sont directement reliées aux activités de chargement de la neige.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les adjudicataires ont l'obligation de respecter les normes sanitaires émises par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en lien avec la Covid-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : septembre 2020
- Conseil municipal : septembre 2020
- Début des contrats : 15 novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude DUBOIS, Le Sud-Ouest
Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Dominic POITRAS, Saint-Léonard
Dominique PAQUIN, Ahuntsic-Cartierville
Martine DE LOOF, Saint-Léonard

Lecture :

Claude DUBOIS, 27 août 2020

Alain DUFRESNE, 27 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Conseillère en planification

Tél : 514-872-0582

ENDOSSÉ PAR

Benjamin PUGI
Chef de section

Tél : 514-872-3302

Le : 2020-08-27

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin SAVARD
Directeur

Tél : 514.872.4757

Approuvé le : 2020-08-28

Coût - Octroi des contrats - GDD 1204922005

Adjudicataires	no Lot	Description	Montant avec IPC avant variations quantités et contingences (TTC)	Variations quantités (15 %)	Contingences (5%)	Montant après variations quantités et contingences (TTC)	Valeur de la prolongation (TTC)
9213-4675 Québec inc.	1	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Butler	125 588,92 \$	18 838,34 \$	6 279,45 \$	150 706,70 \$	41 448,49 \$
9213-4675 Québec inc.	2	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Butler	142 310,88 \$	21 346,63 \$	7 115,54 \$	170 773,06 \$	46 967,29 \$
Béluga Construction inc.	3	Location d'un bouteur LGP avec opérateur - LEN Château Pierrefonds	201 244,19 \$	30 186,63 \$	10 062,21 \$	241 493,03 \$	66 417,23 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	4	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN De la Salle	165 651,96 \$	24 847,79 \$	8 282,60 \$	198 782,35 \$	54 670,61 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	5	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Fullum	166 070,00 \$	24 910,50 \$	8 303,50 \$	199 284,01 \$	54 808,58 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	6	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Fullum	166 070,00 \$	24 910,50 \$	8 303,50 \$	199 284,01 \$	54 808,58 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	7	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Jules-Poitras #1	166 070,00 \$	24 910,50 \$	8 303,50 \$	199 284,01 \$	54 808,58 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	9	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Millen	165 651,96 \$	24 847,79 \$	8 282,60 \$	198 782,35 \$	54 670,61 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	10	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Millen	165 651,96 \$	24 847,79 \$	8 282,60 \$	198 782,35 \$	54 670,61 \$
9304-9179 Québec inc.	13	Location de 2 souffleuses haute puissance avec opérateur - LEN Langelier	472 834,69 \$	70 925,20 \$	23 641,73 \$	567 401,63 \$	472 834,69 \$
Total			1 937 144,56 \$	290 571,68 \$	96 857,23 \$	2 324 573,47 \$	956 105,28 \$

TTC : Toutes taxes comprises

Chute Butler (BU1)																									
Contrat :		LOT 1 - Location d'une retrocoureuse de code 0704 avec opérateur		Adjudicataire :		5213-4675 Québec inc.																			
Coût - Saison hivernale								Répartition				Coût - Annuel													
Hiver		Contrat		TPS		TVO		TOTAL		Automne (33%)		Hiver (67%)		Année		Contrat (TTC)		Variation quantités (15 %)		Contingences (3%)		Contrat total (TTC)		Contrat (Net) *	
2020-2021		36 050,00 \$		1 802,00 \$		3 590,99 \$		41 448,49 \$		13 678,00 \$		27 770,49 \$		2020		12 678,00 \$		0,00 \$		0,00 \$		13 678,00 \$		12 489,84 \$	
2021-2022*		36 410,50 \$		1 820,53 \$		3 631,95 \$		41 862,97 \$		13 874,78 \$		28 048,19 \$		2021		41 585,27 \$		6 217,27 \$		2 072,42 \$		49 874,97 \$		45 542,49 \$	
2022-2023*		36 771,00 \$		1 838,53 \$		3 667,91 \$		42 277,46 \$		13 951,56 \$		28 325,90 \$		2022		41 999,75 \$		6 279,45 \$		2 080,15 \$		50 379,35 \$		45 996,67 \$	
TOTAL		109 231,50 \$						125 588,92 \$		37 678,08 \$		87 912,84 \$		TOTAL		125 588,92 \$		18 838,54 \$		6 279,45 \$		150 766,79 \$		137 615,31 \$	
Chute Butler (BU1)																									
Contrat :		LOT 2 - Location d'une retrocoureuse de code 0704 avec opérateur		Adjudicataire :		5213-4675 Québec inc.																			
Coût - Saison hivernale								Répartition				Coût - Annuel													
Hiver		Contrat		TPS		TVO		TOTAL		Automne (33%)		Hiver (67%)		Année		Contrat (TTC)		Variation quantités (15 %)		Contingences (3%)		Contrat total (TTC)		Contrat (Net) *	
2020-2021		40 850,00 \$		2 042,50 \$		4 074,79 \$		46 967,29 \$		15 499,20 \$		31 768,09 \$		2020		15 499,20 \$		0,00 \$		0,00 \$		15 499,20 \$		14 152,84 \$	
2021-2022*		41 258,50 \$		2 062,93 \$		4 115,54 \$		47 436,96 \$		15 654,20 \$		31 782,76 \$		2021		47 122,28 \$		7 045,09 \$		2 348,35 \$		56 515,74 \$		51 606,40 \$	
2022-2023*		41 667,00 \$		2 083,35 \$		4 156,28 \$		47 906,63 \$		15 698,19 \$		32 197,44 \$		2022		47 591,95 \$		7 115,54 \$		2 371,85 \$		57 079,34 \$		52 121,05 \$	
TOTAL		123 775,50 \$						132 310,88 \$		42 855,59 \$		95 617,29 \$		TOTAL		142 316,88 \$		21 346,63 \$		7 115,54 \$		170 773,06 \$		155 938,56 \$	
Château Pierrefonds (CMA)																									
Contrat :		LOT 3 - Location d'un brouleur LSP de code 6464 avec opérateur		Adjudicataire :		Béluga Construction inc.																			
Coût - Saison hivernale								Répartition				Coût - Annuel													
Hiver		Contrat		TPS		TVO		TOTAL		Automne (33%)		Hiver (67%)		Année		Contrat (TTC)		Variation quantités (15 %)		Contingences (3%)		Contrat total (TTC)		Contrat (Net) *	
2020-2021		57 786,67 \$		2 888,33 \$		5 782,23 \$		66 417,23 \$		21 917,69 \$		44 499,54 \$		2020		21 917,69 \$		0,00 \$		0,00 \$		21 917,69 \$		20 013,73 \$	
2021-2022*		59 344,34 \$		2 917,22 \$		5 819,85 \$		67 081,40 \$		22 139,88 \$		44 944,54 \$		2021		66 036,41 \$		9 962,58 \$		3 320,89 \$		79 059,85 \$		72 977,46 \$	
2022-2023*		59 822,00 \$		2 946,10 \$		5 877,47 \$		67 745,56 \$		22 366,04 \$		45 386,53 \$		2022		67 300,67 \$		10 062,21 \$		3 354,07 \$		80 716,95 \$		73 705,25 \$	
TOTAL		175 953,01 \$						201 244,19 \$		66 423,61 \$		135 820,58 \$		TOTAL		201 244,19 \$		30 188,63 \$		10 062,21 \$		241 493,03 \$		220 515,33 \$	
Chute De La salle (DLA)																									
Contrat :		LOT 4 - Location d'une retrocoureuse de code 0704 avec opérateur		Adjudicataire :		Location Guay (9154-6937 Québec inc.)																			
Coût - Saison hivernale								Répartition				Coût - Annuel													
Hiver		Contrat		TPS		TVO		TOTAL		Automne (33%)		Hiver (67%)		Année		Contrat (TTC)		Variation quantités (15 %)		Contingences (3%)		Contrat total (TTC)		Contrat (Net) *	
2020-2021		47 590,00 \$		2 377,50 \$		4 743,11 \$		54 670,61 \$		18 941,30 \$		36 629,31 \$		2020		18 941,30 \$		0,00 \$		0,00 \$		18 941,30 \$		16 474,11 \$	
2021-2022*		48 025,50 \$		2 401,28 \$		4 799,54 \$		55 217,32 \$		18 267,70 \$		37 088,62 \$		2021		54 851,03 \$		8 200,59 \$		2 733,53 \$		65 785,15 \$		60 070,61 \$	
2022-2023*		48 501,00 \$		2 425,05 \$		4 837,97 \$		55 764,02 \$		18 442,13 \$		37 361,89 \$		2022		55 387,50 \$		8 284,03 \$		2 788,20 \$		66 441,20 \$		60 689,67 \$	
TOTAL		144 078,50 \$						165 651,96 \$		45 651,13 \$		110 980,83 \$		TOTAL		165 651,96 \$		24 847,79 \$		8 284,03 \$		186 782,35 \$		181 514,76 \$	
Chute Fallum (FUL)																									
Contrat :		LOT 5 - Location d'une retrocoureuse de code 0704 avec opérateur		Adjudicataire :		Location Guay (9154-6937 Québec inc.)																			
Coût - Saison hivernale								Répartition				Coût - Annuel													
Hiver		Contrat		TPS		TVO		TOTAL		Automne (33%)		Hiver (67%)		Année		Contrat (TTC)		Variation quantités (15 %)		Contingences (3%)		Contrat total (TTC)		Contrat (Net) *	
2020-2021		47 670,00 \$		2 383,50 \$		4 759,08 \$		54 808,58 \$		18 986,83 \$		36 721,75 \$		2020		18 986,83 \$		0,00 \$		0,00 \$		18 986,83 \$		16 515,69 \$	
2021-2022*		48 146,70 \$		2 407,34 \$		4 802,63 \$		55 356,67 \$		18 267,70 \$		37 088,97 \$		2021		54 989,45 \$		8 221,29 \$		2 740,43 \$		65 951,17 \$		60 222,21 \$	
2022-2023*		48 623,40 \$		2 431,17 \$		4 850,18 \$		55 904,75 \$		18 448,57 \$		37 456,19 \$		2022		55 537,54 \$		8 303,50 \$		2 767,83 \$		66 608,87 \$		60 822,78 \$	
TOTAL		144 440,10 \$						166 679,40 \$		45 621,10 \$		110 248,30 \$		TOTAL		166 679,40 \$		24 916,30 \$		8 303,50 \$		186 784,91 \$		181 972,86 \$	
Chute Fallum (FUL)																									
Contrat :		LOT 6 - Location d'une retrocoureuse de code 0704 avec opérateur		Adjudicataire :		Location Guay (9154-6937 Québec inc.)																			
Coût - Saison hivernale								Répartition				Coût - Annuel													
Hiver		Contrat		TPS		TVO		TOTAL		Automne (33%)		Hiver (67%)		Année		Contrat (TTC)		Variation quantités (15 %)		Contingences (3%)		Contrat total (TTC)		Contrat (Net) *	
2020-2021		47 670,00 \$		2 383,50 \$		4 759,08 \$		54 808,58 \$		18 986,83 \$		36 721,75 \$		2020		18 986,83 \$		0,00 \$		0,00 \$		18 986,83 \$		16 515,69 \$	
2021-2022*		48 146,70 \$		2 407,34 \$		4 802,63 \$		55 356,67 \$		18 267,70 \$		37 088,97 \$		2021		54 989,45 \$		8 221,29 \$		2 740,43 \$		65 951,17 \$		60 222,21 \$	
2022-2023*		48 623,40 \$		2 431,17 \$		4 850,18 \$		55 904,75 \$		18 448,57 \$		37 456,19 \$		2022		55 537,54 \$		8 303,50 \$		2 767,83 \$		66 608,87 \$		60 822,78 \$	
TOTAL		144 440,10 \$						166 679,40 \$		45 621,10 \$		110 248,30 \$		TOTAL		166 679,40 \$		24 916,30 \$		8 303,50 \$		186 784,91 \$		181 972,86 \$	
Chute Jules-Poltron no 1 (JPL)																									
Contrat :		LOT 7 - Location d'une retrocoureuse de code 0704 avec opérateur		Adjudicataire :		Location Guay (9154-6937 Québec inc.)																			
Coût - Saison hivernale								Répartition				Coût - Annuel													
Hiver		Contrat		TPS		TVO		TOTAL		Automne (33%)		Hiver (67%)		Année		Contrat (TTC)		Variation quantités (15 %)		Contingences (3%)		Contrat total (TTC)		Contrat (Net) *	
2020-2021		47 670,00 \$		2 383,50 \$		4 759,08 \$		54 808,58 \$		18 986,83 \$		36 721,75 \$		2020		18 986,83 \$		0,00 \$		0,00 \$		18 986,83 \$		16 515,69 \$	
2021-2022*		48 146,70 \$		2 407,34 \$		4 802,63 \$		55 356,67 \$		18 267,70 \$		37 088,97 \$		2021		54 989,45 \$		8 221,29 \$		2 740,43 \$		65 951,17 \$		60 222,21 \$	
2022-2023*		48 623,40 \$		2 431,17 \$		4 850,18 \$		55 904,75 \$		18 448,57 \$		37 456,19 \$		2022		55 537,54 \$		8 303,50 \$		2 767,83 \$		66 608,87 \$		60 822,78 \$	
TOTAL		144 440,10 \$						166 679,40 \$		45 621,10 \$		110 248,30 \$		TOTAL		166 679,40 \$		24 916,30 \$		8 303,50 \$		186 784,91 \$		181 972,86 \$	
Chute Milten (MIL)																									
Contrat :		LOT 8 - Location d'une retrocoureuse de code 0704 avec opérateur		Adjudicataire :		Location Guay (9154-6937 Québec inc.)																			
Coût - Saison hivernale								Répartition				Coût - Annuel													
Hiver		Contrat		TPS		TVO		TOTAL		Automne (33%)		Hiver (67%)		Année		Contrat (TTC)		Variation quantités (15 %)		Contingences (3%)		Contrat total (TTC)		Contrat (Net) *	
2020-2021		47 590,00 \$		2 377,50 \$		4 743,11 \$		54 670,61 \$		18 941,30 \$		36 629,31 \$		2020		18 941,30 \$		0,00 \$		0,00 \$		18 941,30 \$		16 474,11 \$	
2021-2022*		48 025,50 \$		2 401,28 \$		4 799,54 \$		55 217,32 \$		18 221,72 \$		36 995,60 \$		2021		54 851,03 \$		8 200,59 \$		2 733,53 \$		65 785,15 \$		60 070,61 \$	
2022-2023*		48 501,00 \$		2 425,05 \$		4 837,97 \$		55 764,02 \$		18 402,13 \$		37 361,89 \$		2022		55 387,50 \$		8 284,03 \$		2 788,20 \$		66 441,20 \$		60 689,67 \$	
TOTAL		144 078,50 \$						165 651,96 \$		45 651,13 \$		110 980,83 \$		TOTAL		165 651,96 \$		24 847,79 \$		8 284,03 \$		186 782,35 \$		181 514,76 \$	
Chute Milten (MIL)																									
Contrat :		LOT 10 - Location d'une retrocoureuse de code 0704 avec opérateur		Adjudicataire :		Location Guay (9154-6937 Québec inc.)																			
Coût - Saison hivernale								Répartition				Coût - Annuel													
Hiver		Contrat		TPS		TVO		TOTAL		Automne (33%)		Hiver (67%)		Année		Contrat (TTC)		Variation quantités (15 %)		Contingences (3%)		Contrat total (TTC)		Contrat (Net) *	
2020-2021		47 590,00 \$		2 377,50 \$		4 743,11 \$		54 670,61 \$		18 941,30 \$		36 629,31 \$		2020		18 941,30 \$		0,00 \$		0,00 \$		18 941,30 \$		16 474,11 \$	
2021-2022*		48 025,50 \$		2 401,28 \$		4 799,54 \$		55 217,32 \$		18 221,72 \$		36 995,60 \$		2021		54 851,03 \$		8 200,59 \$		2 733,53 \$		65 785,15 \$		60 070,61 \$	
2022-2023*		48 501,00 \$		2 425,05 \$		4 837,97 \$		55 764,02 \$		18 402,13 \$		37 361,89 \$		2022		55 387,50 \$		8 284,03 \$		2 788,20 \$		66 441,20 \$		60 689,67 \$	
TOTAL		144 078,50 \$						165 651,96 \$		45 651,13 \$		110 980,83 \$		TOTAL		165 651,96 \$		24 847,79 \$		8 284,03 \$		186 782,35 \$		181 514,76 \$	
Langlois (LAN)																									
Contrat :		LOT 13 - Location de 2 soufflreuses haute puissance avec opérateur		Adjudicataire :		6204-6179 Québec inc.																			
Coût - Saison hivernale								Répartition				Coût - Annuel													
Hiver		Contrat		TPS		TVO		TOTAL		Automne (33%)		Hiver (67%)		Année		Contrat (TTC)		Variation quantités (15 %)		Contingences (3%)		Contrat total (TTC)		Contrat (Net) *	
2020-2021		47 250,00 \$		20 562,50 \$		41 022,19 \$		107 834,69 \$		35 026,45 \$		72 798,24 \$		2020		106 026,45 \$		0,00 \$		0,00 \$		106 026,45 \$		92 481,16 \$	
2021-2022*		47 250,00 \$						47 250,00 \$		35 026,45 \$		72 798,24 \$		2021		106 026,45 \$		70 925,00 \$		23 641,70 \$		41 386,15 \$		275 632,15 \$	
TOTAL		94 500,00 \$						155 084,69 \$		70 052,90 \$		145 576,48 \$		TOTAL		212 052,90 \$		70 925,00 \$		23 641,70 \$		347 618,63 \$		308 113,31 \$	

Coût - Octroi des contrats - GDD 1204922005

Adjudicataires	no Lot	Description	Montant avec IPC avant variations quantités et contingences (TTC)	Variations quantités (15 %)	Contingences (5%)	Montant après variations quantités et contingences (TTC)	Montant par adjudicataire (TTC)	Valeur de la prolongation (TTC)
9213-4675 Québec inc.	1	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Butler	125 588,92 \$	18 838,34 \$	6 279,45 \$	150 706,70 \$	321 479,76 \$	41 448,49 \$
	2	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Butler	142 310,88 \$	21 346,63 \$	7 115,54 \$	170 773,06 \$		46 967,29 \$
Béluga Construction inc.	3	Location d'un bouteur LGP avec opérateur - LEN Château Pierrefonds	201 244,19 \$	30 186,63 \$	10 062,21 \$	241 493,03 \$	241 493,03 \$	66 417,23 \$
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	4	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN De la Salle	165 651,96 \$	24 847,79 \$	8 282,60 \$	198 782,35 \$	1 194 199,06 \$	54 670,61 \$
	5	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Fullum	166 070,00 \$	24 910,50 \$	8 303,50 \$	199 284,01 \$		54 808,58 \$
	6	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Fullum	166 070,00 \$	24 910,50 \$	8 303,50 \$	199 284,01 \$		54 808,58 \$
	7	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Jules-Poiras #1	166 070,00 \$	24 910,50 \$	8 303,50 \$	199 284,01 \$		54 808,58 \$
	9	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Millen	165 651,96 \$	24 847,79 \$	8 282,60 \$	198 782,35 \$		54 670,61 \$
	10	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - LEN Millen	165 651,96 \$	24 847,79 \$	8 282,60 \$	198 782,35 \$		54 670,61 \$
	13	Location de 2 souffleuses haute puissance avec opérateur - LEN Langelier	472 834,69 \$	70 925,20 \$	23 641,73 \$	567 401,63 \$		472 834,69 \$
		Total	1 937 144,56 \$	290 571,68 \$	96 857,23 \$	2 324 573,47 \$	2 324 573,47 \$	956 105,28 \$

TTC : Toutes taxes comprises

Dossier # : 1204922005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , -
Objet :	Accorder dix contrats aux firmes « 9213-4675 Québec inc. », « Béluga Construction inc.», « 9154-6937 Québec inc.(Location Guay) » et « 9304-9179 Québec inc. » pour la location à taux horaire de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige, pour une durée d'une et de trois saisons hivernales, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale – Dépense totale de 2 324 573,47 \$, taxes incluses (contrats : 1 937 144,56 \$, variations des quantités 290 571,68 \$, contingences : 96 857,23 \$) – Appel d'offres public 20-18232 (12 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



20-18232 SEO Liste des commandes.pdf



20-18232 Procès-verbal amendé.pdf



20-18232 Tableaux de vérification.pdf



20-18232 Intervention Approvisionnements.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
 Agente d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-28

Denis LECLERC
 Chef de Section - stratégie en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Direction - Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	No du GDD :
Titre de l'appel d'offres :	
Type d'adjudication :	

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	Nombre d'addenda émis durant la période :
Ouverture originalement prévue le :	Date du dernier addenda émis :
Ouverture faite le :	Délai total accordé aux soumissionnaires :
Date du comité de sélection :	

Analyse des soumissions, global			
Nbre de preneurs :	Nbre de soumissions reçues :	% de réponses :	Nbre de soumissions rejetées :
		% de rejets :	

Analyse des soumissions, par lot			
Lot no 1			
Nbre de preneurs :	Nbre de soumissions reçues :	% de réponses :	
lot no 2			
Nbre de preneurs :	Nbre de soumissions reçues :	% de réponses :	
Lot no 3			
Nbre de preneurs :	Nbre de soumissions reçues :	% de réponses :	
Lot no 4			
Nbre de preneurs :	Nbre de soumissions reçues :	% de réponses :	
Lot no 5			
Nbre de preneurs :	Nbre de soumissions reçues :	% de réponses :	
Lot no 6			
Nbre de preneurs :	Nbre de soumissions reçues :	% de réponses :	
Lot no 7			
Nbre de preneurs :	Nbre de soumissions reçues :	% de réponses :	
Lot no 9			
Nbre de preneurs :	Nbre de soumissions reçues :	% de réponses :	
Lot no 10			
Nbre de preneurs :	Nbre de soumissions reçues :	% de réponses :	
Lot no 13			
Nbre de preneurs :	Nbre de soumissions reçues :	% de réponses :	
Durée de la validité initiale de la soumission :			
		Date d'échéance initiale :	
Prolongation de la validité de la soumission de :			
		Date d'échéance révisée :	

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Lot ; LEN = Butler; Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
9213-4675 Québec Inc.	124 345,46 \$	✓	1
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	164 425,75 \$		
Lot 2 ; LEN = Butler; Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
9213-4675 Québec Inc.	140 901,86 \$	✓	2
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	164 425,75 \$		
Lot 3 ; LEN = Château Pierrefonds; Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
Béluga Construction inc.	199 251,68 \$	✓	3
L.A. Hébert Itée	234 020,12 \$		
Lot 4 ; LEN = Château Pierrefonds; Nom de la seule firme	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
9154-6937 Québec inc. (Location Guay) Avant négociation	164 425,75 \$		
9154-6937 Québec inc. (Location Guay) Après négociation	164 011,84 \$	✓	4
Lot 5 ; LEN = Fullum; Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	164 425,75 \$	✓	5
9213-4675 Québec Inc.	176 084,21 \$		
Les Pavages Dancar (2009) inc.	185 327,63 \$		
Lot 6 ; LEN = Fullum; Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	164 425,75 \$	✓	6
9213-4675 Québec Inc.	176 084,21 \$		
Lot 7 ; LEN = Jules Poitras No 1; Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	164 425,75 \$	✓	7
3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant (1994)	252 600,08 \$		
Lot 9 ; LEN = Millen; Nom de la seule firme	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
9154-6937 Québec inc. (Location Guay) Avant négociation	164 425,75 \$		
9154-6937 Québec inc. (Location Guay) Après négociation	164 011,84 \$	✓	9
Lot 10 ; LEN = Millen; Nom de la seule firme	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
9154-6937 Québec inc. (Location Guay) Avant négociation	164 425,75 \$		
9154-6937 Québec inc. (Location Guay) Après négociation	164 011,84 \$	✓	10
Lot 13 ; LEN = Langelier; Nom de la seule firme	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
9304-9179 Québec inc.	472 834,69 \$	✓	13
Groupe Contant inc.	598 329,00 \$		

Information additionnelle

Tel que stipulé à la clause 1.13.01 du Régie le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas SOUMISISONNAIRE selon le scénario global le plus économique pour le DONNEUR D'ORDRE, conformément aux modalités prévues à l'annexe 1.13.01. La diversité des équipements demandés (bouteur, rétrocaveuses , tracteurs chargeurs, souffleuses à haute puissances, etc) font que les soumissions des preneurs du cahier des charges sont réparties dans les 13 lots selon les équipements disponibles. Ils n'étaient pas tenus de soumettre un prix pour tous les lots.

Préparé par : Éliane Clavette

Le 28 - 8 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18232, Lot 1

Titre : Location à taux horaire de divers équipements opérés dans les lieux d'élimination de la neige.

Date de publication sur le SÉAO : le lundi 8 juin 2020

Date d'ouverture des soumissions : le mardi 14 juillet 2020

Addenda : 1 : 15 juin 2020 modifications administratives; 2 : 6 juillet 2020

Questions/Réponses				9213-4675 Québec Inc.		9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	
Numéro de fournisseur VDM				413930		358299	
Numéro NEQ				1166088303		1162923222	
Capacité d'exécution = nombre de cautions déposé				2		10	
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Butler 240 heures garanties par année		3					
1	Rétrocaveuse de code 0704	600	Heure	60,00 \$	108 000,00 \$	79,45 \$	143 010,00 \$
2	Déplacement de la machinerie entre deux LEN (aller simple)	1	CH	150,00 \$	150,00 \$	- \$	- \$
Total avant taxes					108 150,00 \$		143 010,00 \$
TPS 5 %					5 407,50 \$		7 150,50 \$
TVQ 9,975 %					10 787,96 \$		14 265,25 \$
Montant total					124 345,46 \$		164 425,75 \$
			Requis ou non				
Signature			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui	Conforme		Conforme	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP) RÉA			NON				
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			NON				
Garantie de soumission 2 000,00 \$/lot selon capacité			Oui	Conforme		Conforme	
Lettre d'engagement			NON				
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui au besoin			Conforme	
Validation de conformité - CNESST			Oui	Conforme		Conforme	
Autres conditions d'admissibilité ou documents requis							
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications (seulement lot 13)			NON				
Copie des immatriculations des véhicules			NON				
Copie assurance			NON				
Renseignements complémentaires			Oui	Conforme		Conforme	
Fiche des équipements : caractéristiques minimales requises			Oui	Conforme		Conforme	

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 27 août 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18232, Lot 2

Titre : Location à taux horaire de divers équipements opérés dans les lieux d'élimination de la neige.

Date de publication sur le SÉAO : le lundi 8 juin 2020

Date d'ouverture des soumissions : le mardi 14 juillet 2020

Addenda : 1 : 15 juin 2020 modifications administratives; 2 : 6 juillet 2020

Questions/Réponses

				9213-4675 Québec Inc.		9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	
Numéro de fournisseur VDM				413930		358299	
Numéro NEQ				1166088303		1162923222	
Capacité d'exécution = nombre de cautions déposé				2		10	
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Butler 240 heures garanties par année		3					
1	Rétrocaveuse de code 0704	600	Heure	68,00 \$	122 400,00 \$	79,45 \$	143 010,00 \$
2	Déplacement de la machinerie entre deux LEN (aller simple)	1	CH	150,00 \$	150,00 \$		- \$
Total avant taxes					122 550,00 \$		143 010,00 \$
TPS 5 %					6 127,50 \$		7 150,50 \$
TVQ 9,975 %					12 224,36 \$		14 265,25 \$
Montant total					140 901,86 \$		164 425,75 \$
			Requis ou non				
Signature			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui	Conforme		Conforme	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP) RÉA			NON				
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			NON				
Garantie de soumission 2 000,00 \$/lot selon capacité			Oui	Conforme		Conforme	
Lettre d'engagement			NON				
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui au besoin			Conforme	
Validation de conformité - CNESST			Oui	Conforme		Conforme	
Autres conditions d'admissibilité ou documents requis							
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications (seulement lot 13)			NON				
Copie des immatriculations des véhicules			NON				
Copie assurance			NON				
Renseignements complémentaires			Oui	Conforme		Conforme	
Fiche des équipements : caractéristiques minimales requises			Oui	Conforme		Conforme	

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 27 août 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18232, Lot 3

Titre : Location à taux horaire de divers équipements opérés dans les lieux d'élimination de la neige.

Date de publication sur le SÉAO : le lundi 8 juin 2020

Date d'ouverture des soumissions : le mardi 14 juillet 2020

Addenda : 1 : 15 juin 2020 modifications administratives; 2 : 6 juillet 2020

Questions/Réponses

Questions/Réponses				Béluga Construction inc.		L.A. Hébert Itée	
Numéro de fournisseur VDM				494171		114705	
Numéro NEQ				1160607637		1143421148	
Capacité d'exécution = nombre de cautions déposé				2		1	
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Location d'une (1) boteur LGP avec opérateur LEN : Château Pierrefonds 144 heures garanties par année		3					
1	Boteur LGP avec opérateur 0464	360	Heure	160,00 \$	172 800,00 \$	188,00 \$	203 040,00 \$
2	Déplacement de la machinerie entre deux LEN (aller simple)	1	CH	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$
Total avant taxes					173 300,00 \$		203 540,00 \$
TPS 5 %					8 665,00 \$		10 177,00 \$
TVQ 9,975 %					17 286,68 \$		20 303,12 \$
Montant total					199 251,68 \$		234 020,12 \$
			Requis ou non				
Signature			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui	Conforme		Conforme	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP) RÉA			NON				
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			NON				
Garantie de soumission 2 000,00 \$/lot selon capacité			Oui	Conforme		Conforme	
Lettre d'engagement			NON				
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui au besoin			Conforme	
Validation de conformité - CNESST			Oui	Conforme		Conforme	
Autres conditions d'admissibilité ou documents requis							
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications (seulement lot 13)			NON				
Copie des immatriculations des véhicules			NON				
Copie assurance			NON				
Renseignements complémentaires			Oui	Conforme		Conforme	
Fiche des équipements : caractéristiques minimales requises			Oui	Non Conforme		Conforme	

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette	Date : 27 août 2020
-------------------------------	---------------------

Numéro de l'appel d'offres : 20-18232, Lot 4

Titre : Location à taux horaire de divers équipements opérés dans les lieux d'élimination de la neige.

Date de publication sur le SÉAO : le lundi 8 juin 2020

Date d'ouverture des soumissions : le mardi 14 juillet 2020

Addenda : 1 : 15 juin 2020 modifications administratives; 2 : 6 juillet 2020 Questions/Réponses				9154-6937 Québec inc. (Location Guay) Avant négociation		9154-6937 Québec inc. (Location Guay) Après négociation	
Numéro de fournisseur VDM				358299		358299	
Numéro NEQ				1162923222		1162923222	
Capacité d'exécution = nombre de cautions déposé				10		10	
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : De la Salle 240 heures garanties par année		3					
1	Rétrocaveuse de code 0704	600	Heure	79,45 \$	143 010,00 \$	79,25 \$	142 650,00 \$
2	Déplacement de la machinerie entre deux LEN (aller simple)	1	CH		- \$		- \$
Total avant taxes					143 010,00 \$		142 650,00 \$
TPS 5 %					7 150,50 \$		7 132,50 \$
TVQ 9,975 %					14 265,25 \$		14 229,34 \$
Montant total					164 425,75 \$		164 011,84 \$
			Requis ou non				
Signature			Oui	Conforme			
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme			
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme			
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme			
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui	Conforme			
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui	Conforme			
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP) RÉA			NON				
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			NON				
Garantie de soumission 2 000,00 \$/lot selon capacité			Oui	Conforme			
Lettre d'engagement			NON				
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui au besoin	Conforme			
Validation de conformité - CNESST			Oui	Conforme			
Autres conditions d'admissibilité ou documents requis							
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications (seulement lot 13)			NON				
Copie des immatriculations des véhicules			NON				
Copie assurance			NON				
Renseignements complémentaires			Oui	Conforme			
Fiche des équipements : caractéristiques minimales requises			Oui	Conforme			

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 27 août 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18232, Lot 5

Titre : Location à taux horaire de divers équipements opérés dans les lieux d'élimination de la neige.

Date de publication sur le SÉAO : le lundi 8 juin 2020

Date d'ouverture des soumissions : le mardi 14 juillet 2020

Addenda : 1 : 15 juin 2020 modifications administratives; 2 : 6 juillet

2020 Questions/Réponses

				9213-4675 Québec Inc.		9154-6937 Québec inc. (Location Guay)		Les Pavages Dancar (2009) inc.	
Numéro de fournisseur VDM				413930		358299		154052	
Numéro NEQ				1166088303		1162923222		1165622268	
Capacité d'exécution = nombre de cautions déposé				2		10		3	
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Fullum 240 heures garanties par année		3							
1	Rétrocaveuse de code 0704	600	Heure	85,00 \$	153 000,00 \$	79,45 \$	143 010,00 \$	89,50 \$	161 100,00 \$
2	Déplacement de la machinerie entre deux LEN (aller simple)	1	CH	150,00 \$	150,00 \$		- \$	89,50 \$	89,50 \$
Total avant taxes					153 150,00 \$		143 010,00 \$		161 189,50 \$
TPS 5 %					7 657,50 \$		7 150,50 \$		8 059,48 \$
TVQ 9,975 %					15 276,71 \$		14 265,25 \$		16 078,65 \$
Montant total					176 084,21 \$		164 425,75 \$		185 327,63 \$
			Requis ou non						
Signature			Oui	Conforme		Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme		Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme		Conforme		Conforme	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme		Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui	Conforme		Conforme		Conforme	
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui	Conforme		Conforme		Conforme	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP) RÉA			NON						
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			NON						
Garantie de soumission 2 000,00 \$/lot selon capacité			Oui	Conforme		Conforme		Conforme	
Lettre d'engagement			NON						
on cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui au besoin			Conforme			
Validation de conformité - CNESST			Oui	Conforme		Conforme		Conforme	
Autres conditions d'admissibilité ou documents requis									
te du personnel affectée, qualifications et certifications (seulement lot 13)			NON						
Copie des immatriculations des véhicules			NON						
Copie assurance			NON						
Renseignements complémentaires			Oui	Conforme		Conforme		Conforme	
Fiche des équipements : caractéristiques minimales requises			Oui	Conforme		Conforme		Conforme	

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 27 août 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18232, Lot 6
Titre : Location à taux horaire de divers équipements opérés dans les lieux d'élimination de la neige.
Date de publication sur le SÉAO : le lundi 8 juin 2020
Date d'ouverture des soumissions : le mardi 14 juillet 2020
Addenda : 1 : 15 juin 2020 modifications administratives; 2 : 6 juillet

2020 Questions/Réponses				9213-4675 Québec Inc.		9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	
Numéro de fournisseur VDM				413930		358299	
Numéro NEQ				1166088303		1162923222	
Capacité d'exécution = nombre de cautions déposé				2		10	
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Fullum 240 heures garanties par année		3					
1	Rétrocaveuse de code 0704	600	Heure	85,00 \$	153 000,00 \$	79,45 \$	143 010,00 \$
2	Déplacement de la machinerie entre deux LEN (aller simple)	1	CH	150,00 \$	150,00 \$		- \$
Total avant taxes					153 150,00 \$		143 010,00 \$
TPS 5 %					7 657,50 \$		7 150,50 \$
TVQ 9,975 %					15 276,71 \$		14 265,25 \$
Montant total					176 084,21 \$		164 425,75 \$
			Requis ou non				
Signature			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui	Conforme		Conforme	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP) RÉA			NON				
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			NON				
Garantie de soumission 2 000,00 \$/lot selon capacité			Oui	Conforme		Conforme	
Lettre d'engagement			NON				
on cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui au besoin			Conforme	
Validation de conformité - CNESST			Oui	Conforme		Conforme	
Autres conditions d'admissibilité ou documents requis							
te du personnel affectée, qualifications et certifications (seulement lot 13)			NON				
Copie des immatriculations des véhicules			NON				
Copie assurance			NON				
Renseignements complémentaires			Oui	Conforme		Conforme	
Fiche des équipements : caractéristiques minimales requises			Oui	Conforme		Conforme	

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette	Date : 27 août 2020
-------------------------------	---------------------

Numéro de l'appel d'offres : 20-18232, Lot 7

Titre : Location à taux horaire de divers équipements opérés dans les lieux d'élimination de la neige.

Date de publication sur le SÉAO : le lundi 8 juin 2020

Date d'ouverture des soumissions : le mardi 14 juillet 2020

Addenda : 1 : 15 juin 2020 modifications administratives; 2 : 6 juillet 2020

Questions/Réponses

				3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant (1994))		9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	
Numéro de fournisseur VDM				115664		358299	
Numéro NEQ				1140472128		1162923222	
Capacité d'exécution = nombre de cautions déposé				2		10	
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Jules Poitras No 1 240 heures garanties par année		3					
1	Rétrocaveuse de code 0704	600	Heure	122,00 \$	219 600,00 \$	79,45 \$	143 010,00 \$
2	Déplacement de la machinerie entre deux LEN (aller simple)	1	CH	100,00 \$	100,00 \$		- \$
Total avant taxes					219 700,00 \$		143 010,00 \$
TPS 5 %					10 985,00 \$		7 150,50 \$
TVQ 9,975 %					21 915,08 \$		14 265,25 \$
Montant total					252 600,08 \$		164 425,75 \$
			Requis ou non				
Signature			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui	Conforme		Conforme	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP) RÉA			NON				
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			NON				
Garantie de soumission 2 000,00 \$/lot selon capacité			Oui	Conforme		Conforme	
Lettre d'engagement			NON				
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui au besoin			Conforme	
Validation de conformité - CNESST			Oui	Conforme		Conforme	
Autres conditions d'admissibilité ou documents requis							
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications (seulement lot 13)			NON				
Copie des immatriculations des véhicules			NON				
Copie assurance			NON				
Renseignements complémentaires			Oui	Conforme		Conforme	
Fiche des équipements : caractéristiques minimales requises			Oui	Conforme		Conforme	

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 27 août 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18232, Lot 9

Titre : Location à taux horaire de divers équipements opérés dans les lieux d'élimination de la neige.

Date de publication sur le SÉAO : le lundi 8 juin 2020

Date d'ouverture des soumissions : le mardi 14 juillet 2020

Addenda : 1 : 15 juin 2020 modifications administratives; 2 : 6 juillet 2020

Questions/Réponses

				9154-6937 Québec inc. (Location Guay) Avant négociation		9154-6937 Québec inc. (Location Guay) Après négociation	
Numéro de fournisseur VDM				358299		358299	
Numéro NEQ				1162923222		1162923222	
Capacité d'exécution = nombre de cautions déposé				10		10	
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Millen 240 heures garanties par année		3					
1	Rétrocaveuse de code 0704	600	Heure	79,45 \$	143 010,00 \$	79,25 \$	142 650,00 \$
2	Déplacement de la machinerie entre deux LEN (aller simple)	1	CH		- \$		- \$
Total avant taxes					143 010,00 \$		142 650,00 \$
TPS 5 %					7 150,50 \$		7 132,50 \$
TVQ 9,975 %					14 265,25 \$		14 229,34 \$
Montant total					164 425,75 \$		164 011,84 \$
			Requis ou non				
Signature			Oui	Conforme			
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme			
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme			
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme			
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui	Conforme			
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui	Conforme			
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP) RÉA			NON				
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			NON				
Garantie de soumission 2 000,00 \$/lot selon capacité			Oui	Conforme			
Lettre d'engagement			NON				
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui au besoin	Conforme			
Validation de conformité - CNESST			Oui	Conforme			
Autres conditions d'admissibilité ou documents requis							
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications (seulement lot 13)			NON				
Copie des immatriculations des véhicules			NON				
Copie assurance			NON				
Renseignements complémentaires			Oui	Conforme			
Fiche des équipements : caractéristiques minimales requises			Oui	Conforme			

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 27 août 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18232, Lot 10

Titre : Location à taux horaire de divers équipements opérés dans les lieux d'élimination de la neige.

Date de publication sur le SÉAO : le lundi 8 juin 2020

Date d'ouverture des soumissions : le mardi 14 juillet 2020

Addenda : 1 : 15 juin 2020 modifications administratives; 2 : 6 juillet 2020

Questions/Réponses

9154-6937 Québec inc. (Location Guay)				9154-6937 Québec inc. (Location Guay)			
Avant négociation				Après négociation			
Numéro de fournisseur VDM				358299			
Numéro NEQ				1162923222			
Capacité d'exécution = nombre de cautions déposé				10			
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur LEN : Millen 240 heures garanties par année		3					
1	Rétrocaveuse de code 0704	600	Heure	79,45 \$	143 010,00 \$	79,25 \$	142 650,00 \$
2	Déplacement de la machinerie entre deux LEN (aller simple)	1	CH		- \$		- \$
Total avant taxes					143 010,00 \$		142 650,00 \$
TPS 5 %					7 150,50 \$		7 132,50 \$
TVQ 9,975 %					14 265,25 \$		14 229,34 \$
Montant total					164 425,75 \$		164 011,84 \$
			Requis ou non				
Signature			Oui	Conforme			
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme			
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme			
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme			
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui	Conforme			
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui	Conforme			
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP) RÉA			NON				
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			NON				
Garantie de soumission 2 000,00 \$/lot selon capacité			Oui	Conforme			
Lettre d'engagement			NON				
ion cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui au besoin	Conforme			
Validation de conformité - CNESST			Oui	Conforme			
Autres conditions d'admissibilité ou documents requis							
liste du personnel affectée, qualifications et certifications (seulement lot 13)			NON				
Copie des immatriculations des véhicules			NON				
Copie assurance			NON				
Renseignements complémentaires			Oui	Conforme			
Fiche des équipements : caractéristiques minimales requises			Oui	Conforme			

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 27 août 2020

Numéro de l'appel d'offres : 20-18232, Lot 13

Titre : Location à taux horaire de divers équipements opérés dans les lieux d'élimination de la neige.

Date de publication sur le SÉAO : le lundi 8 juin 2020

Date d'ouverture des soumissions : le mardi 14 juillet 2020

Addenda : 1 : 15 juin 2020 modifications administratives; 2 : 6 juillet

2020 Questions/Réponses

				9304-9179 QUÉBEC INC	GROUPE CONTANT INC.		
Numéro de fournisseur VDM				330077	513044		
Numéro NEQ				1170159918	1171681514		
Capacité d'exécution = nombre de cautions déposé				1	2		
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Location de deux(2) souffleuses haute puissance avec opérateur LEN : Langelier 130 heures garanties par année par souffleuse		1					
1	Souffleuses haute puissance	325	Heure	625,00 \$	203 125,00 \$	800,00 \$	260 000,00 \$
2	Souffleuses haute puissance	325	Heure	625,00 \$	203 125,00 \$	800,00 \$	260 000,00 \$
3	Déplacement de la machinerie entre deux LEN (aller simple)	1	CH	5 000,00 \$	5 000,00 \$	400,00 \$	400,00 \$
Total avant taxes					411 250,00 \$		520 400,00 \$
TPS 5 %					20 562,50 \$		26 020,00 \$
TVQ 9,975 %					41 022,19 \$		51 909,90 \$
Montant total					472 834,69 \$		598 329,90 \$
			Requis ou non				
Signature			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC			Oui	Conforme		Conforme	
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui	Conforme		Conforme	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP) RÉA			NON				
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			NON				
Garantie de soumission 2 000,00 \$/lot selon capacité			Oui	Conforme		Conforme	
Lettre d'engagement			NON				
n cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui au besoin				
Validation de conformité - CNEST			Oui	Conforme		Conforme	
Autres conditions d'admissibilité ou documents requis							
te du personnel affectée, qualifications et certifications (seulement lot 13)			NON				
Copie des immatriculations des véhicules			NON				
Copie assurance			NON				
Renseignements complémentaires			Oui	Conforme		Conforme	
Fiche des équipements : caractéristiques minimales requises			Oui	Conforme		Conforme	

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette

Date : 27 août 2020



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

[Recherche avancée](#) [Fermer la session](#)

- [English](#)
- [Avis du jour](#)
- [Service à la clientèle](#)
- [Aide](#)
- [Recherche avancée](#)
- [Commandes](#)
- [Panier](#)
- [Mon SEAO](#)
- [Mes avis](#)
- [Rapports](#)
- [Profil](#)
- [Organisation](#)

Liste des commandes

Numéro : 20-18232

Numéro de référence : 1379596

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - 20-18232 Location à taux horaire de divers équipements opérés dans les lieux d'élimination de la neige

☐	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	9213-4675 Qc Inc. 6856 rue Marie-Guyart Montréal, QC, h8n3g7 NEQ : 1166088303	Monsieur Ralea Anatolie Téléphone : 514 677-4779 Télécopieur :	Commande : (1766000) 2020-07-13 11 h 14 Transmission 2020-07-13 11 h 14	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-07-13 11 h 14 - Téléchargement 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-13 11 h 14 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :

				Courrier électronique
☐	9304-9179 Québec inc. 389 boul.Roland-Durand Rosemère, QC, J7A4K1 NEQ : 1170159918	Monsieur Dany Lapointe Téléphone : 450 818-4020 Télécopieur :	Commande : (1753325) 2020-06-10 8 h 29 Transmission : 2020-06-10 8 h 29	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-15 15 h 57 - Courriel 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Béluga construction inc 5020 Ambroise-Lafortune Boisbriand, QC, J7H 1S6 NEQ : 1160607637	Madame Nathalie Lapointe Téléphone : 450 818-4020 Télécopieur : 450 818-0117	Commande : (1756689) 2020-06-17 13 h 31 Transmission : 2020-06-17 13 h 31	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-17 13 h 31 - Téléchargement 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Construction Nycel Inc. 12662 Paul-Sauver Mirabel, QC, J7N 0K7 NEQ : 1166882630	Monsieur Danny Duchaine Téléphone : 450 830-8249 Télécopieur :	Commande : (1755678) 2020-06-15 19 h 05 Transmission : 2020-06-15 19 h 05	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-15 19 h 05 - Téléchargement 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Contant Inc 6310 Mille-Iles Laval, QC, H7B 1E5 http://www.contant.ca/ NEQ : 1171681514	Monsieur MICHEL NADON Téléphone : 450 666-6368 Télécopieur : 450 666-0626	Commande : (1752565) 2020-06-09 6 h 18 Transmission : 2020-06-09 6 h 18	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-16 8 h 45 - Télécopie 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 17 h 03 - Télécopie

				Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Déneigement Fontaine et Gadbois inc. 13170 rue Cherrier Montréal, QC, H1A 3T9 https://www.fontaine-gadboisequipments.com NEQ : 1163043400	Monsieur Mario Gadbois Téléphone : 514 645-1435 Télécopieur : 514 645-5322	Commande : (1755612) 2020-06-15 16 h 01 Transmission : 2020-06-15 16 h 01	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-15 16 h 01 - Téléchargement 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 32 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	ENTREPRISE VAILLANT (1994) 420, chemin du Petit-Brûlé Rigaud, QC, J0P 1P0 NEQ : 1140472128	Monsieur GILLES GAUTHIER Téléphone : 514 386-6000 Télécopieur : 514 685-1520	Commande : (1753254) 2020-06-10 7 h Transmission : 2020-06-10 7 h	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-15 15 h 57 - Courriel 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1752702) 2020-06-09 9 h 19 Transmission : 2020-06-09 9 h 19	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-15 15 h 57 - Courriel 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Exc Kevin Lussier 919 Claude de Ramzey Marieville, QC, j3m1n9 NEQ : 1165977472	Monsieur KEVIN LUSSIER Téléphone : 514 726-9939 Télécopieur :	Commande : (1756268) 2020-06-16 18 h 48 Transmission : 2020-06-17 5	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-16 18 h 48 - Messagerie 3343256 - 20-18232

			h 29	Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur Alexandre Gauvin Téléphone : 450 253- 5994 Télécopieur :	Commande : (1755018) 2020-06-13 16 h 06 Transmission : 2020-06-13 16 h 06	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-15 15 h 57 - Courriel 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	L.A. Hébert Ltée 9700 Place Jade Brossard, QC, J4Y 3C1 NEQ : 1143421148	Madame Louise Brisson Téléphone : 450 444- 4847 Télécopieur : 450 444- 3578	Commande : (1754292) 2020-06-11 13 h 25 Transmission : 2020-06-11 13 h 25	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-15 15 h 57 - Courriel 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6 NEQ : 1144756336	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325- 7729 Télécopieur : 514 325- 7183	Commande : (1754704) 2020-06-12 10 h 28 Transmission : 2020-06-12 10 h 28	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-15 15 h 57 - Courriel 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises K.L. Mainville 12350 Service A2 Mirabel, QC, J7N1G5	Monsieur Serge Mainville	Commande : (1756988) 2020-06-18 8	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications

	NEQ : 1162059548	Téléphone : 450 476-0945 Télécopieur : 450 476-0946	h 27 Transmission : 2020-06-18 8 h 27	2020-06-18 8 h 27 - Téléchargement 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Marc Legault inc. 12, Georgia Crescent Pointe-Claire, QC, H9R 5V7 NEQ : 1162054473	Madame marc legault. Téléphone : 514 968-7977 Télécopieur : 450 424-5536	Commande : (1752985) 2020-06-09 13 h 43 Transmission : 2020-06-09 13 h 43	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-15 15 h 57 - Courriel 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Pavages Dancar (2009) Inc. 4445 J.B. Martineau Montréal, QC, H1R 3W9 NEQ : 1165622268	Madame Céline Sylvie Bousquet Téléphone : 514 321-5144 Télécopieur : 514 321-2140	Commande : (1756746) 2020-06-17 14 h 20 Transmission : 2020-06-17 14 h 29	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-17 14 h 20 - Messagerie 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Location Guay (9154-6937 Québec Inc.) 235 cite des jeunes Saint-Clet, QC, J0P1P0 NEQ : 1162923222	Monsieur Bertrand Guay Téléphone : 514 838-9922 Télécopieur :	Commande : (1752635) 2020-06-09 8 h 20 Transmission : 2020-06-09 8 h 20	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-15 15 h 57 - Courriel 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Neigexpert Itée C.P. 92, Pointe-aux-Trembles Montréal, QC, H1B 5K1 http://www.neigexpert.com NEQ : 1162419775	Madame Isabelle Nicolle Téléphone : 514 737- 7669 Télécopieur : 514 737- 7669	Commande : (1758661) 2020-06-22 15 h 42 Transmission : 2020-06-22 15 h 42	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-22 15 h 42 - Téléchargement 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	pierre jean lecour 180, rue De Normandie McMasterville, QC, J3G 5L5 NEQ : 2240700445	Monsieur pierre.jean lecours. Téléphone : 450 464- 2358 Télécopieur : 450 464- 2861	Commande : (1753214) 2020-06-09 17 h 20 Transmission : 2020-06-09 17 h 20	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-15 15 h 57 - Courriel 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sig-Nature 935 Lippmann Laval, QC, h7s1g3 NEQ : 1160753902	Madame Isabelle Lorrain. Téléphone : 450 629- 8516 Télécopieur : 450 629- 9917	Commande : (1756008) 2020-06-16 12 h 40 Transmission : 2020-06-16 12 h 40	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-16 12 h 40 - Téléchargement 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SIGOUIN PIPELINE /CONSTRUCTION(9161-4396 quebec inc) 13900 rang ste dominique Mirabel, QC, j7n1t6 NEQ : 1163286686	Monsieur Doménick Sigouin. Téléphone : 450 820- 2304 Télécopieur :	Commande : (1760549) 2020-06-27 22 h 17 Transmission : 2020-06-27 22 h 17	3332796 - 20-18232 Addenda 1, modifications 2020-06-27 22 h 17 - Téléchargement 3343256 - 20-18232 Addenda 2, question/réponses 2020-07-06 16 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis)

: Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

Sélectionner

Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire.

Plan du site

Accessibilité.

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous.

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés publics

Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEO

Info et publicité sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

Partenaires

© 2003-2020 Tous droits réservés

Dossier # : 1204922005

Unité administrative responsable :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , -

Objet :

Accorder dix contrats aux firmes « 9213-4675 Québec inc. », « Béluga Construction inc. », « 9154-6937 Québec inc.(Location Guay) » et « 9304-9179 Québec inc. » pour la location à taux horaire de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige, pour une durée d'une et de trois saisons hivernales, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale – Dépense totale de 2 324 573,47 \$, taxes incluses (contrats : 1 937 144,56 \$, variations des quantités 290 571,68 \$, contingences : 96 857,23 \$) – Appel d'offres public 20-18232 (12 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1204922005 Coût prolongation loc hor H20-21.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
 Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-5551

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-28

Jean-François DOYLE
 Chef de section
Tél : 514 872-7840

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208852001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 40 011,86 \$ et autoriser le transfert d'un montant de 22 994,00 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes au contrat, pour le déplacement de la conduite gazière sous le nouveau chemin dans le cadre du contrat accordé à Energir (anciennement Gaz Métro) (CG15 0612I) majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 280 628,40 \$ à 343 634,26 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 40 011,86 \$, taxes incluses, pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens dans le cadre du contrat accordé à Energir (Gaz Métro) (CG15 0612), majorant ainsi le montant total du contrat de 280 628,40 \$ à 343 634,26 \$, taxes incluse;
2. d'autoriser le transfert d'un montant de 22 994,00 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes au contrat;
3. d'imputer cette dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-08-26 15:06
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208852001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 40 011,86 \$ et autoriser le transfert d'un montant de 22 994,00 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes au contrat, pour le déplacement de la conduite gazière sous le nouveau chemin dans le cadre du contrat accordé à Energir (anciennement Gaz Métro) (CG15 0612I) majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 280 628,40 \$ à 343 634,26 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, la relocalisation du chemin d'accès à l'usine Siemens (anciennement Rolls Royce) était un prérequis à la construction du nouvel ouvrage. L'emplacement du chemin d'accès était situé à l'intérieur du périmètre choisi pour la réalisation du nouvel édifice et devait être déplacé afin de permettre sa construction. Étant donné la configuration et la dimension du site, aucun autre emplacement n'était possible pour la construction du nouvel accès.

En parallèle, ce projet a permis de séparer l'accès commun aux sites de l'usine Siemens et du complexe Atwater afin d'améliorer la sécurité routière désirée par la Direction de l'eau potable (DEP).

La construction du nouvel accès nécessitait le déplacement de la conduite gazière sous le nouveau chemin afin de maintenir le raccordement du réseau souterrain à l'usine Siemens. À cet effet, la Ville de Montréal a accordé un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la réalisation des travaux. Conformément à une lettre d'entente signée entre la Ville de Montréal et Énergir, le contrat a été établi selon le coût estimé des travaux avec une facturation ajustée selon le coût réel (voir pièce jointe no. 1 : *Demande de modification au réseau de distribution de Gaz Métro-Évaluation des coûts des travaux*) .

Les travaux reliés au déplacement de la nouvelle conduite gazière ont été réalisés en été 2017. Le coût réel des travaux soumis par Énergir est de 343 634,26 \$ taxes incluses, soit une différence de 63 005,86 \$ taxes incluses (voir pièce jointe no. 2 : *Facture no. 0301-102828*).

Contrat no. 14719	280 628,40 \$
-------------------	---------------

Facture 0301-102828	343 634,26 \$
Écart	-63 005,86 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0612- 29 octobre 2015 - Accorder un contrat gré à gré à Gaz Métro dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens - site du complexe Atwater (0883) pour la construction d'une nouvelle conduite gazière souterraine sous le nouveau chemin d'accès pour la somme de 280 628,40 \$, contingences et taxes incluses qui sera ajustée aux coûts réels des travaux de reconstruction du réseau gazier, exécutés par Gaz Métro - fournisseur exclusif. Dépense totale de 303 623,40 taxes incluses.

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier porte sur :

L'approbation d'une augmentation du contrat gré à gré accordé à Énergir pour le déplacement de la conduite gazière sous le nouveau chemin de l'usine Siemens en fonction du coût réel des travaux.

Les détails de l'écart entre le coût estimé (contrat 14719) et le coût réel (facture no. 0301-102828) sont démontrés dans le tableau suivant, soit 62 148,63 \$ taxes incluses pour le contrat de base et de 857,23 \$ taxes incluses pour les contingences :

Tableau 1 : Coûts des travaux estimés versus les coûts réels.

Coûts des travaux Énergir - Estimés versus réels	Coûts estimés (contrat # 14719)		Coûts réels (facture 0301-102828)		Différence
	Coût portion Ville	Total taxes incluses	Coût portion Ville	Total taxes incluses	
Estimation	1 172,66 \$	1 348,27 \$	1 611,58 \$	1 852,91 \$	
Contrat de base					
A Main-d'œuvre interne	70 496,06 \$	81 052,84 \$	56 442,54 \$	64 894,81 \$	
B Matériaux	24 887,91 \$	28 614,87 \$	21 553,10 \$	24 780,68 \$	
C Frais d'administration (9%) sur A, B			7 164,65 \$	8 237,56 \$	
D Main d'œuvre entrepreneur	79 604,47 \$	91 525,24 \$	153 104,73 \$	176 032,16 \$	
E Services externes	27 237,03 \$	31 315,78 \$	12 604,30 \$	14 491,79 \$	
F Frais d'administration (3%) sur D, E			4 971,27 \$	5 715,72 \$	
<i>Sous-total</i>	<i>203 398,13 \$</i>	<i>233 857,00 \$</i>	<i>257 452,17 \$</i>	<i>296 005,63 \$</i>	<i>62 148,63 \$</i>
Demandes de changement (contingence de 20%):	40 679,63 \$	46 771,40 \$			
G Services entrepreneurs - pose de poussière terrain privé			11 960,80 \$	13 751,98 \$	
H Service entrepreneurs - poussière terrain privé			8 751,38 \$	10 061,90 \$	
I Services entrepreneur - temps supplémentaires			19 506,47 \$	22 427,56 \$	
J Frais d'administration (3%) sur G, H, I			1 206,56 \$	1 387,24 \$	
<i>Sous-total</i>	<i>40 679,63 \$</i>	<i>46 771,40 \$</i>	<i>41 425,21 \$</i>	<i>47 628,63 \$</i>	<i>857,23 \$</i>
TOTAL	244 077,76 \$	280 628,40 \$	298 877,38 \$	343 634,27 \$	63 005,87 \$
Incidences	20 000,00 \$	22 994,00 \$	0,00	0,00	-22 994,00

JUSTIFICATION

La valeur du contrat attribué par la Ville de Montréal à Énergir est basée sur une estimation fournie en 2015, pour des travaux prévus en 2016. Les travaux ont été réalisés en 2017. L'estimation budgétaire d'Énergir a été établie selon les ententes en vigueur avec leurs fournisseurs (2015). Ces ententes ont été révisées en 2016, entraînant une augmentation du coût de la main-d'œuvre de l'entrepreneur.

L'écart total de 62 148,63 \$ taxes incluses dans le contrat de base s'explique principalement par le coût de la main-d'œuvre de l'entrepreneur, estimé à 91 525,24 \$ taxes incluses versus un coût réel de 176 032,16 \$ taxes incluses (voir ligne D du tableau 1).

Plusieurs demandes de changement ont dû être réalisées en cours de chantier :

- Réalisation de travaux la fin de semaine, afin de permettre une coupure de gaz sans interrompre les opérations de l'usine Siemens;
- Remblayage de tranchée par de la poussière de pierre, dû à des conditions de chantier.

L'écart entre le montant des contingences accordé au contrat (46 771,40 \$ taxes incluses) et les demandes de changements requises au chantier (47 628,63 \$ taxes incluses) représente un surplus de 857,23 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. L'écart total entre le contrat 14719 et les coûts réels (facture 0301-102828) pour la réalisation des travaux est de 63 005,86 \$ taxes incluses, soit :

	Contrat # 14719 taxes incluses	Facture 0301-102828 taxes incluses	Écart
Contrat de base	233 857,00 \$	296 005,63 \$	62 148,63 \$
Contingence	46 771,40 \$	47 628,63 \$	857,23 \$
Total	280 628,40 \$	343 634,26 \$	63 005,86 \$

Puisque les crédits d'incidences n'ont pas été utilisés, le SGPI désire transféré le montant de 22 994 \$ taxes incluses vers le contrat 14719. Par conséquent, la somme additionnelle demandée est de 40 011,86 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable applicables ont été exigés, notamment la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reconstruction des conduites de Energir (anciennement Gaz Métro) sous le nouveau chemin d'accès Siemens au printemps 2017 était préalable au début des travaux de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a pas d'impact sur ce dossier

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CG du 24 septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Marie LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Anne-Marie LABERGE, 5 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djedjiga Samia KERMOUD
Conceptrice des aménagements

Tél : 514-872-7009
Télécop. : (514) 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-10

Vincent LEBLANC
Chef de division

Tél : 514 872-2283
Télécop. : 514 280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
Directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-08-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-08-20



Montréal, le 5 novembre 2015

Michel-Louis Cyr
Ville de Montréal
303 rue Notre-Dame E, 3e étage
Montréal (Qc)
H2Y 3Y8

Objet : Demande de modification au réseau de distribution de Gaz Métro – Évaluation des coûts des travaux

Numéro de projet : 60-003229

Monsieur Cyr,

La présente fait suite à notre lettre du 16 juin 2015 concernant la demande de déplacement des infrastructures du réseau de distribution de Gaz Métro pour les travaux que la Ville de Montréal (ci-après la « **Municipalité** ») prévoit réaliser sur la rue Dupuis et au 1001 rue Dupuis à Verdun.

Comme indiqué à notre dernière correspondance, nous vous transmettons par la présente l'évaluation des coûts des travaux de déplacement et de reconstruction du réseau de distribution (ci-après les « **Travaux** ») indiquant également leur répartition, laquelle a été établie conformément à l'entente intervenue entre Gaz Métro et l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'« **Entente** »). En effet, selon l'article 2 de l'Entente, la Municipalité doit rembourser à Gaz Métro les coûts de déplacement et de reconstruction de ses infrastructures en proportion de la valeur de celles-ci non encore amorties lorsqu'elles ont plus de 5 ans ou en totalité lorsqu'elles n'ont pas encore atteint cet âge.

Les Travaux à être effectués comprennent : Installation d'environ 50 m de nouvelle conduite 273,1 mm CL-1000 acier sur la rue Dupuis à partir de l'intersection Bannantyne vers l'Est et déviation d'environ 225 m de branchement 273,1 mm CL-1000 acier desservant le 1001 rue Dupuis à Verdun. Abandon d'environ 25 m de conduite sur la rue Dupuis et de 215 m 273,1 mm CL-1000 acier en terrain privé. Excavation, remblayage et réfections incluses. En terrain privé, le remblayage se fera avec le matériel excavé. L'estimation des coûts comprend également les matériaux, la main d'œuvre interne et externe ainsi que la main d'œuvre Entrepreneur. **La gestion des sols contaminés n'est pas incluse dans l'estimation. De plus, l'estimation des coûts tient compte d'une seule mobilisation de notre part pour une réalisation des travaux entre avril et septembre 2016.**

Le coût total des Travaux est évalué à **282 832,82 \$** (sans les frais d'estimation) plus les taxes applicables.

Toutefois, comme mentionné à notre dernière correspondance, Gaz Métro facturera la Municipalité en fonction du coût réel des Travaux plus les taxes applicables. Conformément à l'Entente, la Municipalité doit assumer ce coût dans une proportion de **71,5 %**, soit pour un montant estimé de **202 225,47 \$** plus les taxes applicables. Ce pourcentage pourra faire l'objet d'un ajustement en fonction des infrastructures réellement touchées par les Travaux une fois ceux-ci terminés.

Nous vous rappelons de plus que la Municipalité assume tous les coûts afférents à la préparation de la présente évaluation, lesquels seront facturés en sus. Ces coûts représentent un montant de **1 172,66 \$** plus les taxes applicables.

Par la signature de la présente lettre, la Municipalité s'engage à assumer le coût réel des Travaux conformément aux modalités qui y sont énoncées. À cet égard, veuillez nous retourner la présente dûment signée par le représentant autorisé de la Municipalité à l'adresse suivante :

David Bolduc
Technicien de projets
Gaz Métro
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

La présente évaluation sera valide pour une durée de 30 jours suivant l'émission de la présente. Conséquemment, à défaut de transmettre à Gaz Métro l'original de la présente lettre dûment signée le 5 décembre 2015, Gaz Métro se verra dans l'obligation de procéder à une nouvelle évaluation des coûts aux entiers frais de la Municipalité.

Un délai minimum de 10 jours ouvrables à partir de la date de réception par Gaz Métro de l'original de la présente lettre dûment signée est requis afin de débiter la planification des Travaux.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec David Bolduc au 514-598-3577.

Veuillez agréer, Monsieur Cyr, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Victor Woo'.

Victor Woo, ing.
Chargé de projets

J'ai lu, je comprends et je suis dûment autorisé à signer au nom de la Municipalité pour accepter les modalités énoncées à la présente lettre.

J'ai signé le

24/11/2015

Signature

[Signature]

Nom du signataire (en lettres moulées)

DIRECTEUR - PROJETS

Titre et Fonction

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de service)
N° de téléphone cellulaire
N° de téléphone au travail
N° de téléphone à la résidence
Nom de la personne-ressource (si différente du signataire) <i>Michel Louis Cyr</i>
N° de téléphone de la personne-ressource <i>514 812-0949.</i>



le
nouveau
Gaz
Métro

FACTURE

Coordonnées de l'émetteur :

Énergir, s.e.c.
1717, rue du Havre
Montréal, QC
H2K 2X3

Tél. : 514 977-9237

Télec. :

NO FACTURE 0301-102828

NO DE PIÈCE 1800464931

DATE 2018-07-25

NO DE CLIENT 304731

Coordonnées du client :

Ville de Montréal
a/s Anis Gasmi
303, rue Notre-Dame Est
3e étage
Montréal, QC
H2Y 3Y8

Téléphone : 514 765-7079

Télécopieur :

Courriel :

Notre référence : 60-3229 (Pour toute question, communiquez avec David Bolduc au 514 977-9237.)

Votre référence : Résolution CG15 0612 (rue Dupuis et 1001, rue Dupuis à Verdun)

DESCRIPTION	TAXES	COÛT TOTAL	POURCENTAGE	MONTANT
		ESTIMÉ DES TRAVAUX		
			FACTURABLE	
Frais d'estimation du projet	TPS & TVQ	1 611,58	100,0%	1 611,58 \$ CAD
Main-d'œuvre chantier	TPS & TVQ	78 940,62	71,5%	56 442,54
Matériaux / Équipement	TPS & TVQ	30 144,19	71,5%	21 553,10
Frais d'administration (9 %)	TPS & TVQ			7 164,65
Entrepreneurs	TPS & TVQ	214 132,49	71,5%	153 104,73
Services entrepreneur (temps supplémentaire des 10 et 11 juin 2017)	TPS & TVQ	39 012,93	50,0%	19 506,47
Services entrepreneur (pose de poussière terrain privé)	TPS & TVQ	17 851,94	67,0%	11 960,80
Services entrepreneur (poussière terrain privé)	TPS & TVQ	13 061,76	67,0%	8 751,38
Services externes	TPS & TVQ	17 628,39	71,5%	12 604,30
Frais d'administration (3 %)	TPS & TVQ			6 177,83
				298 877,37 \$ CAD
Número d'enregistrement TPS :	121411813	TPS		14 943,87
Número d'enregistrement TVQ :	1010997280 TQ0001	TVQ		29 813,02
Número d'enregistrement TVH :	121411813	TVH		
Total taxes				44 756,89 \$ CAD
TOTAL				343 634,26 \$ CAD

Condition de paiement : Payable sur réception sans escompte

Veuillez émettre votre chèque à l'ordre de: **Énergir, s.e.c.**
et retourner cette partie avec votre paiement à l'adresse qui suit:

Énergir, s.e.c.
Gestion des comptes à recevoir
1717, du Havre
Montréal, QC
H2K 2X3

MONTANT PAYÉ

(Corrigez si nécessaire)

343 634,26 \$ CAD

NO DE CLIENT 304731

NO FACTURE 0301-102828

NO DE PIÈCE 1800464931

VEUILLEZ INSCRIRE LES NUMÉROS DE CLIENT ET DE PIÈCE AU VERSO DE VOTRE CHÈQUE S.V.P.

Dossier # : 1208852001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 40 011,86 \$ et autoriser le transfert d'un montant de 22 994,00 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes au contrat, pour le déplacement de la conduite gazière sous le nouveau chemin dans le cadre du contrat accordé à Energir (anciennement Gaz Métro) (CG15 0612I) majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 280 628,40 \$ à 343 634,26 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Information comptable DEP 1208852001 - V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
 Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-11

Leilatou DANKASSOUA
 Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1206810007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes incluses (contrat : 664 820,06 \$ + contingences : 99 723,01 \$) - Appel d'offres public IMM-15514 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Il est recommandé :

1. d'accorder, au seul soumissionnaire conforme Informatique Pro-Contact inc., un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 664 820,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15514;
2. d'autoriser une dépense de 99 723,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,45 % par l'agglomération, pour un montant de 332 193,96 \$, taxes incluses et à 56,55 % par la ville centre, pour un montant de 432 349,11 \$, taxes incluses.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-19 16:42

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1206810007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes incluses (contrat : 664 820,06 \$ + contingences : 99 723,01 \$) - Appel d'offres public IMM-15514 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Il est situé au cœur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L2701 « Communication et sécurité », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0604 - 6 mai 2020 - Accorder un contrat à Les services environnementaux Delsan A.I.M. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3202 « Démolition édicule piétonnier » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 482 120,35 \$, taxes incluses (contrat : 385 696,28 \$ + contingences : 96 424,07 \$) - Appel d'offres public IMM-15513 - (3 soumissionnaires).

CG20 0077 - 27 février 2020 - Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15506 (3 soum.).

CG20 0031 - 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 - 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

DA197619001 - 31 juillet 2019 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus Inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 \$, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CE19 1056 - 26 juin 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 « Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 \$ (contrat de 191 132,43 \$ + contingences de 28 669,86 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0324 - 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0240 - 16 mai 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 \$ (contrat de 2 834 720,98 \$ + contingences de 708 680,25 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 - 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 - 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liée au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.*, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés*, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.*, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB consultant inc.*, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L2701 « Communication et sécurité » consistent principalement à fournir la main-d'œuvre, les matériaux, les équipements, le matériel et les services nécessaires pour effectuer les travaux de communication et de sécurité de l'hôtel de ville, tels que décrits dans les documents d'appel d'offres.

L'appel d'offres public IMM-15514, publié le 15 mai 2020 dans le *Journal de Montréal*, ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a donné aux soumissionnaires un délai de quarante-sept (47) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 30 juin 2020.

Cinq (5) addendas ont été publiés :

Addenda n° 2 (12 juin 2020) (Publié avant l'addenda n° 1) : Date de dépôt des soumissions reportée au 23 juin 2020 - Remise de l'addenda E-02 en électricité - Révision de l'alinéa 2.3.5 à l'article n° 2 « Conditions relatives à la préparation de la soumission » des Instructions aux soumissionnaires - Réponses aux questions des soumissionnaires (1 question) - Révision de plans en électricité (1 révision).

Addenda n° 1 (15 juin 2020) (Publié après l'addenda n° 2) : Remise de l'addenda E-01 en électricité.

Addenda n° 3 (18 juin 2020) : Mise à jour sur la situation de la COVID-19 - Révision de l'alinéa 2.3.5 à l'article n° 2 « Conditions relatives à la préparation de la soumission » des Instructions aux soumissionnaires - Ajout de nouveaux éléments et révisions aux articles n° 1 « Définitions » et n° 5 « Travaux » du Cahier des clauses administratives générales - Remise du formulaire de soumission modifié (Révision 01) - Révision de plans en électricité (1 révision) - Remise de l'addenda E-03 en électricité - Date de dépôt des soumissions reportée au 30 juin 2020.

Addenda n° 4 (23 juin 2020) : Remise de l'addenda E-04 en électricité.

Addenda n° 5 (26 juin 2020) : Remise de l'addenda E-05 en électricité.

Les addendas n° 2 et n° 3 ont eu un impact combiné de 12 jours sur la date d'ouverture des soumissions qui était initialement prévue le 18 juin 2020.

JUSTIFICATION

Il a eu huit (8) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels deux (2) ont déposé une soumission. Un (1) preneur a acheté les documents à titre informatif, il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ). Un suivi a été effectué auprès des cinq (5) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission.

- Une entreprise mentionne que les nombreuses protections patrimoniales à l'intérieur du bâtiment, lors de la visite des lieux, occasionnaient un trop grand risque d'erreur dans l'évaluation des coûts d'implantation des systèmes;
- Une entreprise mentionne avoir trouvé l'appel d'offres trop restrictif après s'être fait refuser une demande d'équivalence qu'elle jugeait avantageuse;
- Une entreprise mentionne que sa demande d'équivalence a été refusée et qu'elle n'était pas en mesure de fournir les équipements spécifiés au devis normalisé;
- Une entreprise mentionne qu'elle a jugé le devis technique trop limitatif suite à une demande d'équivalence qui s'est vu refusée;

- Finalement, une entreprise mentionne avoir simplement omis de préparer une soumission à la reprise de ses activités suite à l'interruption de celles-ci en raison de la COVID-19.

Les demandes d'équivalence reçues se sont vu refusées puisque les composants proposés n'étaient pas compatibles avec le logiciel actuellement utilisé par la centrale de sécurité de la Ville, alors qu'ils auraient dû l'être pour être considéré équivalents et acceptés. Cette exigence spécifique a été demandée par l'équipe de sécurité de la Ville, alors qu'elle a été consultée non seulement en amont de l'appel d'offres, mais également au courant de celui-ci dès la réception des demandes d'équivalence. Advenant que les composants non compatibles avec le logiciel de gestion utilisé par la centrale auraient été acceptés, l'équipe de sécurité n'aurait pas été capable de surveiller et contrôler le système à distance. L'équipe de sécurité étant l'utilisateur final, ses besoins ont donc été respectés afin d'être en mesure de fournir un système qui soit adéquatement fonctionnel.

Par ailleurs, les composants du système de sécurité sont très complexes et il s'avère d'autant complexe de préparer un devis descriptif sans préciser de modèles acceptables. C'est pourquoi il a été précisé, dans le devis technique, des modèles étant acceptés par la Ville, auxquels a été ajouté la mention « *ou équivalent* » afin de garantir un processus d'appel d'offres équitable. Malgré tout, les composants proposés par les soumissionnaires n'ont pas respecté cette exigence de compatibilité, ce qui a entraîné leur rejet. Il est également pertinent de mentionner que les modèles précisés dans le devis peuvent être fournis par plusieurs fournisseurs dans le marché québécois. Les soumissionnaires qui ont refusé de soumissionner auraient dû être capable de fournir les composants demandés dans le devis.

Une soumission reçue a été jugée non conforme et rejetée, car le soumissionnaire n'a pas utilisé le bordereau de soumission révisé fourni à l'addenda n° 3. Ce faisant, il n'a ainsi pas pris en compte les items à prix unitaires demandés pour les mesures sanitaires supplémentaires selon le Guide Covid-19.

Par conséquent, une seule soumission jugée conforme en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres a été remise par Informatique Pro-Contact inc.

Les précisions reçues de la part du soumissionnaire, suite à une demande d'information supplémentaire concernant sa soumission, permettent de conclure que sa compréhension de la portée des travaux pour la réalisation du présent mandat est adéquate.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Informatique Pro-Contact inc.	664 820,06 \$	99 723,01 \$	764 543,07 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 311 088,61 \$	196 663,29 \$	1 507 751,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(743 208,83) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 49,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beaupré Michaud et associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Informatique Pro-Contact inc.

L'écart de - 49,3 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme Informatique Pro-Contact inc. et la dernière estimation des professionnels se constate principalement au niveau de la différence des prix aux postes budgétaires suivants : *2.1 Câblage et distribution primaire incluant terminaux (caméras, etc.)* et *3.1 Distribution primaire pour le contrôle d'accès*, avec des écarts à hauteur de - 195 549 \$ et - 279 115 \$ respectivement. Ceux-ci peuvent s'expliquer notamment par le fait qu'il est possible que l'estimation des professionnels pour le passage des câbles ait anticipé un niveau de difficulté plus important que celui estimé par le soumissionnaire qui a pris connaissance du site lors de la visite obligatoire. Il est aussi possible que le soumissionnaire ait accès à des composantes meilleur marché dans ce domaine où la compétition est forte et l'évolution technologique très rapide.

Bien que le résultat de l'appel d'offres public pour lequel il y a eu un (1) seul soumissionnaire peut faire l'objet de négociation, l'estimation établie par la municipalité est supérieure au prix proposé dans la soumission. De ce fait, il n'est pas possible d'invoquer l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes.

L'entreprise Informatique Pro-Contact inc. détient une attestation valide de l'Autorité des marchés publics, mais qui n'est pas requise dans le cadre de ce contrat. La firme ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. De plus, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme Informatique Pro-Contact inc. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 664 820,06 \$, incluant les taxes.

La provision pour contingences de 15 %, soit 99 723,01 \$, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque l'ensemble des conditions pour l'installation des nouveaux systèmes de communication et sécurité n'est pas connu à ce jour.

Étant donné que les travaux sont répartis en plus de 35 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera au besoin l'objet de demandes d'autorisation budgétaires distinctes par le biais de dossiers décisionnels délégués relatifs au projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 764 543,07 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 « *Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville* » de 764 543,07 \$ (taxes incluses) est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant de 432 349,11 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- un montant de 332 193,96 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d'immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2020 est de 43,45 % aggro et de 56,55 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 10 % en 2020, 40 % en 2021, 40 % en 2022 et 10 % en 2023.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification « *LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or fait partie intégrante du projet.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;
- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux du présent lot L2701 « Communication et sécurité » doivent débuter dans les meilleurs délais et se terminer au printemps 2023, de manière à ne pas retarder la livraison du bâtiment à l'été 2023.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 9 septembre 2020

Passage au conseil municipal : 21 septembre 2020

Décision d'accorder le contrat par le conseil d'agglomération : 24 septembre 2020

Début du mandat de l'adjudicataire (approximation) : 5 octobre 2020

Période de travaux : Octobre 2020 à mars 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LAMONTAGNE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2407
Télécop. : 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-17

Vincent LEBLANC
Chef de division des projets industriels

Tél : 514 872-2283
Télécop. : 514 280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-08-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-08-19

Lot 2701: Communication et sécurité
Description: Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15514

Informatique Pro-Contact inc.

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	Montants pour travaux forfaitaires	%	\$					
	Conditions générales (incluant admin. & profit)	1,9%	10 836,00	541,80		1 080,89		12 458,69
	Intrusion	2,8%	15 998,41	799,92		1 595,84		18 394,17
	Vidéosurveillance	32,4%	187 452,79	9 372,64		18 698,42		215 523,85
	Contrôle d'accès	49,4%	285 768,36	14 288,42		28 505,39		328 562,17
	Intercom	3,2%	18 686,98	934,35		1 864,03		21 485,36
	Mise en marche / service des installations	4,3%	24 956,26	1 247,81		2 489,39		28 693,46
	Salle polyvalente	2,1%	12 384,94	619,25		1 235,40		14 239,58
	Montants pour items à prix unitaires							
	Mesures sanitaires supplémentaires (Selon le Guide Covid-19)	3,8%	22 146,36	1 107,32		2 209,10		25 462,78
	Sous-total :	100,0%	578 230,10	28 911,51		57 678,45		664 820,06
	Contingences	15,0%	86 734,52	4 336,73		8 651,77		99 723,01
	Total - Contrat :		664 964,62	33 248,23		66 330,22		764 543,07
Incidences:	Dépenses générales							
	Dépenses spécifiques							
	Total - Incidences :	0,0%	0,00	0,00		0,00		0,00
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		664 964,62	33 248,23		66 330,22		764 543,07
Ristournes:	Tps	100,00%		33 248,23				33 248,23
	Tvq	50,0%				33 165,11		33 165,11
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		664 964,62	0,00		33 165,11		698 129,73



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15514

Numéro de référence : 1370886

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : PROJET RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL - LOT L2701 – COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

☐ Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐ ACQ - Provinciale 9200 boul Métropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	Commande : (1742933) 2020-05-19 6 h 43 Transmission : 2020-05-19 6 h 43	3331905 - Addenda 2 - Report de date - Ajout visite (devis) 2020-06-12 15 h 41 - Courriel 3331906 - Addenda 2 - Report de date - Ajout visite (plan) 2020-06-12 15 h 41 - Courriel 3332838 - Addenda 1 2020-06-15 17 h 18 - Courriel 3335048 - Addenda 3 - Report de date (devis) 2020-06-18 14 h 31 - Messagerie 3335049 - Addenda 3 - Report de date (plan) 2020-06-18 14 h 15 - Courriel 3335050 - Addenda 3 - Report de date (bordereau) 2020-06-18 14 h 15 - Téléchargement 3337336 - addenda 4 2020-06-23 10 h 11 - Courriel 3339233 - Addenda 5 2020-06-26 12 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Groupe Central 4477 Boul Métropolitain est Montréal, QC, H1P 3G7 NEQ : 1168633171	Monsieur Luc Aubry Téléphone : 514 254-4420 Télécopieur : 514 254-4420	Commande : (1748082) 2020-05-28 16 h 26 Transmission : 2020-05-28 16 h 26	3331905 - Addenda 2 - Report de date - Ajout visite (devis) 2020-06-12 15 h 42 - Courriel 3331906 - Addenda 2 - Report de date - Ajout visite (plan) 2020-06-12 15 h 42 - Courriel 3332838 - Addenda 1 2020-06-15 17 h 18 - Courriel 3335048 - Addenda 3 - Report de date (devis) 2020-06-18 16 h 40 - Télécopie 3335049 - Addenda 3 - Report de date (plan) 2020-06-18 14 h 15 - Courriel 3335050 - Addenda 3 - Report de date (bordereau) 2020-06-18 14 h 15 - Téléchargement 3337336 - addenda 4 2020-06-23 10 h 11 - Courriel 3339233 - Addenda 5 2020-06-26 12 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Informatique ProContact inc. 1000, ave St-Jean-Baptiste	Madame Lucie Bérubé Téléphone : 418 871-	Commande : (1748124) 2020-05-28 20 h 36	3331905 - Addenda 2 - Report de date - Ajout visite (devis)

bureau 111
 Québec, QC, G2E 5G5
<http://www.procontact.ca> NEQ :
 1173638405

1622
 Télécopieur : 418
 871-0267

Transmission :
 2020-05-28 20 h 36

2020-06-12 15 h 41 - Courriel
 3331906 - Addenda 2 - Report de date - Ajout
 visite (plan)
 2020-06-12 15 h 41 - Courriel
 3332838 - Addenda 1
 2020-06-15 17 h 18 - Courriel
 3335048 - Addenda 3 - Report de date (devis)
 2020-06-18 14 h 17 - Télécopie
 3335049 - Addenda 3 - Report de date (plan)
 2020-06-18 14 h 15 - Courriel
 3335050 - Addenda 3 - Report de date
 (bordereau)
 2020-06-18 14 h 15 - Téléchargement
 3337336 - addenda 4
 2020-06-23 10 h 11 - Courriel
 3339233 - Addenda 5
 2020-06-26 12 h 32 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Securmax Systèmes Intégrés de
 Sécurité inc.
 5654 Thimens
 St-Laurent
 Montréal, QC, H4R 2K9
<http://www.securmax.com> NEQ :
 1145764511

[Monsieur Mario
 Laflamme](#)
 Téléphone : 514 333-
 6633
 Télécopieur : 514
 333-6633

Commande : (1753145)
 2020-06-09 16 h 02
Transmission :
 2020-06-09 16 h 02

3331905 - Addenda 2 - Report de date - Ajout
 visite (devis)
 2020-06-12 15 h 41 - Courriel
 3331906 - Addenda 2 - Report de date - Ajout
 visite (plan)
 2020-06-12 15 h 41 - Courriel
 3332838 - Addenda 1
 2020-06-15 17 h 18 - Courriel
 3335048 - Addenda 3 - Report de date (devis)
 2020-06-18 16 h 40 - Télécopie
 3335049 - Addenda 3 - Report de date (plan)
 2020-06-18 14 h 15 - Courriel
 3335050 - Addenda 3 - Report de date
 (bordereau)
 2020-06-18 14 h 15 - Téléchargement
 3337336 - addenda 4
 2020-06-23 10 h 11 - Courriel
 3339233 - Addenda 5
 2020-06-26 12 h 32 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Services Électriques Enixum Inc.
 2451 boul Fernand-Lafontaine
 Longueuil, QC, J4N 1N7
 NEQ : 1142064840

[Madame Nathalie
 Emond](#)
 Téléphone : 450 442-
 1166
 Télécopieur : 450
 442-4206

Commande : (1744261)
 2020-05-21 8 h 36
Transmission :
 2020-05-21 8 h 39

3331905 - Addenda 2 - Report de date - Ajout
 visite (devis)
 2020-06-12 15 h 41 - Courriel
 3331906 - Addenda 2 - Report de date - Ajout
 visite (plan)
 2020-06-12 18 h 35 - Messagerie
 3332838 - Addenda 1
 2020-06-15 17 h 17 - Courriel
 3335048 - Addenda 3 - Report de date (devis)
 2020-06-18 14 h 16 - Télécopie
 3335049 - Addenda 3 - Report de date (plan)
 2020-06-18 15 h 51 - Messagerie
 3335050 - Addenda 3 - Report de date
 (bordereau)
 2020-06-18 14 h 15 - Téléchargement
 3337336 - addenda 4
 2020-06-23 10 h 11 - Courriel
 3339233 - Addenda 5
 2020-06-26 12 h 32 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Siemens Inc. Technologies du bâtiment 5005, Lévy Montréal, QC, H4R2N9 http://www.siemens.com NEQ : 1161355988	Monsieur Nicolas Prevost Téléphone : 438 838-0353 Télécopieur :	Commande : (1745234) 2020-05-22 12 h 58 Transmission : 2020-05-22 12 h 58	3331905 - Addenda 2 - Report de date - Ajout visite (devis) 2020-06-12 15 h 41 - Courriel 3331906 - Addenda 2 - Report de date - Ajout visite (plan) 2020-06-12 15 h 41 - Courriel 3332838 - Addenda 1 2020-06-15 17 h 18 - Courriel 3335048 - Addenda 3 - Report de date (devis) 2020-06-18 14 h 32 - Messagerie 3335049 - Addenda 3 - Report de date (plan) 2020-06-18 14 h 15 - Courriel 3335050 - Addenda 3 - Report de date (bordereau) 2020-06-18 14 h 15 - Téléchargement 3337336 - addenda 4 2020-06-23 10 h 11 - Courriel 3339233 - Addenda 5 2020-06-26 12 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Site Intégration Plus Inc . 1356 rue Newton Boucherville, QC, J4B 5H2 NEQ : 1160184363	Monsieur Marc Brander Téléphone : 450 449-0094 Télécopieur : 450 449-0018	Commande : (1742633) 2020-05-15 13 h 44 Transmission : 2020-05-15 15 h 46	3331905 - Addenda 2 - Report de date - Ajout visite (devis) 2020-06-12 15 h 41 - Courriel 3331906 - Addenda 2 - Report de date - Ajout visite (plan) 2020-06-12 18 h 36 - Messagerie 3332838 - Addenda 1 2020-06-15 17 h 18 - Courriel 3335048 - Addenda 3 - Report de date (devis) 2020-06-18 14 h 16 - Télécopie 3335049 - Addenda 3 - Report de date (plan) 2020-06-18 15 h 51 - Messagerie 3335050 - Addenda 3 - Report de date (bordereau) 2020-06-18 14 h 15 - Téléchargement 3337336 - addenda 4 2020-06-23 10 h 11 - Courriel 3339233 - Addenda 5 2020-06-26 12 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Télécon Inc 7450 rue du Mile End Montréal, QC, H2R2Z6 http://Telecon.ca NEQ : 1167837492	Monsieur Martin Grégoire Téléphone : 514 644-4422 Télécopieur : 514 644-0649	Commande : (1744790) 2020-05-21 16 h 05 Transmission : 2020-05-21 16 h 05	3331905 - Addenda 2 - Report de date - Ajout visite (devis) 2020-06-12 15 h 41 - Courriel 3331906 - Addenda 2 - Report de date - Ajout visite (plan) 2020-06-12 15 h 41 - Courriel 3332838 - Addenda 1 2020-06-15 17 h 18 - Courriel 3335048 - Addenda 3 - Report de date (devis) 2020-06-18 14 h 17 - Télécopie 3335049 - Addenda 3 - Report de date (plan) 2020-06-18 14 h 15 - Courriel 3335050 - Addenda 3 - Report de date (bordereau) 2020-06-18 14 h 15 - Téléchargement 3337336 - addenda 4 2020-06-23 10 h 11 - Courriel

3339233 - Addenda 5

2020-06-26 12 h 32 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

-
- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- ☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Le 14 août 2019

INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.
A/S MONSIEUR STEVE MORIN
111-1000, AV SAINT-JEAN-BAPTISTE
QUÉBEC (QC) G2E 5G5

No de décision : 2019-DAMP-0686
N° de client : 3000567360

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

INFORMATIQUE PRO-CONTACT
PROCONTACT SOLUTION INFORMATIQUE
PROCONTACT STRATÉGIES CONSEILS,

PROCONTACT SERVICES CONSEILS
PROCONTACT SOLUTIONS CONSEILS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

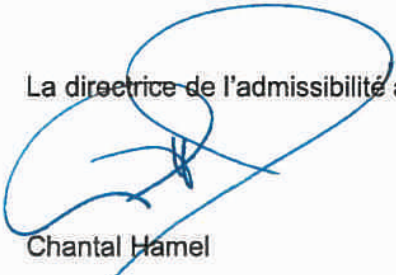
L'autorisation est valide jusqu'au **13 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics


Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 27 SEPTEMBRE 2019
 Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Phase 2 A19-SC-12

Localisation :	275, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal Inscrit au répertoire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial
Reconnaissance provinciale :	Fait partie du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	L'Hôtel-de-Ville-de-Montréal est désigné « Lieu historique national du Canada »

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande du Service de la gestion et de la planification immobilière, considérant l'article 12.1 paragraphe 9 du règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION¹

L'hôtel de ville de Montréal est un véritable symbole de l'administration civile à l'échelle nationale puisqu'il s'agit du premier hôtel de ville monumental au Canada. Le secteur dans lequel il s'inscrit constitue le centre administratif municipal et judiciaire de Montréal. Il occupe un vaste site entre la rue Notre-Dame et le Champ-de-Mars, en face du château Ramezay, à proximité de la place Jacques-Cartier et du palais de justice. Son emplacement au sommet de la rue Notre-Dame, un « dos-d'âne » naturel, en fait un point de repère et d'orientation majeur au cœur de la ville. La façade arrière de l'édifice, incluant la terrasse de l'allonge, surplombe le Champ-de-Mars. L'édifice comprend deux sous-sols, un rez-de-chaussée (donnant sur la place Vauquelin), trois niveaux et un étage de combles surmonté par de hauts toits brisés et par un campanile.

Les travaux de construction de l'hôtel de ville commencent en 1872 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault. Un incendie survenu en mars 1922 oblige la Ville à reconstruire l'édifice. On confie le projet aux architectes de la Ville, Louis Parant et ensuite à L. J. D. Lafrenière. Le chantier débute en 1923. Seuls les murs extérieurs sont conservés, un étage de pierre est ajouté, les toits brisés sont modifiés et un campanile remplace le sommet du pavillon central. L'inauguration de l'immeuble reconstruit a lieu en 1926. Quelques années plus tard, soit en 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le Champ-de-Mars. L'architecte Siméon Brais est responsable des travaux qui se terminent en 1934. Une restauration importante du bâtiment a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350^e anniversaire de Montréal, notamment celle d'éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. Les

¹ Contenu tiré majoritairement de : Ville de Montréal, *Évaluation du patrimoine urbain. Arrondissement de Ville-Marie*, 2005, p. 70. / Ville de Montréal, Site internet des propriétés municipales d'intérêt patrimonial, fiche du bâtiment Hôtel de Ville. 2005-2019.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

fenêtres d'origine des deux derniers étages sont remplacées dans les années 1990. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation font l'objet de travaux de restauration de 2008 à 2010.



Localisation de l'hôtel de ville de Montréal (gauche) / Hôtel de ville de Montréal (droite). Source : Google Maps, 2019

DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE

Historique du dossier

En janvier 2019, le CPM avait été consulté à la demande de la Division du patrimoine sur la phase 1 du projet de réfection de l'hôtel de ville, qui concernant les travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment (incluant la restauration et le remplacement de fenêtres), l'imperméabilisation des fondations et le dégarnissage des espaces intérieurs. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED. Les principes d'aménagement guidant les travaux visent entre autres à faciliter l'accueil des citoyens, restaurer plusieurs composantes d'origine (dont les fenêtres et les boiseries), simplifier les circulations et augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment. Le CPM a émis un avis (A19-SC-02) daté du 8 février 2019.

Le 24 mai 2019, le CPM a été consulté pour la phase 2 du projet de restauration et de mise aux normes, concernant les interventions suivantes :

- Interventions majeures sur les plans d'aménagement intérieurs ;
- Agrandissement sur le toit-terrasse de l'allonge ;
- Ouverture dans le hall d'honneur ;
- Aménagement du hall au rez-de-chaussée ;
- Boiseries et vitrages intérieurs à modifier et restaurer ;
- Intégration du système de chauffage sur les étages patrimoniaux ;
- Simplification des plafonds des étages patrimoniaux ;
- Création d'un porche au sous-sol 1 ;

- Modification du tunnel et de l'édicule au sous-sol 2 ;
- Restauration des marquises Vauquelin et Gosford telles quelles.

Il a émis à ce sujet un avis préliminaire (A19-SC-10, 20 juin 2019).

Description du projet

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu lors de sa séance du 30 août 2019 les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service de l'urbanisme et de la mobilité et les représentants de la firme externe mandatée. La phase 2 du projet a été retravaillée suivant l'avis du CPM et la nouvelle version lui est présentée pour avis.

Notons que, depuis la dernière présentation du projet, l'agrandissement prévu sur la terrasse arrière a été revu à la baisse, en accord avec la recommandation précédente du CPM de maintenir cet espace ouvert. Une nouvelle proposition a été introduite à ce stade-ci du projet : le morcellement et le déplacement des comptoirs de marbres du rez-de-chaussée, ainsi que le déplacement de la boîte de perception des taxes, deux éléments datant de la reconstruction de l'hôtel de ville en 1923. Ces interventions sont présentées comme nécessaires pour agrandir la perception de l'espace public et pour l'aménagement d'un espace d'exposition, d'un espace café et une salle familiale au rez-de-chaussée. Il est proposé de remodeler et de modifier les comptoirs afin de leur donner de nouvelles fonctions : ainsi, une partie serait utilisée dans la salle de café, une autre comme comptoir d'accueil du service du greffe, etc.

ENJEUX

Le CPM remercie les représentants pour leur présentation claire, détaillée et bien argumentée. Il formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur les aspects du projet qui lui ont été présentés.

Nouveau volume sur la terrasse

Le CPM voit d'un bon œil le retrait de la tente actuellement présente et apprécie la réduction du volume de l'agrandissement proposé sur la terrasse par rapport à la dernière présentation. Il souligne en particulier la légèreté de l'agrandissement proposé, dont la composition donne l'image d'un volume qu'on pose sur la terrasse, qui s'intègre bien à la matérialité et au volume de l'hôtel de ville. Cette proposition constitue selon lui une amélioration par rapport à l'existant, mais également par rapport à la version précédente qui lui a été présentée en mai dernier. Il apprécie également que cet agrandissement sur la terrasse soit accessible à tous et espère que les événements protocolaires qui s'y dérouleront sporadiquement ne nuiront pas à l'usage public de la terrasse. Enfin, il recommande de réfléchir dès maintenant à la végétation qui sera présente sur la terrasse afin que celle-ci soit arrimée aux aménagements. Il considère aussi qu'une réflexion est nécessaire quant à l'illumination de nuit qui proviendra de l'intérieur et à la grande visibilité qu'elle donnera à l'ajout par rapport à l'ensemble du bâtiment.

Stratégie de conservation

Dans son avis du 24 mai 2019 (A19-SC-10), le CPM avait demandé la formulation d'une stratégie de conservation de manière à justifier clairement comment les nouvelles interventions s'arriment aux composantes patrimoniales. Bien qu'il comprenne l'explication fournie selon laquelle on revient le plus possible aux composantes d'origines (notamment pour les fenêtres), il constate que cette stratégie n'est pas celle employée pour l'ensemble des interventions prévues, dont les intérieurs. Il regrette que les interventions lui soient encore présentées à la pièce et que les choix de conservation ne soient pas appuyés.

Tel qu'il l'a mentionné dans son avis A19-SC-10, le CPM réitère la nécessité de produire une stratégie de conservation. Cet outil est essentiel pour, d'une part, asseoir les choix qui sont faits quant au remplacement ou à la conservation des éléments, et, d'autre part, pour démontrer les liens et l'impact des nouvelles interventions sur les composantes patrimoniales. Dans ses avis, le CPM recommande la réalisation de tels documents pour de nombreux bâtiments patrimoniaux ; en l'occurrence, il lui paraît essentiel que l'on fasse preuve de pratiques de conservation exemplaires pour le bâtiment le plus important de la ville. À ce sujet, il rappelle l'intention de la Ville d'être un gestionnaire et un propriétaire exemplaires de ses bâtiments patrimoniaux. Il est d'avis que l'hôtel de ville de Montréal est l'édifice tout désigné pour mettre en œuvre cette intention.

Éléments patrimoniaux intérieurs

Tel que mentionné précédemment, le CPM perçoit certaines incohérences quant aux choix de conservation puisque d'un côté, on affirme vouloir enlever les ajouts subséquents, mais, de l'autre, on modifie certains éléments d'origine. Ainsi, le CPM est étonné de l'intention nouvelle de scinder les comptoirs de marbre historiques du rez-de-chaussée pour les disposer à différents endroits. Ce geste n'est pas anodin puisque ceux-ci datent de la reconstruction de l'hôtel de ville en 1923 et témoignent du courant Art déco dans la décoration intérieure de l'édifice. Plutôt que des éléments de mobilier pouvant être déplacés, il s'agit véritablement de composantes architecturales qui contribuent à l'articulation de l'espace. En les scindant et en les déplaçant, on modifie leur fonction d'origine qui était de séparer l'espace public de l'espace privé (réservé aux employés de la Ville). Le CPM comprend la volonté d'augmenter l'espace public de cet étage ; toutefois, il lui paraît que cela pourrait être fait tout en respectant les composantes patrimoniales. Le CPM insiste pour que les comptoirs de marbres soient maintenus tels quels au rez-de-chaussée et conservent leur fonction historique de démarcation d'espaces. Ceci peut s'effectuer en les intégrant aux nouvelles fonctions.

Les mêmes inquiétudes s'appliquent à la boîte de perception des taxes qui trône entre les comptoirs de marbre au rez-de-chaussée et qui témoigne de manière éloquente de l'histoire de la municipalité de Montréal. Le CPM insiste par conséquent pour que cet élément soit maintenu à son emplacement actuel et historique et ne soit pas muséifié. Il est d'avis que ces éléments patrimoniaux significatifs peuvent très bien s'intégrer à l'aménagement prévu du rez-de-chaussée.

À cet égard, le CPM souligne certains projets exemplaires de conversion où les comptoirs d'origine ont été intégrés, dont celui de l'ancienne succursale de la Banque Royale sur la rue Saint-Jacques en un café (le Crew Collective & Café). Les éléments d'origine tels les comptoirs ont tous été conservés à leur emplacement d'origine tout en conservant leur fonction de séparation des espaces publics et privés.

Enfin, concernant la volonté de remplacer le verre givré de la fenestration de certaines portes par du verre clair, le CPM se demande si le verre givré est un élément d'origine (1923). Le cas échéant, il recommande de conserver le verre givré en place, d'autant plus qu'il contribue à l'intimité des espaces de travail par rapport aux aires de circulation.

Édicule de passage piétonnier vers la station de métro Champs-de-Mars

La démolition et le remplacement de l'édicule de passage piétonnier vers la station de métro Champs-de-Mars avaient été présentés au comité mixte (composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger) dans le cadre du projet de la place des Montréalaises. Il était prévu de démolir et de transformer l'édicule et une entrée de livraison pour l'hôtel de ville. Dans son avis préliminaire en date du 3 juillet 2019 (AC19-SC-02), le comité mixte avait émis certains commentaires à ce sujet, jugeant qu'il s'agissait d'un geste architectural fort pour un édicule de service et qu'il gagnerait à être traité plus sobrement.

Depuis la présentation du projet de la place des Montréalaises en juin dernier, la démolition et le remplacement de l'édicule ont été transférés sous la gouverne du projet de restauration et de mises aux normes de l'hôtel de ville. Dans le cadre du présent avis, il est demandé au CPM de se positionner formellement sur la démolition de l'édicule. Or, le projet de remplacement, présenté très sommairement, ne semble pas avoir changé depuis la dernière présentation. En l'absence des détails sur le projet de remplacement, d'information sur les interventions paysagères et sur l'arrimage de l'édicule avec la passerelle, le CPM ne peut se prononcer à l'heure actuelle sur la démolition de l'édicule. Il est d'avis qu'il y a trop d'inconnus pour qu'il prenne position à ce sujet. Tout en rappelant que les commentaires et recommandations qu'il avait formulés à cet égard dans l'avis du comité mixte sur le projet de la place des Montréalaises sont toujours valides, il souhaite que l'édicule existant soit documenté et que le nouvel édicule lui soit présenté de manière détaillée pour avis dans le cadre d'une réunion dédiée spécifiquement à ce projet.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal voit de manière très positive le projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Il émet par conséquent un avis favorable, conditionnel à la conservation in situ des comptoirs de marbre et de la boîte de perception. Il formule également les recommandations suivantes :

- Bien qu'il aurait été plus pertinent de le faire plus tôt dans le projet, il serait tout de même nécessaire de formuler une stratégie de conservation, ne serait-ce que pour permettre d'assurer un dossier documentaire complet du projet pour la postérité ;
- Advenant que le verre givré des portes soit un élément d'origine, le conserver ou le remplacer par du verre identique plutôt que du verre clair ;
- Mener une réflexion sur le mobilier et la végétation qui seront présents sur la terrasse et au sein de l'agrandissement de sorte qu'ils soient intégrés dès maintenant dans la réflexion sur le design urbain afin d'éviter qu'ils ne soient ajoutés à la fin et soient détachés de leur contexte ;
- Constatant que l'éclairage intérieur de l'agrandissement sur la terrasse (qui sera vitré) sera très visible le soir, le CPM insiste pour qu'il soit arrimé au plan lumière de l'édifice ;

- Concernant les aménagements intérieurs prévus, le CPM souhaite mettre en garde les concepteurs contre la tendance à réaliser des aménagements s’inspirant trop fortement de tendances esthétiques actuelles qui risquent ne pas être adaptés aux besoins à long terme et de mal vieillir. Il recommande de réaliser des aménagements intérieurs sensibles à la fonction et au caractère patrimonial de l’hôtel de ville en misant sur un vocabulaire qui traversera le temps.

Le CPM souhaite que le projet de démolition et de remplacement de l’édicule de la station de métro Champ-de-Mars présent à l’angle des rues Saint-Antoine et Gosford lui soit présenté pour avis. À cet effet, il recommande de :

- Présenter l’historique de l’édicule
- Documenter et réaliser un plan de l’édicule existant
- Présenter en détail la construction proposée (plans, élévations, coupes, matérialité)

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 11 octobre 2019

Dossier # : 1206810007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes incluses (contrat : 664 820,06 \$ + contingences : 99 723,01 \$) - Appel d'offres public IMM-15514 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1206810007 - Travaux du lot L2701 Hôtel-de-Ville.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
 Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-17

Françoise TURGEON
 Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1203438030

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 760 629,14 \$, taxes incluses (Contrat: 691 481,04 \$ et contingences: 69 148,10 \$) - Appel d'offres public SP20030-BF0000-C- (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues nos. 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 691 481,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP20030-BF0000-C;
2. d'autoriser une dépense de 69 148,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-28 11:53

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1203438030

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 760 629,14 \$, taxes incluses (Contrat: 691 481,04 \$ et contingences: 69 148,10 \$) - Appel d'offres public SP20030-BF0000-C- (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean R.-Marcotte (Station) est dotée de quatre incinérateurs qui servent à brûler les boues recueillies au cours du traitement des eaux usées. Ces incinérateurs sont en opération depuis 1988 et requièrent régulièrement la remise à neuf de certaines composantes majeures. L'expérience acquise au cours des dernières années confirme la nécessité d'une remise à niveau majeure du réfractaire et de l'acier sur chacun des quatre incinérateurs de la Station à tous les deux ans. Les incinérateurs 2 et 4 sont remis à niveau en alternance avec les incinérateurs 1 et 3. Des arrêts pour la mise à niveau des incinérateurs à planchers multiples 2 et 4 sont donc à nouveau planifiés, à compter de la première semaine du mois de novembre 2020 pour le premier incinérateur et en janvier 2021 pour le second.

Un appel d'offres a été lancé le 2 juin 2020 et publié sur le site SEAO et dans le journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 juillet 2020. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 % pour tenir compte des imprévus dus à l'âge des installations existantes.

Deux addenda ont été émis.

- Addenda 1 en date du 3 juin: questions/réponses;
- Addenda 2 en date du 16 juin: amendement au cahier des charges;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0465 - 24 octobre 2019 - Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 \$, taxes incluses (Contrat: 693 778,70 \$ et contingences: 69 377,87 \$) - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soumissionnaires)

CG18 0489 - 20 septembre 2018 - Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 637 939,43 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18066-BF0000-C (2 soum.)

CG17 0439 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 596 254,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17057-BF0000-C (2 soum.)

CG16 0527 - 30 septembre 2016 - Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 586 986,06 \$, taxes incluses, - Appel d'offres 1935-AE-16 - 2 soumissionnaires (1163334019);

DESCRIPTION

L'envergure des travaux à réaliser à l'intérieur des incinérateurs 2 et 4 sera précisée lors de l'inspection après la mise hors service et le nettoyage de ceux-ci. Il est très probable que des remises à neuf soient requises pour les composantes suivantes des incinérateurs : deux des onze planchers, les briques d'assises des planchers, les bras racleurs, les cages de brûleurs et des arches de planchers endommagés. Toutefois, année après année, des travaux récurrents sont effectués et sont reliés à l'usage intensif des incinérateurs. À cet effet, le bordereau des prix comprend l'ensemble des travaux qui pourraient être exécutés mais qui ne seront confirmés qu'une fois les incinérateurs inspectés.

Certaines parties de parois des gaines des gaz et la cheminée d'urgence pourraient être corrodées de façon importante par les gaz de combustion. Le cas échéant, le remplacement des sections endommagées exigera obligatoirement la réfection du revêtement métallique, les ancrages, les blocs isolants, le béton réfractaire, etc. Ces travaux permettront, s'ils s'avèrent requis, de maintenir l'intégrité de la structure métallique et d'éliminer les risques d'émission de gaz toxiques d'incinération dans le bâtiment des boues causés par des perforations dans les gaines d'acier, ce qui pourrait mettre en péril la santé et la sécurité du personnel de la Station.

Ce type de travaux exige une main d'œuvre spécialisée, dans des conditions très difficiles et en majeure partie sous des conditions de haute sécurité reliées à des travaux en espaces clos.

Durant une période d'environ six semaines, la capacité d'incinération de la Station sera réduite de 25 %, rendant l'opération d'incinération plus vulnérable en cas d'imprévus sur l'un des trois autres incinérateurs en fonction. Pour cette raison, l'arrêt des incinérateurs est planifié en novembre 2020 et en janvier 2021, correspondant à des périodes de l'année durant lesquelles la Station reçoit normalement moins d'eaux usées à traiter, minimisant ainsi la vulnérabilité d'incinération en cas d'imprévus.

JUSTIFICATION

Cinq entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. Deux entreprises ont présenté une soumission et aucun avis de désistement n'a été reçu. Les trois autres preneurs de documents n'ont pas soumissionné parce qu'ils ne possèdent pas l'expertise requise pour effectuer des travaux de réfractaires dans des incinérateurs.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Reftech international inc.	691 481,04 \$	69 148,10 \$	760 629,14 \$
Les entreprises de construction Refrabec inc.	764 508,90 \$	76 450,89 \$	840 959,79 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	723 894,18 \$	72 389,42 \$	796 283,60 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(35 654,46)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			(4,48 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			80 330,65 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10,56 %

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme est favorable de 4,48 %. L'écart de 10,56% entre la deuxième plus basse et l'adjudicataire recommandé provient principalement de l'article 2 du bordereau de soumission qui concerne la démolition et la reconstruction des paliers pairs et impairs (30 063 \$). Il explique 37% de l'écart.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la compagnie Reftech international inc. plus bas soumissionnaire conforme, au montant de sa soumission, soit 691 481,04 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Reftech international inc. - 1825, 32 ième Avenue, Lachine (Québec) H8T3J1. L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec, expirant le 31 octobre 2020, avec sa soumission.

Les soumissionnaires n'avaient pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés publics dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 760 629,14 \$, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2020 de la Direction de l'épuration des eaux usées et sera priorisée au budget 2021.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 694 555,79 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'était pas octroyé, la fiabilité des incinérateurs serait compromise. La capacité d'incinération risquerait de diminuer par rapport aux besoins et les boues devraient être disposées dans un site d'enfouissement externe. Il est à noter que le coût pour la disposition au site d'enfouissement s'élève à presque 50 \$ par tonne et le coût journalier d'enfouissement s'élèverait en moyenne à 9 500 \$.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : novembre 2020

Fin des travaux : mars 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-05

Stéphane BELLEMARE
Surintendant Entretien

Tél : 514 280-4098
Télécop. : 514 280-6567

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Directeur

Tél : 514 280-3706

Approuvé le : 2020-08-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable

Tél : 514 872-5090

Approuvé le : 2020-08-28



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : SP20030-BF0000-C

Numéro de référence : 1377707

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no.2 et no. 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Construction Refrabec 925, boul. Lionel-Boulet Varenes, QC, J3X 1P7	Madame Isabelle Marcoux Téléphone : 450 449-5390 Télécopieur : 450 449-5520	Commande : (1749467) 2020-06-02 9 h 01 Transmission : 2020-06-02 9 h 01	3325906 - Addenda 1 2020-06-03 16 h 33 - Courriel 3333507 - Addenda 2 2020-06-16 15 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Socomec Inc. 3200, rue des Chantiers Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3	Monsieur Mathieu Boisvert Téléphone : 450 743-0017 Télécopieur : 450 743-2654	Commande : (1750581) 2020-06-03 17 h 47 Transmission : 2020-06-03 17 h 47	3325906 - Addenda 1 2020-06-03 17 h 47 - Téléchargement 3333507 - Addenda 2 2020-06-16 15 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	Commande : (1750224) 2020-06-03 11 h 39 Transmission : 2020-06-03 11 h 39	3325906 - Addenda 1 2020-06-03 16 h 33 - Courriel 3333507 - Addenda 2 2020-06-16 15 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Reftch International Inc. 1825 32e Avenue Montréal, QC, H8T3J1	Monsieur Paul Guillard Téléphone : 514 633-8665 Télécopieur :	Commande : (1750175) 2020-06-03 11 h 16 Transmission : 2020-06-03 11 h 16	3325906 - Addenda 1 2020-06-03 16 h 33 - Courriel 3333507 - Addenda 2 2020-06-16 15 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Veolia Water Technologies Canada Inc. 4105 rue Sartelon St-Laurent Montréal, QC, H4S 2B3	Monsieur Denis Girard et Ghislaine Campeau Téléphone : 514 334-7230 Télécopieur : 514 334-5070	Commande : (1750138) 2020-06-03 10 h 53 Transmission : 2020-06-03 10 h 53	3325906 - Addenda 1 2020-06-03 16 h 33 - Courriel 3333507 - Addenda 2 2020-06-16 15 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Dossier # : 1203438030

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 760 629,14 \$, taxes incluses (Contrat: 691 481,04 \$ et contingences: 69 148,10 \$) - Appel d'offres public SP20030-BF0000-C- (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD1203438030 InterventionFinancière_BF.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
 Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-12

Iva STOILOVA-DINEVA
 Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1203438031

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc., pour la mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval - Dépense totale de 7 012 271.11 \$, taxes incluses (contrat : 6 374 791,92 \$ \$ + contingences : 637 479,19 \$) - Appel d'offres public IP20013-149611-C - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Nordmec Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 374 791,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # IP20013-149611-C;
2. d'autoriser une dépense de 637 479,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-28 11:56

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1203438031

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc., pour la mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval - Dépense totale de 7 012 271.11 \$, taxes incluses (contrat : 6 374 791,92 \$ \$ + contingences : 637 479,19 \$) - Appel d'offres public IP20013-149611-C - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisation, la Ville de Montréal (Ville) doit entreprendre et poursuivre plusieurs projets de mise à niveau de ses infrastructures tant sur son réseau d'égouts qu'à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (Station).

En 2006, quatre stations de pompage de la cité de Dorval ont été prises en charge par la Ville, il s'agit des stations Saint-Charles, Dawson, Bord-du-Lac et Thorncrest Circle.

Certains équipements installés dans ces stations de pompage datent de leur construction (1970 pour Thorncrest Circle et 1949 pour les trois autres), une grande partie des équipements de ces stations sont arrivés à leur fin de vie utile. Des travaux de mise à niveau sont rendus nécessaires pour assurer la sécurité des installations et la pérennité des équipements.

Les travaux vont également permettre la disposition des matériaux dangereux utilisés lors de la construction (enlèvement de l'amiante et du plomb).

Un appel d'offres public a été lancé le 28 mai 2020 sur le site SEAO et le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juillet 2020. La validité des soumissions est de 120 jours. Cinq (5) addenda ont été émis:

- Addenda 1 - 1 juin 2020 - Questions / Réponses;
- Addenda 2 - 11 juin 2020 - Questions / Réponses;
- Addenda 3 - 26 juin 2020 - Report de date d'ouverture;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Devant l'état des équipements et les risques associés à la perte de disponibilité de ceux-ci, la Direction de l'épuration des eaux usées requiert les services d'un entrepreneur qui dispose d'une expertise multidisciplinaire pour la mise à niveau des quatre stations de pompage de la cité de Dorval.

Les travaux à effectuer incluent sans s'y limiter:

- le démantèlement des équipements de distribution électrique, les équipements d'éclairage et autres;
- les modifications à l'entrée électrique principale;
- le remplacement des pompes avec moteur externe par des pompes submersibles;
- la fourniture et l'installation d'un nouveau centre de distribution principal, un nouveau centre de contrôle des moteurs, de nouveaux équipements de distribution électrique, un système de protection incendie et des équipements de service (éclairage, chauffage, prises électriques);
- le désamiantage et la disposition sécuritaire des rebuts;
- les réparations structurales et les modifications pour l'installation de nouveaux systèmes de ventilation;
- le remplacement des trappes et les échelles.

Dans le cadre de ce projet, une contingence de 10% du montant total est requise pour pallier aux imprévus reliés à l'âge des installations.

JUSTIFICATION

Douze entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et trois d'entre elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu. Sept preneurs de documents sont des sous-traitants et deux entreprises n'ont pas répondu aux demandes d'information.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Nordmec Construction inc.	6 374 791,92 \$	637 479,19 \$	7 012 271,11 \$
Construction Socomec inc.	7 362 474,71 \$	736 247,47 \$	8 098 722,19 \$
Construction Deric inc.	7 393 759,41 \$	739 375,94 \$	8 133 135,35 \$
Estimation du professionnel externe (\$)	5 486 026,38 \$	548 602,64 \$	6 034 629,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			977 642,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			16,20 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			1 086 451,08 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	15,49%
---	--------

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est défavorable de 16.2%. La fourniture et l'installation des équipements de pompage temporaires (article 1.3 du bordereau de soumission) représente 74% de cet écart (726 770 \$). La difficulté à prévoir les variations de débits d'eau pendant la période des travaux expliquerait cette différence.

L'écart entre la deuxième soumission plus basse et la plus basse se trouve principalement dans les travaux de structure (417 995 \$) et de mécanique de procédé (461 279 \$). Ensemble, ils expliquent 81% de cet écart.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Nordmec Construction inc., 3-390 rue Simon, Mont-Tremblant, Québec, J8E 2R2 (NEQ1164575657). Cette entreprise n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 octobre 2020.

Conformément au décret 796-2014 du 10 septembre 2014, la compagnie Nordmec Construction inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Public. Ce document a été reproduit en pièce jointe.

Il est recommandé d'octroyer à Nordmec Construction inc. un contrat pour la mise à niveau des quatre stations de pompage de la cité de Dorval. au montant de sa soumission, soit 6 374 791,92 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval est de : 7 012 271,11 \$ taxes incluses, incluant 637 479,19 \$ pour les contingences. Ceci représente un montant de 6 403 138,19 \$ net de ristournes de taxes.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le projet de mise à niveau des quatre stations de pompage de la cité de Dorval dont la moyenne d'âge dépasse 65 ans n'était pas réalisé, des arrêts imprévus d'équipements pourraient survenir et causer des déversements au fleuve Saint-Laurent et/ou des inondations de sous-sol chez les résidents.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du projet: 24 septembre 2020

Début des travaux: octobre 2020

Fin des travaux: janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-11

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Directeur

Tél : 514 280-3706

Approuvé le : 2020-08-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable

Tél : 514 872-5090

Approuvé le : 2020-08-28

Le 26 avril 2017

NORDMEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR JOËL PRUD'HOMME
1998, RUE MICHELIN
LAVAL (QC) H7L 5C2

N° de décision : 2017-CPSM-1026563
N° de client : 3000172170

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LE GROUPE NORDMEC, NORDMEC CONTRÔLE et NORDMEC INSTRUMENTATION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NORDMEC CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité four Cornier
2540, boulevard Laurier, bureau 300
Québec (Québec) G1V 5G1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-0312
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal

850, square Victoria, 22^e étage
C.P. 248, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 375-3890





Le 29 novembre 2019

NORDMEC CONSTRUCTION INC.
390, RUE SIMÉON
LOCAL 3
MONT-TREMBLANT QC J8E 2R2

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000172170

N° de demande : 1900016297

N° de confirmation de paiement : 211304

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IP20013-149611-C

Numéro de référence : 1376353

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
TechniservA.G. Inc. 3420 1ère Rue, Parc Industriel Gérard Leclerc Saint-Hubert, QC, J3Y8Y5 http://techniserv.ca	Monsieur William Lortie Téléphone : 514 708-6527 Télécopieur :	Commande : (1754195) 2020-06-11 11 h 19 Transmission : 2020-06-11 11 h 19	3323572 - Addenda 1 (devis) 2020-06-11 11 h 19 - Téléchargement 3323573 - Addenda 1 (bordereau) 2020-06-11 11 h 19 - Téléchargement 3331007 - Addenda 2 (devis) 2020-06-11 15 h 15 - Courriel 3331008 - Addenda 2 (plan) 2020-06-11 15 h 15 - Courriel 3338562 - Addenda 3 (devis) 2020-06-26 14 h 56 - Courriel 3338563 - Addenda 3 (plan) 2020-06-26 20 h 15 - Messagerie 3344532 - Addenda 4 (devis) 2020-07-08 18 h 57 - Courriel 3344533 - Addenda 4 (plan) 2020-07-08 18 h 57 - Courriel 3347412 - Addenda 5 2020-07-13 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Sophy Duquette Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1748003) 2020-05-28 15 h 17 Transmission : 2020-05-28 17 h 44	3323572 - Addenda 1 (devis) 2020-06-01 9 h 24 - Courriel 3323573 - Addenda 1 (bordereau) 2020-06-01 9 h 24 - Téléchargement 3331007 - Addenda 2 (devis) 2020-06-11 15 h 15 - Courriel 3331008 - Addenda 2 (plan) 2020-06-11 15 h 52 - Messagerie 3338562 - Addenda 3 (devis) 2020-06-26 14 h 56 - Courriel 3338563 - Addenda 3 (plan) 2020-06-26 20 h 05 - Messagerie 3344532 - Addenda 4 (devis) 2020-07-08 18 h 57 - Courriel 3344533 - Addenda 4 (plan) 2020-07-08 20 h 04 - Messagerie 3347412 - Addenda 5 2020-07-13 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau	Monsieur Alexandre Coulombe	Commande : (1747944) 2020-05-28 14 h 10	3323572 - Addenda 1 (devis) 2020-06-01 9 h 24 - Courriel

Québec, QC, G2E5H5
<http://www.grouperedric.ca>

Téléphone : 418 781-2228
 Télécopieur : 418 522-9758

Transmission :
 2020-05-28 14 h 10

3323573 - Addenda 1 (bordereau)
 2020-06-01 9 h 24 - Téléchargement
 3331007 - Addenda 2 (devis)
 2020-06-11 15 h 15 - Courriel
 3331008 - Addenda 2 (plan)
 2020-06-11 15 h 54 - Messagerie
 3338562 - Addenda 3 (devis)
 2020-06-26 14 h 56 - Courriel
 3338563 - Addenda 3 (plan)
 2020-06-26 20 h 07 - Messagerie
 3344532 - Addenda 4 (devis)
 2020-07-08 18 h 57 - Courriel
 3344533 - Addenda 4 (plan)
 2020-07-08 20 h 05 - Messagerie
 3347412 - Addenda 5
 2020-07-13 15 h 54 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Construction Socomec Inc.
 3200, rue des Chantiers
 Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3

[Monsieur Mathieu Boisvert](#)
 Téléphone : 450 743-0017
 Télécopieur : 450 743-2654

Commande : (1748199)
 2020-05-29 8 h 05
Transmission :
 2020-05-29 8 h 05

3323572 - Addenda 1 (devis)
 2020-06-01 9 h 24 - Courriel
 3323573 - Addenda 1 (bordereau)
 2020-06-01 9 h 24 - Téléchargement
 3331007 - Addenda 2 (devis)
 2020-06-11 15 h 15 - Courriel
 3331008 - Addenda 2 (plan)
 2020-06-11 15 h 15 - Courriel
 3338562 - Addenda 3 (devis)
 2020-06-26 14 h 56 - Courriel
 3338563 - Addenda 3 (plan)
 2020-06-26 20 h 15 - Messagerie
 3344532 - Addenda 4 (devis)
 2020-07-08 18 h 57 - Courriel
 3344533 - Addenda 4 (plan)
 2020-07-08 18 h 57 - Courriel
 3347412 - Addenda 5
 2020-07-13 15 h 54 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le Groupe LML Ltée
 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22
 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1
<http://www.groupeiml.ca>

[Madame Jessica Thériault](#)
 Téléphone : 450 347-1996
 Télécopieur : 450 347-8509

Commande : (1749537)
 2020-06-02 9 h 48
Transmission :
 2020-06-02 9 h 48

3323572 - Addenda 1 (devis)
 2020-06-02 9 h 48 - Téléchargement
 3323573 - Addenda 1 (bordereau)
 2020-06-02 9 h 48 - Téléchargement
 3331007 - Addenda 2 (devis)
 2020-06-11 15 h 15 - Courriel
 3331008 - Addenda 2 (plan)
 2020-06-11 15 h 15 - Courriel
 3338562 - Addenda 3 (devis)
 2020-06-26 14 h 56 - Courriel
 3338563 - Addenda 3 (plan)
 2020-06-26 20 h 14 - Messagerie
 3344532 - Addenda 4 (devis)
 2020-07-08 18 h 57 - Courriel
 3344533 - Addenda 4 (plan)
 2020-07-08 18 h 57 - Courriel
 3347412 - Addenda 5
 2020-07-13 15 h 54 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Entreprises Denexco inc.
176, rue Principale
Stanbridge Station, QC, J0J 2J0
<http://www.denexco.ca>

[Monsieur Luc Marchessault](#)
Téléphone : 450 248-4241
Télécopieur :

Commande : (1752235)
2020-06-08 12 h 19
Transmission :
2020-06-08 13 h 02

3323572 - Addenda 1 (devis)
2020-06-08 12 h 19 - Téléchargement
3323573 - Addenda 1 (bordereau)
2020-06-08 12 h 19 - Téléchargement
3331007 - Addenda 2 (devis)
2020-06-11 15 h 15 - Courriel
3331008 - Addenda 2 (plan)
2020-06-11 15 h 55 - Messagerie
3338562 - Addenda 3 (devis)
2020-06-26 14 h 56 - Courriel
3338563 - Addenda 3 (plan)
2020-06-26 20 h 08 - Messagerie
3344532 - Addenda 4 (devis)
2020-07-08 18 h 57 - Courriel
3344533 - Addenda 4 (plan)
2020-07-08 20 h 06 - Messagerie
3347412 - Addenda 5
2020-07-13 15 h 54 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc
2235 rue joanne
Terrebonne, QC, j6y1z8

[Monsieur Cédric Beaulieu](#)
Téléphone : 450 818-4422
Télécopieur :

Commande : (1750251)
2020-06-03 12 h 02
Transmission :
2020-06-03 13 h 26

3323572 - Addenda 1 (devis)
2020-06-03 12 h 02 - Téléchargement
3323573 - Addenda 1 (bordereau)
2020-06-03 12 h 02 - Téléchargement
3331007 - Addenda 2 (devis)
2020-06-11 15 h 15 - Courriel
3331008 - Addenda 2 (plan)
2020-06-11 15 h 54 - Messagerie
3338562 - Addenda 3 (devis)
2020-06-26 14 h 56 - Courriel
3338563 - Addenda 3 (plan)
2020-06-26 20 h 07 - Messagerie
3344532 - Addenda 4 (devis)
2020-07-08 18 h 57 - Courriel
3344533 - Addenda 4 (plan)
2020-07-08 20 h 05 - Messagerie
3347412 - Addenda 5
2020-07-13 15 h 54 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Loiselle inc.
280 boul Pie XII
Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7
<http://www.loiselle.ca>

[Monsieur Olivier Gagnard](#)
Téléphone : 450 373-4274
Télécopieur : 450 373-5631

Commande : (1756061)
2020-06-16 13 h 35
Transmission :
2020-06-16 13 h 35

3323572 - Addenda 1 (devis)
2020-06-16 13 h 35 - Téléchargement
3323573 - Addenda 1 (bordereau)
2020-06-16 13 h 35 - Téléchargement
3331007 - Addenda 2 (devis)
2020-06-16 13 h 35 - Téléchargement
3331008 - Addenda 2 (plan)
2020-06-16 13 h 35 - Téléchargement
3338562 - Addenda 3 (devis)
2020-06-26 14 h 56 - Courriel
3338563 - Addenda 3 (plan)
2020-06-26 20 h 14 - Messagerie
3344532 - Addenda 4 (devis)
2020-07-08 18 h 57 - Courriel
3344533 - Addenda 4 (plan)
2020-07-08 18 h 57 - Courriel
3347412 - Addenda 5
2020-07-13 15 h 54 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	Commande : (1748504) 2020-05-29 13 h 15 Transmission : 2020-05-29 13 h 59	3323572 - Addenda 1 (devis) 2020-06-01 9 h 24 - Courriel 3323573 - Addenda 1 (bordereau) 2020-06-01 9 h 24 - Téléchargement 3331007 - Addenda 2 (devis) 2020-06-11 15 h 15 - Courriel 3331008 - Addenda 2 (plan) 2020-06-11 15 h 53 - Messagerie 3338562 - Addenda 3 (devis) 2020-06-26 14 h 56 - Courriel 3338563 - Addenda 3 (plan) 2020-06-26 20 h 06 - Messagerie 3344532 - Addenda 4 (devis) 2020-07-08 18 h 57 - Courriel 3344533 - Addenda 4 (plan) 2020-07-08 20 h 04 - Messagerie 3347412 - Addenda 5 2020-07-13 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Parko Inc 3120 boul. Moïse-Vincent, suite 201 Saint-Hubert, QC, J3Z 0C4 http://www.parko.ca	Monsieur Ghyslain Bergeron Téléphone : 418 849-7140 Télécopieur : 418 841-1421	Commande : (1755945) 2020-06-16 11 h 19 Transmission : 2020-06-16 11 h 19	3323572 - Addenda 1 (devis) 2020-06-16 11 h 19 - Téléchargement 3323573 - Addenda 1 (bordereau) 2020-06-16 11 h 19 - Téléchargement 3331007 - Addenda 2 (devis) 2020-06-16 11 h 19 - Téléchargement 3331008 - Addenda 2 (plan) 2020-06-16 11 h 19 - Téléchargement 3338562 - Addenda 3 (devis) 2020-06-26 14 h 56 - Courriel 3338563 - Addenda 3 (plan) 2020-06-26 20 h 06 - Messagerie 3344532 - Addenda 4 (devis) 2020-07-08 18 h 57 - Courriel 3344533 - Addenda 4 (plan) 2020-07-08 18 h 57 - Courriel 3347412 - Addenda 5 2020-07-13 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Quantum Électrique inc. 1421 rue Michelin Laval, QC, H7L 4S2 http://www.quantumelectrique.com	Monsieur Francois Larin Téléphone : 450 667-1421 Télécopieur :	Commande : (1752520) 2020-06-08 17 h 18 Transmission : 2020-06-08 18 h 37	3323572 - Addenda 1 (devis) 2020-06-08 17 h 18 - Téléchargement 3323573 - Addenda 1 (bordereau) 2020-06-08 17 h 18 - Téléchargement 3331007 - Addenda 2 (devis) 2020-06-11 15 h 15 - Courriel 3331008 - Addenda 2 (plan) 2020-06-11 15 h 15 - Courriel 3338562 - Addenda 3 (devis) 2020-06-26 14 h 56 - Courriel 3338563 - Addenda 3 (plan) 2020-06-26 20 h 13 - Messagerie 3344532 - Addenda 4 (devis) 2020-07-08 18 h 57 - Courriel 3344533 - Addenda 4 (plan) 2020-07-08 18 h 57 - Courriel 3347412 - Addenda 5 2020-07-13 15 h 54 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Services Électriques Enixum Inc.
2451 boul Fernand-Lafontaine
Longueuil, QC, J4N 1N7

[Madame Nathalie Emond](#)
Téléphone : 450 442-1166
Télécopieur : 450 442-4206

Commande : (1749535)
2020-06-02 9 h 47
Transmission :
2020-06-02 10 h 40

3323572 - Addenda 1 (devis)
2020-06-02 9 h 47 - Messagerie
3323573 - Addenda 1 (bordereau)
2020-06-02 9 h 47 - Téléchargement
3331007 - Addenda 2 (devis)
2020-06-11 15 h 15 - Courriel
3331008 - Addenda 2 (plan)
2020-06-11 15 h 56 - Messagerie
3338562 - Addenda 3 (devis)
2020-06-26 14 h 56 - Courriel
3338563 - Addenda 3 (plan)
2020-06-26 20 h 16 - Messagerie
3344532 - Addenda 4 (devis)
2020-07-08 18 h 57 - Courriel
3344533 - Addenda 4 (plan)
2020-07-08 20 h 07 - Messagerie
3347412 - Addenda 5
2020-07-13 15 h 54 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Dossier # : 1203438031

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc., pour la mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval - Dépense totale de 7 012 271.11 \$, taxes incluses (contrat : 6 374 791,92 \$ \$ + contingences : 637 479,19 \$) - Appel d'offres public IP20013-149611-C - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1203438031 InfoCompt DEEU.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-26

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1202968024

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néoelect Inc. pour l'installation de 60 détecteurs véhiculaires. Dépense totale de 396 217,42 \$, taxes incluses (contrat : 304 782,63 \$ + contingences : 30 478,26 \$ + incidences : 60 956,53 \$) - Appel d'offres public 461752 - 1 seul soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Neoelect Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'installation de 60 détecteurs véhiculaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 304 782,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461752;
2. d'autoriser une dépense de 30 478,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 60 956,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-26 16:15

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1202968024

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néolect Inc. pour l'installation de 60 détecteurs véhiculaires. Dépense totale de 396 217,42 \$, taxes incluses (contrat : 304 782,63 \$ + contingences : 30 478,26 \$ + incidences : 60 956,53 \$) - Appel d'offres public 461752 - 1 seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

L'optimisation des déplacements des personnes et des biens, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable repose notamment sur l'obtention de données précises sur l'état du réseau artériel. C'est dans cette optique que la Ville est devenue, en 2014, membre associé du réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC). L'un des objectifs de cette démarche pour la Ville est de comparer sa performance à celle des autres villes canadiennes.

Il était devenu nécessaire pour la Ville de se doter d'un système de gestion des données de circulation routière (SGDCR) afin de développer une connaissance approfondie des caractéristiques de la circulation (débit, classification des véhicules, vitesse, temps de parcours, etc.). Pour ce faire, la Direction de la mobilité (DM) a mis en place un plan de collecte de données de circulation qui consiste à réaliser des comptages de circulation, à des sites prédéfinis. Certains sites feront l'objet de comptages ponctuels alors que d'autres sites feront l'objet d'un comptage permanent (continu, 365 jours/année).

Les informations tirées de ces comptages sont cruciales puisqu'elles nous permettent d'utiliser des données réelles et fiables dans nos outils de simulation, ainsi que pour connaître l'utilisation du réseau et à suivre son évolution. Elles permettent notamment de :

- Planifier et concevoir des projets routiers cohérents avec les principes de l'approche «Vision Zéro» en matière de sécurité routière;
- Diminuer les impacts sur la circulation par une gestion intégrée des chantiers;
- Encourager les transports actif et collectif par l'aménagement de pistes cyclables et de voies réservées pour autobus;
- Améliorer la mobilité par l'optimisation des plans de feux de circulation.

Aux fins du SGDCR, le présent projet consiste à installer 60 détecteurs véhiculaires pour effectuer du comptage permanent. Les sites retenus ont été choisis en fonction de leur importance stratégique et répartis sur l'ensemble du réseau artériel de la Ville (voir la liste des sites en pièce jointe). Le choix de la technologie (radar ou thermique) et du nombre de détecteurs utilisés dépendent des caractéristiques de chaque site et du nombre de

segments de circulation à recenser. Les détecteurs véhiculaires serviront aussi à classer les véhicules par catégorie, soit des véhicules de promenade et des camions.

Dans le but d'effectuer l'installation des détecteurs véhiculaires, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), a procédé à l'appel d'offres 461752. Lancé le 29 juin 2020 pour une période de 16 jours de calendrier, il a été publié dans SEAO et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours de calendrier, soit jusqu'au 13 novembre 2020.

Aucun addenda n'a été publié en lien avec cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1251 - 11 décembre 2019 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2020 -2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM18 0084 - 22 janvier 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à Compilation Data Traffic inc., d'une durée de 24 mois, pour effectuer des relevés de circulation par traitement de l'image dans le cadre du plan annuel de comptages de circulation, pour une somme maximale de 647 934,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16374 (3 soum.) / Autoriser une appropriation de 183 000 \$ de la réserve de la voirie locale afin de financer le plan de collecte des données de circulation du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

CM17 0276 - 28 mars 2017 - Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois, avec les firmes Électroméga Itée 311 433,93 \$, taxes incluses, Orange Traffic inc. 1 660 552,80 \$, taxes incluses, Tacel Itée 846 037,50 \$, taxes incluses et Innovation MI-8 inc. 1 030 049,81 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de systèmes de transport intelligents et pour les feux de circulation - Appel d'offres public 16-15512 (4 soum.)

DESCRIPTION

Les travaux comprennent, entre autres, les interventions suivantes :

- L'installation des détecteurs véhiculaires et des cartes d'interface;
- La fourniture et l'installation de câbles;
- La configuration des détecteurs et le branchement au réseau de télécommunication;
- La validation des données obtenues.

Les détecteurs véhiculaires nécessaires au présent projet ont été acquis par la Ville via une entente-cadre (CM17 0276).

Des contingences représentant 10 % de la valeur du contrat doivent être ajoutées, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements, tels que :

- Déplacer des coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués;
- Effectuer des thermographies additionnelles si nécessaires;
- Couvrir les coûts pour une variation mineure de quantité de câble.

Des incidences représentant 20 % de la valeur du contrat doivent être ajoutées, entre autres, pour couvrir les autres frais encourus lors de l'installation des différents équipements, tels que :

- L'acquisition de modems cellulaires;
- Le besoin de tests additionnels pour calibrer les détecteurs véhiculaires;
- Les frais de déblocage de conduits effectués par la Commission des Services Électriques de Montréal (CSÉM), s'il y a lieu, pour des conduits situés hors du réseau de la CSÉM.

JUSTIFICATION

Sur un total de 4 preneurs du cahier de charges, une seule firme a déposé une soumission conforme, soit 25 %. Trois preneurs du cahier de charges n'ont pas déposé de soumissions. Une lettre leur a été envoyée afin de connaître la raison de leur désistement; un preneur du cahier des charges a mentionné ne pouvoir être en mesure d'offrir les produits demandés et deux n'ont pas répondu. La liste des preneurs du cahier de charges est fournie en pièce jointe.

Résultats de l'appel d'offres :

Soumission conforme	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences de 10 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Néolect Inc.	304 782,63 \$	30 478,26 \$	335 260,89 \$
Dernière estimation réalisée	371 239,10 \$	37 123,91 \$	408 363,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			73 102,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 17,9 %

La dernière estimation a été réalisée à l'interne par la Division exploitation, innovation et gestion des déplacements (DEIGD).

L'écart entre l'unique soumission conforme et la dernière estimation est favorable à la Ville et s'explique par une stratégie d'affaires agressive de l'adjudicataire.

Lors de l'analyse de la soumission par la DGPEC, les validations suivantes ont été effectuées :

- Le soumissionnaire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Une attestation valide de Revenu Québec (RQ) a été déposée avec la soumission;
- Le soumissionnaire respecte le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Le soumissionnaire ne fait pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Une demande de renouvellement de l'autorisation de l'AMP a été déposée par l'adjudicataire le 20 mars 2019, soit 90 jours avant l'arrivée à échéance de l'autorisation de l'AMF dont il était détenteur (voir pièce jointe). En date du 17 août 2020, le nom de l'entreprise Néolect

Inc. figurait au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA) de l'AMP (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de 396 217,42 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 30 478,26 \$ et des incidences de 60 956,53 \$, sera assumée comme suit :
Un montant maximal de 361 799,32 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-055 –Programme de systèmes des transports utilisant les nouvelles technologies (CM18 1167).

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020 -2022 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programme	2020	2021	2022	TOTAL
54104 – Système de gestion des données de circulation routière (SGDCR)	362	0	0	362

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40% des émissions polluantes, gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille dans un contexte de développement durable. L'obtention de données de circulation permet une planification optimale des interventions afin de diminuer les impacts négatifs de la congestion routière et d'améliorer l'environnement et la qualité de vie pour les résidents, les commerçants et les visiteurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les données de circulation obtenues par les postes de comptage véhiculaire permanents permettent de produire des indicateurs précis afin d'optimiser les choix en matière de solutions à mettre en place et d'effectuer un suivi adéquat des diverses mesures implantées. Sans données ou indicateurs précis, il serait difficile de mesurer les effets des politiques concernant les déplacements des personnes et des biens. Une décision favorable permettra de mettre en service sans délais les équipements déjà achetés par la Ville. L'octroi du présent contrat est aussi essentiel au respect des engagements pris par la Ville dans le cadre du REMC.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la pandémie attribuable à la Covid-19, l'échéancier du mandat de l'adjudicataire pourrait subir des changements pour des raisons telles qu'un manque de personnel ou de restrictions imposées par la Direction de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : 21 septembre 2020

1. Octroi de contrat : septembre 2020
2. Réalisation des travaux : septembre 2020 à décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Annie LANEUVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 18 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-11

Jonathan HAMEL-NUNES
Chef de section

Tél : 514 872-0287
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Chef de division
Tél : 514 872-0407
Approuvé le : 2020-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-08-26

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres :

461752

No du GDD :

1202968024

Titre de l'appel d'offres :

Travaux d'installation de postes de comptage véhiculaire sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Type d'adjudication :

Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :

29 - 6 - 2020

Ouverture originalement prévue le :

16 - 7 - 2020

Ouverture faite le :

16 - 7 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires :

16

jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :

0

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs

4

Nbre de soumissions reçues

1

% de réponses

25

Nbre de soumissions rejetées

0

% de rejets

0,0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :

120

jrs

Date d'échéance initiale :

13

11

2020

Prolongation de la validité de la soumission de :

jrs

Date d'échéance révisée :

JJ

MM

AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumission conforme

Prix soumis incluant les taxes
(et corrections le cas échéant)

Total \$

NEOLECT INC.

304 782,63

Estimation

externe

371 239,10

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

-17,9%

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Oui

NON

X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

N.A.

OK

N.A.

OK

RBQ

X

AMF

X

Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant

RENA

X

Revenu Qc

X

# Intersection	# Réseau FC	Nom de l'intersection (Rue1 / Rue 2)	
1329	91	16 e Avenue	Notre-Dame
882	150	Denis-Papin	Saint-Michel
1290	217	Crémazie	Papineau inter. Nord-Ouest
1310	221	Sherbrooke	Tricentenaire
1340	90	Montigny	Saint-Jean-Baptiste
268	205	Louis-Hippolyte-La-Fontaine	Perras Inter. Est
1750	206	Henri-Bourassa	Nicolas-Josselin
8891	525	Henri-Bourassa	Salk
9137	570	Bombardier	Langelier
874	27	Saint-Zotique	Viau
803	223	Sherbrooke	Jardin Botanique
870	153	Saint-Joseph	Saint-Michel
8854	611	Guenette	Henri-Bourassa
10271	607	Alexis-Nihon	Côte-Vertu
4794	37	Acadie	Ogilvy
1138	36	Jarry	Saint-Laurent
1090	82	Jarry	Saint-Hubert
13214	642	Cordner / Laplante	Dollard
4481	641	Angrignon / Trinitaires des	Newman
120	3	Jean-Talon	Mountain Sights
152	5	Côte-des-Neiges	Van Horne
160	52	Côte-Sainte-Catherine	Victoria
88	3	Côte-Sainte-Catherine	Décarie inter. Ouest
336	11	Maisonnette	Saint-Marc
2	10	Docteur-Penfield	Peel
668	21	Iberville	Ontario
648	21	Frontenac	Ontario
630	92	Maisonnette	Panet
512	15	Sanguinet	Sherbrooke
467	12	Saint-Urbain	Viger
585	72	Lanaudière	Saint-Joseph
1072	82	Christophe-Colomb	Saint-Zotique
1104	34	Saint-Denis	Saint-Zotique
544	44	Parc	Van Horne
17900	9	Atwater	Saint-Patrick (int. Ouest)
642	20	Ontario	Papineau
17141	550	Robert	Viau
948	31	Haig	Hochelaga
1374	206	Armand-Bombardier	Henri-Bourassa / Ray-Lawson
1379	96	27 e Avenue	Maurice-Duplessis

Le 20 mars 2019

NÉOLECT INC.
104, BOUL MONTCALM N
CANDIAC QC J5R 3L8

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700019119
N° de demande : 1932055243
N° de confirmation de paiement : 000252057466

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Le 8 mars 2017

NÉOLECT INC.
A/S MONSIEUR SYLVAIN ROUSSEAU
104, BOUL MONTCALM N
CANDIAC (QC) J5R 3L8

N° de décision : 2017-CPSM-1015544

N° de client : 2700019119

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NÉOLECT INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 461752

Numéro de référence : 1385817

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Installation de postes de comptages véhiculaires permanents

☐ <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
☐ Innovation MI-8 inc. 2275, 43e avenue Montréal, QC, H8T2K1 http://www.mi8innovation.com NEQ : 1170478268	Monsieur Michael De Santis Téléphone : 514 637-1000 Télécopieur :	Commande : (1761492) 2020-06-30 11 h 17 Transmission : 2020-06-30 11 h 17	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Neolact Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	Commande : (1760778) 2020-06-29 10 h 11 Transmission : 2020-06-29 11 h 22	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Orange Traffic 18195 J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J0E7 http://www.orangetraffic.com NEQ : 1169862571	Monsieur Francis Morrier Téléphone : 450 477-5262 Télécopieur :	Commande : (1762558) 2020-07-02 15 h 51 Transmission : 2020-07-02 15 h 51	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ TELUS Communications inc. 630, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H3B 1S6 NEQ : 1148459481	Madame Julie Thérberge Téléphone : 418 780-8357 Télécopieur : 418 694-2075	Commande : (1761176) 2020-06-29 16 h 33 Transmission : 2020-06-29 21 h	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
☐ Organisme public.			

Dossier # : 1202968024

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Accorder un contrat à Néolect Inc. pour l'installation de 60 détecteurs véhiculaires. Dépense totale de 396 217,42 \$, taxes incluses (contrat : 304 782,63 \$ + contingences : 30 478,26 \$ + incidences : 60 956,53 \$) - Appel d'offres public 461752 - 1 seul soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1202968024-Installation de 60 détecteurs véhiculaires.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie LANEUVILLE
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-12

Fidel COTÉ-FILIATRAULT
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-7652

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208807002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Pachar Inc., pour la réfection du débarcadère de l'aréna Maurice-Richard (0450) - Dépense totale de 321 563,37 \$, taxes incluses (contrat : 223 307,89 \$ + contingences : 44 661,58 \$ + incidences 53 593,89 \$) - Appel d'offres public 15277 - Quatre (4) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Gestion Pachar Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du débarcadère de l'aréna Maurice-Richard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 223 307,89\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15277 ;
2. d'autoriser une dépense de 44 661,58\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 53 593,89\$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-07-23 09:19
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208807002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Pachar Inc., pour la réfection du débarcadère de l'aréna Maurice-Richard (0450) - Dépense totale de 321 563,37 \$, taxes incluses (contrat : 223 307,89 \$ + contingences : 44 661,58 \$ + incidences 53 593,89 \$) - Appel d'offres public 15277 - Quatre (4) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Construit en 1959, l'aréna Maurice-Richard est doté d'une patinoire aux dimensions internationales soit 30 mètres x 60 mètres. Cet amphithéâtre, qui porte le nom d'une légende du hockey, est le domicile du Centre national courte piste de patinage de vitesse (CNCP). Il est situé au cœur d'un pôle important du développement de l'élite sportive qui comprend aussi les installations sportives du Parc olympique, le stade Saputo et le centre Pierre-Charbonneau.

L'aréna est utilisé pour différents événements sportifs nécessitant la présence des médias. Ceux-ci utilisaient le garage sud, plus communément appelé le débarcadère, pour déposer ou reprendre leur matériel à l'abri des intempéries. Cependant, les véhicules amenaient du sel de déglacage à l'intérieur, ce qui a eu pour effet d'endommager le béton de la dalle et son armature. La dalle s'est détériorée avec le temps et le débarcadère ne peut plus être utilisé sans inspection et l'approbation d'un ingénieur en structure à tous les 6 à 12 mois. Ces restrictions s'appliquent aussi aux équipements des cols bleus qui doivent être entreposés ailleurs. La structure n'est plus en mesure de supporter les charges pour lesquelles elle a été prévue malgré l'ajout de support temporaire en dessous (étalement au sous-sol). La démolition et la reconstruction de la dalle du débarcadère sont donc requises et ces travaux font l'objet du présent dossier décisionnel. Il a été prévu de recouvrir la nouvelle dalle d'une membrane d'étanchéité afin de la protéger du sel de déglacage pour que cette situation ne se reproduise pas.

L'appel d'offres public 15277 a été publié dans le Journal de Montréal et sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 16 avril 2020. L'ouverture de l'appel d'offres initialement prévue le 14 mai a été reportée au 9 juin. Le délai pour permettre aux soumissionnaires de récupérer les documents, préparer et déposer leur soumission auprès du Service du greffe a été de cinquante-quatre (54) jours.

Sept (7) addenda ont été émis :

Addenda 1 - 4 mai 2020 : Report de la date d'ouverture des soumissions et remplacement de l'annexe E du *Cahier des clauses administratives générales* .

Addenda 2 - 19 mai 2020 : Report de la date d'ouverture des soumissions et ajout des

dates de visite des lieux suite à la levée du confinement. Révision des plans et devis pour retirer les travaux de désamiantage de la salle mécanique sous le débarcadère (travaux transférés dans le projet de désamiantage du sous-sol; dossier décisionnel # 1208807001).

Addenda 3 - 21 mai 2020 : Précisions concernant la prise de rendez-vous pour la visite des lieux (aucun impact sur le prix).

Addenda 4 - 28 mai 2020 : Remplacement du devis - *Démolition et disposition en condition d'amiante et de plomb* afin d'ajouter les méthodes de travail requises pour l'enlèvement de la peinture au plomb et remplacement du *Cahier des clauses administratives spéciales*.

Addenda 5 - 2 juin 2020 : Réémission des formulaires de soumission en format Excel et confirmation de l'adresse pour le dépôt des soumissions (aucun impact sur le prix).

Addenda 6 - 5 juin 2020 : Réémission des formulaires de soumission en format Excel (aucun impact sur le prix).

Addenda 7 - 8 juin 2020 : Réémission des formulaires de soumission en format Excel (aucun impact sur le prix).

La période de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours soit jusqu'au 7 octobre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier décisionnel 1208807001 (présenté simultanément avec le présent dossier) - Accorder à Roland Grenier Construction Ltée, un contrat pour la réalisation des travaux de désamiantage des salles mécaniques du sous-sol de l'aréna Maurice-Richard (0450) - Dépense totale de 409 398,38 \$, taxes incluses (contrat : 284 304,43 \$ + contingences : 56 860,89 \$ + incidences 68 233,06 \$) - Appel d'offres public 15624 - Trois (3) soumissionnaires.

CM18 1138 - 17 septembre 2018 : Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Marchand Architecture & Design Inc. pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la conversion du chauffage et la mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard - Dépense totale de 832 069,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 18-16634 - trois soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à l'entreprise Gestion Pachar Inc. pour procéder aux travaux de réfection du débarcadère de l'aréna Maurice-Richard. Les travaux consistent principalement à démolir et à reconstruire une section de la dalle du garage sud puis à appliquer une membrane d'étanchéité sur toute la surface de plancher de la pièce. Le projet débutera par une phase de décontamination afin de retirer la présence de plomb dans la peinture existante de la dalle. Aussi, certains conduits de ventilation et équipements mécaniques et électriques devront être retirés ou protégés avant de procéder aux travaux de démolition.

JUSTIFICATION

Onze (11) entreprises se sont procurés les documents d'appel d'offres :

- 1) ACQ - Provinciale
- 2) Armatures Bois-Francs Inc. (ABF)
- 3) Concept PVR Inc.

- 4) Construction arcade
- 5) Construction NCP
- 6) Construction Parabole
- 7) Gestion Pachar Inc.
- 8) Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
- 9) Les Entreprises Ventec Inc.
- 10) MGB Associés
- 11) Naxo

Parmi les onze (11) preneurs du cahier des charges, il y a :

- une (1) association professionnelle;
- un (1) sous-traitant en armature;
- un (1) sous-traitant en béton et pavé uni, etc.;
- un (1) sous-traitant en ventilation.

Aucun avis de désistement n'a été reçu. Quatre (4) preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission sur un total de 10 entrepreneurs (association professionnelle exclue). Le taux de réponse est de 40%. Il n'était donc pas requis de contacter les preneurs de cahier qui n'ont pas soumis d'offres pour connaître le motif de leur désistement.

À la suite de l'analyse, trois (3) des quatre (4) soumissionnaires sont conformes. Un (1) soumissionnaire a été déclaré non conforme puisqu'il y avait un défaut mineur et il n'a pas été contacté pour effectuer la correction considérant qu'il n'était pas le plus bas soumissionnaire.

Le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTINGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Gestion Pachar Inc.	223 307,89 \$	44 661,58 \$	267 969,47 \$
Concept PVR Inc.	442 653,75 \$	88 530,75 \$	531 184,50 \$
Construction NCP	497 841,75 \$	99 568,35 \$	597 410,10 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	434 605,50 \$	86 921,10 \$	521 526,60 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			- 211 297,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			- 48,62 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			219 345,86 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			98,23 %

L'estimation a été élaborée par les mêmes professionnels externes qui ont préparé les documents d'appel d'offres. L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation est de - 48,62 %. Cet écart est expliqué par le fait que l'entrepreneur détient les licences et la main d'œuvre requises pour effectuer la majorité des travaux. Entre autres, il est spécialisé en ouvrages de béton, ce qui lui permettra de faire la démolition et la reconstruction de la dalle du débarcadère. Il détient aussi les licences requises pour exécuter la phase de décontamination. Les frais de gestion, d'administration et profits sont donc réduits au

minimum, particulièrement concernant les tiers parties (sous-entrepreneurs). C'est aussi ce qui explique l'écart de 98,23% entre la deuxième soumission la plus basse et la plus basse.

Tel que recommandé par le Service des affaires juridiques, deux demandes d'information supplémentaire ont été transmises au plus bas soumissionnaire pour s'assurer de la bonne compréhension des travaux. L'entrepreneur a donné suite aux demandes de la Ville à l'intérieur des délais octroyés. Il a démontré sa volonté d'obtenir le contrat malgré les résultats de l'appel d'offres qui sont rendus publics depuis le 9 juin 2020. Les réponses fournies par Gestion Pachar Inc. ne laissent pas croire qu'il y aurait eu erreur ou omission et qu'il ne serait pas en mesure d'exécuter le contrat au prix soumis. Comme pour les autres projets, la présence d'un contrôleur de chantier sera prévue afin de s'assurer que les exigences incluses aux documents contractuels sont respectées.

L'analyse des soumissions effectuées par Groupe Marchand Architecture & Design Inc. et FNX Innov démontre que Groupe Pachar Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir les recommandations des professionnels présentées en pièce jointe).

L'entreprise Groupe Pachar Inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non autorisées (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Vu l'ampleur et la nature des travaux, l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'était pas requise pour l'entrepreneur. L'assureur du cautionnement de soumission et l'assureur responsabilités ont tous deux les permis requis au niveau de l'AMP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 321 563,37 \$ et sera entièrement assumée par la Ville centre.

La dépense est disponible au PTI 2020-2022 du SGPI.

Elle sera financée par le Règlement d'emprunt pour les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux relevant de la compétence du conseil municipal. Le règlement inclut, entre autres, le programme de protection des bâtiments sportifs (42306), dont l'aréna Maurice-Richard fait partie.

La dépense se répartit de la façon suivante : 85 % en 2020 et 15 % en 2021.

Ce montant comprend :

1. le prix forfaitaire de 223 307,89 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux;
2. des contingences de 20 %, soit 44 661,58 \$, taxes incluses, serviront à couvrir les imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier;
3. des incidences générales de 20 %, soit 53 593,89 \$, taxes incluses, serviront à couvrir :
 1. le coût des services de surveillance d'une firme spécialisée en hygiène industrielle pour l'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante ou du plomb. Les travaux devront être exécutés à risque élevé, donc un test d'air sera effectué aux frais de la Ville tous les jours.
 2. les frais de gardiennage pour les travaux qui seront effectués en dehors des heures d'ouverture de l'aréna. L'entrepreneur devra procéder aux travaux bruyants comme, par exemple, la scarification et la démolition de la dalle, lorsque l'aréna est fermé soit de 23h à 7h.
 3. le contrôle en chantier effectué par la firme externe Colliers, maître de projets qui a une entente cadre.

Aucun impact sur le budget de fonctionnement n'est prévu.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet concerne principalement la réfection d'une section de la structure du bâtiment. Il ne touche ni l'enveloppe, ni les systèmes électromécaniques donc l'application de la Politique de développement durable de la Ville est limitée.

Conformément aux prescriptions normalisées de la Ville, l'objectif du contrat en matière de gestion de déchets sera de réduire, d'au moins quatre-vingt-dix pour cent (90 %) en poids, le flux de déchets de construction/démolition vers les sites d'enfouissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service des sports souhaite pouvoir utiliser à nouveau le débarcadère lors d'événements ainsi que pour y stationner les véhicules de service et le tracteur tondeuse. Un report des travaux nécessiterait de mandater un ingénieur en structure pour procéder à une nouvelle inspection (environ 6 000 \$) dans le but d'obtenir l'autorisation de l'accès au garage. Idéalement, les travaux de réfection de la dalle auront été complétés avant l'exécution du projet de conversion du chauffage prévu à partir de mai 2021. Ce dernier implique le remplacement de plusieurs unités de ventilation, dont celle qui se trouve sous le débarcadère, dans la salle mécanique du sous-sol.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le centre d'hébergement pour la population itinérante qui se trouvait à l'aréna a cessé ses opérations le 14 juillet 2020.

Si le refuge devait être réaménagé à l'aréna, les travaux de réfection de la dalle devront être arrêtés et/ou reportés jusqu'à la fermeture de celui-ci considérant que certains travaux seront bruyants et qu'ils sont à proximité des lits. À titre informatif, il est prévu de procéder aux travaux bruyants pendant les heures de fermeture de l'aréna soit de 23 h à 7 h dans le cas d'une occupation régulière.

L'ouverture des soumissions a eu lieu après l'émission des mesures de prévention liées à la Covid-19 de la CNESST. Elles sont donc incluses au contrat de l'entrepreneur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du présent contrat d'exécution au Comité exécutif : 9 septembre 2020

*Les travaux de réfection de la dalle ne pourront pas débuter avant la fin des travaux de désamiantage du sous-sol (Dossier décisionnel # 1208807001).

Date visée pour le début des travaux : 19 octobre 2020

Date visée pour la fin des travaux : 22 janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Thays TORRES, Service de la gestion et de la planification immobilière
Karine BOULAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Paulo CERQUEIRA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Thays TORRES, 10 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joannie HOUDE
gestionnaire immobilier

Tél : 514-868-8779
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-07

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-07-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-07-20



Montréal, le 5 août 2020

Madame Joannie Houde
Gestionnaire de projets immobiliers - Division Projets corporatifs
Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, bureau 3A-24.14
Montréal (QC) H2Y 3Y8
Tél.: (514) 868-8779

Objet : **1362321 – Réfection du débarcadère - Aréna Maurice Richard**
Analyse des soumissions reçues
Recommandation d'octroi de contrat

V. Ref : IMM-15277
N. Ref : IMM-15277

Madame,

Nous avons procédé à l'analyse des soumissions reçues le 9 juin 2020 pour le projet **de l'aréna Maurice Richard réfection du débarcadère**.

Quatre (4) soumissions ont été déposées et ouvertes. Vous trouverez en annexe le tableau comparatif des soumissions.

Après vérification des documents de soumission, nous vous informons que trois (3) des quatre (4) soumissionnaires sont conformes. Nous comprenons aussi que vous avez en main les attestations de présence à la visite obligatoire et que l'analyse de conformité administrative finale doit être validée par vous.



Le classement des soumissionnaires analysés s'établit comme suit:

Montant de la soumission		
Entrepreneurs	avant les taxes	incluant les taxes
Construction NCP	433 000.00 \$	497 841.75 \$
Concept P.V.R. Inc.	385 000.00 \$	442 653.75 \$
MGB Associés Inc.	360 754.08 \$	414 777.00 \$
Gestion Pachar Inc.	194 223.00 \$	223 307.89 \$
Moyenne des soumissions	343 244.27 \$	394 645.10 \$
Estimation préliminaire	378 000.00 \$	434 605.50 \$
Différence entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation préliminaire	183 777.00 \$	211 297.61 \$

Les éléments de notre analyse sont les suivants (notez que tous les montants indiqués incluent les taxes) :

1. **Gestion Pachar Inc.** a présenté la plus basse soumission au montant de **223 307.89 \$ (taxes incluses)**. La soumission est conforme.
2. **MGB Associés inc.** a présenté une soumission de **~~414 777.00 \$~~ (taxes incluses)**. **La soumission est non conforme. L'annexe H n'est pas jointe à sa soumission.** Puisqu'il n'est pas le plus bas soumissionnaire il n'a pas été contacté pour corriger ce défaut mineur.
3. **Concept PVR inc.**, a présenté une soumission de **442 653.75 \$ (taxes incluses)**. La soumission est conforme.
4. **Construction NCP**, a présenté une soumission de **497 841.75 \$ (taxes incluses)**. La soumission est conforme.
5. L'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire, est de **274 533.86 \$**, soit **44,86 %**.
6. L'écart entre l'estimation préliminaire de GMAD et le plus bas soumissionnaire (taxes incluses) est de **211,297.61 \$**



Recommandation :

Suite à notre analyse des soumissions reçues pour les travaux de réfection du débarcadère - Aréna Maurice Richard, nous recommandons d'octroyer le contrat à la compagnie **Gestion Pachar Inc.** avec un prix total (incluant les taxes et contingences) de **223 307.89 \$** conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15277. Nous recommandons également qu'une surveillance attentive et rigoureuse soit exercée durant toute la durée des travaux.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Paul Taillefer
Pour Alain-Serge marchand

Pièce jointes:

- Analyse de conformité des soumissions
- Tableau de comparaison des soumissions
- Tableau analyse des soumissions

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	15277
Titre d'AO :	Réfection du débarcadère - Aréna Maurice-Richard
Date d'ouverture :	2020-06-10
Heure d'ouverture :	13h30

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Gestion Pachar Inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	223 307,89 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Concept P.V.R. Inc.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	442 653,75 \$
Dernière estimation :	434 605,50 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-48,62%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	-49,55%
Nombre de soumissions déposées :	4

Rang	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut interimaire	Statut final	Remarque
1	Gestion Pachar Inc.	223 307,89	Conforme	CONFORME	
2	MGB Associés Inc.	414 777,00	Défaut mineur	NON CONFORME	L'entrepreneur n'a pas été contacté pour corriger la soumission puisqu'il n'était pas le plus bas soumissionnaire.
3	Concept P.V.R. Inc.	442 653,75	Conforme	CONFORME	
4	Construction NCP	497 841,75	Conforme	CONFORME	

COMMENTAIRES

ANALYSE DES DOCUMENTS DE SOUMISSION

Analyse faite par :	Paul Taillefer
Vérifié par :	Alain-Serge Marchand

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Réfection du débarcadère - Aréna Maurice Richard

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Construction NCP

Paul Taillefer, GMAD

(Nom et titre du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

IMM-15277

No SEAO :

1362321

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

497 841,75 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

4

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

	RÉF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER			CONSTAT	STATUT INTÉrimAIRE				REMARQUE	DÉCISION FINALE			
#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme

ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

1	2.2.2.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☒	☐	☐							☐	☒
2	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, ○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? ○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) ○ Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.	☐	☒						☐		☐	☒
3	2.2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☒	☐							☐	☒
4	2.2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? ▪ Si oui, ○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? ○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, ○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☒	☐								☐	☒
5	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☒		☐	☐		☐			☐	☒
6	2.2.2.6	2.12	Registre des firmes sanctionnées en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire fait partie du registre des firmes sanctionnées en vertu de la PGC ? (voir procédure du service des approvisionnements)	☐	☒								☐	☒

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION													
7	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission										
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☒	☐							☐	☒
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☒	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			▪ Si le total de la soumission est <i>inférieur à 500 000 \$</i> (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :										
			<u>Chèque visé :</u>	☐	☒	☐							
			○ Est-il fait à l'ordre de la Ville de Montréal ?	☐	☐	☒						☐	☒
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☒						☐	☒
			<u>Cautionnement de soumission :</u>	☒	☐	☐							
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	☒	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
			○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	☒	☐	☐						☐	☒
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☒	☐	☐						☐	☒
			<u>Lettre de garantie bancaire irrévocable :</u>	☐	☐	☒							
			○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle complétée et dûment signée ?	☐	☐	☒	☐	☐	☐			☐	☒
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☒						☐	☒
			○ Est-ce que la garantie est encaissable dans la Ville de Montréal ?	☐	☐	☒						☐	☒
			▪ Si le total de la soumission est <i>supérieur ou égal à 500 000 \$</i> (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de	☐	☐	☒						☐	☒
			<u>Cautionnement de soumission :</u>	☐	☐	☒							
			○ L'annexe B du CCAG : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	☐	☐	☒	☐	☐	☐			☐	☒
			○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	☐	☐	☒						☐	☒
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☒						☐	☒
8	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire										
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	☒	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☒	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	☒	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO										
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	☒	☐							☐	☒
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux										
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☒	☐	☐						☐	☒
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire de soumission										
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission complet de la Ville ?	☒	☐							☐	☒
12	2.2.2.11	2.6	Signature										
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☒	☐							☐	☒

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.12	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☐							☐	☐
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
CONFORMITÉ DES PRIX													
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire ? o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☐		☐		☐			☐	☐
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)													
16			•	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
17			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
18			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
19			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
20			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐

Signature de l'analyste de dossier

Date

Paul Taillefer, GMAD

Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Réfection du débarcadère - Aréna Maurice Richard

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Concept P.V.R. Inc.

Paul Taillefer, GMAD

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

IMM-15277

No SEAO :

1362321

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

442 653,75 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

3

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

	RÉF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT	STATUT INTÉRIMAIRE					REMARQUE	DÉCISION FINALE			
#	GUIDE	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
IAS													

ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

1	2.2.2.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ)									
			Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)									
			☒	☐	☐						☐	☒
2	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)									
			Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?									
			☐	☒								
			- Si oui, - le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?									
			☐	☒	☐	☐	☐		☐		☐	☒
			Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)									
			☐	☒	☐						☐	☒
			Passez au point 4.									
			Si non, passez au point 3 suivant.									
3	2.2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)									
			seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.									
			Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)									
			☐	☒	☐						☐	☒
4	2.2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)									
			Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?									
			☒	☐								
			- Si oui, - a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?									
			☒	☐	☐	☐	☐		☐		☐	☒
			le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)									
			☒	☐	☐						☐	☒
			- Si non, - a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?									
			☐	☐	☒	☐	☐		☐		☐	☒
5	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)									
			Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?									
			☒	☐		☐	☐		☐		☐	☒
			Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)									
			☒	☐							☐	☒
			La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)									
			☒	☐							☐	☒
			La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)									
			☐	☒							☐	☒
6	2.2.2.6	2.12	Registre des firmes sanctionnées en vertu de la politique de gestion contractuelle									
			Est-ce que le soumissionnaire fait partie du registre des firmes sanctionnées en vertu de la PGC ? (voir procédure du service des approvisionnements)									
			☐	☒							☐	☒

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION													
7	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission										
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☒	☐							☐	☒
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☒	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :										
			<u>Chèque visé :</u>	☐	☐	☒							
			○ Est-il fait à l'ordre de la Ville de Montréal ?	☐	☐	☒						☐	☒
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☒						☐	☒
			<u>Cautionnement de soumission :</u>	☒	☐	☐							
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	☐	☐	☒	☐	☐	☐			☐	☒
			○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	☐	☐	☒						☐	☒
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☒						☐	☒
			<u>Lettre de garantie bancaire irrévocable :</u>	☐	☐	☒							
			○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle complétée et dûment signée ?	☐	☐	☒	☐	☐	☐			☐	☒
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☒						☐	☒
			○ Est-ce que la garantie est encaissable dans la Ville de Montréal ?	☐	☐	☒						☐	☒
8	2.2.2.8	2.9.1.3	▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de	☐	☐	☒						☐	☒
			<u>Cautionnement de soumission :</u>	☒	☐	☐							
			○ L'annexe B du CCAG : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	☒	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
			○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	☒	☐	☐						☐	☒
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☒	☐	☐						☐	☒
9	2.2.2.9	2.1	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire										
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	☒	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☒	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	☒	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☒	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
			Obtention du cahier des charges sur SEAO										
11	2.2.2.11	2.5.1	▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	☒	☐							☐	☒
			Visite supervisée des lieux										
12	2.2.2.12	2.6	▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☒	☐	☐						☐	☒
			Formulaire										
13	2.2.2.13	2.6	▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire complet de la Ville ?	☒	☐							☐	☒
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☒	☐	☐	☐	☐			☐	☒
14	2.2.2.14	2.6	Signature										
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☒	☐							☐	☒

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.2.12	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☒							☐	☒
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	☒	☐	☐	☐		☐			☐	☒
CONFORMITÉ DES PRIX													
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☒								
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)													
16			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
17			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
18			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
19			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
20			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒

Signature de l'analyste de dossier

Date

Paul Taillefer, GMAD
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Réfection du débarcadère - Aréna Maurice Richard

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

MGB Associés Inc.

Paul Taillefer, GMAD

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

IMM-15277

No SEAO :

1362321

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

414 777,00 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

2

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

NON CONFORME

(Conforme ou non conforme)

(Signature du responsable de la conformité)																		
RÉF.		ÉLÉMENTS À VÉRIFIER				CONSTAT	STATUT INTÉRIEURE			(Conformité ou non-conformité)		DÉCISION FINALE						
#	GUIDE	IAS	QUESTIONS				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme

ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

1	2.2.2.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☒	☐	☐						☐	☒
2	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) o Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☒
3	2.2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☒	☐						☐	☒
4	2.2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)? ▪ Si oui, o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☒
5	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☒
6	2.2.2.6	2.12	Registre des firmes sanctionnées en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire fait partie du registre des firmes sanctionnées en vertu de la PGC ? (voir procédure du service des approvisionnements)	☐	☒	☐						☐	☒

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION													
7	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission										
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☒	☐							☐	☒
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☒	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :										
			<u>Chèque visé :</u>	☐	☒	☐							
			○ Est-il fait à l'ordre de la Ville de Montréal ?	☐	☐	☒						☐	☒
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☒						☐	☒
			<u>Cautionnement de soumission :</u>	☒	☐	☐							
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	☒	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	☒	☐	☐						☐	☒
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☒	☐	☐						☐	☒
			<u>Lettre de garantie bancaire irrévocable :</u>	☐	☐	☒							
			○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle complétée et dûment signée ?	☐	☐	☒	☐		☐			☐	☒
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☒						☐	☒
			○ Est-ce que la garantie est encaissable dans la Ville de Montréal ?	☐	☐	☒						☐	☒
			▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de	☐	☐	☒						☐	☒
			<u>Cautionnement de soumission :</u>	☐	☐	☒							
			○ L'annexe B du CCAG : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	☐	☐	☒	☐		☐			☐	☒
			○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	☐	☐	☒						☐	☒
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☒						☐	☒
8	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire										
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	☐	☒	☐	☐		☐			☒	☐
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☐	☒	☐	☐		☐			☒	☐
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	☐	☒	☐	☐		☐			☒	☐
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☒	☐	☐		☐			☒	☐
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO										
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	☒	☐							☐	☒
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux										
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☒	☐	☐						☐	☒
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire										
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire complet de la Ville ?	☒	☐							☐	☒
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☒	☐	☐		☐			☐	☒
12	2.2.2.11	2.6	Signature										
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☒	☐							☐	☒

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
13	2.2.2.12	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☒							☐	☒	
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	☒	☐	☐	☐		☐			☐	☒	
CONFORMITÉ DES PRIX														
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	☒	☐									
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒	
17			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒	
18			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒	
19			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒	
20			▪	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒	

Signature de l'analyste de dossier

Date

Paul Taillefer, GMAD
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Réfection du débarcadère - Aréna Maurice Richard

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Gestion Pachar Inc.

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

IMM-15277

No SEA0 :

1362321

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

223 307,89 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

1

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

	RÉF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT	STATUT INTÉrimAIRE					REMARQUE	DÉCISION FINALE				
#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme

ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

1	2.2.2.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☒	☐	☐							☐	☒
2	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) o Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
3	2.2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☒	☐							☐	☒
4	2.2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? ▪ Si oui, o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
5	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
6	2.2.2.6	2.12	Registre des firmes sanctionnées en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire fait partie du registre des firmes sanctionnées en vertu de la PGC ? (voir procédure du service des approvisionnements)	☐	☒	☐							☐	☒

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION														
7	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☒	☐								☐	☒
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			• Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			<u>Chèque visé :</u>	☐	☒	☐								
			o Est-il fait à l'ordre de la Ville de Montréal ?	☐	☐	☒							☐	☒
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☒							☐	☒
			<u>Cautionnement de soumission :</u>	☒	☐	☐								
			o L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			o Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	☒	☐	☐							☐	☒
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☒	☐	☐							☐	☒
			<u>Lettre de garantie bancaire irrévocable :</u>	☐	☐	☒								
			o L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle complétée et dûment signée ?	☐	☐	☒	☐	☐		☐			☐	☒
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☒							☐	☒
			o Est-ce que la garantie est encaissable dans la Ville de Montréal ?	☐	☐	☒							☐	☒
8	2.2.2.8	2.9.1.3	• Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de	☐	☐	☒							☐	☒
			<u>Cautionnement de soumission :</u>	☐	☐	☒								
			o L'annexe B du CCAG : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	☐	☐	☒	☐	☐		☐			☐	☒
			o Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	☐	☐	☒							☐	☒
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☒							☐	☒
9	2.2.2.9	2.1	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			• La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			Obtention du cahier des charges sur SEAO											
11	2.2.2.11	2.5.1	• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	☒	☐								☐	☒
			Visite supervisée des lieux											
12	2.2.2.12	2.6	• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☒	☐	☐							☐	☒
			Formulaire											
13	2.2.2.13	2.6	• La soumission est-elle complétée sur le formulaire complet de la Ville ?	☒	☐								☐	☒
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☒	☐	☐	☐		☐			☐	☒
14	2.2.2.14	2.6	Signature											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☒	☐								☐	☒

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.2.12	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☒							☐	☒
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	☒	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
CONFORMITÉ DES PRIX													
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire ? ○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☒								
				☐	☐	☒	☐		☐			☐	☒
				☐	☐	☒	☐		☐			☐	☒
				☒	☐							☐	☒
				☒	☐							☐	☒
				☐	☐	☒	☐					☐	☒
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)													
16			•	☐	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
17			▪	☐	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
18			▪	☐	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
19			▪	☐	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒
20			▪	☐	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☒

Signature de l'analyste de dossier

Date

Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

Projet : Travaux de réfection du débarcadère de l'aréna Maurice-Richard (0450)
Description : Octroi de contrat à Gestion Pachar Inc.

			Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%			
	Prix forfaitaire	100,0%	194 223,00		
	Sous-total :	100,0%	194 223,00	9 711,15	223 307,89
	Contingences	20,0%	38 844,60	3 874,75	44 661,58
Incidences:	Total - Contrat :		233 067,60	23 248,49	267 969,47
	Total - Incidences :	20,0%	46 613,52	4 649,70	53 593,89
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		279 681,12	27 898,19	321 563,37
Ristournes:	Tps	100,00%	13 984,06		13 984,06
	Tvq	50,0%		13 949,10	13 949,10
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		0,00	27 898,19	293 630,22

Nom du service : Service de la gestion et de la planification immobilière

Nom de la direction, division, etc. : Direction de la gestion des projets immobiliers, Division projets corporatifs

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Date de publication : 16 avril 2020

Date d'ouverture : 9 juin 2020

15277 - Réfection du débarcadère de l'aréna Maurice-Richard (0450)

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	ACQ - Provinciale
2	Armatures Bois-Francs Inc. (ABF)
3	Concept PVR Inc.
4	Construction Arcade
5	Construction NCP
6	Construction Parabole
7	Gestion Pachar Inc.
8	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
9	Les Entreprises Ventec Inc.
10	MGB Associés
11	Naxo
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Dossier # : 1208807002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Pachar Inc., pour la réfection du débarcadère de l'aréna Maurice-Richard (0450) - Dépense totale de 321 563,37 \$, taxes incluses (contrat : 223 307,89 \$ + contingences : 44 661,58 \$ + incidences 53 593,89 \$) - Appel d'offres public 15277 - Quatre (4) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1208807002 - Réfection du débarcadère aréna Maurice-Richard.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
 Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-10

Françoise TURGEON
 Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1208865002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à L'Heureux, Mongeau, J.C Lauzon pour le remplacement du refroidisseur et divers travaux au bâtiment situé au 2580 St-Joseph, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 203 302,37 \$, taxes incluses (contrat: 842 766,75 \$ + contingences : 176 981,02 \$ + incidences : 183 554,60 \$) Appel d'offres public (IMM-15456-1) - Neuf (9) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à L'Heureux, Mongeau, J.C Lauzon (9106-4154 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour le remplacement du refroidisseur et divers travaux au bâtiment, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 842 766,75\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15456-1 de l'appel d'offres) ;
2. d'autoriser une dépense de 176 981,02\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 183 554,60\$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 44,92% par l'agglomération, pour un montant de 540 523,42\$.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-18 15:29

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1208865002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à L'Heureux, Mongeau, J.C Lauzon pour le remplacement du refroidisseur et divers travaux au bâtiment situé au 2580 St-Joseph, dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 203 302,37 \$, taxes incluses (contrat: 842 766,75 \$ + contingences : 176 981,02 \$ + incidences : 183 554,60 \$) Appel d'offres public (IMM-15456-1) - Neuf (9) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'édifice situé au 2580 St-Joseph dans l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie a été construit en 1964 pour abriter les bureaux du Journal Montréal Matin. Par la suite, les bureaux du transport métropolitain et ceux de la Communauté urbaine de Montréal ont successivement occupé l'édifice jusqu'en 2001. Ce bâtiment administratif abrite maintenant plusieurs bureaux dont ceux du Bureau du taxi de Montréal, du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), de la Direction des technologies de l'information (DTI), des centres de service comme le centre opérationnel de sécurité (COS), un centre d'appel TI du SPVM, les serveurs de la Ville de Montréal ainsi qu'une station d'échantillonnage du Réseau de surveillance de la qualité de l'air.

Le système de climatisation de ce bâtiment administratif est en fin de vie utile. Des travaux d'urgence ont été effectués sur le refroidisseur en 2018 par la Direction de la gestion immobilière et exploitation, afin de prolonger la période d'exploitation de cet équipement. La tour d'eau présente aussi des signes d'usure importants et requiert un suivi minutieux compte tenu des exigences réglementaires de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ).

Le projet de remplacement de ces installations est donc prioritaire. Les travaux consistent à remplacer le système de climatisation, situé dans le local technique en appentis au toit, et la tour d'eau existante par deux (2) unités de climatisation afin de procurer flexibilité, redondance et économies d'énergies aux opérations. Le nouveau système va permettre d'éliminer le réfrigérant (R22) du refroidisseur de l'appentis et le remplacer par un réfrigérant dont les substances ont peu d'effet appauvrissant sur la couche d'ozone (SACO). La tour d'eau existante sera remplacée par un autre type de refroidisseur afin de permettre un fonctionnement 12 mois par année pour fournir un refroidissement de l'air dans le système de ventilation. Cette caractéristique du nouveau système permettant un fonctionnement avec un minimum d'air frais va générer des économies d'énergie importantes pour le chauffage et l'humidification de l'air.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par la firme d'architectes Riopel et associés, en collaboration avec la firme d'ingénieurs GBI.

Un appel d'offres pour la réalisation de travaux, portant le numéro IMM-15456-1, a été publié sur le site SEAO ainsi que dans le Journal de Montréal, le 16 mars 2020. La date de dépôt des soumissions était initialement le 16 avril, mais de nombreux reports ont été nécessaires en raison de la Covid-19. L'ouverture des soumissions était finalement le 18 juin 2020 pour une durée totale de publication de quatre-vingt-quatorze (94) jours.

La nature des addenda est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No.1	25/03/2020	Date d'ouverture reportée au 30 avril. Période des visites suspendue pour une durée indéterminée.	Non
No.2	9/04/2020	Date d'ouverture reportée au 21 mai. Modifications au devis en mécanique.	Non
No.3	5/05/2020	Date d'ouverture reportée au 11 juin. Nouvelle période pour les visites aux soumissionnaires du 19 au 22 mai. Modification à l'Annexe E sur le Règlement de la gestion contractuelle.	Non
No.4	5/05/2020	Date d'ouverture reportée au 18 juin. Modifications aux devis mécanique et électrique pour le retrait de la climatisation temporaire.	Oui
No.5	2/06/2020	Erreur publication addenda 4 par le SEAO, les devis n'ont pas été envoyés. Publication des devis de l'addenda 4.	Non
No.6	5/06/2020	Modification au devis d'architecture pour le retrait de la climatisation temporaire.	Oui
No.7	9/06/2020	Toiture du 2580 St-Joseph toujours sous garantie. Publication de la compagnie couvreur responsable des derniers travaux sur la toiture.	Non

Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 18 juin 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18-1097 - 17 septembre 2018 - Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-conseils inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 599 821,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17071.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à L'Heureux, Mongeau, J.C. Lauzon pour les travaux de remplacement du refroidisseur du bâtiment situé au 2580 St-Joseph, Montréal. Les travaux comprennent les éléments suivants, sans s'y restreindre :

- Démanteler la tour d'eau existante.
- Démanteler et retirer toutes les bases d'appareil et supports de conduits.
- Effectuer les percements pour le passage des conduits aux différents étages.
- En raison du règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, le

nouveau refroidisseur ne doit pas dépasser 2 m de hauteur. Le refroidisseur sera donc composé de 2 appareils plus petits afin de respecter la hauteur des appareils sur le toit.

- Construire une nouvelle base pour les 2 appareils de refroidissement. Effectuer l'étanchéité des bases.
- Construire une nouvelle section de dalle de propreté dans l'appentis mécanique.
- Effectuer les raccordements électrique et mécanique vers les salles situées au sous-sol et au 1er étage.

La présence d'un agent des Corps Commissionnaires du Québec, accrédité SPVM, est nécessaire lors des travaux dans les zones requérant une accréditation SPVM. L'agent sera responsable de superviser les travailleurs lors des travaux dans ces zones.

JUSTIFICATION

Il a eu dix-huit (18) preneurs du cahier des charges dans le cadre de cet appel d'offres, parmi lesquels neuf (9) ont déposé une soumission (50 %).
Un (1) preneur a acheté les documents à titre informatif, il s'agit de l'Association ACQ - Provinciale et cinq (5) preneurs du cahier des charges sont des sous-traitants. Un suivi a été effectué auprès des trois (3) autres preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission. La raison invoquée est le manque de disponibilité dans leur carnet de commandes.

Sur les 9 soumissions reçues, l'entreprise Construction D.L.T (2014) Inc. a présenté une attestation Revenu Québec non valide. Il a donc été jugé non conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	Contingences à retirer de la soumission (15 % contingences) avec taxes	Montant de base (Taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
L'Heureux, Mongeau, J.C Lauzon	969 181,76 \$	126 415,01 \$	842 766,75 \$	176 981,02 \$	1 019 747,77 \$
Névé Réfrigération Inc.	973 148,40 \$	126 932,40 \$	846 216,00 \$	181 772,54 \$	1 023 921,36 \$
Tuyauterie Expert Inc.	995 421,07 \$	129 837,53 \$	865 583,54 \$	177 705,36 \$	1 047 356,08 \$
Oslo Construction Inc.	997 609,33 \$	130 122,96 \$	867 486,38 \$	182 172,14 \$	1 049 658,51 \$
CENTCO	1 016 781,41 \$	132 623,66 \$	884 157,75 \$	185 673,13 \$	1 069 830,88 \$
Construction Rocart Inc.	1 155 164,18 \$	150 683,42 \$	1 004 556,12 \$	210 956,79 \$	1 215 512,91 \$
Procova Inc.	1 163 547,00 \$	151 767,00 \$	1 011 780,00 \$	212 473,80 \$	1 224 253,80 \$
6330614 Canada inc/Constech	1 936 449,45 \$	252 580,36 \$	1 683 869,09 \$	353 612,51 \$	2 037 481,60 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 103 943,42 \$	143 992,62 \$	959 950,80 \$	201 589,67 \$	1 161 540,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)					-141 772,70 \$
					-12,21 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	4 173,59 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,41 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur pour l'année 2020.

L'Heureux, Mongeau, J.C Lauzon a omis de joindre son bordereau de soumission en version Excel. Ceci a été jugé comme étant un défaut mineur à la soumission et ne requérant pas une disqualification du soumissionnaire.

Les soumissionnaires Névé Régrégiration Inc., Tuyauterie Expert Inc., CENTCO, Construction Rocart Inc. et 6330614 Canada inc./ Constech présentent également des défauts mineurs n'entraînant pas une disqualification de leur soumission.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que l'Heureux, Mongeau, JC Lauzon est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il y a un écart de -12,21 % entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation des professionnels. Ceci est dû au retrait de la climatisation temporaire de la portée des travaux au cours de l'appel d'offres. Les travaux devaient commencer en juin. La pandémie de la Covid-19 a fait en sorte que les travaux commenceront plus tard et ne nécessiteront pas de climatisation cet automne.

L'adjudicataire recommandé L'Heureux, Mongeau, J.C Lauzon (9106-4154 Québec inc.) ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant. L'entreprise dispose d'une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant forfaitaire déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est de 969 181,76 \$, taxes incluses. Ce montant contient déjà une contingence de 15 %, au montant de 126 415,01 \$, taxes incluses. Toutefois, l'ajout d'un montant déterminé pour les contingences est contraire à la directive C-OG-DG-D-18-001, qui stipule que le bordereau de soumission ne doit pas prévoir un montant pour les contingences. Malheureusement, dû à une erreur administrative, le mauvais bordereau de soumission a été envoyé et tous les soumissionnaires ont déposé un prix comprenant une provision de contingences de 15%. Afin de régulariser la situation, le montant prévu pour les contingences doit être retiré du montant déposé par les soumissionnaires.

Le montant forfaitaire déposé par le plus bas soumissionnaire conforme sans les contingences de 15 % est donc de 842 766,75 \$, taxes incluses.

Un pourcentage de 21 % de contingences, correspondant à 176 981,02 \$ taxes incluses, est requis au présent dossier. La pandémie de la Covid-19 a ralenti le processus d'appel d'offres et l'octroi de contrat, qui devait avoir lieu à la fin mai 2020. Les travaux prévus pour juin 2020 ont été repoussés à septembre et devaient être finis pour mai 2021. La climatisation temporaire a été retirée du processus d'appel d'offres. L'octroi de contrat aura finalement lieu à la fin septembre et les travaux ne pourront pas

commencer avant la fin octobre. Il est possible que les travaux de remplacement de la climatisation ne soient pas finis pour mai 2021. Un montant supplémentaire a donc été prévu dans les contingences afin de prévoir de la climatisation temporaire à l'été 2021. C'est ce qui explique la demande de 21 % de contingences au projet.

Afin de couvrir les coûts engendrés par des services d'ingénierie ou autres, tels que les services de laboratoire en contrôle et qualité, un agent des Corps Commissionnaires du Québec, qui sera responsable de superviser l'entrepreneur dans les zones assujetties au contrôle du SVPM, ainsi que le contrôle en chantier, un budget en incidences de 18 % correspondant à 183 554,60 \$, taxes incluses, est requis au présent dossier.

La dépense totale à autoriser est de 842 766,75 \$, taxes incluses, avant ristourne. Les contingences de 21 % (176 981,02 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier. Les incidences de 18 % (183 554,60\$, taxes incluses) serviront à couvrir les coûts de la surveillance de chantier (76 833 \$) et autres services de laboratoire en contrôle et qualité qui pourraient être effectués par des tiers en cours de réalisation du projet.

La dépense sera assumée comme suit: un montant maximal de 1 203 302,37 \$, sera financé par les règlements d'emprunt :

- RCG 20-021 - Protection et développement d'immeubles d'agglomération
- 20-018 et Protection et développement d'immeubles corporatif

Cette dépense sera assumée à 55,08 % par la ville centre et 44,92 % par l'agglomération. La dépense totale sera répartie comme suit : 451 238,39 \$ en 2020 et 752 063,98 \$ en 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Vu que l'octroi du contrat se fera à la fin septembre, il se peut que les travaux de remplacement du climatiseur ne soient pas totalement achevés pour le début de la période de climatisation à l'été 2021. Un système de climatisation temporaire pourrait être nécessaire. Un montant a été prévu dans les contingences afin de prévoir de tels coûts.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier de l'appel d'offres initial était prévu du 16 mars au 16 avril. Le confinement et les impacts de la Covid-19 ont fait en sorte que l'ouverture des soumissions et les visites aux soumissionnaires ont dû être reportées quatre fois. Les travaux étaient censés débuter en juin 2020 et seront retardés à octobre 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 9 septembre 2020
Comité municipal : 21 septembre 2020
Comité agglomération : 24 septembre

Mobilisation de chantier : 1er octobre 2020

Fin des travaux : 25 juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre STRASBOURG, Service des technologies de l'information
Chelene COULANGES, Bureau du taxi de Montréal
François PLAISANCE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Brigitte SANFACON, Service de la gestion et de la planification immobilière
Paulo CERQUEIRA, Service de la gestion et de la planification immobilière
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Service de police de Montréal
Mélanie BOUDRIAS, Bureau du taxi de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon DUMOUCHEL
Concepteur des aménagements - immeubles

Tél : 514-872-1718
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-14

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Costas LABOS
Chef de division, en remplacement de M. Michel Soulières

Tél : 514 872-2705
Approuvé le : 2020-08-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-08-18

Projet : Travaux de remplacement du refroidisseur et divers travaux au 2580 St-Joseph (3665)
Description : Octroi de contrant de construction à L'Heureux, Mongeau, J.C Lauzon

			Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$				
	Prix forfaitaire	100,0%	733 000,00				
	Sous-total :	100,0%	733 000,00	36 650,00	73 116,75		842 766,75
	Contingences	21,0%	153 930,00	7 696,50	15 354,52		176 981,02
Incidences:	Total - Contrat :		886 930,00	44 346,50	88 471,27		1 019 747,77
	Total - Incidences :	18,0%	159 647,40	7 982,37	15 924,83		183 554,60
Ristournes:	Coût des travaux		1 046 577,40	52 328,87	104 396,10		1 203 302,37
	Tps	100,00%		52 328,87			52 328,87
	Tvq	50,0%			52 198,05		52 198,05
	Coût après rist.		1 046 577,40	0,00	104 396,10		1 098 775,45

Tableau de répartition des dépenses entre l'agglomération et le corporatif					
		Taux de répartition du Service		Répartition de la dépense	
2580 St-Joseph	Superf.occupée	AGGLO	CORPO	AGGLO	CORPO
Autre	13,76%	0,00%	100,00%	0,00%	13,76%
Ville Marie	3,71%	0,00%	100,00%	0,00%	3,71%
TI	52,13%	49,80%	50,20%	25,96%	26,17%
SPVM	13,08%	100,00%	0,00%	13,08%	0,00%
Environnement	0,24%	100,00%	0,00%	0,24%	0,00%
SGPI	11,32%	49,80%	50,20%	5,64%	5,68%
Sperficie innocupé	5,76%	0,00%	100,00%	0,00%	5,76%
Total	100,00%	n/a	n/a	44,92%	55,08%

Montréal, le 9 juillet 2020

Monsieur Simon Dumouchel
Concepteur des aménagements - immeubles
Ville de Montréal / DGPI / SGPI
303, rue Notre-Dame Est – 3^e étage
Montréal (QC) H2Y 3Y8

Projet : ÉDIFICE DU 2580 St-Joseph Est (3665)
Remplacer le refroidisseur et divers travaux
Mandat : 18732-2-001
Contrat : 15456
N/D : MTL-18-2983

Objet : Soumission no. IMM-15456 – Lettre de recommandation – révision 2020.07.09

Monsieur,

À votre demande, voici la révision de notre lettre de recommandation en fonction de l'estimation des professionnels fournies avant la période des soumissions.

Suite à l'ouverture des soumissions le 18 juin 2020 à 13h30 pour le projet mentionné en titre, neuf (9) soumissions ont été déposées. Nous avons procédé à la comparaison des neuf (9) prix soumis ainsi qu'aux montants ventilés.

Vous trouverez ci-dessous le résultat des soumissionnaires :

Firmes	Prix soumis	Statut
▪ L'Heureux Mongeau JC Lauzon (9106-4154 Québec inc.)	969 181.76 \$	Conforme – défaut mineur
▪ Névé Réfrigération Inc.	973 148.40 \$	Conforme – défaut mineur
▪ Tuyauterie Expert inc.	995 421.07 \$	Conforme – défaut mineur
▪ Oslo Construction Inc.	997 609.33 \$	Conforme à valider
▪ Le Groupe CENTCO inc.	1 016 781.41 \$	Conforme – défaut mineur
▪ Constructions Rocart inc.	1 155 239.54 \$	Conforme – défaut mineur
▪ Construction D.L.T. (2014) inc.	1 163 442.55 \$	Non-conforme
▪ Procova Inc.	1 163 547.00 \$	Conforme
▪ 6330614 canada inc./Constech	1 936 449.45 \$	Conforme – défaut mineur

Estimation des professionnels avant soumission. 1 103 943.42 \$

Suite à l'analyse de leur conformité, le plus soumissionnaire reçu a été admis comme étant conforme.

Mise à part le plus haut soumissionnaire dont les frais généraux sont exagérément élevés, l'ensemble des coûts présentés se tiennent et on peut donc conclure à la bonne compréhension des travaux. L'écart entre l'estimation des professionnelles avant soumissions et le plus bas soumissionnaire est de 12% et l'écart à la moyenne (toujours en excluant le plus haut soumissionnaire) est de 4.5%.

Prendre note, que l'estimation des professionnels avant la période des soumissions incluait notamment un montant estimé à 126 500.00\$ pour entrée électrique temporaire et génératrice et que cet item a été retiré durant l'appel d'offres (addenda no.6).

À la lumière de l'analyse des soumissions et des conformités, nous vous suggérons donc de retenir le plus bas soumissionnaire, soit **L'Heureux Mongeau JC Lauzon (9106-4154 Québec inc.)** au montant de **969 181.76 \$** pour effectuer les travaux proposés.

Espérant le tout conforme et à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Michèle Frigon, M. ARCH
pour Sébastien Majeau, architecte

pièces jointes :

- 20200629_EstimationSoumissions-BORDEREAU.xlsx
(fichier numérique de l'estimation professionnelle soumise avant la période des soumissions)
- 15456_tableau-prix_20200709.pdf (fichier révisé de l'estimation professionnelle vs prix soumissionnaires)

Nom du service : Service de la gestion et de la planification immobilière

Nom de la direction, division, etc. : Direction de la gestion des projets immobiliers, Division projets corporatifs

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

IMM-15456-1 - Édifice du 2580 St-Joseph Est (#3665):
Replacer le refroidisseur et divers travaux

Date de publication : 16 mars 2020

Date d'ouverture : 18 juin 2020

Liste des preneurs des cahiers des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	L'heureux Mongeau J.C Lauzon
2	Névé Réfrigération Inc
3	Oslo Construction Inc.
4	Procova Inc.
5	Raoul Beaulieu Inc.
6	Tommy électrique
7	Tuyauteurie Expert Inc.
8	ACQ - Provinciale
9	Climatisation Morrison Inc.
10	Constech_mtl
11	Construction D.L.T. (2014) Inc.
12	Construction NCP
13	Construction Raytech (2014) Inc.
14	Construction Rocart
15	Descimco
16	DMS Électrique
17	Le Groupe Centco Inc.
18	Les Construction AGLP inc.
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Dossier # : 1208865002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à L'Heureux, Mongeau, J.C Lauzon pour le remplacement du refroidisseur et divers travaux au bâtiment situé au 2580 St-Joseph, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 203 302,37 \$, taxes incluses (contrat: 842 766,75 \$ + contingences : 176 981,02 \$ + incidences : 183 554,60 \$) Appel d'offres public (IMM-15456-1) - Neuf (9) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1208865002 - Travaux 2580 St-Joseph.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
 Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-17

Françoise TURGEON
 Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1206810010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 847 365,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15519;
2. d'autoriser une dépense de 127 104,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,45 % par l'agglomération, pour un montant de 423 407,48 \$ taxes incluses et à 56,55% par la ville centre pour un montant de 551 063,13 \$ taxes incluses.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-08-27 15:32
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1206810010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Il est situé au cœur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L0501 « Charpente métallique », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0604 - 6 mai 2020 - Accorder un contrat à Les services environnementaux Delsan A.I.M. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3202 « Démolition édicule piétonnier » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 482 120,35 \$, taxes incluses (contrat : 385 696,28 \$ + contingences : 96 424,07 \$) - Appel d'offres public IMM-15513 - (3 soumissionnaires).

CG20 0077 - 27 février 2020 - Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15506 (3 soum.).

CG20 0031 - 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 - 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

DA197619001 - 31 juillet 2019 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus Inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 \$, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CE19 1056 - 26 juin 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 « Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 \$ (contrat de 191 132,43 \$ + contingences de 28 669,86 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0324 - 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0240 - 16 mai 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 \$ (contrat de 2 834 720,98 \$ + contingences de 708 680,25 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 - 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 - 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liée au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.*, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés*, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.*, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB consultant inc.*, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L0501 « Charpente métallique » consistent principalement à fournir la main-d'œuvre, les matériaux, les équipements, le matériel et les services nécessaires pour exécuter principalement tous les travaux de renforcement de charpente métallique et de nouveaux éléments d'acier du bâtiment, tels que décrits dans les documents d'appel d'offres.

L'appel d'offres public IMM-15519, publié le 2 juin 2020 dans le *Journal de Montréal*, ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a donné aux soumissionnaires un délai de soixante-treize (73) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 13 août 2020.

Cinq (5) addendas ont été publiés et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No.1	2020-06-05	Révision de 10 plans en structure.	oui
No.2	2020-06-26	Modifications dues à la COVID-19 (modifications du formulaire de soumission et du cahier des clauses administratives générales), révision de 4 plans en structure.	oui
No.3	2020-07-02	Révision de la période de visites supervisées des lieux, ajout de 3 plans en structure, report de la date d'ouverture des soumissions.	oui
No.4	2020-07-09	Révision de la période de visites supervisées des lieux, réponses aux questions des soumissionnaires, report de la date d'ouverture des soumissions.	non
No.5	2020-07-14	Révision de 13 plans en architecture.	oui

Les addendas n° 3 et n° 4 ont eu un impact combiné de 35 jours sur la date d'ouverture des soumissions qui était initialement prévue le 9 juillet 2020.

JUSTIFICATION

Il a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels trois (3) ont déposé une soumission (60 %). Un (1) preneur a acheté les documents à titre informatif, il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ). Un suivi a été effectué auprès de l'unique preneur du cahier des charges qui n'a pas déposé de soumission.

- L'entreprise mentionne avoir choisi de ne pas soumissionner, ayant priorisé d'autres projets d'envergure pour lesquels elle avait espoir de se voir octroyer les contrats.

Une soumission reçue a été jugée non-conforme et rejetée, car le soumissionnaire n'a pas effectué la visite obligatoire des lieux exigée aux documents d'appel d'offres.

Les deux (2) autres soumissions, jugées conformes en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres, ont été remises par :

- Summa Métal Architectural et Structural inc.
- St-Denis Thompson inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Summa Métal Architectural et Structural inc.	847 365,75 \$	127 104,86 \$	974 470,61 \$
St-Denis Thompson inc.	1 460 182,50 \$	219 027,38 \$	1 679 209,88 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	711 465,30 \$	106 719,80 \$	818 185,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			156 285,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			19,1 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			704 739,26 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			72,3 %

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beaupré Michaud et associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Summa Métal Architectural et Structural inc.

L'écart de 19,1 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme Summa Métal Architectural et Structural inc. et la dernière estimation des professionnels se constate principalement à la différence des prix aux postes budgétaires suivants: *1.4 Renforts pour ouvertures dans les murs de béton* et *1.8 Travaux divers en structure niveau 6 / toiture*, avec des écarts à hauteur de 170 200 \$ et 54 700 \$ respectivement. Dans le premier cas, l'écart peut s'expliquer par une distribution différente des montants dans le bordereau puisque le poste *1.7 Structure d'acier du monte-charge* (- 47 600 \$ par rapport à l'estimation) décrit également des travaux du même secteur. Dans le second cas, il est probable que les étapes préparatoires et la mobilisation en toiture aient été sous-estimés par les professionnels pour ce poste.

L'écart de 72,3 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme Summa Métal Architectural et Structural inc. et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson inc. se constate quant à lui principalement au niveau du chapitre *1.5 Renforts pour les nouvelles ouvertures dans les dalles structurales*, qui comporte deux postes budgétaires (1.5.1 et 1.5.2) formant un écart combiné de 256 500 \$ entre les deux plus bas soumissionnaires. Ces écarts de prix détaillés, qui constituent la principale différence entre les deux plus bas soumissionnaires, semblent refléter un problème de compréhension de la portée des travaux de la part du deuxième plus bas soumissionnaire, puisque les prix proposés par le plus bas soumissionnaire se rapprochent de ceux de l'estimation des professionnels.

L'entreprise Summa Métal Architectural et Structural inc. détient une attestation valide de l'Autorité des marchés publics, mais qui n'est pas requise dans le cadre de ce contrat. La firme ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. De plus, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des

personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme Summa Métal Architectural et Structural inc. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 847 365,75 \$, incluant les taxes.

La provision pour contingences de 15 %, soit 127 104,86 \$, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque l'ensemble des conditions pour le renforcement de la charpente métallique existante et des nouveaux éléments d'acier n'est pas connu à ce jour.

Étant donné que les travaux sont répartis en plus de 35 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera au besoin l'objet de demandes d'autorisation budgétaires distinctes par le biais de dossiers décisionnels délégués relatifs au projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 974 470,61 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 « *Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville* » de 974 470,61 \$ (taxes incluses) est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant de 551 063,13 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- un montant de 423 407,48 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d'immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2020 est de 43,45 % aggro et de 56,55 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 25 % en 2020 et 75 % en 2021.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification « *LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or fait partie intégrante du projet.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de

certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;
- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux du présent lot L0501 « Charpente métallique » doivent débuter en octobre 2020 et se terminer à l'automne 2021, de manière à ne pas retarder la livraison du bâtiment à l'été 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 9 septembre 2020

Passage au conseil municipal : 21 septembre 2020

Décision d'accorder le contrat par le conseil d'agglomération : 24 septembre 2020

Début du mandat de l'adjudicataire (approximation) : 5 octobre 2020

Période de travaux : Octobre 2020 à octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LAMONTAGNE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2407

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-19

Jean CAPPELLI
Chef de division - projets corporatifs

Tél : 514-868-7854

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
Directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2020-08-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise BRADETTE
Directrice - centre de services, sûreté et propreté

Tél : 514-872-8484

Approuvé le : 2020-08-27

Lot 0501: Charpente métallique
Description: Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15519

Summa Métal Architectural et Structural inc.

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Montants pour travaux forfaitaires	%	\$			
	00. Conditions générales (incluant admin. & profit)	1,0%	7 500,00	375,00	748,13	8 623,13
	01. Charpente d'acier					
	1.1 Renforts ouvertures murs de pierre	0,0%	inclus à 1.4	0,00	0,00	0,00
	1.2 Renforts ouvertures murs de maçonnerie/terracota	0,0%	inclus à 1.4	0,00	0,00	0,00
	1.3 Pontage métallique au SS2	1,9%	13 800,00	690,00	1 376,55	15 866,55
	1.4 Renforts ouvertures murs de béton	23,1%	170 200,00	8 510,00	16 977,45	195 687,45
	1.5 Renforts pour nouvelles ouvertures dalles structurales	31,8%	234 700,00	11 735,00	23 411,33	269 846,33
	1.6 Nouvelles structures d'acier pour fermeture d'ouvertures existantes dans les dalles structurales	17,7%	130 400,00	6 520,00	0,00	136 920,00
	1.7 Structure d'acier du monte-charge	11,9%	87 500,00	4 375,00	8 728,13	100 603,13
	1.8 Travaux divers en structure niveau 6 / toiture	12,6%	92 900,00	4 645,00	9 266,78	106 811,78
	Montants pour items à prix unitaires					
	Mesures sanitaires supplémentaires (Selon le Guide Covid-19)	0,0%	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous-total :	100,0%	737 000,00	36 850,00	73 515,75	847 365,75
	Contingences	15,0%	110 550,00	5 527,50	11 027,36	127 104,86
	Total - Contrat :		847 550,00	42 377,50	84 543,11	974 470,61
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	0,0%	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		847 550,00	42 377,50	84 543,11	974 470,61
Ristournes:	Tps	100,00%		42 377,50		42 377,50
	Tvq	50,0%			42 271,56	42 271,56
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		847 550,00	0,00	42 271,56	889 821,56

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 27 SEPTEMBRE 2019
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Phase 2 A19-SC-12

Localisation :	275, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal Inscrit au répertoire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial
Reconnaissance provinciale :	Fait partie du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	L'Hôtel-de-Ville-de-Montréal est désigné « Lieu historique national du Canada »

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande du Service de la gestion et de la planification immobilière, considérant l'article 12.1 paragraphe 9 du règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION¹

L'hôtel de ville de Montréal est un véritable symbole de l'administration civile à l'échelle nationale puisqu'il s'agit du premier hôtel de ville monumental au Canada. Le secteur dans lequel il s'inscrit constitue le centre administratif municipal et judiciaire de Montréal. Il occupe un vaste site entre la rue Notre-Dame et le Champ-de-Mars, en face du château Ramezay, à proximité de la place Jacques-Cartier et du palais de justice. Son emplacement au sommet de la rue Notre-Dame, un « dos-d'âne » naturel, en fait un point de repère et d'orientation majeur au cœur de la ville. La façade arrière de l'édifice, incluant la terrasse de l'allonge, surplombe le Champ-de-Mars. L'édifice comprend deux sous-sols, un rez-de-chaussée (donnant sur la place Vauquelin), trois niveaux et un étage de combles surmonté par de hauts toits brisés et par un campanile.

Les travaux de construction de l'hôtel de ville commencent en 1872 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault. Un incendie survenu en mars 1922 oblige la Ville à reconstruire l'édifice. On confie le projet aux architectes de la Ville, Louis Parant et ensuite à L. J. D. Lafrenière. Le chantier débute en 1923. Seuls les murs extérieurs sont conservés, un étage de pierre est ajouté, les toits brisés sont modifiés et un campanile remplace le sommet du pavillon central. L'inauguration de l'immeuble reconstruit a lieu en 1926. Quelques années plus tard, soit en 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le Champ-de-Mars. L'architecte Siméon Brais est responsable des travaux qui se terminent en 1934. Une restauration importante du bâtiment a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350^e anniversaire de Montréal, notamment celle d'éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. Les

¹ Contenu tiré majoritairement de : Ville de Montréal, *Évaluation du patrimoine urbain. Arrondissement de Ville-Marie*, 2005, p. 70. / Ville de Montréal, Site internet des propriétés municipales d'intérêt patrimonial, fiche du bâtiment Hôtel de Ville. 2005-2019.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

fenêtres d'origine des deux derniers étages sont remplacées dans les années 1990. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation font l'objet de travaux de restauration de 2008 à 2010.



Localisation de l'hôtel de ville de Montréal (gauche) / Hôtel de ville de Montréal (droite). Source : Google Maps, 2019

DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE

Historique du dossier

En janvier 2019, le CPM avait été consulté à la demande de la Division du patrimoine sur la phase 1 du projet de réfection de l'hôtel de ville, qui concernant les travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment (incluant la restauration et le remplacement de fenêtres), l'imperméabilisation des fondations et le dégarnissage des espaces intérieurs. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED. Les principes d'aménagement guidant les travaux visent entre autres à faciliter l'accueil des citoyens, restaurer plusieurs composantes d'origine (dont les fenêtres et les boiseries), simplifier les circulations et augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment. Le CPM a émis un avis (A19-SC-02) daté du 8 février 2019.

Le 24 mai 2019, le CPM a été consulté pour la phase 2 du projet de restauration et de mise aux normes, concernant les interventions suivantes :

- Interventions majeures sur les plans d'aménagement intérieurs ;
- Agrandissement sur le toit-terrasse de l'allonge ;
- Ouverture dans le hall d'honneur ;
- Aménagement du hall au rez-de-chaussée ;
- Boiseries et vitrages intérieurs à modifier et restaurer ;
- Intégration du système de chauffage sur les étages patrimoniaux ;
- Simplification des plafonds des étages patrimoniaux ;
- Création d'un porche au sous-sol 1 ;

- Modification du tunnel et de l'édicule au sous-sol 2 ;
- Restauration des marquises Vauquelin et Gosford telles quelles.

Il a émis à ce sujet un avis préliminaire (A19-SC-10, 20 juin 2019).

Description du projet

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu lors de sa séance du 30 août 2019 les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service de l'urbanisme et de la mobilité et les représentants de la firme externe mandatée. La phase 2 du projet a été retravaillée suivant l'avis du CPM et la nouvelle version lui est présentée pour avis.

Notons que, depuis la dernière présentation du projet, l'agrandissement prévu sur la terrasse arrière a été revu à la baisse, en accord avec la recommandation précédente du CPM de maintenir cet espace ouvert. Une nouvelle proposition a été introduite à ce stade-ci du projet : le morcellement et le déplacement des comptoirs de marbres du rez-de-chaussée, ainsi que le déplacement de la boîte de perception des taxes, deux éléments datant de la reconstruction de l'hôtel de ville en 1923. Ces interventions sont présentées comme nécessaires pour agrandir la perception de l'espace public et pour l'aménagement d'un espace d'exposition, d'un espace café et une salle familiale au rez-de-chaussée. Il est proposé de remodeler et de modifier les comptoirs afin de leur donner de nouvelles fonctions : ainsi, une partie serait utilisée dans la salle de café, une autre comme comptoir d'accueil du service du greffe, etc.

ENJEUX

Le CPM remercie les représentants pour leur présentation claire, détaillée et bien argumentée. Il formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur les aspects du projet qui lui ont été présentés.

Nouveau volume sur la terrasse

Le CPM voit d'un bon œil le retrait de la tente actuellement présente et apprécie la réduction du volume de l'agrandissement proposé sur la terrasse par rapport à la dernière présentation. Il souligne en particulier la légèreté de l'agrandissement proposé, dont la composition donne l'image d'un volume qu'on pose sur la terrasse, qui s'intègre bien à la matérialité et au volume de l'hôtel de ville. Cette proposition constitue selon lui une amélioration par rapport à l'existant, mais également par rapport à la version précédente qui lui a été présentée en mai dernier. Il apprécie également que cet agrandissement sur la terrasse soit accessible à tous et espère que les événements protocolaires qui s'y dérouleront sporadiquement ne nuiront pas à l'usage public de la terrasse. Enfin, il recommande de réfléchir dès maintenant à la végétation qui sera présente sur la terrasse afin que celle-ci soit arrimée aux aménagements. Il considère aussi qu'une réflexion est nécessaire quant à l'illumination de nuit qui proviendra de l'intérieur et à la grande visibilité qu'elle donnera à l'ajout par rapport à l'ensemble du bâtiment.

Stratégie de conservation

Dans son avis du 24 mai 2019 (A19-SC-10), le CPM avait demandé la formulation d'une stratégie de conservation de manière à justifier clairement comment les nouvelles interventions s'arriment aux composantes patrimoniales. Bien qu'il comprenne l'explication fournie selon laquelle on revient le plus possible aux composantes d'origines (notamment pour les fenêtres), il constate que cette stratégie n'est pas celle employée pour l'ensemble des interventions prévues, dont les intérieurs. Il regrette que les interventions lui soient encore présentées à la pièce et que les choix de conservation ne soient pas appuyés.

Tel qu'il l'a mentionné dans son avis A19-SC-10, le CPM réitère la nécessité de produire une stratégie de conservation. Cet outil est essentiel pour, d'une part, asseoir les choix qui sont faits quant au remplacement ou à la conservation des éléments, et, d'autre part, pour démontrer les liens et l'impact des nouvelles interventions sur les composantes patrimoniales. Dans ses avis, le CPM recommande la réalisation de tels documents pour de nombreux bâtiments patrimoniaux ; en l'occurrence, il lui paraît essentiel que l'on fasse preuve de pratiques de conservation exemplaires pour le bâtiment le plus important de la ville. À ce sujet, il rappelle l'intention de la Ville d'être un gestionnaire et un propriétaire exemplaires de ses bâtiments patrimoniaux. Il est d'avis que l'hôtel de ville de Montréal est l'édifice tout désigné pour mettre en œuvre cette intention.

Éléments patrimoniaux intérieurs

Tel que mentionné précédemment, le CPM perçoit certaines incohérences quant aux choix de conservation puisque d'un côté, on affirme vouloir enlever les ajouts subséquents, mais, de l'autre, on modifie certains éléments d'origine. Ainsi, le CPM est étonné de l'intention nouvelle de scinder les comptoirs de marbre historiques du rez-de-chaussée pour les disposer à différents endroits. Ce geste n'est pas anodin puisque ceux-ci datent de la reconstruction de l'hôtel de ville en 1923 et témoignent du courant Art déco dans la décoration intérieure de l'édifice. Plutôt que des éléments de mobilier pouvant être déplacés, il s'agit véritablement de composantes architecturales qui contribuent à l'articulation de l'espace. En les scindant et en les déplaçant, on modifie leur fonction d'origine qui était de séparer l'espace public de l'espace privé (réservé aux employés de la Ville). Le CPM comprend la volonté d'augmenter l'espace public de cet étage ; toutefois, il lui paraît que cela pourrait être fait tout en respectant les composantes patrimoniales. Le CPM insiste pour que les comptoirs de marbres soient maintenus tels quels au rez-de-chaussée et conservent leur fonction historique de démarcation d'espaces. Ceci peut s'effectuer en les intégrant aux nouvelles fonctions.

Les mêmes inquiétudes s'appliquent à la boîte de perception des taxes qui trône entre les comptoirs de marbre au rez-de-chaussée et qui témoigne de manière éloquente de l'histoire de la municipalité de Montréal. Le CPM insiste par conséquent pour que cet élément soit maintenu à son emplacement actuel et historique et ne soit pas muséifié. Il est d'avis que ces éléments patrimoniaux significatifs peuvent très bien s'intégrer à l'aménagement prévu du rez-de-chaussée.

À cet égard, le CPM souligne certains projets exemplaires de conversion où les comptoirs d'origine ont été intégrés, dont celui de l'ancienne succursale de la Banque Royale sur la rue Saint-Jacques en un café (le Crew Collective & Café). Les éléments d'origine tels les comptoirs ont tous été conservés à leur emplacement d'origine tout en conservant leur fonction de séparation des espaces publics et privés.

Enfin, concernant la volonté de remplacer le verre givré de la fenestration de certaines portes par du verre clair, le CPM se demande si le verre givré est un élément d'origine (1923). Le cas échéant, il recommande de conserver le verre givré en place, d'autant plus qu'il contribue à l'intimité des espaces de travail par rapport aux aires de circulation.

Édicule de passage piétonnier vers la station de métro Champs-de-Mars

La démolition et le remplacement de l'édicule de passage piétonnier vers la station de métro Champs-de-Mars avaient été présentés au comité mixte (composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger) dans le cadre du projet de la place des Montréalaises. Il était prévu de démolir et de transformer l'édicule et une entrée de livraison pour l'hôtel de ville. Dans son avis préliminaire en date du 3 juillet 2019 (AC19-SC-02), le comité mixte avait émis certains commentaires à ce sujet, jugeant qu'il s'agissait d'un geste architectural fort pour un édicule de service et qu'il gagnerait à être traité plus sobrement.

Depuis la présentation du projet de la place des Montréalaises en juin dernier, la démolition et le remplacement de l'édicule ont été transférés sous la gouverne du projet de restauration et de mises aux normes de l'hôtel de ville. Dans le cadre du présent avis, il est demandé au CPM de se positionner formellement sur la démolition de l'édicule. Or, le projet de remplacement, présenté très sommairement, ne semble pas avoir changé depuis la dernière présentation. En l'absence des détails sur le projet de remplacement, d'information sur les interventions paysagères et sur l'arrimage de l'édicule avec la passerelle, le CPM ne peut se prononcer à l'heure actuelle sur la démolition de l'édicule. Il est d'avis qu'il y a trop d'inconnus pour qu'il prenne position à ce sujet. Tout en rappelant que les commentaires et recommandations qu'il avait formulés à cet égard dans l'avis du comité mixte sur le projet de la place des Montréalaises sont toujours valides, il souhaite que l'édicule existant soit documenté et que le nouvel édicule lui soit présenté de manière détaillée pour avis dans le cadre d'une réunion dédiée spécifiquement à ce projet.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal voit de manière très positive le projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Il émet par conséquent un avis favorable, conditionnel à la conservation in situ des comptoirs de marbre et de la boîte de perception. Il formule également les recommandations suivantes :

- Bien qu'il aurait été plus pertinent de le faire plus tôt dans le projet, il serait tout de même nécessaire de formuler une stratégie de conservation, ne serait-ce que pour permettre d'assurer un dossier documentaire complet du projet pour la postérité ;
- Advenant que le verre givré des portes soit un élément d'origine, le conserver ou le remplacer par du verre identique plutôt que du verre clair ;
- Mener une réflexion sur le mobilier et la végétation qui seront présents sur la terrasse et au sein de l'agrandissement de sorte qu'ils soient intégrés dès maintenant dans la réflexion sur le design urbain afin d'éviter qu'ils ne soient ajoutés à la fin et soient détachés de leur contexte ;
- Constatant que l'éclairage intérieur de l'agrandissement sur la terrasse (qui sera vitré) sera très visible le soir, le CPM insiste pour qu'il soit arrimé au plan lumière de l'édifice ;

- Concernant les aménagements intérieurs prévus, le CPM souhaite mettre en garde les concepteurs contre la tendance à réaliser des aménagements s’inspirant trop fortement de tendances esthétiques actuelles qui risquent ne pas être adaptés aux besoins à long terme et de mal vieillir. Il recommande de réaliser des aménagements intérieurs sensibles à la fonction et au caractère patrimonial de l’hôtel de ville en misant sur un vocabulaire qui traversera le temps.

Le CPM souhaite que le projet de démolition et de remplacement de l’édicule de la station de métro Champ-de-Mars présent à l’angle des rues Saint-Antoine et Gosford lui soit présenté pour avis. À cet effet, il recommande de :

- Présenter l’historique de l’édicule
- Documenter et réaliser un plan de l’édicule existant
- Présenter en détail la construction proposée (plans, élévations, coupes, matérialité)

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 11 octobre 2019



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15519

Numéro de référence : 1376982

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : PROJET RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL - LOT L0501 – CHARPENTE MÉTALLIQUE

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	Commande : (1748792) 2020-06-01 8 h 29 Transmission : 2020-06-01 8 h 29	3328306 - Addenda 1 (devis) 2020-06-08 11 h 49 - Courriel 3328307 - Addenda 1 (plan) 2020-06-08 12 h 59 - Messagerie 3339507 - Addenda 2 (devis) 2020-06-26 21 h 09 - Messagerie 3339508 - Addenda 2 (plan) 2020-06-26 21 h 09 - Messagerie 3339509 - Addenda 2 (bordereau) 2020-06-26 18 h 06 - Téléchargement 3342290 - Addenda 3 - Report de date (devis) 2020-07-03 10 h 33 - Courriel 3342291 - Addenda 3 - Report de date (plan) 2020-07-03 10 h 33 - Courriel 3345441 - Addenda 4 - Report de date et ajout de visite 2020-07-09 14 h 34 - Courriel 3348006 - Addenda 5 (devis) 2020-07-14 14 h 50 - Courriel 3348007 - Addenda 5 (plan) 2020-07-14 16 h 06 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupeDERIC.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	Commande : (1768791) 2020-07-20 15 h 14 Transmission : 2020-07-20 15 h 14	3328306 - Addenda 1 (devis) 2020-07-20 15 h 14 - Téléchargement 3328307 - Addenda 1 (plan) 2020-07-20 15 h 14 - Téléchargement 3339507 - Addenda 2 (devis) 2020-07-20 15 h 14 - Téléchargement 3339508 - Addenda 2 (plan) 2020-07-20 15 h 14 - Téléchargement 3339509 - Addenda 2 (bordereau) 2020-07-20 15 h 14 - Téléchargement 3342290 - Addenda 3 - Report de date (devis) 2020-07-20 15 h 14 - Téléchargement 3342291 - Addenda 3 - Report de date (plan) 2020-07-20 15 h 14 - Téléchargement 3345441 - Addenda 4 - Report de date et ajout de visite 2020-07-20 15 h 14 - Téléchargement 3348006 - Addenda 5 (devis) 2020-07-20 15 h 14 - Téléchargement

			3348007 - Addenda 5 (plan) 2020-07-20 15 h 14 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Aciers Fax Inc.. 505 rue de L'Argon Charlesbourg, QC, G2N 2E3	Monsieur André Goulet Téléphone : 418 841-7771 Télécopieur :	Commande : (1765207) 2020-07-10 7 h 25 Transmission : 2020-07-10 7 h 25	3328306 - Addenda 1 (devis) 2020-07-10 7 h 25 - Téléchargement 3328307 - Addenda 1 (plan) 2020-07-10 7 h 25 - Téléchargement 3339507 - Addenda 2 (devis) 2020-07-10 7 h 25 - Téléchargement 3339508 - Addenda 2 (plan) 2020-07-10 7 h 25 - Téléchargement 3339509 - Addenda 2 (bordereau) 2020-07-10 7 h 25 - Téléchargement 3342290 - Addenda 3 - Report de date (devis) 2020-07-10 7 h 25 - Téléchargement 3342291 - Addenda 3 - Report de date (plan) 2020-07-10 7 h 25 - Téléchargement 3345441 - Addenda 4 - Report de date et ajout de visite 2020-07-10 7 h 25 - Téléchargement 3348006 - Addenda 5 (devis) 2020-07-14 14 h 50 - Courriel 3348007 - Addenda 5 (plan) 2020-07-14 16 h 09 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
St-Denis Thompson Inc. 1215 rue Hickson Montréal, QC, H4G 2L6 http://www.stdenisthompson.com	Monsieur Serge Marchand Téléphone : 514 523-6162 Télécopieur : 514 528- 1880	Commande : (1754548) 2020-06-12 7 h 45 Transmission : 2020-06-12 7 h 45	3328306 - Addenda 1 (devis) 2020-06-12 7 h 45 - Téléchargement 3328307 - Addenda 1 (plan) 2020-06-12 7 h 45 - Téléchargement 3339507 - Addenda 2 (devis) 2020-06-26 18 h 07 - Télécopie 3339508 - Addenda 2 (plan) 2020-06-26 21 h 09 - Messagerie 3339509 - Addenda 2 (bordereau) 2020-06-26 18 h 06 - Téléchargement 3342290 - Addenda 3 - Report de date (devis) 2020-07-03 10 h 33 - Courriel 3342291 - Addenda 3 - Report de date (plan) 2020-07-03 10 h 33 - Courriel 3345441 - Addenda 4 - Report de date et ajout de visite 2020-07-09 14 h 34 - Courriel 3348006 - Addenda 5 (devis) 2020-07-14 14 h 50 - Courriel 3348007 - Addenda 5 (plan) 2020-07-14 16 h 08 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Summa Métal Architectural & Structural Inc. 3140, Boul. des Entreprises Terrebonne, QC, J6X 4J8 http://www.summametal.com	Monsieur NESTOR STELLA Téléphone : 514 546-7742 Télécopieur :	Commande : (1763896) 2020-07-07 14 h 20 Transmission : 2020-07-07 14 h 20	3328306 - Addenda 1 (devis) 2020-07-07 14 h 20 - Téléchargement 3328307 - Addenda 1 (plan) 2020-07-07 14 h 20 - Téléchargement 3339507 - Addenda 2 (devis) 2020-07-07 14 h 20 - Téléchargement 3339508 - Addenda 2 (plan) 2020-07-07 14 h 20 - Téléchargement

3339509 - Addenda 2 (bordereau)
2020-07-07 14 h 20 - Téléchargement
3342290 - Addenda 3 - Report de date (devis)
2020-07-07 14 h 20 - Téléchargement
3342291 - Addenda 3 - Report de date (plan)
2020-07-07 14 h 20 - Téléchargement
3345441 - Addenda 4 - Report de date et ajout
de visite
2020-07-09 14 h 34 - Courriel
3348006 - Addenda 5 (devis)
2020-07-14 14 h 50 - Courriel
3348007 - Addenda 5 (plan)
2020-07-14 16 h 07 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Dossier # : 1206810010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1206810010 - Travaux du lot L0501 Hôtel-de-Ville.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
 Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Françoise TURGEON
 Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1207000007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 339 176,25 \$, taxes incluses (variation de quantités : 127 289,70 \$ + contingences : 211 886,55 \$), dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (CM19 0422) majorant ainsi le montant total du contart de 800 973,34 \$ à 1 140 149,59 \$ taxes incluses.

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 339 176,25 \$, taxes incluses (variation de quantités : 127 289,70 \$ + contingences : 211 886,55 \$), dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (CM19 0422), majorant ainsi le montant total du contrat de 800 973,34 \$ à 1 140 149,59 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-18 11:27

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1207000007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 339 176,25 \$, taxes incluses (variation de quantités : 127 289,70 \$ + contingences : 211 886,55 \$), dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (CM19 0422) majorant ainsi le montant total du contrat de 800 973,34 \$ à 1 140 149,59 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En 2019, un contrat a été accordé à CIMA+ s.e.n.c afin de réaliser l'avant-projet définitif, les plans et devis pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) ainsi que l'assistance technique durant les travaux (CM19 0422). Ce contrat est payable sur une base horaire. Le nombre d'heures au contrat a été estimé par la Ville en fonction des interventions recommandées à l'avant-projet préliminaire.

Lors de l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis préliminaires, il a été démontré que de nombreux travaux nécessitent un effort de conception plus important que prévu à l'étape d'avant-projet préliminaire. Ces travaux résultent des besoins des parties prenantes et des ajustements du concept initial lié à la coordination des chantiers dans le secteur. Pour concevoir ces travaux, un budget de variation de quantités des honoraires prévus est nécessaire tel que présenté ci-dessous.

Variation de quantités	Honoraires professionnels requis (avant taxes)	% du contrat (CM19 0422)
Amélioration du traitement architectural sur les structures et ajout de plantations dans les talus aux approches du passage inférieur	17 437,33 \$	2,5%
Remplacement du système d'éclairage du passage inférieur	18 469,12 \$	2,7%
Amélioration du scénario de maintien de la circulation en lien avec la coordination avec les autres chantiers limitrophes (projets MTQ sur l'A40, projet REM, projet Royalmount)	34 289,73 \$	4,9%
Mise en place de soutènements temporaires des sols et réaménagement le long de la voie ferrée	40 514,58 \$	5,8%

Total	110 710,76 \$	15,9%
--------------	----------------------	--------------

Par ailleurs, des honoraires supplémentaires sont également nécessaires pour permettre de concevoir certains travaux imprévus lors de la réalisation de l'avant-projet préliminaire. Cette situation s'explique en partie par l'absence de plan de construction de ces ouvrages. Ainsi, des investigations supplémentaires *in situ* furent nécessaires pour recueillir les informations permettant de compléter les interventions à prévoir à l'avant-projet définitif. Les investigations ont démontré que pour obtenir une durabilité adéquate, une grande partie des murs de soutènement doit être reconstruite plutôt que simplement réparée. Puis, conséquemment, les conduites d'aqueduc et d'égout situées derrière les murs de soutènement doivent être remplacées et les sols contaminés excavés doivent être éliminés. Pour concevoir ces travaux imprévus à l'avant-projet préliminaire, un budget de contingences est requis tel que présenté ci-dessous.

Contingences	Honoraires professionnels requis (avant taxes)	% du contrat (CM19 0422)
Reconstruction des murs de soutènement	66 735,47 \$	9,6%
Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout	87 033,82 \$	12,5%
Gestion des sols contaminés	30 519,95 \$	4,4%
Total	184 289,24 \$	26,5%

À ce jour, le budget initial a permis la réalisation de l'avant-projet définitif, les investigations de matériaux et les plans et devis préliminaires à 60 % d'avancement.

Les travaux sont prévus en 2022 et 2023.

Le budget initial n'incluait aucune variation de quantités ni contingence de conception.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0422 - 15 avril 2019 - Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à CIMA+ s.e.n.c. pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09), pour une somme maximale de 800 973,34 \$, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 18-17412 (4 soum.)

DESCRIPTION

Autoriser une dépense additionnelle de 339 176,25 \$, taxes incluses (variation de quantités : 127 289,70 \$ + contingences : 211 886,55 \$), au contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN.

Le budget supplémentaire pour les services professionnels est requis pour :

- élaborer les plans et devis définitifs (90% d'avancement);
- élaborer les plans et devis pour appel d'offres.

JUSTIFICATION

La poursuite de la réalisation du projet est essentielle pour assurer le maintien du lien et la sécurité des usagers, car il est nécessaire de remplacer les deux tournebrides de part et d'autre du chemin de fer dans les meilleurs délais.

Compte tenu de l'envergure des services professionnels requis ainsi que du nombre de

ressources humaines nécessaires, une firme d'experts-conseils a été retenue pour la réalisation du mandat.

Cette demande d'augmentation des honoraires professionnels est attribuable à l'augmentation des coûts du projet qui a été constaté lors de la réalisation, dans ce contrat, de l'avant-projet définitif et des plans et devis préliminaires. Ainsi, l'estimation des coûts de reconstruction des deux tournebrides a considérablement augmenté, passant de 7,9 M\$ à l'avant-projet préliminaire (estimation Classe D) à 13,4 M\$ à l'avant-projet définitif (estimation Classe C), puis à 17,5 M\$ suite à la remise des plans et devis 60 % (estimation Classe B).

L'augmentation observée est en majorité attribuable aux travaux imprévus suite à l'avant-projet préliminaire soit la nécessité de reconstruire une grande partie des murs de soutènement et aux travaux incidents : le remplacement des utilités publiques derrière les murs et la gestion des sols contaminés. À l'avant-projet préliminaire, les travaux touchant les utilités publiques s'avéraient relativement mineurs, principalement en raison de l'état des infrastructures qui était jugé acceptable à bon. Toutefois, lors de l'étude approfondie à l'étape d'avant-projet définitif, les investigations ont montré que la reconstruction des murs est nécessaire. Ainsi, la majorité des services publics situés directement derrière les murs doit être remplacée en raison de la profondeur des excavations nécessaires pour la reconstruction des murs. Ces excavations ont également des impacts sur la gestion des sols contaminés qui avait été négligée dans l'avant-projet préliminaire.

L'augmentation des coûts du projet est également liée aux demandes et aux modifications issues de la coordination avec les parties prenantes (arrondissement Saint-Laurent, CN, services centraux de la Ville). Les principaux besoins sont les suivants :

- Amélioration du traitement architectural sur les structures et ajout de plantations dans les talus aux approches du passage inférieur (arrondissement Saint-Laurent et services centraux);
- Remplacement du système d'éclairage du passage inférieur (services centraux);
- Amélioration du scénario de maintien de la circulation en lien avec la coordination avec les autres chantiers limitrophes : projets MTQ sur l'A40 et l'A15, projet REM, projet Royalmount (services centraux);
- Mise en place de soutènements temporaires des sols et réaménagement le long de la voie ferrée (CN).

Suite à la remise des plans et devis préliminaires, une rationalisation des interventions a été effectuée afin de revenir à un projet d'environ 13,4 M\$. Pour ce faire, la portée de certaines interventions sur les ouvrages existants a été revue de façon à réduire les coûts de travaux, tout en respectant les objectifs du projet. Malgré les efforts de rationalisation, les modifications de la portée de certains travaux nécessitent davantage de travail de conception. Ainsi le nombre d'heures estimé aux bordereaux de soumission du contrat se trouve insuffisant pour palier aux travaux supplémentaires et aux imprévus. Le contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c prévoit la préparation de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis dont les honoraires prévus étaient de 484 050 \$ (avant taxes), soit 6,2 % du coût des travaux évalués à l'avant-projet préliminaire.

Considérant le même ratio conception-travaux, un montant de 830 800 \$, avant taxes, d'honoraires professionnels est requis pour concevoir le projet d'une valeur de 13,4 M\$. Le nombre d'heures estimé par la ville s'avère donc insuffisant. En ce sens, un budget supplémentaire de 346 750 \$, avant taxes, serait requis pour achever le mandat. Toutefois, un budget supplémentaire d'honoraires de 295 000 \$, avant taxes, a été négocié et serait donc suffisant pour permettre de compléter le contrat. De ce montant, 110 710,76 \$, avant taxes (15,6 % de la valeur totale du contrat initial), représente un budget de variation de

quantités et 184 289,24 \$, avant taxes (26,5 % de la valeur totale du contrat initial), consiste en un budget de contingences pour concevoir les travaux imprévus.

La majoration du budget permettra de compléter les plans et devis. En raison des imprévus survenus en cours d'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis préliminaires, le début des travaux a été repoussé en 2022 plutôt que 2021. Une coordination avec la section AGIR a été effectuée avec les différents intervenants du secteur.

Comme énoncé dans l'intervention du service des Affaires juridiques, la modification du contrat est conforme aux exigences de l'article 573.3.0.4 de la L.c.v. en ce qu'elle constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation demandée de 339 176,25 \$, taxes incluses, soit 42,4 % du montant du contrat initial, se détaille ainsi:

	avant taxes	avec taxes	net de ristournes
Variation de quantités	110 710,76 \$	127 289,70 \$	116 232,46 \$
Contingences	184 289,24 \$	211 886,55 \$	193 480,67 \$

La variation de quantités et les contingences représentent respectivement 15,9 % et 26,5 % d'augmentation du contrat autorisé (CM19 0422). Cette demande représente un coût net de 309 713,13 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le budget requis pour effectuer cette dépense est prévu au PTI 2019-2021 de la Division de la gestion d'actifs routiers et cyclables au Programme de réfection des structures routières - 46000 lors de l'exercice de planification du PTI 2019-2021 du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et sera imputée au règlement d'emprunt 19-008.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est planifiée comme suit:

2020 (70 %)	avant taxes	avec taxes	net de ristournes
Variation de quantités	77 497,54 \$	89 102,79 \$	81 362,72 \$
Contingences	129 002,46 \$	148 320,59 \$	135 436,47 \$
2021 (30 %)	avant taxes	avec taxes	net de ristournes
Variation de quantités	33 213,23 \$	38 186,91 \$	34 869,74 \$
Contingences	55 286,77 \$	63 565,97 \$	58 044,20 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du mandat de conception pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin / CN permettra d'assurer le maintien de l'actif ainsi que la fonctionnalité de

ces derniers et la sécurité des usagers. Il est également prévu d'ajouter une piste cyclable sur le tournebride Nord, ce qui améliorera le réseau de transports actifs du secteur. Par ailleurs, l'aménagement paysager des talus aux approches du passage inférieur aura pour effet de diminuer l'effet d'îlot de chaleur et d'augmenter la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le budget additionnel au contrat n'est pas autorisé, la conception du projet de réfection devra être suspendue. La Ville devra retourner en appel d'offres. En plus des impacts sur l'échéancier du projet, ce processus occasionnera des coûts supplémentaires à la ville puisque le nouveau mandataire devra s'approprier le projet et revoir l'ensemble des études et des plans et devis 60 %.

Les travaux ne pourront pas être réalisés tel que prévu en 2022-2023. Par conséquent, les probabilités de devoir intervenir de façon réactive face à une situation urgente seront augmentées. Dans ces circonstances, des fermetures partielles ou complètes pourraient être requises afin d'assurer la sécurité des usagers.

L'échéancier visé pour la réalisation des travaux a été coordonné avec la section AGIR afin d'assurer une coordination adéquate avec les divers travaux du secteur dont ceux de l'arrondissement, du MTQ, du REM et de RoyalMount.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'est prévu aucune opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du budget supplémentaire par le conseil municipal: 21 septembre 2020;
Poursuite de la réalisation du mandat de conception : automne 2020 et hiver 2021;
Assistance technique pendant les travaux: printemps 2022 à hiver 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David BOISSINOT
Ingénieur

Tél : 514 872-9205
Télécop. : 514-872-4965

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-09

Dominic VACHON
Ingénieur - Chef de section conception - Ponts
et tunnels

Tél : 514 872-3326
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Approuvé le : 2020-08-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-08-17

Dossier # : 1207000007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 339 176,25 \$, taxes incluses (variation de quantités : 127 289,70 \$ + contingences : 211 886,55 \$), dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (CM19 0422) majorant ainsi le montant total du contrat de 800 973,34 \$ à 1 140 149,59 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Selon l'information transmise par le service, la modification du contrat est conforme aux exigences de l'article 573.3.0.4 de la L.c.v. en ce qu'elle constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-31

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Contrats

Dossier # : 1207000007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 339 176,25 \$, taxes incluses (variation de quantités : 127 289,70 \$ + contingences : 211 886,55 \$), dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (CM19 0422) majorant ainsi le montant total du contrat de 800 973,34 \$ à 1 140 149,59 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



1207000007 SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
 Préposée au budget
Tél : 514 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-12

Cédric AGO
 conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.022

2020/09/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1205942002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourcing
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement annuel pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une durée de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) (CG18 0490), pour la période du 20 septembre 2020 au 19 septembre 2021, pour une somme maximale de 166 138,88 \$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'exercer l'option de renouvellement annuel pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, dans le cadre du contrat accordé à AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) (CG18 0490), pour la période du 20 septembre 2020 au 19 septembre 2021, pour une somme maximale de 166 138,88 \$, taxes incluses;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-26 13:37

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1205942002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement annuel pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une durée de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) (CG18 0490), pour la période du 20 septembre 2020 au 19 septembre 2021, pour une somme maximale de 166 138,88 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

En septembre 2018, la Ville a conclu et octroyé, suite à l'appel d'offres 18-16926 (résolution CG18 0490) une entente-cadre pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires. Le contrat a été octroyé à la firme AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) pour une durée de vingt-quatre (24) mois et se terminant le 19 septembre 2020, pour un montant total de 332 277,75 \$, taxes incluses. Le contrat actuel comporte une option de renouvellement d'une durée maximale d'une année.

Le présent renouvellement d'un (1) an respecte, d'une part, l'intégrité des termes du contrat octroyé suite à l'appel d'offres public 18-16926 (aucune indexation de prix) et d'autre part, est requis pour assurer les formations destinées aux analystes d'affaires afin de les outiller pour qu'ils soient plus performants. La gestion de la formation et du développement des ressources contribuent à l'alignement entre les besoins d'affaires, la solution mise en œuvre et l'implantation de solutions technologiques. Une lettre a été envoyée au contractant l'informant de la deuxième option du renouvellement et il a accepté de renouveler.

L'objet du présent dossier vise à exercer l'option de renouvellement annuel pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une durée de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) (CG18 0490), pour la période du 20 septembre 2020 au 19 septembre 2021, pour une somme maximale de 166 138,88 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0490 - 20 septembre 2018 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 332 277,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16926 (3 soum., 1 seul conforme).

DA182757001 - 6 mars 2018 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre d'appels d'offres pour l'acquisition de service professionnel afin de concevoir et diffuser un parcours de formation dans le domaine des technologies de l'information.

DESCRIPTION

Le contrat de formation prévoyait une option de renouvellement d'une durée maximale d'une année.

Afin de répondre aux besoins existants, le Service des TI désire se prévaloir de l'option de renouvellement au contrat, afin d'effectuer des sessions supplémentaires.

Ce contrat comprend :

- La personnalisation du parcours de formations techniques aux besoins spécifiques des analystes d'affaires du Service des TI;
- Une validation préalable de l'ensemble des contenus du parcours de formation auprès des responsables TI de la Ville;
- La préparation des plans de formation;
- Le développement du matériel de formation remis aux participants;
- L'animation de l'ensemble des sessions de formation. Ces sessions de formation se dérouleront sur l'île de Montréal dans les locaux de l'adjudicataire ou dans une salle réservée par celui-ci;
- L'évaluation de la satisfaction des participants à l'issue de chaque formation et la remise d'un rapport de synthèse au responsable de la formation du Service des TI.

JUSTIFICATION

Le Service des TI, de la Ville de Montréal, souhaite exercer l'option de prolongation prévue à la clause **2.03.02 Option de renouvellement** et **15.02 Renouvellement**, afin de permettre une meilleure expertise de ses analystes d'affaires et analystes TI, ce qui permettra un raffinement des solutions mises en œuvre, plus de rapidité dans la réalisation des projets ainsi qu'une optimisation des investissements TI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement et/ou au PTI du Service des TI pour la durée des ententes. Les engagements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville de consolider l'expertise et d'améliorer la performance des employés du Service des TI.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

Approbation du dossier par le CE - 9 septembre 2020;
Approbation du dossier par le CM - 21 septembre 2020;
Approbation du dossier par le CG - 24 septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine L LAREAU
Analyste de dossier - Direction, Division
Performance TI & sourcing

Tél : 514-872-6979
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-12

Lyne PARENTEAU
Performance TI et sourcing

Tél : 438-998-2829
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 438-998-2829

Approuvé le : 2020-08-24

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 25 juin 2020

Madame Sara Garneau
AFI Expertise (division de Groupe Edgenda inc.)
1751, rue du Marais, bureau 300
Québec (Québec) G1M 0A2

Courriel : sara.garneau@edgenda.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16926 (entente 1314720)
Acquisition de services professionnels pour parcours de formation «Analyse
d'affaires» pour les Services TI de la Ville de Montréal**

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 20 septembre 2020 au 19 septembre 2021 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

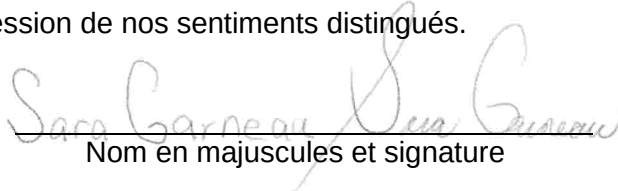
.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à robert.normandeau@montreal.ca **au plus tard le 29 juin 2020** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

 2020/06/26
Nom en majuscules et signature Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature Date

Robert Normandeau
Agent d'approvisionnement II
Courriel : robert.normandeau@montreal.ca



Dossier # : 1208693001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres, avec les firmes Yves R. Hamel et Associés inc. et SNC-Lavalin Télécom inc., pour la prestation des services en ingénierie pour le câblage structuré et la radiocommunication, pour une période de 3 ans (du 24 septembre 2020 au 24 septembre 2023), avec une possibilité de prolongation annuelle, pour un maximum de 2 années consécutives - Dépense totale de 1 472 264,07 \$, taxes incluses (lot 1: Câblage structuré - 974 150,98 \$, taxes incluses; lot 2: Radiocommunication - 498 113,09 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public (20-18135) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, d'une durée de 3 ans , lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la prestation des services en ingénierie (prestation de services professionnels), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18135);

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Yves R. Hamel et Associés inc.	Prestation de services en ingénierie (lot 1: Câblage structuré)	974 150,98 \$
SNC-Lavalin Télécom inc.	Prestation de services en ingénierie (lot 2: Radiocommunication)	498 113,09 \$

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-27 19:38

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1208693001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres, avec les firmes Yves R. Hamel et Associés inc. et SNC-Lavalin Télécom inc., pour la prestation des services en ingénierie pour le câblage structuré et la radiocommunication, pour une période de 3 ans (du 24 septembre 2020 au 24 septembre 2023), avec une possibilité de prolongation annuelle, pour un maximum de 2 années consécutives - Dépense totale de 1 472 264,07 \$, taxes incluses (lot 1: Câblage structuré - 974 150,98 \$, taxes incluses; lot 2: Radiocommunication - 498 113,09 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public (20-18135) - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des technologies de l'information consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

L'évolution des besoins des différentes unités administratives et Services de la Ville pour assurer la satisfaction des citoyennes et citoyens, engendre plusieurs initiatives de mise en place de nouveaux services ou un rehaussement des services existants (déménagements et réaménagements des aires de travail dans les nouveaux sites, autant que dans les sites existants). Ces activités requièrent le déploiement d'infrastructures en télécommunication (câblage structuré, radiocommunication et téléphonie) afin de soutenir les projets et les opérations de la Ville.

À cet effet, le Service des TI fait appel à des prestataires de services en ingénierie et en services techniques afin d'accroître sa capacité à répondre à l'ensemble des demandes de services et à assurer l'exécution des travaux d'infrastructures en télécommunication.

C'est dans ce contexte que le Service des TI a lancé un appel d'offres public n° 20-18135 en date du 15 avril 2020, pour la prestation des services en ingénierie pour le câblage structuré et la radiocommunication, et la prestation de services techniques pour la téléphonie. Cet appel d'offres a été publié sur le site de SÉAO ainsi que dans le Journal de Montréal.

Au total, six (6) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	28 avril 2020	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	1 mai 2020	Précisions suite à des questions techniques et administratives
3	11 mai 2020	Premier report de date d'ouverture de soumissions et précisions suite à des questions techniques et administratives
4	26 mai 2020	Précisions suite à des questions techniques et administratives
5	27 mai 2020	Précisions suite à des questions techniques et administratives
6	28 mai 2020	Deuxième report de date d'ouverture de soumissions et fin de la période des questions.

Un délai de cinquante-six (56) jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 2 juillet 2020. La durée de validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Pour les lots 1 et 2, la Ville a reçu 3 offres. Les 3 soumissions sont déclarées conformes tant administrativement que techniquement. Pour le lot 3 (prestation de services techniques pour la téléphonie IP et Analogique), la Ville n'a reçu aucune soumission conforme. Ce lot ne sera par conséquent pas octroyé et ne fera pas l'objet d'un autre appel d'offres.

Le présent dossier vise à conclure deux (2) ententes-cadres, une avec la firme Yves R. Hamel et Associés inc., soumissionnaire conforme pour la prestation des services en ingénierie pour le câblage structuré (lot 1), pour une dépense totale maximale de 974 150,98 \$, taxes incluses, et l'autre avec la firme SNC-Lavalin Télécom inc., soumissionnaire conforme pour la prestation de services en ingénierie pour la radiocommunication (lot 2), pour une dépense totale maximale de 498 113,09 \$, taxes incluses, sur une période de trois (3) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0499 - 29 septembre 2017 - Conclure un contrat de services professionnels avec la firme CIMA + inc. (lot 3), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication - Appel d'offres 17-16219.

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

DESCRIPTION

L'objectif de la prestation de services est de se doter d'une part, d'une expertise en ingénierie, et d'autre part d'une expertise technique afin d'encadrer les travaux d'infrastructures en télécommunication dans les différents bâtiments, sites et infrastructures de la Ville. Le Service des TI vise ainsi à améliorer son offre de service, afin d'assurer la satisfaction de ses clients.

Les ressources en ingénierie affectées aux projets devront assurer et encadrer toutes les activités liées à l'exécution des travaux d'infrastructures avant, pendant et après leur réalisation. Il s'agit des travaux d'infrastructures tel que :

- le câblage structuré (lot 1);
- la radiocommunication (lot 2).

Les prestations de services devant être rendues à la Ville seront définies de façon précise par projet de prestation de services dans le temps (fiche mandat), avec des livrables définis à l'avance selon les besoins de la Ville.

L'adjudicataire, avec l'encadrement d'un responsable interne au Bureau du projet (BdP) TI de la Ville, devra :

- offrir des services professionnels en ingénierie en fournissant les ressources compétentes pour des mandats spécifiques soumis par le Service des TI;
- produire les livrables clés selon le domaine d'activité (câblage structuré, radiocommunication) selon les priorités du Bureau de projets (BdP).

Nous prévoyons une possibilité de prolongation annuelle du contrat, pour un maximum de deux (2) années consécutives.

JUSTIFICATION

Sur un total de 9 preneurs du cahier des charges, 3 firmes ont déposé une offre (33%), alors que 6 firmes (67%) n'ont pas déposé d'offre. Sur ces 6 firmes, 4 ont transmis un avis de désistement. Les raisons invoquées sont les suivantes :

- trois (3) firmes n'offrent pas les services demandés;
- une (1) firme n'a pas toutes les ressources disponibles;
- les deux (2) autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Présentation des résultats pour le lot 1 - Câblage structuré :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Yves R. Hamel et Associés inc.	974 150,98 \$		974 150,98 \$
CIMA+ S.E.N.C	961 099,02 \$		961 099,02 \$
SNC-LAVALIN inc.	1 028 731,91 \$		1 028 731,91 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 324 180,87 \$		1 324 180,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(363 081,85) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-27,41%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			13 051,96 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,36%

Présentation des résultats pour le lot 2 - Radiocommunication :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------------

SNC-LAVALIN inc.	498 113,09 \$		498 113,09 \$
CIMA+ S.E.N.C	515 007,52 \$		515 007,52 \$
Yves R. Hamel et Associés inc.	554 791,17 \$		554 791,17 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	466 504,16 \$		466 504,16 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			31 608,93 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			6,78%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			16 894,43 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			3,39%

L' écart de prix pour le lot 1 entre la plus basse soumission et la dernière estimation s'explique notamment par la différence du taux horaire qui a été appliqué pour les services d'ingénierie en câblage structuré. En effet, n'ayant aucun historique de prix pour les services d'ingénierie en câblage structuré sur lequel se baser pour l'estimation interne, la base utilisée est le barème des honoraires de l'association des firmes de génie-conseil Québec (AGF), édition 2020. Celui-ci détermine à titre indicatif les fourchettes de prix pour les services d'ingénierie. Il est à noter que l'approche par lots a permis d'ouvrir le marché, favorisant ainsi les tarifs compétitifs.

Les fournisseurs de services ont une bonne connaissance des prix appliqués sur le marché, ce qui peut expliquer la faible variabilité des prix entre les soumissions.

Après vérification, les entreprises Yves R. Hamel et Associés inc. et SNC-Lavalin Télécom inc. ne sont pas inscrites sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Yves R. Hamel et Associés inc. a obtenu son accréditation le 8 novembre 2017, et cette dernière demeure valide jusqu'au 21 juillet 2020. Une demande de renouvellement de son accréditation a été faite le 20 avril 2020. La firme SNC-Lavalin Télécom inc. a obtenu son accréditation le 11 juin 2018, et cette dernière demeure valide jusqu'au 16 novembre 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale est de 1 472 264,07 \$, taxes incluses. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement et/ou au PTI du Service requérant pour la durée des ententes. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra d'accroître la capacité de la Ville à répondre à l'ensemble des demandes de services et à assurer l'exécution des travaux d'infrastructures en télécommunication. Il permettra de maintenir et d'améliorer l'évolution des services de télécommunication offerts aux employés et aux citoyens de la Ville de Montréal avec efficacité et efficience.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE - 9 septembre 2020
- Approbation du dossier par le CM - 21 septembre 2020
- Approbation du dossier par le CG - 24 septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-17

Joel Joseph BELINGA
Conseiller en Analyse et Contrôle de Gestion

Tél : 438 -978-5877
Télécop. :

Maxime CADIEUX
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-464-3926
Télécop. : 000-0000

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail

Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2020-08-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2020-08-27

Le 11 juin 2018

SNC-LAVALIN TÉLÉCOM INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
1801, AV MCGILL COLLEGE, BUR. 810
MONTRÉAL (QC) H3A 2N4

N° de décision : 2018-CPSM-1035879

N° de client : 3000197313

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SNC-LAVALIN TELECOM INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SNC-LAVALIN TÉLÉCOM INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 novembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

ANNEXE 7.00 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)



Le 8 novembre 2017

YVES R. HAMEL ET ASSOCIÉS INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS HAMEL
424, RUE GUY, BUR.102
MONTRÉAL (QC) H3J 1S6

N° de décision : 2017-CPSM-1059640
N° de client : 3000245805

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous YRH et YRH TELECOM, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). YVES R. HAMEL ET ASSOCIÉS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **21 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 15 avril 2020

YVES R. HAMEL ET ASSOCIÉS INC.
424, RUE GUY
BUR.102
MONTRÉAL QC H3J 1S6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000245805

N° de demande : 2000023443

N° de confirmation de paiement : 04183I

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Dossier # : 1208693001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres, avec les firmes Yves R. Hamel et Associés inc. et SNC-Lavalin Télécom inc., pour la prestation des services en ingénierie pour le câblage structuré et la radiocommunication, pour une période de 3 ans (du 24 septembre 2020 au 24 septembre 2023), avec une possibilité de prolongation annuelle, pour un maximum de 2 années consécutives - Dépense totale de 1 472 264,07 \$, taxes incluses (lot 1: Câblage structuré - 974 150,98 \$, taxes incluses; lot 2: Radiocommunication - 498 113,09 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public (20-18135) - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

 [20-18135 pv.pdf](#)
 [SEAO Liste des commandes.pdf](#)
 [20-18135 Tableau comité Lot 2.pdf](#)
 [20-18135 Tableau comité Lot 1.pdf](#)
 [20-18135 intervention lot 1.pdf](#)
 [20-18135 intervention lot 2.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
 Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
 c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Le : 2020-08-24

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres :

20-18135

No du GDD :

1208693001

Titre de l'appel d'offres :

PRESTATION DE SERVICES EN INGÉNIERIE POUR LE CÂBLAGE
STRUCTURÉ ET LA RADIOCOMMUNICATION ET SERVICES
TECHNIQUES POUR LA TÉLÉPHONIE Lot 1

Type d'adjudication :

Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :

15 - 4 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période :

6

Ouverture originalement prévue le :

21 - 5 - 2020

Date du dernier addenda émis :

28 - 5 - 2020

Ouverture faite le :

11 - 6 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires :

56 jrs

Date du comité de sélection :

2 - 7 - 2020

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :

9

Nbre de soumissions reçues :

3

% de réponses :

33,33

Nbre de soumissions rejetées :

0

% de rejets :

0

Durée de la validité initiale de la soumission :

180 jrs

Date d'échéance initiale :

8 - 12 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de :

0 jrs

Date d'échéance révisée :

8 - 12 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
Cima+s.e.n.c	961 099,02 \$		1
SNC-Lavalin Télécom Inc.	1 028 731,91 \$		1
Yves R. Hamel et Associés Inc.	974 150,98 \$	✓	1

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : trois (3) firmes n'offrent pas les services demandés et une (1) firme n'a pas toutes les ressources disponibles. Les deux (2) autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par :

Robert Normandeau

Le

24 - 8 - 2020

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18135 No du GDD : 1208693001

Titre de l'appel d'offres : PRESTATION DE SERVICES EN INGÉNIERIE POUR LE CÂBLAGE STRUCTURÉ ET LA RADIOCOMMUNICATION ET SERVICES TECHNIQUES POUR LA TÉLÉPHONIE Lot 2

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 4 - 2020 Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Ouverture originalement prévue le : 21 - 5 - 2020 Date du dernier addenda émis : 28 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 11 - 6 - 2020 Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

Date du comité de sélection : 2 - 7 - 2020

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9 Nbre de soumissions reçues : 3 % de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 0 % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs Date d'échéance initiale : 8 - 12 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 8 - 12 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
Cima+s.e.n.c	515 007,52 \$		2
SNC-Lavalin Télécom Inc.	498 113,09 \$	✓	2
Yves R. Hamel et Associés Inc.	554 791,07 \$		2

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : trois (3) firmes n'offrent pas les services demandés et une (1) firme n'a pas toutes les ressources disponibles. Les deux (2) autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par : Robert Normandeau Le 24 - 8 - 2020

20-18135 - PRESTATION DE SERVICES EN INGÉNIERIE POUR LE CÂBLAGE STRUCTURÉ ET LA RADIOCOMMUNICATION ET SERVICES TECHNIQUES POUR LA TÉLÉPHONIE lot # 1 : Câblage structuré											Comité	
	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Rang</i>		
FIRME	5%	10%	10%	25%	20%	30%	100%	\$			Date	jeudi 02-07-2020
Cima+s.e.n.c	3,63	7,25	8,00	19,25	16,75	21,75	76,6	961 099,02 \$	1,32	2	Heure	13h
SNC-Lavalin Télécom inc.	4,00	5,50	7,75	23,00	17,25	23,00	80,5	1 028 731,91 \$	1,27	3	Lieu	vidéoconférence
Yves R. Hamel et Associés Inc	3,88	8,75	8,50	19,63	16,50	22,25	79,5	974 150,98 \$	1,33	1	Multiplicateur d'ajustement	
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau										Facteur «K»	50

20-18135 - PRESTATION DE SERVICES EN INGÉNIERIE POUR LE CÂBLAGE STRUCTURÉ ET LA RADIOCOMMUNICATION ET SERVICES TECHNIQUES POUR LA TÉLÉPHONIE lot # 2 : Radio Communication											Comité	
FIRME	5%	10%	10%	25%	20%	30%	100%	\$		Rang	Date	2-07-2020
Cima+s.e.n.c	3,63	8,00	7,75	18,75	15,50	21,50	75,1	515 007,52 \$	2,43	2	Heure	13h
SNC-Lavalin Télécom inc.	4,00	5,75	7,50	18,75	16,75	22,00	74,8	498 113,09 \$	2,50	1	Lieu	vidéoconférence
Yves R. Hamel et Associés Inc	3,63	8,25	8,25	20,75	17,50	25,50	83,9	554 791,17 \$	2,41	3		
							-			#VALEUR!		
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau										Facteur «K»	50



Liste des commandes

Numéro : 20-18135

Numéro de référence : 1363093

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : PRESTATION DE SERVICES EN INGÉNIERIE POUR LE CÂBLAGE STRUCTURÉ ET LA RADIOCOMMUNICATION ET SERVICES TECHNIQUES POUR LA TÉLÉPHONIE (3 lots)

☐ <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
☐ Bell Canada 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell Aile B, 5 étage Montréal, QC, H3E 3B3 NEQ : 1172462849	Madame Josée Trempe Téléphone : 514 391-0237 Télécopieur : 514 766-4612	Commande : (1729727) 2020-04-16 13 h 05 Transmission : 2020-04-16 13 h 05	3301619 - 20-18135 addenda 1 2020-04-28 10 h 55 - Courriel 3304359 - 20-18135 addenda 2 2020-05-01 9 h 39 - Courriel 3310559 - 20-18135 addenda 3 avec report 2020-05-11 13 h 54 - Courriel 3319793 - 20-18135 addenda 4 2020-05-26 10 h 38 - Courriel 3321415 - 20-18135 addenda 5 2020-05-27 20 h 22 - Courriel 3321993 - 20-18135 addenda 6 avec report 2020-05-28 11 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Bouthillette Parizeau Inc. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal, QC, H2P 2R8 http://www.bpa.ca NEQ : 1142591438	Madame Milena Toffolo Téléphone : 514 383-3747 Télécopieur : 514 383-8760	Commande : (1729907) 2020-04-16 16 h 08 Transmission : 2020-04-16 16 h 08	3301619 - 20-18135 addenda 1 2020-04-28 10 h 55 - Courriel 3304359 - 20-18135 addenda 2 2020-05-01 9 h 39 - Courriel 3310559 - 20-18135 addenda 3 avec report 2020-05-11 13 h 54 - Courriel 3319793 - 20-18135 addenda 4 2020-05-26 10 h 38 - Courriel 3321415 - 20-18135 addenda 5 2020-05-27 20 h 21 - Courriel 3321993 - 20-18135 addenda 6 avec report 2020-05-28 11 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Cablage 2000 Plus Inc. 1502 POIRIER Mascouche, QC, J7L1V7	Monsieur Richard Chassé Téléphone : 514	Commande : (1742815) 2020-05-17 15 h 48	3301619 - 20-18135 addenda 1 2020-05-17 15 h 48 - Téléchargement

<http://cablage2000plus.com> NEQ :
1141441254

249-5459
Télécopieur :

Transmission :
2020-05-17 15 h 48

3304359 - 20-18135 addenda 2
2020-05-17 15 h 48 -
Téléchargement
3310559 - 20-18135 addenda 3
avec report
2020-05-17 15 h 48 -
Téléchargement
3319793 - 20-18135 addenda 4
2020-05-26 10 h 38 - Courriel
3321415 - 20-18135 addenda 5
2020-05-27 20 h 21 - Courriel
3321993 - 20-18135 addenda 6
avec report
2020-05-28 11 h 48 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

☐ Cima+s.e.n.c.
3400, boul. du souvenir
bureau 600
Laval, QC, H7V 3Z2
<http://www.cima.ca> NEQ : 3340563140

[Madame Hélène
Chouinard](#)
Téléphone : 514
337-2462
Télécopieur : 450
682-1013

Commande
: (1729298)
2020-04-15 15 h 21
Transmission :
2020-04-15 15 h 21

3301619 - 20-18135 addenda 1
2020-04-28 10 h 55 - Courriel
3304359 - 20-18135 addenda 2
2020-05-01 9 h 39 - Courriel
3310559 - 20-18135 addenda 3
avec report
2020-05-11 13 h 54 - Courriel
3319793 - 20-18135 addenda 4
2020-05-26 10 h 38 - Courriel
3321415 - 20-18135 addenda 5
2020-05-27 20 h 22 - Courriel
3321993 - 20-18135 addenda 6
avec report
2020-05-28 11 h 48 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

☐ HARRIS Canada Systems, Inc.
5-2895 Argentinia Road
Mississauga, ON, L5N8G6
<http://www.harris.com> NEQ : 1168859966

[Monsieur Bruno
Blouin](#)
Téléphone : 438
863-3976
Télécopieur : 905
817-8301

Commande
: (1732491)
2020-04-22 17 h 03
Transmission :
2020-04-22 17 h 03

3301619 - 20-18135 addenda 1
2020-04-28 10 h 55 - Courriel
3304359 - 20-18135 addenda 2
2020-05-01 9 h 39 - Courriel
3310559 - 20-18135 addenda 3
avec report
2020-05-11 13 h 54 - Courriel
3319793 - 20-18135 addenda 4
2020-05-26 10 h 38 - Courriel
3321415 - 20-18135 addenda 5
2020-05-27 20 h 21 - Courriel
3321993 - 20-18135 addenda 6
avec report
2020-05-28 11 h 48 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

☐ SNC-Lavalin Télécom inc..
1801, ave McGill Collège
12e étage

[Monsieur Alain
Brière](#)
Téléphone : 514

Commande
: (1729876)
2020-04-16 15 h 39

3301619 - 20-18135 addenda 1
2020-04-28 10 h 55 - Courriel

Montréal, QC, H3A 2N4
NEQ : 1140155749

392-3000
Télécopieur : 514
392-3003

Transmission :
2020-04-16 15 h 39

3304359 - 20-18135 addenda 2
2020-05-01 9 h 39 - Courriel
3310559 - 20-18135 addenda 3
avec report
2020-05-11 13 h 54 - Courriel
3319793 - 20-18135 addenda 4
2020-05-26 10 h 38 - Courriel
3321415 - 20-18135 addenda 5
2020-05-27 20 h 21 - Courriel
3321993 - 20-18135 addenda 6
avec report
2020-05-28 11 h 48 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

☐ Stantec Experts-conseils ltée
600-1060 boulevard Robert-Bourassa
Montréal, QC, H3B 4V3
NEQ : 1170241336

[Madame Claudine
Talbot](#)
Téléphone : 418
626-2054
Télécopieur : 418
626-5464

Commande
: (1729426)
2020-04-16 7 h 45
Transmission :
2020-04-16 7 h 45

3301619 - 20-18135 addenda 1
2020-04-28 10 h 55 - Courriel
3304359 - 20-18135 addenda 2
2020-05-01 9 h 39 - Courriel
3310559 - 20-18135 addenda 3
avec report
2020-05-11 13 h 54 - Courriel
3319793 - 20-18135 addenda 4
2020-05-26 10 h 38 - Courriel
3321415 - 20-18135 addenda 5
2020-05-27 20 h 22 - Courriel
3321993 - 20-18135 addenda 6
avec report
2020-05-28 11 h 48 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

☐ WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation
pour tout le Québec)
1135, boulevard Lebourgneuf
Québec
Québec, QC, G2K 0M5
<http://www.wspgroup.com> NEQ : 1148357057

[Madame Martine
Gagnon](#)
Téléphone : 418
623-2254
Télécopieur : 418
624-1857

Commande
: (1729545)
2020-04-16 9 h 44
Transmission :
2020-04-16 9 h 44

3301619 - 20-18135 addenda 1
2020-04-28 10 h 55 - Courriel
3304359 - 20-18135 addenda 2
2020-05-01 9 h 39 - Courriel
3310559 - 20-18135 addenda 3
avec report
2020-05-11 13 h 54 - Courriel
3319793 - 20-18135 addenda 4
2020-05-26 10 h 38 - Courriel
3321415 - 20-18135 addenda 5
2020-05-27 20 h 22 - Courriel
3321993 - 20-18135 addenda 6
avec report
2020-05-28 11 h 48 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

☐ Yves R. Hamel et Associés Inc
424 rue Guy
suite 102
Montréal, QC, H3J1S6
NEQ : 1142282855

[Monsieur Michel
Robitaille](#)
Téléphone : 514
934-3024

Commande
: (1730385)
2020-04-17 13 h 53
Transmission :
2020-04-17 13 h 53

3301619 - 20-18135 addenda 1
2020-04-28 10 h 55 - Courriel
3304359 - 20-18135 addenda 2
2020-05-01 9 h 39 - Courriel

Télécopieur : 514
934-2245

3310559 - 20-18135 addenda 3
avec report
2020-05-11 13 h 54 - Courriel
3319793 - 20-18135 addenda 4
2020-05-26 10 h 38 - Courriel
3321415 - 20-18135 addenda 5
2020-05-27 20 h 22 - Courriel
3321993 - 20-18135 addenda 6
avec report
2020-05-28 11 h 48 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

-
- ☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.



Dossier # : 1208516004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat gré à gré à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, pour réaliser des tests de la capacité de production d'un Puits à Colonne Permanente (PCP) et un Puits d'Injection (PI) en les connectant à leur Unité de Recherche en Géothermie (URG) au centre Père-Marquette (0110), situé au 1600, rue de Drucourt, dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 173 391,08 \$, (contrat : 139 544,00 \$, exonéré des taxes + contingences : 20 931,60 \$, exonéré des taxes + incidences : 12 915,48 \$, taxes incluses) Appel de candidature (1 candidat).

Il est recommandé :

1. d'accorder à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, le contrat pour le soutien et la surveillance des travaux relié à l'implantation d'un Puits à Colonne Permanente (PCP) et un Puits d'Injection (PI) en les connectant à l'Unité de Recherche en Géothermie (URG) au centre Père-Marquette, situé au 1600 rue Drucourt, dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 139 544,00 \$, exonéré des taxes.
2. d'autoriser une dépense de 20 931,60 \$, exonéré des taxes, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 12 915,48 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
5. d'autoriser la Directrice du SGPI à signer les documents de demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Signé par Diane DRH **Le** 2020-08-28 12:13
BOUCHARD

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208516004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat gré à gré à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, pour réaliser des tests de la capacité de production d'un Puits à Colonne Permanente (PCP) et un Puits d'Injection (PI) en les connectant à leur Unité de Recherche en Géothermie (URG) au centre Père-Marquette (0110), situé au 1600, rue de Drucourt, dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 173 391,08 \$, (contrat : 139 544,00 \$, exonéré des taxes + contingences : 20 931,60 \$, exonéré des taxes + incidences : 12 915,48 \$, taxes incluses) Appel de candidature (1 candidat).

CONTENU

CONTEXTE

Le centre Père-Marquette est une propriété de la Ville de Montréal, situé au 1600, rue De Drucourt dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Il figure au 16e rang des 30 sites émettant le plus de gaz à effet de serre (GES) du parc immobilier du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Au mois de février 2018, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a déposé un plan de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de la consommation énergétique. Ce dernier s'inscrit dans le vaste Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020, dans la lutte contre les changements climatiques avec le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, et finalement dans l'atteinte de la carboneutralité du parc immobilier montréalais, suite à la signature par la Ville de la déclaration pour des bâtiments carbone zéro du C40

Un des engagements du plan vise à faire appel à la technologie et l'innovation. La géothermie non conventionnelle représente une des approches préconisées dans cette catégorie pour diminuer la consommation énergétique dans les immeubles de la Ville. En raison des limites de la technologie actuelle, l'implantation de plusieurs puits requiert une superficie de terrain suffisamment grande pour les accueillir. L'espace bâti occupe souvent une bonne partie du terrain qui, associé à d'autres contraintes plus spécifiques selon les cas, limite l'implantation de la technologie actuelle.

La géothermie en boucle ouverte avec puits à colonne permanente (PCP), technologie non conventionnelle, encore peu développée et peu documentée, facilite l'implantation de la géothermie en milieu urbain plus dense comme Montréal et diminue l'impact sur la nappe phréatique, elle permet aussi des rendements supérieurs aux technologies existantes à la fois en termes de performance et de coûts de construction (comparativement aux systèmes en boucle fermée).

Au mois de septembre 2018, le SGPI a mandaté la Corporation de l'École de Polytechnique de Montréal pour effectuer une étude de mise en œuvre de la géothermie non conventionnelle en vue d'un projet pilote en énergie non conventionnelle comprenant l'identification des zones potentielles pour l'installation de systèmes géothermiques selon les sources, les types de bâtiments, leur localisation et le contexte géologique local, ainsi que la validation du budget de l'essai pilote. Le centre Père-Marquette répond aux critères d'identification précédemment cités. L'implantation du projet pilote permettra de confirmer le potentiel réel du site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0655 - 2020-06-18 : Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Climat municipalités - Phase 2 dans le cadre du programme d'aide financière pour le "Volet 2 - réalisation de projets pilotes" donnant le droit à une subvention évaluée à 215 000,00 \$ pour réaliser un projet pilote de géothermie non conventionnelle avec PCP au centre Père-Marquette (0110), situé au 1600 rue de Drucourt dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

CG15 0780 - 17 décembre 2015 : Adopter le plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

DESCRIPTION

Le projet pilote se définit comme la suite de la première étude exploratoire et propose l'implantation d'un PCP pour de la géothermie non conventionnelle avec un fort potentiel d'intégration aux bâtiments déjà construits dans les zones urbaines denses. L'entente avec la Corporation de l'École de Polytechnique consiste à nous fournir le support lors de la rédaction des documents d'appel d'offres pour la conception et les travaux d'hydrogéologie (forage et civil); à tester la capacité de production d'un PCP et un puits d'injection (PI) en les connectant à l'Unité de Recherche en Géothermie (URG) de l'École de Polytechnique Montréal, puis à suivre l'évolution de leurs performances et à collecter les données pour une période de 12 mois minimalement.

Plus précisément la Corporation de l'École de Polytechnique doit effectuer :

- La coordination entre les intervenants et le support lors de rédaction des documents d'appel d'offres;
- Le transport et l'installation de l'unité de recherche en géothermie incluant la grue et la préparation du terrain;
- La programmation des séquences de contrôle, l'étalonnage des capteurs et la mise en route;
- La location de l'unité de recherche en géothermie;
- Les essais, le monitoring, l'interprétation des résultats et les recommandations suite aux résultats obtenus;
- La fourniture, selon des modalités et des fréquences convenues, rapports hebdomadaires des heures réalisées et de rapports d'étape faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités prévues.

Toutefois, la réalisation du PCP et du PI, y compris les demandes de permis et autorisations (accès, occupation du territoire, etc.), sont à la charge de la Ville de Montréal, et ne sont pas inclus dans cette entente, de même que le démantèlement, à la fin du projet, si la Ville de Montréal ne souhaite pas poursuivre leur exploitation à l'issue du projet pilote.

Étant donné la nature des services fournis et des risques qui y sont associés et vu qu'il s'agit d'un projet pilote, il est à noter que l'école Polytechnique n'offre aucune garantie quant à la qualité des livrables découlant des services décrits dans la convention, non plus qu'en matière de violation de droits de tiers ou de brevets.

Pour concrétiser ce projet pilote, des demandes d'autorisations devront être soumises auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

JUSTIFICATION

Le SGPI a fait appel à la Corporation de l'École de Polytechnique afin d'obtenir une proposition pour la mise en oeuvre de ce projet pilote en vertu du paragraphe 2 de l'article 573.3 de la Loi sur cités et villes (LCV) qui permet de conclure un contrat gré à gré pour la fourniture de services avec cet organisme public.

Veuillez vous référer au tableau des coûts du projet (voir pièces jointes 02).

Voici le sommaire de la proposition reçue :

PROPOSITION CONFORME	PRIX SOUM. (exonérés de taxes)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (exonérés de taxes)	TOTAL (exonérés de taxes)
Corporation de l'École de Polytechnique	139 544,00 \$	20 931,60 \$	160 476,60 \$

Le SGPI a analysé les prix unitaires et les quantités de la proposition financière proposée par la Corporation de l'École de Polytechnique. Le SGPI confirme qu'ils sont justifiés pour ce type de projet.

Le SGPI procédera au remboursement des dépenses aux coûts réels selon une vérifications mensuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 139 544,00 \$, exonéré des taxes. Un budget de contingences de 20 931,60 \$ (15 %), exonéré des taxes, a été prévu.

De plus, un montant de 12 915,48 \$ (7 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. La provision pour incidences n'est pas exonérée des taxes considérant qu'elle pourrait être utilisée par un contractant externe.

Le montant à autoriser totalise 173 391,08 \$, incluant les contingences et les incidences.

Le coût des travaux est prévu au budget de fonctionnement (BF) du SGPI.

Le décaissement sera réalisé à 20 % en 2020, 60 % en 2021 et 20 % en 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entente avec la Corporation de l'École de Polytechnique de Montréal contribuera à confirmer que la géothermie est un moteur stratégique dans le développement durable pour la collectivité avec une réduction de la consommation énergétique, une réduction des émissions de GES lors de l'exploitation et aussi avec une faible empreinte environnementale tout au long du cycle de vie de l'installation.

Le projet de géothermie non conventionnelle, sis au centre Père-Marquette, constitue une opportunité de démontrer l'application et le potentiel de cette nouvelle technologie permettant de répondre aux enjeux de transition écologique et aux objectifs du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 tout en limitant les effets sur l'environnement et l'usage de la nappe phréatique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra le développement d'une nouvelle filière de géothermie non conventionnelle au SGPI pouvant être reproduite sur le territoire de la Ville si les résultats s'avèrent concluants.

L'implantation d'un système de géothermie non conventionnel au centre Père-Marquette viendra assurément bonifier le projet de rénovations majeures prévu en 2022.

Également, l'arrondissement a exprimé son intérêt et son soutien à la réalisation d'un tel projet novateur et qui correspond à leur vision.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures de protection exigées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), la situation de la Covid-19 n'a aucun impact sur le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication continue sera établie avec toutes les parties prenantes au projet pilote en adoptant des outils adéquats pour la diffusion de l'information et répondre aux attentes

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le Conseil Municipal : 21 septembre 2020

Réalisation des travaux : septembre 2020 à septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Isabel SERRA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE, 20 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc HALPIN-BENOIT
Gestionnaire de projets immobiliers

Tél : 514 872-0613
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-19

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél : 514 872-8634
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-08-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise BRADETTE
Directrice
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2020-08-28



Montréal 

POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL

LE GÉNIE
EN PREMIÈRE CLASSE



Tableau des coûts du projet

Projet:	Installer un puit de géothermie non conventionnelle au Centre Père-Marquette (0110) 1600 Rue de Drucourt, Montréal, QC H2G 1N6	Mandat: 19951-2-001 Contrat: S.O
Date:	29-juil-20	
Étape:	Octroi de contrat	

		Budget	TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Contrat	Travaux forfaitaires*	%			
	Étude projet pilote	139 544,00 \$			
	Sous-Total	-	\$	-	\$ 139 544,00 \$
	Contingences de construction	15%	20 931,60 \$	-	\$ 20 931,60 \$
	Total - Contrat	160 475,60 \$	- \$	- \$	160 475,60 \$
Incidences					
	Total - Incidences	7%	11 233,29 \$	561,66 \$	1 120,52 \$
Ristournes	Coût des travaux (montant à autoriser)	171 708,89 \$	561,66 \$	1 120,52 \$	173 391,08 \$
	TPS	100%	561,66 \$		
	TVQ	50%		560,26 \$	
	Coût après ristourne (Montant à déboursier)	171 708,89 \$		560,26 \$	172 269,15 \$

* Prix déposé par la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal.

* Le montant soumis est exonéré des taxes puisque la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal est inscrite auprès du gouvernement du Canada à titre d'organisme de bienfaisance.

Méthode d'estimation des contingences: elles ont été évaluées en considérant l'incertitude relié au projet.

Rythme prévu des déboursés : 20 % de la surveillance en 2020, 60% en 2021 et 20 % en 2022.

Dossier # : 1208516004

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement

Objet :

Accorder un contrat gré à gré à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, pour réaliser des tests de la capacité de production d'un Puits à Colonne Permanente (PCP) et un Puits d'Injection (PI) en les connectant à leur Unité de Recherche en Géothermie (URG) au centre Père-Marquette (0110), situé au 1600, rue de Drucourt, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 173 391,08 \$, (contrat : 139 544,00 \$, exonéré des taxes + contingences : 20 931,60 \$, exonéré des taxes + incidences : 12 915,48 \$, taxes incluses) | Appel de candidatures (1 candidat).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le document juridique ci-attaché est approuvé quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS



[Convention serv prof version finale visée.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel SERRA
Avocate
Tél : 514 872-6854

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-28

Isabel SERRA
Avocate
Tél : 514 872-8323
Division : Droit contractuel



CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après nommée la « **Ville** »

ET : **La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal**, corporation légalement constituée en vertu des lois de la Province de Québec, personne morale ayant sa principale place d'affaires au Campus de l'Université de Montréal - 2900, boul. Édouard-Montpetit – 2500, chemin de Polytechnique, Montréal, Québec, H3T 1J4, agissant et représentée par son directeur, Bureau de la recherche et Centre de développement technologique, Monsieur Olivier Grenier, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après nommée le « **Contractant** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant.

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » : l'offre de services émise par le Contractant le 28 juillet 2020 relatifs à la fourniture de services professionnels pour le projet pilote d'un puits à colonne permanente (PCP) pour de la géothermie non-conventionnelle (réf. : 04 5662-P2);

- « **Directeur** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- « **Propriété intellectuelle** » : les documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention;
- « **Unité administrative** » : le Service de la gestion et de la planification immobilière, Division de la Transition écologique.

ARTICLE 2

INTERPRÉTATION

- 2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3

OBJET

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'annexe 1 jointe aux présentes, à fournir des services professionnels pour la réalisation d'un projet pilote et le support technique visant la démonstration de performance d'un puits à colonne permanente (PCP) pour de la géothermie non-conventionnelle comprenant :

- support et coordination à l'installation du PCP et du puits de rejet;
- transport, installation et frais d'utilisation de l'unité mobile;
- séquences de test;
- transfert des connaissances;
- programmation du suivi des biogaz;
- expertise, analyse, recommandation et rapports;
- certains frais d'opération de l'unité et main d'œuvre requise.

ARTICLE 4

DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur

et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;



- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément au tarif prévu à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;
- 6.11 n'entreprendre aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville.

ARTICLE 7

PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et de l'Annexe 1;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8

HONORAIRES

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent trente-neuf mille cinq cent quarante-quatre dollars et zéro cent, 139 544,00 \$, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. La



prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes;

- 8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

ARTICLE 10

DROITS D'AUTEUR

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;
- 10.3 la ville concède au Contractant une licence non exclusive, irrévocable, incessible, à titre gratuit, sans limite territoriale et sans limite de temps, et l'autorisant :
 - À reproduire, publier, traduire, présenter la totalité ou une partie importante des documents réalisés, lesquels ne devront cependant contenir aucune information que la Ville aura identifiée comme « confidentielle » lors de la transmission de cette dernière au Contractant;



- À utiliser, adapter ou combiner avec toute autre œuvre ou matériel, à des fins de recherche, de publication et d'enseignement, la totalité ou une partie importante des documents réalisés, lesquels ne devront cependant contenir aucune information que la Ville aura identifiée comme « confidentielle » lors de la transmission de cette dernière au Contractant.
- 10.4 Lorsqu'un droit exercé conformément à l'article 10.3 résultera en une divulgation des documents réalisés, le Contractant doit soumettre à la Ville, au préalable, un exemplaire écrit du projet de divulgation, laquelle se réserve alors le droit de refuser l'exercice du dit droit, en tout ou en partie, en considération de la nécessité de protéger la nature confidentielle des documents réalisés.
- 10.5 Pour l'application de l'article 10.4, la ville dispose d'un délai de trente (30) jours suivant la réception de l'exemplaire du projet de divulgation pour aviser le Contractant, par écrit, de son refus.
- 10.6 En cas d'objection écrite de la part de la Ville, les parties devront négocier une version acceptable de la divulgation projetée, y compris la date de divulgation projetée, et ce à l'intérieur d'une période ne dépassant pas quarante-cinq (45) jours, à partir de la date de réception du projet de divulgation.

ARTICLE 11

RÉSILIATION

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;
- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12

SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9, 10.4, 10.5 et 10.6 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

13.5 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.6 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

13.7 Élection de domicile

Aux fins des présentes, chaque Partie élit domicile à l'adresse indiquée à l'article 13.8 ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre Partie par écrit.

Pour le cas où le Cocontractant changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

13.8 **Avis**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par courriel ou par courrier enregistré ou certifié, aux noms et adresses suivantes :

Pour la Ville :

Ville de Montréal
À l'attention de Madame Sophie Lalonde, directrice
Service de la Gestion immobilière et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
sophie.lalonde@montreal.ca

Pour la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal :

Corporation de l'École Polytechnique de Montréal
À l'attention de Monsieur Olivier Grenier, directeur
Bureau de la recherche et Centre de développement technologique
Campus de l'Université de Montréal
2900, boul. Édouard-Montpetit – 2500, chemin de Polytechnique
Montréal (Québec) H3T 1J4
olivier.grenier@polymtl.ca

13.9 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

13.10 **Absence de garantie**

Le Contractant ne fait aucune représentation et n'offre aucune garantie quant à la qualité des livrables découlant des services décrits dans cette présente convention, et, par conséquent, le Contractant rejette toutes garanties expresses, légales ou implicites, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage ou de non-violation de droits de tiers ou de brevets.

[La page signature suit]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____ ième jour de _____ 20____, _____

VILLE DE MONTRÉAL

Par: Yves Saindon, greffier

Le _____ ième jour de _____ 20____, _____

Corporation de l'École Polytechnique de Montréal

Par: _____
Olivier Grenier directeur,
Bureau de la recherche et
Centre de développement technologique

Dossier # : 1208516004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat gré à gré à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, pour réaliser des tests de la capacité de production d'un Puits à Colonne Permanente (PCP) et un Puits d'Injection (PI) en les connectant à leur Unité de Recherche en Géothermie (URG) au centre Père-Marquette (0110), situé au 1600, rue de Drucourt, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 173 391,08 \$, (contrat : 139 544,00 \$, exonéré des taxes + contingences : 20 931,60 \$, exonéré des taxes + incidences : 12 915,48 \$, taxes incluses) Appel de candidature (1 candidat).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1208516004 - Corporation École Polytechnique.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
 Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Jean-François DOYLE
 Chef de section - conseil et soutien financiers
Tél : 514 872-7840
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1208169002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'acquisition de milieux naturels dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue)

Il est recommandé:

- D'approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'acquisition de milieux naturels dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du **Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.**
- d'accepter une contribution financière de 4 112 687 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-31 10:48

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208169002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'acquisition de milieux naturels dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue)

CONTENU

CONTEXTE

Confrontée aux conséquences des bouleversements climatiques, la Ville de Montréal multiplie ses efforts pour offrir à la population des milieux de vie résilients et durables. Parmi les outils mis en place pour protéger les milieux naturels, la Ville de Montréal procède notamment à des acquisitions de terrains d'intérêt écologique. Ces transactions permettent de pérenniser les écosystèmes et d'offrir à la population de nouveaux lieux de contact avec la nature. La Ville de Montréal vise la cible de 10 % de territoire terrestre protégé.

Depuis l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* en 2004, des sommes importantes sont consacrées à l'acquisition de milieux naturels. Afin de soutenir ces efforts de protection et de mise en valeur, la Ville de Montréal a déposé des demandes d'aide financière auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal, notamment via le Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0038 - 30 janvier 2020 - Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés
CG19 0594 - 19 décembre 2019 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc. aux fins de parc, un terrain vacant composé de 64 lots d'une superficie de 1 402 211,9 mètres carrés, situés à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 83 931 750 \$, taxes incluses / Verser au domaine public les 64 lots

DESCRIPTION

À la suite de l'analyse des demandes de financement déposées par la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal a approuvé, le 11 juin 2020 (CE20 104), le projet d'acquisition de lots à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro. La contribution financière maximale accordée est de 4 112 687 \$. La convention d'aide financière doit maintenant être approuvée par la Ville de Montréal afin de procéder à la réclamation du montant accordé. L'acquisition visée par cette convention a été complétée en 2019.

JUSTIFICATION

La signature de la convention permettra à la Ville de Montréal d'obtenir la contribution financière de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'aide financière versé à la Ville de Montréal représente un maximum de 4 112 687 \$.

La CMM versera la contribution d'aide financière selon les modalités prévues au programme.

L'acquisition de milieux naturels a été réalisée en 2019 par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de milieux naturels contribue à accroître la protection de l'environnement en assurant la conservation des milieux naturels et la résilience de la Ville face aux effets des changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présente résolution est requise pour approuver la convention et procéder à la réclamation financière.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La contribution financière de la Communauté métropolitaine de Montréal permettra à la Ville de Montréal de soutenir ses efforts de protection de milieux naturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2020 :

- Signature de la convention par les parties
- Réclamation de la contribution financière auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amélie BILODEAU
conseillère en planification

Tél : 514 872-2531
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-27

Véronique ANGERS
c/d Stratégies et développement du réseau

Tél : (514) 872-6746
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2020-08-31

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 11 juin 2020 à 9h00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoît Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

CE20-104

ACQUISITION DE LOTS À L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

Il est résolu :

- D'adopter la programmation consolidée 2012-2020 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, telle que modifiée, en y inscrivant le projet d'acquisition de 64 lots, d'une superficie totale de 140 hectares, situé à Montréal dans le secteur ouest de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, numéro de dossier PID13-03.
- D'autoriser le financement du projet d'acquisition des 64 lots pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 4 112 687 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec.
- D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.

Certifié conforme

Secrétaire

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

Dossier # : 1208169002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'acquisition de milieux naturels dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[2020-07-20 -CONV Pierrefonds-Roxboro visée.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, chef de division, droit contractuel
Tél : 514-501-6487

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-17

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division, droit contractuel
Tél : 514-501-6487
Division :

**CONVENTION DE FINANCEMENT
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS
CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE
TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN**

Projet d'acquisition de milieux naturels (140 ha) dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, au sein de l'agglomération de Montréal

ENTRE

La Communauté métropolitaine de Montréal, personne morale de droit public, ayant son siège au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, Montréal (Québec) H3A 3L6, agissant et représentée par M. Massimo Iezzoni, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son comité exécutif en date du 11 juin 2020 et portant le numéro CE20-104, (ci-après appelée « la COMMUNAUTÉ ») ;

ET

La Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant son siège en son hôtel de ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisés aux fins des présentes aux termes d'une résolution du conseil d'agglomération en date du 30 janvier 2020 et portant le numéro CG20 0038 (ci-après appelée « LA VILLE ») ;

ci-après collectivement appelées « LES PARTIES »

ATTENDU QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la COMMUNAUTÉ fixe comme objectif de mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages à des fins récréotouristiques et, à cet égard, propose la création d'une Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ;

ATTENDU QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement vise également à protéger 17 % du Grand Montréal par la protection des bois, des corridors forestiers et des milieux humides ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, ci-après appelé « le GOUVERNEMENT », a convenu d'apporter son soutien financier pour la mise en place de la trame verte et bleue et sa mise en valeur et a conclu avec la COMMUNAUTÉ, une entente intitulée *Entente pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* ci-après appelée « l' ENTENTE » ;

ATTENDU QUE l'aide financière gouvernementale doit être complétée de montants provenant de la COMMUNAUTÉ et des municipalités du territoire de la COMMUNAUTÉ ou d'autres partenaires de la COMMUNAUTÉ ;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, la COMMUNAUTÉ est dotée, en faveur des municipalités sises sur son territoire, d'un Fonds de développement métropolitain constitué par le Règlement numéro 2002-13 ;

ATTENDU QUE ce Fonds vise à susciter l'essor économique et social du territoire et, à cette fin, il supporte financièrement les interventions de développement de nature métropolitaine qui s'inscrivent dans la poursuite des compétences de la COMMUNAUTÉ en privilégiant les interventions ayant un impact sur plus d'une municipalité de son territoire ;

ATTENDU QUE la mise en place d'une Trame verte et bleue sur le territoire de la COMMUNAUTÉ s'inscrit dans les projets de développement favorisés par le Fonds de développement métropolitain et que le conseil de la COMMUNAUTÉ a établi, dans le cadre de ce Fonds, un programme d'aide financière pour les projets municipaux contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain lequel a été modifié à quelques reprises, la dernière fois, le 22 février 2018, suivant la résolution numéro CC18-005, ci-après appelé « PROGRAMME »;

ATTENDU QUE le projet d'acquisition de milieux naturels (140 ha) dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, au sein de l'agglomération de Montréal a été approuvé par le comité exécutif de la COMMUNAUTÉ dans le cadre du PROGRAMME et qu'il y a ainsi lieu de pourvoir aux modalités de son financement ;

ATTENDU QUE l'acceptation de la présente contribution financière peut être faite par l'intermédiaire du comité exécutif de LA VILLE, lequel agit aux présentes pour le conseil d'agglomération conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) ;

ATTENDU QUE LA VILLE a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a remis une copie à la COMMUNAUTÉ.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Objet de la convention

La présente convention établit les obligations respectives de LA VILLE et de la COMMUNAUTÉ en ce qui a trait aux modalités d'octroi de l'aide financière consentie par le GOUVERNEMENT et la COMMUNAUTÉ pour la réalisation du projet décrit à l'article 2.1. en fonction des prescriptions du PROGRAMME. En font partie, tous les engagements et obligations découlant de l'ENTENTE, du PROGRAMME, et le cas échéant, des CONDITIONS SPÉCIFIQUES au projet approuvées par le comité exécutif de la COMMUNAUTÉ. En cas de conflit, les uns prévalent par rapport aux autres dans l'ordre qui suit : l'ENTENTE, le PROGRAMME, les CONDITIONS SPÉCIFIQUES approuvées par le comité exécutif de la COMMUNAUTÉ et la présente convention.

2. Obligations de LA VILLE

LA VILLE est responsable de la réalisation du projet et de veiller au respect des délais et du cadre budgétaire généralement prévu. Elle doit supporter la totalité des engagements financiers jusqu'à ce que le projet soit entièrement achevé.

Plus particulièrement, LA VILLE s'engage à :

- 2.1. Réaliser le projet décrit plus bas, selon les modalités de réalisation qui y sont prévues et conformément aux spécifications du PROGRAMME et n'y apporter aucun changement significatif sans l'accord de la COMMUNAUTÉ.

DESCRIPTION DU PROJET

Devenir propriétaire du terrain naturel situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro correspondant aux lots 1 977 435, 1 977 436, 1 977 438, 1 977 439, 1 977 440, 1 977 441, 1 977 442, 1 977 444, 1 977 445, 1 977 446, 1 977 447, 1 977 448, 1 977 449, 1 977 450, 1 977 451, 1 977 452, 1 977 454, 1 977 456, 1 977 457, 1 977 458, 1 977 459, 1 977 460, 1 977 462, 1 977 463, 1 977 464, 1 977 465, 1 977 466, 1 977 467, 1 977 468, 1 977 469, 1 977 471, 1 977 475, 1 977 476, 1 977 477, 1 977 478, 1 977 479, 1 977 481, 3 617 233, 4 662 070, 4 662 071, 4 662 072, 4 472 099, 4 714 402, 4 714 404, 4 714 405, 4 714 406, 4 722 078, 4 784 735, 4 784 736, 4 784 737, 4 784 738, 4 784 739, 4 802 998, 4 802 999, 4 803 002, 4 803 003, 4 803 004, 4 803 005, 4 803 006, 4 803 007, 4 803 008, 5 046 826, 5 073 740 et 5 073 741, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 140 ha tel que montré au plan dressé par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports daté du 27 mai 2020 et joint à l'annexe A comme faisant partie intégrante de la présente convention.

- 2.2. Respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables et, sans limiter la généralité de ce qui précède, particulièrement en matière d'adjudication des contrats, de travail et d'environnement. LA VILLE doit s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé dans le cadre de la réalisation du projet. Lorsque requis, LA VILLE s'engage également à obtenir les autorisations environnementales nécessaires. LA VILLE devra alors fournir à la COMMUNAUTÉ avant le début des travaux, le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- 2.3. Respecter les règles d'éthique et de gestion usuelles et éviter toute situation mettant en conflit son intérêt, l'intérêt personnel de ses élus et employés ou créant l'apparence d'un tel conflit.
- 2.4. Tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts à l'égard des coûts relatifs au projet. Faire la preuve, à la satisfaction de la COMMUNAUTÉ, des dépenses admissibles et de leur paiement. Rendre accessible à ses représentants et à ceux du GOUVERNEMENT pour fins de suivi ou de vérification, tous ses livres comptables, comptes et registres se rapportant à ce projet. Fournir sur demande tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature relatifs au projet à toute personne autorisée par le GOUVERNEMENT ou par la COMMUNAUTÉ afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre des copies. Les pièces justificatives originales si elles n'ont pas

été fournies à la COMMUNAUTÉ et les registres afférents à tous les coûts ayant fait l'objet d'une aide financière doivent être conservés par LA VILLE pour une période d'au moins sept (7) ans après la date de la fin de l'ENTENTE sous réserve de l'application d'autres dispositions légales pertinentes.

- 2.5. S'assurer que les entreprises et leurs sous-traitants faisant affaires avec LA VILLE soient soumis, dans leurs contrats respectifs, aux obligations visant à permettre d'effectuer toute activité de vérification par les représentants de la COMMUNAUTÉ ou du GOUVERNEMENT.
- 2.6. Assurer la conservation des milieux naturels du terrain acquis par des mesures juridiques appropriées et voir à leur administration et à leur utilisation conformément aux objectifs de conservation du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- 2.7. D'une part, assumer seule toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la présente convention et d'autre part à tenir le GOUVERNEMENT, la COMMUNAUTÉ et leurs représentants indemnes de toute action, réclamation ou demande pouvant résulter de l'acquisition des milieux naturels visés par le projet décrit à l'article 2.1. et prendre fait et cause pour eux advenant toute réclamation ou poursuite judiciaire pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux mêmes fins.
- 2.8. Compléter le projet au plus tard le 1er septembre 2020 et déposer à la COMMUNAUTÉ un rapport final sur sa réalisation ainsi que les pièces justificatives afférentes au plus tard le 15 novembre 2020.
- 2.9. S'assurer que l'aide financière est exclusivement utilisée aux fins pour lesquelles elle est versée.
- 2.10. Affecter le montant de l'aide financière versée par la COMMUNAUTÉ au remboursement des paiements comptants effectués lors de la réalisation du projet.
- 2.11. Rembourser à la COMMUNAUTÉ, toute somme utilisée à des fins autres que celles prévues à la présente convention.

3. Obligations de la COMMUNAUTÉ

La COMMUNAUTÉ assure le suivi des engagements financiers contenus dans la présente convention.

Plus particulièrement, la COMMUNAUTÉ s'engage à :

- 3.1. Verser à LA VILLE, en considération des obligations contractées par celle-ci, une aide financière pour la réalisation du projet décrit à l'article 2.1., aux conditions et selon les modalités énoncées au PROGRAMME et à la présente convention dont LA VILLE reconnaît avoir pris connaissance.

4. Établissement des dépenses admissibles et du montant d'aide financière

- 4.1. La COMMUNAUTÉ verse à LA VILLE une contribution financière équivalente aux deux tiers (2/3) des dépenses admissibles réellement déboursées pour la réalisation du projet, cette contribution étant assumée à parts égales par le GOUVERNEMENT (1/3) et par la COMMUNAUTÉ (1/3), jusqu'à concurrence de la contribution maximale totale fixée à la présente convention. Les dépenses admissibles sont celles établies au PROGRAMME.
- 4.2. Le projet ne peut faire l'objet d'une source de financement supplémentaire ou alternatif d'un autre organisme sauf celle indiquée plus bas. Toute autre source de financement supplémentaire ou alternatif devra être déclarée à la COMMUNAUTÉ et sera pris en considération dans l'établissement des contributions municipale et métropolitaine.

Aide financière supplémentaire	À valider
Source de financement	Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC), Infrastructure Canada
Montant	Environ 29 000 000 \$

- 4.3. Malgré toute autre disposition, la contribution maximale totale, constituée de la part du GOUVERNEMENT et de la part métropolitaine pouvant être versée à LA VILLE par la COMMUNAUTÉ ne peut excéder le montant de quatre millions cent douze mille six cent quatre-vingt-sept dollars (4 112 687 \$), incluant les taxes nettes.

Tous les coûts de réalisation du projet au-delà de cette contribution maximale totale assumée par le GOUVERNEMENT et par la COMMUNAUTÉ sont uniquement à la charge de LA VILLE.

Malgré ce qui précède, la contribution versée en vertu de la présente convention sera ajustée, advenant un financement supplémentaire ou alternatif, afin que la part métropolitaine de cette contribution n'excède pas la contribution municipale réelle aux dépenses admissibles en excluant toute autre source de financement du projet.

- 4.4. La COMMUNAUTÉ n'accorde une aide financière à LA VILLE pour les taxes applicables que pour les taxes dites nettes, c'est-à-dire en déduisant toute forme de remboursement, d'aide, d'exemption ou d'exonération dont bénéficie LA VILLE selon les règles en vigueur.

Ainsi, les taxes nettes constituant une dépense admissible sont celles réellement versées déduction faite de la totalité de la taxe sur les produits et services de même que de la partie de la taxe de vente du Québec qui sont remboursées aux municipalités selon les normes en vigueur.

- 4.5 Une fois le projet réalisé, celui-ci pourra faire l'objet d'une vérification de la part de la COMMUNAUTÉ avant le paiement final.

- 4.6. L'aide financière sera versée à LA VILLE, sur présentation écrite d'une demande de réclamation des dépenses réelles, engagées et payées, à la suite de la réalisation du projet admissible.

La réclamation devra être accompagnée des factures originales ou de copies certifiées conformes aux originales par le greffier (ou le secrétaire d'arrondissement) ou le trésorier, ainsi que des photocopies de chèques recto-verso ou un relevé bancaire montrant les détails des chèques (nom du fournisseur, montant, date, numéro de facture etc.) et la preuve d'encaissement émise par l'institution bancaire démontrant que les dépenses ont été effectivement engagées et payées pour la réalisation des travaux admissibles du projet décrit à l'article 2.1. La réclamation doit également inclure le décompte progressif final ou le décompte progressif par paiement.

- 4.7. Le versement de l'aide financière est payable au comptant par la COMMUNAUTÉ, en un seul versement à la fin du projet.

La COMMUNAUTÉ se réserve le droit de verser l'aide financière après vérification par celle-ci des actes notariés, des pièces justificatives, des registres, des dossiers et des comptes et du paiement des frais accessoires liés au projet de même qu'après avoir vérifié que toutes les conditions et modalités liées au PROGRAMME et à la présente convention soient respectées.

La COMMUNAUTÉ se réserve aussi le droit de verser l'aide financière que si la part représentant la contribution du GOUVERNEMENT devant être versée au préalable à la COMMUNAUTÉ l'a été.

5. Activités de communication et éléments de visibilité

LA VILLE s'engage :

- a) à faire en sorte que la présence du GOUVERNEMENT et de la COMMUNAUTÉ, notamment leur nom et leur image institutionnelle, soit reconnue, affichée et associée à leur statut de partenaire financier dans l'ensemble des outils de communication produits dans le cadre du projet ;
- b) à réaliser les activités de communication et à assurer les éléments de visibilité respectivement énoncés aux annexes B et C jointes à la présente convention pour en faire partie intégrante ;
- c) à déposer à la COMMUNAUTÉ un rapport démontrant que les engagements pris en vertu des paragraphes a) et b) ont été respectés.

6. Recours

En cas de défaut de LA VILLE ou si, de l'avis de la COMMUNAUTÉ, il y aura vraisemblablement un de ces cas de défaut, la COMMUNAUTÉ peut se prévaloir, séparément ou cumulativement, des recours suivants :

- a) Réviser le niveau de l'aide financière et en aviser LA VILLE ;
- b) Suspendre le versement du soutien financier ;
- c) Exiger le remboursement partiel ou total de l'aide financière ayant fait l'objet de versement ;
- d) Résilier la présente convention pour tout versement non effectué, conformément à l'article 7 de la présente convention ;
- e) Annuler la présente convention, tout versement ayant été effectué devenant alors exigible et remboursable immédiatement en entier ;
- f) Exiger de LA VILLE aux frais de cette dernière, toutes les garanties et sûretés nécessaires pour garantir le remboursement des montants prévus à la présente convention ;
- g) Exiger que LA VILLE remédie au défaut dans le délai que la COMMUNAUTÉ fixe, conformément à l'article 7 de la présente convention.

Lorsque la COMMUNAUTÉ se prévaut du présent article, elle avise LA VILLE par écrit du ou des moyens qu'elle entend utiliser. L'avis de la COMMUNAUTÉ prend effet à la date de sa réception par LA VILLE.

7. Résiliation

La COMMUNAUTÉ se réserve le droit de résilier, en tout temps, la présente convention si :

- 1° LA VILLE lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations ;
- 2° elle est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée ;
- 3° LA VILLE fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention.

Dans les cas prévus aux paragraphes 1° et 2°, la convention sera résiliée à compter de la date de réception par LA VILLE d'un avis de la COMMUNAUTÉ à cet effet. La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure. La COMMUNAUTÉ cessera à cette date tout versement de l'aide financière.

Dans les cas prévus au paragraphe 3^o, la COMMUNAUTÉ peut transmettre un avis de résiliation à LA VILLE et celle-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans l'avis et en aviser la COMMUNAUTÉ, à défaut de quoi, l'entente sera automatiquement résiliée à compter de la date de la réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Dans les cas prévus aux paragraphes 1^o et 3^o, la COMMUNAUTÉ se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation. LA VILLE s'engage à lui rembourser ces sommes sur demande.

Le fait que la COMMUNAUTÉ n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

8. Durée de l'entente

À moins de dispositions à l'effet contraire, la présente entente prend fin à la date où les obligations de chacune d'elles seront accomplies et n'est pas sujette au renouvellement par reconduction tacite.

9. Clauses générales

9.1. LES PARTIES s'engagent à ce que la présente entente soit considérée comme ayant été exécutée dans le district judiciaire de Montréal et la reconnaissent comme telle. Tout litige survenant en rapport avec la présente entente sera de la compétence du tribunal du district judiciaire de Montréal.

9.2. Toute modification à la convention doit être faite par écrit et signée par LES PARTIES.

10. Interprétation

La présente convention et l'aide financière à laquelle elle donne droit ne sont pas et ne peuvent pas être interprétés comme constituant une association en vue de former une société ou une entreprise, ni comme constituant un contrat de mandat entre la COMMUNAUTÉ et LA VILLE.

11. Signature

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des clauses de la présente convention.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

POUR LA COMMUNAUTÉ

Massimo Iezzoni
Directeur général

Date

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

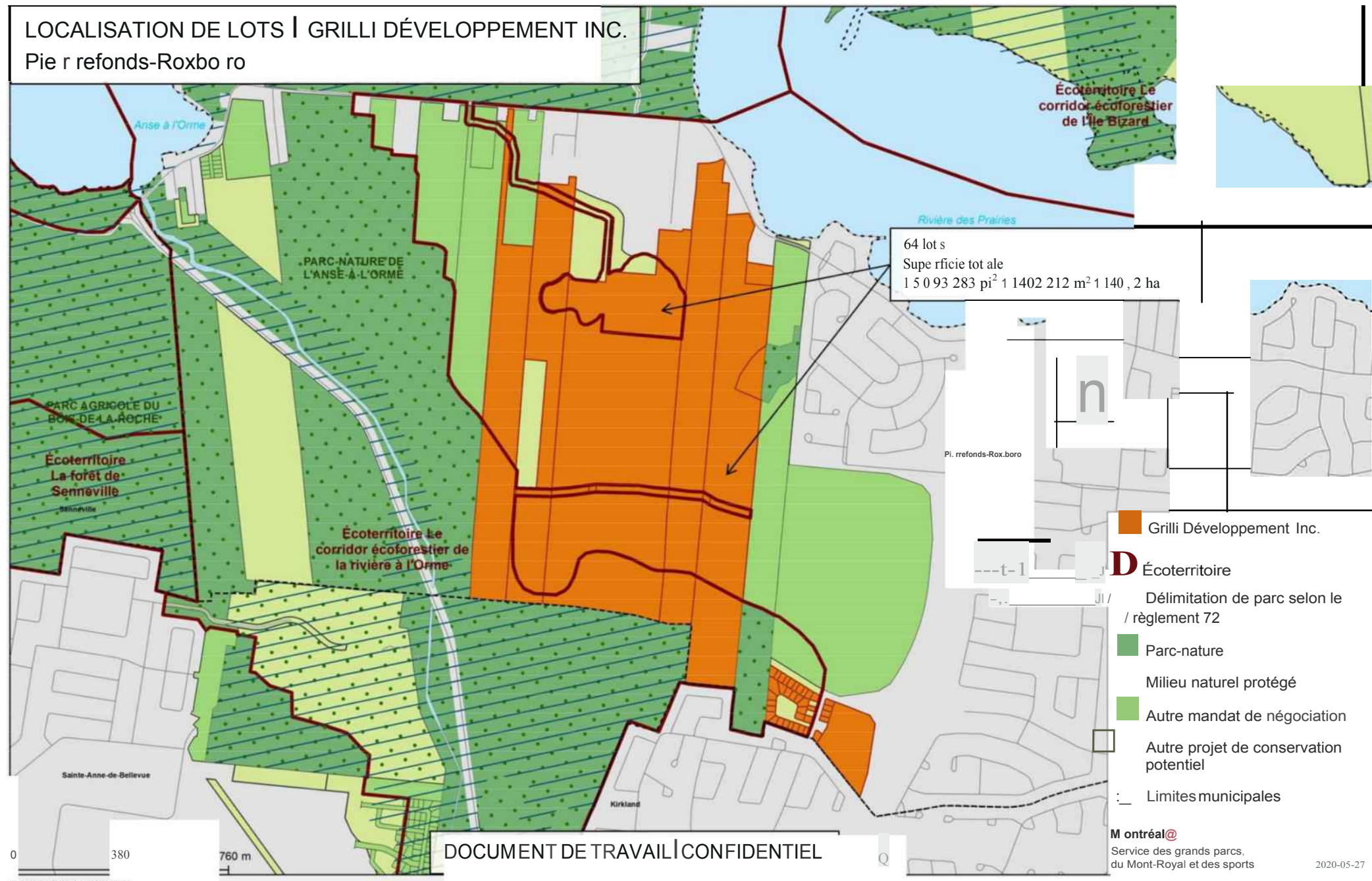
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Date

Annexe A

Terrain visé par le projet

LOCALISATION DE LOTS | GRILLI DÉVELOPPEMENT INC. Pie r refonds-Roxboro



Annexe B

Activités de communication

LA VILLE s'engage à réaliser les activités de communication suivantes :

- Émettre un communiqué conjoint annonçant le parachèvement du projet ;
- Installer une plaque signature, aux fins de signaler en permanence, sur le ou les lieux de réalisation du projet, la participation de la COMMUNAUTÉ et du GOUVERNEMENT à son financement ;
- Faire une annonce officielle.

Annexe C

ÉLÉMENTS DE VISIBILITÉ

LA VILLE s'engage à assurer les éléments de visibilité suivants :

- 1) Faire approuver par la COMMUNAUTÉ, avant leur diffusion auprès du public, les outils de communication sur lesquels apparaît la signature ou la dénomination de la COMMUNAUTÉ et du GOUVERNEMENT.
- 2) Positionner la signature ou la dénomination de la COMMUNAUTÉ et du GOUVERNEMENT sur les documents imprimés produits, notamment : la convocation de presse, l'invitation, le communiqué de presse, le tout conformément au programme d'identification des partenaires.
- 3) Remettre à la COMMUNAUTÉ la version numérique des outils de communication produits sur lesquels apparaît la signature ou la dénomination de la COMMUNAUTÉ et du GOUVERNEMENT, lorsqu'elle est disponible, ou sinon transmettre au moins deux exemplaires de ces outils.
- 4) Offrir la possibilité à la COMMUNAUTÉ et au GOUVERNEMENT de référer au projet et à ses résultats à des fins de promotion de leurs activités.
- 5) Transmettre à la COMMUNAUTÉ cinq photos en format numérique illustrant le projet réalisé accompagnées de l'autorisation requise afin que la COMMUNAUTÉ dispose du droit de les utiliser et les diffuser sans limitation.
- 6) L'identification de la Trame verte et bleue devra être assurée par LA VILLE conformément au protocole de visibilité adopté par le comité exécutif de la COMMUNAUTÉ.



Dossier # : 1204368010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Direction régionale de santé publique de Montréal) pour la réalisation d'une Évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Réseau express vélo (REV).

Il est recommandé d'approuver l'entente de collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Direction régionale de santé publique de Montréal) pour la réalisation d'une Évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Réseau express vélo (REV).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-24 13:19

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1204368010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Direction régionale de santé publique de Montréal) pour la réalisation d'une Évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Réseau express vélo (REV).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) souhaite réaliser une étude portant sur l'Évaluation des impacts sur la santé (EIS) du projet de réseau express vélo (REV) développé par la Ville de Montréal. Lancé en 2019, le REV vise à doter Montréal d'une infrastructure cyclable de grande capacité, conviviale, attrayante et accessible douze (12) mois par année. Le REV se veut ainsi la colonne vertébrale du réseau cyclable montréalais auquel se greffent les réseaux cyclables locaux. Il vise à offrir des liaisons confortables, efficaces et continues entre les générateurs de déplacements, notamment les grands pôles d'activités et les principaux pôles de transport collectif, afin de permettre une augmentation importante des déplacements à vélo sur le territoire montréalais.

C'est dans ce contexte que la DRSP de Montréal entend réaliser son mandat. Préoccupée par la qualité, l'étendue, l'accessibilité et la sécurité du réseau cyclable montréalais, elle souhaite accompagner la ville dans une démarche d'intégration de stratégies d'implantation du REV qui permettraient de diminuer les inégalités sociales de santé et de prévenir les traumatismes. Les recommandations issues de cette étude permettront à la Ville d'arrimer le REV à sa stratégie Vision zéro et de faire en sorte que sa conception et sa mise en service contribuent à apaiser la circulation véhiculaire de façon significative et à améliorer le confort et la sécurité de l'ensemble des usagers de la route. L'expérience des piétons, des cyclistes, des usagers du transport collectif et des automobilistes sera ainsi améliorée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0395 (22 août 2019) : Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;

DESCRIPTION

L'Évaluation d'impact sur la santé (EIS) est pratiquée en Europe depuis 20 ans et vise à identifier puis à anticiper les impacts potentiels d'un projet municipal, dans ce cas-ci le REV,

sur la santé et la qualité de vie des citoyens. Le résultat de ce travail de collaboration entre la ville et la DRSP de Montréal permet une identification conjointe des enjeux puis de déterminer les avenues possibles pour réduire ou compenser les impacts négatifs et maximiser les retombées positives. Ce type d'évaluation prospective est pratiqué dans de nombreux pays afin de soutenir la planification de projets en aménagement du territoire et en mobilité, notamment.

Plus spécifiquement, les objectifs visés par l'équipe de la DRSP de Montréal sont les suivants:

- Identifier les composantes d'un réseau express vélo (REV) efficace pour accroître l'usage du vélo et réduire le risque de blessures et/ou de décès sur la route en conformité avec le programme de Vision zéro;
- Définir, en collaboration avec la direction de la mobilité de la Ville de Montréal, une liste de critères à mettre de l'avant afin de faire en sorte que le REV corresponde aux pratiques les plus prometteuses;
- Accompagner la Ville dans l'élaboration de stratégies d'implantation diminuant les inégalités sociales de santé (ISS) dans le déploiement du REV;
- Établir une compréhension commune des solutions à mettre en place permettant à la Ville d'atteindre ses objectifs liés à la santé et à l'équité.

L'étude proposée s'articulera autour de 2 axes d'intervention, soit la promotion de l'utilisation du vélo et l'amélioration de la sécurité (se référer à l'entente en pièce jointe pour plus de détails)

Afin de permettre la réalisation de cette étude, la Ville s'engage à collaborer avec la DRSP en participant activement à un Comité de pilotage et de suivi. Elle s'engage, de plus, à donner accès aux données dont elle dispose ainsi qu'aux informations pertinentes, données, etc.

Au terme de cette étude, la DRSP livrera un rapport complet accompagné de recommandations.

JUSTIFICATION

L'aménagement et le déploiement de nouveaux axes du REV à Montréal aura des impacts majeurs sur la pratique du vélo, incitant de plus en plus de montréalais à se déplacer autrement. Dans ce contexte, il importe pour la Ville de Montréal de considérer les enjeux d'accessibilité et de sécurité lors de la planification des prochains axes du REV. C'est ce que propose la DRSP de Montréal avec son projet d'Évaluation d'impact sur la santé (EIS). Les recommandations qui découleront de cette étude permettront aux différentes unités d'affaires de mieux concilier les objectifs d'aménagement avec les besoins des utilisateurs, lesquels s'inscrivent notamment dans une perspective de santé publique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet n'a aucune incidence budgétaire pour la Ville. Les coûts associés à la réalisation de cette étude sont assumés entièrement par la DRSP de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déploiement du réseau cyclable montréalais s'inscrit dans les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020* dont l'une des priorités vise la réduction des émissions de GES ainsi qu'une plus grande incitation à l'utilisation des modes de transport actifs et collectifs.

Dans un contexte de transition écologique, l'agglomération de Montréal vise à accroître l'usage du vélo partout sur le territoire en offrant des liaisons confortables, sécuritaires, fiables et continues entre divers générateurs de déplacements, notamment les grands pôles

d'activités et les principaux pôles de transport collectif. Ainsi, l'usage du vélo s'appuie sur des principes favorisant une meilleure qualité de vie, une protection accrue de l'environnement et une croissance économique durable à l'échelle locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'entente est approuvée, la DRSP de Montréal pourra amorcer dans les meilleurs délais le projet d'étude d'Évaluation d'impact sur la santé (EIS) du projet de Réseau express vélo. Les avis et recommandations qui en découleront seront partagés avec les différentes unités d'affaires qui interviennent dans la planification du réseau cyclable montréalais et une attention plus grande pourra être accordée aux enjeux de sécurité et d'accessibilité des nouveaux aménagements du REV.

Si l'entente n'est pas approuvée, l'étude d'Évaluation d'impact sur la santé (EIS) ne pourra pas être réalisée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation actuelle liée à la COVID-19 n'aura aucun impact sur le déroulement de l'étude et n'engendrera aucun délai supplémentaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

21 septembre 2020 : Approbation par le Conseil municipal et début de l'étude d'Évaluation d'impact sur la santé (EIS) par la DRSP de Montréal;

Juin 2021 : Présentation des résultats de l'étude.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514 872-0180
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-07

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Valérie G GAGNON
Directrice

Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-08-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-08-20

Dossier # : 1204368010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Objet :	Approuver l'entente de collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Direction régionale de santé publique de Montréal) pour la réalisation d'une Évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Réseau express vélo (REV).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La présente entente est approuvée quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS



[2020-08-13 Entente VF \(visée\).pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-872-9795

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-13

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-872-9795
Division : Droit contractuel



ENTENTE DE COLLABORATION

ENTRE **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11,4), ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal;

Ci-après désignée la « **VILLE** »

ET **CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL (DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL)**, dont la principale adresse est au 1301 rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1M3, agissant et représenté par Mylène Drouin, directrice de la Direction régionale de santé publique de Montréal, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare ;

Ci-après désignée la « **DRSP** »

La **VILLE** et la **DRSP** sont également individuellement ou collectivement désignées dans la présente entente comme les « **Parties** »;

ATTENDU que la littérature scientifique démontre que le transport à vélo constitue un déterminant important de la santé des individus ;

ATTENDU que les aménagements cyclables situés sur le domaine public et l'utilisation qui en est faite a une influence importante notamment sur la sécurité des déplacements ;

ATTENDU que le comité exécutif de la **VILLE** a adopté, en vertu de la résolution CE19 1325 adoptée le 14 août 2019, la modification au *Plan de transport* quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal (ci-après, le « Réseau cyclable »);

ATTENDU que, dans le cadre de la cette mise à jour du Réseau cyclable, le conseil d'agglomération de la **VILLE** a adopté, le 19 septembre 2019, le *Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)* (RCG 19-023);

ATTENDU que, le 28 septembre 2017, en vertu de la résolution CG17 0503 du conseil d'agglomération de la VILLE, cette dernière a adopté le Plan cadre vélo de l'agglomération montréalaise dans le but d'accroître davantage la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire montréalais avec un objectif de 15% de part modale dans les quartiers centraux dans un horizon d'une dizaine d'années;

ATTENDU que la VILLE désire mettre en place le projet de Réseau express vélo (ci-après, le « Projet ») afin de doter Montréal d'une infrastructure cyclable de grande capacité, conviviale, attrayante et accessible douze (12) mois par année;

ATTENDU QUE la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, C. S-2.2) a pour but de protéger la santé de la population du Québec et de mettre en place des conditions favorables au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population en général;

ATTENDU QUE de cette loi découle le mandat de la DRSP qui a des responsabilités notamment en matière d'information, de suivi et de prévention dans le domaine de la santé, plus précisément en ce qui concerne la santé des individus de la population de Montréal;

ATTENDU que la DRSP, en partenariat avec les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux de l'île de Montréal, a élaboré le Plan d'action régional intégré de santé publique de Montréal 2016-2021 qui accorde la priorité à la prévention des problèmes de santé en lien avec l'activité physique, la sécurité des déplacements actifs et la sédentarité ;

ATTENDU que, dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs et dans les limites de leurs ressources, les Parties désirent optimiser leurs interventions en matière de prévention et de résolution des problèmes de santé de la population montréalaise sous l'angle de l'activité physique, de la sécurité des déplacements actifs ainsi que de la sédentarité;

ATTENDU QUE c'est dans ce contexte que les Parties désirent initier une étude portant sur une évaluation des impacts sur la santé du Projet;

ATTENDU que le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente entente;

ATTENDU que la VILLE a adopté le *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038) en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'elle a remis une copie de ce règlement à la DRSP.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIV :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les obligations de chacune des Parties dans le cadre de la réalisation, en collaboration, d'une étude portant sur l'évaluation des impacts sur la santé du Projet (ci-après, l'« Étude ») et de mettre en place les mécanismes de concertation nécessaires à une collaboration optimale entre elles.

2. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Chaque Partie désigne le représentant identifié ci-dessous pour l'application de la présente entente (ci-après le « Représentant désigné »). Tout avis ou signalement en vertu de la présente entente doit être fait par courriel auprès du Représentant désigné.

Pour la VILLE :

Stéphane Blais
Chef de section
Division Planification et développement de la mobilité
Direction de la mobilité
Service de l'urbanisme et de la mobilité
801, rue Brennan, 6e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
stephane.blais@montreal.ca

Pour la DRSP :

Véronique Duclos
Chef de service environnement urbain et saines habitudes de vie
Direction régionale de la santé publique du CCSMTL
1301 Sherbrooke Est
Montréal, (Québec) H2L 1M3
veronique.duclos.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

3. OBLIGATIONS DE COLLABORATION

La VILLE et la DRSP s'engagent à collaborer à :

- 3.1 la mise sur pied et à la coordination d'un comité de pilotage de l'Étude regroupant les personnes suivantes : un représentant de la Direction de la mobilité de la VILLE, un représentant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la VILLE et deux (2) représentants du Service de l'environnement urbain et des saines habitudes de vie de la DRSP (ci-après, le « SEUSHV »). Ce comité tiendra des rencontres mensuelles;

- 3.2 la mise sur pied et à la coordination d'un comité de suivi de la présente entente regroupant les personnes suivantes : un représentant de la Direction de la mobilité de la VILLE, un représentant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la VILLE et un gestionnaire du SEUSHV. Ce comité tiendra des rencontres mensuelles;
- 3.3 la définition conjointe des objets ainsi que de la portée de l'Étude afin de s'assurer qu'ils répondent aux critères de l'Institut national de santé publique du Québec et aux orientations de la DRSP, lesquels sont énoncés à l'Annexe B, ainsi qu'aux besoins de la VILLE, notamment en ce qui a trait au déploiement d'un Projet attrayant, sécuritaire et accessible à l'année;
- 3.4 élaboration, sous forme de rapport, des recommandations permettant l'amélioration du projet de Réseau express vélo de la VILLE dans le but de se rapprocher de l'atteinte d'une augmentation à 15% de part modale du vélo à l'échelle du territoire montréalais, plus particulièrement dans les quartiers centraux ;
- 3.5 rendre public ce rapport;
- 3.6 effectuer un bilan, à la fin de la présente entente, portant notamment sur la collaboration entre les Parties ainsi que sur les retombées du Projet pour chaque Partie.

4. ENGAGEMENTS DE LA DRSP

La DRSP s'engage à :

- 4.1 fournir, à ses entiers frais, les ressources professionnelles nécessaires à la mise sur pied des comités énoncés aux articles 3.1 et 3.2 et s'assurer de la participation active de ces ressources lors des rencontres de ces comités;
- 4.2 fournir, à ses entiers frais, les ressources humaines compétentes ainsi que les ressources matérielles requises pour la réalisation de l'Étude;
- 4.3 sous réserve des lois applicables, s'assurer du respect et de la confidentialité des informations et données qui lui sont communiquées par la VILLE dans le cadre de la présente entente ainsi que discussions tenues lors des rencontres des comités énoncés aux articles 3.1 et 3.2 et lors de toute rencontre concernant l'objet de la présente entente;
- 4.4 à l'issue de l'Étude, produire et remettre à la VILLE, à ses entiers frais, un rapport dont les recommandations auront été préalablement discutées avec la VILLE conformément à l'article 3.4.



5. ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La VILLE s'engage à :

- 5.1 fournir, à ses entiers frais, les ressources professionnelles nécessaires à la mise sur pied des comités énoncés aux articles 3.1 et 3.2 et s'assurer de la participation active de ces ressources lors des rencontres de ces comités;
- 5.2 offrir, à ses entiers frais, les ressources humaines nécessaires à la collaboration énoncée à l'article 3 et à fournir les informations demandées par la DRSP relativement au Projet et nécessaires à la réalisation de l'Étude;
- 5.3 sous réserve des lois applicables, s'assurer du respect et de la confidentialité des informations et données qui lui sont communiquées par la DRSP dans le cadre de la présente entente ainsi que des discussions tenues lors des rencontres des comités énoncés aux articles 3.1 et 3.2 et lors de toute rencontre concernant l'objet de la présente entente;
- 5.4 donner accès, à ses entiers frais, aux informations et sources de données que les Parties jugent, d'un commun accord, nécessaires à l'élaboration de l'Étude.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

- 6.1 La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les Parties et se termine lorsque le rapport de l'Étude est rendu public. À titre indicatif, les Parties prévoient que le rapport de l'Étude sera complété au 24 juin 2021.
- 6.2 Nonobstant la fin de présente entente, les Parties conviennent que le comité de suivi mis sur pied conformément à l'article 3.2 de la présente entente se réunira au moins deux (2) fois dans l'année 2021 pour faire la validation et le suivi des recommandations du rapport de l'Étude.

7 LICENCE

- 7.1 La DRSP concède à la VILLE, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec l'Étude réalisée en vertu de la présente entente. La VILLE n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

- 7.2 La DRSP déclare et garantit que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec l'Étude ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.
- 7.3 La DRSP déclare et garantit qu'elle détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente entente et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 7.1 de la présente entente.

8 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

8.1 Entente complète

La présente entente constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

8.2 Divisibilité

Une disposition de la présente entente jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

8.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

8.4 Représentations de la DRSP

La DRSP n'est pas le mandataire de la VILLE et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.5 Modification à la présente entente

Aucune modification aux termes de la présente entente n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

8.6 Lois applicables et juridiction

La présente entente est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

8.7 Ayants droit liés

La présente entente lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

8.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

8.9 Exempleaire ayant valeur d'original

La présente entente peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

8.10 Différends

Si un différend survient entre des intervenants des Parties impliqués à la réalisation de l'entente au cours de l'exécution de celle-ci, les Parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution à l'amiable à ce différend et à respecter la procédure détaillée à l'Annexe C de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____ 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Yves Saindon
Greffier

Le _____ 2020

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL
(DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL)**

Mylène Drouin
**Directrice de la Direction régional
de santé publique de Montréal**

ANNEXE A

CONTENU DE L'ÉTUDE

Objectifs de l'Étude:

1. Identifier les composantes d'un réseau de voies cyclables efficace pour:
 - augmenter l'usage du vélo et;
 - réduire le risque de blessures ou de décès sur la route;
2. Définir, avec les équipes interpellées à la VILLE, une liste de critères bonifiée à mettre de l'avant pour faire en sorte que le Projet corresponde aux pratiques les plus prometteuses;
3. Accompagner la VILLE dans l'intégration de stratégies d'implantation diminuant les inégalités sociales de santé dans le déploiement du Projet;
4. Établir une compréhension commune des solutions à mettre en place permettant à la VILLE d'atteindre ses objectifs liés la santé et à l'équité dans la mise en place du Projet.

Partie 1 de l'Étude – Santé et saines habitudes de vie :

Apprécier les retombées du Projet pour différents groupes de la population, selon diverses perspectives d'équité et de santé:

- répartition des maladies chroniques
- répartition de certaines caractéristiques sociodémographiques
- distance et accès du Projet aux écoles, selon leurs indices de défavorisation (SFR [Seuil de faible revenu] et IMSE [Indice de milieu socio-économique])

Faire valoir l'importance d'adopter tôt de saines habitudes de vie et des environnements favorables pour le développement des individus;

Encourager l'autonomie et faciliter la vie familiale pour le transport scolaire;

Contrer le phénomène de gentrification et encourager la création de pôles civiques à proximité des écoles.



Partie 2 de l'Étude – Sécurité des aménagements du Projet :

Apprécier les retombées du Projet en fonction de la diminution des traumatismes routiers et caractériser les axes à prioriser selon:

- Le nombre d'intersections et les aménagements pour les sécuriser;
- Le nombre de voies de circulation; la vitesse permise et observée;
- La répartition des modes de transport utilisés et des blessés ou décès;

Faire valoir l'importance du partage de l'espace en lien avec la « Vision zéro » de la VILLE;

Se baser sur des recherches passées notamment sur le fait que les jeunes des secteurs plus pauvres risquent plus d'être blessés que ceux des secteurs plus riches, car on y marche davantage et l'exposition à la circulation automobile y est plus intense; plus de véhicules aux intersections et plus d'artères que dans les secteurs les plus riches

ANNEXE B

PRÉCISIONS – ARTICLE 3.3

Critères de l'Institut national de santé publique du Québec relativement à une étude d'impact sur la santé :

1. L'étude est un outil de soutien à la prise de décision.
2. L'étude porte sur un projet dont la santé n'est pas l'objectif principal.
3. L'étude repose sur une vision holistique de la santé, en considérant l'ensemble de ses déterminants.
4. L'étude s'inscrit dans une démarche scientifique standardisée.
5. L'étude se fonde sur les données probantes et leur mise en contexte.
6. L'étude considère les inégalités sociales de santé.
7. L'étude s'intéresse autant aux effets positifs que négatifs.

Orientations de la DRSP selon quatre grand axes:

1. Le développement global des enfants et des jeunes;
2. L'adoption de modes de vie et la création d'environnements sains et sécuritaires;
3. La prévention et le contrôle des maladies infectieuses;
4. La gestion des risques et des menaces pour la santé et la préparation aux urgences.

ANNEXE C

PROCÉDURE DE RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS

Advenant qu'un intervenant d'une des Parties soit insatisfait des services rendus par un intervenant d'une autre Partie et que les deux intervenants aient d'abord essayé de résoudre le différend entre eux :

1. L'intervenant interpelle son supérieur immédiat afin de lui exposer les faits saillants du différend.
2. Le supérieur immédiat interpelle son vis-à-vis de l'autre Partie.
3. Si le différend est résolu, les Parties conviennent de documenter l'intervention. Aucune action supplémentaire n'est alors requise.
4. Si le différend n'est pas résolu, l'intervenant et son supérieur immédiat préparent un dossier.
5. Le supérieur immédiat interpelle le représentant à l'entente de sa Partie.
6. Le représentant à l'entente interpelle son vis-à-vis de l'autre Partie.
7. Si le différend n'est toujours pas résolu, une rencontre du comité de suivi de l'entente sera convoquée.



CE : 20.028

2020/09/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1206037003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal, pour la propriété sise au 7342 - 7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de quatorze (14) ans, soit du 21 décembre 2036 jusqu'au 21 décembre 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 570 000 \$ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1261-02

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation Sainte-Cécile, Montréal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de quatorze (14) ans, soit du 21 décembre 2036 jusqu'au 21 décembre 2050, pour la propriété sise au 7342 - 7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, connue et désignée comme étant les lots 3 453 477, 3 453 478, 3 453 479 et 3 453 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 762,4 m², le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-11 13:16

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1206037003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal, pour la propriété sise au 7342 - 7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de quatorze (14) ans, soit du 21 décembre 2036 jusqu'au 21 décembre 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 570 000 \$ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1261-02

CONTENU

CONTEXTE

Une soixantaine de coopératives et d'organismes d'habitation à but non lucratif (« OBNL ») ont développé des projets dans le cadre d'anciens programmes de subvention fédéraux sur des terrains municipaux que la Ville a cédés en emphytéose. La plupart de ces emphytéoses ont été créées dans les années 80, pour des termes de 52 ans.

Les conventions de financement de ces organismes avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL »), qui sont d'une durée de 35 ans, sont arrivées ou arriveront à échéance pour la plupart entre 2016 et 2025. L'échéance des conventions de financement coïncide le plus souvent avec la fin des emprunts hypothécaires, mais signifie aussi la fin du soutien et des suivis assurés par la SCHL. Les bâtiments de ces projets d'habitations communautaires nécessitent aujourd'hui d'importants travaux de rénovation. Ces OBNL cherchent à obtenir un refinancement hypothécaire afin de financer ces travaux. La durée restante du terme des emphytéoses, soit entre 12 et 24 ans, selon les cas, constitue un frein à l'obtention d'un refinancement hypothécaire. En effet, les institutions bancaires exigent que l'emphytéose arrive à terme au minimum cinq ans après l'échéance de l'hypothèque. Selon les informations recueillies auprès des organismes, les institutions bancaires sont prêtes à consentir des prêts pour une durée maximale de 25 ans.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») et le Service de l'habitation (le « SH ») ont débuté une réflexion pour trouver une solution d'ensemble pour la soixantaine d'organismes d'habitation sous emphytéose avec la Ville et issus d'anciens programmes fédéraux. Cette solution qui sera élaborée de concert par le SGPI et le SH, après consultation auprès des parties prenantes concernées par le dossier, aura pour but de protéger le portefeuille immobilier de la Ville et d'assurer la pérennité de ce parc social.

Toutefois, étant donné que certains organismes doivent réaliser à court terme des travaux de rénovation importants sur leurs bâtiments, le SGPI et le SH ont décidé de procéder de manière ponctuelle à la prolongation des emphytéoses pour ces organismes. Les prolongations qui seront consenties permettront de couvrir le terme nécessaire au financement hypothécaire et l'emphytéote devra présenter la liste des travaux prévus. Les prolongations s'accompagneront de conditions semblables à celles exigées dans la convention fédérale initiale et dans la *Loi sur les coopératives*, destinées à assurer la préservation de l'immeuble et sa vocation sociale.

Le choix de procéder à des prolongations ponctuelles d'emphytéose permet à la Ville d'approfondir sa réflexion sur la situation des coopératives et OBNL d'habitation sous emphytéose tout en assurant que les immeubles concernés pourront demeurer en bon état d'entretien, une condition essentielle de l'emphytéose. Il est aussi prévu que lorsqu'une solution d'ensemble sera adoptée, les organismes ayant bénéficié d'une prolongation d'emphytéose seront invités à y adhérer. Toutefois, l'approbation des créanciers hypothécaires concernés devra également être obtenue au préalable, le cas échéant.

En lien avec la démarche et la réflexion présentées dans les paragraphes précédents, la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal, (l'« Emphytéote ») doit souscrire à une nouvelle hypothèque pour rembourser un prêt accordé par le fonds d'aide à la rénovation de l'habitation communautaire (le « FARHC ») afin de réaliser d'importants travaux sur l'immeuble situé au 7342 - 7360, avenue de Gaspé (l'« Immeuble ») et pour réaliser de nouveaux travaux (voir liste en Annexe). Pour souscrire à une nouvelle hypothèque amortie sur 25 ans, l'emphytéose doit couvrir une période minimale de 30 ans. Comme l'emphytéose vient à échéance le 21 décembre 2036, une prolongation de quatorze (14) ans est requise afin de bénéficier d'un amortissement pouvant aller jusqu'à 25 ans.

Le projet d'acte de modification de l'emphytéose prolongeant la durée de celle-ci s'inscrit dans le déploiement de la *Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables* pour laquelle on retrouve des objectifs de sauvegarde des logements sociaux et communautaires existants.

Le présent sommaire vise l'approbation du projet d'acte de modification de l'emphytéose par les autorités compétentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal, pour la propriété sise au 7342 - 7360, avenue de Gaspé, connue comme étant les lots 3 453 477, 3 453 478, 3 453 479 et 3 453 480 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 762,4 m², située dans l'arrondissement de Villieray – Saint-Michel – Parc-Extension, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de quatorze (14) ans, à partir du 21 décembre 2036 jusqu'au 21 décembre 2050.

L'Immeuble a été cédé par emphytéose à la coopérative d'habitation Sainte-Cécile en décembre 1984 avec l'obligation d'y construire un bâtiment d'un coût de construction d'au moins huit cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-treize dollars (837 293 \$).

L'Immeuble comprend 24 unités, réparties dans 4 bâtiments contigus et dont 6 sont occupées par des ménages recevant une aide fédérale au loyer (aide assujettie au contrôle des revenus - AACR). Les autres locataires bénéficient d'une réduction de loyer d'environ 22 %, comparativement aux loyers moyens dans le secteur (SCHL, Enquête sur les logements locatifs, automne 2019).

D'importants travaux de rénovation ont été effectués sur l'Immeuble dans les dernières années, grâce au prêt obtenu auprès du FARHC. L'Emphytéote souhaite également réaliser d'autres travaux de rénovation dans les prochaines années pour assurer le maintien en bon état de l'Immeuble. La liste des travaux effectués à l'aide de ce prêt et des autres travaux à réaliser est présentée en pièce jointe.

Le solde restant du prêt accordé par le FARHC est de 700 000 \$ et doit être remboursé au moment du renouvellement de l'hypothèque, en juin 2020. L'organisme souhaite également réaliser des travaux supplémentaires pour un montant d'environ 110 000 \$.

La rente annuelle pour la période de la prolongation, soit de 2036 à 2050, sera de 4 800 \$ et payable selon les mêmes conditions prévues à l'emphytéose initiale.

Le projet d'acte prévoit notamment les conditions supplémentaires suivantes que l'Emphytéote devra respecter, en plus de celles stipulées à l'emphytéose initiale, et ce, dès sa signature :

- Remettre un rapport d'inspection du bâtiment réalisé par un expert, tous les cinq (5) ans, lequel devra démontrer que l'Immeuble est en bon état et ne présente pas d'usure prématurée. L'expert doit être membre d'un ordre ou association, soit :
 - l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec
 - l'Association nationale des inspecteurs et experts en bâtiments du Québec
 - l'Ordre des architectes du Québec
 - l'Ordre des ingénieurs du Québec
 - l'Ordre des technologues professionnels du Québec
- Présenter un plan quinquennal des travaux d'entretien et de préservation en lien avec le rapport d'inspection;
- Présenter les états financiers, sur demande de la Ville, afin qu'elle puisse s'assurer de la santé économique de l'Emphytéote et de sa capacité financière pour réaliser les travaux prévus au plan quinquennal;
- Préserver l'affectation sociale ou communautaire de l'Immeuble.
- Constituer une réserve suffisante pour assurer la gestion saine et prudente, l'entretien et la préservation de l'Immeuble.

Ces nouvelles conditions s'inscrivent en cohérence avec celles qui seront prévues dans le cadre de la mise en œuvre du futur programme Accès Logis présentement sous étude par la Ville.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- La prolongation de la durée de l'emphytéose permettra à l'Emphytéote de financer les travaux de rénovation et de réfection importants sur l'Immeuble.
- La modification de l'emphytéose permettra à la Ville de s'assurer de la vocation sociale de l'Immeuble.
- La prolongation de la durée de l'emphytéose est nécessaire pour assurer la viabilité financière de l'Emphytéote.
- La prolongation de la durée de l'emphytéose, de quatorze (14) ans, permettra à l'Emphytéote d'obtenir un amortissement de la dette sur vingt-cinq (25) ans.

- Les conditions additionnelles prévues au projet d'acte permettront d'assurer le suivi du maintien en bon état de l'Immeuble et de la mission sociale de l'Emphytéote.
- La réduction de la rente contribuera à assurer la viabilité financière de l'Emphytéote.
- La modification de l'Emphytéose démontre que la Ville reconnaît l'intérêt et l'importance du maintien du parc ancien de logements sociaux et communautaires, dans sa Stratégie de développement de 12 000 logements.
- L'ensemble des intervenants est favorable à la prolongation de l'Emphytéose.
- La prolongation de la durée de l'Emphytéose n'entraîne aucun coût pour l'agglomération et aucune responsabilité additionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En concertation avec le SH, il fut décidé d'appliquer une rente moyenne pour la durée des prolongations d'emphytéose pour permettre de préserver la vocation sociale de l'Immeuble et être équitable par rapport aux rentes payées par les coopératives et OBNL d'habitation sous emphytéose. En ce sens, la rente a été calculée selon le taux moyen par logement (200 \$/unité) payée par les coopératives d'habitation sous emphytéose. Ainsi, la rente annuelle sera de 4 800 \$, du 21 décembre 2036 jusqu'au 21 décembre 2050. À titre indicatif, la rente de l'emphytéose pour l'année 2020 est de 6 768 \$.

La Division des analyses immobilières du SGPI estime que l'application de la rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 570 000 \$ pour la période de la prolongation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus de contribuer à la sauvegarde d'un important patrimoine bâti, la conservation du parc ancien de logements sociaux est un enjeu important en regard du maintien de la mixité sociale montréalaise, une dimension clé d'un développement social durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation du présent dossier mettrait en péril les ententes prévues avec le prêteur hypothécaire et les entrepreneurs réalisant les travaux. De plus, un retard ou un refus de l'approbation du présent dossier nuirait à la viabilité de l'Emphytéote et à la qualité de l'Immeuble.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La prolongation de la durée de l'emphytéose est nécessaire à l'Emphytéote pour souscrire à une nouvelle hypothèque et réaliser les travaux de rénovation prévus au printemps ou à l'été 2020. Les restrictions liées au Covid-19 ne limitent pas l'Emphytéote à la souscription de la nouvelle hypothèque et la signature des ententes avec les entrepreneurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeu ni d'action de communication, tel que convenu avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ivan TARASYUK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne CLOUTIER, Service de l'habitation

Lecture :

Marianne CLOUTIER, 3 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier

Tél : 514- 872-6129
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-23

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

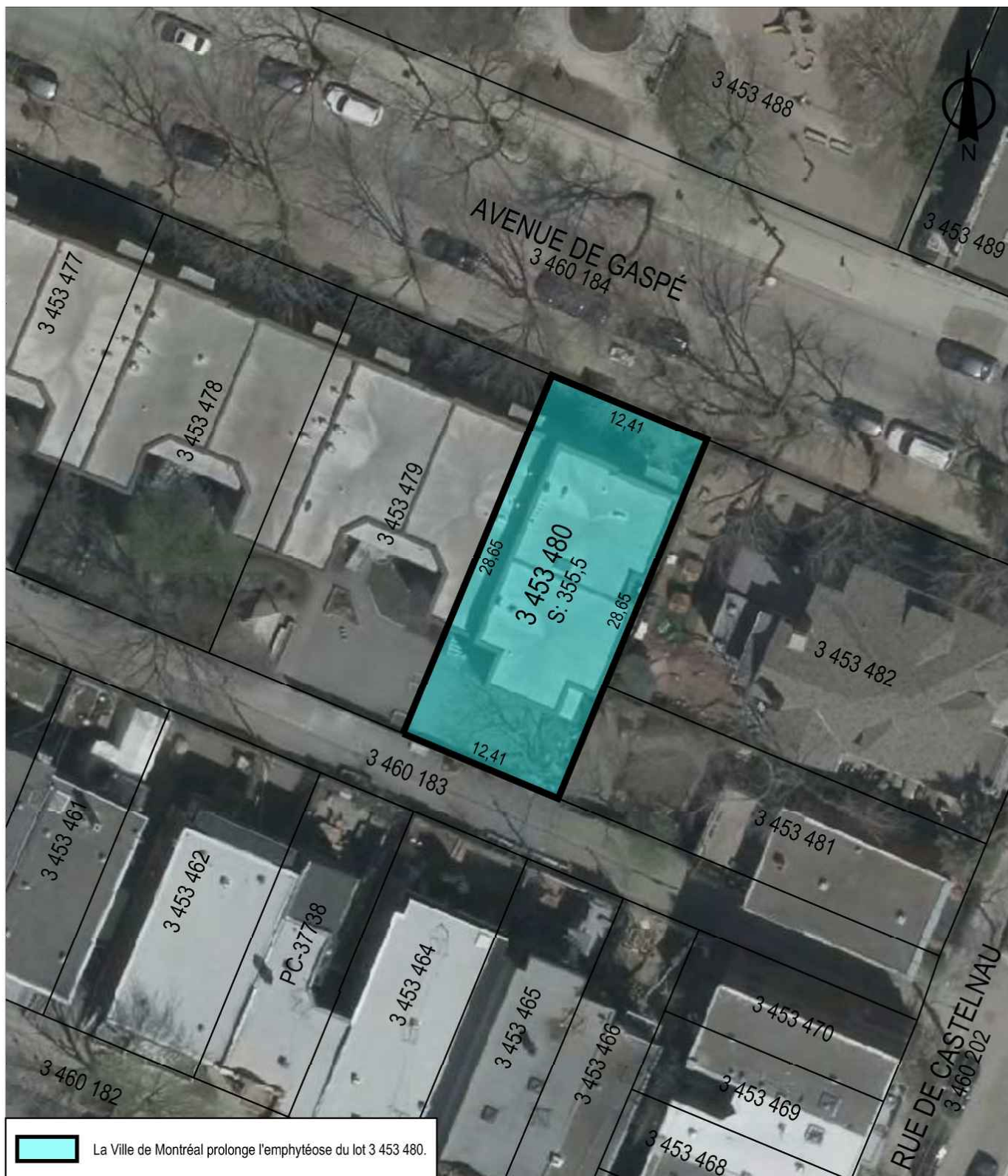
Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-08-10



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Villeray - Saint-Michel -
Parc-Extension
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-1261-02
Mandat: 18-0071-T
Dessinateur: JR
Échelle: 1:400
Date: 26-03-2020

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Coopérative d'habitation Ste-Cécile
Plan 2018-2022 des travaux d'entretien et de réparation

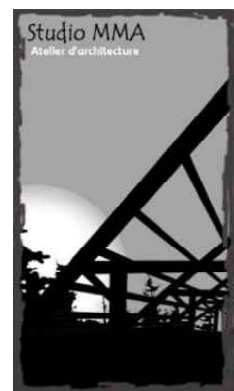
Priorisation des travaux	Montant	Date
Vérifier, réparer et remplacer les plinthes électriques dans les logements	2 000,00 \$	2019
Repeindre balcons	2 500,00 \$	2018
Repeindre cages d'escalier intérieurs	2 500,00 \$	2019
Remplacer les luminaires extérieurs	1 500,00 \$	2022
Replacer les ralentisseurs de portes	5 000,00 \$	2022
Réparation de mortier	1 000,00 \$	2019
Réparation des cornières, bas des murs	1 000,00 \$	2019
Réparation crépi	1 200,00 \$	2019
Entretien des revêtements de bois	4 500,00 \$	2021
Remplacer les pontages des balcons avant	30 600,00 \$	2020
Réparation toit	5 000,00 \$	2022
Entretien des parapets	500,00 \$	2019
Entretien des cols-de-cygne	100,00 \$	2019
Remplacer les chauffe-eaux	16 000,00 \$	2022
Remplacer plate-forme élévatrice	32 000,00 \$	2021
Remplacer la porte d'entrée commune 7342	1 250,00 \$	2019
Remplacer la sortie d'eau extérieure avant 7348	500,00 \$	2019
Remplacer certains ventilateurs de salles de bain	500,00 \$	2019
Remplacer l'asphalte par un dallage derrière le 7348 #2	1 000,00 \$	2022
Réparation et ajustement des portes arrières	500,00 \$	2019
Coût total des travaux	109 150,00 \$	

Années financière	an 1 2018	an 2 2019	an 3 2020	an 4 2021	an 5 2022
Solde reporté		\$ 110 500,00	\$ 111 450,00	\$ 92 850,00	\$ 68 350,00
Réserve générale	\$ 35 000,00				
Réserve de remplacement	\$ 20 000,00				
Réserve de remplacement complémentaire	\$ 46 000,00				
Versement annuel réserve de remplacement	\$ 12 000,00	\$ 12 000,00	\$ 12 000,00	\$ 12 000,00	\$ 12 000,00
Travaux annuels	\$ (2 500,00)	\$ (11 050,00)	(30 600,00)	\$ (36 500,00)	\$ (28 500,00)
Emprunt hypothécaire (Si nécessaire)	\$ -	\$ -	-	\$ -	\$ -
Solde à la fin de l'exercice	\$ 110 500,00	\$ 111 450,00	\$ 92 850,00	\$ 68 350,00	\$ 51 850,00

BILAN DE SANTÉ

Coop Ste-Cécile
7342, 7348, 7354, 7360 de Gaspé, Montréal
Projet No. 2016.36A

Préparé par :
Studio MMA Architecture + Design
Mamfredis Miners Architectes
7275, rue Saint-Urbain, bureau 403
Montréal (Québec) H2R 2Y5
Tél : (514) 388-3451
Fax : (514) 388-1172
www.studiomma.ca



Le 23 octobre 2017

Montréal, le 23 octobre 2017,

M. Jacques Charest
Coopérative d'habitation Ste-Cécile
7342, 7348, 7354, 7360 de Gaspé,
Montréal (Québec) H2R 1Z8

Objet: **Bilan de santé**
Projet No. 2016.36A
Coopérative d'habitation Ste-Cécile
7342, 7348, 7354, 7360 de Gaspé,
Montréal (Québec) H2R 1Z8

Monsieur Charest,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons notre bilan de santé concernant la Coopérative d'habitation Ste-Cécile, situé au 7342, 7348, 7354 et 7360 ave de Gaspé, à Montréal.

Nous vous remercions d'avoir retenu les services de Studio MMA Architecture + Design et espérons avoir le privilège de vous servir à nouveau dans le futur.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement complémentaire au 514-388-3451.

Veuillez agréer, Monsieur, de l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Vouli Mamfredis, architecte associée, professionnelle acreditée LEED BD+C
Studio MMA, Architecture + Design

Coop Ste-Cécile

7342, 7348, 7354, 7360 de Gaspé, Montréal
Projet No. 2016.36A

BILAN DE SANTÉ

Page 3 de 43
Le 23 octobre 2017

Bilan de santé**Projet No. 2016.36A**

Coopérative d'habitation Ste-Cécile
7342, 7348, 7354, 7360 de Gaspé,
Montréal (Québec) H2R 1Z8

Projet No. 2016.36A**Préparé par :**

Maude Hallé Saint-Cyr, Architecte

Studio MMA Architecture + Design
m.hallesaintcyr@studiomma.ca
514-388-3451 #204



Vouli Mamfredis, Architecte

Studio MMA Architecture + Design
v.mamfredis@studiomma.ca
514-388-3451 #201

Distribution : M. Jacques Charest - jacques.charest@sympatico.ca

Studio MMA Architecture + Design**Mamfredis Miners Architectes**

7275, rue Saint-Urbain, bureau 403 • Montréal (Québec) • Canada • H2R 2Y5
Tél : (514) 388-3451 • Fax : (514) 388-1172
www.studiomma.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
2. INSPECTION DES VIDES SANITAIRES	5
3. MÉTHODOLOGIE	6
4. ÉQUIPE	7
5. BÂTIMENT ET MISE EN CONTEXTE	7
6. OBSERVATIONS GÉNÉRALES	9
.1 FAÇADES	9
.2 TOITS	17
.3 ESPACES COMMUNS	21
.4 LOGEMENTS ET BALCONS PRIVÉS	22
7. OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES – BLOC 7342	24
8. OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES – BLOC 7348	31
9. OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES – BLOC 7354	32
10. OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES – BLOC 7360	33
11. OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES – LOGEMENTS	34
12. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	43

ANNEXES :

- TABLEAU DES COÛTS ET DÉLAIS
- COURRIEL D'EXPERTISE D'INGÉNIEUR EN STRUCTURE : VIDES SANITAIRES
- EXTRAITS DES PLANS ORIGINAUX (1984)

1. INTRODUCTION

Ce rapport présente un bilan de santé de la Coopérative d'habitation Ste-Cécile, situé au 7342, 7348, 7354, 7360 de Gaspé, Montréal, Québec. Cette expertise, mandatée par la coopérative, a été réalisée par Studio MMA Architecture + Design dans le but de fournir les informations requises pour s'assurer d'un bon entretien et estimer les besoins en réserve de remplacement pour les travaux futurs dans les quatre bâtiments de la Coop.

Ce bilan de santé a été réalisé conformément à notre courriel du 20 septembre et comprend les vérifications et les exclusions suivantes :

Vérification de l'état des composants suivants :

1. Balcons et escaliers extérieurs
2. Parements extérieurs
3. Toitures
4. Portes et fenêtres extérieures
5. Escaliers intérieurs et espaces communs au sous-sols
6. Logements

Exclusions :

1. L'inspection était visuelle et non destructive (aucune ouverture exploratoire n'a été réalisée) ;
2. L'inspection des éléments d'électricité et de mécanique était d'ordre très général ;
3. Les vides sanitaires ont été inspectés par la FECHIMM en février 2017 et n'ont pas été inclus dans l'inspection de Studio MMA ;
4. Les revêtements extérieurs ont été inspectés à partir du sol et avec un lentille 'zoom'. Nous n'avons pas utilisé de nacelle élévatrice pour les inspections ;
5. Les détecteurs de fumée et le système de sécurité incendie n'ont pas été vérifiés / testés ;
6. La vérification de la conformité des bâtiments de la Coop à la réglementation applicable ne fait pas partie de ce mandat.

2. INSPECTION DES VIDES SANITAIRES

Les vides sanitaires ont été inspectés par la FECHIMM en présence d'un membre du Coop en février 2017. L'inspecteur de la FECHIMM a soulevé des inquiétudes en rapport avec de nids d'abeille dans les murs de fondation en béton ainsi qu'avec l'efflorescence constatée sur ces murs.

Suite aux constatations de la FECHIMM, nous avons inspecté les murs de fondation avec l'ingénieur en structure Alain Mousseau de la firme Calculatec Inc. Le résumé de ses observations est inclus en annexe.

Les correctifs recommandés par M. Mousseau pour le 7360, côté nord ont été réalisés en juin et juillet 2017.

L'installation d'un coupe-vapeur dans la partie nord du vide sanitaire du 7348 reste à faire.

Le problème d'infiltration d'eau à la base du soupirail dans le mur arrière du vide sanitaire dans la partie sud de l'immeuble au 7348 sera corrigé avec le remplacement des dispositifs d'obturation des soupiriaux déjà prévu par la Coop en 2017-2018.

3. MÉTHODOLOGIE

Pour réaliser notre inspection nous avons suivi la méthodologie de travail suivante :

Étape 1 : Vérifications préliminaires

- a. Analyse des plans construction originaux (1984) ;
- b. Entrevue informelle avec les responsables de l'entretien de la Coop (Jacques Charest, Lyse Cloutier) ;
- c. Repérage visuel préliminaire des conditions particulières existantes de l'enveloppe du Bâtiment ;
- d. Préparation de plans pour les relevés au site;

Étape 2 : Relevé visuel des façades de l'immeuble

- a. Relevé visuel de toutes les façades ;
- b. Relevé visuel de l'état des revêtements extérieurs (brique, bois et fibrociment) ;
- c. Relevé visuel de façades au niveau de tous les balcons de tous les logements ;
- d. Relevé visuel des fondations visibles par l'extérieur et de toutes les margelles ;
- e. Relevé visuel des entrées communes de chaque bloc.

Étape 3 : Relevé visuel des toits

- a. Relevé visuel des pentes de toit ;
- b. Relevé visuel des parapets et solinages ;
- c. Relevé visuel général de l'état des membranes.

Étape 4 : Relevé visuel des logements

- a. Vérification visuelle de l'état des planchers ;
- b. Vérification visuelle de l'état des portes intérieures et de la porte d'entrée de chaque logement ;
- c. Vérification visuelle de l'état des salles de bain, incluant un test de pression d'eau du robinet principal et une vérification du fonctionnement des ventilateurs de plafonds;
- d. Vérification visuelle partielle des cuisines, incluant un test de pression d'eau du robinet et une vérification du fonctionnement des hottes de cuisine ;
- e. Vérification visuelle des chauffe-eau et de la date inscrite sur l'étiquette ;
- f. Vérification visuelle de l'état des plinthes électriques ;
- g. Vérification visuelle de l'état des portes extérieurs, portes patio et fenêtres ;
- h. Vérification visuelle des terrasses en asphalte, balcons privés et communs ;
- i. Vérification visuelle de l'état des plafonds ;
- j. Vérification visuelle de l'état des murs et plinthes.

Étape 5 : Relevé visuel des espaces communs

- a. Vérification visuelle de l'état des planchers ;
- b. Vérification visuelle de l'état des escaliers et mains courantes ;
- c. Vérification visuelle de l'état de la salle communautaire et de ses accès ;
- d. Vérification visuelle de l'état des vides sanitaires et espaces de rangement ;
- e. Vérification visuelle des lumières.

4. ÉQUIPE

Le relevé a été effectué par Maude Hallé Saint-Cyr et Vouli Mamfredis, architectes à la firme Studio MMA Architecture + Design.

5. BÂTIMENT ET MISE EN CONTEXTE

Organisme :	Coopérative d'habitation Ste-Cécile
Municipalité :	Montréal
Arrondissement :	Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Adresse :	7342, 7348, 7354, 7360 de Gaspé, Montréal (Québec) H2R 1Z8
No. de lot :	3453480
Année de construction :	1985
Nombre de bâtiments :	4
Nombre de logements :	24 (6 par bâtiment)

La Coopérative d'habitation Ste-Cécile est un ensemble de 4 immeubles construits en 1985. Chaque immeuble comprend 6 logements. L'immeuble 7342 contient aussi une salle communautaire. Le revêtement extérieur est composé de brique, de bois et de fibrociment. La structure est en bois, les fondations sont en béton et les bâtiments reposent sur des vides sanitaires (sauf le 7342 qui a un sous-sol).

Des travaux d'entretien généraux régulier sont effectués par les locataires : peinture, nettoyage, réparations mineures.

Le tableau ci-bas indique une liste des travaux majeurs ayant été exécutés depuis 2008:

Réparation/amélioration	Année
Remplacement du plancher et correction de la pente de tuyaux de plomberie, 7360 de Gaspé apt. #2	2017
Remplacement du revêtement de bois des façades Sud, Est et Ouest par du clin de fibrociment	2015
Rénovation des salles de bain	2015
Remplacement des chauffe-eaux	2012
Remplacement de la porte du balcon avant et des portes-patio arrière des logements des blocs 7348, 7354 et 7360	2011-2012
Remplacement des planchers des balcons arrière	2010
Réfection complète de la toiture des quatre immeubles (7342, 7348, 7354 et 7360)	2008-2009
Réparation, sablage et vernissage des planchers d'environ 75% des logements	2008
Remplacement des marches des escaliers extérieur arrières	2007

6. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

.1 Façades

a. Maçonnerie

a) Briques

Le revêtement de brique est généralement en bon état. Nous avons constaté quelques briques légèrement endommagées mais qui ne représentent pas, selon nous, un danger d'infiltration d'eau.

Recommandation : Vérifier régulièrement, et remplacer si requis.

b) Mortier

Le mortier est généralement en bon état et aucun rejointoiement général n'est requis. Il y a par contre, quelques endroits où le mortier est absent et qui nécessitent des interventions correctives.

Recommandations : Réparer et ragréer les endroits où le mortier est manquant / désintégré (voir aussi les observations spécifiques dans la section 9).

c) Base de murs

À certains endroits, les murs de fondation ont été coulés sans coordination avec les murs de briques. Au coin des axes B / 1, la face du mur en brique dépasse du mur de fondation et un / des cornière(s) d'acier ont été installé(s) pour supporter les briques. Nous n'avons pas pu voir l'état de ce(s) cornière(s) ni leur connexions.



Recommandation : Investigation supplémentaire requise pour déterminer l'état de la/des cornière(s).

d) Chantepleures

Nous avons constaté trois types de chantepleures :



- Type 1 : Des espaces ouverts entre les briques ;



- Type 2 : Des chapeaux préfabriqués en caoutchouc ;



- Type 3 : De petites moulures métalliques en « U ».

Les chapeaux du 3^e type sont atypiques et problématiques : la plupart sont bloquées et elles sont de dimensions trop petites pour être efficaces. Quelques-unes sont installées dans le crépi du mur de fondation de manière à diriger l'eau en arrière du crépi et cela peut causer la dégradation de ce dernier.

Recommandation : Le remplacement de chapeaux du type 3 doit être fait avec soin pour ne pas déchirer le solin d'étanchéité derrière les briques. Par exemple, les briques à chaque côté des chapeaux peuvent être enlevées pour vérifier l'état de la membrane / réparer au besoin et installer les nouvelles chapeaux.

Il est probable que les chapeaux préfabriqués en caoutchouc ont été installés après la construction ; nous ignorons la méthode d'installation et si le solin membrané a été vérifié. Comme la maçonnerie est en bon état, la situation n'est pas très inquiétante. Compte tenu de ce qui procède nous proposons de remplacer les chapeaux du type 3 seulement quand lorsque les travaux de maçonnerie seront requis. Il faut bien entretenir les joints et

inspecter la maçonnerie régulièrement pour repérer les briques éclatées et / ou les joints endommagés.

e) Seuils de fenêtre

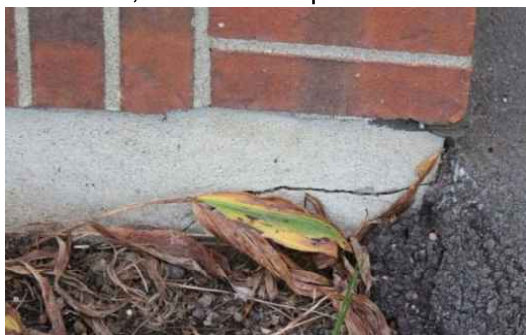
Les seuils des fenêtres sont en briques recouvert d'une allège en métal. Les seuils en brique peuvent être problématiques et ne sont pas recommandés. Les seuils existants sont généralement en bon état et nous ne voyons pas la nécessité de les remplacer dans le court terme. Nous avons constaté une pente insuffisante (même inversée) sur quelques allèges. Ceci peut être le résultat du mouvement de la structure et de l'affaissement des murs à travers les années.



Recommandation : Vérifier régulièrement et s'assurer que le calfeutrage soit refait au besoin pour éviter de l'infiltration d'eau. Dans l'éventualité des travaux importants de maçonnerie dans l'avenir, remplacer les seuils par des seuils en pierre sans joints. Réviser les pentes de toutes les allèges lors du remplacement des fenêtres et corriger en ajoutant un substrat adéquat.

b. Crépi

Les murs de fondations sont recouverts d'un crépi qui est généralement en bon état à l'exception des endroits indiqués en annexe ou nous avons constaté des fissures et délamination du crépi. Nous sommes d'opinion que ce problème est principalement dû aux chantepleures déficientes et / ou à un mauvais alignement datant de la construction originale entre la brique et la fondation (le crépi doit être en légère recul vis à vis la face de la brique, ce qui n'est pas toujours le cas). Il n'y a pas eu d'infiltration d'eau dans les vides sanitaires, selon la Coop



Recommandation : Vérifier régulièrement l'état du crépi. Réparer et ragréer le crépi après la correction des problèmes de base.

Au coin extérieur du mur aux axes F et 11, le mauvais alignement entre les briques et le mur de fondation a été comblé par un soufflage en bois qui n'est pas recommandé. Le bois est pourri et le coin est détérioré.



7348 #2

Recommandation : Enlever les éléments pourris et réparer le coin.

De l'asphalte a été coulée dans les entrées des différents blocs suite à la construction du bâtiment afin de créer une pente. Puisque l'asphalte se superpose à la fondation et au bas du revêtement léger, l'écoulement de l'eau de la paroi pare-pluie est souvent bloqué. Cela pourrait créer des accumulations d'eau à la tête des fondations ou dans les vides sanitaires.



7348 Entrée

Recommandation : Installer éventuellement un solin d'étanchéité et un solin métallique à la base des murs. Dans le court terme : refaire le calfeutrage.

c. Revêtement de fibrociment

Le revêtement original de bois sur toutes les façades du bâtiment, sauf la façade avant, a été remplacé en 2015 par un revêtement de fibrociment. Celui-ci est en bon état.



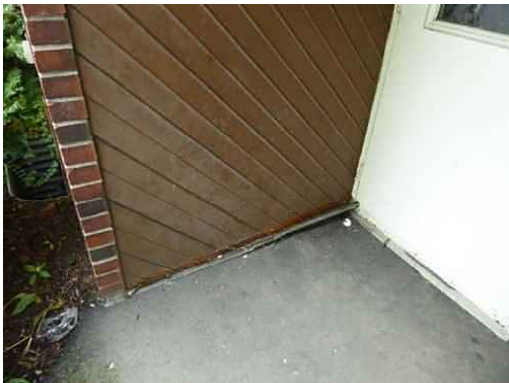
Façade arrière



Entrée 7342

d. Revêtement de bois

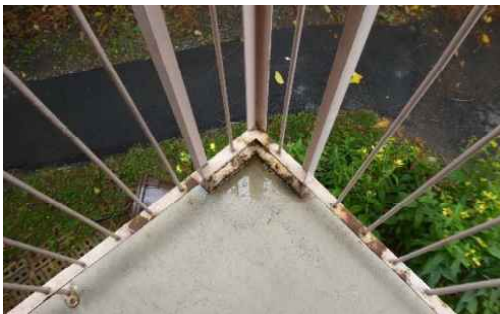
Le revêtement de bois original sur les façades avant est usé mais est encore en bon état car il est protégé par une toiture. Une base d'asphalte a été coulée au bas du mur suite à la construction originale. De l'eau peut s'accumuler à la base du mur car il n'y a pas d'évacuation possible, le revêtement pénétrant sous l'asphalte. - Voir l'item b. ci-dessus -



Recommandation : Sable, teindre et vernir régulièrement le revêtement. Surveiller les traces d'infiltration à la base des murs. Lors du remplacement du revêtement, ajuster la base du mur pour que l'eau s'écoule aisément malgré l'asphalte.

e. Métal extérieur

De la rouille a été observée sur la plupart des éléments en acier incluant les garde-corps des balcons et les linteaux libres au haut des ouvertures.



7342 #2

Recommandation : Sabler les éléments rouillés et appliquer une peinture antirouille.

f. Balcons et supports de balcons

Plusieurs revêtements de balcon en fibre de verre originaux sont en fin de vie. Plusieurs sont glissants, certains sont gondolés, certains n'ont plus la pente requise pour évacuer l'eau. On observe aussi sur certains balcons que l'eau a pénétré jusqu'au contreplaqué de soutien. Les balcons arrière ont été remplacés en 2010, ceux-ci sont en bon état.



7342 #2



7354 #5

Recommandation : remplacer la surface de tous les balcons à l'exception des revêtements des balcons arrière remplacés en 2010.

Les bases des quelques supports muraux des balcons en acier sont rouillées.



Recommandation : Sabler les éléments rouillés et appliquer une peinture antirouille. Inspecter régulièrement pour s'assurer que la capacité structurale n'est pas compromise.

g. Calfeutrage

De façon générale, le calfeutrage des balcons et des portes et fenêtres est séché et n'a plus d'élasticité. À plusieurs endroits, la protection qu'il offre est insuffisante.



7348 #5



7354 #5

Recommandation : Retirer le calfeutrage existant à l'aide d'un solvant, nettoyer et remplacer par du calfeutrage extérieur (le calfeutrage 100% solide, sans solvant est recommandé). À noter que les calfeutrages des fenêtres et des portes-patio du bloc 7342 seront refait lors du remplacement de ceux-ci.

h. Margelles et soupiraux

Le fond des margelles est en terre et aucun drain n'est présent. Les ouvertures actuelles dans les murs sont des cadres de métal et bois avec moustiquaire. Les moustiquaires sont en très mauvais état. Le contour des ouvertures de béton est aussi en mauvais état.



7348 Façade avant



7348 Façade arrière

Recommandations : Ragrée le béton et le crépi, retirer les moustiquaires et les remplacer par des fenêtres, creuser le fond de la margelle et installer 6" de gravier pour le drainage.

Note : ces travaux sont déjà prévus pour 2017

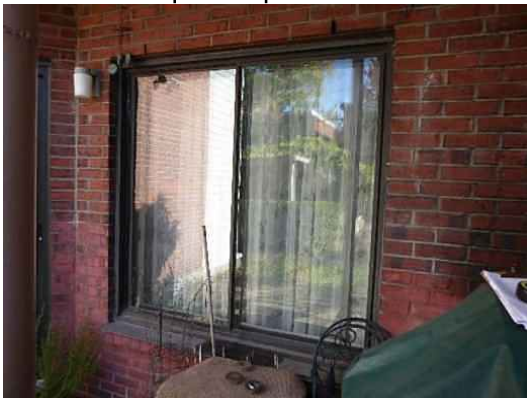
De la laine minérale est visible au haut des soupiraux des rangements en sous-sol.



Recommandations : Investigation supplémentaire.

i. Portes et fenêtres

L'ensemble des portes, portes patio et fenêtres (sauf celles qui ont déjà été remplacées) sont en fin de vie. Les fenêtres coulissantes sont en vitrage simple (peu isolant) et les systèmes de coulissement sont difficiles à manipuler. Les cadres des fenêtres sont en bois et les impostes sont des éléments individuels superposés sur les châssis. Les allèges de brique des fenêtres sont recouvertes de seuils métalliques qui n'ont souvent pas la pente adéquate pour drainer l'eau. Plusieurs moustiquaires sont trouées. Les portes patios originales glissent avec difficulté. Les solins de seuil de porte ne sont pas assez larges pour couvrir les seuils de béton et l'ouverture entre le mur et le balcon. L'ensemble des portes et fenêtres actuelles contribue à la mauvaise isolation des logements. Les fenêtres et certaines de portes-patio sont à la fin de leur vie utile.



7348 Façade arrière



7348 Façade arrière

Recommandations : Remplacer les fenêtres et les portes-patio originales. S'assurer de l'installation d'allèges métalliques sans joint qui recouvrent les seuils de brique et qui ont une pente adéquate pour drainer l'eau.

Note : Le remplacement est prévu dans les travaux à venir en 2017.

.2 Toits

a. Général

Les toitures ont été refaites en 2008-2009. Les bassins restent, généralement, en condition acceptable étant donné leur âge. Nous sommes d'opinion que, en suivant les recommandations énumérées ci-dessous, les couvertures des bassins principaux peuvent continuer à performer adéquatement pour les prochaines dix années.

Recommandations générales : Effectuer des inspections régulières des bassins (idéalement deux par année, minimalement une par année) pour vérifier leurs états et réaliser un entretien régulier selon les constatations faites lors des inspections.

b. Pentés et drainage

L'ensemble des pentes est adéquat pour le drainage des toits. Les drains sont dégagés et les crépines sont en place.



Vue vers l'ouest

c. Toits des balcons

Les toits des balcons n'ont pas d'arrêt à gravier. Le gravier de ces toits est dispersé et la membrane est parfois apparente et asséchée. Les gouttières sont remplies de gravier. Compte tenu que ces toits ne protègent pas une espace intérieure, leur état n'est pas critique. Néanmoins il faut vérifier les composants pour s'assurer l'étanchéité d'eau afin de protéger la structure des toits.



Toit de balcon, 7342



Toit de balcon, 7342



Toit de balcon, 7348

Recommandation : Remplacer par des toitures en élastomère dans les prochains cinq ans.

d. Calfeutrage

Le calfeutrage des parapets et des solins est vieux, craqué et séché.



Parapet typique des toits

Recommandation : Retirer le calfeutrage existant à l'aide d'un solvant, nettoyer et remplacer par du calfeutrage extérieur (le calfeutrage 100% solide, sans solvant est recommandé).

e. Parapets

Certains solins en métal de parapets ont été coupés près des cols-de-cygne, laissant la membrane apparente.



Recommandations : Protéger avec un nouveau solinage.

Des soucoupes pour télévision ont été installées sur les parapets. Les trous créés par ces installations compromettent l'étanchéité des parapets.



Recommandations : Installer les soucoupes sur des bases en contreplaqué avec lest. Remplacer les solinages troués.

Les jonctions des coins arrière des parapets du bloc 7342 sont déformées.



Recommandations : Réparer.

f. Trappe d'accès

La trappe d'accès est très difficile à ouvrir et fermer.



Recommandation : À remplacer lors du remplacement du toit par un modèle à clé.

g. Jonction des blocs 7342 et 7348

Le bloc 7342 est plus haut que les autres. Le mur qui les sépare est recouvert de tôle. Au bas de la tôle, une lèvre inversée pourrait créer une accumulation et une infiltration d'eau dans le mur.



Recommandation : Vérifier régulièrement. Lors du changement de parement, s'assurer de ne pas répéter l'erreur.

h. Cols-de-cygne

Des traces de rouille sont présentes sur les cols-de-cygne et la peinture est défraîchie.



Recommandation : Sabler la rouille et repeindre avec une peinture antirouille.

i. Crête de toiture

Une crête est visible près de la trappe d'accès (7342) et une autre près du drain au bloc 7354.



Bloc 7342



Bloc 7354

Recommandation : Réparer.

.3 Espaces communs**a. Escaliers communs**

Le revêtement de plancher des cages d'escaliers communs est en fin de vie. Les tuiles ont bougé et certaines tuiles sont fissurées.

Bloc 7342 2^e issue

Bloc 7360

Recommandations : Remplacer les tuiles de vinyle dans les espaces communs par du linoleum en rouleau.

.4 Logements et balcons privés

a. Portes d'entrée des logements

Aucune indication sur le degré de résistance au feu des portes d'entrée des logements n'est visible. Il est donc impossible d'évaluer si le drf des portes est adéquat pour protéger les issues communes.

La plupart des ferme-portes ont été enlevés ou désactivés. Dans le bloc 7342, aucune des portes menant à la 2^e issue ne possède de ferme porte.

Recommandations : Réinstaller et ajuster les ferme-porte de tous les logements. Ajouter un ferme-porte sur la porte d'accès à la 2^e issue dans le bloc 7342.

b. Comptoirs et armoires - cuisines

Les armoires sont souvent écorchées, s'enclenchent mal et sont généralement défraîchies. Les bandes de mélamine au contour des portes d'armoires sont souvent décollées. Les armoires et comptoirs sont à la fin de leur vie utile.



7360 #3

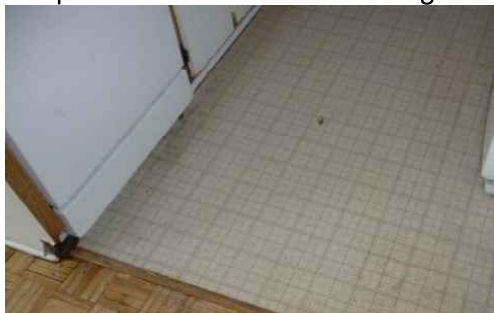


7360 #4

Recommandation : Remplacer les armoires, comptoirs et éviers de tous les logements.
Note : Leur remplacement est prévu dans les travaux à venir en 2017.

c. Planchers - cuisines

Les planchers originaux en vinyle sont généralement assez endommagés. Ils ont parfois été remplacés par d'autres revêtements de vinyle ou plancher flottant. Les revêtements de plancher originaux des cuisines sont à la fin de leur vie utile. Certains planchers remplacés sont aussi endommagés.



7360 #3



7342 #6

Recommandation : Remplacer les revêtements de plancher de cuisine par du linoleum.
Note : Leur remplacement est prévu dans les travaux à venir en 2017.

d. Portes intérieures

Les systèmes de glissement des portes coulissantes intérieures observées étaient en mauvais état. Le glissement s'effectue très difficilement et bruyamment dans plusieurs des cas.

Recommandation : Remplacer les portes coulissantes de tous les logements.

Toutes les portes intérieures de rangement du bloc 7342 ont été retirées.

Recommandation : Réinstaller des portes.

e. Hottes de cuisine

Les gaines des hottes de cuisine sont différentes pour chaque cuisine. On retrouve des gaines carrées et des gaines circulaires. Elles sont parfois cachées dans des murs, parfois visible dans les armoires. Les hottes de cuisine sont bruyantes et non performantes. Leur remplacement est prévu dans les travaux à venir.

Recommandation : Remplacer toutes les hottes et investiguer sur la tuyauterie mécanique de celles qui fonctionnent mal.

Note : Leur remplacement est prévu dans les travaux à venir en 2017.

f. Chauffe-eau

L'installation des chauffe-eaux a eu lieu en 2012. Le drain pour vider le chauffe-eau est parfois inaccessible car il est souvent installé derrière le chauffe-eau. L'espérance de vie d'un chauffe-eau est très variable. Certains assureurs ne couvrent pas les appareils trop âgés.

Recommandation : Prévoir le remplacement des chauffe-eaux après 9 ans (ou selon la recommandation de l'assureur). Installer un bac de rétention d'eau sous les chauffe-eau et s'assurer que le tuyau de drainage est bien accessible.

g. Insonorisation

Lors de la visite des logements, il a été observé que les bruits de pas et cris d'enfant traversaient facilement les planchers et plafonds d'un logement à un autre

Recommandation : Facultatif : Engager un acousticien pour analyser la situation et proposer un assemblage adéquat pour une meilleure insonorisation.

h. Planchers de bois

Les planchers de bois de plusieurs logements sont très endommagés.



7360 #2

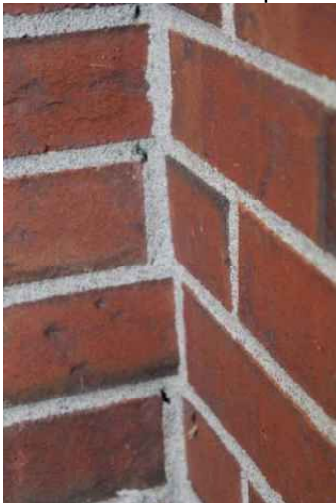
Recommandation : Remplacer les planchers les plus endommagés. Sabler et vernir les planchers légèrement endommagés. Pour le plancher de la cuisine accessible, prévoir un vernis plus résistant.

Note : Le remplacement des planchers les plus endommagés est prévu dans les travaux à venir en 2017.

7. OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES – BLOC 7342

a. Mortier

Du mortier est manquant à l'axe B-1.



Recommandation : Rejointoyer à cet endroit.

b. Salle commune

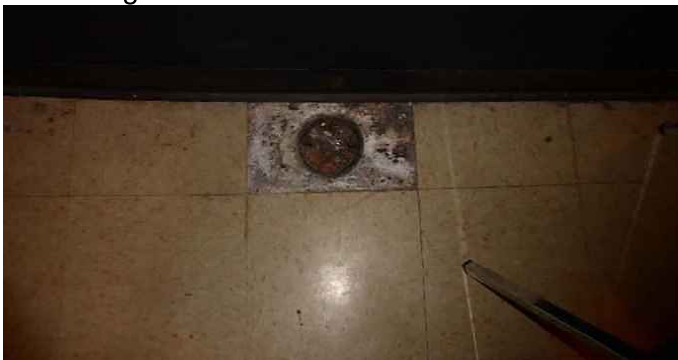
Aucun ferme-porte n'est installé sur la porte d'entrée de la salle. Aucune indication sur le degré de résistance au feu de la porte n'est visible.

Le plancher de la salle est usé, plusieurs tuiles sont cassées et les joints sont inégaux. Les plinthes de vinyle sont souvent décollées et certaines sont manquantes.



Recommandation : Remplacer le plancher et les plinthes.

Un ancien drain est condamné près de la salle de bain. Il est constaté une présence d'eau stagnante dans le bouchon.



Recommandation : Retirer l'eau et fermer hermétiquement la connexion.

La porte de la salle de bain est endommagée.



Recommandation : Remplacer la porte.

La toilette est ancienne, mais fonctionnelle.



Recommandation : Vérifier régulièrement l'état de la toilette. Remplacer éventuellement.

La date indiquée au chauffe-eau est avril 2011. Aucun bac de rétention n'est installé sous le chauffe-eau.



Recommandation : Prévoir le remplacement du chauffe-eau après 9 ans (ou selon la recommandation de l'assureur). Installer un bac de rétention d'eau sous le chauffe-eau et s'assurer que le tuyau de drainage est bien accessible.

Le ferme-porte de la porte menant de la salle commune au corridor d'issue est déficient, la porte ne s'enclenche pas.

Recommandation : Ajuster le ferme-porte.

c. Escalier de béton extérieur

Une tranchée entre la dalle de béton et les murs de béton est visible.



Recommandation : Remplir la tranchée de coulis et s'assurer de l'étanchéité de l'ensemble du pourtour de la dalle.

Le drain est obstrué par de la terre.



Recommandation : Nettoyer le drain et s'assurer de son fonctionnement.

Le crépi n'est pas continu derrière les escaliers de métal. Il est en mauvais état sur les surfaces horizontales. Le béton est fissuré.



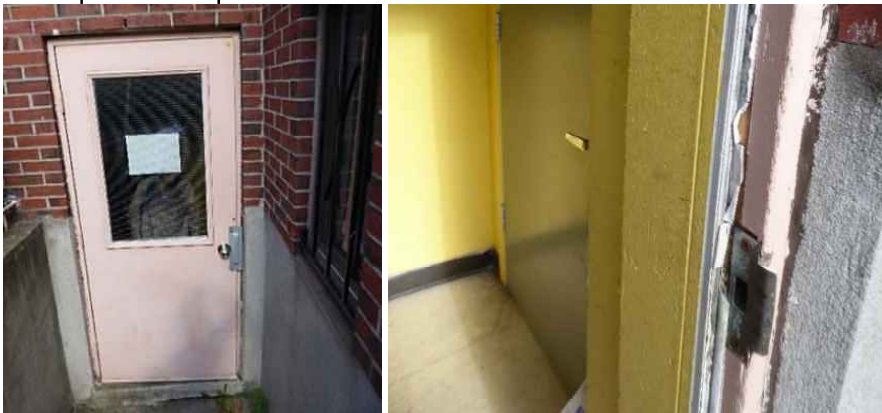
Recommandation : Réparer le béton et refaire le crépi pour l'ensemble de l'escalier.

Le garde-corps présente des traces de rouille.



Recommandation : Sabler la rouille et repeindre avec une peinture anti-rouille.

Le ferme-porte de la porte menant au corridor d'issue est déficient. Les coupe-froids sont à remplacer. La porte est difficile à enclencher.



Recommandations : Ajuster le ferme-porte et remplacer les coupe-froids.

d. Corridor entre l'escalier d'issue secondaire et la sortie en sous-sol

Le plancher est usé, plusieurs tuiles sont cassées et les joints sont inégaux. Les plinthes de vinyle sont souvent décollées et certaines sont manquantes. Le corridor est encombré par des objets divers.



L'escalier d'issue secondaire est non-éclairé.

Recommandations : Remplacer le revêtement de plancher et les plinthes et libérer le corridor d'issue. Éclairer le corridor.

La porte vers le rangement n'a pas de poignée. Le degré de résistance au feu indiqué sur la porte est de 3/4h et la porte est en acier.

Recommandation : Installer une poignée. S'assurer que la porte peut toujours s'ouvrir sans clé dans le sens de l'issue.

e. Escalier d'issue principal

La porte menant de l'escalier d'issue principal vers le corridor intérieur n'a pas de poignée. Aucune indication sur le degré de résistance au feu de la porte n'est visible.



Recommandation : Installer une poignée. S'assurer que la porte peut toujours s'ouvrir sans clé dans le sens de l'issue.

f. Escalier commun principal

La plateforme élévatrice dans la volée vers le sous-sol est non-fonctionnelle.



Recommandation : Retirer ou remplacer la plateforme élévatrice par un dispositif conforme.

g. Porte d'entrée commune

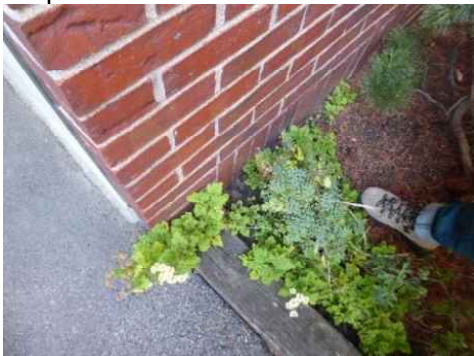
Le seuil de la porte est brisé. La porte ne se referme pas hermétiquement. De la rouille est observée sur les charnières.



Recommandation : Remplacer la porte.

h. Hauteur du sol

Sur le côté Est du bloc 7342, le sol est très haut et recouvre la fondation jusqu'à la brique.



Recommandation : Creuser le parterre de terre pour descendre le sol plus bas que la fondation (préféablement 6" min.). S'assurer que la pente du sol rejette l'eau vers le terrain et non le bâtiment.

i. Allège de fenêtre

Une des briques de l'allège de fenêtre du logement #6 est endommagée au coin.



Recommandation : Investiguer sur la source du problème pour trouver une solution adéquate et durable pour protéger la brique.

8. OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES – BLOC 7348

a. Fondation

La fondation du mur arrière extérieur du logement #2 est en retrait de la brique. Un linteau est exposé au bas de la brique et il semble que du bois et du crépis ont été installés pour remplir l'espace vacant.



Recommandations : Voir dans la section « observations générales ».

b. Sortie d'eau

La sortie d'eau semble avoir coulé. De l'efflorescence est visible sur la brique autour de la sortie.



Recommandation : Investiguer sur la source de l'infiltration.

c. Rangements au sous-sol

Le ferme-porte du rangement est mal ajusté et la porte ne s'enclenche pas.

Recommandation : Ajuster le ferme-porte.

Quelques fissures sont visibles au sol :



Recommandation : Vérifier régulièrement si les fissures changent de dimension.

9. OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES – BLOC 7354

a. Mortier

Il manque du mortier au coin sud de l'entrée du bâtiment.



Recommandation : Rejointoyer à cet endroit.

10. OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES – BLOC 7360

a. Luminaire

Le luminaire extérieure de l'entrée du bloc 7360 est brisée.



Recommandation : Remplacer le luminaire par un luminaire DEL.

b. Rangements en sous-sol

Le ferme-porte menant au rangement du sous-sol est non-fonctionnel.

Recommandation : Ajuster le ferme-porte.

Des fissures sont visibles à la dalle près de l'escalier.



Recommandation : Vérifier régulièrement si les fissures changent de dimension.

c. Plinthe électrique

La plinthe électrique à l'entrée des espaces communs est en très mauvais état.



Recommandation : Remplacer

11. OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES – LOGEMENTS

a. Murs extérieurs

La section de mur et le soffite au-dessus du BBQ entre les logements 7348 #1 et #2 sont endommagés et noircis.



Recommandation : Déplacer le BBQ.

b. Luminaires

Le luminaire extérieur du logement 7342 #2 est désaxé.



Recommandation : Repositionner le luminaire et s'assurer que le calfeutrage est adéquat.

c. Ventilation

Les ventilateurs des unités 7342 #1 et #6, 7348 #2, 7354 #1 et #2 sont déficients.

Le ventilateur de l'unité 7354 #5 est inexistant (le tuyau est visible).

Les unités 7360 #4 et #6 n'ont pas de sortie de ventilation car elles ont une fenêtre dans les salles de bain.

Recommandation : Vérifier les ventilateurs déficients. Installer des ventilateurs dans les salles de bain qui n'en ont pas.

Les hottes de four des unités 7342 #1, 7348 #1, #5 et #6 et 7354 #2 sont déficientes. Selon le locataire, le tuyau de hotte du logement 7354 #3 est non-standard.

Recommandation : Voir les recommandations pour les cuisines ci-haut.

d. Portes d'entrée des logements

La porte d'entrée du logement 7342 #5 ne ferme pas de façon hermétique. Un jour est visible au haut de la porte.

Recommandation : Ajuster la porte pour que les dégagements soient conforme au Code de Construction.

Les coupe-froids du logement 7360#2 ont été coupés jusqu'à la hauteur de la serrure.



Recommandation : Remplacer les coupe-froids.

e. Salles de bain

Le trou du tuyau d'alimentation de la toilette du logement 7342 #6 est très large et non-calfeutré.

Recommandation : Calfeutrer le trou.

Le comptoir de la salle de bain du logement 7360 #2 est endommagé, le substrat est visible.



Recommandation : Réparer le comptoir et installer des pare-chocs pour la chaise roulante.

f. Cuisines

Le drain d'évier du logement 7348 #1 est un peu rouillé.

Recommandation : Changer le drain lors de la rénovation des cuisines.

Des traces de débordement de lavabo sont visible dans la cuisine 7348 #6.

Recommandation : Investiguer sur la source du problème.

Le cache-tuyau du logement accessible 7354 #2 est inadéquat et instable.

Recommandation : Remplacer par un cache-tuyau en plastique lors de la rénovation des cuisines.

g. Portes intérieures

La porte du logement 7342 #6 est légèrement endommagée.



Recommandation : Réparer la porte.

h. Chauffage et isolation

La plinthe électrique du logement 7348 #6 est légèrement endommagée.

Recommandation : Remplacer si nécessaire.

Le locataire du logement 7348 #3 nous indique que le tour des fenêtres avant et le mur avant du logement sont très froids l'hiver.

Recommandation : Investiguer sur la source du froid lors du prochain hiver.

i. Revêtements de sol extérieurs

L'asphalte de la cour arrière du logement 7348 #2 est en mauvais état.

Recommandation : Remplacer l'asphalte par un dallage.

j. Portes extérieures

Le béton sous le seuil de la porte patio du logement 7354 #1 est inégal.



Recommandation : Remplir l'ouverture de coulis.

Une ancienne chaudière a été condamnée avec du papier collant dans la porte arrière du logement 7354 #2.



Recommandation : Obturer l'ouverture avec une composition isolée et appropriée.

Le locataire du logement 7354 #3 se plaint d'infiltrations d'air froid l'hiver à la porte de balcon.

Recommandation : Investiguer sur la source du froid lors du prochain hiver.

La porte arrière et le cadre du logement 7360 #2 sont très endommagés et les coupe-froids sont coupés. Le seuil permettant à la chaise roulante de passer est un morceau temporaire en contreplaqué.



Recommandation : Remplacer la porte et installer un seuil universellement accessible en aluminium.

Le seuil de la porte du logement 7360 #3 est légèrement fendu.



Recommandation : Vérifier régulièrement l'état de la fissure. Lors du remplacement de la porte, recouvrir avec une extension de seuil.

Le joint sous les briques de balcon avant du logement 7360 #4 est creux.



Recommandation : Remplir l'ouverture de coulis.

k. Fenêtres

Trace d'infiltration d'eau dans le cadre intermédiaire de la fenêtre du logement 7342 #6.



Recommandation : Remplacer la fenêtre.

Un câble passe à travers le cadre de la fenêtre du logement 7360 #1.



Recommandation : Déplacer le câble avant le remplacement des fenêtres.

Le verre de la grande fenêtre arrière du logement 7360 #2 est brisé.



Recommandation : Remplacer la fenêtre.

Les chapeaux des logements 7354 #3, 7360 #1 au-dessus des portes/fenêtres des logements sont obstrués.

Recommandation : Nettoyer les chapeaux.

Une brique de l'allège de la fenêtre du logement 7360 #3 est fendue.



Recommandation : Vérifier régulièrement la fissure et remplacer si la fissure se détériore.

I. Balcons

Une accumulation d'eau est visible sur les balcons des logements 7342 #2, #5, 7354 #5, #6 7360 #4.

Recommandation : Voir les recommandations générales pour les balcons ci-haut.

Les soffites des balcons des logements 7342 #2, #3 et #6 sont endommagés.

Recommandation : Remplacer les soffites de ces logements.

Une brique de coin est déplacée près du balcon du logement 7342 #6.



Recommandation : Investiguer sur la source de ce déplacement.

Un calfeutrage a été appliqué à différents endroits sur le fini du balcon avant du logement 7354#5.



Recommandation : Voir les recommandations générales pour les balcons ci-haut.

La fondation du poteau du balcon arrière du bloc 7360 est brisé au niveau du sol.



Recommandation : Réparer le béton.

m. Plafonds

Des légères traces d'anciennes infiltrations d'eau sont visible sur les plafonds des logements 7342 #6 (mur arrière dans la chambre), 7348 #1 et #4 (rangements), 7354 #3 (cuisine), #6.

Recommandation : Investiguer sur l'historique et la source de ces traces.

Des fissures sont visibles aux plafonds des logements 7354 #5 (corridor/salle à manger), 7360 #3 (mur arrière), #4 (cuisine), #6 (près de la porte patio).

Recommandation : Investiguer sur l'historique et la source de ces fissures.

n. Murs

Une fissure est visible sur le mur au-dessus de la fenêtre (Est) du logement 7354 #1.

Recommandation : Investiguer sur l'historique et la source de la fissure.

Un trou au mur est visible sur le mur de la cuisine du logement 7354 #2.



Recommandation : Refermer le trou.

12. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Suite à notre visite de la Coopérative d'habitation Ste-Cécile, nous pouvons conclure que l'ensemble de la propriété est en assez bon état. Des travaux d'entretien et de remplacement sont toutefois à prévoir. Voir en annexe le tableau des recommandations qui indique des délais et des coûts budgétaires pour chacune des observations indiquées au document ci-haut.

Notes sur les estimations de coûts indiqués dans le tableau :

- Les estimations de coûts incluent l'administration de profit de l'entrepreneur (15%) ;
- Les estimations de coûts pour les travaux qui seront réalisés par la Coop en corvée incluent seulement les matériaux ;
- Les estimations de coûts n'incluent pas les taxes.

ANNEXE

TABLEAU DES COÛTS ET DÉLAIS

GÉNÉRAL					
FAÇADES	SURVEILLER	INVESTIGUER	CORRIGER	COÛT	DÉLAIS NOTES
a. Maçonnerie					
a) Briques	√	-	-	-	-
b) Mortier	√	-	√	1 000 \$	1 à 3 ans
c) Base de murs	√	√	-	-	1 à 3 ans Étude supplémentaire requise
d) Chantepleures	√	-	√	-	+/- 10 ans
e) Seuils de fenêtre	√	-	-	-	-
b. Crépi	-	-	√	1 200 \$	1 à 3 ans
c. Revêtement de fibrociment	√	-	-	-	-
d. Revêtement de bois	√	-	√	4 500 \$	3 à 5 ans 254 pi ca at \$17.5
e. Éléments en fer forgé	-	-	√	2 500 \$	1 à 3 ans La Coop a l'intention de faire ces travaux en corvée
f. Balcons et supports de balcons	√	-	√	inclut en e.	1 à 3 ans
g. Calfeutrage	-	-	√	-	2017-2018 Travaux partiellement inclus dans le remplacement des fenêtres
h. Margelles et soupiraux	-	√	√	-	2017-2018 Travaux déjà planifiés
i. Portes et fenêtres	-	-	√	-	2017-2018 Travaux déjà planifiés
TOITS	SURVEILLER	INVESTIGUER	CORRIGER	COÛT	DÉLAIS
a. Général	√	-	-	135 000 \$	+/- 10 ans ou plus En bitume modifiée bi-couche (elastomère)
b. Pentes et drainage	-	-	-	-	S/O
c. Toits des balcons	-	-	√	Inclut dans a.	+/- 10 ans À faire lors du remplacement du toit
d. Calfeutrage	-	-	√	100 \$	2017 La Coop a l'intention de faire ces travaux en corvée
e. Parapets	-	-	√	500 \$	1 à 3 ans Entretien en partie
f. Trappe d'accès	-	-	√	1 750 \$	+/- 10 ans À faire lors du remplacement du toit
g. Jonction des blocs 7342 et 7348	-	-	√	Inclut dans a.	+/- 10 ans À faire lors du remplacement du toit
h. Cols-de-cygne	√	-	√	100 \$	1 à 3 ans La Coop a l'intention de faire ces travaux en corvée
i. Crête de toiture	√	-	√	-	3 à 5 ans
ESPACES COMMUNS	SURVEILLER	INVESTIGUER	CORRIGER	COÛT	DÉLAIS
a. Escaliers communs	-	-	√	-	2017-2018 Travaux déjà planifiés
LOGEMENTS ET BALCONS PRIVÉS	SURVEILLER	INVESTIGUER	CORRIGER	COÛT	DÉLAIS
a. Portes d'entrée des logements	-	-	√	500 \$	Immédiat Entretien et corvée
c. Planchers - cuisines	-	-	√	-	2017-2018 Travaux déjà planifiés
d. Portes intérieures	-	-	√	0 \$	1 à 3 ans Entretien et corvée
e. Hottes de cuisine	-	-	√	-	2017-2018 Travaux déjà planifiés
f. Chauffe-eau	-	-	√	16 000 \$	2021
g. Insonorisation	-	√	-	-	S/O
h. Planchers de bois	-	-	√	-	2017-2018 Travaux déjà planifiés

OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES					
BLOC 7342	SURVEILLER	INVESTIGUER	CORRIGER	COÛT	DÉLAIS
a. Mortier	-	-	√	Inclut en haut	1 à 3 ans Voir section Façades
b. Salle commune	√	-	√	0 \$	- En partie entretien et corvée
c. Escalier de béton extérieur	-	-	√	500 \$	Immédiat La Coop a l'intention de faire ces travaux en corvée
d. Corridor entre l'escalier d'issue secondaire et la sortie en sous-sol	-	-	√	0 \$	1 à 3 ans Corvée en partie
e. Escalier d'issue principal	-	-	√	0 \$	1 à 3 ans Entretien
f. Escalier commun principal	-	-	√	2 000 \$	1 à 3 ans Incluant électricité et ragréage du plancher/mur
g. Porte d'entrée commune	-	-	√	1 250 \$	1 à 3 ans
h. Hauteur du sol	-	-	√	-	1 à 3 ans Entretien
i. Allège de fenêtre	-	√	-	-	1 à 3 ans Étude supplémentaire requise
BLOC 7348	SURVEILLER	INVESTIGUER	CORRIGER	COÛT	DÉLAIS
a. Fondation	-	√	√	-	1 à 3 ans Étude supplémentaire requise
b. Sortie d'eau	-	√	√	0 \$	Immédiat Entretien
c. Rangements au sous-sol	√	-	-	-	- Entretien
BLOC 7354	SURVEILLER	INVESTIGUER	CORRIGER	COÛT	DÉLAIS
a. Mortier	-	-	√	Inclut en haut	1 à 3 ans Voir section Façades
BLOC 7360	SURVEILLER	INVESTIGUER	CORRIGER	COÛT	DÉLAIS
a. Luminaire	-	-	√	250 \$	1 à 3 ans Entretien
b. Rangements en sous-sol	√	-	-	-	-
c. Plinthe électrique	-	-	√	250 \$	Immédiat Entretien
LOGEMENTS	SURVEILLER	INVESTIGUER	CORRIGER	COÛT	DÉLAIS
a. Murs extérieurs	-	√	-	-	Immédiat
b. Luminaire 7342 #2	-	-	√	250 \$	1 à 3 ans Entretien
c. Ventilation	-	√	√	3 000 \$	1 à 3 ans À remplacer 6 unités
d. Portes d'entrée des logements	-	-	√	200 \$	Immédiat Entretien
e. Salles de bain	-	-	√	-	1 à 3 ans Entretien
f. Cuisines	-	√	√	-	2017-2018 Travaux déjà planifiés
g. Portes intérieures	-	-	√	-	1 à 3 ans Entretien
h. Chauffage et isolation	-	√	√	0 \$	3 à 5 ans Entretien en partie
i. Revêtements de sol extérieurs	-	-	√	1 000 \$	3 à 5 ans La Coop a l'intention de faire ces travaux en corvée
j. Portes extérieures, ajustements	√	√	√	500 \$	Immédiat Étude supplémentaire requise pour le logement 7348 #3
k. Fenêtres	√	-	√	1 500 \$	Immédiat Travaux déjà planifiés
l. Balcons	-	√	√	-	- Voir "général - Balcon"
m. Plafonds	-	√	-	-	Immédiat Étude supplémentaire requise
n. Murs	-	√	√	200 \$	Immédiat Entretien
Sous-total, travaux à réaliser d'ici 3 ans:				15 050 \$	
Sous-total, travaux à réaliser dans le 3 - 5 ans:				21 500 \$	
Sous-total, travaux à réaliser dans ± 10 ans:				136 750 \$	

* Se référer au document de Bilan de Santé pour plus d'information sur les correctifs à apporter.

ANNEXE

COURRIEL D'EXPERTISE D'INGÉNIEUR EN STRUCTURE : VIDES SANITAIRES

Subject: Coop Ste-Cécile

Date: Thursday, April 13, 2017 at 4:31:37 PM GMT-04:00

From: Mousseau Alain

To: Vouli Mamfredis

CC: a.mousseau@calculatec.ca

Bonjour Vouli,

Voici un résumé de mes observations réalisées lors de la visite du 4 avril dernier dans les vides sanitaires de 2 des 4 immeubles de la Coopérative Ste-Cécile, rue de Gaspé.

7348, côté nord

- Un nid d'abeille est présent à la base du court mur de fondation qui délimite le décroché dans la façade, décroché où l'entrée en alcôve existe. Toutefois, le nid d'abeille examiné ne constitue aucune inquiétude et ne réclame aucun correctif.
- Dans cette partie du vide sanitaire attenante au sous-sol, aucun coupe-vapeur n'existe au sol et en ajouter un serait pertinent.

7348, côté sud

- Un nid d'abeille est présent à la base du mur de fondation intérieur qui sépare les 2 parties du vide sanitaire. Toutefois, le nid d'abeille examiné ne constitue aucune inquiétude et ne réclame aucun correctif.
- À la base d'un soupirail intégré dans le mur arrière du vide sanitaire dans la partie sud de l'immeuble, des signes d'infiltration sont visibles. Une attention devrait être portée afin de s'assurer de mettre un terme à toute infiltration... si elles persistent toujours.

7360, côté nord

- Une étroite cavité pour le passage d'un conduit d'eau et un nid d'abeille sont présents à la base du mur de fondation intérieur qui sépare les 2 parties du vide sanitaire à proximité du mur avant. Toutefois, ni la cavité ni le nid d'abeille ne réclament de correctifs.
- Dans le vide sanitaire plus au nord, une zone du plancher du rez-de-chaussée a fait l'objet d'une réparation. Six solives ont été doublées en segments et du nouveau contreplaqué est partiellement visible au-dessus de ce secteur. Des signes de fuite d'eau sont visibles. Nous recommandons de doubler la solive non doublée à l'avant des 6 solives doublées et doubler la solive contigüe vers l'arrière. Retirer et remplacer préalablement tout bois altéré. Améliorer les appuis sous les rives du contreplaqué.
- Dans ce vide sanitaire, un conduit de drainage suspendu sous les solives présente une contre-pente.

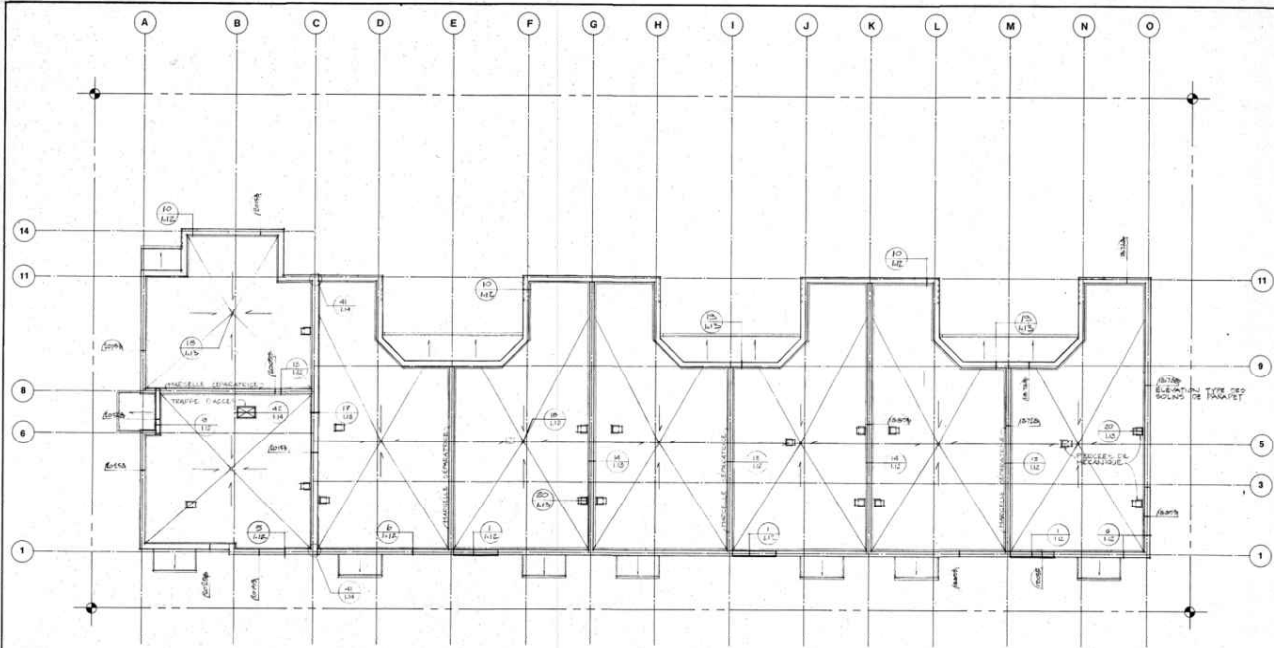
Salutations,

Alain Mousseau, ing.

ANNEXE

EXTRAITS DES PLANS ORIGINAUX (1984)





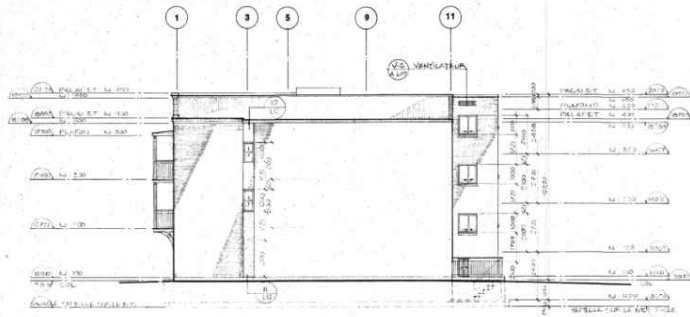
ATTENTION: PRÉPARER SUR PLACE LES MODIFICATIONS
DES PLANS: NON TROUVER, RÉVISER 15 JOURS AVANT
L'ÉMISSION: 15 JOURS AVANT L'ÉMISSION

DATE: 14-07-17
OBJET: PROJET DE RESTRUCTURATION
DATE: 14-07-17
OBJET: PROJET DE RESTRUCTURATION

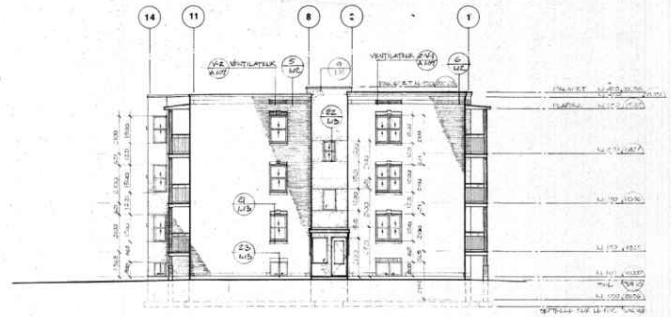
EMISSION
Émission: 14-07-17
Émission: 14-07-17

TITRE DU PROJET
COOPÉRATIVE D'HABITATION
SAINTÉ CÉCILE

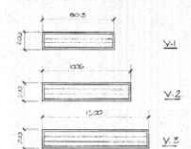
TITRE DU DESSIN
TOITURE N° 400 & 450
PLAN ÉLECTRIQUE
ÉCHELLE: 1:100
DATE: 14-07-17
N° DOSSIER: 14-07-17
N° FEUILLE: 1.5.1.05



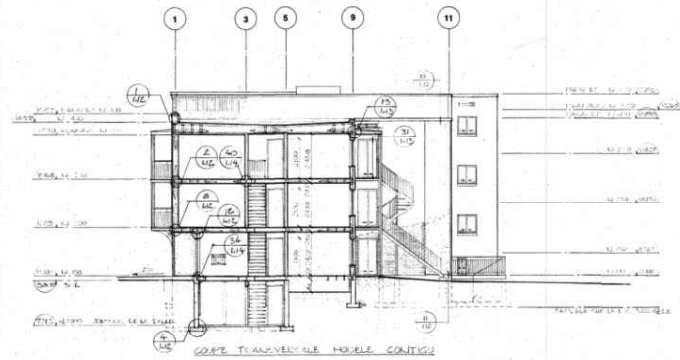
ELEVATION LATÉRALE MODÈLE CONTIGU



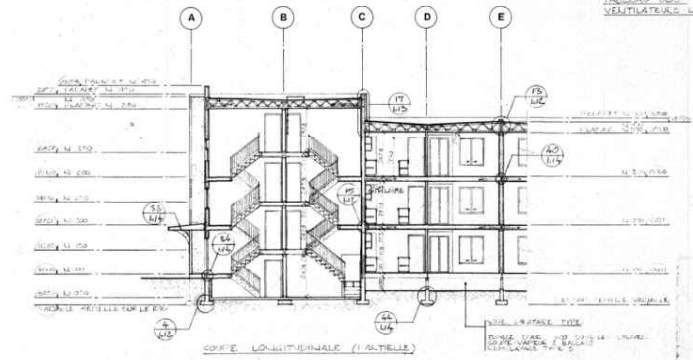
ELEVATION MODÈLE LATÉRAL



TAB. DES VENTILATEURS LONGES



COUPE TRANSVERSALE MODÈLE CONTIGU



COUPE LONGITUDINALE (TYPÉ)



ATTENTION: PRÉSENTER SUR PLACE LES DIMENSIONS
RELEVÉES EN RÉALITÉ, COMPAREES À CELLES DU
PROJET ET À CELLES DU PLAN DE RÉFÉRENCE.

SOCIÉTÉ POPULAIRE D'URBANISME DE ROUEN	
44-01-20	SECTION 01
44-01-20	POUR APPROBATION
DATE	OBJET
EMISSION	
Société Populaire d'Urbanisme de Rouen	
100 Boulevard	
Avenue 100 001	
70277	
TITRE DU PROJET	
COOPÉRATIVE D'HABITATION	
SAINT CÉCILE	
TITRE DU DESSIN	
ELEVATIONS LATÉRALES	
ET COUPES	
ÉCHELLE	DATE
1/500 (01)	
NO DOSSIER	NO FEUILLE
	01-01

Dossier # : 1206037003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal, pour la propriété sise au 7342 - 7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de quatorze (14) ans, soit du 21 décembre 2036 jusqu'au 21 décembre 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 570 000 \$ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1261-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de prolongation d'emphytéose donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu une confirmation du représentant de la Coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal, à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte.

Comme nous sommes toujours en attente de l'approbation des créanciers hypothécaires, le fait d'autoriser la signature d'un projet d'acte substantiellement conforme au projet ci-joint nous permettra d'apporter des modifications audit projet d'acte, si requis par ces créanciers.

De plus, la signature du présent acte de prolongation d'emphytéose est conditionnelle à l'obtention au préalable des documents suivants:

- 1) des lettres formelles de la part de tous les créanciers hypothécaires concernés à l'effet que ces derniers consentent au projet d'acte de prolongation d'emphytéose; et
- 2) d'une confirmation préliminaire écrite du créancier hypothécaire à l'effet que le prêt qui sera consenti pour effectuer les travaux sera amorti sur une période maximale de vingt-cinq (25) ans.

20-001009

FICHIERS JOINTS



2020-05-12 Modification de l'emphytéose (intervention GDD) IT.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ivan TARASYUK
Notaire
Tél : 514-872-2733

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-29

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : (514) 872-6423
Division : Droit notarial

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le

Devant **M^e Ivan TARASYUK**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, greffier, dûment autorisé en vertu de la Charte et :

a) _____ a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) _____ de la résolution numéro CG20 _____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ deux mille vingt (2020).

Une copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « **Ville** »

ET :

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE SAINTE-CÉCILE, MONTRÉAL, coopérative régie par la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, C. C-67.2) dont les statuts de constitution sont datés du dix-neuf (19) mars mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983) immatriculée sous le numéro 1144641330 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 7342, avenue de Gaspé, Montréal, province de Québec, H2R 1Z8, agissant et représentée par

_____, _____, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ deux mille vingt (2020) et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée l'« **Emphytéote** »

La Ville et l'Emphytéote sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES, préalablement à l'acte de modification faisant l'objet des présentes, déclarent d'abord ce qui suit :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE par acte d'emphytéose (autrefois connu sous l'appellation de bail emphytéotique) reçu devant M^e Yvon DELORME, notaire, le vingt et un (21) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 547 554 (ci-après l'« **Emphytéose** »), la Ville a cédé à l'Emphytéote un emplacement autrefois connu comme étant les lots 2643-405, 2643-406, 2643-407, 2643-408, 2643-409, 2643-410, 2643-411 et 2643-412 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE depuis, lesdits lots ont fait l'objet d'une rénovation cadastrale et sont maintenant connus comme étant les lots 3 453 477, 3 453 478, 3 453 479 et 3 453 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE ladite Emphytéose a été consentie pour un terme de cinquante-deux (52) ans, commençant le vingt et un (21) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) et se terminant le vingt et un (21) décembre deux mille trente-six (2036);

ATTENDU QUE l'Emphytéote a indiqué à la Ville que, pour maintenir l'immeuble en bon état, il désirait effectuer des travaux importants sur l'immeuble;

ATTENDU QUE l'Emphytéote a de plus indiqué à la Ville qu'il devait, pour réaliser ces travaux importants, obtenir un financement et que les

institutions bancaires exigent qu'un amendement à l'Emphytéose soit signé entre les Parties afin notamment de prolonger de quatorze (14) ans le terme de l'Emphytéose, soit jusqu'au vingt et un (21) décembre deux mille cinquante (2050);

ATTENDU QUE l'Emphytéote a remis à la Ville, préalablement à la signature du présent acte, une confirmation préliminaire écrite de ses créanciers hypothécaires et, le cas échéant de l'assureur hypothécaire, à l'effet que le prêt qui sera consenti pour effectuer lesdits travaux sera amorti sur une période maximale de vingt-cinq (25) ans.

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS

À moins qu'un terme ne soit expressément défini dans le présent acte de modification, les termes définis dans l'Emphytéose et qui sont reproduits dans le présent acte ont le même sens que celui qui leur a été attribué dans l'Emphytéose.

De plus, les Parties conviennent que les termes « bail emphytéotique » et « bail », employés dans l'Emphytéose sont remplacés par le terme « emphytéose ».

2. DÉSIGNATION

L'immeuble faisant l'objet de l'Emphytéose est maintenant connu comme étant les lots numéros **TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 453 477)**, **TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (3 453 478)**, **TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (3 453 479)** et **TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT (3 453 480)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Avec les bâtiments dessus érigés portant les numéros 7342, 7348, 7354 et 7360, avenue de Gaspé, à Montréal, province de Québec, H2R 1Z8.

ci-après nommé l'« **immeuble** »

3. **DÉCLARATIONS DES PARTIES**

La Ville consent à prolonger le terme de l'Emphytéose afin de permettre à l'Emphytéote d'obtenir le financement nécessaire pour compléter des travaux importants sur l'immeuble et ainsi le maintenir en bon état.

Comme mentionné au paragraphe 3.3 de l'Emphytéose, l'Emphytéote s'engage à maintenir l'immeuble en bon état pendant toute la durée de l'Emphytéose incluant pendant la période de prolongation faisant l'objet des présentes. De plus, l'Emphytéote confirme que toute amélioration qu'elle pourrait apporter à l'immeuble demeurera, à la fin de l'Emphytéose, la propriété de la Ville, sans que cette dernière n'ait à payer quoi que ce soit, nonobstant le fait qu'il s'agirait d'impenses faites par un possesseur de bonne foi conformément au *Code civil du Québec*.

4. **AMENDEMENT À L'EMPHYTÉOSE**

a) **OBLIGATION DE L'EMPHYTÉOTE**

Les Parties conviennent d'ajouter après le paragraphe 3.5 de l'Emphytéose les paragraphes suivants :

« 3.6. L'Emphytéote s'engage à ne pas démolir tout ou partie de l'Ensemble immobilier sans que la Ville n'ait donné son accord à :

3.6.1. Un projet de reconstruction d'une valeur équivalente; et

3.6.2. Un échéancier préalablement approuvé par écrit.

La Ville ne pourra refuser de donner son accord sans motif raisonnable;

3.7. Conformément à la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, chapitre C-67.2), l'Emphytéote s'engage à :

3.7.1. Effectuer, au moins à tous les cinq (5) ans un rapport d'inspection de l'Ensemble immobilier par un expert, c'est-à-dire un membre de l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec, de l'Association nationale des inspecteurs et experts en bâtiments, de l'Ordre des architectes, de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou de l'Ordre des technologues professionnels. Une copie de ce rapport devra être remise promptement à la Ville;

- 3.7.2. Suite au rapport d'inspection, établir une planification quinquennale des travaux d'entretien et de préservation de l'Ensemble immobilier ainsi que des budgets y afférents. Une copie de cette planification devra être remise promptement à la Ville;
- 3.7.3. L'Emphytéote s'engage à transmettre à la Ville, sur demande, ses états financiers du dernier exercice financier préparés dans le cadre de son rapport annuel, afin que la Ville puisse s'assurer de la santé économique de l'Emphytéote et de sa capacité financière pour réaliser les travaux prévus dans son plan quinquennal;
- 3.7.4. L'Emphytéote s'engage à préserver l'affectation sociale ou communautaire de l'Ensemble immobilier;
- 3.7.5. Constituer une réserve suffisante pour assurer la gestion saine et prudente, l'entretien et la préservation de l'Ensemble immobilier.
- 3.8. L'Emphytéote s'engage à ne pas mettre fin à l'emphytéose par abandon, l'Emphytéote y renonçant expressément conformément à l'article 1211 du *Code civil du Québec*. »

b) ASSURANCES

Les Parties conviennent de remplacer l'article 4 de l'Emphytéose par ce qui suit :

**« ARTICLE 4
ASSURANCES**

4.1. Afin de protéger les intérêts de la Ville dans la valeur résiduelle des Améliorations et d'assurer sa responsabilité personnelle, l'Emphytéote accepte de souscrire, (avant d'entreprendre les travaux prévus au paragraphe 3.1 ou tout autre travaux), et de maintenir en vigueur pendant toute la durée des travaux, à ses frais et à la satisfaction de la Ville, les assurances suivantes :

4.1.1 Une police d'assurance de responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 \$) par événement et par année.

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville et l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux à exécuter est confié à un entrepreneur général et devra contenir un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote.

Cette police devra protéger contre tous les dommages qui pourront survenir sur l'Ensemble immobilier pendant la période des travaux jusqu'à ce qu'ils soient complétés.

Cette police devra protéger également tous les entrepreneurs, sous-entrepreneurs ou personnes chargées directement ou indirectement de l'exécution de toute partie des travaux à réaliser.

4.1.2. Une police d'assurance dite "tous risques" selon la formule du Bureau d'assurance du Canada (BAC) ou toute autre formule assurant une protection au moins équivalente. Cette police portera sur les Améliorations érigées ou à être érigées et devra entrer en vigueur à partir du moment où des matériaux représentant une valeur assurable seront sur le terrain. Le montant d'assurance devra au moins correspondre à cette valeur assurable et augmenter au même rythme que celle-ci et la police pourra contenir une franchise dont le montant ne devra pas excéder la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$).

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville, l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux à exécuter est confié à un entrepreneur général, et tout créancier hypothécaire, s'il en est.

Cette police devra comporter un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote.

Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville, à l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux est confié à un entrepreneur général, et à tout créancier hypothécaire, s'il en est, suivant leurs intérêts respectifs, et devra prévoir que toute indemnité supérieure à VINGT-CINQ MILLE

DOLLARS (25 000,00 \$) sera versée par l'assureur à toute succursale d'une banque à charte ou d'une caisse populaire, dont le siège est à Montréal, désignée par l'Emphytéote, au crédit d'un compte conjoint de l'Emphytéote, de la Ville, de l'entrepreneur général, suivant le cas, et de tout créancier hypothécaire, s'il en est. Il est de plus convenu que les sommes déposées à ce compte conjoint devront servir avant tout autre paiement à défrayer la réparation ou la reconstruction de l'objet de la perte. Toute somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$) ou moins devra être payée par l'assureur à l'ordre conjoint de l'Emphytéote et de tout créancier hypothécaire, s'il en est.

4.2. L'Emphytéote accepte de souscrire et de maintenir en vigueur, dès la fin des travaux de construction et jusqu'à ce que l'emphytéose prenne fin, à ses frais et à la satisfaction de la Ville, les polices d'assurance suivantes :

4.2.1. Une police d'assurance de responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 \$) par événement et par année.

Toutefois, le montant de protection de cette police devra être calculé en dollars constants de 2020, selon la variation de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour la région de Montréal ou de tout autre indice équivalent. L'ajustement du montant de protection sera effectué dès que la Ville en fera la demande.

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote et la Ville et devra contenir un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote; cette police devra protéger également et spécialement la Ville contre tous les dommages que l'Emphytéote peut lui causer.

4.2.2. Une police d'assurance dite "tous risques" selon la formule du Bureau d'assurance du Canada (BAC) ou toute autre formule assurant une protection au moins équivalente. Cette police portera sur tous les biens de nature assurable et normalement assurés dont l'Emphytéote est propriétaire en vertu de l'emphytéose, et cela pour une somme correspondant au coût de remplacement de ces biens, et la police pourra contenir une franchise à déduire de chaque réclamation, dont le montant ne devra toutefois pas excéder la somme de VINGT-CINQ MILLE

DOLLARS (25 000,00 \$).

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il en est, et devra contenir un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote.

Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville et à tout créancier hypothécaire, s'il en est, suivant leurs intérêts respectifs, et prévoir que toute indemnité supérieure à VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$) sera versée par l'assureur à toute succursale d'une banque à charte ou une caisse populaire dont le siège est situé à Montréal, désignée par l'Emphytéote, au crédit d'un compte conjoint de l'Emphytéote, de la Ville et de tout créancier hypothécaire, s'il en est. Les sommes déposées dans ce compte conjoint serviront avant tout autre paiement à défrayer la réparation ou la reconstruction de l'objet de la perte. Toute somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$) ou moins sera payée par l'assureur à l'ordre conjoint de l'Emphytéote et de tout créancier hypothécaire, s'il en est.

4.3. L'Emphytéote s'engage à fournir à la Ville :

- a) Une (1) copie certifiée des polices d'assurance prévues aux paragraphes 4.1. et 4.2., et ce, dès leur émission;
- b) Les reçus constatant le paiement des primes de ces polices et les certificats attestant explicitement le renouvellement intégral et sans modification de celles-ci, au moins trente (30) jours avant leur échéance; et
- c) Une copie de tout avenant modifiant toute police mentionnée aux présentes, dans les trente (30) jours de la date de mise en vigueur de tel avenant;

Si l'Emphytéote négligeait de maintenir assurées les Améliorations et de garder ou de conserver en vigueur toute autre assurance prévue aux paragraphes 4.1. et 4.2. des présentes pendant toute la durée de l'emphytéose, la Ville, après un avis écrit de quarante-huit (48) heures à l'Emphytéote, aura le droit de souscrire cette assurance avec une ou plusieurs compagnies d'assurance de son choix, le tout aux frais de l'Emphytéote.

4.4. Au cas de destruction partielle ou totale des Améliorations ou de dommages causés par un incendie ou toute autre cause, l'Emphytéote devra, le plus tôt possible, mais dans un délai n'excédant jamais six (6) mois à compter du sinistre, s'il y a destruction partielle, ou dans les douze (12) mois, s'il y a destruction totale, sauf force majeure, entreprendre et par la suite poursuivre avec diligence la reconstruction des Améliorations ou la restauration de la partie détruite ou endommagée pour la remettre dans l'état le plus près possible de celui existant avant la destruction ou les dommages, ou dans tout autre état dont les Parties pourront mutuellement convenir, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il en est, devant de temps à autre libérer les sommes d'argent déposées au compte conjoint pour payer l'Emphytéote au fur et à mesure que progresseront les travaux de reconstruction des Améliorations ou de restauration de la partie ainsi détruite ou endommagée jusqu'à concurrence des dépenses faites conformément au certificat établissant l'état d'avancement des travaux émis de temps à autre par l'architecte surveillant les travaux;

L'Emphytéote devra souscrire de nouvelles assurances sur les Améliorations, durant la période des travaux et jusqu'à l'expiration du terme de l'emphytéose, et les dispositions relatives à l'assurance contenues à l'article 4 s'appliqueront à ces nouvelles assurances et ainsi de suite chaque fois que se produira une perte donnant ouverture à une réclamation en vertu de quelque police d'assurance.

Cette obligation de reconstruire ou de restaurer les Améliorations ne s'éteindra pas à la fin de l'Emphytéose, si la cause est antérieure à cette fin.

4.5. Advenant que les indemnités payées par l'assureur ne suffiraient pas à compléter la reconstruction des Améliorations ou la restauration de la partie détruite ou endommagée, l'Emphytéote devra néanmoins compléter les travaux et payer le coût en excédent de ces indemnités. Par contre, si les indemnités payées par l'assureur excédaient le coût des travaux, la Ville s'engage à autoriser le paiement du surplus à l'Emphytéote, trente (30) jours après le parachèvement des travaux, sous réserve du droit de tout créancier hypothécaire, le cas échéant, d'exiger que la totalité ou une partie du surplus lui soit remise par la Ville et l'Emphytéote pour être appliquée en réduction de la dette garantie par son hypothèque sur l'Ensemble immobilier;

4.6. L'Emphytéote devra souscrire toutes les assurances prévues par cette emphytéose auprès d'assureurs autorisés à faire affaires dans la province de Québec. »

c) **PARTAGE DES INDEMNITÉS**

Les Parties conviennent d'ajouter à la fin du tableau du sous-paragraphe 11.3.2. de l'Emphytéose ce qui suit :

« Par conséquent, la part de l'indemnité d'expropriation revenant à l'Emphytéote à partir de la 52^e année jusqu'à la 66^e année sera de 0,0 % »

d) **EXTENSION DU TERME**

Les Parties conviennent de remplacer l'article 12 de l'Emphytéose par ce qui suit :

**« ARTICLE 12
DURÉE**

12.1 Le présent acte d'emphytéose est ainsi consenti pour le terme de soixante-six (66) ans à compter de la date de sa signature. »

e) **RENTE**

La rente annuelle pour la période de la prolongation de l'Emphytéose sera de QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (4 800,00 \$), payable selon les mêmes conditions prévues à l'Emphytéose.

Par conséquent, les Parties conviennent d'ajouter après le sous-paragraphe 13.1.21. de l'Emphytéose le sous-paragraphe suivant :

« 13.1.22. du six cent vingt-cinquième (625^e) mois jusqu'au sept cent quatre-vingt-douzième (792^e) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (4 800,00 \$), payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de QUATRE CENTS DOLLARS (400,00 \$), chacun, dus et exigible le jour d'anniversaire mensuel de la date de signature des présentes. »

f) **AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE**

Les Parties conviennent de remplacer le paragraphe 15.3 de l'Emphytéose par ce qui suit :

« 15.3 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

15.3.1. La Ville : à l'attention du Chef de division, Transactions immobilières, Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières, au 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage, Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8;

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

15.3.2. L'Emphytéote : à l'attention du Président de la COOPÉRATIVE D'HABITATION DE SAINTE-CÉCILE, MONTRÉAL, au numéro 7342, avenue de Gaspé, à Montréal, province de Québec, H2R 1Z8. »

g) TAXES

Les Parties conviennent d'ajouter après l'article 15 de l'Emphytéose l'article suivant :

« ARTICLE 16 DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

La rente annuelle stipulée ci-dessus exclut la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.). En conséquence, l'Emphytéote s'engage, le cas échéant, à payer à la Ville toutes les taxes fédérales et provinciales applicables à ladite rente et toutes les taxes d'affaires au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Aux fins des présentes, les taxes d'affaires désignent l'ensemble des taxes, taux, droits, prélèvements, cotisations et droits de licence qui sont imposés, établis, exigés ou évalués par un gouvernement municipal à l'égard de toutes et chacune des activités exercées par l'Emphytéote dans l'immeuble.

De plus, les Parties reconnaissent, qu'à la fin de l'emphytéose, ces dernières pourraient être assujetties à la T.P.S. et la T.V.Q. En conséquence, les Parties s'engagent, par les présentes, à respecter les lois fiscales imposant ces taxes et à effectuer tout paiement requis, le cas échéant.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT0001
T.V.Q. : 1006001374TQ0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être. »

5. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024) en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de ce règlement à l'Emphytéote.

6. CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

À l'exception des modifications mentionnées aux présentes, les autres clauses prévues à l'Emphytéose publié au bureau de la

publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **3 547 554** demeurent en vigueur sans novation, ni dérogation.

7. EFFETS

Les Parties déclarent que les modifications à l'Emphytéose faisait l'objet des présentes prennent effet à compter de la date de signature des présentes.

8. DÉCLARATION DE L'EMPHYTÉOTE

8.1 L'Emphytéote déclare avoir obtenu l'approbation des créanciers hypothécaires détenant des hypothèques sur l'immeuble en vertu des actes suivants :

- Hypothèque en faveur de SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. ET FONDS D'AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITATION COMMUNAUTAIRE, S.E.C. publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 630 356;
- Hypothèque en faveur de CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 20 405 223; et
- Hypothèque en faveur de SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 013 190.
- Hypothèque en faveur de SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT aux termes des actes publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 4 837 598, 4 285 930 et 3 556 031.

Le tout tel qu'en font foi les lettres d'approbation émises respectivement par SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. ET FONDS D'AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITATION COMMUNAUTAIRE, S.E.C, par

CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS et par SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT dont copie de ces lettres demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant de l'Emphytéote en présence du notaire soussigné.

9. **LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Les Parties déclarent que le présent acte constitue une modification à l'Emphytéose et non un transfert au sens de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, chapitre D-15.1).

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

LES PARTIES déclarent au notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté le notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence du notaire comme suit :

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

**COOPÉRATIVE D'HABITATION DE SAINTE-CÉCILE,
MONTRÉAL**

Par :

M^e Ivan TARASYUK, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

M^e Ivan TARASYUK, notaire

Dossier # : 1206037003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal, pour la propriété sise au 7342 - 7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de quatorze (14) ans, soit du 21 décembre 2036 jusqu'au 21 décembre 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 570 000 \$ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1261-02

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1206037003 emphytéose 7342-7360 de Gaspé.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
 Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-13

Mustapha CHBEL
 Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-0470
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien
 Financier-Point De Service HdV



Dossier # : 1205372005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention d'amendement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC) inc., pour une période additionnelle de 2 ans à compter du 1er septembre 2020, un espace à bureaux situé au 2505, boulevard Rosemont, d'une superficie de 2 243,2 pi ² , à des fins de bureaux pour le programme d'aide aux employés pour le Service de sécurité incendie de Montréal. La dépense totale est de 135 010,82 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8157.

Il est recommandé :

1. d'approuver la deuxième convention d'amendement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC), pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2020, un espace à bureaux d'une superficie de 2 243,2 pi² situé au 2505, boulevard Rosemont, à des fins de bureaux pour le programme d'aide aux employés pour le Service de la sécurité de Montréal, moyennant un loyer total de 135 010,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-08-25 14:47

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1205372005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention d'amendement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC) inc., pour une période additionnelle de 2 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2020, un espace à bureaux situé au 2505, boulevard Rosemont, d'une superficie de 2 243,2 pi ² , à des fins de bureaux pour le programme d'aide aux employés pour le Service de sécurité incendie de Montréal. La dépense totale est de 135 010,82 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8157.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (le « SIM ») a mis sur pied en 2010 une nouvelle section nommée Soutien aux employés visant à apporter différents supports de gestion de ressources humaines en lien avec le programme d'aide aux employés (PAE). Ce programme s'adresse à tous les employés du SIM. Depuis novembre 2010, cette section occupe un espace à bureaux d'une superficie de 2 243,2 pi², situé au 2505, boulevard Rosemont dont le bail vient à échéance le 31 août 2020.

Il est à noter qu'auparavant chapeauté par le SIM, l'équipe du PAE relève, depuis le 1^{er} janvier 2014, du Service des ressources humaines de la Ville (les « RH »). Une partie de l'équipe a été déménagée au 3711, rue Saint-Antoine Ouest.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a reçu du SIM le mandat de renouveler l'entente actuelle pour une période additionnelle de 2 ans.

La pandémie a ralenti le processus de négociation ce qui justifie le retard du dossier.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0478 - 28 septembre 2017 - Approbation de la première convention d'amendement de bail pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2017, pour des locaux au 2505, boulevard Rosemont.

CG10 0235 - 17 juin 2010 - Approbation du bail de 7 ans, à compter du 1^{er} septembre 2010, pour des locaux au 2505, boulevard Rosemont.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande d'approuver la deuxième convention d'amendement de bail par laquelle la Ville loue de Groupe Jean Coutu (PJC) inc., un espace à bureaux situé au 2^{ième} étage de l'immeuble situé au 2505, boulevard Rosemont à Montréal, d'une superficie de 2 243,2 pi². Le terme de la période de renouvellement est de 2 ans, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022.

JUSTIFICATION

Le bail vient à échéance le 31 août 2020 et il est nécessaire de le renouveler pour maintenir en opération les activités du PAE en toute confidentialité et dans l'anonymat. La durée du bail a été établie à 2 ans en attendant que la convention collective des pompiers soit renouvelée.

Le loyer de base antérieur pour les années 2017 à 2020 était de 10 \$/pi². Le loyer de base convenu est de 10,50 \$/pi² et sera fixe pour la durée du terme et représente les taux de location du marché pour ce type d'immeuble dans ce secteur. L'augmentation du loyer de base est donc justifiée en l'espèce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer:

Superficie 2 243,2 pi ²	Loyer annuel antérieur	2020 (4 mois)	2021	2022 (8 mois)	Total terme (2 ans)
Taux unitaire	10,00 \$	10,50 \$	10,50 \$	10,50 \$	
Loyer de base		7 851,20 \$	23 553,60 \$	15 702,40 \$	47 107,20 \$
Taxes foncières		8 675,80 \$	26 027,40 \$	17 351,60 \$	52 054,80 \$
Frais d'exploitation		1 304,60 \$	3 913,80 \$	2 609,20 \$	7 827,60 \$
Électricité		1 739,44 \$	5 218,32 \$	3 478,88 \$	10 436,64 \$
Loyer total		19 571,04 \$	58 713,12 \$	39 142,08 \$	117 426,24 \$
TPS		978,55 \$	2 935,66 \$	1 957,10 \$	5 871,31 \$
TVQ		1 952,21 \$	5 856,63 \$	3 904,42 \$	11 713,27 \$
Loyer total avec taxes		22 501,80 \$	67 505,41 \$	45 003,61 \$	135 010,82 \$
Ristourne TPS (100 %)		(978,55) \$	(2 935,66) \$	(1 957,10) \$	(5 871,31) \$
Ristourne TVQ (50 %)		(976,11) \$	(2 928,32) \$	(1 952,21) \$	(5 856,64) \$
Loyer net		20 547,15 \$	61 641,43 \$	41 094,29 \$	123 282,87 \$

Le loyer de base est fixe pour la durée du bail. Il a été majoré de 5% comparativement au taux antérieur.

Le loyer de base annuel est représentatif du marché de location pour des espaces comparables dans le secteur, marché qui oscille entre 10,00 \$/pi² et 11,00 \$/pi².

Les frais d'exploitation incluant l'électricité seront ajustés annuellement selon l'IPC et les taxes foncières seront ajustées selon le coût réel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce renouvellement du bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au dossier obligera le SIM à revoir sa stratégie de soutien pour ses employés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 a occasionné un retard dans le traitement du dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 24 septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mylène LORTIE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sylvain L'HOSTIE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Mylène LORTIE, 20 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laila BENNAGHMOUCH
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-19

Annie BERTRAND
Conseiller(ere) en immobilier & expertise
immobilière

En remplacement de Nicole Rodier du 8 au 30
août 2020

Tél : 514-872-6948
Télécop. :

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-08-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Michel SOULIÈRES
Directeur de la gestion des projets
immobiliers
En remplacement de Sophie Lalonde du 17
au 23 août 2020

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-08-20

CONVENTION D'AMENDEMENT DE BAIL

ENTRE : **LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**, société régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), ayant sa principale place d'affaires au 245, rue Jean Coutu à Varennes, province de Québec, J3X 0E1, représentée et agissant aux présentes par deux (2) de ses dirigeants dûment autorisés aux fins des présentes, tel qu'ils le déclarent;

(Ci-après désignée le « **Locateur** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes:

- a) la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006) ; et
- b) la résolution numéro CG20 _____, adoptée par le conseil agglomération à sa séance du _____ 2020;

(Ci-après désignée le « **Locataire** »)

ATTENDU QUE par une convention de bail intervenue le 9 juillet 2010 (le « **Bail Initial** »), entre le Locateur et le Locataire, le Locataire loue du Locateur un local situé au 2505, boulevard Rosemont, 2^e étage à Montréal, province de Québec, H1K 1K5, d'une superficie approximative de 2 243,20 pieds carrés (ou 208.40 mètres carrés) (les « **Lieux Loués** »);

ATTENDU QUE par une convention d'amendement de bail intervenue le 12 octobre 2017 (l'« **Amendement #1** »), le Bail Initial a été modifié, notamment le terme du Bail Initial a été prolongé jusqu'au 31 août 2020;

ATTENDU QUE le Bail Initial et l'Amendement #1 sont collectivement nommés aux présentes le « **Bail** »;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger le terme du Bail pour une période additionnelle de deux (2) ans débutant le 1^{er} septembre 2020 et se terminant le 31 août 2022, selon les modalités et aux conditions plus amplement décrites ci-après et que le Locateur y consent.

IL EST PAR CONSÉQUENT MUTUELLEMENT CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT :

1. **PRÉAMBULE**

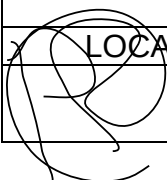
1.1 Le préambule fait partie intégrante de la présente convention d'amendement de bail (la « **Convention d'amendement de Bail** »).

2. **PROLONGATION DU TERME DU BAIL**

2.1 À compter de la date de signature de la présente Convention d'amendement de Bail par les parties, le terme du Bail sera prolongé pour une période additionnelle de deux (2) ans débutant le 1^{er} septembre 2020 et se terminant le 31 août 2022 (le « **Terme Prolongé** »), le tout aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au Bail, sous réserve des dispositions de la présente Convention d'amendement de Bail.

3. **LOYER**

3.1 Pour tout le Terme Prolongé, le loyer annuel de base sera de **dix dollars et cinquante cents (10,50\$)** par pied carré (ou **cent treize dollars et deux cents (113,02\$)** par mètre carré) de la superficie des Lieux Loués soit **vingt-trois mille cinq cent cinquante-trois dollars et soixante cents (23 553,60 \$)**, plus les taxes applicables.

PARAPHES	
LOCATEUR	LOCATAIRE
	

3.2 En plus du loyer annuel de base, le Locataire payera au Locateur les frais communs, l'électricité et les taxes foncières et scolaires, lesquels sont en date de la présente Convention d'amendement de Bail estimés et fixés comme suit :

- pour les frais communs, jusqu'au 31 octobre 2020 inclusivement, des frais annuels de dix-huit dollars et soixante-dix-huit cents (18,78 \$) par mètre carré de la superficie des Lieux Loués, soit trois cent vingt-six dollars et quinze cents (326,15\$) par mois, plus les taxes applicables;
- pour l'électricité, jusqu'au 31 octobre 2020 inclusivement, des frais annuels de vingt-cinq dollars et quatre cents (25,04 \$) par mètre carré de la superficie des Lieux Loués, soit quatre cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-six cents (434,86 \$) par mois, plus les taxes applicables; et
- pour les taxes foncières et scolaires, jusqu'au 30 septembre 2020 inclusivement, des frais annuels de cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-neuf cents (124,89 \$) par mètre carré de la superficie des Lieux Loués, soit deux mille cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-quinze cents (2 168,95 \$) par mois, plus les taxes applicables.

Les frais communs, l'électricité et les taxes foncières et scolaires sont augmentés annuellement pendant tout le Terme Prolongé, soit à compter du 1^{er} novembre 2020 pour les frais communs et l'électricité, et à compter du 1^{er} octobre 2020 pour les taxes foncières et scolaires, de la manière établie aux articles 6.4 et 6.5 du Bail.

Nonobstant ce qui est prévu à l'article 6.4 du Bail, l'ajustement des taxes foncières et scolaires se fera annuellement à compter du 1^{er} octobre 2020 et pour des fins de précision, la date d'anniversaire de l'ajustement annuel des frais à laquelle fait référence l'article 6.5 du Bail est le 31 octobre de chaque année.

Le loyer est payable au Locateur sans demande, déduction, remise, diminution, compensation, ni formalité à l'adresse du Locateur prévue à l'article 4.1, le premier jour ouvrable de chaque mois pendant tout le Terme Prolongé.

4. **ADRESSE POUR FINS D'AVIS ET DE PAIEMENT DU LOYER ET DES AUTRES MONTANTS**

4.1 L'adresse du Locateur pour tout avis ou paiement de loyer en vertu du Bail, tel qu'amendé de temps à autre, est la suivante :

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
245, rue Jean Coutu
Varenes (Québec) J3X 0E1
Télécopieur : 450 646-2881
À l'attention du Service immobilier

Avec une copie à :

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
245, rue Jean Coutu
Varenes (Québec) J3X 0E1
Télécopieur : 450 442-2724
À l'attention du Service des affaires juridiques

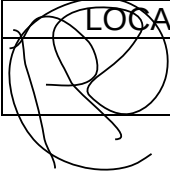
5. **NUMÉROS DE TPS ET TVQ DU LOCATEUR**

5.1 Les numéros de TPS et TVQ du Locateur sont les suivants :

TPS : 103038204 RT0001
TVQ : 1000638729 TQ0001

6. **AUTRES CONDITIONS**

6.1 Le Locataire déclare bien connaître les Lieux Loués et les accepte « tels quels » dans leur condition existante, le Locateur n'ayant aucune obligation d'effectuer des modifications, altérations, réparations ou travaux et le Locataire n'a droit à aucune période de loyer gratuit ou période d'aménagement.

PARAPHES	
LOCATEUR	LOCATAIRE
	

- 6.2 Les parties conviennent que la présente Convention d'amendement de Bail peut être exécutée en plusieurs exemplaires et chaque exemplaire exécuté constituera un acte original et tous tels exemplaires ne constitueront qu'un seul et même acte. La Convention d'amendement de Bail peut être exécutée en ce qu'on appelle communément un document « PDF » et chaque partie a le droit de se fier à un exemplaire « PDF » de cette Convention d'amendement de Bail dûment exécutée par une autre partie comme si elle avait reçu un exemplaire original.
- 6.3 La présente Convention d'amendement de Bail est conditionnelle à l'approbation du Comité Immobilier du Locateur. La remise au Locataire d'un exemplaire de la présente Convention d'amendement de Bail dûment paraphée et signée par les représentants autorisés du Locateur attestera que l'approbation du Comité Immobilier du Locateur a été obtenue.
- 6.4 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.
- 6.5 La présente Convention d'amendement de Bail lie les parties aux présentes ainsi que leurs successeurs et ayants droit.
- 6.6 La présente Convention d'amendement de Bail doit être interprétée, appliquée et gouvernée selon les lois de la province de Québec et les lois du Canada qui s'y appliquent. Toutes les procédures relatives à la Convention d'amendement de Bail doivent être interprétées exclusivement devant le Tribunal ayant compétence dans le district judiciaire de Montréal, à l'exclusion de tout autre district judiciaire.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont signé la présente Convention d'amendement de Bail aux dates et endroits indiqués ci-dessous.

SIGNÉE PAR LE LOCATEUR, à Varennes, ce 16 juillet 2020.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Par : 
Martin Allaire

Par : 
Pierre Rhéaume

SIGNÉE PAR LE LOCATAIRE, à _____, ce _____ 2020.

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon

Dossier # : 1205372005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la deuxième convention d'amendement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC) inc., pour une période additionnelle de 2 ans à compter du 1er septembre 2020, un espace à bureaux situé au 2505, boulevard Rosemont, d'une superficie de 2 243,2 pi², à des fins de bureaux pour le programme d'aide aux employés pour le Service de sécurité incendie de Montréal. La dépense totale est de 135 010,82 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8157.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1205372005 - 2505 boul Rosemont.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
 Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Mustapha CHBEL
 Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-0470
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Dossier # : 1206370001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 \$) à l'organisme Les Francolies de Montréal inc, pour soutenir la 32e édition des Francos de Montréal 2020 / Approuver les conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 325 000 \$ à l'organisme Les Francolies de Montréal inc. pour soutenir la 32e édition des Francos de Montréal 2020;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-05-21 10:42**Signataire :** Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1206370001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 \$) à l'organisme Les Francofolies de Montréal inc, pour soutenir la 32e édition des Francos de Montréal 2020 / Approuver les conventions à cette fin.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19, le projet déposé initialement par l'organisme pour la tenue de son festival a dû être revu. Les grands rassemblements étant interdits par le gouvernement provincial, et ce, jusqu'au 31 août 2020, l'organisme a dû annuler son festival et proposer des activités alternatives. Pour honorer son titre de « Ville de festivals » et pour mettre en valeur à travers la culture sa position de métropole francophone des Amériques, la Ville de Montréal maintient son soutien financier à l'organisme, qui présente une programmation sous une forme alternative.

L'organisme Les Francofolies de Montréal inc. agit dans le but de promouvoir la chanson d'expression française, de favoriser sa diffusion et de stimuler la circulation des artistes de toute la francophonie, et a aussi pour mission de contribuer à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais, à la notoriété internationale de leur ville et à son développement culturel, économique et touristique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0564 - 13 mai 2019 - Accorder un soutien financier de 325 000 \$ à Les FrancoFolies de Montréal inc. pour soutenir la 31^e édition des FrancoFolies de Montréal 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM18 0492 - 23 avril 2018 - Accorder un soutien financier de 325 000 \$ à Les FrancoFolies de Montréal inc. pour soutenir la 30^e édition des FrancoFolies de Montréal 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM16 0229, 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 \$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 \$ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Les Francos de Montréal font preuve de résilience pour maintenir un lien avec le public, valoriser les talents locaux et faire rayonner le fait culturel montréalais à travers le monde.

Du 24 au 27 septembre 2020, les Francos de Montréal proposeront une édition hybride : en salle et en ligne.

- Contenu exclusif de qualité;
- Spectacles devant public au MTELUS avec une assistance limitée;
- Performances musicales, sans public, captées à l'Astral pour diffusion différée en ligne ;
- Contenu en ligne gratuitement accessible partout dans le monde.

Les Francos de Montréal 2020 seront un rassemblement –en salle et en ligne- festif et sécuritaire, une célébration de la francophonie et de la diversité ainsi qu'un élément moteur du centre-ville montréalais, notamment, en animant deux principaux lieux de diffusions artistiques du Quartier des Spectacles.

JUSTIFICATION

La programmation riche et variée des Francos de Montréal 2020, célébrant et faisant rayonner la culture francophone, correspond à la mission du Service de la Culture qui est de favoriser l'accessibilité de contenus culturels à une diversité de publics.

Avec leur programmation renouvelée, les Francos de Montréal 2020 ont pour objectif de :

- Stimuler l'activité culturelle et économique et préparer la relance;
- Soutenir l'écosystème musical, culturel et touristique;
- Demeurer un moteur créatif et économique malgré la crise.

L'apport des festivals et événements comme pilier de développement de Montréal est largement démontré et reconnu; ils sont au coeur d'une importante économie autant locale qu'à l'échelle nationale, emploient une masse critique de travailleurs du secteur culturel et sont une vitrine essentielle pour les créateurs et les artistes, pour l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux contenus artistiques qui trouvent à rayonner internationalement. Les événements et les festivals montréalais sont un important liant social puisqu'ils permettent à des publics divers et variés un accès à une diversité de cultures et d'idées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	2016	2017	2018	2019	2020
Service de la culture	325 000 \$	325 000 \$	325 000 \$	325 000 \$	325 000 \$

Le coût total maximal de cette contribution financière de 325 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la culture. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La contribution de 325 000 \$ en 2019 représentait 3,5 % du budget réel de 10 008 000 \$.

Pour 2020, la contribution de 325 000 \$ représente 8,8 % du budget déposé par l'organisme 3 683 796 \$. Dans le contexte actuel de la COVID19, cette hausse du pourcentage est due, entre autres, à la perte de revenus autonomes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décroïsonnement (intergénérationnel, social et culturel).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « Ville de festivals » toute l'année durant;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole via des activités prévues en ligne et promues sur la scène locale, nationale et internationale..

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la COVID-19, le festival présentera, en collaboration avec différents partenaires, divers projets artistiques dans un environnement virtuel. Le soutien aux festivals et événements aura un impact positif et significatif sur l'ensemble du milieu culturel, en soutenant les organismes et les artistes offrant des prestations en ces temps difficiles.

Dans la situation actuelle, la Ville et l'Organisme pourraient, au besoin, convenir d'ajustements ou de modifications, et ce conformément à la convention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Chaque organisme doit souligner la contribution de la Ville dans ses documents de promotion comme indiqué dans le protocole de soutien financier (annexe 2 - Protocole de visibilité).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine COUPAL-SCHMIDT
agent(e) de developpement culturel

Tél : 514-872-7844

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-13

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél :

514-872-5189

Télécop. :

514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Tél : 514-872-2884

Approuvé le : 2020-05-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture

Tél : 514.872.9229

Approuvé le : 2020-05-20

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836.

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL INC.**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38), dont l'adresse principale est le 400, boulevard de Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal, Québec, H3A 1L4, agissant et représentée par Mme Jeanne Hardy, Directrice partenariats publics et industries culturelles, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit dans le but de promouvoir la chanson d'expression française, de favoriser sa diffusion et de stimuler la circulation des artistes de toute la francophonie, et a aussi pour mission de contribuer à la qualité de vie des Montréalais, à la notoriété internationale de leur ville et à son développement culturel, économique et touristique;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de

la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- | | |
|---------------------------------|---|
| 2.1 « Annexe 1 » : | le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention; |
| 2.2 « Annexe 2 » : | le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant; |
| 2.3 « Annexe 3 » : | Exigences relatives au dépôt du projet détaillé; |
| 2.4 « Annexe 4 » : | Conseil d'administration; |
| 2.5 « Annexe 5 » : | Le bilan des réalisations; |
| 2.6 « Rapport annuel » : | document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention; |

2.7 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « Responsable » : Kevin Donnelly de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.9 « Unité administrative » : le Service de la culture.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;
- 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et

registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5

OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trois-cent vingt-cinq mille dollars (325 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de deux-cent quatre-vingt-douze mille cinq cent dollars (292 500 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de trente-deux mille cinq cent dollars (32 500 \$), au plus tard le dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragrophes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8

RÉSILIATION

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9

DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses soustraitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 400, boulevard de Maisonneuve Ouest, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 1L4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice partenariats publics et industries culturelles, Madame Jeanne Hardy. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville de Montréal

Le 21^e jour de août 20²⁰

**LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL
INC**

Par :  _____
Jeanne Hardy, Directrice partenariats publics et industries culturelles

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le^e jour de 2020 (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention)).

ANNEXE 1

PROJET: FRANCOS DE MONTRÉAL 2020

Les Francos de Montréal ont été créées dans le but de promouvoir la musique francophone et favoriser l'émergence de la relève artistique d'ici en chanson.

Aujourd'hui, elles comptent plus de 30 ans d'expérience dans l'organisation et la réalisation de ce qui est l'une des plus importantes manifestations culturelles internationales mettant à l'honneur l'univers musical francophone.

Les Francos de Montréal font preuve de résilience pour maintenir un lien avec le public, valoriser les talents locaux et faire rayonner le fait culturel montréalais à travers le monde.

Du 24 au 27 septembre 2020, les Francos de Montréal proposeront une édition hybride : en salle et en ligne.

- ❖ Contenu exclusif de qualité;
- ❖ Spectacles payants au MTELUS avec une assistance limitée;
- ❖ Performances musicales, sans public, captées à l'Astral pour diffusion différée en ligne ;
- ❖ Contenu en ligne gratuitement accessible partout dans le monde.

Les Francos de Montréal 2020 seront un rassemblement –en salle et en ligne- festif et sécuritaire, une célébration de la francophonie et de la diversité ainsi qu'un élément moteur du centre-ville montréalais, notamment, en animant deux principaux lieux de diffusions artistiques du Quartier des Spectacles.

La programmation mettra à l'honneur la richesse et la diversité des talents locaux francophones sous différentes formes :

- Spectacles en salles qui se dérouleront au MTELUS
- Capsules exclusives, qui seront diffusées en ligne, et dont l'enregistrement se fera à l'Astral.

La programmation détaillée est à venir.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins 10 jours ouvrables avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:

- Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;

- Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez visiter le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville de Montréal. Pour les obtenir, il faut envoyer une demande à : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez visiter le site de la mairesse (maireesse.montreal.ca), en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande doit être envoyée via le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

ANNEXE 3

EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ

Note: La présente annexe pourrait être modifiée en fonction de la réalité dans laquelle le projet pourra se déployer dans le cadre de crise sanitaire de la COVID-19.

La description du projet :

- o Historique de l'événement;
- o Le concept et les objectifs;
- o La programmation détaillée;
- o Les activités professionnelles proposées;
- o Le volet de l'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- o Le dossier technique;
- o Les prévisions budgétaires;
- o L'échéancier de réalisation;
- o Le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- o Les actions mises en place pour le développement durable;
- o Les lettres patentes;
- o La résolution du conseil d'administration;
- o La composition du conseil d'administration (grille à compléter à l'annexe 4).

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- o Les activités;
- o L'Importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'Organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- o La qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- o L'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève. Décrire la programmation, sa diffusion et son rayonnement et préciser les activités offertes;
- o Les liens développés et proposés avec des artistes et/ou des partenaires étrangers ou locaux;
- o Les activités de médiation qui seront réalisées, s'il y a lieu;

- o Les activités reliées à des rencontres professionnelles (marché interne, classes de maître, tables-ronde, résidences etc.) et les retombées attendues;
- o La capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- o Les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- o La diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- o La pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités;
- o Les actions mises en place pour s'assurer de respecter les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- o La durée du festival, événement ne peut excéder douze (12) jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Responsable;
- o La programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;
- o La programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- o Les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- o Les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- o Le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;

- o L'Organisme doit porter en tout temps une attention particulière aux nuisances sonores potentielles du festival ou événement pour le voisinage;
- o L'Organisme doit s'assurer que la mention du nom du commanditaire apparaît uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- o L'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;

ANNEXE 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Fonction au CA	Nombre d'année s à ce poste	Nombre d'année s au CA	Profession / Entreprise

ANNEXE 5

LE BILAN DES RÉALISATIONS

Note: La présente annexe pourrait être modifiée en fonction de la réalité dans laquelle le projet pourra se déployer dans le cadre de crise sanitaire de la COVID-19.

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- o Participation et satisfaction;
- o Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et d'accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- o Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- o Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- o Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- o Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- o Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- o Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- o Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- o Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);

- o Inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- o L'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville;
- o Joindre quatre visuels (3 photos; libre de droits de 1024 pixels de large et une vidéo de 2 minutes, format pdf, 72 dpi);

De plus, l'Organisme, *tel que visée par l'article 107,9 de la Loi sur les cités et villes*, s'engage à :

- o Faire parvenir ses états financiers vérifiés au Bureau du vérificateur général, à l'adresse suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca;
- o Déposer son rapport annuel d'activités par courriel à l'adresse suivante : yves.saindon@montreal.ca, greffier de la Ville de Montréal et mettre en copie Ivan Filion ivan.filion@montreal.ca, directeur du Service de la culture de la Ville de Montréal.

Dossier # : 1206370001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 \$) à l'organisme Les Francolies de Montréal inc, pour soutenir la 32e édition des Francos de Montréal 2020 / Approuver les conventions à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification des fonds - GDD 1206370001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-19

Cédric AGO
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances - Dir. conseil
et soutien financiers



Dossier # : 1205326002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente et autoriser la réception d'une subvention provenant du Ministère de la sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre du partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles - Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel - Approuver l'entente relative au versement de la subvention à cet effet et autoriser le Directeur du SPVM à signer le protocole d'entente.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une subvention provenant du Ministère de la sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal à la mise en œuvre du partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles;
2. d'approuver un projet de protocole d'entente entre le MSP et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de police de la Ville de Montréal à affecter ce montant pour lutter contre l'évasion fiscale et la criminalité, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. d'autoriser le Directeur du SPVM à signer le protocole d'entente.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-08-19 16:02

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1205326002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente et autoriser la réception d'une subvention provenant du Ministère de la sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre du partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles - Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel - Approuver l'entente relative au versement de la subvention à cet effet et autoriser le Directeur du SPVM à signer le protocole d'entente.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a mis en place des mesures pour lutter contre l'évasion fiscale et la criminalité. Notamment, le partage des produits de la criminalité qui permet, entre autres, d'affecter, à des fins socialement utiles, le produit de la disposition des biens provenant d'activités illégales ou utilisés dans l'exercice de telles activités.

Par ces mesures, le gouvernement du Québec désire intensifier sa lutte contre l'évasion fiscale et la criminalité. En effet, le MSP, les ministres des Finances et de la Justice ainsi que Revenu Québec ont conclu, le 11 mars 2019, une entente administrative concernant le partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles afin de partager, selon certains paramètres, l'équivalent des retombées fiscales qui peuvent résulter des interventions effectuées dans ce domaine par la Sûreté du Québec, le Commissaire à la lutte contre la corruption et les différents corps de police municipaux et les corps de police des communautés autochtones.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale et la criminalité, le souhait du gouvernement est de partager avec les corps de police les sommes récupérées par Revenu Québec.

Le MSP est responsable d'assurer le partage de ces sommes par la conclusion d'ententes avec les autorités dont relèvent les corps de police qui pourraient générer des renseignements permettant l'émission d'un ou plusieurs avis de cotisation et la récupération de sommes par Revenu Québec.

L'objet dudit partage est :

- une augmentation des recettes fiscales;
- une compensation partielle des coûts liés aux enquêtes criminelles donnant lieu à une récupération fiscale;
- une réduction des délais judiciaires en matière pénale;
- le financement de nouveaux projets de lutte contre l'évasion fiscale et la criminalité.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal désire ardemment participer à la promotion et la coordination des activités policières dans la lutte contre l'évasion fiscale et la criminalité.

À ce sujet, le SPVM participera à la mise en œuvre du partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles; et favorisera la transmission à Revenu Québec des renseignements issus des enquêtes criminelles qui sont susceptibles de générer des recettes fiscales.

À cette fin, le présent dossier décisionnel vise à approuver l'entente établissant les conditions et modalités de versement d'une subvention annuelle à la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2018-2019 et les suivants.

L'engagement du SPVM dans la lutte contre la criminalité est crucial et contribue à renforcer la sécurité publique au Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le MSP versera annuellement à la Ville de Montréal au bénéfice du SPVM une subvention ne pouvant dépasser 50 % du coût net du SPVM pour l'année financière précédant l'année financière au cours de laquelle la subvention annuelle est versée; et ce, afin de lui permettre la compensation partielle des coûts reliés aux enquêtes criminelles. Cette subvention est octroyée à la suite des recommandations du Rapport Bouchard visant l'optimisation de la récupération fiscale des actifs criminels.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Accroître la capacité d'intervention et de lutter contre l'évasion fiscale et la criminalité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Nathalie GUIMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stavroula ARVANITIS
Lieutenant

Tél : 514 280-2975
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-22

Francesco SECONDI
Directeur adjoint (int)

Tél : 514 280-6719
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON

Directeur

Tél :

514-280-2005

Approuvé le :

2020-08-19

Dossier # : 1205326002

Unité administrative responsable :

Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles , -

Objet :

Approuver l'entente et autoriser la réception d'une subvention provenant du Ministère de la sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre du partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles - Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel - Approuver l'entente relative au versement de la subvention à cet effet et autoriser le Directeur du SPVM à signer le protocole d'entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



MONTREAL Entente partage cotisations fiscales.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
 Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR

Olivier TACHÉ
 Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Contrats

Le : 2020-06-23



ENTENTE

**RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA
PARTICIPATION DE SON CORPS DE POLICE AU PARTAGE DES REVENUS PROVENANT
DES COTISATIONS FISCALES LIÉES AUX ACTIVITÉS CRIMINELLES**

ENTRE

LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par Monsieur Louis Morneau,
sous-ministre associé à la Direction générale des affaires policières, dûment autorisé en
vertu du règlement intitulé *Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits*
du ministère de la Sécurité publique (RLRQ, c. M-19.3, r. 1),

(ci-après appelée la « MINISTRE »)

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL

personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au
275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6,
représentée aux fins des présentes par Monsieur Sylvain Caron, directeur du Service de
police de la Ville de Montréal, dûment autorisé en vertu de la résolution du conseil
d'agglomération (_____),

(ci-après appelée la « VILLE »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déjà mis en place des mesures pour lutter contre l'évasion fiscale et la criminalité, telles que le partage des produits de la criminalité qui permet, notamment, d'affecter, à des fins socialement utiles, le produit de la disposition des biens provenant d'activités illégales ou utilisés dans l'exercice de telles activités;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec désire intensifier sa lutte contre l'évasion fiscale et la criminalité et que, dans ce contexte, la MINISTRE, les ministres des Finances (ci-après « MFQ ») et de la Justice (ci-après « MJQ »), ainsi que Revenu Québec (ci-après « RQ ») ont, le 11 mars 2019, conclu l'Entente administrative concernant le partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles (ci-après « L'Entente interministérielle ») afin de partager, selon certains paramètres, l'équivalent des retombées fiscales qui peuvent résulter des interventions effectuées par les corps de police dans ce domaine;

ATTENDU QUE la MINISTRE a, notamment, pour fonction de promouvoir la coordination des activités policières et, qu'à cette fin, elle entend favoriser la transmission à RQ par les corps de police établis sur le territoire québécois, soit la Sûreté du Québec (ci-après « SQ »), le Commissaire à la lutte contre la corruption (ci-après « Commissaire »), les différents corps de police municipaux et les corps de police des communautés autochtones (ci-après « Corps de police »), des renseignements issus des enquêtes criminelles qui sont susceptibles de générer des recettes fiscales;

ATTENDU QUE le souhait du gouvernement, dans la mesure et selon les termes prévus dans l'Entente interministérielle, est de partager avec la VILLE partie à la présente entente les sommes récupérées par RQ et ayant pour objet :

- 1) une augmentation des recettes fiscales;
- 2) une compensation partielle des coûts liés aux enquêtes criminelles donnant lieu à une récupération fiscale;
- 3) une réduction des délais judiciaires en matière pénale;
- 4) le financement de nouveaux projets de lutte contre l'évasion fiscale et la criminalité.

ATTENDU QU'à cet effet, en vertu de l'article 1.2 de l'Entente interministérielle, la MINISTRE est responsable d'assurer le partage de ces sommes par la conclusion d'ententes avec les autorités dont relèvent les corps de police qui pourraient générer des renseignements permettant l'émission d'un ou plusieurs avis de cotisations et la récupération de sommes par RQ;

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. INTERPRÉTATION

1.1 La présente entente constitue la seule entente intervenue entre les parties quant au versement d'une subvention pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (ci-après « SPVM ») à la mise en œuvre du partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles et toute autre entente non reproduite aux présentes est réputée nulle et sans effet.

1.2 Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

2. OBJET DE L'ENTENTE

2.1 La présente entente a pour objet de favoriser la participation du SPVM à la lutte contre l'évasion fiscale et la criminalité.

2.2 À cette fin, la présente entente établit les conditions et modalités de versement d'une subvention annuelle à la VILLE, par la MINISTRE, pour l'exercice financier 2018-2019 et les suivants relativement à la transmission, par le SPVM, de renseignements permettant l'émission d'un ou plusieurs avis de cotisations et la récupération de sommes par RQ.

2.3 Le versement de la subvention annuelle à la VILLE est effectué au bénéfice du SPVM afin de favoriser sa participation à la présente entente et de permettre la compensation partielle des coûts reliés aux enquêtes criminelles.

3. OBLIGATIONS DE LA VILLE

3.1 La VILLE s'engage à ce que le SPVM transmette à RQ, lorsque cela s'applique, des renseignements qui pourraient mener à la récupération de recettes fiscales conformément aux dispositions législatives existantes qui permettent l'échange d'informations pertinentes.

3.2 Le SPVM peut notamment communiquer avec la direction principale adjointe du renseignement de RQ pour transmettre des renseignements dans le cadre de la présente entente :

Téléphone : 514 287-2401

Sans frais : 1 888 830-8808, poste 2872401

Télécopieur : 514 285-4152 (sans frais 1 855 807-7400)

Courriel : Renseignement@revenuquebec.ca

3.3 La VILLE s'engage à ce que le SPVM désigne un représentant qui aura pour responsabilité de mettre en œuvre la présente entente, d'agir comme personne-ressource dans le cadre des échanges avec la MINISTRE et d'assister, le cas échéant, aux rencontres organisées par le ministère de la Sécurité publique (ci-après « MSP ») concernant le suivi de la présente entente.

4. CONDITIONS DE VERSEMENT

4.1 En conformité avec l'Entente interministérielle, RQ établit le montant de la subvention annuelle qui peut être versée par la MINISTRE à la VILLE en fonction de la participation du SPVM aux opérations ayant mené à la récupération de recettes fiscales.

4.2 Aux fins d'établir le montant de la subvention annuelle, RQ considère uniquement les renseignements transmis par le SPVM, qui remplissent les conditions suivantes :

- a) Ils concernent un dossier dont la date d'ouverture à RQ est ultérieure au 17 mai 2013;
- b) Ils ont permis la délivrance d'un ou de plusieurs avis de cotisations à l'endroit d'un ou de plusieurs contribuables et proviennent d'une enquête criminelle du SPVM;
- c) Ils ne concernent pas des actifs qui ont été ou qui sont sujets à être saisis, bloqués ou confisqués en application d'une loi fédérale ou à être confisqués en faveur de l'État par suite d'une confiscation civile;
- d) Ils ne proviennent pas d'activités financées par un programme gouvernemental pour lequel un financement a déjà été reçu par la VILLE telles que les projets ACCES¹;
- e) Ils ont permis la récupération de sommes libres de tout recours, opposition ou appel de cotisation, et n'ayant pas fait l'objet d'une compensation de toute dette fiscale autrement exigible d'un contribuable.

4.3 Aucune subvention n'est versée à la VILLE tant qu'il est impossible pour RQ d'établir le montant auquel elle a droit tout en respectant les règles relatives à la confidentialité du dossier fiscal prévues par la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ c. A-6.002).

4.4 Le versement d'une subvention est conditionnel à l'existence, sur un crédit, d'un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de la présente entente conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière (RLRQ c. A-6.001), des règlements et des autres règles applicables en la matière.

4.5 Le montant de la subvention annuelle versée par la MINISTRE ne peut dépasser 50 % du coût net du SPVM pour l'année financière précédant l'année financière au cours de laquelle la subvention annuelle est versée, tel qu'établi chaque année par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Tout ce qui dépasse ce seuil sera retourné au MFQ conformément à l'article 4.4 de l'Entente interministérielle.

5. OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

5.1 La MINISTRE verse annuellement la subvention à laquelle la VILLE a droit pour une année financière donnée selon les informations que lui transmet RQ en fonction des crédits approuvés par l'Assemblée nationale au titre de la *Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État*.

5.2 Le MSP se réserve le droit d'organiser des réunions selon les besoins, regroupant les représentants désignés par les corps de police dont les autorités ont signé une entente avec la MINISTRE conformément à l'article 3.3 de la présente entente.

6. CONFIDENTIALITÉ

6.1 La VILLE s'engage à ce que ni elle ni aucun de ses employés ne divulguent, sans y être autorisé par la MINISTRE, les données, analyses ou résultats inclus dans tout document produit dans le cadre de cette entente ou, généralement, quoi que ce soit dont elle aurait eu connaissance dans l'exécution de la présente entente. Elle s'engage également à ce que ses employés respectent cette obligation de non-divulgaration, sauf si la divulgation est obligatoire en vertu d'une disposition légale, auquel cas, elle avise au préalable la MINISTRE qui pourra lui donner certaines instructions le cas échéant.

¹ ACCES : Actions concertées pour contrer les économies souterraines. Les programmes ACCES comprennent ACCES Alcool, ACCES Construction, ACCES Cannabis, ACCES Tabac et ACCEF (crimes économiques et financiers).

7. MODIFICATION ET RÉSILIATION

7.1 Toute modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'une nouvelle entente écrite entre les deux parties. Cette modification prend effet à la date de la dernière signature apposée sur cet écrit ou à toute autre date dont les parties conviennent par écrit.

7.2 La présente entente peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un préavis écrit et notifié à l'autre partie qui énonce le motif de la résiliation. Lorsqu'un préavis est communiqué, les renseignements transmis par le SPVM cessent, à ce moment, d'être utilisés à des fins de partage de revenus par RQ. La résiliation prend effet dans les trente (30) jours suivant la date de réception de l'avis, sous réserve de l'article 8.1 de la présente entente.

7.3 La MINISTRE informe RQ advenant la résiliation de l'entente par la VILLE.

7.4 Suivant la résiliation de l'entente et tant que l'Entente interministérielle est en vigueur, la MINISTRE verse à la VILLE la subvention à laquelle elle aurait droit en application de l'article 4, n'eût été de la résiliation, en raison de sa participation à la présente entente pour la récupération de recettes fiscales résultant de renseignements transmis antérieurement à la résiliation.

8. MAINTIEN DE CERTAINES OBLIGATIONS

8.1 Toute clause qui, de par sa nature, devrait continuer de s'appliquer, incluant notamment la clause concernant la confidentialité, demeure en vigueur malgré la fin de la présente entente.

9. MODES AMIABLES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

9.1 Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon les modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de la solution.

10. REPRÉSENTANTS DES PARTIES ET COMMUNICATIONS

10.1 La MINISTRE, aux fins de l'application de la présente entente, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne le Directeur de la prévention et de la lutte contre la criminalité pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la MINISTRE en avisera la VILLE dans les meilleurs délais.

10.2 De même, la VILLE désigne l'inspecteur David Bertrand du Service des enquêtes criminelles de la Direction des enquêtes criminelles du SPVM, pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la VILLE en avise la MINISTRE dans les meilleurs délais.

10.3 Dans les cas où plusieurs représentants agissent pour une partie, chacun pourra agir séparément et l'autorisation de l'un d'eux constituera une autorisation valide.

10.4 Tout avis exigé en vertu de la présente entente, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être remis en mains propres ou transmis par courriel, par messenger, par la poste ou par poste recommandée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée ci-après :

La MINISTRE

Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité
Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, Tour du Saint-Laurent, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

La VILLE

Direction des enquêtes criminelles
Service de Police de la Ville de Montréal
1441, rue St-Urbain, 9^e étage
Montréal (Québec) H2X 2M6

10.5 Tout changement de coordonnées de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

11. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

11.1 Malgré la date de sa signature par les parties, la présente entente entre en vigueur le 1^{er} avril 2018 et demeure en vigueur tant et aussi longtemps que l'Entente interministérielle est en vigueur, sous réserve qu'elle ne soit pas résiliée par l'une des parties.

EN FOI DE QUOI, LES DEUX PARTIES ONT SIGNÉ À _____

LE _____ EN DOUBLE EXEMPLAIRE :

Pour la MINISTRE

Louis Morneau,
Sous-ministre associé à la Direction générale des affaires policières

Date

Pour la VILLE de Montréal

Sylvain Caron
Directeur du service de police de la Ville de Montréal

Date



Dossier # : 1205326002

Unité administrative responsable :

Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles , -

Objet :

Approuver l'entente et autoriser la réception d'une subvention provenant du Ministère de la sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre du partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles - Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel - Approuver l'entente relative au versement de la subvention à cet effet et autoriser le Directeur du SPVM à signer le protocole d'entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1205326002 - subvention évasion fiscale.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie GUIMOND
 Agent comptable analyste
 Division Conseil et soutien financier - SP
Tél : 514-280-3776

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-03

Line DESJARDINS
 Chef d'équipe

Tél : 514-280-2192

Division : Conseil et Soutien financier - SP - SPVM



Dossier # : 1207731001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000\$ à la Foire Écosphère - Environnement et écohabitation pour la planification et la coordination des activités de l'édition montréalaise 2020 de la foire et approuver une convention à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000\$ à la Foire Écosphère pour la planification et la coordination des activités de l'édition montréalaise 2020 de la Foire;
- d'approuver une convention à cet effet;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-08-25 11:26
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1207731001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000\$ à la Foire Écosphère - Environnement et écohabitation pour la planification et la coordination des activités de l'édition montréalaise 2020 de la foire et approuver une convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 6 février 2020, le Groupe Écosphère proposait un partenariat financier avec la Ville de Montréal pour l'organisation de la 9^{ème} édition de la Foire Écosphère de Montréal à l'île Notre-Dame du 11 au 13 septembre 2020. Le partenariat de contenu proposé à la Ville vise à présenter les démarches en cours de la Ville en transition écologique dans le cadre de la Foire. Dans une lettre révisée du 9 juillet 2020, l'organisme proposait à la Ville un partenariat pour une mouture virtuelle de l'évènement original, qui a dû être annulé dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

L'objectif de l'évènement est de *'permettre aux visiteurs de prendre connaissance des produits, services et tendances dans les différents aspects du développement durable tout en permettant aux entreprises québécoises de faire connaître leur offre de produits et services auprès du grand public'*. L'organisme mentionne une fréquentation de 25 000 personnes pour l'ensemble des 4 foires tenues en 2019 à Montréal, Gatineau, Québec et Magog, mais ne précise pas la fréquentation pour l'évènement montréalais spécifiquement. Le BTER n'ayant pas eu accès au rapport d'évènement pour cette édition, nous ne sommes pas en mesure de confirmer la fréquentation. Le rapport pour l'édition 2018 indique une fréquentation de 10 000 personnes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1247 - Accorder une contribution financière non récurrente à Groupe Écosphère pour le projet : Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2019 (8^e édition) - 5 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet

CE18 0172 - Accorder une contribution financière non récurrente à Projet Écosphère pour le projet : Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2018 (7^e édition) - 5 000 \$

CE17 0137 - Accorder une contribution financière non récurrente à Projet Écosphère pour le projet : Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2017 (6e édition) - 10 000 \$

DESCRIPTION

L'édition 2020 virtuelle aura lieu du 4 au 8 novembre 2020, et les contenus seront disponibles en ligne jusqu'au 23 décembre 2020. La plateforme virtuelle offrira 200 espaces d'exposants et visera à attirer 20 000 visiteurs et plus de 1 800 000 impressions, en plus de présentations de la vidéo promotionnelle sur les sites de Radio-Canada.ca, Tou.tv et CBC.ca. Une collaboration avec le G15+ est en cours pour attirer des conférenciers de marque.

Le logo de la Ville de Montréal sera apposé sur l'ensemble des publicités et sur l'interface de la plateforme, ainsi que sur les infolettres envoyées aux 6 000 abonnés de l'organisme. Une mention de la collaboration sera également faite sur sa page Facebook (10 000 abonnés).

Avec un financement accru par rapport aux éditions précédentes, le Groupe propose de :

1. mettre sur pied un chapiteau virtuel pour présenter des activités et contenus de la Ville en lien avec la transition écologique (ex. présentation du plan, témoignages de la Ville ou de partenaires clés, ateliers de concertation d'acteurs, etc.);
2. animer trois (3) panels, dont un sur la transition énergétique qui sera filmé et sur lequel la Ville est invitée à nommer un participant;
3. présenter des publicités de la Ville sur les médias sociaux de l'organisme;
4. offrir à la Ville un kiosque virtuel sur les cinq (5) jours de l'événement.

JUSTIFICATION

Les objectifs ambitieux de la Ville de Montréal pour la réduction de notre empreinte écologique collective (enchâssés notamment dans les engagements de la Ville au One planet charter du C40) exigent la coordination d'un effort collectif important fondé sur la participation de l'ensemble des citoyens, entreprises, institutions et organismes montréalais. La maturité et l'achalandage historique de la Foire en font une plateforme importante pour la sensibilisation des montréalais aux enjeux environnementaux et aux fournisseurs de solutions vertes disponibles pour les appuyer dans leurs changements de comportement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La demande propose un investissement de 5 000\$. La contribution de la Ville ira à payer les frais d'hébergement et d'accès à la plateforme virtuelle et pour les frais de promotion. Le tableau ci-dessous présente les contributions historiques de la Ville à la Foire.

Année	2017	2018	2019
Contribution	10 000\$	5 000\$	5 000\$

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience. Les dépenses seront entièrement imputées à cette unité d'affaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Foire s'inscrit dans les orientations de mobilisation du Plan climat présentement en développement en fournissant une vitrine et une plateforme d'interaction virtuelle pour les diverses solutions environnementales disponibles aux citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La subvention de la Ville contribuera à la faisabilité de l'événement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Alors que la mouture initiale prévue pour l'édition 2020 de la Foire a dû être annulée en raison des contraintes reliées à la pandémie, celle-ci a pu rapidement proposer une édition complètement virtuelle qui permettra de soutenir la transition écologique de la collectivité montréalaise malgré le contexte actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aura des actions de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2020 – Présentation du dossier au CE;
Septembre - Octobre 2020 – Planification des aspects de communication avec la Ville;
Novembre 2020 - Tenue de la Foire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jeanne PARISEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas ADAMS
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi
environnemental

Le : 2020-08-11

Tél : (514) 872-1151
Télécop. :

Tél : 514-872-6508
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marieke CLOUTIER
Remplacement du directeur - Chef de division
Planification et suivi environnemental
Tél : 514-872-6508
Approuvé le : 2020-08-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marieke CLOUTIER
Remplacement du directeur - Chef de division
Planification et suivi environnemental
Tél : 514-872-6508
Approuvé le : 2020-08-25

Sutton, le 9 juillet 2020

Laurence Lavigne-Lalonde
Membre du comité exécutif, responsable de la transition écologique et résilience,
l'Espace pour la vie et l'agriculture urbaine
Conseillère de la ville
District de Maisonneuve-Longue-Pointe à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Hôtel de Ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est, bureau 210
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Objet : Partenariat avec Groupe ÉCOSPHÈRE pour la Foire de Montréal 2020

Madame,

Groupe ÉCOSPHÈRE est heureux de vous présenter son offre de partenariat pour l'organisation des **plus importants rassemblements environnementaux au Québec**; les Foires ÉCOSPHÈRE (Québec, Gatineau, Montréal et Magog). Depuis plus de 14 ans, Groupe ÉCOSPHÈRE organise ces événements qui permettent aux visiteurs de prendre connaissance des produits, services et tendances dans les différents aspects du **développement durable** tout en permettant aux **entreprises québécoises de faire connaître leur offre de produits et services auprès du grand public**.

Groupe ÉCOSPHÈRE est un organisme à but non lucratif dont la **mission est de sensibiliser le grand public aux défis environnementaux, tout en favorisant la visibilité et les ventes d'écoentreprises qui exposent lors des foires**.

Sous une ambiance festive et familiale, chacune de ces foires présente **entre 80 et 150 exposants et une trentaine de conférenciers** qui font découvrir aux visiteurs des **initiatives, projets et produits qui contribuent à réduire l'empreinte écologique et par surcroît, les émissions de gaz à effet de serre**.

Nous avons tenu en 2019 quatre événements, soit la 14^e édition des Cantons-de-l'Est (une 4^e à Magog), la 4^e édition de Québec, la **8^e édition de Montréal** et une deuxième édition à Gatineau.

Au total, ce fut 450 exposants et près de 120 conférenciers qui ont pris part à un ou plusieurs de ces quatre événements. Près de 25 000 visiteurs sont venus voir nos exposants et écouter nos conférenciers.

Les retombées économiques sont estimées à plusieurs millions de dollars par foire.

Même les plus grands visionnaires s'y donnent rendez-vous : des personnalités comme Hubert Reeves, Dr David Suzuki, Gilles Vigneault, Charles Tisseyre, Dominic Champagne, Steven Guilbeault, Jean Lemire, Patrick Bonin, Laure Waridel, Karel Mayrand, **Sidney Ribaux**, Daniel Breton, Maude Barlow, Bill McKibben, pour ne nommer que ceux-là.

La construction écologique et l'efficacité énergétique, les voitures électriques et l'achat local des aliments, quatre aspects importants de nos foires, sont d'importants **vecteurs de réduction de GES et d'amélioration de la santé des Québécoises et Québécois**.

En 2020, à cause de la situation actuelle, nous avons dû annuler la foire de Montréal, mais elle sera remplacée par une foire virtuelle qui sera diffusée au Québec tout entier. Nous aurons 3 panels durant les cinq jours de représentation qui aura lieu du 4 au 8 novembre. Ce salon de l'environnement unique en son genre sera disponible jusqu'au 23 décembre. Nous espérons attirer 20 000 visiteurs et 200 exposants. Nous aurons un panel sur la transition énergétique et nous collaborons avec le G15+ afin d'avoir des conférenciers de tous les secteurs d'importances. Nous comptons sur la collaboration de Laure Waridel, Alain Deneault et Éric Pineault pour l'un des panels et nous comptons offrir une place de choix aux représentants de la ville de Montréal.

Une collaboration avec Foire ÉCOSPHÈRE en 2020 sera pour la Ville de Montréal l'endroit idéal pour présenter vos programmes de recyclage (nous pourrions installer une collecte des encombrants à un large public), de compostage et de réduction des déchets et des GES.

De plus, nous pourrions **dédier un chapiteau virtuel au thème de la mobilisation d'acteurs pour la transition écologique**. Sous ce chapiteau, il pourrait y avoir **des activités** telles que ; courtes présentations de sensibilisation sur les enjeux et les axes prioritaires d'intervention, témoignages de promoteurs de projets de transition écologique (responsables municipaux, groupes de citoyens (Ex. : Villeray et NDG en transition, collectif Solon), fabricants montréalais d'écoproduits et autres), présentation du plan de mobilisation pour la transition écologique de la Ville de Montréal, ateliers de concertation d'acteurs, afin que se forment des équipes **en vue de réaliser des projets de transition écologique dans les différents arrondissements de la Ville de Montréal, en appui et en synchronicité avec le plan de mobilisation pour la transition écologique de la Ville de Montréal.**

En finançant adéquatement nos événements, nous serons en mesure de promouvoir ce genre d'actions tout en vous offrant une visibilité et une notoriété exceptionnelle en tant que partenaire de nos foires.

Afin de continuer d'attirer des **milliers de visiteurs virtuels**, nous demandons un investissement à la Ville de Montréal de 10 000 \$. Ces argents seront utilisés pour les coûts de la plateforme virtuelle et pour la promotion de la foire. Nous aurons plus de 1 800 000 impressions en plus de présentations de la vidéo promotionnelle sur les sites de Radio-Canada.ca, Tou.tv et CBC.ca. Nous insérerons le logo de la ville sur ces publicités, sur notre site Internet et dans nos infolettres envoyées à plus de 6 000 abonnés. Nous mentionnerons également votre collaboration sur notre page Facebook avec plus de 10 000 abonnés. Si vous avez un message publicitaire, nous serions heureux de le passer sur nos réseaux sociaux. De plus, nous souhaitons qu'un représentant de la ville puisse tenir le kiosque durant les 5 jours afin de répondre aux questions des visiteurs ou pour prendre des rendez-vous comme il est possible de le faire avec le site. Nous aimerions aussi que des représentants en transition énergétique de la ville, prennent part au panel. Nous filmerons ce dernier ainsi les participants auront la possibilité de répondre aux questions que le public posera durant le panel.

Il s'agit d'une proposition préliminaire. Notre équipe travaillera de concert avec vous afin de parvenir à une entente pluriannuelle en fonction des ressources disponibles et de vos objectifs stratégiques.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions, ou tout simplement pour obtenir plus d'informations sur nos événements, notre mission et nos offres de partenariats financiers.

Je vous remercie d'avance, Madame Lavigne-Lalonde, de votre collaboration et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.



Éric Ferland
Directeur général et membre fondateur
Foire ÉCOSPHÈRE
12A, rue Principale Sud
Sutton, Québec J0E 2K0

e.ferland@FoireECOSPHERE.org

1 877 551-8913 - cell. : 450 525-4004

[Facebook](#) [LinkedIn](#) [Instagram](#) [Twitter](#)

CC. :

- Sydney Ribaux, Directeur de la transition écologique et de la résilience
- Marianne Grégoire, développement durable



Les plus importants salons de l'environnement au Québec
proposent maintenant une

FOIRE VIRTUELLE

Du 4 au 8 novembre 2020
En ligne jusqu'au 23 décembre 2020
Partout au Québec

La foire virtuelle en chiffres, c'est :

- Plus de **200** exposants
- **20 000** visiteurs
- **1 800 000** impressions sur Radio-Canada.ca, Tou.tv et CBC.ca

La foire virtuelle propulse des solutions vertes dans plusieurs domaines variés :



ZONE éco-gourmande

Alimentation saine
Agriculture
écologique & Permaculture
Autonomie alimentaire



ZONE éco-bien-être

Santé & Mode
de vie sain
Beauté



ZONE éco-innovation

Mobilité durable
Technologies vertes
Architecture saine
& Éco-construction
Habitations alternatives
& Mini-maisons



ZONE éco-design

Zéro déchet
Mode écoresponsable
Design écoresponsable



ZONE éco-engagée

Ressources & Réseaux
Économie sociale
Commerce équitable
Transition écologique

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant
le **formulaire d'inscription** sur notre site web !



Cette foire virtuelle comportera plusieurs avantages :

- 📍 Rencontrez des consommateurs de **partout au Québec**;
- 📍 Obtenez une excellente **visibilité** auprès des visiteurs de votre région grâce à une **géolocalisation**;
- 📅 Profitez d'une **version unique** au monde de salon virtuel : créée au Québec, **interactive** et **simple** à naviguer;
- 🏆 Faîtes connaître vos produits et services grâce à des **concours**;
- 🕒 **Maximisez votre temps** en créant votre espace virtuel en 1 à 3 heures seulement;
- 🌲 Augmentez vos **ventes** durant le **temps des fêtes** puisque la foire restera en ligne jusqu'au 23 décembre;
- 🌿 Diminuez votre **empreinte carbone** et vos frais de déplacement.
- 💬 En temps réel, échangez avec les visiteurs grâce à l'outil **clavardage** (via la plateforme Facebook Messenger)

Inscrivez-vous sans attendre !

Pour réserver votre kiosque virtuel, veuillez remplir le **formulaire d'inscription** en ligne. Si vous l'avez déjà complété pour la foire 2020 de Québec et/ou Magog, vous n'avez qu'à nous aviser de votre intérêt par courriel à info@foireecosphere.org

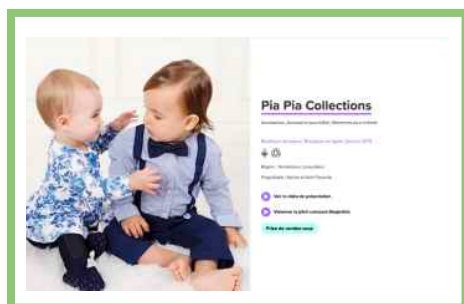
Obtenez un **rabais** si vous participez à la foire virtuelle en plus d'une de nos foires physiques de 2020 et de 2021 !

Pour connaître les tarifs, consultez la **grille de prix 2020** mise à jour.

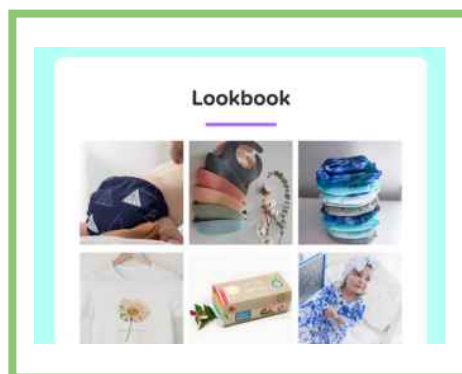
N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions :
877 551-8913 - info@foireecosphere.org

Découvrez les fonctionnalités de la future plateforme virtuelle :

Exposition virtuelle de votre organisation (logo/image promotionnelle, description produits et services, vidéo corporatif, référencement vers votre boutique en ligne, etc.



Lookbook des produits offerts, cliquables vers un URL au choix de l'exposant



Possibilité de présenter une conférence vidéo, un webinaire, un tutoriel... à la fois en direct ou en rediffusion



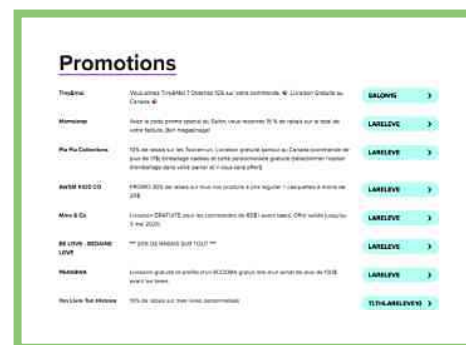
Recherche d'exposants par sujet, catégorie, région, caractéristiques et autres



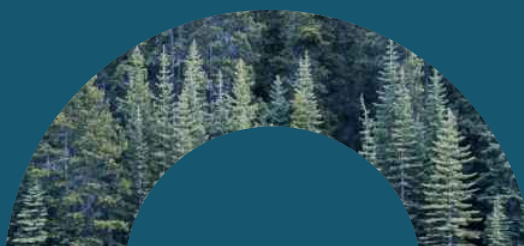
Prise de rendez-vous facilitée entre le visiteur et l'exposant



Promotions pour offrir aux visiteurs un endroit facile pour trouver les rabais offerts durant la foire



Afin de bien saisir certaines des fonctionnalités de la foire virtuelle de cette année, nous vous invitons à parcourir le site du **Salon Parents-Enfants 2020** puisque nous utiliserons sensiblement la même structure de plateforme virtuelle.



CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de l'article 6 du règlement RCE 02-004;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Groupe Écosphère**, personne morale sans but lucratif, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 12A, rue Principale S, Sutton, Québec, J0E 2K0, agissant et représentée par Éric Ferland, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription d'organisme de charité : 1163236384

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit pour informer et sensibiliser le public aux défis environnementaux qui nous touchent collectivement et pour offrir des réponses durables pour diminuer notre empreinte écologique;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 2.1 « Annexe 1 » : | la description du Projet; |
| 2.2 « Annexe 2 » : | le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant; |
| 2.3 « Projet » : | le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1; |
| 2.4 « Rapport annuel » : | document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention; |
| 2.5 « Reddition de compte » : | les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet; |

- 2.6 « Responsable » :** Directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience;
- 2.7 « Unité administrative » :** le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville;

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet Foire Écosphère de Montréal;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;
- 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

Se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.
- 4.5.2 au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;
- 4.5.3 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.4 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.5 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9

de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le

règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dix milles dollars (10 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de sept milles dollars (7 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de trois milles dollars (3 000 \$), , au plus tard dans les trente (30) jours suivant le dépôt du bilan financier de l'utilisation de la contribution de la Ville et du rapport faisant état de la visibilité assurée pendant le projet, à remettre au responsable au plus tard le 31 décembre 2020.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7

DÉFAUT

- 7.1** Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragrophes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 septembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11 **LICENCE**

- 11.1** L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 12A, rue Principale Sud, Sutton, Québec, J0E 2K0, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile 155, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

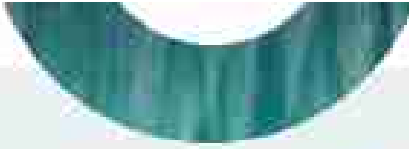
Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 20__

GROUPE ÉCOSPHÈRE

Par : _____
Éric Ferland, directeur général et membre
fondateur

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de la Montréal, le ^e jour de 20__ (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention)).

ANNEXE 1**PROJET**


FOIRE ÉCOSPHÈRE
 ENVIRONNEMENT ET SÉPARATION
Des solutions pour un monde plus vert



Les plus importants salons de l'environnement au Québec
 proposent maintenant une

FOIRE VIRTUELLE

Du 4 au 8 novembre 2020
 En ligne jusqu'au 23 décembre 2020
 Partout au Québec

La foire virtuelle en chiffres, c'est :

- Plus de 200 exposants
- 1 800 000 impressions sur Radio-Canada.ca, Toutiv et CBC.ca
- 20 000 visiteurs

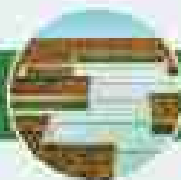
La foire virtuelle propose des solutions vertes dans plusieurs domaines variés :



ZONE
 éco-gourmandie
 Alimentation saine
 Agriculture
 Écologie et Développement
 Automatique alimentaire



ZONE
 éco-bien-être
 Santé & Bien-être
 Beauté



ZONE
 éco-innovation
 Matériaux
 Technologies vertes
 Architecture verte
 & éco-construction
 Habitat alternatif
 & éco-mobilité



ZONE
 éco-design
 Services
 Mode éco-responsable
 Design éco-responsable



ZONE
 éco-énergie
 Énergie & Climat
 Économie circulaire
 Commerce équitable
 Transition écologique

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant
 le [formulaire d'inscription](#) sur notre site web !





Découvrez les fonctionnalités de la future plateforme virtuelle :

Exposition virtuelle de votre organisation (logo/image promotionnelle, description produits et services, vidéo corporatif, référencement vers votre boutique en ligne, etc.



Lookbook des produits offerts, cliquables vers un URL ou choix de l'exposant



Possibilité de présenter une conférence vidéo, un webinaire, un tutoriel... à la fois en direct ou en rediffusion



Recherche d'exposants par sujet, catégorie, région, caractéristiques et autres



Prise de rendez-vous facilitée entre le visiteur et l'exposant



Promotions pour offrir aux visiteurs un endroit facile pour trouver les robots offerts durant la foire



Afin de bien saisir certaines des fonctionnalités de la foire virtuelle de cette année, nous vous invitons à parcourir le site du [Salon Parents-Enfants 2020](#) puisque nous utiliserons sensiblement la même structure de plateforme virtuelle.



ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : maireesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.
--

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

Dossier # : 1207731001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000\$ à la Foire Écosphère - Environnement et écohabitation pour la planification et la coordination des activités de l'édition montréalaise 2020 de la foire et approuver une convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1207731001 Foire Écosphèrevf fin.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-24

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1207731002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000\$ à l'Association québécoise zéro déchet pour la planification et la coordination des activités de l'édition 2020 du Festival zéro déchet et approuver une convention à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000\$ à l'Association québécoise zéro déchet pour la planification et la coordination des activités de l'édition 2020 du Festival zéro déchet;
- d'approuver une convention à cet effet;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-08-25 11:26
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1207731002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000\$ à l'Association québécoise zéro déchet pour la planification et la coordination des activités de l'édition 2020 du Festival zéro déchet et approuver une convention à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

En juillet 2020, l'Association québécoise zéro déchet (AQZD) transmettait au Service de l'environnement une demande de contribution financière pour la planification et l'animation de l'édition 2020 du Festival zéro déchet, événement annuel présenté au marché Bonsecours. La programmation du festival vise principalement le zéro déchet et un éventail de thématiques environnementales connexes, et présente des panels et conférences ainsi qu'une exposition commerciale d'artisans et d'entreprises œuvrant dans le zéro déchet. En raison des contraintes de distanciation sociale reliées à la pandémie de COVID-19, l'édition 2020 présente une mouture virtuelle, où le contenu et les échanges seront hébergés sur des plateformes virtuelles. L'événement aura lieu en octobre 2020, mais la période n'est pas définie spécifiquement dans la demande à part pour la soirée de réseautage pour les entreprises qui aura lieu le 29 octobre.

Le Festival a pour mission de faire connaître le mode de vie *zéro déchet* et *zéro gaspillage* auprès du grand public autant dans la vie personnelle que professionnelle. Les objectifs de cet événement sont de sensibiliser et d'informer le public sur le zéro déchet et le zéro gaspillage, d'instruire et de partager les pratiques et les ressources afin d'initier la réflexion et d'instaurer le changement de comportement.

Cet événement réunit des intervenants professionnels qui offriront aux festivaliers des produits et services pour les accompagner dans leur mode de vie plus environnemental dans différents domaines tels que l'alimentation biologique, la santé, l'habillement, l'ameublement ainsi que les transports actifs. Les organismes communautaires impliqués en environnement seront également présents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 260277 du 3 septembre 2019 - Approuver une convention avec l'organisme « Association québécoise Zéro Déchet » pour l'événement Festival Zéro Déchet – Accorder

une contribution financière totale de 5 000\$ - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers.

CE19 1659 du 30 octobre 2019 - Accorder une contribution financière non récurrente totalisant 15 000 \$ à l'organisme à but non lucratif "Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)" pour le projet "Festival Zéro Déchet de Montréal 2019 (3e édition)" en provenance du budget de fonctionnement du Service de l'environnement pour un montant de 8 000 \$ et du budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience pour un montant de 7 000 \$ - Approuver un projet de convention à cet effet.

CE18 1742 du 31 octobre 2018 - Accorder une contribution financière non récurrente totalisant 8 000 \$ à l'organisme à but non lucratif " Association québécoise Zéro Déchet " pour le projet « Festival Zéro Déchet de Montréal 2018 (2e édition) » en provenance du budget de fonctionnement du Service de l'environnement / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE17 1703 du 20 septembre 2017- Accorder une contribution financière non récurrente à l'Association québécoise Zéro Déchet pour le projet : Festival Zéro Déchet de Montréal 2017 (1ère édition) - 6 000 \$

DESCRIPTION

Le festival 2020 représente la 4^e édition de l'événement et vise à obtenir une certification BNQ. Après 3 ans d'opérations le festival présente une fréquentation et un rayonnement significatifs, avec :

- 80 exposants (artisans, commerçants et OBNL québécois écoresponsables);
- 250 bénévoles;
- 11 000 visiteurs chaque année en moyenne;
- 60% de visiteurs âgés de 25 à 44 ans;
- 822 participants aux ateliers et conférences en 2019;
- 101 775 visites sur le site internet du Festival du 2/09 au 7/11/2019;
- 14 062 abonnés sur la page Facebook du Festival.

De 10 à 15 ateliers, de 10 à 15 conférences et une foire de 60 exposants s'étalant sur un (1) mois seront présentés. Les conférences seront aimées en direct sur Facebook, alors que les ateliers seront présentés via l'application Zoom. La foire d'exposants sera répartie selon le secteur d'activité des exposants. Une soirée de réseautage pour les entreprises sera également proposée sur Zoom au coût de 30\$ qui présentera une conférence introductive, deux (2) ateliers thématiques et une période de réseautage libre.

En contrepartie de la contribution de la Ville de Montréal, celle-ci recevra 2 billets gratuits pour la soirée de réseautage et plusieurs opportunités de visibilité, dont une entrevue filmée avec un représentant de la Ville, l'apposition du logo de la Ville sur toutes les communications, des mentions en introduction des conférences, des remerciements dans une vidéo publiée après le festival, etc.

JUSTIFICATION

L'objectif et les actions mises de l'avant par l'organisme sont cohérents avec les orientations et actions du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de

l'agglomération 2020-2025 et du plan de transition écologique 2020-2030 présentement en développement. Celui-ci fixe comme objectif le zéro déchet d'ici 2030, par l'adoption de pratiques innovantes, la collaboration avec divers partenaires et par l'exemplarité. Le Festival répond spécifiquement deux actions identifiées au projet de PDGMR 2020-2025, soit la mobilisation de la communauté par le soutien à des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation (Priorité : Réduction à la source – Action 4 : Mobiliser les communautés - Soutien aux événements et initiatives de promotion de la réduction à la source).

La contribution financière demandée pour l'Association québécoise zéro déchet pour l'édition 2020 du Festival zéro déchet n'a pas doublé, puisque celle accordée en 2019 (GDD 1192937005) était de 15 000 \$ également.

Toutefois, en 2019, la contribution financière provenait du budget de fonctionnement du Service de l'environnement pour un montant de 8 000 \$ et du budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience pour un montant de 7 000 \$.

Or, dans le présent contexte de compressions budgétaire, le Service de l'environnement n'est pas en mesure de soutenir ce type d'événement en 2020. L'ensemble de la contribution 2020 est donc demandée au BTER.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution demandée à la Ville de Montréal est de 15 000\$, soit le niveau de partenariat 'Z'allié'. Cette contribution correspond à la contribution 2019 de la Ville, alors que le BTER et le Service de l'environnement avaient contribué respectivement 7 000\$ et 8 000\$ à l'organisme.

Or, dans le présent contexte de compressions budgétaire, le Service de l'environnement n'est pas en mesure de soutenir ce type d'événement en 2020. L'ensemble de la contribution 2020 sera donc demandée au BTER. Le tableau ci-dessous présente les contributions historiques de la Ville au Festival.

Année	2017	2018	2019
Contribution	6 000\$	8 000\$	20 000\$ (contribution de 15 000\$ du central et de 5 000\$ de l'arr. Rosemont-Petite-Patrie)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience. Les dépenses seront entièrement imputées à cette unité d'affaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Festival zéro déchet s'inscrit en cohérence avec le développement durable et avec la transition écologique, alors qu'il contribue significativement à la sensibilisation des citoyens montréalais à l'importance de réduire leur production de matières résiduelles et à l'augmentation de leurs capacités et des outils et services auxquels ils ont accès pour effectuer cette transition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La subvention de la Ville contribuera à la faisabilité de l'événement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Alors que l'organisation du Festival au Marché Bonsecours à l'instar des éditions précédentes a été rendu impossible en raison des contraintes reliées à la pandémie, l'organisme a pu rapidement proposer une édition complètement virtuelle qui permettra de soutenir la transition écologique de la collectivité montréalaise malgré le contexte actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aura des actions de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2020 – Présentation du dossier au CE;
Septembre - Octobre 2020 – Planification des aspects de communication avec la Ville;
Octobre 2020 - Tenue du Festival.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jeanne PARISEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Arnaud BUDKA, Service de l'environnement
Sylvie MAYER, Service de l'environnement
Simon OCTEAU, Service de l'environnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas ADAMS
Conseiller en planification

Tél : (514) 872-1151

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-11

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi
environnemental

Tél : 514-872-6508

Télécop. :

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marieke CLOUTIER
Remplacement du directeur - Chef de division
Planification et suivi environnmental

Tél : 514-872-6508

Approuvé le : 2020-08-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marieke CLOUTIER
Remplacement du directeur - Chef de division
Planification et suivi environnmental

Tél : 514-872-6508

Approuvé le : 2020-08-25

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de l'article 6 du règlement RCE 02-004;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ASSOCIATION QUÉBÉCOISE ZÉRO DÉCHET**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 290, rue de la Montagne, Suite 1, Montréal, Québec, H3C 2B1, agissant et représentée par Madame Marguerite Rose-Gouarné, chargée de projet – financement, membership et partenariats, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 722273497RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1224781411
NEQ : 1172763576

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme pour promouvoir et favoriser chez les membres et le grand public un mode de vie durable, responsable, optimal pour l'environnement et la santé;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet Festival Zéro Déchet édition 2020, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de

la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 2.1 « Annexe 1 » : | la description du Projet; |
| 2.2 « Annexe 2 » : | le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant; |
| 2.3 « Projet » : | le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1; |
| 2.4 « Rapport annuel » : | document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention; |
| 2.5 « Reddition de compte » : | les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet; |

2.6 « Responsable » : directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience;

2.7 « Unité administrative » : le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville;

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;
- 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.3 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.4 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.5 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée

par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quinze milles dollars (15 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de dix milles dollars (10 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de cinq milles dollars (5 000 \$), au plus tard dans les trente (30) jours suivant le dépôt du bilan financier de l'utilisation de la contribution de la Ville et du rapport faisant état de la visibilité assurée pendant le projet, à remettre au responsable au plus tard le 31 décembre 2020.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragrophes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 novembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11 **LICENCE**

- 11.1** L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par

l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 290, rue de la Montagne, Suite 1, Montréal, Québec, H3C 2B1, et tout avis doit être adressé à l'attention du signataire de la convention. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile 155, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

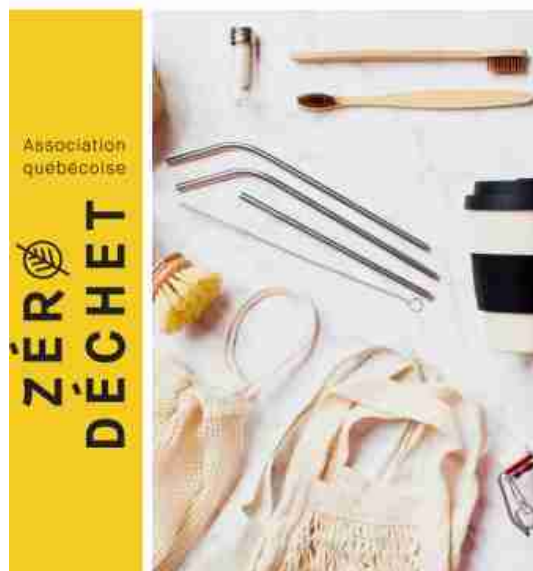
Par : _____
(Inscrire le nom et le titre de la personne autorisée)

Le^e jour de 20__

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE ZÉRO DÉCHET

Par : _____
(Inscrire le nom et le titre de la personne autorisée)

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 20__ (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention)).

ANNEXE 1**PROJET**

FESTIVAL ZÉRO DÉCHET

Offre de visibilité

SOMMAIRE

APERÇU DE LA PRÉSENTATION

Qui est l'AQZD?
Le Festival Zéro Déchet
En 2020, un Festival 2.0
La programmation
Nos valeurs communes
Votre contribution
Contact
Annexe: Offre de visibilité

QU'EST-CE QUE L'AQZD?



En quelques points

L'Association québécoise Zéro Déchet
Un OBNL fondé en 2017 pour sensibiliser et outiller le public vers le zéro déchet
Une offre de service en continu (conférences, ateliers, appartement ZD)
75 entreprises et 325 citoyens membres partout au Québec (x2 en 3 ans)
50 bénévoles impliqués toute l'année
3 éditions du Festival Zéro Déchet à Montréal
De 5000 à 26 000 abonnés sur Facebook en 3 ans

Les valeurs de l'AQZD

Impact, ouverture, transparence, engagement, convivialité,
inclusion, respect

LE FESTIVAL ZÉRO DÉCHET DEPUIS 2017



En quelques points

3 jours de Festival gratuit à Montréal chaque année
80 exposants (artisans, commerçants et OBNL québécois écoresponsables)
250 bénévoles
Des partenaires durables et renommés
11 000 visiteurs chaque année en moyenne
60% de visiteurs âgés de 25 à 44 ans
822 participants aux ateliers et conférences en 2019
101 775 visites sur le site internet du Festival du 2/09 au 7/11/2019
14 062 abonnés sur la page Facebook du Festival
Charte environnementale et obtention de la norme BNQ % en 2020

Objectif de l'événement

Démystifier le mouvement zéro déchet en conviant les visiteurs gratuitement à un grand rassemblement festif

**30/10 - 1/11/2020
un Festival
2.0**

Le Festival garde le même esprit mais se réinvente en prenant le virage numérique sur une nouvelle plateforme!

Conférences

10 à 15 conférences données par des acteurs engagés à travers le monde entier

Ateliers

10 à 15 ateliers faciles à réaliser de la maison
Billet: 15\$

Exposants

60 exposants dans une foire
100% virtuelle
pendant 1 mois

Visibilité accrue

Contenus bilingues
Accès gratuit
Rayonnement au-delà de Montréal, partout au Québec

Comme chaque année, le Festival sera écoresponsable (compensation carbone pour les déchets immatériels engendrés par le numérique)

NOUVEAUTÉ DE L'ANNÉE

Première soirée de réseautage virtuelle réservée aux entreprises



Programmation Conférences et Panels

Quoi ?

Des thématiques variées sur l'environnement et le zéro déchet.

Comment ?

Conférences en direct sur Facebook (live)
Q&A enrichissant après chaque intervention
Enregistrement sur notre chaîne Youtube pour une visibilité dans la durée

Par qui ?

Des influenceurs et des experts québécois du zéro déchet.

Pour qui ?

Pour les visiteurs novices autant que les experts du zéro déchet.

Programmation Ateliers pratiques

Objectifs des ateliers

Convier le public à fabriquer, réparer, cuisiner, bricoler et découvrir le monde du zéro déchet et du zéro gaspillage.

Comment ?

Inscription sur nos réseaux sociaux ou sur notre site web

Lien Zoom envoyé aux participants en amont

Animateurs pour répondre aux questions en direct

Tout cela depuis son salon !

Programmation Foire aux exposants

- Les artisans et commerçants zéro déchet québécois réunis sur une même plateforme
- 60 kiosques virtuels ludiques, informatifs, avec accès aux boutiques en ligne et contacts des exposants

Les exposants seront répartis dans les différentes pièces d'une maison virtuelle, conformément à leurs secteurs d'activité:

- Cuisine
- Salle de bain
- Bureau
- Garde-robe
- Chambre
- Garage
- L'implication dans la communauté



Soirée réseautage B2B

Quand ?

Jeudi 29 octobre - première soirée de réseautage zéro déchet en 5@7

Où ?

Sur la plateforme **Zoom**

Le concept ?

Soirée d'échanges et de partage entre entreprises de secteurs variés pour échanger sur des enjeux communs liés à l'écologie.

Tarif: 30\$

Soirée réseautage B2B

La soirée sera divisée en 3 temps

1. Conférence introductive sur les enjeux et bénéfices du zéro déchet en entreprise

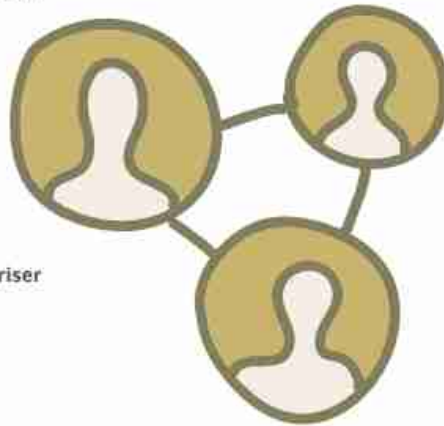
2. Participation à 2 ateliers parmi les suivants:

- Organiser des événements zéro déchet en entreprise
- La gestion des déchets au bureau
- Trucs et astuces d'entreprises débutantes en zéro déchet
- Convaincre ses fournisseurs de diminuer les déchets
- Apprentissages du zéro déchet en période de pandémie, etc...

3. Réseautage informel selon les intérêts des participants pour favoriser l'échange de contacts

Une boîte "Apéro Zéro Déchet" sera proposée aux participants!

2 billets seront offerts aux principaux commanditaires du Festival



Nos valeurs en commun

Solidarité avec les
entreprises locales

Développement
durable

Engagement de la
communauté

Ville de Montréal Devenez partenaire Z'Allié du FZD 2020



Contribution à partir de 15 000\$

Contact

Pour toute information complémentaire et pour formaliser notre partenariat, contactez nous!



festivalzerodechet@aqzd.ca
marguerite.rose@aqzd.ca



438 889-0960



<https://festivalzerodechet.ca/fr>
<https://www.aqzd.ca/>

Annexe : offre de visibilité

	2 ans	3 ans	Super 1 Mois	1 Mois	1 semaine
	8000*	10000*	30000*	10 0000*	20 0000*
AVANTAGES PREMIUM					
Nom du commanditaire associé au Festival ("proposé par")				x	x
Exclusivité du commanditaire dans son secteur d'activité				x	x
Banale logo dans toutes les communications de l'événement				x	x
Nom du commanditaire mentionné en intro des conférences				x	x
Photo à l'entrée sur scène			x	x	x
Nom du commanditaire associé au jeu-concours (sept. 20000)		x	x	x	x
RESEAUX SOCIAUX					
Emblème dans une vidéo créée par l'AG2D diffusée pendant le Festival				x	x
Remerciement dans une vidéo spéciale après le Festival				x	x
Nom mentionné dans une publication avant le Festival		x	x	x	x
Remerciement sur les réseaux sociaux après le Festival	x	x	x	x	x
PLATEFORME VIRTUELLE					
Logo en fin des conférences virtuelles				x	x
Logo du commanditaire associé à un espace virtuel			x		
Logo sur site internet (page Partenaires)	x	x	x	x	x
MEDIA					
Communiqué de presse - édition				x	x
Communiqué de presse - mention		x	x	x	x
Communiqué de presse - logo	x	x	x	x	x
SOMME RESEAUX SOCIAUX VIRTUELLE					
Nom du commanditaire associé au nom de la Série B2B					x
2 billets offerts pour la Série réseautage B2B			x	x	x
ATELIERS					
Rebus sur les ateliers pour vos employés			x	x	x
AVANTAGES LIÉS À L'AG2D					
Rebus qui votre prochaine édition au membre(s) partenaire		x	x	x	x
SUPPORTS DIVERS					
Logo sur vos lettres d'invitation					x
Banale logo dans l'infobulle du Festival			x	x	x
Logo "Par partenaire" dans le dossier pour vos commanditaires	x	x	x	x	x

*Montant minimum

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des

participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : maireesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

Dossier # : 1207731002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000\$ à l'Association québécoise zéro déchet pour la planification et la coordination des activités de l'édition 2020 du Festival zéro déchet et approuver une convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1207731002 Zéro déchet.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-24

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1207731003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 17 500\$ au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets pour la planification et la coordination des activités de l'édition 2020 de la Semaine québécoise de réduction des déchets et approuver une convention à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 17 500\$ au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets pour la planification et la coordination des activités de l'édition 2020 de la Semaine québécoise de réduction des déchets;
- d'approuver une convention à cet effet;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-08-25 11:28

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1207731003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 17 500\$ au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets pour la planification et la coordination des activités de l'édition 2020 de la Semaine québécoise de réduction des déchets et approuver une convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 juillet 2020, Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) présentait au BTER et à la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement une demande de partenariat financier pour l'animation de l'édition 2020 de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD). L'édition 2020, qui représente également le 20^e anniversaire de l'événement, sera entièrement virtuelle vu le contexte de la pandémie de COVID-19. La SQRD se tiendra du 17 au 25 octobre 2020. La semaine québécoise est un événement annuel visant la réduction des déchets qui permet aux Québécois et aux Québécoises de s'approprier l'approche des 3RV (réduction, réemploi, recyclage, valorisation/compostage) et de développer de nouvelles actions en faveur de la réduction et du réemploi. L'événement incite les communautés à faire des choix durables dans leur activité quotidienne, à détourner le plus de déchets possible de l'enfouissement et à réduire leur empreinte écologique.

L'édition 2019, abondamment couverte dans les médias traditionnels et sociaux, a permis de mettre en œuvre une campagne extensive de marketing social sur les enjeux de la réduction des matières résiduelles et sur le passage à l'action des individus et organisations (ex. site web, bannières, affiches, 5 capsules vidéo, et une campagne d'inspiration mettant en vedette Mme Lavigne Lalonde). Les publications reliées à la campagne ont attiré des centaines de milliers d'impressions. La SQRD avait également intégré des activités de réduction locales à son calendrier (127), et attiré 63 inscriptions d'entreprises, d'écoles, de municipalités et autres à son Défi de la réduction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1745 - Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets pour l'organisation de l'édition 2019 de

la Semaine québécoise de réduction des déchets, ayant eu lieu du 19 au 27 octobre 2019 / Approuver une convention à cet effet ;

CA19 08 0472 - Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets du 19 au 27 octobre 2019;

CA19 14 0280 - Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets du 19 au 27 octobre 2019;

CA18 14 0321 - Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets du 20 au 28 octobre 2018;

CA17 14 0325 - Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets, du 21 au 29 octobre 2017;

CA16 14 0306 - Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets, du 15 au 23 octobre 2016.

DESCRIPTION

L'édition anniversaire de 2020 propose le retour de l'animateur Jean-François Breau comme porte-parole, et confie à nouveau la campagne média à la firme Roy & Turner Communications. En plus de proposer des contenus thématiques pour chacune des journées de la semaine (ex. économie circulaire, déchets électroniques, mode et textiles, etc.), la formule maintient également le défi de réduction (les 'Z'incorruptibles'), la boîte à outil ('les Z'astuces'), et la carte d'engagement ('Code Z'). Par conte, elle ajoute également le 'Projet Z', une application mobile sur laquelle sera animé le défi de réduction sous forme ludique. Pour une contribution comparable à celle de la Ville pour 2019, l'offre de visibilité comprend notamment les éléments suivants :

- possibilité d'allocution au lancement;
- mention à titre de présentateur des journées thématiques;
- logo sur la bannière de couverture des médias sociaux;
- logo sur le tableau de bord de l'application;
- participation au jury du défi de réduction; etc.

JUSTIFICATION

L'objectif et les actions mises de l'avant par l'organisme sont cohérents avec les orientations et actions du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de l'agglomération 2020-2025 et du plan de transition écologique 2020-2030 présentement en développement. Celui-ci fixe comme objectif le zéro déchet d'ici 2030, par l'adoption de pratiques innovantes, la collaboration avec divers partenaires et par l'exemplarité. Le Festival répond spécifiquement deux actions identifiées au projet de PDGMR 2020-2025, soit la mobilisation de la communauté par le soutien à des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation (Priorité : Réduction à la source – Action 4 : Mobiliser les communautés - Soutien aux événements et initiatives de promotion de la réduction à la source).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recommandation du BTER quant aux options de contribution proposées à la Ville est de 17,500\$ (Niveau Argent). La Ville de Montréal a contribué à l'événement pour la première fois en 2019, alors que le BTER avait contribué 10 000\$ à même son budget opérationnel et que le Service de l'environnement avait contribué 10 000\$ dans le cadre d'une entente de services professionnels. Or, dans le présent contexte de compressions budgétaire, le Service de l'environnement n'est pas en mesure de soutenir ce type d'événement en 2020. La contribution financière sera donc entièrement assumée par la ville centrale et les crédits sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience. Les dépenses seront entièrement imputées à cette unité d'affaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Semaine québécoise de réduction des déchets s'inscrit en cohérence avec le développement durable et avec la transition écologique, alors qu'elle contribue significativement à la sensibilisation des citoyens montréalais à l'importance de réduire leur production de matières résiduelles et à l'augmentation de leurs capacités et des outils et services auxquels ils ont accès pour effectuer cette transition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La subvention de la Ville contribuera à la faisabilité de l'événement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Alors que plusieurs des aspects présentiels de la Semaine ont été rendus impossibles en raison des contraintes reliées à la pandémie (ex. cérémonie de clôture, représentations médiatiques, etc.) l'organisme a pu rapidement proposer une édition virtuelle (à l'exception d'une activité de lancement toujours prévue en présentiel) qui permettra de soutenir la transition écologique de la collectivité montréalaise malgré le contexte actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aura des actions de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2020 – Présentation du dossier au CE;
Septembre - Octobre 2020 – Planification des aspects de communication avec la Ville;
17 au 25 octobre 2020 - Tenue de la Semaine;
Octobre-Décembre 2020 - Activités connexes et soirée de clôture (date à déterminer).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jeanne PARISEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Arnaud BUDKA, Service de l'environnement
Sylvie MAYER, Service de l'environnement
Simon OCTEAU, Service de l'environnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas ADAMS
Conseiller en planification

Tél : (514) 872-1151
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-11

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi
environnemental

Tél : 514-872-6508
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marieke CLOUTIER
Remplacement du directeur - Chef de division
Planification et suivi environnemental

Tél : 514-872-6508
Approuvé le : 2020-08-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marieke CLOUTIER
Remplacement du directeur - Chef de division
Planification et suivi environnemental

Tél : 514-872-6508
Approuvé le : 2020-08-25

REVUE DE PRESSE FINALE

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2019

JEAN-FRANÇOIS BREAU ET KAREL MÉNARD



**SEMAINE QUÉBÉCOISE
DE RÉDUCTION
DES DÉCHETS**

Mise à jour le : 1^{er} novembre 2019

ROY TURNER

[REVUE DE PRESSE FINALE | SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS](#)

Revue de presse | Semaine québécoise de réduction des déchets

[Ici Radio-Canada Première \(CBV\) at October 25th 2019 4:10 PM](#)

Ici Radio-Canada Première (CBV) - 25 Octobre 2019

éco-centres alors encensé nouvelle puisque c'est la ***semaine québécoise de réduction des déchets*** au Québec jusqu'au 27 octobre en ce moment
[Lire ici](#)

[«La crise climatique m'a fait paniquer» - Jean-François Breau](#)

TVA Nouvelles - 25 Octobre 2019

, Jean-François Breau se fait porte-parole de la 19e ***Semaine québécoise de réduction des déchets***, qui se tient jusqu'au 27 octobre. L'
[Lire ici](#)

[CBC MONTRÉAL, RADIO NOON Karel Ménard \(SQRD\) at October 25th 2019 12 :15](#)

CBC RADIO NOON - 24 Octobre 2019

Karel Ménard with Shawn Appel for the (SQRD).

[FM 103,3 Jean-François Breau \(SQRD\)](#)

Fm 103,3 - 24 Octobre 2019

Jean-François Breau a tellement porte-parole de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD).

[Réduction des déchets: «c'est le temps de passer à l'action»](#)

Huffpost Québec - 23 Octobre 2019

Jean-François Breau a tellement changé ses habitudes de vie qu'il est aujourd'hui porte-parole de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD).
[Lire ici](#)

[Semaine québécoise de réduction des déchets](#)

MatTV.ca - 22 Octobre 2019

La 19e édition de la Semaine québécoise de réduction des déchets a débuté le 19 octobre dernier et se poursuit jusqu'à dimanche. Porte-parole officiel de l'événement, l'auteur-compositeur-interprète Jean-François Breau a jassé avec MatTV.ca des raisons qui l'ont amené à s'impliquer davantage
[Lire ici](#)

[Jean-François Breau souhaite une planète plus en santé pour sa fille](#)

MSN Canada - 22 Octobre 2019

C'est entre autres en tant que porte-parole de la ***Semaine québécoise de réduction des déchets*** (SQRD) que le musicien contribue à protéger l'
[Lire ici](#)

[Jean-François Breau souhaite une planète plus en santé pour sa fille](#)

Hollywoodpq.com - 22 Octobre 2019

. C'est entre autres en tant que porte-parole de la ***Semaine québécoise de réduction des déchets*** (SQRD) que le musicien contribue à protéger
[Lire ici](#)

[Des étudiants voyagent à un centre de tri pour sensibiliser la population à recycler](#)

ICI Radio-Canada.ca - 21 Octobre 2019
? OUI, ça vaut la peine! dans le cadre de la **Semaine québécoise de réduction des déchets** (SQRD), qui vise à sensibiliser la population à
[Lire ici](#)

[\[VIDÉO\] Jean-Francois Breau veut faire une différence](#)

Le Journal de Montréal - 21 Octobre 2019
La **Semaine québécoise de réduction des déchets** bat son plein. Le Journal est allé rencontrer le porte-parole Jean-François Breau pour
[Lire ici](#)

[\[VIDÉO\] Jean-Francois Breau veut faire une différence](#)

Le Journal de Québec - 21 Octobre 2019
bat son plein. Le Journal est allé rencontrer le porte-parole **Jean-François Breau** pour parler de cette 19e édition. Vous aimerez aussi...
[Lire ici](#)

[CKOI 96.9 at October 21st 2019 5:41 AM](#)

CKOI 96.9 - 21 Octobre 2019
déjà quelques années qu'on a ces annonces on est en pleine **semaine québécoise de réduction des déchets** et c'est une bonne façon de le faire
[Lire ici](#)

[Ici Radio-Canada Première \(CBF\) at October 20th 2019 6:05 PM](#)

Ici Radio-Canada Première (CBF) - 20 Octobre 2019
par les divisions politiques pour souligner le début de la **semaine québécoise de réduction des déchets** des résidants de l' arrondissement
[Lire ici](#)

[CITY TV, CITY NEWS Jean-François Breau and the Quebec Waste Reduction Week](#)

CITY TV - 19 Octobre 2019
(SQRD) Jean-François Breau for the Quebec Waste Reduction Week with Karoline Rozwadowski

[Des initiatives pour la Semaine québécoise de réduction des déchets dès aujourd'hui](#)

En Beauce.Com - 20 Octobre 2019
Depuis 19 ans, la **Semaine québécoise de réduction des déchets** (SQRD) déploie de multiples ressources pour sensibiliser et éduquer le public
[Lire ici](#)

[Des initiatives pour la Semaine québécoise de réduction des déchets dès aujourd'hui](#)

L'Écho De Laval - 19 Octobre 2019
Depuis 19 ans, la **Semaine québécoise de réduction des déchets** (SQRD) déploie de multiples ressources pour sensibiliser et éduquer le public
[Lire ici](#)

[Des initiatives pour la Semaine québécoise de réduction des déchets dès aujourd'hui](#)

Le Journal de Joliette - 19 Octobre 2019
Depuis 19 ans, la **Semaine québécoise de réduction des déchets** (SQRD) déploie de multiples ressources pour sensibiliser et éduquer le public
[Lire ici](#)

[Des initiatives pour la Semaine québécoise de réduction des déchets dès aujourd'hui](#)

L'Écho de la Rive-Nord - 19 Octobre 2019
Depuis 19 ans, la **Semaine québécoise de réduction des déchets** (SQRD) déploie de multiples ressources pour sensibiliser et éduquer le public
[Lire ici](#)

[Des initiatives pour la Semaine québécoise de réduction des déchets dès aujourd'hui](#)

Sorel Tracy Express.ca - 19 Octobre 2019
Depuis 19 ans, la **Semaine québécoise de réduction des déchets** (SQRD) déploie de multiples ressources pour sensibiliser et éduquer le public
[Lire ici](#)

[Ici Radio-Canada Première \(CBV\) at October 20th 2019 2:35 PM](#)

Ici Radio-Canada Première (CBV) - 20 Octobre 2019
ce qui a trait à la réduction des déchets grand merci avoue **Karel Ménard** qui donc du Front commun québécois pour une gestion écologique des
[Lire ici](#)

[Ici Radio-Canada Première \(CBV\) at October 20th 2019 2:20 PM](#)

Ici Radio-Canada Première (CBV) - 20 Octobre 2019
libanais cache pas la même en ce moment le chauffage beaucoup de bonnes vous **Karel Ménard** tout seul la bon on avance est-ce qu'on peut dire
[Lire ici](#)

[Ici Radio-Canada Première \(CBF\) at October 20th 2019 2:13 PM](#)

Ici Radio-Canada Première (CBF) - 20 Octobre 2019
-parole de zéro déchet qui l' organisme qui organise la **semaine québécoise de réduction des déchets** ce talent on va d'ailleurs se situer un
[Lire ici](#)

[Ici Radio-Canada Première \(CBF\) at October 20th 2019 2:00 PM](#)

Ici Radio-Canada Première (CBF) - 20 Octobre 2019
se situe sous les 3 % c'est la **semaine québécoise de réduction des déchets** et des citoyens de Saguenay figure parmi les meilleurs élèves de
[Lire ici](#)

[FM 93 \(CJMF\) at October 20th 2019 10:30 AM](#)

FM 93 (CJMF) - 20 Octobre 2019
de Musaga Jackie aussi c'est dans le cadre de la **semaine québécoise de réduction des déchets** ça se pense dans les stationnements des caisses
[Lire ici](#)

[Moment V](#)

V Quebec (CFAP) - 20 Octobre 2019
pas ouvrir le débat sur la question. -C'est la 19e **Semaine québécoise de réduction des déchets**, du 19 au 27 octobre! A Lévis, on annonçait
[Lire ici](#)

[RDI matin \(week-end\)](#)

ICI RDI - 19 Octobre 2019
tout un spectacle plus sur scne. C'est la **semaine québécoise de réduction des déchets** qui débutent aujourd'hui et ça inclut les appareils
[Lire ici](#)

[NVL week-end](#)

V Quebec City (CFAP) - 18 Octobre 2019
, voil ce qu'on veut mettre de l'avant avec la **Semaine québécoise de réduction des déchets**. Il ne s'agit pas de consommer moins, mais de
[Lire ici](#)

[NVL](#)

V Montreal (CFJP) - 18 Octobre 2019
de déchets par année au niveau mondial. -Pour célébrer la **Semaine québécoise de réduction des déchets**, on vous présente Mme L'Ovary. -Nous
[Lire ici](#)

[Du 19 au 27 octobre 2019, on vous invite à faire le premier pas lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets. Parce que chaque](#)

La CLIQC - 18 Octobre 2019
Du 19 au 27 octobre 2019, on vous invite à faire le premier pas lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets. Parce que chaque geste compte, #ensemblereduisons. Pour en parler, Gab Marois reçu le porte-parole Jean-François Breau!
[Lire ici](#)

[50 foyers prêts pour le défi Zéro déchet dans RPP](#)

Est Média Montréal - 18 Octobre 2019
de RPP Hier soir, à l'aube du lancement de la **Semaine québécoise de réduction des déchets**, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a
[Lire ici](#)

[Semaine québécoise de réduction des déchets : la MRC de Vaudreuil-Soulanges participe](#)

INFOSuroit - 18 Octobre 2019
Vaudreuil-Soulanges souligne que depuis 19 ans, la **Semaine québécoise de réduction des déchets** (SQRD) déploie ces efforts pour sensibiliser
[Lire ici](#)

[Ici Radio-Canada Première \(CBF\) at October 18th 2019 4:45 AM](#)

Ici Radio-Canada Première (CBF) - 18 Octobre 2019
le directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets **Karel Ménard** c'est rare qu'on voit des peurs comme ça
[Lire ici](#)

[Québec dépense 4000 \\$ pour une conférence de presse qui aurait pu être sans frais](#)

La Presse+ - 18 Octobre 2019
, on vise la réduction à la source », relève son directeur général, **Karel Ménard**, qui se réjouit de la présence d'« outils intéressants que
[Lire ici](#)

[Une semaine pour réduire ses déchets](#)

Journal Métro de Montréal - 18 Octobre 2019
à plusieurs activités dans la cadre de la 19e édition de la **Semaine québécoise de réduction des déchets** (SQRD), la semaine prochaine. Au
[Lire ici](#)

[La réduction des déchets sur toutes les lèvres](#)

Le Manic - 18 Octobre 2019
initiatives sont inscrites à la programmation de la **Semaine québécoise de réduction des déchets**. Cynthia Lebel, propriétaire de Cadelli, une
[Lire ici](#)

[98.5 FM \(CHMP\) at October 18th 2019 9:30 AM](#)

98.5 FM (CHMP) - 18 Octobre 2019
à nous aussi en oui il est porte-parole de la 19e **semaine québécoise de réduction des déchets** et qu'au anxieux par le voyage ils ont de la
[Lire ici](#)

[La MRC de Vaudreuil-Soulanges s'implique dans la Semaine québécoise de réduction des déchets](#)

Neomedia -Vaudreuil-Soulanges - 18 Octobre 2019
La MRC de Vaudreuil-Soulanges est fière de participer à la **Semaine québécoise de réduction des déchets** (SQRD) qui se déroulera du 19 au 27
[Lire ici](#)

[Une semaine sans sacs à usage unique pour certains commerçants](#)

Le Nouvelliste - 18 Octobre 2019
Nicolet — Dans le cadre de la **semaine québécoise de réduction des déchets** qui aura lieu du 19 au 27 octobre, une dizaine de commerçants de
[Lire ici](#)

[Simplifier sa vie](#)

La Presse+ - 18 Octobre 2019
Barrette et Stéphanie Mandréa Parfum d'encre 232 pages **Semaine québécoise de réduction des déchets** Les Québécois génèrent près de 25 tonnes
[Lire ici](#)

[Semaine québécoise de réduction des déchets : Les efforts des Lambertois portent fruit](#)

Saint Lambert - 18 Octobre 2019
Dans le cadre de la **Semaine québécoise de réduction des déchets**, la Ville de Saint-Lambert constate que les efforts des citoyens pour
[Lire ici](#)

[On va se le dire](#)

CKSH ICI Radio-Canada (Sherbrooke) (CKSH) - 17 Octobre 2019
de 25 t la minute. Ca vient justement de la **semaine québécoise de réduction des déchets**. Ca fait beaucoup de déchets qui sont enfouis et
[Lire ici](#)

Montréal vise le zéro-déchet pour 2030

La Presse - 17 Octobre 2019
« C'est une approche novatrice », a déclaré son directeur général, Karel Ménard, se disant « agréablement surpris ».
[Lire ici](#)

Jean-François Breau en studio avec nous !

Rythme FM - 17 Octobre 2019
Jean-François Breau en studio avec nous !
[Lire ici](#)

Moment V

V Quebec (CFAP) - 17 Octobre 2019
au Musée de la civilisation de Québec. C'est la 19e ***Semaine québécoise de réduction des déchets***, du 19 au 27 octobre! A Lévis, on annonçait
[Lire ici](#)

Ici Radio-Canada Première (CBF) at October 17th 2019 9:30 AM

Ici Radio-Canada Première (CBF) - 17 Octobre 2019
alors que débute dans quelques jours la ***semaine québécoise de réduction des déchets*** alors que Montréal a signé la déclaration avancer vers
[Lire ici](#)

Une expo sur Croc

La Presse+ - 17 Octobre 2019
Sur Ici Explora Spécial environnement Ici Explora souligne la ***semaine québécoise de réduction des déchets***, qui se déroule du 19 au 27
[Lire ici](#)

NVL

V Quebec (CFAP) - 16 Octobre 2019
qui ne se respecte pas, point la ligne. C'est la 19e ***Semaine québécoise de réduction des déchets***, du 19 au 27 octobre. A Lévis, on annonçait
[Lire ici](#)

Zéro déchet : résultats probants pour le programme lévisien

Journal de Lévis - 16 Octobre 2019
Lors du lancement de la programmation de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) tenue à l'hôtel de ville de Lévis le 16 octobre, Gilles Lehouillier, maire de Lévis,
[Lire ici](#)

Semaine québécoise de réduction des déchets

Le Lézard - 16 Octobre 2019
la population à passer à l'action dans le cadre de la ***Semaine québécoise de réduction des déchets*** qui se tiendra du 19 au 27 octobre. Les
[Lire ici](#)

blvd 102.1 (CFEL) at October 16th 2019 8:40 AM

blvd 102.1 (CFEL) - 16 Octobre 2019
presse de Gilles Lehouillier sur le lancement de la ***semaine québécoise de réduction des déchets*** du programme virage zéro déchet de la ville
[Lire ici](#)

Un atelier Zéro déchet est offert dans La Mitis

L'Avantage - 15 Octobre 2019
. L'événement s'inscrit dans le cadre de la ***Semaine québécoise de réduction des déchets***. Les places sont limitées. Inscription : 418 775-
[Lire ici](#)

Quebec's Waste Reduction Week

Global News - 15 Octobre 2019
Quebec's Waste Reduction Week calls upon Quebecers to reflect upon their lives and work on areas where waste can be reduced. Global's Andrea Howick learns how the week aims to teach Quebecers to consume differently.
[Lire ici](#)

Quoi surveiller aujourd’hui?

Le Devoir - 15 Octobre 2019
Le lancement de la Semaine québécoise de réduction des déchets, qui se déroulera du 19 au 27 octobre,
[Lire ici](#)

Réduction des déchets : grand Réparathon au Centre Multisports

INFOSuroit - 15 Octobre 2019
Dans le cadre de la **Semaine québécoise de réduction des déchets** (SQRD), la Ville de Vaudreuil-Dorion tiendra un Réparathon le 20 octobre
[Lire ici](#)

98.5 FM (CHMP) at October 15th 2019 9:15 AM

98.5 FM (CHMP) - 15 Octobre 2019
de gaz à effet de serre c'est le lancement de la **semaine québécoise de réduction des déchets** qui va se dérouler du 19 au 27 octobre ça aura
[Lire ici](#)

Jean-François Breau, invité du 14 octobre

Salut Bonjour - 14 Octobre 2019
pour la cause environnementale, il est d'ailleurs porte-parole pour la 19e édition de la **Semaine Québécoise de réduction des déchets**.
[Lire ici](#)

Salut Bonjour

TVA Sherbrooke (CHLT) - 14 Octobre 2019
porte-parole de la semaine de la réduction des déchets. - La **semaine québécoise de réduction des déchets** 19 octobre au 29 octobre. Et ce
[Lire ici](#)

Salut Bonjour

TVA Sherbrooke (CHLT) - 14 Octobre 2019
recevra Jean-François vous qui va venir nous parler de la **semaine québécoise de réduction des déchets**, mais aussi de sa tournée, et voici le
[Lire ici](#)

Nos brèves du dimanche

Notre Montréalité - 13 Octobre 2019
! 5. La **Semaine Québécoise de Réduction des Déchets** Du 19 au 27 octobre se tiendra la **Semaine Québécoise de Réduction des Déchets**.
Dans ce
[Lire ici](#)

Ici Radio-Canada Première (CBV) at October 11th 2019 5:45 PM

Ici Radio-Canada Première (CBV) - 11 Octobre 2019
tout se fera mercredi dans le cadre du début de la **semaine québécoise de réduction des déchets** qui aura lieu du 19 au 27 octobre avec Jean-
[Lire ici](#)

Voici la liste des événements pour les 12, 13, 14 et 15 octobre 2019

Presse Canadienne (Print Edition) - 11 Octobre 2019
québécoise de réduction des déchets. Le porte-parole de la SQRD, **Jean-François Breau**, ainsi qu'un représentant de Zéro déchet Québec, Karel
[Lire ici](#)

Voici un aperçu des événements à venir

Presse Canadienne (Print Edition) - 11 Octobre 2019
québécoise de réduction des déchets. Le porte-parole de la SQRD, **Jean-François Breau**, ainsi qu'un représentant de Zéro déchet Québec, Karel
[Lire ici](#)

Semaine québécoise de réduction des déchets

Cité Boomers - 10 Octobre 2019
de la population mondiale, ICI EXPLORA souligne à sa manière la **Semaine québécoise de réduction des déchets** (19 au 27 octobre) en
présentant
[Lire ici](#)

Comment réduire nos déchets?

Lecitoyenvaldoramios - 9 Octobre 2019
mode de vie zéro-déchet. C'est à l'occasion de la 19e **Semaine québécoise de réduction des déchets**, qui se déroule du 19 au 27 octobre, que
[Lire ici](#)

98.5 FM (CHMP) at October 3rd 2019 11:05 AM

98.5 FM (CHMP) - 3 Octobre 2019
rassurant à ce acceptées imagine un porte-parole de la **semaine québécoise de réduction des déchets** et le responsable de mon compte c'est
[Lire ici](#)

Jean-François Breau à LCN Week-end

LCN - 29 Septembre 2019
Jean-François Breau, devient le porte-parole officiel de la Semaine québécoise de réduction des déchets, mention à LCN Week-end, Québec Matin.

Jean-François Breau devient porte-parole de la Semaine québécoise de réduction des déchets

Rythme FM - 26 Septembre 2019
On apprenait ce matin sur sa page Facebook, que notre lève-tôt, Jean-François Breau, devient le porte-parole officiel de la Semaine québécoise de réduction des déchets.
[Lire ici](#)

Jean-François Breau s'implique pour la réduction des déchets

TPL - 26 Septembre 2019
Il y mille raisons d'aimer Jean-François Breau et en voilà une de plus: il est désormais porte-parole officiel de la Semaine Québécoise de réduction des déchets (SQRD)! Tout a commencé il y a un an, après une prise de conscience par rapport à la situation climatique:
[Lire ici](#)

Jean-François Breau a décidé de s'impliquer dans la lutte aux changements climatiques pour sa fille

Mondedestars.com - 26 Septembre 2019
Comme plusieurs parents d'enfants en bas âge, **Jean-François Breau** est inquiet du monde qu'il laissera à sa petite Léa et aux générations
[Lire ici](#)

OCTOBRE 2019

LA VIE

UN AN APRÈS
LE DÉCÈS DE
BERNARD LANDRY



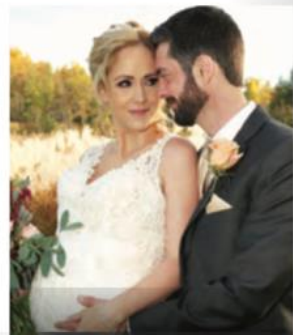
**Chantal
Renaud**

UN DEUIL IMPOSSIBLE

«Je le sens encore près de moi»



L'heure bleue
**UN CHOIX
DÉCHIRANT
POUR DAVID**



Les Groulx
**Leur mariage
en photos**



**Jean-François
Breau**
**«J'ai changé
pour ma fille»**





Jean-François, votre agenda est-il toujours aussi chargé?

Oui, et j'en suis très heureux. Il y a Salebarbes, un *band* avec lequel nous faisons de la musique pour faire bouger les pieds! Ce n'est pas parce qu'on n'est pas Acadien qu'on ne peut pas triper sur ce que nous faisons! Je suis à la radio à Rythme FM tous les jeudis, avec l'équipe du matin. Je suis aussi de la nouvelle émission *On va se le dire*, à Radio-Canada. Ça tombe bien, car j'aime donner mon opinion, entre autres en tant que parent. Je me pose beaucoup de questions: «Où est-ce que je me situe? Qu'est-ce que je veux léguer à ma fille?» Je veux être la meilleure version de moi-même.

«J'ai souffert d'écoanxiété. Je me questionnais sur le monde que j'allais laisser à ma fille... Nous pouvons nous questionner sur ce que sera notre legs.»

À travers tous vos engagements, vous avez accepté d'être porte-parole de la Semaine québécoise de réduction des déchets. Comment en êtes-vous venu à vous impliquer dans cette cause?

Karel Ménard, qui est directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et porte-parole de Zéro déchet Québec, m'a offert cet engagement qui se tient en octobre. Je l'ai rencontré sur un plateau, et c'est lui qui m'a ouvert les yeux sur la réalité du recyclage. Je croyais que je posais les bons gestes, alors que ce n'était pas le cas. Ça nous déculpabilise de penser qu'on recycle, alors que la vérité, c'est que nous sommes pris avec un grand pourcentage de ces déchets. Depuis quelques mois, je me questionne à savoir comment je peux réduire ma consommation et produire moins de déchets.

Qu'est-ce qui a amené cette prise de conscience?

La naissance de Léa a créé chez moi une prise de conscience. Quand on disait que tout allait sauter dans 100 ans, ça nous concernait moins... Le discours a changé: le danger est imminent et ce n'est plus juste «ailleurs» que les conséquences se font sentir... Quand ma fille va réaliser dans quel monde nous avons vécu, celui dans lequel nous vivons et celui qu'on laissera, je veux





Porte-parole de la 19^e SQRD

«LA CRISE CLIMATIQUE M'A FAIT PANIQUER» — Jean-François Breau

ÉPROUVANT DE L'ANXIÉTÉ FACE À LA CRISE CLIMATIQUE, JEAN-FRANÇOIS BREAU SE FAIT PORTE-PAROLE DE LA 19^e SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS, QUI SE TIENDRA DU 19 AU 27 OCTOBRE. L'ARTISTE NOUS PARLE DE SON IMPLICATION, ET SE CONFIE SUR SES PROJETS ET SA VIE DE FAMILLE.

Convaincu qu'un simple geste au quotidien peut changer les choses, Jean-François Breau déclare avoir été sensibilisé aux impacts de la crise climatique par son ami Karel Ménard, qui est porte-parole de Zéro Déchet Québec. «J'ai rencontré Karel il y a un an et demi sur le plateau de *Deux filles le matin*. Lorsqu'il m'a demandé de m'associer à lui à titre de porte-parole de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD), je suis entré dans un processus

d'apprentissage, dont l'objectif est de réduire ma consommation au maximum. Il faut se rappeler que le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. De plus, nous sommes tous sensibles aux impacts des changements climatiques, mais nous ne savons pas toujours quoi faire pour les combattre. Voilà pourquoi, du 19 au 27 octobre, plusieurs activités se tiendront dans des communautés et des villes du Québec afin d'informer et de sensibiliser les gens, et de les inciter à faire

des gestes concrets au quotidien dans le but de réduire le plus possible leur production de déchets.» Pour en savoir plus sur la 19^e SQRD et tout ce qui s'y rattache, consultez le sqrd.org.

GÉRER SON ANXIÉTÉ

Grâce à ses nouvelles habitudes de vie, Jean-François admet qu'il gère mieux son anxiété. «L'an dernier, j'avais de la misère à dormir et j'avais l'impression de vivre une dépression. La crise climatique m'a fait paniquer. Aujourd'hui, je suis plus positif face à la vie et je sens qu'il n'est pas trop tard pour venir à bout du problème. Le combat n'est pas gagné, mais j'ai décidé de faire partie de la solution et d'agir. Je dors mieux. Toutefois, le fait de voir des gens qui stationnent leur voiture en laissant fonctionner le moteur plus de 10 minutes ravive mon anxiété.» L'artiste aspire avant tout à offrir un bel avenir à sa fille, Léa, âgée de trois ans et demi. «Je veux le mieux pour elle. Quand elle aura l'âge de comprendre ce qui se passe, je ne veux pas qu'elle se demande pourquoi son père n'a rien fait.»

LA FAMILLE AVANT TOUT

Par ailleurs, Jean-François Breau a sa vie de famille à cœur. «À travers nos horaires peu conventionnels, nous arrivons, Marie-Ève (*Janvier*) et moi, à instaurer une routine pour notre fille. Par exemple, lorsque Marie-Ève a participé à la tournée *Forever Gentlemen* cette année, Léa venait avec moi assister aux spectacles. Depuis ce temps, après son bain, Léa fait des spectacles pour papa et maman. Elle nous assoit entre ses poupées, et madame fait son spectacle. On ne la pousse pas vers ça, mais c'est le fun de la voir aller.»

De plus, le couple espère donner un jour un petit frère ou une petite sœur à leur fille. Rappelons, au passage, que Marie-Ève dévoilait, en septembre, sur les ondes de Rythme FM, des difficultés à concevoir un deuxième enfant. «On laisse les choses aller. Ce n'est malheureusement pas nous qui décidons.» Quoi qu'il en soit, Jean-François Breau a la ferme intention d'épouser l'élue de son cœur des 15 dernières années. «Je voulais faire ça de façon très classique. L'an dernier, j'ai demandé la main de Marie-Ève à son père, et on s'est fiancés à Noël. Nous voulons un mariage intime. Nous n'avons toutefois pas déterminé une date officielle pour l'instant», conclut-il.

À noter que Jean-François Breau collabore à l'émission *On va se le dire*, à Radio-Canada, ainsi qu'à l'émission matinale *Jamais trop tôt*, à Rythme FM, les jeudis. De plus, le chanteur est en tournée à travers le Québec avec le groupe Salebarbes. **VICTOR-LÉON CARDINAL**

PHOTO: VALÉRIE BLUM

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1B5, agissant et représentée par M. Yves Saindon, Greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de l'article 6 du règlement RCE 02-004;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS**, organisme à but non lucratif situé au 1431, rue Fullum, bureau 107, Montréal (Québec), H2K 0B5, représenté aux fins des présentes par monsieur Karel Ménard, directeur général du front commun québécois pour une gestion écologique des déchets;

NEQ : 1147858097

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit représente un regroupement d'individus et d'organisations participant activement à la mise sur pied d'alternatives aux méthodes traditionnelles de traitement des déchets;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : Directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience;

2.7 « Unité administrative » : Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;
- 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.
- 4.5.2 au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;
- 4.5.3 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.4 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.5 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9

de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le

règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de dix milles dollars (10 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$), au plus tard dans les trente (30) jours suivant le dépôt du bilan financier de l'utilisation de la contribution de la Ville et du rapport faisant état de la visibilité assurée pendant le projet, à remettre au responsable au plus tard le 31 décembre 2020.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6

GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.
- L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.
- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7

DÉFAUT

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

- 9.1** La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 octobre 2020.
- 9.2** Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux

travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et election de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1431, rue Fullum, bureau 107, Montréal (Québec), H2K 0B5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 155, rue Notre-Dame Est, annexe, 1er étage, B. 1.201, Montréal, Québec, H2Y 1B5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 20__

**FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE
GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS**

Par : _____
Karel Ménard, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 20__ (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention)).

ANNEXE 1**PROJET**

Introduction Présentation de la SQRD



La Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) permet aux Québécois et aux Québécoises de s'approprier l'approche des 3R-V (réduction, réemploi, recyclage, valorisation/compostage) et de développer de nouvelles actions en faveur de la réduction et du réemploi.

Elle incite les communautés à faire des choix durables dans leurs activités quotidiennes, à détourner le plus de déchets possible de l'élimination, à réduire leur empreinte écologique :

- en consommant moins d'énergie,
- en réduisant l'utilisation de ressources non renouvelables,
- en choisissant des moyens de transport écologiques,
- en participant à une économie circulaire plus respectueuse de l'environnement.

La SQRD, c'est aussi l'occasion pour les municipalités, les entreprises, les organismes et les écoles de développer des projets de saine gestion des matières résiduelles. Que ce soit la mise en œuvre d'un projet de compostage, des conférences sur le mode de vie zéro déchet ou le développement d'une initiative de lutte au gaspillage alimentaire, la SQRD offre le cadre parfait au développement de projets et d'initiatives zéro déchet dans toutes les régions du Québec.

**NOTRE MISSION : RÉDUIRE POUR AGIR,
UN GESTE À LA FOIS.**

Table des matières

Introduction	02
20 ^e édition de la SQRD	04
Objectifs de la SQRD 2020	05
Stratégie et outils de promotion	06
Chantiers de la SQRD 2020	07
Les grandes innovations de la SQRD 2020	08
Les thématiques de la SQRD 2020	10
Porte-parole de la SQRD 2020	12
Échéancier de la SQRD 2020	13
Plan et options de visibilité	14



20^e édition de la SQRD

Encore plus d'actions et d'engagements

Après une 19^e édition qui a obtenu un franc succès auprès du public et des médias ([voir rapport d'activité](#)), la SQRD revient en force dans un contexte très particulier, mais avec des objectifs tout aussi importants.

Malgré les impacts majeurs de la crise économique générée par la COVID-19, l'environnement doit demeurer au cœur des débats. Parce que l'urgence sanitaire n'a d'égal que l'urgence climatique dont les impacts sont aussi à prévoir, le SQRD souhaite pour cette 20^e édition renforcer son message de sensibilisation et stimuler la participation citoyenne aux gestes de consommation responsable et de réduction des déchets.

Aussi, pour cette édition anniversaire qui célèbre les 20 ans d'existence et d'engagement de la SQRD auprès des communautés,

nous avons prévu mener une série d'activités inédites, interactives et accessibles qui permettront à chaque personne, de faire sa part dans la lutte contre les changements climatiques.

Pour cette nouvelle édition, compte tenu des contraintes imposées par la pandémie, nous avons choisi de maximiser le potentiel des plateformes virtuelles pour développer un concept unique de participation aux efforts de réduction de la part des citoyens.

Objectif général de la SQRD

**Solliciter l'engagement formel des citoyens envers une consommation durable et responsable
et impliquer la population dans les efforts collectifs de réduction des déchets.**



Les objectifs et stratégies pour cette 20^e édition

Afin de rendre encore plus concrètes les actions développées dans le cadre de cette 20^e édition, La SQRD entend mettre en place différentes stratégies de promotion qui permettront d'atteindre un public plus vaste.

Les objectifs poursuivis par la nouvelle campagne de sensibilisation de la SQRD sont les suivants :

- Mettre à profit nos réseaux sociaux pour communiquer davantage et plus efficacement avec le public;
- Faire des citoyens des agents de sensibilisation à la réduction, informés et actifs;
- Stimuler l'adoption de meilleures habitudes de consommation par le jeu et la compétition;
- Permettre aux différents groupes impliqués (municipalités, entreprises, écoles et institutions d'enseignement);
- Développer des projets de plus grande envergure, originaux et durables;
- Offrir plus de visibilité aux différents acteurs du mouvement Zéro déchet et faciliter l'accès à certaines ressources moins connues du public.



Stratégies et outils de promotion

Dans le cadre de cette 20^e édition, Zéro déchet Québec entend déployer encore plus d'efforts pour atteindre le public de toutes les régions du Québec. Voilà pourquoi nous prévoyons développer quatre nouveaux chantiers au sein de l'événement. Chacun de ces chantiers permettra d'offrir au public les outils pratiques nécessaires pour réduire ses déchets. Ces chantiers oublient les outils existants tel le répertoire de filières de consommation qui devient le répertoire de la consommation durable (www.consommativerte.ca) revisité et actualisé pour mieux répondre aux besoins des consommateurs.

Pour mieux saisir l'ampleur de l'événement de cette année, nous vous invitons à prendre connaissance de ces quatre grands chantiers d'activités de la SQRD à la page suivante.

Campagne de promotion



L'agence Quintus Marketing, spécialisée dans le marketing d'événements responsables, sera mandatée pour réaliser la campagne marketing sur les réseaux sociaux de la SQRD, promettant ainsi d'augmenter de façon importante la portée de la SQRD. La campagne médiatique sera quant à elle confiée uniquement à l'agence Ray & Turner Communications qui nous aura permis, par le passé, d'obtenir une couverture médiatique exceptionnelle.

Accompagnés de ces professionnels des relations publiques, nous souhaitons augmenter d'environ 40 % notre audience sur nos réseaux sociaux et communiquer davantage et plus efficacement avec le public. Ces nouvelles mesures de promotion devraient également garantir une plus large visibilité à nos partenaires.



Les grandes innovations de cette 20e édition

Pour encourager la participation active des citoyens aux défis de la réduction et maximiser les impacts de la campagne de sensibilisation cette année, Zéro déchet Québec présente le **PROJET Z** : une application mobile (disponible en téléchargement sur les plateformes Android et App Store). Ludique et interactive, qui a pour but d'encourager les changements d'habitudes de vie des participants.

L'application mobile est destinée à un public de 15 ans et plus et s'adresse autant aux initiés du mouvement zéro déchet qu'aux débutants.

L'application sera disponible à longueur d'année. Toutefois, dans le cadre de la SQRD, les points accumulés par les participants seront comptabilisés sur une période d'un mois afin de pouvoir récompenser ceux qui auront fait preuve de plus de persévérance et d'efforts pour relever le défi de la réduction.



Projet Z

Le jeu s'adressera principalement aux citoyens âgés de 15 à 50 ans, aux jeunes familles, aux étudiants et aux professionnels. Il pourra se jouer de façon individuelle ou en groupe de collègues, d'amis ou de collègues. Le principe du jeu est d'atteindre les différentes cibles de réduction regroupées à l'intérieur de 7 catégories : **Transport, Textiles, Alimentation, Habitat, Hygiène/Santé, Loisirs, TIC**. Chaque cible correspond à une habitude, un geste à poser, en vue de réduire ses déchets et son empreinte environnementale. Des prix de participation seront offerts par différents partenaires afin d'encourager les joueurs à accumuler un maximum de points et à réduire de façon notable leur empreinte écologique. Des capsules vidéo instructives, des condensés d'information, des outils pratiques, seront mis à la disposition des participants à différentes étapes du jeu. Des défis en contenu seront aussi proposés afin de promouvoir l'engagement des citoyens à la réduction à longueur d'année.

Les Z'incorruptibles de la réduction

Nouveau jeu destiné aux municipalités, entreprises, organismes et institutions d'enseignement

Détails du jeu

Toujours en lien avec la mission générale de réduction, les participants à ce jeu devront développer un projet, une initiative ou créer un événement qui permettra :

- d'obtenir des résultats tangibles et quantifiables en matière de réduction des déchets ;
- de sensibiliser son large public ;
- de perdurer dans le temps.

À la différence des années précédentes, le jeu s'étalera sur une plus longue période. Les projets des groupes participants seront illustrés sur une période de 6 mois et seront évalués à différentes étapes.

Les participants auront le choix d'inscrire leurs projets ou leurs activités sur la base d'une des quatre thématiques suivantes :

- Lutte au gaspillage alimentaire
- Économie circulaire
- Réduction des plastiques à usage unique
- Gestion écologique des TIC

Les projets seront sélectionnés en fonction de l'originalité, de l'innovation, de la viabilité et de la portée.

Avantages

Cette nouvelle formule de défi offre l'avantage de permettre aux participants de bénéficier de plus de temps pour réaliser leur projet et d'être mieux accompagnés par l'équipe de la SORD durant les différentes étapes de réalisation. En effet, des fascicules d'information et de conseils seront offerts aux participants pour les aider dans la réalisation de leurs activités.

Le jeu offre également dans cette nouvelle formule une multitude d'opportunités de visibilité et d'implication pour les partenaires de la semaine. Le jury qui décide des gagnants sera composé de représentants des organisations partenaires qui seront également mis en vedette à l'événement de clôture et de remise des prix de fin de jeu au mois de mai 2021.

20 candidatures seront sélectionnées parmi les groupes inscrits au jeu dans 5 catégories :

- Municipalités (20)
- Entreprises (10)
- Organismes (10)
- Institutions d'enseignement (primaire, secondaire, post-secondaire) (20)

Les entreprises, municipalités et institutions non sélectionnées pourront toutefois réaliser les étapes du jeu hors concours. Le public en général pourra suivre les aventures des candidats et voter pour leur projet favori en consultant le tableau de bord mis en ligne sur le site de la SORD.



Les thématiques de la SQRD 2020

LANCEMENT DE LA SQRD

17 octobre

À l'instar de l'édition précédente, chacune des journées de la SQRD 2020 sera associée à un thème différent. Des fiches d'information sur les enjeux de réduction liés à ces différents thèmes seront publiées sur le site web de la SQRD.

Une fois de plus, les partenaires majeurs et principaux auront la possibilité (selon les disponibilités) de présenter une de ces journées thématiques.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

19 octobre



HABITATION

18 octobre



MODE ET TEXTILES

20 octobre

du 17 au 25 octobre 2020

DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

21 octobre



DÉCHETS ALIMENTAIRES

23 octobre



ÉCHANGE ET RÉPARATION

25 octobre



PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

22 octobre



CONSOMMATION RESPONSABLE

24 octobre



Engagé et actif



L'artiste et animateur Jean-François Breau, investi à 100 % pour la cause, a été pour une deuxième année consécutive l'être le porte-parole de la SQRD 2020. Grâce à sa collaboration l'année dernière, la SQRD a joui d'une couverture médiatique incroyable.

Présent au lancement de la SQRD, invité à de nombreuses émissions de radio et écoute telles que *Salut Bonjour*, *LCN* *Matin week-end*, *RDV Martin*, son implication pour la SQRD et son engagement personnel envers la réduction ont aussi fait l'objet de plusieurs articles et entrevues dans les journaux et magazines grand public comme *Échos*, *Vidéotron*, *La Semaine*, *La Presse*, etc. En tout, plus de 75 articles et émissions ont parlé de la SQRD et cela sans compter les médias informels et l'incroyable mobilisation des réseaux sociaux de nos différents partenaires de diffusion. [En savoir plus sur la SQRD 2020](#)

Cette année, notre porte-parole sera encore une fois au cœur de notre stratégie marketing avec une présence marquée au sein du Projet Z où il animera plusieurs capsules informatives à l'attention des participants. Il sera aussi en vedette sur l'affiche officielle de la SQRD et sur différents outils de communication.

La présence et la voix de Jean-François Breau seront des atouts importants pour la 20^e édition de la SQRD qui souhaite célébrer les efforts continus de la population pour la réduction. Il est sans aucun doute l'un des ambassadeurs les plus charismatiques de la SQRD et c'est la raison pour laquelle il sera également appelé à occuper une place prépondérante lors de l'organisation de notre cérémonie de remise de prix en mai.

Photo: Sébastien Bouchard
© 2020 SQRD. Tous droits réservés.

Échéancier de la SQRD 2020

ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS DE LA SQRD	AOÛT 2020	SEPTEMBRE 2020	OCTOBRE 2020	NOVEMBRE 2020	Mai 2021
Début de la Campagne promotionnelle sur les réseaux sociaux	15 août				
Début des engagements au calendrier en ligne de la SQRD (municipalités, municipalités, entreprises, associations d'investissement)	15 août				
Pré-lancement de la SQRD à Montréal (renseignant sur le web et les réseaux sociaux)		10 septembre			
Lancement de la campagne d'inscription 2020		10 septembre			
Débutement de l'ajout officiel et mise en ligne de la page de la SQRD		10 septembre			
Présentation du Code Z (Charte de 20 engagements à la réduction)					
Début de la phase test de l'application mobile Projet Z		10 septembre			
Lancement officiel de la SQRD sous la signature générale du défi de la réduction en 2019 (il est à l'initiative)			15 octobre		
Quelques des engagements dans les groupes de travail			15 octobre		
Séminaire d'actualité de la SQRD et développement des initiatives			17 et 21 octobre		
Publication et mise en ligne de la feuille de route Les Zastuces de la réduction (Plan d'investissement sur les divers thèmes de la SQRD)			17 octobre		
Lancement officiel de l'application mobile Projet Z			17 octobre		
Présentation de la campagne nationale d'investissement de l'initiative de la réduction syndematiaverde.ca			24 octobre		
Débutement des projets de réduction pour les Zincorruptibles de la réduction et mise en ligne du tableau de bord			25 octobre		
Présentation des projets aux Projet Z				25 novembre	
Événement de clôture officielle de la 25e édition de la SQRD					Dans 2 semaines
Présentation des engagements de la Zincorruptibles de la réduction					Dans 2 semaines



Plans et options de visibilité

Malgré les effets pervers de la pandémie, Zéro déchet Québec n'a pas minimisé les efforts pour faire de cette 20^e édition de la SQRD un événement d'envergure à l'échelle nationale. Plus encore, en misant sur les outils numériques à notre disposition nous révolutionnons la formule en misant sur une plus grande proximité avec le public et en permettant aux projets et activités de dépasser largement le cadre de la semaine. Si les activités de promotion et de sensibilisation sont concentrées du 17 au 25 octobre, les retombées de l'événement seront mesurables sur toute l'année. Pour les partenaires, cela suppose aussi une visibilité aussi qui s'étend dans le temps. Pour ne pas rater l'occasion d'être partie prenante du succès de cette 20^e édition, Zéro déchet Québec vous propose un plan de visibilité hors du commun.





Commanditaire Or

 25 000 \$

À titre de partenaire principal de la SQRD, vous obtiendrez la visibilité suivante:

1. Logo avec hyperlien sur le [site web de la SQRD](#) (page d'accueil et page des partenaires);
2. Bandeau web publicitaire sur la page d'accueil du site de la SQRD;
3. Logo sur l'affiche officielle imprimée et électronique de la SQRD distribuée à travers le Québec;
4. Logo dans l'onglet information de l'application mobile [PROJET Z](#);
5. Logo en pied de page dans les communiqués de presse, invitations et communications diverses aux médias;
6. Logo sur l'infolettre destinée aux abonnés de Zéro Déchet Québec (environ 1 500 abonnés);
7. Logo en générique dans la vidéo promotionnelle de la SQRD 2020 + 3 capsules de la précédente édition (avec le porte-parole) de la SQRD;
8. Logo principal sur projection et visibilité lors des événements de pré-lancement (15 septembre) et de lancement (15 octobre);
9. Présence **sans** possibilité d'allocution d'un représentant désigné à l'événement de **pré-lancement** de la SQRD;
10. Présence **avec** possibilité d'allocution d'un représentant désigné à l'événement de **lancement** de la SQRD;
11. Présence **avec** possibilité d'allocution d'un représentant désigné lors de **l'événement de clôture**;
12. Logo principal sur projection et visibilité lors de l'événement de clôture;
13. Logo et mention du partenaire à titre de présentateur de la [journée thématique](#) choisie à travers tous les outils promotionnels (page dédiée au thème sur le site de la SQRD, communiqués de presse, publications sur les réseaux sociaux);
14. Logo sur la bannière couverture des réseaux sociaux (Facebook / Instagram / LinkedIn);
15. Présentation du partenaire et remerciement dans une notification affichée sur les réseaux sociaux de la SQRD (Facebook / Instagram / LinkedIn);
16. Citation ou vidéo d'un représentant désigné, reconnu comme ambassadeur de la SQRD dans le cadre de la campagne d'inspiration 2020;
17. Possibilité de faire partie du jury chargé d'évaluer les projets inscrits dans le cadre du jeu Les Z'incorruptibles de la réduction;
18. Présentation des membres du jury (représentant d'un partenaire) dans une page réservée à cette fin liée au jeu;
19. Logo principal sur le tableau de bord du jeu Les Z'incorruptibles de la réduction;
20. Logo au générique de la vidéo promotionnelle diffusée par Métro-vision dans les métros de Montréal* (*conditionnelle à la participation de Métro-vision)

15



Commanditaire Argent

17 500

À titre de partenaire majeur de la SQRD, vous obtiendrez la visibilité suivante:

1. Logo avec hyperlien sur le [site web de la SQRD](#) (page d'accueil et page des partenaires);
2. Bandeau web publicitaire sur la page d'accueil du site de la SQRD;
3. Logo sur l'affiche officielle imprimée et électronique de la SQRD distribuée à travers le Québec;
4. Logo en générique dans la vidéo promotionnelle de la SQRD 2020 + 3 capsules de la précédente édition (avec le porte-parole) de la SQRD;
5. Logo principal sur projection et visibilité lors des événements de pré-lancement (15 septembre) et de lancement (15 octobre);
6. Présence **sans** possibilité d'allocution d'un représentant désigné à l'événement de **pré-lancement** de la SQRD;
7. Présence **avec** possibilité d'allocution d'un représentant désigné à l'événement de **lancement** de la SQRD;
8. Présence **sans** possibilité d'allocution d'un représentant désigné lors de **l'événement de clôture**;
9. Logo principal sur projection et visibilité lors de l'événement de clôture;
10. Logo et mention du partenaire à titre de présentateur de la [journée thématique](#) choisie à travers tous les outils promotionnels (page de thème sur le site de la SQRD, communiqués de presse, publications sur les réseaux sociaux);
11. Logo sur la bannière couverture des réseaux sociaux (Facebook / Instagram / LinkedIn);
12. Mention et remerciement aux partenaires dans une notification affichée sur les réseaux sociaux de la SQRD (Facebook / Instagram / LinkedIn);
13. Citation ou vidéo d'un représentant désigné, reconnu comme ambassadeur de la SQRD dans le cadre de la campagne d'inspiration 2020;
14. Possibilité de faire partie du jury chargé d'évaluer les projets inscrits dans le cadre du jeu Les Zincoirruptibles de la réduction;
15. Présentation des membres du jury (représentant d'un partenaire) dans une page réservée à cette fin liée au jeu;
16. Logo principal sur le tableau de bord du jeu Les Zincoirruptibles de la réduction;
17. Logo au générique de la vidéo promotionnelle diffusée par Métro-vision dans les métros de Montréal* (*conditionnelle à la participation de Métro-vision).

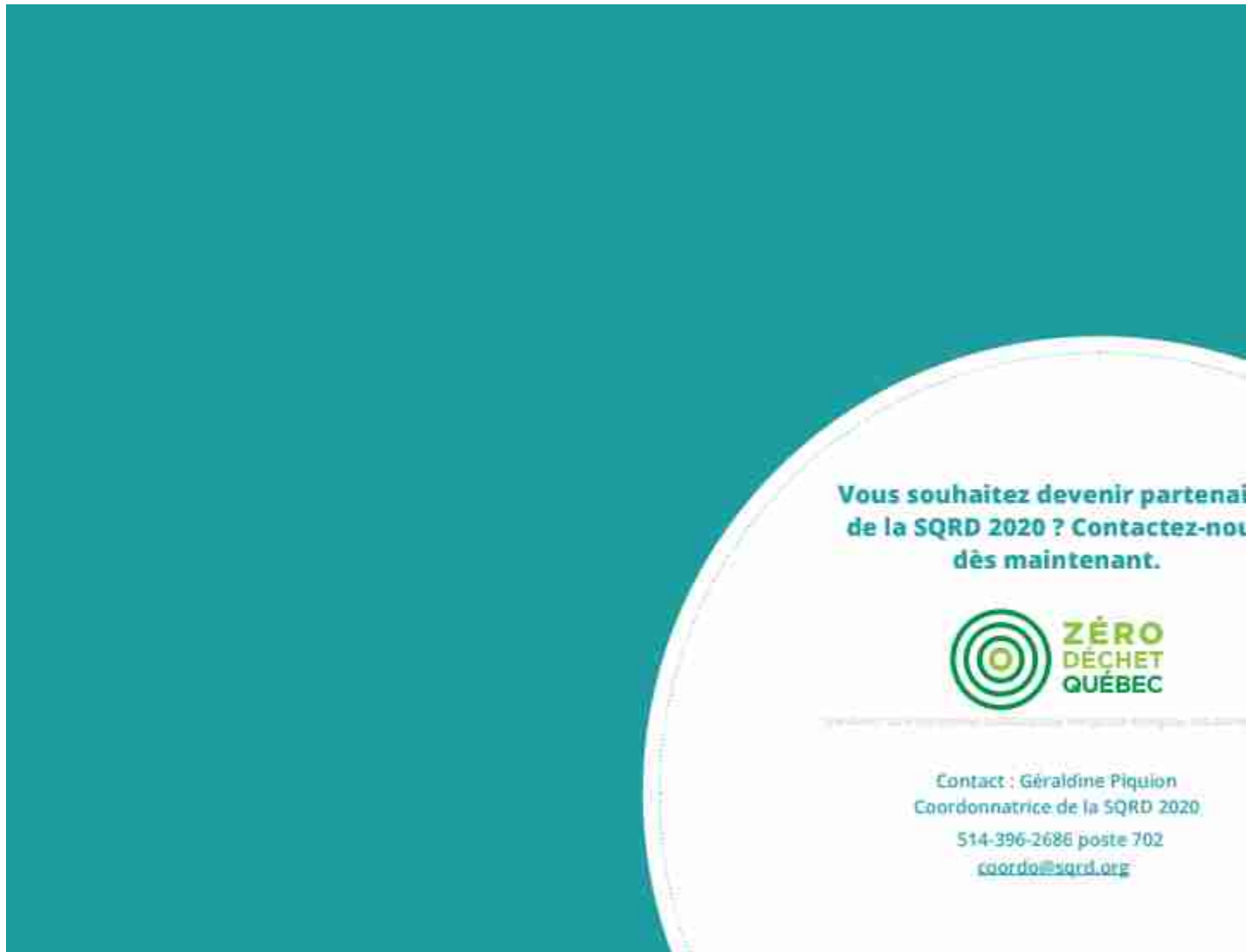


Commanditaire bronze

 **8 500 \$**

À titre de partenaire de la SQRD, vous obtiendrez la visibilité suivante:

1. Logo avec hyperlien sur le [site web de la SQRD](#) (page d'accueil et page des partenaires);
2. Logo sur l'affiche officielle imprimée et électronique de la SQRD distribués à travers le Québec;
3. Logo en générique dans la vidéo promotionnelle de la SQRD 2020 + 3 capsules de la précédente édition (avec le porte-parole) de la SQRD;
4. Logo principal sur projection et visibilité lors des événements de pré-lancement (15 septembre) et de lancement (15 octobre);
5. Présence **sans** possibilité d'allocution d'un représentant désigné à l'événement de **pré-lancement** de la SQRD;
6. Présence **sans** possibilité d'allocution d'un représentant désigné à l'événement de **lancement** de la SQRD;
7. Présence **sans** possibilité d'allocution d'un représentant désigné lors de **l'événement de clôture**;
8. Logo principal sur projection et visibilité lors de l'événement de clôture;
9. Mention et remerciement aux partenaires dans une notification affichée sur les réseaux sociaux de la SQRD (Facebook / Instagram / LinkedIn);
10. Possibilité de faire partie du jury chargé d'évaluer les projets inscrits dans le cadre du jeu Les Zincomptibles de la réduction;
11. Présentation du membres du jury (représentant d'un partenaire) dans une page réservée à cette fin liée au jeu.



ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : maireesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.
--

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

Dossier # : 1207731003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 17 500\$ au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets pour la planification et la coordination des activités de l'édition 2020 de la Semaine québécoise de réduction des déchets et approuver une convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1207731003 Front commun québécois.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
 Préposée au budget
Tél : (514) 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-18

Arianne ALLARD
 Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1207796012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CE20 0393 et accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en soutien à sa mission dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et de l'événement « TAG », pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

1 - d'abroger la résolution CE20 0393;

2 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en soutien à sa mission dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et de l'événement « TAG », pour l'année 2020;

3 - d'approuver un projet de convention à cet effet.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-08-24 11:48
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1207796012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CE20 0393 et accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en soutien à sa mission dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et de l'événement « TAG », pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) est un partenaire de longue date de la Ville de Montréal. Regroupant plus de 5 000 établissements commerciaux, il représente près de 70 % de l'activité économique liée au commerce de détail du Québec. En plus de représenter son secteur auprès des instances politiques, l'organisme organise annuellement deux colloques où les détaillants, les analystes et les preneurs de décision partagent des informations de pointe sur les pratiques d'affaires en commerce de détail.

Le 3 juillet 2020, le Service de développement économique (SDÉ) a reçu du CQCD une demande de contribution financière de 55 000\$ pour le soutien à sa mission dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, ainsi que pour l'événement TAG qui aura lieu les 7 et 8 octobre prochains. Il est à noter que le comité exécutif a approuvé une contribution de 55 000 \$ au CQCD en mars dernier, mais que la convention de contribution financière qui avait été approuvée est maintenant échue. Le présent dossier décisionnel vise donc à approuver un projet de convention, remplaçant la précédente, qui avait été approuvée par le biais de la résolution CE20 0393.

Il est à noter qu'aucun versement de contribution financière n'a été émis dans le cadre de la convention initiale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0393 - 18 mars 2020 - Accorder une contribution financière non-récurrente de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue de deux événements « Hop! Le Sommet du commerce de détail » et « eCommerce-Québec », pour l'année 2020

CE19 0404 - 13 mars 2019 - Accorder une contribution financière non-récurrente de 30 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue de deux événements « Hop! Le Sommet du commerce de détail » et « eCommerce-Québec », pour l'année 2019

CE18 1606 - 3 octobre 2018 - Accorder une contribution financière non-récurrente de 10 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue du colloque e-Commerce-Québec qui se tiendra les 4 et 5 octobre 2018 au Palais des congrès de Montréal

CE18 0464 - 21 mars 2018 - Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin d'appuyer la tenue de l'événement «

Hop! Le Sommet du commerce de détail » du 20 au 21 mars 2018.

CE17 0547 - 12 avril 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin d'appuyer la tenue des événements « Hop! Le sommet du commerce de détail » et « eCommerce-Québec » pour l'année 2017.

CE16 1628 - 12 octobre 2016 - Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'organisme Le Conseil québécois du commerce de détails (CQCD) pour l'organisation de l'événement eCommerce-Québec, les 12 et le 13 octobre 2016, au Palais des congrès de Montréal.

DESCRIPTION

Le CQCD a présenté une demande de contribution financière visant à financer deux volets, ci-après détaillés :

1- Soutien au fonctionnement de l'organisme (30 000 \$)

En mars dernier, devait se tenir l'événement Hop! Le sommet du commerce de détail. Cet événement qui devait rassembler 1 300 participants n'a pu avoir lieu en raison du décret du gouvernement du Québec interdisant tout rassemblement intérieur de plus de 250 personnes. Plusieurs des frais engagés par l'organisme pour cet événement n'ont pu être remboursés: frais de gestion, coordination, logistique et diffusion. L'organisme a développé plusieurs initiatives pour accompagner les détaillants dans leur gestion de la crise, notamment en lien avec la fermeture des commerces, les ressources mises à leur disposition, les baux commerciaux, l'accès et la réouverture des commerces, etc. Plus de 50 webinaires publics et une dizaine de webinaires privés ont ainsi été développés entre le 20 mars et le 30 septembre 2020.

2- Contribution à l'événement TAG - Le commerce à l'ère du numérique (25 000 \$)

Cet événement se tiendra pour une septième édition cette année, à l'automne 2020. Il s'agit d'un événement qui rassemblera virtuellement et physiquement des détaillants, ecommerçants et fournisseurs qui cherchent différentes solutions en matières de nouvelles technologies.

Un projet de convention de contribution financière est soumis dans le cadre de ce dossier décisionnel pour approbation et comprend certaines dépenses déjà engagées par l'organisme pour le volet 1.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du plan d'action en commerce, *Vivre Montréal*, la Ville de Montréal s'est donnée pour mandat de soutenir l'activité commerciale à l'échelle de l'agglomération montréalaise afin d'agir en tant que levier de croissance, de performance et d'innovation. La réalisation de ce mandat est soutenue, entre autres, par le principe de rassembler les acteurs économiques locaux afin d'accentuer le partage de l'information et la connaissance du marché et de déterminer les actions structurantes permettant d'améliorer la compétitivité des commerces. Considérant les transformations profondes auxquelles fait face le secteur du commerce de détail, les détaillants doivent adapter leurs pratiques et leurs modèles d'affaires, notamment à la transformation numérique.

Les activités développées par le CQCD permettent aux détaillants de s'informer des meilleures pratiques à mettre en place et des ressources disponibles pour les aider à traverser la crise de la COVID-19, en plus de présenter une occasion intéressante pour sensibiliser les petits détaillants montréalais à l'important potentiel d'affaires que représente le virage vers l'économie numérique et les nouvelles pratiques en matière de commerce de détail.

Le présent dossier décisionnel s'insère dans l'axe 1 du plan d'action en commerce *Vivre Montréal*, qui vise la dynamisation des artères commerciales montréalaises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier décisionnel, il y a lieu d'autoriser une dépense maximale non récurrente de 55 000\$. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de la mise en valeur des pôles économiques (Entente 150 M\$). Ces crédits ont déjà été engagés par le biais du sommaire décisionnel 1207796004 dans le cadre duquel une convention de contribution financière a été approuvée mais a été échue avant de verser la contribution financière à l'organisme. Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu que cette initiative contribue à la vitalité commerciale montréalaise, celle-ci vise donc à favoriser la qualité des milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets mis en place par le CQCD ont un impact concret sur les détaillants de l'agglomération montréalaise en leur exposant les nombreuses solutions disponibles

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact n'est anticipé en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution financière comporte des modalités relatives à la visibilité de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS
Commissaire au développement économique

Tél : 514-868-3140
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-14

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles
économiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2020-08-17

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Conseil québécois du commerce de détail**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 300-630, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1E4, agissant et représentée par Céline Blanchet, présidente du conseil d'administration, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 103024857
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006199522

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme représente, promeut et valorise le secteur du commerce de détail au Québec et développe des moyens pour favoriser l'avancement de ses membres;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description des Projets;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** les projets de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** le Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale

de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la Reddition de compte du projet *soutien au fonctionnement du Conseil québécois du Commerce de détail*;
- un troisième versement au montant de dix mille dollars (10 000 \$), dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la Reddition de compte du projet *TAG-Le commerce à l'ère numérique 2020*.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6

GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas

servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7

DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragrophes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8

RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9

DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10

ASSURANCES

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11

LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et election de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 300-630, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1E4, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon

Le^e jour de 20__

Conseil québécois du commerce de détail

Par : _____
Céline Blanchet

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 20__ (Résolution CE.....).

ANNEXE 1

PROJET



Conseil québécois
du commerce de détail

Le 3 juillet 2020

Il me fait plaisir de vous transmettre notre proposition pour l'année 2020. Notre partenariat repose sur nos valeurs communes telles que la collaboration, l'authenticité et la simplicité.

PROPOSITION ANNUELLE DU CQCD – La ville de Montréal pour un montant total de 55 000\$.

Volet 1 – soutien au fonctionnement du Conseil québécois du commerce de détail (30 000 \$)

Les 17 et 18 mars 2020, devait se tenir l'événement Hop ! Le sommet du commerce de détail. Cet événement devait rassembler près de 1 300 participants (détaillants et fournisseurs) qui cherchent diverses solutions en matière de nouvelles technologies (numérique, technologique, développement des affaires, créativité, commerce de proximité, marketing, publicité, logistique, etc.).

En raison de la pandémie de la Covid-19, le gouvernement du Québec a interdit par décret le 13 mars 2020, tout rassemblement intérieur de plus de 250 personnes. De ce fait, l'événement Hop ! n'a pas pu se réaliser et a dû être annulé quelques jours avant sa tenue. Le CQCD avait à ce moment engagé de nombreux frais, dont une partie n'a pas pu être remboursée : frais de gestion, coordination, logistique, diffusion.

Le CQCD à développer plusieurs initiatives pour accompagner les détaillants dans leur gestion de la crise, notamment en lien avec la fermeture des commerces, les ressources mises à leur disposition, la question des baux commerciaux, l'accès et la réouverture des commerces, etc.

Cinquante (50) webinaires publics et une dizaine de webinaires privés.

Dates : Du 20 mars au 30 septembre 2020.

Sujets : Gestion, supervision, commerce électronique, virage numérique, gestion des RH, mesures sanitaires et protection, achat local, expérience client, approvisionnement et logistique, vente etc.

Coûts par webinaire :

Infographies =150\$

Préparation et gestion = 525\$

Soit 675 \$ par webinaire

Salaire annuel moyen et autres dépenses = 78 000 \$

Estimation de 3 jours travaillés par webinaire

Coûts estimés pour la diffusion, la préparation et la logistique = 5 mois

DG, équipe de direction et de coordination

En temps de crise, notre rôle est axé principalement au soutien du secteur via diverses représentations gouvernementales, programmes d'aides tel que le Virage numérique de la ville de Montréal et nos multiples webinaires offrant des solutions et outils pratiques pour les détaillants en temps de crise.

Reddition de compte : fournir un compte-rendu lié aux webinaires précisant notamment :

- Le nombre de participants;
- Le profil général des participants;
- Toute information permettant l'appréciation de l'événement.

Volet 2 - TAG–Le commerce à l'ère numérique 2020 (25 000 \$)

La Ville de Montréal souhaite également être un partenaire privilégié de la 7e édition de l'événement TAG prévu à l'automne 2020. Cet événement rassemblera virtuellement des détaillants, ecommerçants et fournisseurs qui cherchent diverses solutions en matière de nouvelles technologies. Plus que jamais, le CQCD est en mode « solutions » et le programme proposé est spécifiquement développé à l'intention des détaillants et des ecommerçants.

- / Offrir la possibilité d'animer une conférence physique de 45 minutes;
 - Le sujet devra être validé par le CQCD. Les détails de la conférence (formulaire du conférencier à compléter) devront être acheminés au CQCD au plus tard deux (2) semaines avant l'événement (sans contenu de votre part, le CQCD ne pourra garantir une place dans la programmation);
- / 75 inscriptions afin de rassembler votre réseau (possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé).

Au-delà de l'événement **TAG**, nous souhaitons vous proposer de rayonner auprès des décideurs du commerce à travers :

- Participation à un comité du CQCD – RH, Technologique ou événements (composé de détaillants tel que SSENSE, Metro, BMR, Dynamite, etc.) qui pourraient avoir lieu au sein de vos bureaux avec un de vos experts comme conférencier
- Des **communications** auprès des membres du CQCD via nos publications
- Rédaction de trois (3-4) articles de blogue qui seront publiés sur le site web des événements et réseaux sociaux afin de montrer votre soutien au secteur du détail ;
- Trois (3) pages de publicité dans le magazine officiel du CQCD, Le détaillant.

- Diffusion de quatre (4) bannières publicitaires ou informatives dans l'infolettre Détail express;
- Possibilité de rédiger 2 articles de 350 mots sur un sujet approuvé par le CQCD dans le magazine Le détaillant;

Puisqu'il s'agit d'un partenariat à valeur ajoutée nous vous offrons aussi de façon complémentaire, les éléments suivants, d'une valeur additionnelle de \$6 500 :

- 5 billets additionnels pour des représentants d'une valeur de \$3 000
- Rabais de 25% sur billets additionnels

Reddition de compte : fournir un compte-rendu de l'événement TAG précisant notamment :

- Le nombre de participants;
- Le profil général des participants;
- Des données sur les participants qui ont bénéficié du partenariat avec la Ville de Montréal;
- Le nombre de conférences et de conférenciers;
- Les dépenses liées à l'événement;
- Les pièces justificatives des éléments de visibilité et des mentions de la Ville (photos ou documents) comme prévu au protocole de visibilité;
- Toute information permettant l'appréciation de l'événement.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1** Reconnaissance de la contribution de la Ville :
 - Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
 - Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
 - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
 - Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

22. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

23. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

25. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

Dossier # : 1207796012

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Abroger la résolution CE20 0393 et accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en soutien à sa mission dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et de l'événement « TAG », pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1207796012 - CQCD.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-24

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.037

2020/09/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.038

2020/09/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.039

2020/09/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.040

2020/09/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1201009006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu du 1er alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du square Chaboillez.

Il est recommandé d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu du 1er alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la planification et la réalisation des travaux de réaménagement du square Chaboillez.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-27 19:47

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1201009006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu du 1er alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du square Chaboillez.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite du déménagement des activités du Planétarium Dow dans le nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan, situé sur le site du Parc Olympique, au mois d'octobre 2011, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a lancé, en mars 2012, un appel public de propositions afin de vendre l'immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow », constitué des lots 1 853 420 et 2 975 650 (voir la Carte de localisation en pièce jointe). La mise à prix était fixée à 1 800 000 \$.

À l'ouverture des soumissions, la Ville n'a reçu qu'une seule proposition, soit le projet soumis par Les Académies Culinaires du Québec inc. qui s'est avéré non conforme aux conditions prévues dans le cahier d'appel public de propositions. En conséquence, l'appel public de propositions a donc été annulé par le CE, le 5 septembre 2012.

Par la suite, le SGPI a soumis deux projets de redéveloppement au CE pour information et orientation, soit les projets respectifs de Les Académies Culinaires du Québec inc. et de l'École de technologie supérieure (ÉTS) reçus parallèlement au processus d'appel public de propositions. À la suite de l'analyse de ces deux projets par le CE, ce dernier a recommandé au SGPI de donner suite au projet de l'ÉTS, et ce, gratuitement et selon les autres conditions prévues au projet d'acte.

Aux termes de la résolution CM13 0221 adoptée par le conseil municipal le 19 mars 2013, il a été résolu d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville donne à l'ÉTS, l'immeuble connu sous le nom du « Planétarium Dow », conditionnellement au respect de plusieurs obligations dont notamment la rénovation de l'immeuble et l'aménagement d'une place publique au sud de celui-ci.

En date d'aujourd'hui, l'ÉTS a complété la rénovation de l'immeuble et les travaux d'aménagement de la place publique au sud sont présentement en cours de réalisation.

Localisé au nord de l'immeuble sur le même îlot, le square Chaboillez, situé sur les lots 2 975 649 et 2 160 272, est une propriété de la Ville de Montréal (voir la Carte de localisation en pièce jointe).

Dans la foulée des travaux réalisés par l'ÉTS et afin de compléter la restauration de

l'ensemble de l'îlot, l'Arrondissement de Ville-Marie désire procéder au réaménagement du square Chaboillez.

Il est à noter que les interventions prévues au square Chaboillez ainsi qu'à l'ensemble de l'îlot sont énoncées dans le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares. Le PPU du Quartier des gares a comme objectif principal de consolider le Centre des affaires de Montréal, en offrant notamment à la population un milieu de vie attrayant et convivial.

L'Arrondissement de Ville-Marie a juridiction quant au réaménagement du square Chaboillez, mais désire se prévaloir des dispositions du 1er alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal selon lequel : « le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier. ». Le présent sommaire décisionnel porte sur l'adoption par le conseil municipal d'une résolution à cette fin. Celle-ci prendra effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1112 - 22 octobre 2019 - Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour terminer les travaux prévus à l'acte de donation, intervenu le 10 avril 2013, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, et ce, en regard de la place publique devant être aménagée sur le lot 2 975 650. N/Réf. : 31H05-005-7970-02

CM16 0583 - 16 mai 2016 - Approuver un projet d'acte afin de prolonger le délai de réalisation des obligations contractées dans l'acte de donation jusqu'au 9 janvier 2018.

CM16 0152 - 26 janvier 2016 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

CM13 0221 - 19 mars 2013 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède, à titre gratuit, à l'École de technologie supérieure, l'immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow », dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 975 650 du cadastre du Québec.

SMCE121195012 - 12 décembre 2012 - Mandater la DSTI afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour donner suite à la proposition de l'École de technologie supérieure ci- après désignée (l'« ÉTS »), après avoir pris connaissance, pour orientation, par le comité exécutif du dossier 1121195012 et de la présentation lors de la séance du 12 décembre 2012.

CE12 1444 - 5 septembre 2012 - Rejeter la proposition soumise par M. François Martel pour l'Immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connue sous le nom du « Planétarium Dow », dans l'arrondissement de Ville-Marie, au montant de 1 850 000 \$ et autres conditions stipulées / Annuler l'appel public de propositions pour la vente de l'Immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow » (CE12 0341) et de mandater la DSTI pour négocier de gré à gré avec l'Académie en obtenant ainsi l'ensemble des informations jugées pertinentes pour l'analyse d'une éventuelle proposition.

CE12 0341 - 14 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel public de propositions pour la vente de l'Immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow ».

DESCRIPTION

Il s'agit d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie la fourniture de services ayant pour objet de planifier et de réaliser le projet de réaménagement du square Chaboillez en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Cette offre de services sera sous la responsabilité de la Division de l'aménagement et des grands projets du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), qui agira à titre de requérant, et de la Division des grands projets du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR), qui agira à titre d'exécutant.

En vertu du Règlement 07-053, les arrondissements exercent les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement exerçaient au 31 décembre 2005 quant à l'aménagement et le réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville.

Cette offre de services consiste donc, eu égard aux compétences relevant de l'arrondissement, à :

- planifier, coordonner et assumer la gestion de l'ensemble du projet;
- préparer ou coordonner les appels d'offres et octroyer les contrats pour la réalisation des travaux;
- mandater Bell Canada, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Hydro-Québec, Énergir et toute autre entreprise d'utilité publique pour réaliser les travaux nécessaires;
- exécuter la surveillance des travaux ou déléguer cette responsabilité à une firme désignée par la Ville;
- prendre la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des travaux sans exclure la possibilité d'en déléguer une partie ou la totalité à une firme spécialisée désignée par la Ville;
- prendre en charge la gestion des impacts et des communications durant les travaux;
- prendre toutes les responsabilités techniques associées au projet.

JUSTIFICATION

Par soucis de coordination et d'intégration des projets limitrophes, l'arrondissement souhaite que la réalisation des travaux sur le square Chaboillez soit prise en charge par le SUM et le SIRR, de la Ville centre. Des résolutions similaires en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (offre de services du CM et acceptation du CA) sont nécessaires afin que le SUM et le SIRR puissent planifier et effectuer des travaux sur le square Chaboillez, alors que ces derniers sont de la responsabilité d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du projet de réaménagement du square Chaboillez est assuré par le programme Accès Jardins, géré par l'Arrondissement de Ville-Marie. Le budget sera précisé lors de la planification du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réaménagement du square Chaboillez vise notamment le verdissement du secteur et la réduction des îlots de chaleur urbains. Par ailleurs, les nouveaux aménagements favorisent les déplacements actifs en accordant plus de place aux piétons.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'accord entre le conseil municipal et le conseil d'arrondissement en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de réaménagement du square Chaboillez ne pourra pas être réalisé par les services centraux de la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif à la COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec le Service des communications, aucune intervention de communications n'est requise concernant ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du CM (offre de services) : 21 septembre 2020
Résolution du CA (acceptation de l'offre du CM) : 13 octobre 2020
Élaboration des plans et devis : automne 2020
Octroi du contrat de construction : hiver 2021
Réalisation des travaux : printemps et été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier LÉGARÉ, Ville-Marie
Anjali MISHRA, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Anjali MISHRA, 24 août 2020
Olivier LÉGARÉ, 21 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Tommy BEAULÉ
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-4830
Télécop. :

Jean HAMAOU
Chef de division par intérim

Tél : 514 872-5822
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Approuvé le : 2020-08-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-08-27

CARTE DE LOCALISATION

Dossier décisionnel 1201009006



LÉGENDE



Square Chaboillez
(lots 2 160 272 et 2 975 649)



Lots visés par l'acte de donation à l'ÉTS
(lots 1 853 420 et 2 975 650)

Les informations sont
fournies à titre indicatif
seulement

TB / 03-08-2020



Dossier # : 1208214010

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une programmation d'activités culturelles et sportives spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 septembre au 20 novembre 2020.

Il est recommandé :
- d'autoriser l'occupation du domaine public du 9 septembre au 20 novembre 2020

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-08-26 20:57

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1208214010

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une programmation d'activités culturelles et sportives spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 septembre au 20 novembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19, l'interdiction des festivals et grands événements par le gouvernement provincial est toujours en vigueur. Cependant, depuis le 5 août 2020, l'adoption du décret 817-2020 permet les rassemblements extérieurs pour un maximum de 250 personnes à condition que les promoteurs se conforment aux directives des autorités de santé publique.

Dans le but de permettre certaines activités, nous présentons ce dossier comportant des demandes de dérogations pour de la programmation ayant lieu du 9 septembre au 20 novembre 2020 sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Pour permettre la réalisation de cette programmation, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 1047 - Approuver une programmation d'activités culturelles et sportives spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 9 juillet au 9 novembre 2020 et édicter les ordonnances.

CE20 0925 - Approuver la programmation spéciale du Partenariat du Quartier des spectacles dans le cadre de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 12 juin au 9 septembre 2020.

CE20 0145 - Approuver la première partie de la programmation d'événements publics 2020. Autoriser l'occupation du domaine public pour les événements mentionnés du 6 février au 22 mars 2020.

CE19 1755 - Approuver la programmation d'événements publics 2019 - Huitième partie. Autoriser l'occupation du domaine pour les événements mentionnés du 11 novembre 2019

au 3 janvier 2020.

CE19 1448 - Approuver la programmation d'événements publics 2019 - Septième partie.
Autoriser l'occupation du domaine pour les événements mentionnés du 7 septembre au 31 décembre 2019.

DESCRIPTION

En remplacement des festivals et événements annulés en raison de la crise de la COVID-19, certains organismes souhaitent continuer de faire vivre le cœur culturel de Montréal en créant des espaces qui donneront au public l'occasion de profiter d'un été montréalais unique et inspirant, tout en respectant les mesures de distanciation physique actuellement en vigueur.

Le 5 août, l'adoption du décret gouvernemental 817-2020 permet un maximum de 250 personnes lors de rassemblements extérieurs, et ce, pour toutes les régions du Québec. Les promoteurs pourront reprendre leurs activités dès maintenant à condition de se conformer aux directives des autorités de santé publique.

Le calendrier pourrait être adapté en fonction des directives gouvernementales liée à la santé publique.

De plus, les promoteurs soumettent leurs projets aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Événements	Organismes	Dates	Lieux	Occupation d'un parc	Occupation de rues ou trottoirs
Chaud	Agora de la danse	21 septembre - 3 octobre 2020	Rue Balmoral entre Mayor et Sainte-Catherine	n/a	Rue Balmoral entre Mayor et Sainte-Catherine
Exposition de Christie Belcourt	Présence autochtone	15 septembre - 31 octobre 2020	Rue St-Paul entre rue Mc-Gill et rue Bonneau	n/a	n/a
Une nuit dans la rue	Le Bon Dieu dans la rue	8-oct.-20	Rue Metcalfe entre Square Dorchester et René-Lévesque	Square Dorchester	Rue Metcalfe entre Square Dorchester et René-Lévesque
Installations sonores, artistiques et animation (suite)	Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)	du 10 septembre au 11 octobre 2020 Démontage du 12 au 14 octobre 2020	Place des festivals et rue Sainte-Catherine, entre de Bleury et Saint-Urbain	n/a	oui
Notre ADN (suite)	Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)	du 11 septembre au 14 octobre	Promenade des artistes	n/a	oui
Dans ma cour	Partenariat du Quartier des	du 10 septembre au	rue Sainte-Catherine entre	n/a	Oui

Jardins Gamelin	spectacles (PQDS)	11 octobre 2020 Démontage du 12 au 14 octobre 2020	De Bleury et Saint-Laurent	n/a	Oui
	Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)	du 10 au 27 septembre 2020 Démontage du 28 septembre au 7 octobre 2020	Place Émilie-Gamelin		
Débordement littéraire	Festival International de la littérature (en collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles)	Montage du 15 au 17 septembre Installation du 18 septembre au 15 novembre Démontage du 16 au 20 novembre	Accrochage sur lampadaires et mobilier urbain dans Ville-Marie et QDS	n/a	Oui
Ouverture du 49e Festival du nouveau cinéma de Montréal	Festival du nouveau cinéma de Montréal	Montage du 6 au 7 octobre Événement du 7 au 8 octobre Démontage du 8 au 9 octobre	Place des festivals	n/a	Oui

JUSTIFICATION

Le déploiement de la programmation, étant donné les incertitudes, a été pensé selon les étapes de déconfinement auxquelles nous sommes rendus en date d'aujourd'hui. Des éléments imaginés pourraient toutefois se retrouver dans une étape ultérieure - le calendrier sera adapté en fonction des directives gouvernementales.

Les animations et aménagements permettront aux citoyens et citoyennes de profiter des espaces extérieurs de façon sécuritaire et à apprécier des œuvres et du mobilier dynamiques mettant de l'avant le talent des artistes d'ici.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre de programmation favorise le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décroisement (intergénérationnel, social et culturel).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un.e agent.e de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'installation des éléments de programmation se fera seulement à condition de se conformer aux directives des autorités de santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

Les promoteurs annonceront également leurs programmations à travers ses diverses plateformes en ligne et son service interne de relations de presse.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de la programmation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-26

Catherine COUPAL-SCHMIDT
Agente de développement culturel

Tél : 514-872-7844
Télécop. :

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2020-08-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2020-08-26

Résolution:

Division des événements publics

#	Résolution:	Demande au Comité exécutif			
Occupation du domaine public					
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Occupation d'un parc	Occupation de rues ou trottoirs
Chaud	Agora de la danse	21 septembre - 3 octobre 2020	Rue Balmoral entre Mayor et Sainte-Catherine	n/a	Rue Balmoral entre Mayor et Sainte-Catherine
Exposition de Christie Belcourt	Présence autochtone	15 septembre - 31 octobre 2020	Rue St-Paul entre rue Mc-	n/a	n/a
Une nuit dans la rue	Le Bon Dieu dans la rue	8-oct.-20	Rue Metcalfe entre Square Dorchester et René-Lévesque	Square Dorchester	Rue Metcalfe entre Square Dorchester et René-Lévesque
Installations sonores, artistiques et animation (suite)	Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)	du 10 septembre au 11 octobre 2020 Démontage du 12 au 14 octobre 2020	Place des festivals et rue Sainte-Catherine, entre de Bleury et Saint-Urbain	n/a	oui
Notre ADN (suite)	Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)	du 11 septembre au 14 octobre	Promenade des artistes	n/a	oui
Dans ma cour	Partenarait du Quartier des spectacles (PQDS)	du 10 septembre au 11 octobre 2020 Démontage du 12 au 14 octobre 2020	rue Sainte-Catherine entre De Bleury et Saint-Laurent	n/a	Oui
Jardins Gamelin	Partenarait du Quartier des spectacles (PQDS)	du 10 au 27 septembre 2020 Démontage du 28 septembre au 7 octobre 2020	Place Émilie-Gamelin	n/a	Oui
Débordement littéraire	Festival International de la littérature (en collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles)	Montage du 15 au 17 septembre Installation du 18 septembre au 15 novembre Démontage du 16 au 20 novembre	Accrochage sur lampadaires et mobilier urbain dans Ville-Marie et QDS	n/a	Oui
Ouverture du 49e Festival du nouveau cinéma de Montréal	Festival du nouveau cinéma de Montréal	Montage du 6 au 7 octobre Événement du 7 au 8 octobre Démontage du 8 au 9 octobre	Place des festivals	n/a	Oui



Dossier # : 1206706001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Riopel Dion St-Martin Inc. (contrat #1: 2 001 571,03 \$, taxes incluses) pour réaliser les études préparatoires, les plans et devis, les expertises ainsi que la surveillance des travaux de construction liés au programme du maintien des actifs et à la réalisation des projets majeurs au parc Jean-Drapeau- Appel d'offres public #20200209PUBSP (8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Riopel Dion St-Martin Inc. (contrat #1: 2 001 571,03 \$, taxes incluses) pour réaliser les études préparatoires, les plans et devis, les expertises ainsi que la surveillance des travaux de construction liés au programme du maintien des actifs et à la réalisation des projets majeurs au parc Jean-Drapeau.- Appel d'offres public #20200209PUBSP

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-08-31 18:33

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1206706001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Riopel Dion St-Martin Inc. (contrat #1: 2 001 571,03 \$, taxes incluses) pour réaliser les études préparatoires, les plans et devis, les expertises ainsi que la surveillance des travaux de construction liés au programme du maintien des actifs et à la réalisation des projets majeurs au parc Jean-Drapeau- Appel d'offres public #20200209PUBSP (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mettre en œuvre le programme triennal d'immobilisations (PTI) approuvé pour les années 2020-2023 et d'atteindre ses objectifs, la direction des infrastructures et gestion de projets de la Société du parc Jean-Drapeau doit avoir recours à des professionnels en architecture et en architecture de paysage pour réaliser les études préparatoires, les plans et devis, les expertises ainsi que la surveillance des travaux de construction liés au programme du maintien des actifs et à la réalisation des projets majeurs au parc Jean-Drapeau.

En fonction des budgets disponibles au programme d'immobilisations, la Société retiendra les services préalablement énumérés auprès de deux (2) soumissionnaires distincts, selon les méthodes à taux horaire et à pourcentage suivant leurs bordereaux de soumission respectifs. Le présent sommaire concerne le contrat #1.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels. Le présent dossier concerne la conclusion de l'une d'elle, soit l'entente-cadre afférente au contrat #1.

L'appel d'offres #**20200209PUBSP** a été publié du 28 février 2020 au 05 juin 2020. Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix (90) jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 99 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Neuf (9) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

- Addenda no 1 émis le 17 mars 2020 : Report de la date limite pour déposer une soumission
- Addenda no 2 émis le 31 mars 2020 : Report de la date limite pour déposer une soumission
- Addenda no 3 émis le 29 avril 2020 : Report de la date limite pour déposer une soumission
- Addenda no 4 émis le 14 mai 2020 : Réponses aux questions des soumissionnaires sur les documents d'appel d'offres
- Addenda no 5 émis le 21 mai 2020 : Report de la date limite pour déposer une soumission
- Addenda no 6 émis le 25 mai 2020 : Report de la date limite pour déposer une soumission
- Addenda no 7 émis le 27 mai 2020 : Réponses aux questions des soumissionnaires sur les documents d'appel d'offres
- Addenda no 8 émis le 29 mai 2020 : Report de la date limite pour déposer une soumission
- Addenda no 9 émis le 29 mai 2020 : Réponses aux questions des soumissionnaires sur les documents d'appel d'offres

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2020-45 - Séance du 23 juillet 2020 : Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et en architecture de paysage à la firme « **Riopel Dion St-Martin Inc.** » (contrat #1: 2 001 571,03 \$, taxes incluses) pour réaliser les études préparatoires, les plans et devis, les expertises ainsi que la surveillance des travaux de construction liés au programme du maintien des actifs et à la réalisation des projets au programme triennal d'immobilisations 2020-2023. Appel d'offres public **#20200209PUBSP** (8 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture et en architecture de paysage avec la firme « **Riopel Dion St-Martin Inc.** » (contrat #1) représentant une somme maximale de 2 001 571,03 \$ taxes incluses, laquelle est valide pour une période de trente-six (36) mois à partir de la date de signature de la convention de services professionnels et pourra être prolongée pour une période additionnelle de six (6) mois, à la discrétion de la Société, afin de terminer les projets et les expertises qui n'auraient pas été complétés.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public #20200209PUBSP, il a été recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes :

	Firme	Montant (taxes incluses)
Contrat #1:	Riopel Dion St-Martin Inc.	2 001 571,03\$
Contrat #2:	Réal Paul Architecte inc.	2 212 981,31\$
	Montant total des contrats	4 241 552,34 \$

JUSTIFICATION

La direction des infrastructures et gestion de projets de la Société du parc Jean-Drapeau requiert les services professionnels de firmes externes puisqu'elle ne possède pas, à

l'interne, les ressources humaines spécialisées en conception pour mener à bien l'ensemble des projets du programme triennal d'immobilisations. Cette expertise externe contribue à assurer la conception des projets et la surveillance des travaux par le biais d'un bureau de professionnels disponibles rapidement pour répondre aux besoins de la Société.

Le processus d'appel d'offres a été mené par le Service de l'approvisionnement de la SPJD selon ses procédures, normes et documents standards. Subséquemment à la période de parution de l'appel d'offres, soit du 28 février 2020 au 05 juin 2020, huit (8) soumissions ont été déposées. L'appel d'offres visait l'octroi de deux (2) contrats distincts aux deux (2) firmes ayant obtenu le pointage final le plus élevé. La firme ayant obtenu le meilleur pointage final se verrait octroyer le contrat #1. La firme retenue pour le contrat #1 « **Riopel Dion St-Martin Inc.** » devenant par le fait même non admissible pour être considérée dans l'octroi du contrat # 2.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total
			(taxes incluses)
1 – Riopel Dion St Martin Inc.	77	0,63	2 001 571,03\$
2 – Réal Paul Architecte inc.	79,7	0,59	2 212 981, 31\$
3 – Aédifica	76,2	0,54	2 345 978,64 \$
4 - Émond Kozina, Mulvely Architectes s.e.n.c.r.l.	80,1	0,52	2 514 790,69\$
5 – DSF inc.	74,8	0,47	2 669 263,05\$
6 – Architecture EVOQ inc.	72,2	0,41	2 957 444 ,44\$
Estimation interne			1 892 488,50\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			109 082,53 \$
(l'adjudicataire - estimation)			
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			6%
(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100			
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)			211 410,28 \$
(2e meilleure note finale - adjudicataire)			
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)			11%
(2e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100			

Le comité de sélection présidé par le représentant désigné du Service de l'approvisionnement et composé de cinq (5) représentants de la SPJD s'est tenu le 12 juin 2020. Ce comité a procédé à l'analyse des huit (8) soumissions et deux (2) firmes ne se sont pas qualifiées en raison d'un pointage en dessous de 70 %. À la suite de l'ouverture des six (6) propositions financières restantes, le comité de sélection a recommandé l'adjudication du contrat #1 à la firme « **Riopel Dion St-Martin Inc.** », et le contrat #2 à la firme « **Réal Paul Architecte Inc.** ».

L'admissibilité des soumissionnaires et la conformité de leur soumission ont été validées par le Service de l'approvisionnement. Les vérifications d'usage ont été effectuées, notamment auprès du Registre des Entreprises Non Admissibles (RENA) et du Registre des entreprises.

Le conseil d'administration a autorisé lors de sa séance du 23 juillet 2020 l'octroi de ce contrat, sous réserve de l'approbation du comité exécutif de la Ville de Montréal.

L'adjudicataire recommandé pour le contrat #1 est la firme « **Riopel Dion St-Martin Inc.** »; cette firme détient une attestation de l'autorité des marchés financiers valide jusqu'au 12 novembre 2021.

Compte tenu du montant du contrat, supérieur à 2 M\$, le dossier devra être approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise l'octroi d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats de préparation de plans et devis, de surveillance des travaux dans le cadre des projets du maintien des actifs et des projets majeurs réalisés par la Société du parc Jean Drapeau. Les différents mandats seront effectués sur demande et la direction des infrastructures et gestion de projets assurera la gestion desdits services.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

La Société du parc Jean Drapeau via la direction des infrastructures et gestion de projets s'assurera de la disponibilité des crédits et effectuera le suivi des enveloppes ainsi que la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total approximatif maximal de 2 001 571,03 \$, incluant les taxes, sur une période de trente-six (36) mois.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets accordés à la Société du parc Jean-Drapeau. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de ces 2 ententes. Les crédits seront prévus au budget PTI 2020-2023 et au budget de fonctionnement 2020-2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets de la Société du parc Jean-Drapeau comporteront des aménagements particuliers qui permettront de :

- sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs;
- augmenter la couverture arborescente dans le parc;
- déployer l'accessibilité universelle dans les nouveaux aménagements publics;
- améliorer la qualité physique, et donc la performance de ses installations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'un contrat de services professionnels avec une firme experte permettra de soutenir efficacement la Société du parc Jean-Drapeau dans les différentes phases de réalisation et de répondre à plusieurs demandes concurrentes. Advenant un retard ou un refus de conclure cette entente-cadre, plusieurs projets en maintien des actifs ou grands projets seraient retardés et la Société du parc Jean-Drapeau ne serait pas en mesure de respecter les engagements relatifs à leur programmation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des contrats : Septembre 2020

Fin des contrats : Août 2023 ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires (selon la première occurrence).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario DUGUAY
Directeur infrastructures et gestion de projets

Tél : 514-872-7161
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-19

Isabelle - Ext BONNEAU
Directrice générale - Parc Jean Drapeau

Tél : 514 872-5574
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle - Ext BONNEAU
Directrice générale - Parc Jean-Drapeau
Tél :
Approuvé le : 2020-08-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle - Ext BONNEAU
Directrice générale - Parc Jean-Drapeau
Tél :
Approuvé le : 2020-08-31

Services professionnels - Contrat Cadre Architecture et Architecture de Paysage

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat</i>	<i>Approche proposée (Approche méthodologique)</i>	<i>Expérience et expertise du prestataire de services dans les mandats semblables et démarche d'assurance qualité</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intérimaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>
FIRME	5%	10%	10%	20%	30%	25%	100%		
Ædifica	3,20	7,60	8,40	15,40	21,80	19,80	76,20	2345978,64	0,54
Affleck de la Riva, architectes	3,30	8,00	5,20	14,20	16,40	19,70	66,80	0,00	-----
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	2,60	4,60	6,00	12,80	21,00	18,20	65,20	0,00	-----
DFS inc.	3,70	9,00	8,40	15,60	19,60	18,50	74,80	2669263,05	0,47
Émond, Kozina, Mulvey Architectes s.e.n.c.r.l.	3,50	9,60	9,00	14,00	23,40	20,60	80,10	2514790,69	0,52
Architecture EVOQ inc.	4,20	6,40	7,80	16,00	21,00	16,80	72,20	2957444,44	0,41
Réal Paul Architecte Inc.	3,50	8,00	8,60	17,00	22,60	20,00	79,70	2212981,31	0,59
Riopel Dion St-Martin Inc.	4,00	8,00	7,20	15,40	23,00	19,40	77,00	2001571,03	0,63

Secrétaire de comité:

LOUISE VINH

Le 18 juin 2020



APPROVISIONNEMENT - RÉSULTAT DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

Identification

N° de l'appel d'offres : 20200209PUBSP

Titre de l'appel d'offres : CONTRAT 1 - Architecture et architecture de paysage pour réaliser les études, plans, devis et surveillance des travaux

Déroulement de l'appel d'offres

Date du lancement : 2020-02-28

Nombre d'addenda émis : 9

Date d'ouverture initiale : 2020-03-31 Date

Délai total accordé aux soumissionnaires : 99 jours

d'ouverture réelle : 2020-06-05

Date de la tenue du comité de sélection (le cas échéant) : 2020-06-12

Analyse des soumissions

Nombre de preneurs : 21

Nombre de soumission reçue : 8

% de réponse : 38%

Nombre de soumission rejetée : 2

% de rejet : 25 %

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif du rejet : administratif ou technique
Affleck de la Riva, architectes	Technique : pointage intérimaire < 70 %
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	Technique : pointage intérimaire < 70 %

Durée de la validité de la soumission : 90 jours

Date d'échéance de la soumission : 2020-09-03

Résultat final de l'appel d'offres – soumissionnaires conformes et adjudicataire (v)

Nom des firmes	Montant soumis (taxes incluses)	v
Riopel Dion St-Martin Inc.	2 001 571,03 \$	v
Réal Paul Architecte Inc.	2 212 981,31 \$	
Aedifica Inc.	2 345 978,64 \$	
Émond, Kozina, Mulvey Architectes s.e.n.c.r.l.	2 514 790,69 \$	
DFS inc.	2 669 263,05 \$	
Architecture EVOQ inc.	2 957 444,44 \$	

Information complémentaire

Plusieurs reports ont été effectués suite à la situation sanitaire liée à la Covid-19 et aux nombreuses questions des soumissionnaires.

La firme Riopel Dion St-Martin Inc. a tenté de communiquer avec les deux chefs de services d'IGP en les mettant en copie lorsqu'ils ont posé une question durant le lancement. IGP n'a pas répondu à la communication mais un avertissement a été émis par le service approvisionnement.

Lors du comité d'évaluation, deux firmes ont obtenu un pointage intérimaire en-dessous de 70 %.

Le montant global total de la soumission avec les décimales a été corrigé pour 5 soumissionnaires dû à une erreur d'affichage de format de case excel qui n'affichait pas les décimales du total.

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

**Architecture et architecture de paysage pour réaliser les études,
plans, devis et surveillance des travaux**

NO AO : 20200209PUBSP

Contrat 1

Direction : Infrastructures et grands projets

Date de publication de l'appel d'offres : 2020-02-28

Date de dépôt des soumissions : 2020-06-05

Date de tenue du comité de sélection : 2020-06-12

Nombre de membre (Comité de sélection) : 5

Nombre de soumissions déposées : 8

Nombre de soumissions rejetées : 2

Résultat de l'évaluation

Soumissionnaire	Résultat intérimaire évaluation qualitative	Proposition financière	Pointage final
Ædifica	76,20	2345978,64 \$	0,54
Affleck de la Riva, architectes	66,80	N/A	N/A
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	65,20	N/A	N/A
DFS inc.	74,80	2669263,05 \$	0,47
Émond, Kozina, Mulvey Architectes s.e.n.c.r.l.	80,10	2514790,69 \$	0,52
Architecture EVOQ inc.	72,20	2957444,44 \$	0,41
Réal Paul Architecte Inc.	79,70	2212981,31 \$	0,59
Riopel Dion St-Martin Inc.	77,00	2001571,03 \$	0,63

Louise Vinh
Secrétaire du comité

2020-06-22

Vérification conformité des documents de soumission et statut des soumissionnaires

Appel d'offres : 20200209PUBSP

Projet : CONTRAT 1 - Architecture et architecture de paysage pour réaliser les études, plans, devis et surveillance des travaux

ADMISSIBILITÉ DES SOUMISSIONNAIRES	NOM DE LA COMPAGNIE							
	Riopel Dion St-Martin Inc.	Réal Paul Architecte Inc.	Aedifica Inc.	Émond, Kozina, Mulvey Architectes s.e.n.c.r.l.	DFS inc.	Architecture EVOQ inc.	Affleck de la Riva, architectes	Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.
Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)
Autorisation de conclure des contrats publics délivrée par l'autorité des marchés financiers (AMF)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Admissible	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
CONFORMITÉ DES SOUMISSIONNAIRES								
Bordereau de soumission	2 001 571,03 \$	2 212 981,00 \$	2 345 979,00 \$	2 514 791,00 \$	2 669 263,00 \$	2 957 444,00 \$	Pointage intérimaire < 70 %	Pointage intérimaire < 70 %
Bordereau de soumission corrigé	N/A	2 212 981,31 \$	2 345 978,64 \$	2 514 790,69 \$	2 669 263,05 \$	2 957 444,44 \$	N/A	N/A
Formulaire de soumission dûment complété	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Formulaire de soumission doit être signé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Validité de la soumission (90 jours)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Documents procurés directement auprès du SEAO	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1163438360	1170528856	1148160998	3371050280	1142860858	1171481071	3346062121	3362242961
Appel d'offres complet et conforme (oui ou non)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui



Louise Vinh
Agente d'approvisionnement

2019-06-16
Date

Montréal, 15 juin 2020

VÉRIFICATION DU STATUT D'UN SOUMISSIONNAIRE

AO n° : 20200209PUBSP

TITRE : Architecture et architecture de paysage pour réaliser les études, plans, devis et surveillance des travaux

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Riopel Dion St-Martin Inc.

Le service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications suivantes concernant le soumissionnaire cité ci-dessus.

ÉLÉMENTS DE RECHERCHES	RÉSULTATS
Registre des entreprises	(NEQ) 1163438360 – en règle
RENA - <i>Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics</i>	La firme ne figure pas sur la liste
RBQ - <i>Liste des licences restreintes</i>	N/A
ARQ - <i>Attestation de Revenu Québec</i>	En vigueur
Autorisation de contracter de l'AMP <i>(Autorité des marchés publics)</i>	En vigueur



Louise Vinh

Agente d'approvisionnement

Parc Jean-Drapeau

1, circuit Gilles-Villeneuve

Montréal (Québec) H3C 1A9

approvisionnement@parcjeandrapeau.com

Le 15 octobre 2018

RIOPEL DION ST-MARTIN INC.
A/S MADAME SYLVIE ST-MARTIN
777, RUE DE LA COMMUNE O, BUR. 400
MONTRÉAL (QC) H3C 1Y1

N° de décision : 2018-CPSM-1057017

N° de client : 3000701633

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous RIOPEL + ASSOCIÉS ARCHITECTES, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). RIOPEL DION ST-MARTIN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics et
des entreprises de services monétaires par intérim

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



Dossier # : 1206706002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Réal Paul Architecte inc. (contrat #2 : 2 212 981,31 \$, taxes incluses) pour réaliser les études préparatoires, les plans et devis, les expertises ainsi que la surveillance des travaux de construction liés au programme du maintien des actifs et à la réalisation des projets majeurs au parc Jean-Drapeau- Appel d'offres public #20200209PUBSP (8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Réal Paul Architecte inc. (contrat #2: 2 212 981,31 \$, taxes incluses) pour réaliser les études préparatoires, les plans et devis, les expertises ainsi que la surveillance des travaux de construction liés au programme du maintien des actifs et à la réalisation des projets majeurs au parc Jean-Drapeau.- Appel d'offres public #20200209PUBSP;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-08-31 18:32

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1206706002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Réal Paul Architecte inc. (contrat #2 : 2 212 981,31 \$, taxes incluses) pour réaliser les études préparatoires, les plans et devis, les expertises ainsi que la surveillance des travaux de construction liés au programme du maintien des actifs et à la réalisation des projets majeurs au parc Jean-Drapeau- Appel d'offres public #20200209PUBSP (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mettre en œuvre le programme triennal d'immobilisations (PTI) approuvé pour les années 2020-2023 et d'atteindre ses objectifs, la direction des infrastructures et gestion de projets de la Société du parc Jean-Drapeau doit avoir recours à des professionnels en architecture et en architecture de paysage pour réaliser les études préparatoires, les plans et devis, les expertises ainsi que la surveillance des travaux de construction liés au programme du maintien des actifs et à la réalisation des projets majeurs au parc Jean-Drapeau.

En fonction des budgets disponibles au programme d'immobilisations, la Société retiendra les services préalablement énumérés auprès de deux (2) soumissionnaires distincts, selon les méthodes à taux horaire et à pourcentage suivant leurs bordereaux de soumission respectifs. Le présent sommaire concerne le contrat #2.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels. Le présent dossier concerne la conclusion de l'une d'elle, soit l'entente-cadre afférente au contrat #2.

L'appel d'offres **#20200209PUBSP** a été publié du 28 février 2020 au 05 juin 2020. Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix (90) jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 99 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Neuf (9) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda no 1 émis le 17 mars 2020 : Report de la date limite pour déposer une soumission
- Addenda no 2 émis le 31 mars 2020 : Report de la date limite pour déposer une soumission
- Addenda no 3 émis le 29 avril 2020 : Report de la date limite pour déposer une soumission
- Addenda no 4 émis le 14 mai 2020 : Réponses aux questions des soumissionnaires sur les documents d'appel d'offres
- Addenda no 5 émis le 21 mai 2020 : Report de la date limite pour déposer une soumission
- Addenda no 6 émis le 25 mai 2020 : Report de la date limite pour déposer une soumission
- Addenda no 7 émis le 27 mai 2020 : Réponses aux questions des soumissionnaires sur les documents d'appel d'offres
- Addenda no 8 émis le 29 mai 2020 : Report de la date limite pour déposer une soumission
- Addenda no 9 émis le 29 mai 2020 : Réponses aux questions des soumissionnaires sur les documents d'appel d'offres

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2020-45 - Séance du 23 juillet 2020 : Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et en architecture de paysage à la firme « **Réal Paul Architecte inc.** » (contrat #2 : 2 212 981,31 \$, taxes incluses) pour réaliser les études préparatoires, les plans et devis, les expertises ainsi que la surveillance des travaux de construction liés au programme du maintien des actifs et à la réalisation des projets au programme triennal d'immobilisations 2020-2023. Appel d'offres public **#20200209PUBSP** (8 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture et en architecture de paysage avec la firme «**Réal Paul Architecte inc.** » (contrat #2) représentant une somme maximale de 2 212 981,31 \$ taxes incluses, laquelle est valide pour une période de trente-six (36) mois à partir de la date de signature de la convention de services professionnels et pourra être prolongée pour une période additionnelle de six (6) mois, à la discrétion de la Société, afin de terminer les projets et les expertises qui n'auraient pas été complétés.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public #20200209PUBSP, il a été recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes :

	Firme	Montant (taxes incluses)
Contrat #1	Riopel Dion St-Martin Inc.	2 001 571,03\$
Contrat #2	Réal Paul Architecte inc.	2 212 981,31\$
	Montant total des contrats	4 241 552,34 \$

JUSTIFICATION

La direction des infrastructures et gestion de projets de la Société du parc Jean-Drapeau requiert les services professionnels de firmes externes puisqu'elle ne possède pas, à

l'interne, les ressources humaines spécialisées en conception pour mener à bien l'ensemble des projets du programme triennal d'immobilisations. Cette expertise externe contribue à assurer la conception des projets et la surveillance des travaux par le biais d'un bureau de professionnels disponibles rapidement pour répondre aux besoins de la Société.

Le processus d'appel d'offres de services professionnels en architecture et en architecture de paysage a été mené par le Service de l'approvisionnement de la SPJD, selon ses procédures, normes et documents standards. Subséquemment à la période de parution de l'appel d'offres, soit du 28 février 2020 au 05 juin 2020, huit (8) soumissions ont été déposées. L'appel d'offres visait l'octroi de deux (2) contrats distincts aux deux (2) firmes ayant obtenu le pointage final le plus élevé. La firme ayant obtenu le meilleur pointage final se verrait octroyer le contrat # 1. La firme ayant obtenue le contrat 1 devient non admissible pour le contrat # 2, la firme « **Réal Paul Architecte inc** » devient l'adjudicataire du contrat #2.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total
			(taxes incluses)
1 – Riopel Dion St Martin Inc.	77	0,63	2 001 571,03\$
2 – Réal Paul Architecte inc.	79,7	0,59	2 212 981, 31\$
3 – Aédifica	76,2	0,54	2 345 978,64 \$
4 - Émond Kozina, Mulvely Architectes s.e.n.c.r.l.	80,1	0,52	2 514 790,69\$
5 – DSF inc.	74,8	0,47	2 669 263,05\$
6 – Architecture EVOQ inc.	72,2	0,41	2 957 444 ,44\$
Estimation interne			1 892 488,50\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)			109 082,53 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100			6%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)			211 410,28 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) (2e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100			11%

Le comité de sélection présidé par le représentant désigné du Service de l'approvisionnement et composé de cinq (5) représentants de la SPJD s'est tenu le 12 juin 2020. Ce comité a procédé à l'analyse des huit (8) soumissions et deux (2) firmes ne se sont pas qualifiées en raison d'un pointage en dessous de 70 %. À la suite de l'ouverture des six (6) propositions financières restantes, le comité de sélection a recommandé l'adjudication du contrat #1 à la firme « **Riopel Dion St-Martin Inc.** », et le contrat #2 à la firme « **Réal Paul Architecte Inc.** ».

L'admissibilité des soumissionnaires et la conformité de leur soumission ont été validées par le Service de l'approvisionnement. Les vérifications d'usage ont été effectuées, notamment auprès du Registre des Entreprises Non Admissibles (RENA) et du Registre des entreprises.

Le conseil d'administration a autorisé lors de sa séance du 23 juillet 2020 l'octroi de ce contrat, sous réserve de l'approbation du comité exécutif de la Ville de Montréal.

L'adjudicataire recommandé pour le contrat #2 est la firme « **Réal Paul Architecte Inc.** » et cette firme détient une attestation de l'autorité des marchés financiers valide jusqu'au 19 février 2023.

Compte tenu du montant du contrat, supérieur à 2 M\$, le dossier devra être approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise l'octroi d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats de préparation de plans et devis, de surveillance des travaux dans le cadre des projets du maintien des actifs et des projets majeurs réalisés par la Société du parc Jean Drapeau. Les différents mandats seront effectués sur demande et la direction des infrastructures et gestion de projets assurera la gestion desdits services.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

La Société du parc Jean Drapeau via la direction des infrastructures et gestion de projets s'assurera de la disponibilité des crédits et effectuera le suivi des enveloppes ainsi que la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total approximatif maximal de 2 212 981, 31\$, incluant les taxes, sur une période de trente-six (36) mois.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets accordés à la Société du parc Jean-Drapeau. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de ces 2 ententes. Les crédits seront prévus au budget PTI 2020-2023 et au budget de fonctionnement 2020-2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets de la Société du parc Jean-Drapeau comporteront des aménagements particuliers qui permettront de :

- sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs;
- augmenter la couverture arborescente dans le parc;
- déployer l'accessibilité universelle dans les nouveaux aménagements publics;
- améliorer la qualité physique, et donc la performance de ses installations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'un contrat de services professionnels avec une firme experte permettra de soutenir efficacement la Société du parc Jean-Drapeau dans les différentes phases de réalisation et de répondre à plusieurs demandes concurrentes. Advenant un retard ou un refus de conclure cette entente-cadre, plusieurs grands projets seraient retardés et la Société du parc Jean-Drapeau ne serait pas en mesure de respecter les engagements relatifs à leur programmation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des contrats : Septembre 2020

Fin des contrats : Août 2023 ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires (selon la première occurrence).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario DUGUAY
Directeur infrastructures et gestion de projets

Tél : 514-872-7161
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-19

Isabelle - Ext BONNEAU
Directrice générale - Parc Jean Drapeau

Tél : 514 872-5574
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle - Ext BONNEAU
Directrice générale - Parc Jean Drapeau

Tél :

Approuvé le : 2020-08-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Isabelle - Ext BONNEAU
Directrice générale - Parc Jean Drapeau

Tél :

Approuvé le : 2020-08-31

Le 20 février 2020

RÉAL PAUL ARCHITECTE INC.
A/S MONSIEUR RÉAL PAUL
5605, AV DE GASPÉ
BUR. 403
MONTRÉAL (QC) H2T 2A4

N° de décision : 2020-DAMP-1172

N° de client : 3001138812

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. RÉAL PAUL ARCHITECTE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **19 février 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Services professionnels - Contrat Cadre Architecture et Architecture de Paysage

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat</i>	<i>Approche proposée (Approche méthodologique)</i>	<i>Expérience et expertise du prestataire de services dans les mandats semblables et démarche d'assurance qualité</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>
FIRME	5%	10%	10%	20%	30%	25%	100%		
Ædifica	3,20	7,60	8,40	15,40	21,80	19,80	76,20	2345978,64	0,54
Affleck de la Riva, architectes	3,30	8,00	5,20	14,20	16,40	19,70	66,80	0,00	-----
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	2,60	4,60	6,00	12,80	21,00	18,20	65,20	0,00	-----
DFS inc.	3,70	9,00	8,40	15,60	19,60	18,50	74,80	2669263,05	0,47
Émond, Kozina, Mulvey Architectes s.e.n.c.r.l.	3,50	9,60	9,00	14,00	23,40	20,60	80,10	2514790,69	0,52
Architecture EVOQ inc.	4,20	6,40	7,80	16,00	21,00	16,80	72,20	2957444,44	0,41
Réal Paul Architecte Inc.	3,50	8,00	8,60	17,00	22,60	20,00	79,70	2212981,31	0,59
Riopel Dion St-Martin Inc.	4,00	8,00	7,20	15,40	23,00	19,40	77,00	2001571,03	0,63

Secrétaire de comité:

LOUISE VINH

Le 18 juin 2020



APPROVISIONNEMENT - RÉSULTAT DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

Identification

N° de l'appel d'offres : 20200209PUBSP

Titre de l'appel d'offres : CONTRAT 2 - Architecture et architecture de paysage pour réaliser les études, plans, devis et surveillance des travaux

Déroulement de l'appel d'offres

Date du lancement : 2020-02-28

Nombre d'addenda émis : 9

Date d'ouverture initiale : 2020-03-31 Date

Délai total accordé aux soumissionnaires : 99 jours

d'ouverture réelle : 2020-06-05

Date de la tenue du comité de sélection (le cas échéant) : 2020-06-12

Analyse des soumissions

Nombre de preneurs : 21

Nombre de soumission reçue : 8

% de réponse : 38%

Nombre de soumission rejetée : 3

% de rejet : 37,5 %

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif du rejet : administratif ou technique
Affleck de la Riva, architectes	Technique : pointage intérimaire < 70 %
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	Technique : pointage intérimaire < 70 %
Riopel Dion St-Martin Inc.	Administratif

Durée de la validité de la soumission : 90 jours

Date d'échéance de la soumission : 2020-09-03

Résultat final de l'appel d'offres – soumissionnaires conformes et adjudicataire (v)

Nom des firmes	Montant soumis (taxes incluses)	v
Réal Paul Architecte Inc.	2 212 981,31 \$	v
Aedifica Inc.	2 345 978,64 \$	
Émond, Kozina, Mulvey Architectes s.e.n.c.r.l.	2 514 790,69 \$	
DFS inc.	2 669 263,05 \$	
Architecture EVOQ inc.	2 957 444,44 \$	

Information complémentaire

Plusieurs reports ont été effectués suite à la situation sanitaire liée à la Covid-19 et aux nombreuses questions des soumissionnaires.

La firme Riopel Dion St-Martin Inc. a tenté de communiquer avec les deux chefs de services d'IGP en les mettant en copie lorsqu'ils ont posé une question durant le lancement. IGP n'a pas répondu à la communication mais un avertissement a été émis par le service approvisionnement.

Lors du comité d'évaluation, deux firmes ont obtenu un pointage intérimaire en-dessous de 70 %. Riopel Dion St-Martin Inc. ayant obtenu le contrat 1, est déclaré non conforme pour le contrat 2.

Le montant global total de la soumission avec les décimales a été corrigé pour 5 soumissionnaires dû à une erreur d'affichage de format de case excel qui n'affichait pas les décimales du total.

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

**Architecture et architecture de paysage pour réaliser les études,
plans, devis et surveillance des travaux**

NO AO : 20200209PUBSP

Contrat 2

Direction : Infrastructures et grands projets

Date de publication de l'appel d'offres : 2020-02-28

Date de dépôt des soumissions : 2020-06-05

Date de tenue du comité de sélection : 2020-06-12

Nombre de membre (Comité de sélection) : 5

Nombre de soumissions déposées : 8

Nombre de soumissions rejetées : 3

Résultat de l'évaluation

Soumissionnaire	Résultat intérimaire évaluation qualitative	Proposition financière	Pointage final
Ædifica	76,20	2345978,64 \$	0,54
Affleck de la Riva, architectes	66,80	N/A	N/A
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	65,20	N/A	N/A
DFS inc.	74,80	2669263,05 \$	0,47
Émond, Kozina, Mulvey Architectes s.e.n.c.r.l.	80,10	2514790,69 \$	0,52
Architecture EVOQ inc.	72,20	2957444,44 \$	0,41
Réal Paul Architecte Inc.	79,70	2212981,31 \$	0,59
Riopel Dion St-Martin Inc.	N/A	N/A	N/A

Louise Vinh
Secrétaire du comité

2020-06-22

Vérification conformité des documents de soumission et statut des soumissionnaires

Appel d'offres : 20200209PUBSP

Projet : CONTRAT 2 - Architecture et architecture de paysage pour réaliser les études, plans, devis et surveillance des travaux

ADMISSIBILITÉ DES SOUMISSIONNAIRES	NOM DE LA COMPAGNIE							
	Riopel Dion St-Martin Inc.	Réal Paul Architecte Inc.	Aedifica Inc.	Émond, Kozina, Mulvey Architectes s.e.n.c.r.l.	DFS inc.	Architecture EVOQ inc.	Affleck de la Riva, architectes	Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.
Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)	Non (liste du 2020-06-15)
Autorisation de conclure des contrats publics délivrée par l'autorité des marchés financiers (AMF)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Admissible	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
CONFORMITÉ DES SOUMISSIONNAIRES								
Bordereau de soumission	2 001 571,03 \$	2 212 981,00 \$	2 345 979,00 \$	2 514 791,00 \$	2 669 263,00 \$	2 957 444,00 \$	Pointage intérimaire < 70 %	Pointage intérimaire < 70 %
Bordereau de soumission corrigé	N/A	2 212 981,31 \$	2 345 978,64 \$	2 514 790,69 \$	2 669 263,05 \$	2 957 444,44 \$	N/A	N/A
Formulaire de soumission dûment complété	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Formulaire de soumission doit être signé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Validité de la soumission (90 jours)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Documents procurés directement auprès du SEAO	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1163438360	1170528856	1148160998	3371050280	1142860858	1171481071	3346062121	3362242961
Appel d'offres complet et conforme (oui ou non)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui



Louise Vinh
Agente d'approvisionnement

2019-06-15
Date

Montréal, 15 juin 2020

VÉRIFICATION DU STATUT D'UN SOUMISSIONNAIRE

AO n° : 20200209PUBSP

TITRE : Architecture et architecture de paysage pour réaliser les études, plans, devis et surveillance des travaux

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Réal Paul Architecte Inc.

Le service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications suivantes concernant le soumissionnaire cité ci-dessus.

ÉLÉMENTS DE RECHERCHES	RÉSULTATS
Registre des entreprises	(NEQ) 1170528856 – en règle
RENA - <i>Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics</i>	La firme ne figure pas sur la liste
RBQ - <i>Liste des licences restreintes</i>	N/A
ARQ - <i>Attestation de Revenu Québec</i>	En vigueur
Autorisation de contracter de l'AMP <i>(Autorité des marchés publics)</i>	En vigueur



Louise Vinh

Agente d'approvisionnement

Parc Jean-Drapeau

1, circuit Gilles-Villeneuve

Montréal (Québec) H3C 1A9

approvisionnement@parcjeandrapeau.com



Dossier # : 1207181002

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du mandat de Mme Jessica Condemi à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant en septembre 2023.

Il est recommandé de :

- renouveler le mandat de madame Jessica Condemi, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de 3 ans se terminant en septembre 2023.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-08-26 10:56
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1207181002

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du mandat de Mme Jessica Conдеми à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant en septembre 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) encadre le fonctionnement du CjM. Ce règlement prévoit que le CjM est composé de 15 membres, dont une personne siégeant à la présidence et deux personnes siégeant à la vice-présidence (article 3). Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés. L'article 7 du Règlement 19-051 prévoit que les personnes membres du CjM sont nommées par le conseil de la Ville pour un mandat d'une durée de 3 ans, sur recommandation du comité de sélection. Un mandat est renouvelable pour la même période de façon consécutive une fois. Un poste est à pourvoir à la suite de la démission d'une membre. L'article 10 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 6 mois de la date où elle survient.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1043 en date du 16 septembre 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal ». (1194320002)

CM17 1174 en date du 25 septembre 2017 - Approuver le renouvellement du mandat de Madame Kathryn Verville-Provencher à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant en août 2020. Nommer Madame Jessica Conдеми à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en septembre 2020. (1177670001)

DESCRIPTION

Le règlement (19-051) stipule que les mandats de membres sont renouvelables une seule fois pour une durée maximale de trois ans.

Jessica Condemi est membre du CjM depuis septembre 2017. Elle a accompli un premier mandat et désire poursuivre son engagement pour un deuxième mandat. Sachant qu'elle a démontré l'intérêt, la motivation, l'engagement et les habiletés à occuper ce poste et participe assidûment aux diverses activités du CjM, il est recommandé de la nommer pour un deuxième mandat se terminant en septembre 2023.

Nom	Date de fin du 1er mandat	Date de début du 2e mandat	Date de fin du 2e mandat
Jessica Condemi	Septembre 2017	Septembre 2020	Septembre 2023

JUSTIFICATION

Le règlement (19-051) prévoit que toute vacance au sein du Conseil doit être comblée dans les six mois où elle survient (article 11).

Les membres du CjM sont nommés par le conseil de la ville pour un mandat d'une durée de trois ans, sur recommandation du comité de sélection. Un mandat est renouvelable pour la même période de façon consécutive une fois (article 7).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 78 800 \$ en 2020 assumé à 100% par la Ville de Montréal. La Ville octroie aux trois conseils consultatifs les ressources humaines, les locaux et les ressources matérielles et informatiques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le renouvellement du mandat sera annoncé par communiqué de presse après la séance du conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
Secrétaire- recherchiste

Tél : 514-872-4801
Télocop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-30

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division

Tél : 514 872-6276
Télocop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-08-26

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL – TABLEAU DES MANDATS DES MEMBRES – Juillet 2020

NOM	ARRONDISSEMENT	1^{er} mandat Membre	2^e mandat Membre	1^{er} mandat P/VP	2^e mandat P/VP
Jessica Condemi	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Sept. 2017 – Sept. 2020 GDD 1177670001 CM17 1174 du 25 sept. 2017			
Audrey-Frédérique Lavoie	Le Plateau Mont-Royal	Juin 2018 - Mai 2021 GDD 1187670002 CM18 0605 du 29 mai 2018		Jan.2020 – Déc. 2020 GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019	
Michael Wrobel	Ahuntsic-Cartierville	Déc. 2015 – Déc. 2018 GDD 1156467001 CM15 1465 du 14 déc. 2015	Déc. 2018 – Déc. 2021 GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018		
Yazid Djenadi	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Déc. 2018 – Déc. 2021 GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018		Jan.2020 – Déc. 2020 GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019	
Benjamin Herrera	Le Sud-Ouest	Déc. 2018 – Déc. 2021 GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018			
Rizwan Ahmad Khan	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Mars 2019 – Mars 2022 GDD 1197181001 CM19 0163 du 25-02-2019			
Xiya Ma	Saint-Laurent	Avril 2016 - Avril 2019 GDD 1167181003 CM16 0429 du 18 avril 2016	Avril 2019 – Avril 2022 GDD 1197181001 CM19 0163 du 25 fév. 2019		
Sébastien Oudin-Filipecki	Ville-Marie	Juin 2019 – Juin 2022 GDD 1197181003 CM19 0792 du 17 juin 2019			
Alice Miquet Présidente	Le Plateau Mont-Royal	Oct. 2016 - Oct. 2019 GDD 1167181005 CM16 1187 du 24 oct. 2016	Oct. 2019 – Oct. 2022 GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019	Jan.2019 – Déc. 2019 GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018	Jan.2020 – Déc. 2020 GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019

Anne Xuan-Lan Nguyen	Ville-Marie	Oct. 2016 - Oct. 2019 GDD 1167181005 CM16 1187 du 24 oct. 2016	Oct. 2019 – Oct. 2022 GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019		
Pentcho Tchomakov	Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension	Oct. 2019 – Oct. 2022 GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019			
Rime Diany	Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce	Oct. 2019 – Oct. 2022 GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019			
Shophika Vaithyanathasarma	Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension	Nov. 2019 – Nov. 2022 GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019			
Philippe Marceau- Loranger	Rosemont-La-Petite- Patrie	Déc. 2019 – Déc. 2022 GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019			
Sherlyne Duverneau	Anjou	Janv. 2020 – Janv. 2023 GDD 1197181007 CM 20 0079 du 27 janv. 2020			



Jessica
Conдеми

BACHELIÈRE EN DROIT - LL.B., J.D.



Montréal



LinkedIn

LANGUES

FRANÇAIS – Professionnel

ANGLAIS – Professionnel

ITALIEN – Professionnel

ESPAGNOL – Fonctionnel

COMPÉTENCES

PERSÉVÉRANTE

SENS D'INITIATIVE

TRAVAIL EN ÉQUIPE

CAPACITÉ À S'ADAPTER

TRADUCTION

BONNE ORGANISATION

CERTIFICATIONS

Défenseure pour les Objectifs du
Développement Durable des Nations
Unies & pour les Enjeux sociaux
internationaux

Google « AdWords »

EXPÉRIENCE

STAGIAIRE EN DROIT | 06/2020-PRÉSENT

GATTUSO BOURGET MAZZONE, s.e.n.c.

- Recherche juridique : droit du travail, droit corporatif, droit civil, droit constitutionnel
- Gestion des dossiers, juridique et administrative
- Rédaction de procédures, règlements et politiques de tous genres
- Contribution à la réalisation de mandats
- Assister les avocats dans leurs tâches juridiques et administratives
- Créer et maintenir un contact avec les clients

STAGIAIRE EN DROIT | 06/2019 – 10/2019

BOMBARDIER TRANSPORT CANADA INC.

- Recherche juridique axée sur le droit commercial et transnational
- Recueillir et traiter la preuve dans des dossiers litigieux
- Rédiger des communications aux clients
- Gérer des dossiers

TUTRICE | 02/2017 – 06/2019

TUTORAX

- Améliorer les capacités des étudiant(e)s en droit avec une approche pédagogique adaptée aux disciplines du droit, au français et à l'anglais
- Contribuer à un environnement de soutien et coopératif au sein de la faculté de droit
- Stimuler l'apprentissage et supporter le développement académique d'un élève

BÉNÉVOLE JURIDIQUE | ÉTÉ 2018

CLINIQUE D'INFORMATION JURIDIQUE À MCGILL

- Répondre aux besoins d'information juridique des clients de la clinique en effectuant une recherche sur divers domaines du droit québécois
- Préparer et fournir des présentations ciblées sur un domaine du droit à des organismes communautaires

ADJOINTE ADMINISTRATIVE | ÉTÉ 2018

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS

- Conseiller l'organisme en politiques internes et externes canadiennes
- Coordonner la préparation de rapports planifiés régulièrement et les horaires des employé(e)s
- Traiter les demandes administratives et les requêtes des cadres supérieurs

ASSISTANTE-RECHERCHISTE | ÉTÉ 2017

L'AGENCE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

- Exécuter des tâches administratives : rendez-vous, planification mensuelle, etc.
- Soutenir les équipes nationales dans leur collecte de données
- Rédiger des rapports avec l'équipe nationale sur la situation mondiale des réfugié(e)s

É D U C A T I O N

CANDIDATE À L'ÉCOLE DU BARREAU

École du Barreau (Montréal) | 2020-2021

JURIS DOCTOR D.É.S.S.(J.D.)

Common Law Nord-Américaine

Université de Montréal | 2019-2020

BACCALAURÉAT EN DROIT (LL.B.)

Université de Montréal | 2017-2020

BACCALAURÉAT EN ARTS (B.A.)

Développement International & Relations Internationales

Université McGill | 2014-2017

I M P L I C A T I O N S

MEMBRE & CO-RESPONSABLE | 09/2017 – PRÉSENTEMENT

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (CJM)

- Nommée membre en 2017, élue co-responsable en 2019
- Produire des avis (rapports de recherches avec recommandations) obligeant une réponse écrite du comité exécutif de la ville (Mairesse) sur des enjeux importants
- Gérer une équipe de 14 jeunes issus de milieux et de formations différents
- Organiser des événements (formations, panels, consultations, etc.)
- Diffuser de l'information entre le CJM et les instances locales (organismes jeunesse, tables de concertation jeunesse, etc.) sur les avis et les travaux entrepris par le CJM

CHARGÉE DE PROJET | 08/2018 – 08/2019

« ÉTUDIANT.ES EN DROIT D'AIDER »

RÉSEAU NATIONAL D'ÉTUDIANT(E)S PRO BONO DU CANADA

- Promouvoir l'implication des étudiant(e)s juristes au sein de leur communauté afin d'accroître l'accessibilité à la justice
- Concourir avec les facultés de droit et le Barreau du Québec
- Gérer l'équipe de bénévoles (à travers le Québec et l'Ontario)

COORDONNATRICE DES COMMUNICATIONS | 09/2016 – 09/2019

JEUNES DIPLOMATES DU CANADA

- Débuté en 2017 en tant que Coordinatrice Bilingue – promotion en janvier 2018
- Mettre en œuvre et traduire les communications des JDC : médias sociaux, rapports, communiqués de presse, etc.
- Recruter et former les délégué(e)s choisi(e)s pour participer aux conférences internationales en notre nom

VP RELATIONS ACADÉMIQUES | 06/2015 – 09/2017

ASSOCIATION DES JEUNES ITALO-CANADIENS DE MONTRÉAL

- Établir des relations solides avec des institutions éducatives
- Collaborer avec le Consulat Italien de Montréal
- Représenter et interagir avec la communauté italo-canadienne sur la scène publique
- Réalisation : empêcher le changement du nom du parc Guido-Nincheri

NOTA BENE

AUTRES IMPLICATIONS

Membre et Vice-Présidente du chapitre UdeM | Société Runnymede

VP Communications Externes | Association McGill Women in Technology

Commissaire à la francophonie | Association Étudiante de l'Université McGill

Présidente de Comité et Membre du Comité Organisateur | Conférence de simulation des Nations Unies (SimONU)

ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

Tribunal-École

LEVEL | Membre du *Blazing Trails Mentorship Program*

Concours de dissertation

PUBLICATION

[ANGLAIS SEULEMENT]

The Democratic People's Republic of Korea's Foreign Policy: The Legitimacy of "One for All and All for One"

Disponible ici :
<https://issuu.com/theaspring/docs/officialfileforissuu11>

PASSES-TEMPS & INTÉRÊTS

Musique (chant & piano)

Yoga

CE : 30.006

2020/09/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1206407027

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une trente-sixième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

1. de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité civile, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19;

2. de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;

2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;

3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;

4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la Loi sur la sécurité civile;

6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-09-08 08:18

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1206407027

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une trente-sixième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CONTENU

CONTEXTE

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la Covid-19 le 11 mars 2020. Le 13 mars 2020, le gouvernement a adopté le Décret 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, lequel a été renouvelé le 20 mars 2020 (Décret 222-2020 renouvelant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois) pour une période de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020. La déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois a été renouvelée périodiquement jusqu'à aujourd'hui.

La mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal, a déclaré l'état d'urgence local en vertu de l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile le 27 mars 2020 et le conseil d'agglomération a renouvelé l'état d'urgence pour une période de 5 jours le 29 mars 2020. Le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) a d'ailleurs été adopté le 3 avril 2020, ce qui permet au comité exécutif de prolonger l'état d'urgence pour des périodes maximales de 5 jours. Ce Règlement déléguait initialement ce pouvoir jusqu'au 1er juin 2020, mais le conseil d'agglomération a adopté des modifications à ce règlement afin de prolonger la délégation, une première fois le 28 mai 2020 pour prolonger jusqu'au 2 juillet (RCG20-014-1), une deuxième fois le 30 juin 2020 pour prolonger jusqu'au 31 août 2020 (RCG20-014-2) puis une troisième fois le 31 août 2020 pour prolonger jusqu'au 24 septembre 2020 (RCG20-014-3).

Jusqu'à présent, le comité exécutif a renouvelé l'état d'urgence le 3 avril (CE20 0452), le 8 avril (CE20 0490), le 13 avril (CE20 0499), le 16 avril (CE20 0562), le 21 avril (CE20 0568), le 26 avril (CE20 0573), le 1er mai (CE20 0601), le 6 mai (CE20 0614), le 11 mai (CE20 0625), le 16 mai (CE20 0684), le 21 mai (CE20 0760), le 25 mai (CE20 0768), le 30 mai (CE20 0771), le 4 juin (CE20 0839), le 9 juin (CE20 0841), le 14 juin (CE20 0966), le 18 juin (CE20 0993), le 23 juin (CE20 0995) et le 26 juin (CE20 1003), le 30 juin (CE20 1008), le 5 juillet 2020 (CE20 1010), le 10 juillet 2020 (CE20 1073), le 15 juillet 2020 (CE20 1077), le 20 juillet (CE20 1081), le 25 juillet (CE20 1083), le 30 juillet (CE20 1088), le 3

août (CE20 1091), le 7 août (CE20 1128), le 12 août (CE20 1214), le 17 août 2020 (CE20 1231), le 22 août 2020 (CE20 1315), le 26 août 2020 (CE20 1317), le 31 août 2020 (CE20 1324) et le 4 septembre 2020 (CE20 1337).

L'île de Montréal est la région du Québec la plus touchée par la Covid-19. On y compte plus de 30 100 cas de personnes infectées à la Covid-19, soit approximativement 47,5 % de tous les diagnostics positifs dans la province. Parmi ses caractéristiques particulières, on recense un nombre important de sans-abri qui ont nécessité rapidement une prise en charge immédiate pour éviter la propagation accélérée du virus au sein de la population sans-abri. Cette prise en charge se doit d'être maintenue afin d'éviter une recrudescence de la transmission au sein de cette population. Montréal accueille aussi plusieurs résidences à risque élevé, soit de nombreux immeubles multi logements qui ont l'effet de concentrer les personnes au sein d'un même lieu et qui, souvent, hébergent des personnes particulièrement vulnérables à la COVID-19. Finalement, la densité urbaine de l'agglomération rend difficile le respect des consignes de distanciation sociale, car même avec une réduction majeure d'activité, les rues, le transport collectif et les lieux de services autorisés demeurent chargés.

En temps normal, la population itinérante de Montréal peut profiter d'hébergement temporaire au sein de refuges ainsi que de services alimentaires, hygiéniques et de repos par l'entremise de centres de jour, une grande proportion de tous ces services étant soutenu par des personnes bénévoles. De plus, la circulation régulière et quotidienne de la population montréalaise offre une source de revenus en argent et en bien à la population itinérante. La COVID-19 a non seulement grandement réduit cette source de revenus, mais a aussi créé un départ important de bénévoles et, par subséquent, une perte presque entière des services de jour et d'environ 50% des services de nuit. Le manque d'abris, de nourriture, de lieux sanitaires, d'alcool et de drogues a causé une situation de crise pour cette population itinérante et plusieurs cas de geste d'intimidation ou insalubres (cris, gestes violents, actions de cracher sur des personnes, uriner et déféquer sur l'espace public) ont été recensés. À cet effet, la situation est devenue non seulement une urgence sanitaire pour Montréal, mais aussi une urgence en matière de sécurité publique. En effet, depuis le début de la crise, l'agglomération de Montréal a dû ouvrir près de 800 lits pour l'hébergement d'urgence, 4 haltes chaleur et 6 sites de distribution alimentaire afin de combler le besoin créé par l'arrêt des services habituellement offerts à la population itinérante. Environ 50% de ces services doivent actuellement être maintenus, car la réouverture des services habituels ne peut être envisagée à l'heure actuelle.

L'application des consignes de distanciation sociale demeure un enjeu important pour l'agglomération. Une charge extraordinaire s'est ajoutée aux services de police pour assurer le respect des décrets gouvernementaux en place depuis plusieurs semaines. Cette charge se poursuit et se complexifie en conséquence de la reprise graduelle d'activités. Pour assurer la protection des citoyens et l'atténuation de la transmission communautaire présente sur le territoire et tenant compte de la rentrée scolaire qui s'amorce dont les effets demeurent encore inconnus sur la propagation du virus et sa transmission communautaire, l'agglomération doit maintenir ses efforts d'interventions humaines notamment sur les espaces publics, son service de transport collectif et les lieux de travail; elle doit même bonifier ces mesures par un déploiement rapide, ample et étendu de mesures matérielles et logistiques. Spécifiquement, Montréal est et demeure dans l'obligation de voir à ce que l'aménagement de son territoire et la configuration de ses services autorisés soient adaptés pour limiter les risques à la santé, sécurité et vie de la population.

Finalement, l'arrivée du décret gouvernemental obligeant le port du couvre-visage dans les espaces publics fermés exige la mise en place de plusieurs mesures de contrôle par

l'agglomération, soit pour l'application du décret au sein du public et de ses employés accédant aux lieux où le décret s'applique. Ces mesures exigeront des dépenses et ressources importantes et au-delà des capacités normales de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 1337 - le 4 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407026)

CG20 0424- le 31 août 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) (1206407028)

CE20 1324 - le 31 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407025)

CE20 1317 - le 26 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407024)

CE20 1315 - le 22 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407023)

CE20 1231 - le 17 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407022)

CE20 1214 - le 12 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407021)

CE20 1128 - le 7 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407020)

CE20 1091 - le 3 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407019)

CE20 1088 - le 30 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407018)

CE20 1083 - le 25 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407017)

CE20 1081 - le 20 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407016)

CE20 1077 - le 15 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407015)

CE20 1073 - le 10 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407014)

CE20 1010 - le 5 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407013)

CG20 0344 - le 30 juin 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) (1206407009)

CE20 1008 - le 30 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407012)

CE20 1003 - le 26 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407011)

CE20 0995 - le 23 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407010)

CE20 0993 - le 18 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407008)

CE20 0966 - le 14 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407007)

CE20 0841 - le 9 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407006)

CE20 0839 - le 4 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407005)

CE20 0771 - le 30 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407004)

CG20 0287 - le 28 mai 2020 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) (1202021011)

CE20 0768 - le 25 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407003)

CE20 0760 - le 21 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407002)

CE20 0684 - le 16 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407001)

CE20 0625 - le 11 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021010)

CE20 0614 - le 6 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021009)

CE20 0601 - le 1er mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021008)

CE20 0573 - le 26 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5

jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021007)
 CE20 0568 - le 21 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021006)
 CE20 0562 - le 16 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021005)
 CE20 0499 - le 13 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021004)
 CE20 0490 - le 8 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021003)
 CE20 0452 - le 3 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021002)
 CG20 0170 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
 CG20 0167 - le 29 mars 2020, résolution du conseil d'agglomération pour renouveler l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021001)
 Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 27 mars 2020 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile.
 CG 10 0209 – le 22 avril 2010, le conseil d'agglomération approuve le Module central révisé du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) (1104372002).
 CG06 0413 – le 28 septembre 2006 d'approuver la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

La Loi sur la sécurité civile prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

La déclaration d'état d'urgence doit préciser la nature du sinistre, le territoire concerné, les circonstances qui la justifient et la durée de son application. Elle peut habiliter le maire, le maire suppléant, un fonctionnaire de la municipalité ou une autorité responsable de la sécurité civile sur le territoire concerné à exercer certains pouvoirs mentionnés à l'article 47 de la Loi.

La déclaration d'état d'urgence peut être renouvelée sur autorisation du ministre.

La déclaration d'état d'urgence et tout renouvellement entrent en vigueur dès qu'ils sont exprimés.

La déclaration d'état d'urgence faite par la mairesse le 27 mars 2020 prévoit spécifiquement ce qui suit :

- déclarer l'état d'urgence sur le territoire de l'Agglomération de Montréal pour une période de 48 heures en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19;
- désigner Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1- contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2- accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des

mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;

-3- ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;

-4- requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

-5- réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI ;

-6- autoriser et faire toutes les dépenses utiles ainsi que conclure tous contrats qu'il juge nécessaires.

Cette déclaration doit être, pour une trente-sixième fois, renouvelée par le comité exécutif pour une période de 5 jours, et ce, de manière à prolonger pour cette durée les habilitations à exercer les pouvoirs énumérés.

JUSTIFICATION

Il est requis de renouveler l'état d'urgence en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19 de façon à permettre au coordonnateur de sécurité civile de pouvoir agir selon les pouvoirs énoncés à l'article 47 de la Loi sur la sécurité civile.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-04

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur par intérim

Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2020-09-04

CE : 30.008

2020/09/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1208935002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (Projet Sussex / Tupper)

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ afin de financer la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (Projet Sussex / Tupper).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-08-31 09:18

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1208935002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (Projet Sussex / Tupper)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a adopté en 2011 le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins. Encadrant le développement urbain du Centre-Ouest de l'arrondissement de Ville-Marie, ce programme vise notamment la qualité des milieux de vie.

Suite au déménagement de l'Hôpital de Montréal pour enfants, un nouveau développement immobilier est en cours de réalisation à l'angle de l'avenue Atwater, des rues Tupper et du Sussex et du boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Dans la foulée de ce projet de développement, et en lien avec les orientations du PPU du Quartier des grands jardins, la Ville de Montréal désire saisir l'occasion et réaménager l'ensemble du secteur (Projet Sussex / Tupper).

Pour ce faire, les travaux suivants sont prévus :

- le réaménagement de la rue du Sussex, entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque
- la réhabilitation de la conduite d'aqueduc dans la rue du Sussex, entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque
- le réaménagement de la rue Tupper, entre l'avenue Atwater et la rue du Sussex
- le réaménagement de l'avenue Hope, entre la rue du Sussex et le boulevard René-Lévesque
- le réaménagement du pourtour de l'îlot formé des rues Atwater, Tupper et du Sussex et du boulevard René-Lévesque;
- l'agrandissement et la restauration du parc Hector Toe-Blake
- le réaménagement de la place Henri-Dunant
- et la mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU)

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 adopté par le conseil municipal, l'Administration prévoit des investissements pour le projet Sussex / Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants). En conséquence, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) doit faire adopter des règlements d'emprunt nécessaires

afin de pouvoir financer le projet 68 035 « Projet Sussex / Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants) ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1251 - 11 décembre 2019 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal.

CM11 0095 - 22 février 2011 - Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le PPU du Quartier des grands jardins.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 6 689 000 \$ afin de financer le projet Sussex / Tupper.

De façon plus spécifique, ce règlement d'emprunt permettra de financer notamment :

- les travaux de réaménagement de la rue du Sussex, entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque, de la rue Tupper, entre l'avenue Atwater et la rue du Sussex et de l'avenue Hope, entre la rue du Sussex et le boulevard René-Lévesque;
- des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et des travaux de réaménagement de parcs.

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant l'acquisition de services professionnels afin de réaliser les plans et devis pour construction et la surveillance des travaux ainsi que la réalisation des travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines du projet Sussex / Tupper.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira à financer des dépenses pour le projet 68 035 « Projet Sussex / Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants) » de 6 689 000 \$ prévues au budget d'immobilisations 2020-2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Les services et travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisation.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet Sussex / Tupper vise notamment le verdissement et la réduction des îlots de chaleur urbains des abords de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira entre autres à financer des dépenses liées à des mandats dont l'octroi est prévu à l'hiver 2021. En ce sens, dans l'éventualité où ce règlement ne serait pas adopté, une révision du calendrier du projet serait requise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif à la COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec le Service des communications, aucune intervention de communications n'est requise concernant ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : séance du conseil municipal du 21 septembre 2020.
2. Adoption : séance du conseil municipal du 19 octobre 2020.
3. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.
4. Prise d'effet : à la date de publication du règlement
5. Octroi des contrats : début 2021
6. Réalisation des activités financées par le règlement d'emprunt proposé : hiver 2021 à automne 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tommy BEAULÉ
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-4830
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Jean HAMAOU
Chef de division par intérim

Tél : 514-868-0035
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Approuvé le : 2020-08-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-08-31

Dossier # : 1208935002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (Projet Sussex / Tupper)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



HP - 1208935002 - interventions municipales (projet Sussex-Tupper).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-28

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 6 689 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉALISATION D'INTERVENTIONS MUNICIPALES ENTRE LE SQUARE CABOT ET LE BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 6 689 000 \$ est autorisé pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le Square Cabot et le boulevard René-Lévesque, incluant notamment des travaux de réaménagement de la rue du Sussex, entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque, de la rue Tupper, entre l'avenue Atwater et la rue du Sussex et de l'avenue Hope, entre la rue du Sussex et le boulevard René-Lévesque, des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et des travaux de réaménagement de parcs.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Dossier # : 1208935002

Unité administrative responsable :

Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets

Objet :

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (Projet Sussex / Tupper)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[RE 1208935002 projet 68035.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 514 872-4014

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-27

Étienne GUIMOND
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7363
Division : Service des finances
Conseil et soutien financier



Dossier # : 1200025003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les montants des subventions de certains immeubles pour le projet de la rue Saint-Patrick et pour ajouter le secteur Atlantic du Campus Outremont

Il est recommandé d'adopter un règlement modifiant le règlement du conseil de la ville sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les montants des subventions de certains immeubles pour le projet de la rue Saint-Patrick et pour ajouter le secteur Atlantic du Campus Outremont

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2020-08-19 17:09

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1200025003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les montants des subventions de certains immeubles pour le projet de la rue Saint-Patrick et pour ajouter le secteur Atlantic du Campus Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens dans le secteur de la rue Saint-Patrick, entre les rues d'Argenson et Shearer, et dans le secteur Atlantic du Campus Outremont, sur les rues Atlantic, Beaubien Ouest, Durocher et Hutchison.

Le projet consiste en l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications dans le secteur mentionné ci-dessus. Ces projets font partie de la programmation établie avec le Bureau d'intégration et de coordination de la Ville (BIC).

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM20 0300 (1190025008): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de prévoir les montants de subventions pour le secteur du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle;

Résolution CM19 1036 (1190025003): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de modifier les montants de subventions pour le secteur du chemin Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire et pour ajouter le secteur de Griffintown;

Résolution CE19 0261 (1180025002): Modifier le règlement par ordonnance afin de modifier des dates pour la présentation d'une demande de subvention pour les secteurs de la rue Saint-Patrick, du chemin de la Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire.

Résolution CM17 1392 (1170025005): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de modifier certains montants de subventions;

Résolution CM17 1269 (1170025004): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie de la rue Saint-Grégoire (Plateau Mont-Royal);

Résolution CM16 0804 (1150025004): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M.c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du chemin de la Côte-Saint-Luc (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce);

Résolution CM14 0510 (1146659002): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Henri-Bourassa Est (Montréal-Nord) et de la rue Saint-Patrick (Le Sud-Ouest);

Résolution CM 13 0352 (1120443019) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Saint-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolution CE12 1027 (1120810001) : Approuver les programmations relatives à des travaux de construction et d'enfouissement dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km);

Résolution CM12 0861 (1111984010) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève);

Résolution CM11 0381 (1114642004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolutions CM09 0695 et CM10 0800 (1093809001 et 1103809002) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

Résolutions CM07 0695 et CE08 2188 (1073261004 et 1083261006) : Adopter un règlement modifiant R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel (Sud-Ouest);

Résolution CM05 0138 (1043093003) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure la partie de la rue de l'Église (Verdun).

DESCRIPTION

Les projets consistent à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur la rue Saint-Patrick, entre les rues d'Argenson et Shearer, et sur les avenues Atlantic, Beaubien Ouest, Durocher et Hutchison, à l'ouest de l'avenue du Parc).

JUSTIFICATION

Le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 prévoit que la Ville peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires concernés dans les projets de conversion.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets à toute fins utiles, pour assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement:

- pour la modification de smontants du projet Saint-Patrick: 10 400 \$ (taxes incluses);
- pour le secteur des avenues Atlantic, Beaubien Ouest, Durocher et Hutchison: 6 500 \$ (taxes incluses).

Imputation: PEP - Subventions : Programmes d'aide et de subventions:

2101.0010000.100809.06303.66503.016637.0000.000000.053000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques dans les secteurs mentionnés contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de modification des infrastructures civiles de la CSEM seront finalisés en 2020 pour le projet Saint-Patrick.

Pour le secteur des avenues Atlantic, Beaubien Ouest, Durocher et Hutchison, les travaux de construction des infrastructures civiles de la CSEM sont intégrés à des appels d'offres de la Ville qui visent d'autres travaux à réaliser au cours des années 2020 et 2021.

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux après l'envoi par la CSEM d'un avis aux propriétaires concernées . Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement S-6.01.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. : 514-384-7298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-17

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Dossier # : 1200025003

Unité administrative responsable :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Objet :

Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les montants des subventions de certains immeubles pour le projet de la rue Saint-Patrick et pour ajouter le secteur Atlantic du Campus Outremont

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document joint.

FICHIERS JOINTS



2020-08-20 Projet S-6.01.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat
Tél : 514 872-7051

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
20-XXX

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA
MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE
CERTAINS BÂTIMENTS (S-6.01)**

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) est modifié par l'ajout, après l'article 22, de l'article suivant :

« **23.** Le présent règlement s'applique également dans les arrondissements d'Outremont et de Rosemont-La Petite-Patrie sur les avenues Atlantic, Durocher et du Parc et sur les rues Beaubien Ouest et Hutchison, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe N, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite de l'enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe N en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2024 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut, par ordonnance :

- a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;
- b) modifier la date prévue au paragraphe 2°. ».

2. L'annexe I de ce règlement est modifié en remplaçant les lignes des adresses « 1788 Du Canal » et « 1790 Du Canal » par les lignes suivantes :

«

1788	Du Canal	18 500 \$
1790	Du Canal	20 000 \$

».

3. L'annexe K de ce règlement est modifié par le remplacement de la ligne de l'adresse « 5325 de Mentana » par la ligne suivante :

«

5425	De Mentana	6 000,00 \$
------	------------	-------------

».

4. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe M, de l'annexe N jointe en annexe 1 au présent règlement.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans XXXXXXXXXXXX le XXXXXX.

GDD : 1200025003

ANNEXE 1

ANNEXE N

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR ATLANTIC-BEAUBIEN-DUROCHER-HUTCHISON

Adresse		Montant maximal de la subvention
No civ.	Rue	
6508-50	Durocher, avenue	6 500,00 \$

Dossier # : 1200025003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin de modifier les montants des subventions de certains immeubles pour le projet de la rue Saint-Patrick et pour ajouter le secteur Atlantic du Campus Outremont

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Dossier 1200025003 CSEM.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
 Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-3087

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-18

Mélanie BEAUDOIN
 Conseillère en planification budgétaire
Tél : 514 872-1054
Division : Service des finances
 Division de la Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif



Dossier # : 1200025004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs des avenues Atlantic, Beaubien Ouest, Durocher, Hutchison et de l'Épée

Il est recommandé d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) afin d'ajouter les secteurs des avenues Atlantic, Beaubien Ouest, Durocher, Hutchison et de l'Épée

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2020-08-19 17:14

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1200025004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs des avenues Atlantic, Beaubien Ouest, Durocher, Hutchison et de l'Épée

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour les secteurs des avenues Atlantic, Beaubien Ouest, Durocher, Hutchison et de l'Épée (Projet MIL).

Les projets consistent en l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications dans les secteur mentionnés ci-dessus. Ces projets font partie de la programmation établit avec le Bureau d'intégration et de coordination de la Ville (BIC).

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG20 0153 (1190025009): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle

Résolution CG19 0399 (119025002): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown

Résolution CG19 0308 (1180025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier les dates pour la remise de demandes de subventions pour certains secteurs et pour y ajouter le secteur de la rue Notre-Dame Ouest (no RCG 09-023-10);

Résolution CG18 0312 (1183558008): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur des rues Buchan et Paré (Triangle CDN-NDG) (no RCG 09-023-9);

Résolution CG17 0518 (1170025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (no RCG 09-023-8);

Résolution CG16 0748 (1150025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (no RCG 09-023-7);

Résolution CG14 0319(1146659001): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick (no RCG 09-023-6);

Résolution CG13 0411 (1120443018) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles) (no RCG 09-023-5);

Résolution CG12 0376 (1123890004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) (no RCG 09-023-4);

Résolution CG11 0332 et CG12 0374 (1122913025) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel Est (Rosemont - La Petite-Patrie) (RCG 09-023-2 et RCG 09-023-3);

Résolutions CG10 0379 et CG14 0597 (1100159001 et 1143809005) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal) (no RCG 09-023-1).

DESCRIPTION

Les projets consistent à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur:

- l'avenue Atlantic entre les avenues Durocher et du Parc;
- l'avenue Beaubien Ouest entre les avenues Durocher et du Parc;
- l'avenue Durocher entre les avenues Beaubien Ouest et Atlantic;
- l'avenue Hutchison entre les avenues Beaubien Ouest et Atlantic;
- l'avenue de l'Épée au sud de l'avenue Beaumont.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets de conversion.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets, à toute fins utiles, pour assurer que ces projets se fassent à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement, pour l'augmentation des subventions des secteurs visés est de 204 400 \$ (taxes incluses) et n'est pas capitalisable. Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion des entrées électriques d'industries et de commerces existants. Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération, le financement doit provenir du budget d'agglomération. Le paiement de ces subventions se fera suite aux travaux du réseau souterrain et devraient être payés en 2021.

Le budget pour ce projet est prévu au chapitre corporatif qui relève du comité exécutif .

Imputation : Le paiement aux bénéficiaires de l'aide financière doit être entériné par le Comité exécutif, et la Direction des Finances (Compte de provenance aggro: 1001.0010000.200251.06819.66503.016637.0000.000000.000000.00000.00000).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques et de télécommunications contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image des secteurs concernés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la CSEM. sont intégrés à des appels d'offres de la Ville qui visent d'autres travaux à réaliser au cours des années 2020 et 2021.

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la CSEM. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. : 514-384-7298

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Le : 2020-08-17

Dossier # : 1200025004

Unité administrative responsable :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Objet :

Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs des avenues Atlantic, Beaubien Ouest, Durocher, Hutchison et de l'Épée

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document joint

FICHIERS JOINTS



2020-08-19 Projet RCG 09-023.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat
Tél : 514 872-7051

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-20

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
19-023-XX

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AGGLOMÉRATION SUR LA
SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE
ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (RCG 09-023)**

Vu le sous-paragraphe f) du paragraphe 11° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du XXXXX, le conseil d'agglomération décrète :

1. Le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) est modifié par l'insertion, après l'article 5.12, des articles suivants:

«**5.13** Le présent règlement s'applique également dans les arrondissements d'Outremont et de Rosemont-La Petite-Patrie sur les avenues Atlantic, Durocher et du Parc et sur les rues Beaubien Ouest et Hutchison, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe O, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite de l'enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe O en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2024 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut, par ordonnance :

- a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;
- b) modifier la date prévue au paragraphe 2°.

5.14 Le présent règlement s'applique également dans l'arrondissement de Villieray – Saint-Michel – Parc-Extension sur l'avenue de l'Épée, au sud de l'avenue

20-XXX/1

Beaumont, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe P, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite de l'enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe P en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2024 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut par ordonnance :

- a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;
- b) modifier la date prévue au paragraphe 2°. ».

2. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe N, des annexes O et P jointes en annexe 1 au présent règlement.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans XXXXXXXXXXXX le XXXXXX.

GDD : 1200025004

ANNEXE 1

ANNEXE O

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR ATLANTIC-BEAUBIEN-DUROCHER-HUTCHISON

Adresse		Montant maximal de la subvention
No civ.	Rue	
400	Atlantic, avenue	34 000,00 \$
435 6545	Beaubien Ouest Durocher, avenue	51 000,00 \$
6465 420	Durocher, avenue Beaubien Ouest	9 000,00 \$
6551	Durocher, avenue	18 000,00 \$
6450	Hutchison	4 500,00 \$
6600	Hutchison	17 000,00 \$
6630	Hutchison	5 600,00 \$
6572-6700	Parc, avenue du	32 000,00 \$

ANNEXE P

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR L'AVENUE DE L'ÉPÉE AU SUD DE L'AVENUE BEAUMONT

Adresse		Montant maximal de la subvention
No civ.	Rue	
6829-45	Épée, avenue de l'	33 300,00 \$

Dossier # : 1200025004

Unité administrative responsable :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Objet :

Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs des avenues Atlantic, Beaubien Ouest, Durocher, Hutchison et de l'Épée

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Dossier 1200025004 CSEM.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-3087

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-18

Mélanie BEAUDOIN
Conseillère en planification budgétaire
Tél : 514 872-1054
Division : Service des finances



Dossier # : 1192610003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des enquêtes criminelles , Service des enquêtes criminelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-07-16 17:20

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1192610003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des enquêtes criminelles , Service des enquêtes criminelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2009, suite à une problématique récurrente de recel impliquant le domaine commercial des prêts sur gage ou d'articles d'occasion, la Ville de Montréal a adopté le règlement 09-007 (Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion), ci-après désigné le *Règlement*. Le *Règlement*, oblige les exploitants d'un commerce de prêt à tenir à jour un registre des transactions qui doivent être numérotées consécutivement.

Le 22 octobre dernier, un avis de motion était donné quant à l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) », lequel était déposé avec le dossier décisionnel 1192610001, contenant les modifications au règlement requises à ce moment-là.

Le 18 novembre 2019, le conseil municipal adoptait le règlement.

Certains changements structurels ayant eu lieu au sein du module Brocanteur et suite à une relecture du règlement par les personnes en place, il a été remarqué que deux autres modifications auraient dues être demandées et des spécifications apportées à une autre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1223 - 18 novembre 2019 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007).

CM12 0058 - 23 janvier 2012 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007).

CM09 0102 - 23 février 2009 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007).

DESCRIPTION

Incidemment, voici les nouvelles modifications requises :

1. L'article 6 du Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) est modifié par :

1° le remplacement, au premier alinéa, du paragraphe 2° par le paragraphe suivant :

« une description complète du bien reçu, identifiant sa nature et les caractéristiques suivantes : la marque, le modèle, le numéro de série, la couleur, s'il s'agit d'un appareil électronique qui en possède un, du code d'identité internationale d'équipement mobile (IIE) et toute autre marque distinctive, ainsi que le code d'objet tel que fourni par le Service de police; »;

2° l'ajout au paragraphe 3° du premier alinéa, après les mots « pièce d'identité », du mot « valide ».

2. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 8, de l'article suivant :

« **9.** Le registre doit être conservé par l'exploitant pendant au moins un an. ».

3. L'article 11 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **11.** Il est interdit de conclure une transaction comprenant la réception d'un bien entre 21 h 00 et 7 h 00. »

JUSTIFICATION

Cette nouvelle demande de modifications s'ajoute donc à celle demandée précédemment dont l'avis de motion a été donné au conseil municipal du 22 octobre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement au conseil municipal d'octobre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, les directeurs de service et de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle SCHANCK
commandant police

Tél : 514-280-7764
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-18

Martin M RENAUD
inspecteur-chef police

Tél : 514-280-7750
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francesco SECONDI
Directeur adjoint (int)
Tél : 514 280-6719
Approuvé le : 2020-06-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2020-06-25

Dossier # : 1192610003

Unité administrative responsable :

Service de police de Montréal , Direction des enquêtes criminelles , Service des enquêtes criminelles , -

Objet :

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document joint.

FICHIERS JOINTS



[2020-06-16 Règl.modif. 09-007.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat
Tél : 514 872-7051

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-16

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
09-007-3

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES COMMERCES DE PRÊT SUR GAGES OU D'ARTICLES D'OCCASION (09-007)

Vu l'article 6 et le paragraphe 2° de l'article 10 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

À l'assemblée du 2020, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 6 du Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) est modifié par :

1° le remplacement, au premier alinéa, du paragraphe 2° par le paragraphe suivant :

« une description complète du bien reçu, identifiant sa nature et les caractéristiques suivantes : la marque, le modèle, le numéro de série, la couleur, s'il s'agit d'un appareil électronique qui en possède un, du code d'identité internationale d'équipement mobile (IIEM) et toute autre marque distinctive, ainsi que le code d'objet tel que fourni par le Service de police; »;

2° l'ajout au paragraphe 3° du premier alinéa, après les mots « pièce d'identité », du mot « valide ».

2. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 8, de l'article suivant :

« **9.** Le registre doit être conservé par l'exploitant pendant au moins un an. ».

3. L'article 11 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **11.** Il est interdit de conclure une transaction comprenant la réception d'un bien entre 21 h 00 et 7 h 00. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.



Dossier # : 1208078011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1er juillet 2020 au 31 juillet 2020, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

Il est recommandé :

- de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2020, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-08-21 13:07

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1208078011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1er juillet 2020 au 31 juillet 2020, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales compétentes un rapport global des décisions rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, en vertu du RCE 02-004 *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 1125 - de prendre acte du dépôt du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1^{er} juin au 30 juin 2020, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport global visant les décisions rendues par un fonctionnaire de niveau A du SGPI concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles.

Ainsi, les décisions prises pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 juillet 2020 par le fonctionnaire de niveau A en vertu du règlement RCE02-004, article 26 et ses amendements, sont:

- Une (1) décision déléguée pour les locations
- Aucune décision pour les aliénations d'immeubles

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du rapport au comité exécutif : Septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane LANCIAULT
Conseiller(ère) en immobilier & expertise
immobilière

ENDOSSÉ PAR

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Le : 2020-08-12

Tél : 514 872-2284
Télécop. : 000-0000

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-08-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers, en
remplacement de Sophie Lalonde du 17 au
23 août 2020.

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-08-18

Rapport concernant l'autorisation de la dépense relative à un contrat de location d'un immeuble par la Ville lorsque la valeur du contrat est de moins de 100 000 \$ (RCE 02-004, art.25) OU sur la conclusion d'un contrat relatif à la location d'un immeuble de la ville lorsque la durée n'excède pas un an et que la valeur est de moins de 25 000 \$ ou sur un contrat de location d'un immeuble par la ville lorsque la valeur est de moins de 100 000 \$ (RCE 02-004, art.26)

Période visée : 1^{er} au 31 juillet 2020

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Requérant	Objet du sommaire
2204069005	2020/07/07	DA204069005	SDÉ	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Courrier S.O.S /St-Martin inc., pour une période de 9 mois et 16 jours, à compter du 15 juin 2020, un espace, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 505, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie totale de 500 pi², à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 3 166,65 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 9322-102)
